N 81/33

N81/33

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

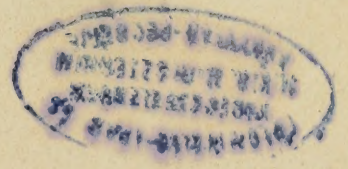

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s3journaldesco36soci

I/148

N81/33

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

33e ANNÉE DE LA FONDATION

3e SÉRIE. — 9e ANNÉE

TOME TRENTE-SIXIÈME

(SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1874)

Ah

10/36

LELTÁRI SZÁM:
2097

PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes, du Dictionnaire de l'Economie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1874

HB
3
J8
sér. 3
t. 36

LIBRARY
JUL 25 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA PART

DE

L'INTEMPÉRANCE DANS LA MISÈRE

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
AU NOM DE LA COMMISSION DU PRIX BEAUJOUR.

I

L'Académie avait mis au concours, pour le prix quinquennal fondé par M. F. de Beaujour, une étude sur l'intempérance. Aux termes du programme, les concurrents devaient constater la part de l'intempérance dans la misère, rechercher le plus sûrs moyens de la combattre et de l'atténuer, s'enquérir de l'influence que les lois pénales, fiscales et autres peuvent exercer sur elle, étudier enfin le rôle des sociétés de tempérance et signaler les résultats qu'elles ont jusqu'à présent obtenus. Le choix d'un pareil sujet n'était pas seulement justifié par le mal permanent qu'un tel vice produit dans les sociétés humaines. On signale depuis longtemps, sur la foi de certains indices, l'extension de ce fléau et quelques caractères d'une gravité nouvelle par lesquels il se manifeste. Qu'y a-t-il de vrai dans cet accroissement! Quels sont ces caractères alarmants qui paraissent s'attacher particulièrement à l'abus des boissons spiritueuses? On ne parlait que de l'ivrognerie autrefois. On a créé de nos jours un mot d'une signification plus particulière : on a dit l'*alcoolisme*. N'y a-t-il pas lieu aussi de se demander pour le temps présent quel est le degré et quelles sont les formes de l'action réciproque des causes morales et des causes économiques les unes sur les autres dans le développement de ce vice, qui influe

à la fois d'une façon funeste sur la santé, les forces, la valeur intellectuelle et morale de l'individu, et sur la richesse nationale comme sur la sécurité publique? Toutes ces questions étaient comprises plus ou moins implicitement dans le programme proposé aux concurrents. Il n'était pas moins évident qu'ayant à constater la part de l'intempérance dans le paupérisme et à rechercher les moyens, soit légaux, soit relevant de la liberté individuelle, qui peuvent le plus efficacement y faire obstacle, ils ne devaient pas se renfermer dans un seul pays, mais, en ayant constamment en vue la France, demander à l'étranger toutes les sources d'information et tous les objets de comparaison qu'il peut nous fournir.

Jusqu'à quel point les concurrents ont-ils satisfait à des exigences si diverses, et se sont-ils tirés des difficultés de plus d'un genre que font entrevoir les différentes parties du programme? Nous aurons à le constater. Mais, quels que soient les mérites réunis par quelques-uns des mémoires qui nous ont été envoyés, tous nous ont paru présenter des lacunes et des imperfections que que nous devons d'abord signaler.

Les idées générales manquent trop, et il semble que les concurrents aient eu hâte de se jeter en pleine statistique, ne se souvenant pas assez qu'il y a comme une philosophie propre à chaque sujet. Soit qu'elle s'expose avec discrétion, soit qu'elle se laisse partout apercevoir, il faut qu'on la sente. Serait-on bien venu à prétendre qu'un sujet tel que l'intempérance ne la comporte pas? Ne pouvait-on, ne devait-on même pas l'indiquer au moins, chercher dans les instincts de l'homme ce qui est de nature à pousser à ce genre d'excès, se rendre aussi quelque compte de ce perfide plaisir qui, commençant d'une manière douce, à laquelle semble attaché un sentiment plus agréable et plus animé de la vie, aboutit à la fureur ou à l'hébêtement? Ne comprendrait-on pas mieux, après un tel travail facile à renfermer dans des bornes assez étroites, comme cet instinct qui porte la nature humaine à rechercher des excitations factices, tantôt pour y puiser une sorte de gaîté ou d'exaltation, tantôt pour y demander un brutal oubli, est en quelque sorte favorisé par certaines conditions d'existence? Ne comprendrait-on pas mieux comment les populations plus spirituelles, plus enjouées du midi, mieux soutenues par leur vivacité naturelle, sont moins exposées en général à ce vice, moins sujettes à la lourde ivresse de l'homme du nord? Ne s'expliquerait-on pas par là aussi comment il y a des temps où l'ennui, la monotonie des tâches, la mollesse des âmes, la sensualité générale, le dégoût amer qui suit l'abus des jouissances ou la déception des désirs concourent à rendre plus impérieux ce besoin de stimulants éner-

giques? Si le besoin d'excitants est de ceux que le souci de notre dignité, le devoir de la prévoyance doivent combattre, mais qui occupent partout une certaine place dans notre organisation, ne sera-t-on pas conduit à se demander s'il ne se prêterait pas à des satisfactions plus élevées ou à des dérivatifs que la morale avoue? Pourquoi dédaignerait-on une telle ressource? La lutte de l'homme contre ses passions n'exige pas moins d'adresse peut-être que de force; s'il est bien, s'il est d'obligation de se raidir contre le mal, est-il interdit de tourner la difficulté quand on le peut? Vertu moins héroïque, mais sagesse souvent plus conforme à la faiblesse humaine chez la masse. Rien n'est à mépriser de ce qui peut contribuer au progrès de cet art de bien faire, qui est comme la partie pratique de la morale.

Un célèbre moraliste américain, que l'Académie prenait récemment pour sujet d'un de ses concours, Channing, portant cette question à toute sa hauteur morale, poussait l'investigation plus loin encore. Il se demandait en quoi consiste au juste le vice, il disait davantage, le crime de l'intempérance devenue une habitude. Aux yeux de ce moraliste plein de compassion pour les victimes du mal, mais impitoyable pour le mal même, le vrai crime de l'intempérance, c'est d'être un attentat volontaire, l'extinction consentie de la conscience et de la raison, le suicide de l'être moral. Le reste n'est que signe extérieur ou conséquence fatale, conséquence juste en un certain sens, juste de cette justice terrible que Dieu n'a pas épargnée aux hommes et qui ne ménage pas les châtiments et les leçons. Il est ordinaire, disait à peu près Channing, dont je reproduis le sens plus que les paroles, chez ceux qui parlent contre l'intempérance, de dépeindre le visage aviné de l'ivrogne, ses membres tremblants, ses yeux troublés, de refaire en partie le tableau que le poète Lucrèce a tracé par des traits d'une éternelle ressemblance. On fait voir sa misère, son désespoir. On décrit sa demeure où règnent la tristesse et la désolation, son foyer glacé, sa table pauvre, sa femme au cœur brisé, l'aspect misérable de ses enfants. C'est le siége du mal intérieur, et c'est à la fois un châtiment et un avertissement pour les autres hommes. La condamnation et le malheur écrits pour ainsi dire sur le visage de l'ivrogne, sur son corps, sur toute sa personne, et autour de lui, déclarent quelle épouvantable chose c'est pour l'homme, la créature raisonnable de Dieu, de renoncer à sa raison et de s'abrutir!

Sans prétendre dicter un plan aux concurrents, la commission avait le droit sans doute de demander une détermination plus nette et plus précise de leurs idées morales. Une autre lacune ne

l'a pas moins frappée : c'est l'absence ou l'insuffisance excessive de toute vue et comparaison historique. Non pas ici encore que nous reprochions aux concurrents de n'avoir pas tracé un historique visant à être quelque peu complet de l'intempérance, qui n'aurait fait que les attarder sans profit. Mais, sans parler des excès qui ont acquis une triste célébrité dans l'antiquité, sans remonter aux barbares de la Gaule et de la Germanie, ne fallait-il pas se demander si le mal qu'ils dénoncent était inconnu ou rare dans l'ancienne société en France, on pourrait dire en Europe? Autrement, ne risque-t-on pas de faire du silence sur le passé comme un acte d'accusation sans mesure et dès lors sans justice contre le temps présent? Aurait-ce donc été un hors-d'œuvre de rappeler que les grands excès du boire et du manger ont eu autrefois des proportions sous certains rapports plus exorbitantes, en particulier dans les classes élevées? Une gloutonnerie aujourd'hui passée de mode et la fréquence de l'ivrognerie sont attestées par les plus irrécusables témoignages. Plus d'un concile même, au moyen âge, a signalé cette sorte d'excès, et les rois, en divers temps, ont fait des efforts pour réprimer l'ivresse par des peines afflictives. Charlemagne s'en occupe en plusieurs endroits de ses Capitulaires. Il y déclare les ivrognes d'habitude incapables de tester en justice. Il leur inflige des punitions corporelles, et pour couper par la racine ce vice, qu'il regarde comme l'origine de tous les crimes, il défend de se provoquer à boire dans les repas. Saint-Louis interdit l'entrée des cabarets, excepté en voyage. François Ier, à propos de certains désordres arrivés en Bretagne par des gens ivres, publia, en 1536, un édit général pour tou le royaume : « Tout homme, convaincu de s'être enivré, est condamné pour la première fois à subir la prison au pain et à l'eau ; pour la seconde, il sera en outre fouetté ; pour la troisième, il le sera publiquement, et, en cas de rechute, il sera banni, avec amputation des oreilles. » Des lois si rigoureuses, trop exagérées pour être applicables, supposaient sans doute un mal bien grave. Une mention de ce genre, un tel avertissement était-il superflu au moment où on nous introduit dans la plus humiliante des statistiques? Il n'est pas difficile de montrer que d'une autre façon encore la question pouvait utilement s'en éclairer. Oui, assurément, lorsqu'on voit dans le passé tant de preuves d'intempérance, à la cour comme dans la maison du riche, dans l'arrière-boutique du marchand comme dans la chambre de l'artisan, lorsqu'on lit par exemple que le grand prieur de Vendôme se vantait de s'être pas couché une seule nuit pendant quarante ans sans être ivre, lorsque Mme de Sévigné parle des membres de la noblesse « passant la nuit à ivrogner », lorsqu'on se con-

vaine, sur d'autres témoignages encore que celui de Tallemant des Réaux, de l'abus qu'un trop grand nombre de femmes de ce temps faisaient des liqueurs fortes, lorsque nous trouvons qu'une duchesse de Mazarin faisait un usage immodéré des vins blancs, de l'eau-de-vie, de l'absinthe, de l'anis et du vin de Sillery, qu'une duchesse de Vendôme mourut, dit Saint-Simon, « de s'être blasée de liqueurs fortes dont elle avait son cabinet rempli », lorsqu'on apprend par les mémoires du temps que les cafés, au moment où ils s'établirent à Paris, furent fréquentés, surtout la nuit, par nombre de femmes appartenant à la société polie, on n'est pas sans en ressentir quelque honte, mais on puise dans ces faits mêmes un espoir plus consolant. On se dit que, puisqu'il a été possible à la classe élevée et à la bourgeoisie de se corriger en grande partie de pareils excès, les lumières et l'aisance, en se répandant, auront chance d'étendre les mêmes progrès sur les classes dans lesquelles semble s'être surtout concentré le fléau. On verra déjà que, si triste que soit le spectacle qu'elles donnent, telle partie de la population ouvrière, et parfois telle ville, presque tout entière, fait une heureuse exception. Ce n'est pas assez pour encourager l'optimisme, c'est assez pour prévenir le découragement.

La commission du prix Beaujour a dû attacher quelque importance à ces lacunes dans le jugement définitif à porter sur le concours. Nous nous plaisons à reconnaître d'ailleurs tout ce que renferment de vues morales saines, excellentes, plusieurs des Mémoires qui nous ont été adressés, et aussi la manière, en général exacte et judicieuse, dont ils apprécient la société de notre temps, même en dehors de toute comparaison historique. Si une certaine élévation et généralité de point de vue laisse à désirer, du moins ils pénètrent dans leur sujet avec un soin attentif et serrent d'assez près la question mise à l'étude. Est-ce à dire pourtant que là même nous n'ayons des critiques à faire à la plupart d'entre eux? Leur statistique est instructive, nourrie, et pèche même un peu par surabondance. Le plus souvent exacte, l'est-elle toujours? N'arrive-t-il jamais que cette surabondance même n'y laisse rien d'incomplet? Ont-ils suffisamment contrôlé les uns par les autres des documents parfois imparfaits, et pris soin de rajeunir à des sources nouvelles des chiffres un peu surannés? N'ont-ils commis aucune des confusions trop faciles en une matière si délicate, et, par exemple, attribué à l'intempérance une partie des consommations qui doivent être imputées soit aux nécessités de la vie ouvrière, soit aux transformations opérées par l'industrie, qui fait servir l'alcool en quantité considérable à de nombreux emplois?

Loin de nous la pensée de reprocher à tous les concurrents d'avoir prêté à la fois à toutes ces objections. Mais, sauf un seul, qui, sans en être à l'abri, y échappe bien davantage, il n'en est guère que telle ou telle de ces critiques n'atteigne au moins en partie d'une manière assez grave parfois.

Ces explications feront comprendre que nous ne vous proposions pas de décerner le prix de la valeur exceptionnelle de 5,000 francs, mais de partager cette valeur, dans des proportions inégales, aux trois mémoires que nous avons distingués sur les cinq qui nous avaient été adressés.

II

Nous nous étendrons peu sur les deux mémoires écartés, inscrits l'un sous le n° 3, et l'autre sous le n° 5. Le n° 3 est très-écourté, d'une complète insuffisance, non exempt d'ailleurs de singularités, lesquelles ne manquent pas non plus au n° 5. Ce dernier mémoire est plus développé; il contient çà et là d'assez bonnes pages quand l'auteur reste dans les idées raisonnables, mais il semble s'être donné pour tâche de faire un plaidoyer contre la société moderne. Ce n'est pas sans hésitation que nous signalons certaines excentricités. Il serait sans doute oiseux d'exposer par quelle sorte d'argumentation subtile et bizarre l'un de ces mémoires prétend rattacher le développement de l'intempérance et de l'immoralité à certaines questions théologiques, comme l'infaillibilité pontificale, tandis que l'autre accuse du même progrès la philosophie du XVIIIe siècle, l'accroissement corrupteur des connaissances dans le peuple, secondairement le tabac, les journaux, les élections, non sans faire peser une forte part de responsabilité sur l'économie politique et sur les applications nouvelles de la liberté commerciale. De telles accusations, qui échappent par leur vague même à une réfutation sérieuse ou ne se précisent un peu qu'en tombant dans des erreurs manifestes, auraient pu se produire avec non moins d'opportunité et de vraisemblance à propos de presque tout autre sujet; elles occupent trop la place des faits et des considérations spéciales pour que nous ayons hésité à éliminer des écrits qui semblent n'avoir vu, dans le concours ouvert par l'Académie, qu'une occasion favorable de produire certaines thèses de parti pris.

Des trois mémoires réservés, le n° 1 est celui qui offre le moins d'originalité. Ce mémoire forme 588 pages, mais trop peu remplies pour qu'on puisse juger par là de l'étendue réelle de l'ouvrage. On peut lui reprocher un usage trop littéral des documents, l'abus de la statistique, qu'il transporte jusqu'en Afrique et en Turquie,

pour y compter le nombre des intempérants, une ordonnance peu rigoureuse et le manque de développement suffisant donné à certains points de vue. Ce travail n'en présente pas moins de sérieuses qualités; c'est l'œuvre d'un jugement sain, d'un esprit instruit; aucune partie du sujet n'est négligée, et les détails, quoique surabondants, ont le plus souvent de la précision et de l'intérêt. Il n'aurait fallu qu'un peu plus de sévérité critique et, sans doute aussi, plus de temps apporté à ce travail digne d'estime, pour qu'il prît dans le concours un rang plus élevé.

Le n° 4 offre une supériorité marquée, malgré les défauts dont il n'est pas exempt. C'est un manuscrit formant 284 pages d'une écriture assez serrée, et qui aurait gagné à se présenter à nous sous une forme matérielle moins défectueuse. L'auteur fait preuve d'un esprit d'analyse souvent sûr et délié. La première partie du travail, très-développée, est aussi la plus remarquable. Elle est consacrée à l'exposition des causes de l'intempérance. On ne peut pas ne pas être frappé par la masse des recherches, par le soin avec lequel les faits sont, en général, étudiés et groupés. Parmi les causes les plus saillantes et les plus générales, l'auteur signale le défaut d'instruction, qui laisse peu de place aux distractions intellectuelles, l'absence du frein qu'impose le sentiment religieux et moral, la contagion de l'exemple, la pratique du lundi, substituée au bon emploi du repos du dimanche; il remarque pourtant que l'observance trop absolue de ce repos est devenue elle-même, en dégénérant en oisiveté, une cause d'intempérance dans quelques pays protestants comme l'Angleterre. Il signale encore la fréquence des foires et marchés dans les campagnes et les villes. Mais rien n'exerce en ce sens une influence plus funeste que la misère, qui agit à la fois comme cause matérielle et morale par la mauvaise alimentation, l'insalubrité des logements et le goût des plaisirs grossiers. La nature de certains travaux industriels aggrave encore cette cause du mal. Joignons à ces indications le célibat, les chagrins domestiques, certaines hérédités, et, comme circonstances économiques accidentelles, l'élévation trop brusque des salaires et aussi la manière dont se fait la paye en général le samedi. C'est de l'ensemble de ces causes si diverses que l'auteur conclut à la nature de la plupart des remèdes à employer. Si l'expression, nous devons le dire, trop souvent faible, indécise, et parfois peu correcte, était au niveau des idées et du savoir, il n'y aurait guère que des éloges à donner à cette première partie. L'auteur montre, dans un tableau qui gagnerait singulièrement, pour l'efficacité même de l'enseignement, à être tracé avec plus d'art, mais qui, tel qu'il est, a encore bien de la force, par quel fatal enchaînement les habi-

tudes d'intempérance entraînent à leur suite une série de vices et de maux qui portent le ravage dans toute la vie. Nous voyons l'ouvrier assis devant la table du cabaret et cherchant à remplir les intervalles du temps qu'il passe à boire par d'autres distractions; ses mains oisives s'agitent et saisissent les cartes, sans songer aux nouveaux périls qu'il va trouver dans le jeu; le même besoin d'occuper le temps le conduit à l'abus funeste et coûteux du tabac; quelle source de perte d'heures et de dépenses! Puis c'est la table qui accompagne les excès de la boisson; c'est la camaraderie; c'est la dette enfin qui dévore ses épargnes, les ressources de sa famille et, avec le salaire quotidien, jusqu'à la future paye. Nous suivons cette pente qui mène à l'abrutissement, à l'incapacité de travail, à l'habitude du libertinage; l'ivresse elle-même devient à la fin un calcul parfois presque autant qu'une maladie irrésistible, un moyen d'oubli, une ressource contre le sentiment dégradant et les soucis d'une existence misérable. Les violences, les rixes s'ensuivent également, et il arrive trop souvent que des peines effectives achèvent de châtier ce vice, déjà si cruellement puni par le naufrage de la raison, de la santé, de la liberté morale aliénée de plus en plus. C'est également par la précision des détails qu'il faut apprécier le mérite d'observations qui portent sur d'autres effets trop connus, l'avilissement du salaire par un travail obligé de subir un rabais, la quantité du temps perdu pour le travail national, l'instruction devenue impossible, la dépravation de la femme, cette suprême honte, ce dernier des maux, qui entraîne la ruine de la famille avec l'abandon de l'enfant, exposé à contracter de bonne heure un vice auquel il apporte trop souvent, par la fatalité même de sa naissance, des prédispositions organiques. — L'auteur n'oublie pas les maladies dont l'ivrognerie menace presque tous les organes, surtout le cerveau, ni ce résultat plus commun encore, la diminution des forces, malgré l'illusion dangereuse d'une énergie momentanée; prises à jeûn, les boissons alcooliques, par des raisons physiologiques faciles à deviner, exercent sur l'ivrogne une influence particulièrement délétère. L'abus des alcooliques, voilà le côté alarmant de l'intempérance contemporaine. On ne peut donc reprocher à l'auteur du mémoire n° 4 de s'en être occupé avec un soin plus spécial; mais il s'est un peu trop dispensé de donner une part suffisante à l'étude des autres boissons qui jouent aussi leur rôle dans l'intempérance, et qui ont en quelque sorte chacune leurs effets particuliers, comme le vin, la bière et le cidre. Comment ne pas dire aussi que la statistique de l'auteur, en général bien informé, commet pourtant plus d'une erreur, qu'elle a parfois le tort de s'en tenir trop à des moyennes qui n'ont pas toute la valeur concluante qu'il leur attri-

bue? Il est telle de ces erreurs qui, par son excès même, indique moins de préméditation que de distraction. Par quel singulier *lapsus* un statisticien, d'ordinaire attentif, a-t-il pu prendre, en nommant Amiens, le chiffre des petits verres consommés pour celui des buveurs, sans s'apercevoir même que cela ferait plus de buveurs que d'habitants? Sur la consommation de l'eau-de-vie à Paris, le chiffre qu'il cite pour 1863 n'est-il pas exagéré, ainsi que celui qu'il donne de l'augmentation du nombre des indigents? Ce sera affaire à l'auteur de soumettre les chiffres qu'il a réunis en si grand nombre à une révision attentive, avant de livrer son travail à l'impression.

Nous ne quitterons pas le même mémoire no 4 sans remarquer que les trois dernières parties, quoique inférieures à la première, renferment de bons chapitres, de solides études. Nous lui adresserons toutefois encore une critique. Sans doute, l'auteur a raison de faire dans les remèdes la part des mœurs plus grande que celle des lois. On ne peut qu'approuver ce qu'il dit au sujet de l'emploi des influences religieuses et morales, de celle des patrons sur les ouvriers, heureusement mise en œuvre dans quelques localités comme à Sedan, enfin de toutes les formes d'organisation propres à faire contracter le goût de l'épargne et à améliorer l'alimentation et le logement, comme les sociétés de consommation, les sociétés coopératives de crédit, les procédés employés à Mulhouse et ailleurs pour rendre l'ouvrier propriétaire de son habitation; rien de plus vrai que les bons effets qu'il attribue au travail à la tâche et aux moyens de rémunération qui, institués en vue de supprimer le chômage hebdomadaire, obligent l'ouvrier à retourner le lundi à l'atelier. De même, il faut reconnaître une part d'efficacité aux moyens que l'auteur appelle indirects, aux distractions dans lesquelles il s'agit d'associer l'instruction aux plaisirs, surtout aux plaisirs en famille, aux bibliothèques, aux cours, aux cercles, à la musique, au théâtres, aux musées, etc. Mais il ne faudrait pas que la défiance à l'égard de l'action légale allât plus loin. Ce n'est pas assez que d'admettre les lois pénales pour l'armée, en thèse générale du moins; car l'auteur a fait plus d'une concession à ce qu'il y a d'excessif dans ce rigorisme théorique d'abstention qui repousse toute action préventive de l'État. Non-seulement il ne laisse pas impunies les infractions à l'ordre et à la décence, mais il réclame, outre une surveillance sévère des cabarets, quelques mesures préventives à l'égard des enfants; il demande des restrictions à la vente de l'absinthe et un accroissement de droits sur les spiritueux, en même temps que le dégrèvement sur le vin et sur la bière, de manière à introduire dans le ménage ces boissons plus inoffensives

dans leur usage modéré. Il voudrait des hôpitaux d'ivrognes comme ceux qui existent en Amérique. Les sociétés de tempérance, allant jusqu'à l'abstention absolue des spiritueux, lui paraissent avoir peu de chances de succès en France. L'usage exclusif de l'eau n'y serait même peut-être pas toujours d'une bonne hygiène, et les habitudes railleuses de l'ouvrier se prêteraient sans doute peu aux expériences qui, aux États-Unis, ont réussi avec éclat pendant un certain temps et y exercent encore une certaine influence, grâce à l'auxiliaire si puissant de l'influence religieuse. Cette influence est trop peu employée, selon l'auteur, dans notre pays. Il en rend responsable en partie le clergé, et s'étonne de voir telle de nos provinces, comme la Bretagne, présenter l'union singulière de fortes croyances religieuses et d'une intempérance presque générale. Contre ce mal, il pense que la direction religieuse et la prédication pourraient faire davantage. En accordant que les sociétés de tempérance sous la forme américaine ont peu d'avenir chez nous, il y aurait lieu pourtant de manifester plus de confiance dans d'autres associations analogues qui agiraient d'une manière plus conforme au génie national et aux nécessités de notre société laborieuse. Il s'est fondé récemment une grande société française d'encouragement à la tempérance avec le concours de plusieurs membres éminents de cette Académie, il y a lieu d'espérer que le système de publicité et de récompenses qu'elle met en œuvre ne restera pas sans effet. Malgré ces critiques, la commission a été frappée avant tout des qualités sérieuses et des parties irréprochables de cet utile et savant travail. Elle vous le proposera pour une récompense non sans importance, pourtant sensiblement moindre à celle dont a paru digne le mémoire dont il me reste à vous entretenir.

III

La plupart des mérites que réclamait le sujet mis au concours, nous ont paru réunis par le Mémoire n° 2, formant un manuscrit de 384 pages très-remplies. C'est le travail le plus complet et surtout le plus véritablement personnel dont la commission ait eu à s'occuper. L'auteur ne se borne pas à affirmer, il discute. A défaut de qualités très-frappantes, son style est clair, exact, et dit convenablement ce qu'il veut dire. Son mode d'exposition présente de remarquables qualités d'ordre et de précision. Les divisions du sujet indiquées par votre programme sont bien suivies en général, et les questions presque toujours traitées avec autant d'ampleur dans les renseignements que de netteté dans les conclusions. C'est d'abord à *constater*, comme il dit, l'intempérance, que s'est

appliqué l'auteur de ce Mémoire. Il a mis à s'acquitter de cette tâche un soin dont vous pourrez vous faire une idée par une simple analyse. Nous dirons d'abord quelques mots de son avant-propos. Il n'est pas exempt de lacunes que nous avons dû vous signaler au commencement de ce rapport, et que nous avons résumées par un certain manque de vues générales, d'idées philosophiques, par une absence ou une insuffisance trop grande des vues historiques les plus propres à éclairer la question et à empêcher que le silence trop absolu sur le passé ne devînt comme la calomnie du présent. Trop circonspect pour accuser sans preuves, trop calme et trop impartial pour se jeter jamais dans la déclamation, l'auteur du Mémoire n° 2 atténue ces défauts par une justesse générale d'appréciation qui s'autorise du bon sens à défaut de principes plus élevés énoncés plus nettement, et qui s'appuie sur la connaissance des faits contemporains jugés en eux-même à défaut de comparaisons plus savantes. La statistique lui tient lieu d'histoire, et ce qu'il a omis de faire à quelque degré dans le temps, il le fait très-largement dans l'espace, en appelant pour ainsi dire tous les pays à comparaître avec leurs documents, leurs chiffres officiels, les publications de diverse nature qui jettent du jour sur la cause, instruite avec le soin le plus attentif dans presque toutes ses parties. Il serait d'ailleurs peu exact de dénier à l'auteur tout point de vue général. Il en a un, qui consiste à rechercher les causes du mal et les indications des remèdes dans l'étude du milieu social et économique. Sans négliger les côtés moraux et même physiologiques d'une question qui confine à tant de genres de désordres et de souffrances, c'est le milieu favorable au développement du fléau qu'il s'efforce surtout d'étudier pour essayer de le modifier. Ce fléau, quelle en est d'abord l'étendue? Question peu facile à résoudre, tellement que la plupart de ceux qui croient l'avoir résolue sont tombés dans de graves confusions. Entre ces deux termes : consommation, intempérance, la corrélation n'est pas absolue. Le chiffre de la consommation n'est pas lui-même aisé à établir. A quels signes vous attacherez-vous? Sera-ce, comme on le fait souvent, aux relevés faits à l'occasion de la perception de l'impôt auquel l'alcool est soumis? A quelles erreurs ne s'expose-t-on pas par ce procédé! Ce droit est généralement perçu à la fabrication ou au lieu de fabrication. On identifie la quantité fabriquée à la quantité consommée, et l'on prétend ensuite établir la proportion de l'intempérance par le rapport de ce chiffre avec celui de la population. Rien n'est plus défectueux qu'une telle méthode. Au tort de ne pas tenir compte de la dénaturation que l'industrie fait subir à l'alcool sous diverses formes, elle en joint d'autres. Le nombre des distilleries

n'offre pas une signification suffisante par lui-même. Il est nécessaire de faire connaître l'importance de leur production et de leur débit, qui varient extrêmement. Il faut se défier aussi beaucoup de la fraude, quand on apprécie ou que l'on compare la production alcoolique chez les différents peuples pour en tirer des conséquences relatives aux excès de boissons. Elle peut produire un écart considérable entre le nombre apparent et le nombre réel des distilleries, entre la valeur apparente et la valeur réelle de la production et de la consommation. L'auteur cite surtout comme exemple la Belgique. La consommation apparente y est augmentée par la fraude qui se pratique avec les pays voisins, comme les Pays-Bas et la France, où les droits sont beaucoup plus considérables. On néglige trop souvent de retrancher les quantités d'alcool exportées sous diverses formes comme aussi d'ajouter celles qui sont importées. Enfin, on attribue à la consommation d'une année donnée toute la quantité déclarée à la fabrication pendant le cours de cette année, sans tenir compte du temps que la marchandise met à circuler, à descendre tous les échelons intermédiaires du commerce avant d'arriver au consommateur, sans défalquer les approvisionnements faits en prévision de certains événements, tels qu'une variation de prix produite par l'action des hommes ou celle de la nature, une nouvelle législation, un débouché nouveau, une récolte défectueuse en vins ou en céréales. On oublie que le chiffre de l'alcool en circulation n'est d'ailleurs qu'un point de départ, qu'il n'entre pas dans la consommation tel qu'il sort de la distillerie, qu'on le mélange avec de l'eau et un grand nombre d'ingrédients destinés à le rendre propre à la boisson ou agréable au goût.

Voyez à quel esprit exigeant, défiant pour tout ce qui n'est pas la certitude, nous avons affaire. Il semble même se complaire dans ses scrupules et s'y attarder un peu ; il compte les écueils, rappelle les naufrages, et, quand on croit qu'il en a fini avec les préliminaires, il s'aperçoit encore parfois de difficultés nouvelles et se reprend à regarder l'horizon avec inquiétude, plus soucieux de ne pas s'égarer que pressé d'avancer ou désireux de conclure. Il en résulte un peu de lenteur dans la marche, et, sinon une impression de septicisme, du moins un sentiment de confiance fort tempéré dans le mérite des statistiques et dans les remèdes des philanthropes. N'exagérons rien pourtant. Un esprit aussi sage, aussi peu enclin à l'optimisme, ne devait pas tomber non plus dans l'excès contraire ; il dit tout, même le bien, se défie de tout, même de son penchant au découragement, et s'arrête sur la pente où le doute, en présence de documents compliqués et souvent contradictoires, empêcherait de conclure. Ses conclusions ne sont pas

toujours aussi accusatrices que celles de tels de ses concurrents qui se rattrapent pour ainsi dire par un peu d'illusion optimiste dans les conclusions de ce qu'ils ont mis de trop sombre dans les prémisses.

Ainsi il n'admet pas avec les statisticiens pessimistes que la consommation des alcools ait *partout* augmenté, et, quand il constate cette augmentation, trop incontestable malheureusement dans plus d'un cas, il la restreint dans des bornes qui du moins n'atteignent pas ce que l'on a parfois paru dire. Si le tableau reste bien triste à certains égards, il n'est jamais noirci. Rien de plus instructif sous ce rapport que la revue qu'il fait des différentes contrées. Les résultats auxquels il arrive méritent d'être placés sous vos yeux. Pour le Royaume-Uni, la consommation par tête, d'après les chiffres officiels, reste, en 1866, au-dessous du taux qu'elle atteignait quarante ans auparavant, mais elle semblait, dans les dernières années, commencer un mouvement ascendant. La consommation, en 1852, était de 25 millions de gallons (le gallon vaut quatre litres et demi), ou neuf dixièmes de gallon par tête de la population à cette date. La consommation de 1866 est de plus de six dixièmes de gallon par tête. Il y a eu un accroissement dans la consommation des spiritueux pour chacune des parties du Royaume-Uni, mais il est bien plus considérable en Irlande qu'en Angleterre et en Écosse. Les chiffres de 1870 modifient à quelques égards ces proportions. La consommation aurait baissé en Écosse, serait restée stationnaire en Irlande et se serait notablement élevée en Angleterre. L'accroissement de l'importation des spiritueux étrangers, attribué à la réduction du droit, n'aurait pas été sans influence sur ce développement de la consommation.

Les autres contrées du Nord présentent des résultats qui diffèrent suivant les pays. La dernière période décennale attesterait que le mal a diminué dans une certaine mesure en Hollande. Il en serait de même en Suède, et même dans une forte proportion. En Belgique, la consommation aurait augmenté, mais beaucoup moins qu'on ne l'a dit. L'intempérance reste grande en Allemagne dans presque tous les États; elle paraît avoir diminué pourtant depuis un demi-siècle. En Suisse, le goût des spiritueux s'est accru, notamment dans certains cantons, à Berne, par exemple. Quelques années mauvaises, durant lesquelles le vin a augmenté, n'auraient pas été étrangères à cette conséquence. La distillation du grain et des pommes de terre s'est développée dans ce pays. Des parties montagneuses, où elle a toujours été assez forte, la consommation de l'alcool s'est répandue dans la plaine, notamment à Genève, Soleure et Neufchâtel. Tout ce que l'on peut dire de la Russie et des États-

Unis, c'est que la consommation alcoolique y est fort développée; mais une évaluation satisfaisante ne paraît point possible à l'auteur dans l'état des documents, et ce n'est qu'après les avoir compulsés, cités, rapprochés les uns des autres, qu'il renonce à lui donner une exactitude rigoureuse.

Pour le pays qui nous intéresse le plus, la France, quelle conclusion donnent les faits attentivement étudiés? Nul doute : la consommation alcoolique augmente sensiblement depuis un certain nombre d'années. Quant à la proportion exacte de cet accroissement, l'auteur du Mémoire nº 2 ne pense pas qu'elle puisse être déterminée ici non plus. Il n'est pas douteux qu'à mesure que la quantité d'alcool produit augmente, la quantité de vin livrée à la distillation diminue. C'est surtout dans le midi de la France que se manifeste la diminution. La production de l'alcool a passé dans le Nord, et la betterave, la mélasse et les farineux ont réussi à se substituer au vin dans la fabrication alcoolique. On sait avec quelle rapidité les distilleries se multiplient dans cette partie de notre territoire particulièrement.

Ainsi, comme résultat général, la consommation alcoolique a augmenté en Angleterre et en France; et ce résultat s'appuie sur d'autres preuves encore que celles qui viennent d'être indiquées. D'après les documents anglais, dans l'Angleterre proprement dite, le nombre des ivrognes et gens faisant scandale en public, mis en arrestation, qui était en 1857 de 75,859 individus, n'a pas cessé d'aller s'accroissant, pour atteindre en 1870 le chiffre considérable de 131,870. Tenons compte de l'augmentation dans le nombre des habitants et de l'organisation plus parfaite de la police, le développement de l'intempérance qui se révèle par des faits de ce genre n'en demeure pas moins certain. Évidemment il ne peut être attribué aux classes qui appartiennent à l'aristocratie ou au grand commerce. Ce n'est pas qu'elles n'y fournissent leur contingent, mais la plupart du temps, ceux qui dans ces classes se livrent à de tels excès, sont recueillis par leurs laquais et portés chez eux dans leurs voitures. L'auteur se refuse également, et cette conclusion n'est pas moins remarquable que la manière dont il la motive, à imputer ce vice à la généralité de la classe ouvrière, qui lui paraît, au contraire, dans sa grande masse, mieux préservée de ce genre d'excès qu'autrefois. La plupart de ces gens arrêtés appartiennent aux classes dangereuses, à ces classes que la police désigne sous le nom de *classes criminelles*, voleurs et filous reconnus, prostituées, recéleurs, vagabonds et mendiants. En y comprenant les enfants au-dessous de 16 ans, on évaluait le nombre de ces classes criminelles en liberté à près de 114,000 individus. On ne peut oublier enfin que le nombre

des indigents secourus à domicile, c'est-à-dire hors des maisons de travail, s'élevait en 1871 à 913,000, chiffre rond. L'alcool ne leur suffit pas même toujours, il leur faut l'éther et le laudanum. M. Cartwright constatait, en 1867, que 20,249 maisons répandues sur la surface de l'Angleterre étaient connues et signalées par la police pour donner asile à ces individus, appartenant aux classes criminelles. Dans ce nombre sont compris six mille cabarets et six mille garnis de bas étage. En 1870, d'après la statistique administrative, le nombre de ces cabarets suspects serait assez sensiblement réduit. Dans son insistance à marquer qu'il ne faut pas se hâter de mettre ce triste tableau à la charge de la partie la plus nombreuse de la classe ouvrière, qui se livre à un travail régulier, l'auteur prend pour type de démonstration deux grandes villes, Londres et Liverpool ; il montre que c'est bien sur les classes dangereuses que porte l'augmentation des arrestations pour ivresse. Il avoue pourtant que l'ouvrier anglais figure pour une part réelle dans ces excès de l'alcoolisme. A Londres, il n'est pas rare que, pendant la nuit du samedi au dimanche, l'on opère de 60 à 100 arrestations pour ivresse dans chacune des circonscriptions de police des quartiers ouvriers. Il faut remarquer, d'ailleurs, que la plus grande proportion se compose pour beaucoup d'Irlandais. La masse ouvrière anglaise, amie du confortable, préfère la bière à l'alcool. De même l'accroissement de l'ivrognerie chez les femmes, constaté par les statistiques, appartient surtout à la prostitution. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait une augmentation trop certaine dans le nombre des cas d'ivresse parmi les femmes de la classe ouvrière. Les débits de bière y ont contribué par leur accroissement, leur décence apparente, et ils sont devenus trop souvent des lieux d'intempérance et de débauche. L'extension du mal chez les enfants et les adolescents est accusée aussi par de nombreux symptômes.

Le même travail est poursuivi pour la France avec plus de détails encore, et le même parti pris de ne pas se contenter d'indices superficiels. Que nous a-t-on appris quand on nous a dit qu'il y a en France un cabaret en moyenne par 102 ou 103 habitants? Ne faudrait-il pas savoir à quels besoins réels de consommation alimentaire ils peuvent répondre dans une certaine mesure? Ne faudrait-il pas être renseigné sur l'importance comme sur la nature de leurs ventes? Il est vrai que le nombre des débits a augmenté, mais non pas dans une proportion qui dépasse celle qu'on remarque dans les autres grands pays énumérés précédemment. Malheureusement l'accroissement de l'alcoolisme est établi par des preuves plus certaines et de plus d'un genre. Il n'a pas seulement augmenté, il est devenu plus dangereux pour la société comme pour l'individu

qui en a pris l'habitude sous l'empire de causes diverses. Pour le nord de la France, les mauvaises conditions économiques en sont en grande partie responsables. A Lille, les ouvriers continuent à habiter des logements insalubres, par un incorrigible esprit de routine, de préférence aux logements propres et sains qui leur sont offerts aux mêmes prix. Pour Amiens, Saint-Quentin, une part sensible de l'augmentation de la consommation alcoolique serait attribuable aux tisserands des campagnes qui emportent ou rapportent de l'ouvrage. Ce n'est pas la seule fois que l'auteur de ce Mémoire accuse les nomades d'augmenter la clientèle des cabarets. C'est dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, foyers de la grande industrie, que la consommation de l'alcool paraît s'être le plus développée; les trois autres départements normands s'en sont aussi ressentis depuis vingt ans, quoique dans une proportion moindre. Le mal est grand à Rouen, à Elbeuf. L'amélioration constatée autrefois devant cette Académie, par le savant et judicieux docteur Villermé, ne s'est point maintenue pour cette dernière ville, et la moralité générale est loin de s'y être élevée. A Caen, où les mœurs sont généralement régulières, la distillation du cidre a développé la consommation alcoolique dans une proportion assez forte, quoique contenue par le défaut de grandes agglomérations ouvrières. Pour la Bretagne, le mal, fort ancien, est loin d'avoir cédé devant des causes qui, d'ordinaire, l'atténuent; il semble que l'aisance, en pénétrant dans les campagnes, n'ait fait qu'accroître l'ivrognerie, et l'alcool, par son augmentation et son bon marché, lui a servi d'auxiliaire. Le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, consomment le double de ce qu'ils consommaient il y a vingt ans, non déduction faite de l'augmentation de la population, qui est loin d'ailleurs d'avoir doublé. Cette consommation moyenne de 74,900 hectolitres par an équivaut à la treizième partie de la consommation totale de la France! A Reims, l'élévation du prix du vin a contribué à faire prendre au développement des boissons spiritueuses un essor déplorable. Ce n'est guère qu'en Alsace que le vin, souvent d'une nature capiteuse, cause des excès qu'on puisse faire entrer en comparaison avec ceux que produisent ces boissons. Dans le Midi, l'intempérance est bien moins répandue; cependant elle a pénétré avec le travail industriel dans quelques localités.

Nous avons hâte de demander à l'auteur du Mémoire n° 2 les résultats auxquels il a été conduit au sujet de Paris. Quelle ville présente plus d'intérêt à ce triste point de vue lié à tant d'autres de l'ordre moral et social? Mais là surtout les chiffres donnent bien difficilement toute la lumière qu'on est tenté de leur demander. Il

ne suffira pas de dire qu'en 1869 la consommation a été de 130,000 hectolitres, ni même d'ajouter avec plus ou moins de rigueur que le nombre des consommateurs a été de 300,000, pour qu'on soit autorisé à en tirer des conclusions tout à fait exactes sur l'état de la classe ouvrière. « Paris, fait observer l'auteur, reçoit une quantité considérable d'étrangers de passage venus pricipalement pour leur plaisir, et dont le nombre n'est pas assez souvent recensé. C'est ensuite un comptoir d'affaires considérable. Enfin, le prolétariat criminel ou dangereux y forme une partie importante de la population. 30,000 prostituées connues y vivent de débauche. Malgré les efforts du législateur et du juge, près de 20,000 repris de justice, libérés et malfaiteurs d'habitude, y séjournent et s'y cachent. L'assistance publique y a donné des secours, en 1863, à 101,570 individus indigents, dont 27,954 venaient des autres départements. Quelle quantité d'alcool doit consommer en une année chacun de ces individus, hommes, femmes, enfants quelquefois? Ajoutez qu'une partie de la lie de la population ouvrière n'est pas comprise dans ces catégories. La population ouvrière s'élevait, d'après les enquêtes de la chambre du commerce : en 1847, à 345,520, en 1860 à 416,811, plus 45,028 ouvriers attachés à des établissements publics ou privés. En déduisant les femmes et les enfants, on se trouverait en présence de 250,000 hommes environ, dont un certain nombre consomment quotidiennement ou fréquemment de l'alcool, mais toujours avec une certaine modération. L'autre partie consomme avec excès et se livre à l'intempérance. » Quant au nombre des cabarets pris pour signe du développement de l'ivrognerie, il faut faire, dans ce cas particulier, la remarque que nous avons déjà faite d'une manière générale. Il existait en 1860 un cabaret pour 119 individus à Paris et dans la banlieue, et, en 1868, un cabaret pour 90. Il resterait encore ici à déterminer dans quelle mesure la quantité des débits dépasse les besoins réels et quelle est l'importance de leurs affaires.

Telle est, pour ainsi dire, la statistique de l'intempérance, ce qu'on pourrait appeler sa *carte* plus ou moins *teintée de noir*, selon les diverses régions, avec ses chiffres de diminution ou d'augmentation, selon les contrées. On ne le voit que trop par le simple compte-rendu de cette première partie du Mémoire nº 2, l'intempérance d'a pas quitté ses positions devant une civilisation croissante. Aux gloires de cette civilisation elle oppose ses hontes ; elle mêle ses ombres à l'éclat des plus vives lumières; à l'aspect du bien-être accru elle joint le spectacle navrant des souffrances qu'elle engendre. Ces souffrances sont lamentables. Effroyables par elles-mêmes, elles accusent, ce qui fait bien plus que doubler le mal, les

déplorables défaillances d'une volonté libre. Ces souffrances, quelle en est la mesure ? Comment et pour combien la misère a-t-elle sa source dans cette nature d'excès ? Et aussi, jusqu'à quel point cette responsabilité de l'individu semble-t-elle limitée par des causes générales ?

L'auteur qui examine ces questions est loin d'ôter aux responsabilités morales individuelles la part de culpabilité qui leur revient. Mais le paupérisme, tout compte fait, lui paraît être la cause de l'ivrognerie, plus encore qu'il n'en est l'effet. C'est ainsi qu'il est amené à étudier, avec un developpement qui dépasse la mesure, les lois destinées en Angleterre et en France à combattre le vagabondage et la mendicité. De même il recherche quel peut être le rapport entre la quantité d'alcool consommé et l'indigence secourue à domicile ou par d'autres formes d'assistance, et constate la relation existant entre l'intempérance et un autre fléau, la prostitution; celle-ci en est une des causes plus souvent qu'elle n'en est la conséquence, et elle en devient, par l'industrie de certains spéculateurs déhontés, le redoutable auxiliaire. L'auteur apprécie au point de vue de l'intempérance les effets de la grande manufacture. Tout en se rendant compte des causes qui établissent la nécessité de ce régime industriel, il lui attribue ici une action fâcheuse. L'exemple de grandes villes anglaises et françaises montre qu'elle a eu pour conséquence une densité de population, une agglomération ouvrière dans un espace restreint, qui a modifié d'une manière plus d'une fois désastreuse la vie de famille, les mœurs et les habitudes de consommation. Ce n'est pas à dire que la petite fabrication n'ait aussi son contingent dans l'ivrognerie.

Ici encore les espérances les plus légitimes, ce semble, que pouvait concevoir l'amour de l'humanité et de perfectionnement social, ont reçu d'affligeants démentis. Il est triste de constater, par l'exemple de la plupart des pays, la France comprise, que, dans l'état actuel, le salaire élevé est loin d'être en corrélation avec le chiffre de l'épargne et les habitudes d'une vie plus sensée et plus digne. C'est avec raison que l'on oppose le crédit populaire, les assurances, les sociétés de secours mutuel, aux entraînements qui menacent le présent et compromettent l'avenir de l'ouvrier. Malheureusement ces entraînements forment eux-mêmes le plus grand obstacle au développement continu de ces institutions. Faut-il donc proclamer l'impuissance des moyens qui semblent les mieux faits pour développer, avec l'esprit d'économie et de prévoyance, l'empire sur soi ? Non sans doute, mais on doit avouer qu'ils n'auront qu'une efficacité limitée, tant que le ressort moral restera faible, et tant que le milieu, qui agit d'une manière continue et funeste

sur les organes et les dispositions morales de l'ouvrier, n'aura pas été sensiblement modifié. C'est aujourd'hui le malheur de la condition de l'ouvrier qu'il trouve un double écueil dans le salaire très-haut et dans le salaire trop bas. Devrons-nous en conséquence déplorer l'élévation des salaires comme un mal en soi? Ce serait une contradiction choquante chez ceux qui regardent l'accroissement du bien-être par le travail comme un progrès, et le signe d'une révoltante dureté de cœur. Le salaire élevé est le seul moyen qu'ait le travailleur de mettre en pratique les conseils que lui donnent l'économie politique et la morale. Par là seulement il peut former un capital. Mais le fort salaire est aussi une cause de tentations. Il pousse à l'abus des jouissances, qui parlent plus haut que les sages conseils de la raison et des prévoyances à long terme. Le salaire trop bas aboutit au même mal par une autre voie. Ce que la misère va demander à l'ivresse, c'est l'oubli; à la place du nécessaire qui manque elle met un superflu malsain et dangereux. Comment échapper à un pareil cercle vicieux? L'auteur indiquera divers moyens secondaires; mais il compte surtout sur l'instruction, sur les soins donnés à l'enfance et à l'adolescence de l'ouvrier. Quelle pitié que le mal prenne l'enfant pour ainsi dire aux premiers pas qu'il fait dans la vie, quelquefois par l'exemple même de la famille devenue une école de dépravation, quelquefois dans le temps de l'apprentissage! N'est-il pas douloureux que les enfants, qui ne sont qu'une partie de ce tout formé par la famille, la plus faible et la plus digne d'intérêt, soient comme une classe à part, une classe de travailleurs, de salariés, de vagabonds, de mendiants, une classe d'indigents, la plus nombreuse des catégories assistées en Angleterre par les bureaux de bienfaisance! 254,489 enfants secourus, recevant dans les maisons de travail une éducation plus corruptrice que ne leur seront salutaires les faibles commencements d'instruction qu'ils en emportent, n'est-ce pas là un chiffre qui parle assez par lui-même! Quoique moindre en France, le mal y est aussi grand, et l'enfant y est trop fréquemment la proie destinée à l'ivrognerie. Une loi plus humaine retardera l'âge où il pourra se livrer au travail manufacturier. Le vagabondage et l'intempérance y perdront-ils si, enlevé à l'atelier, il n'est pas pour ainsi dire rendu à la famille et à l'école? L'éducation est le moins trompeur des remèdes, le seul qui ait des chances sérieuses d'efficacité, remède préventif qui substitue d'honnêtes influences à des camaraderies dangereuses, et les leçons du bien à la précoce inoculation du vice; donnons-lui pour complément les cours d'adultes, les salles de lecture, où dans quelques pays on établit des débits de boissons saines, les cercles ayant un but utile, les gymnases, etc. Tout cela est à

encourager, sans illusion, sans bruit, sans charlatanisme. Il ne sera même pas mal que, dans de telles fondations, le juste espoir d'un bénéfice modéré aide et cache la philanthropie, qui se nuit à elle-même en s'étalant trop. Le cabaret emploie bien des ruses. Il les proportionne à la concurrence dont le menace le bien, devenu lui-même plus ingénieux. Il fera sans doute toujours un certain nombre de victimes ; n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'il en fera beaucoup moins?

Comment ne pas se préoccuper des effets de l'intempérance sur la criminalité et la mortalité qui sont comme le dernier terme de la misère qu'elles-mêmes contribuent à accroître dans les familles ouvrières? Disons-le ici : l'auteur aurait dû épuiser l'indication de ces effets avant de parler de plusieurs des remèdes, lesquels devraient être signalés à la fin, et non scindés, comme il l'a fait, par une division où il nous a paru moins fidèle à ses habitudes de méthode. Les dernières parties consacrées à l'analyse de ces effets, pour revenir ensuite à l'examen d'autres remèdes, nous ont semblé présenter les mêmes qualités de savoir et de précision, mais non à l'abri de critiques que nous indiquerons rapidement. L'action sur la criminalité, incontestable, atteint-elle les proportions mises en avant plus d'une fois et qui n'iraient pas à moins qu'à faire de la majorité des crimes et des délits la suite directe ou indirecte de l'ivrognerie? La vérité est qu'il s'en faut, pour la France, par exemple, que les départements les plus notés pour l'intempérance donnent le chiffre le plus élevé de criminalité d'une manière plus générale; il n'est pas vrai que les départements industriels comptent plus de criminels que les autres eu égard à la population. Les causes de méfaits varient suivant les régions, dans les villes et dans les campagnes. L'intempérance cause des sévices, des meurtres, des attentats à la pudeur en assez grand nombre : faudra-t-il répéter qu'elle est la cause principale, ou même qu'elle est une des causes principales de ces crimes? L'auteur ne le pense pas et il prend soin de l'établir. En rendant justice à l'esprit de discernement qui rend sa sévérité si impartiale, ne peut-on trouver que sa critique a ici un caractère négatif à l'excès? Admettons que l'ivrognerie ne figure que pour une proportion relativement faible, quoique fort appréciable, dans les crimes constatés. N'est-il pas très-vraisemblable qu'elle fait naître quantité de méfaits qui ne sont pas poursuivis? Les sévices exercés contre la femme au domicile conjugal sont de ce nombre. Qui peut dire combien il se commet d'attentats secrets contre les mœurs imputables à cette cause? Ne sait-on pas que pour l'ivrogne l'inceste même perd le caractère d'horreur qui protége, loin de l'œil du juge, la sainteté du foyer domestique?

Tout cela devrait être dit. L'auteur a raison de ne pas déclamer, et on ne peut lui reprocher de n'avoir pas fait de son œuvre une prédication éloquente. Un peu plus de chaleur morale pourtant n'aurait pas nui, et l'efficacité de l'enseignement y aurait trouvé son compte en même temps que l'intérêt de la lecture.

La peur de l'exagération semble aussi sa préoccupation principale dans ses observations sur la mortalité. C'est à cet effet qu'il dresse des colonnes de chiffres, qu'il les compare, qu'il réfute les calculs français, anglais, allemands, russes, etc., desquels il semblerait résulter que des générations entières soient moissonnées par l'ivrognerie, et que la moyenne de la vie de l'ivrogne est abaissée à 40 ans, 30 ans, 20 ans. Cela est fort bien et part de scrupules scientifiques assurément fort honorables. Pourtant il nous a semblé qu'il y avait quelque chose de plus utile encore que d'établir qu'il ne meurt pas tant de gens qu'on le dit de suites d'ivrognerie, c'est de prouver qu'il en meurt beaucoup. L'orateur le fait, il est vrai, mais tardivement et un peu froidement, et quand il nous a déjà presque rassurés à force de nous prémunir contre les statistiques alarmantes. Son propre chiffre nous semble pourtant assez inquiétant pour qu'il eût pu être mis en relief au lieu de se présenter d'une manière trop modeste. Il nous dit que le nombre des morts par ivrognerie a doublé en dix ans, et que ce nombre, pris d'une manière absolue, ne laisse pas en somme d'être assez considérable. Voilà les chiffres qu'il faut faire luire en quelque sorte aux yeux du vice au début, et dont il faut effrayer la tentation naissante. Ce que l'auteur dit du *delirium tremens* et des autres maladies nées de l'ivrognerie aura le même effet. Ajoutons que sa statistique de la mortalité nous paraît elle-même risquer de rester au-dessous de la réalité. L'auteur établit par preuves abondantes que l'alcoolisme, outre les maladies qu'il engendre directement, prédispose à une foule d'autres, notamment aux maladies épidémiques, et il cite le choléra. Cela est tellement vrai qu'il est impossible que les statistiques soient en cela bien complètes. Les familles ont un intérêt, que l'on comprend fort bien, à ne pas attribuer aux suites directes ou indirectes de l'ivrognerie la mort de leurs membres qui y succombent. La statististique des hôpitaux ne peut elle-même être fort complète à cet égard.

Une grande cause du péril de l'intempérance, cause qui agit d'une manière déplorable sur les classes ouvrières, ce sont les sophistications; elles excitent souvent la soif, rendent l'ivresse plus prompte et ses effets plus délétères. L'auteur n'y a pas assez insisté. C'est pourtant bien là une des circonstances qui servent à déterminer la part de l'intempérance dans la misère. Il y a une véritable

urgence à appeler l'attention des malheureux, contre lesquels tout semble conspirer, sur un danger signalé par la science, qui apprend à distinguer l'alcool à l'état de pureté et l'alcool mélangé de certaines huiles volatiles. L'alcool par lui-même est un danger, tout le monde le sait; il amène la paralysie, l'apoplexie, la mort. Mais, indépendamment des effets funestes que produit l'alcool, il y en a un autre qui se manifeste lorsqu'il est accompagné de certaines huiles volatiles essentielles. Pourquoi les individus qui font usage de ces boissons ne seraient-ils pas avertis que ces sophistications sont faciles à constater? L'alcool mélangé avec ces huiles volatiles devient lactescent au simple contact de l'eau. C'est précisément ce qui arrive pour l'absinthe, dont l'usage a été si funeste aux soldats de notre armée d'Afrique. « Ces huiles volatiles, dit un savant chimiste (1), ajoutent considérablement aux inconvénients de l'alcool; elles agissent comme un véritable poison, et l'habitude de boire non-seulement des liqueurs alcooliques pures, mais encore des liqueurs mélangées de ces huiles volatiles, a le double danger de ruiner l'estomac, d'une part, et d'autre part de préparer aux affections du cerveau. » Cette terrible liqueur, l'absinthe, n'aurait eu que trop de droits à être étudiée dans ses effets, signalée dans ses dangers d'une manière plus spéciale et plus complète. Qui ne sait que la consommation s'en est étendue d'une manière désastreuse et même, malgré les progrès de la sobriété dans la classe aisée, constatés depuis l'ancien régime, qu'elle y fait aussi de nombreuses victimes? C'est un devoir de ne pas laisser s'accréditer cette opinion que par elle-même l'absinthe est inoffensive, erreur désormais réfutée par les chimistes et les médecins. Des expériences récentes ont achevé de le démontrer. Des animaux, enfermés sous une cloche pleine de vapeurs d'alcool, tombent rapidement en état d'ivresse et s'endorment; mais, remplace-t-on l'alcool par des vapeurs d'absinthe, la scène change; l'animal s'agite violemment et des crises épileptiques se manifestent. Pendant le siége de Paris, 250 cas d'aliénation à Sainte-Anne ont été examinés (2). Ils ont permis de constater de nouveau que l'abus de l'alcool conduit au délire et au tremblement, tandis que l'abus de l'absinthe amène, avec le délire et le tremblement, l'épilepsie.

Il y aurait profit à suivre l'auteur dans ses études tristement concluantes, qu'il étend à plusieurs pays, sur l'aliénation mentale et sur le suicide. La part de l'intempérance serait de 15 0/0 pour

(1) M. Dumas.

(2) Note communiquée à l'Académie des sciences. V. le *Journal officiel* du 7 août 1871.

les deux sexes dans la folie, et de 1/10 pour le suicide en France. Ce double mal augmente. Le nombre de folies ayant pour cause l'alcoolisme aurait augmenté, de 1857 à 1868, de 59 0/0 chez les hommes, et de 52 0/0 chez les femmes.

En traitant des moyens légaux d'agir sur l'ivrognerie, l'auteur du même mémoire nous a paru, en général, se tenir dans un sage milieu entre la confiance trop absolue qui prétend mettre à la charge du législateur l'œuvre laborieuse et méritoire de la responsabilité individuelle, et cet autre excès qui désarmerait le législateur en face d'un fléau non-seulement individuel, mais social. L'étude des lois fiscales dans de grands pays se présente avec le même caractère de recherches consciencieuses, qui distingue éminemment ce savant travail. L'augmentation artificielle par l'impôt du prix de l'eau-de-vie tend-elle à en diminuer la consommation? L'auteur a l'air d'en douter un peu, et même un peu trop peut-être. Si, comme il le dit, l'augmentation du prix n'empêche pas l'accroissement de la consommation, il n'est guère possible qu'elle n'y fasse pas obstacle dans une certaine mesure : le bon marché des spiritueux est assurément une des causes de leur débit abondant. La fraude et la clandestinité combattent l'efficacité du fisc et d'autres réglementations. En définitive, l'auteur loue le législateur français de ne s'être engagé qu'avec beaucoup de circonspection dans cette voie réglementaire et fiscale, qui a trahi les efforts les mieux intentionnés dans d'autres contrées. Il augurerait mieux, si l'état du Trésor le permettait, du dégrèvement du vin et de la bière, du développement donné à des consommations comme le café, etc. Il encourage fortement le législateur à une intervention énergique dans le commerce de détail des boissons enivrantes. Son chapitre sur ce sujet est extrêmement instructif, et il ne conçoit enfin chez nous que dans certaines conditions spéciales l'action des sociétés de tempérance, qu'il étudie avec soin, non-seulement aux États-Unis et en Angleterre, mais en Allemagne, où elles ont peu réussi. Il présente aussi un solide historique des asiles pour les ivrognes. On voudrait voir traiter plus à fond la question de la pénalité applicable à l'ivresse, et de ses conséquences plus ou moins heureuses. Combien de fois on s'est demandé jusqu'à quel point et dans quels cas l'ivresse devait être traitée comme un délit qu'atteint la loi, ou comme un simple abus honteux de la liberté humaine justiciable des mœurs et de l'opinion! A quel degré les législateurs, les jurisconsultes, les moralistes eux-mêmes se sont divisés sur ce sujet, on ne peut le savoir que si on a quelque connaissance des débats approfondis engagés sur cette question délicate. Une loi récente punit l'ivresse publique, même quand elle ne porte pas atteinte à la décence et à

l'ordre. Sans lui refuser son approbation, de même qu'en recommandant divers moyens de détail, il est visible que l'auteur met sa confiance beaucoup moins dans ces mesures fiscales et pénales, et dans les arrangements plus ou moins habiles d'une ingénieuse philanthropie, que dans les modifications que pourrait recevoir le milieu moral et économique dans lequel se développe aujourd'hui l'intempérance.

IV

Nous vous avons fait connaître, avec une étendue qu'excusera peut-être le mérite de ces travaux et surtout l'importance d'une question qui est aujourd'hui un triste sujet de préoccupation publique, les trois Mémoires réservés par la commission. Il me reste à vous soumettre ses conclusions. Après avoir comparé et pesé les mérites fort divers et aussi inégaux de ces trois Mémoires, et conclu, comme je l'ai déjà dit au commencement de ce Rapport, à ne pas décerner le prix, la commission vous propose de partager la somme totale du prix quinquennal fondé par M. de Beaujour de la manière suivante :

1° Une récompense de 3,000 francs au Mémoire n° 2 portant cette épigraphe : *Quid leges sine moribus;*

2° Une récompense de 1,500 francs au Mémoire n° 4 portant cette épigraphe tirée d'un Mémoire lu devant l'Académie par M. Renouard : « Recherchez les causes de la misère, la meilleure liste que vous en trouverez est celle des sept péchés capitaux ; »

3° Une récompense de 500 francs au Mémoire n° 1 portant cette épigraphe : *Sine moribus vanæ sunt leges.*

H. Baudrillart.

Le Mémoire n° 2 a pour auteur M. Edmond Bertrand, juge suppléant au Tribunal civil de la Seine; — le Mémoire n° 4 est de M. Joseph Lefort, avocat à la Cour d'appel de Paris, et lauréat de l'Académie en 1873 et 1874; — et le Mémoire n° 1 est de M. Ant. Rouillet, avocat à la Cour d'appel de Paris.

LA POPULATION DE LA TERRE

EN 1873

ET SA SUPERFICIE.

I

Les plus récentes recherches géodésiques ont démontré que la vraie forme de la terre est celle d'un ellipsoïde à trois axes inégaux perpendiculaires entre eux, ayant pour dimensions :

Axe polaire	12 712 136	mètres.
Axe équatorial minimum, par 103°14' de longitude orientale de Paris et 76°46' de longitude occidentale	12 752 701	—
Axe équatorial maximum, par 13°14' de longitude orientale de Paris et 166°46' de longitude occidentale	12 756 588	—
On en déduit la surface totale de la terre.	509 941 000	kilom. carrés (1).
Sur laquelle les océans et les glaces occupent	375 127 950	—
Et les terres habitables	134 813 050	—

Dans ce dernier chiffre ne sont pas comprises les terres polaires ensevelies sous les glaces (comme le Spitzberg, les terres de Gillis, de Wrangel, etc., au nord ; l'île de Kerguelen, les terres d'Enderby, Victoria, etc., au sud), mais sont comptés les bassins lacustres et toutes les eaux intérieures des continents, ce qui réduit la superficie réellement habitable au quart de la surface terrestre. Sur la surface totale, chaque zone glaciale occupe 21 073 300 kilom., chaque zone tempérée 132 398 000 kilom. et la zone torride 202 998 400 kilom.

(1) On en déduit également pour le volume de la terre, non compris l'atmosphère, mais y compris les eaux et en tenant compte de la surélévation des terres au-dessus de la mer : 1 082 860 000 000 de kilomètres cubes. Avec l'atmosphère, le volume total dépasse *onze cents milliards* de kilomètres cubes. On déduit encore des chiffres donnés au tableau que la circonférence du plus court méridien est de 40 000 018 mètres, celle du plus grand méridien de 40 006 173 m., celle de l'Équateur de 40 069 903 m.

Deux auteurs allemands, MM. Behm et Wagner viennent de publier des recherches extrêmement approfondies et détaillées sur la population de la terre et nous allons les résumer d'après eux (1).

Ils font usage dans leurs calculs du mille allemand carré et du kilomètre carré, mais les comparaisons deviennent faciles en se rappelant que le mille allemand carré de 15 au degré vaut 16 milles géographiques carrés ou 55 kilomètres carrés, 6 hectares, 29 ares, 8 centiares. Rappelons encore que la lieue marine carrée vaut 9 milles géographiques carrés, que le mètre carré est égal au centiare, que le kilomètre carré vaut 100 hectares, le myriamètre carré 100 kilomètres carrés ou 10 000 hectares, le grade carré 10 000 kilomètres carrés ou 1 000 000 d'hectares.

Depuis déjà deux siècles on essaye de supputer la population de la terre, et pendant longtemps les évaluations ont été purement arbitraires, fondées sur de simples conjectures sans base méthodique. Dès 1672, Riccioli attribuait déjà un milliard d'habitants à la terre, dont cent millions pour l'Europe, cinq cents pour l'Asie et la Malaisie, cent millions pour l'Afrique, deux cents pour l'Amérique, cent pour l'Océanie.

Sauf pour les deux dernières parties du monde, dont la population était exagérée, Riccioli avait peut-être deviné plutôt que calculé assez juste; mais son total était si absolument hypothétique que, quelques années plus tard, en 1685, Isaac Vossius le réduisait arbitrairement de moitié et, sur les 500 000 000 d'habitants qu'il donnait à la terre, n'en accordait que 300 000 000 à l'Asie et seulement 29 à 30 000 000 à l'Europe ! Ces oscillations se perpétuent; au siècle suivant, Nicolas Struyck ne donne encore, à notre globe, que la même population d'un demi-milliard, en 1740; pendant que Süssmilch, en 1761, la porte à 1 080 000 000 d'habitants.

Après les grandes guerres de la fin du siècle, en 1804, Volney essaye de serrer la question de plus près, il donne pour les différentes parties du monde des chiffres fractionnaires au lieu de nombres ronds, mais, entraîné par les exagérations supposées de ses prédécesseurs, il tombe dans l'excès inverse et diminue beaucoup trop la population de la terre qu'il évalue à 437 000 000 d'habitants, dont 142 000 000 pour l'Europe, 240 000 000 pour l'Asie 30 000 000 pour l'Afrique, 20 000 000 pour l'Amérique, 5 000 000 pour l'Océanie. Malgré leur précision apparente, ces chiffres étaient

(1) *Die Bevölkerung der Erde* II, herausgegeben von E. Behm und H. Wagner. *Mittheilungen*, von Dr A. Petermann, Erganzungsheft N° 35. Brochure in-4 à 2 colonnes, de 110 pages, avec 2 cartes en couleur. Institut géographique de Justus Perthes, Gotha, 1874.

beaucoup trop faibles, comme les déterminations positives ultérieures l'ont prouvé, mais pendant longtemps, ils influent sur l'esprit des statisticiens et des géographes qui sous-évaluent tous les chiffres. Malte-Brun, en 1810, accorde seulement 640 000 000 d'habitants à notre globe. Balbi, en 1838, n'élève pas le chiffre au-dessus de 737 000 000.

Cependant, d'une part, la paix règne, le travail et l'industrie se développent, la population s'accroît rapidement; de l'autre, tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique font exécuter dans les métropoles et les colonies des recensements de plus en plus exacts; les récits des explorateurs nous permettent de nous faire une idée moins hypothétique de la population de l'Afrique; enfin, les voyageurs, les missionnaires et les consuls se procurent le résultat des recensements faits en Asie pour l'établissement des taxes par les gouvernements indigènes. Aussi, en 1843, Henri Berghaus rompt le cercle vicieux où l'on tournait depuis le commencement du siècle. Il donne 1 272 000 000 d'habitants à la terre, dont 296 000 000 en Europe, 652 000 000 en Asie, 275 000 000 en Afrique, 47 000 000 en Amérique, 2 000 000 en Océanie. Les nombres relatifs à l'Europe et à l'Afrique étaient un peu forts pour l'époque où ils ont été publiés; mais toutes les recherches les plus récentes ont confirmé la véracité générale des chiffres auxquels s'était arrêté Berghaus.

S'il y a çà et là des diminutions, l'ensemble de la population terrestre augmente sans cesse. En 1859, Dieterici l'évaluait à 1 288 000 000; M. E. Behm, qui s'occupe spécialement de ces questions, l'a fixée à 1 350 000 000 en 1866; avec M. Wagner, il l'a trouvée de 1 377 000 000 en 1872; enfin, en 1873, ces statisticiens l'évaluent à 1 391 030 000 personnes, dont 300 530 000 en Europe, 798 220 000 en Asie et Malaisie, 203 300 000 en Afrique, 84 542 000 en Amérique, 4 438 000 en Océanie.

Maintenant, si l'on tient compte de la préoccupation constante des deux auteurs de ne pas exagérer, du soin qu'ils ont eu de réduire le chiffre de la population partout où des épidémies ou des guerres ont semblé le rendre nécessaire; si l'on ajoute que dans beaucoup de pays où le peuplement est rapide, les recensements dont les résultats ont été totalisés par MM. Behm et Wagner, remontent déjà à quelques années et enfin qu'un certain nombre de marins et autres voyageurs, ainsi que d'individus habitant des points difficilement accessibles échappent au dénombrement, on jugera que la population totale de la terre, au milieu de la présente année 1874, peut être fixée à *quatorze cents millions d'êtres humains*. Elle dépassera probablement un milliard et demi à la fin

du siècle. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette progression : Leuwenhoeck, en 1722, calculait déjà que si toute la terre habitable était peuplée comme les Pays-Bas, notre terre contiendrait facilement 13 385 000 000 d'habitants.

En se basant sur les résultats de recensements convenablement espacés, M. Behm a pu déterminer le taux annuel de l'accroissement de la population des divers États, et il en en a déduit la population *théorique* en l'an 2000. Mais ce résultat est purement mathématique ; en fait, il y a pour chaque pays un point de saturation, variable suivant la prospérité de son industrie, la fertilité naturelle de la contrée et le perfectionnement de son agriculture, au delà duquel tout excédant de population doit nécessairement s'épancher au dehors par l'émigration, à moins que, par les échanges du commerce, d'autres contrées dont la production alimentaire dépasse la consommation ne comblent le déficit (en partie en nature et en partie même sous la forme antérieure et en quelque sorte latente d'engrais). — Mais ce ne sera jamais là qu'un cas local.

Voici le tableau de la population présente et tel que le savant l'a calculé :

	Taux annuel d'augmentation pour 100.	Population théorique en l'an 2000.	Population au kilom. carré en l'an 2000.
États-Unis (1860-1870).....	2.060	546 300 000	74
Norwége (1815-1872).....	1.440	11 490 000	36
Russie.....	1.39	435 300 000	87
Royaume de Saxe (1834-1871)..	1.280	13 214 000	881
Prusse, anciennes provinces (1822-1871)	1.130	83 710 000	305
Danemark (1840-1870).....	1.110	7 460 000	195
Suède (1815-1872).....	0.960	14 442 000	32
Espagne.....	0.89	53 250 000	105
Chine (1760-1842).....	0.833	»	»
Autriche-Hongrie (1821-1871)..	0.827	106 790 000	171
Iles Britanniques (1821-1871)..	0.827	91 679 000	291
Pays-Bas (1829-1872).....	0.793	10 127 000	308
Italie.....	0.70	65 490 000	221
Belgique (1846-1870).....	0.667	12 068 000	410
Grèce.....	0.53	2 902 500	58
Suisse (1850-1870).....	0.499	5 651 000	122
Allemagne du Sud (1834-1871).	0.403	15 150 000	131
Hanovre (1845-1871).....	0.390	3 303 000	85
France (1821-1872).....	0.379	58 645 000	111
Europe.....		1 038 400 000	106

Nous avons reproduit les nombres donnés par les auteurs allemands; on voit que la France occupe le dernier rang du tableau, mais ce chiffre est entaché de partialité; si l'on recherche le taux d'augmentation, non plus pour la période finissant en 1872, sur laquelle portent les désastres de la guerre, mais pendant la période décennale de 1856 à 1866 on trouve une augmentation annuelle de 1,86 0/0, classant la France — durant cette période — entre la Norvége et les États-Unis. Pour ces derniers eux-mêmes, si, au lieu de ne mesurer l'augmentation que sur la période de 1860 à 1870 qui comprend la guerre de sécession, on recherchait l'augmentation totale de 1790 à 1870 on trouverait une progression de 2,897 0/0 (1) correspondant à une population de 1 576 000 000 d'habitants pour les États-Unis en l'an 2000.

II

La comparaison de la densité actuelle de la population des contrées les plus populeuses, avec les chiffres de la densité calculée en l'an 2000, permettra de se faire une idée assez nette du degré de probabilité de voir se réaliser le chiffre total de population prévu. MM. Behm et Wagner ont complété leur consciencieux ouvrage par deux cartes très-intéressantes — la mappemonde et la carte d'Europe — divisées en zones d'égale densité de population. Les recensements détaillés, exécutés dans ces dernières années, ont permis aux statisticiens de calculer la population moyenne au mille allemand et au kilomètre carrés dans 3 600 divisions administratives. Ces divisions, généralement, d'autant moins étendues que le pays est plus riche et plus peuplé, sont d'ailleurs de dimensions très-variables (2). En résumé, sur les 3 600 territoires dont la

(1) L'immigration n'a pas sur ce taux d'augmentation une influence très-considérable. Le chiffre total des immigrants aux Etats-Unis s'est élevé, de 1776 à 1870, à 7 803 865, dont 250 000 pour la période de 1776 à 1820, et le restant, de 1820 à 1870, se subdivisant ainsi, suivant le pays d'origine : venant des Iles Britanniques, 3 857 850, d'Allemagne 2 368 483, d'Autriche, depuis 1860, 9 398, de Suéde et Norvége 158 928, de France 245 812, de Suisse 61 572, de Belgique 17 278, d'Espagne 23 214, de Portugal 4 695, de Russie et Pologne 8 083, de Chine 109 502, des autres pays 694 050.

(2) En Prusse, les districts n'ont moyennement que 15 milles carrés, en Autriche allemande 17 milles, en Italie 19 milles. Les arrondissements français ont une superficie moyenne de 26 milles, les cercles danois 39 milles, les comtés des Iles Britanniques 47 milles, les pro-

population spécifique a pu être calculée 2 500 appartiennent à l'Europe. Les cartes, divisées en douze zones, sont coloriées à douze teintes, non compris le blanc qui indique le désert totalement inhabité. La teinte la plus pâle correspond à une population de moins de 50 habitants par mille allemand carré; au-dessus, les teintes indiquent des populations de plus en plus denses jusqu'à plus de 8 000 habitants au mille carré.

Les courbes limitant les superficies d'égale densité de population ont l'aspect des lignes isothermes et des courbes de niveau; et, si l'on regarde attentivement, on s'aperçoit que ce n'est pas seulement une ressemblance cartographique, due aux procédés du graveur, on découvre qu'il y a réellement une certaine ressemblance générale entre les inflexions de ces trois sortes de lignes; enfin ces cartes ont aussi quelques rapports avec les cartes géologiques et celles des courants sous-marins. Cela s'explique et pouvait même se prévoir, la fécondité agricole dépendant à la fois de la température, de la composition du sol, du régime des eaux et du perfectionnement de l'agriculture; et la richesse, de même que la population de chaque pays, étant liée à ces éléments. Tout ce qui modifie la production, c'est-à-dire la prospérité publique, modifie la densité de la population : celle-ci se raréfie, sur les hauts plateaux et les flancs des montagnes, froids et dépouillés par les pluies, de terre végétale; elle se presse aux bords de la mer, qui partout ouvre des débouchés commerciaux, et plus encore près des côtes léchées (comme celles de la France) par des courants tièdes procurant en outre chaleur et pêche abondante; elle se condense également sur les rives des cours d'eau offrant voie de transport, puissance motrice, moyen de drainage et d'irrigation.

Pour serrer la question de plus près, les auteurs n'ont indiqué par les teintes conventionnelles que la population réelle des territoires ruraux en faisant défalcation de celle des villes de 50 000 habitants et au-dessus (représentée par des signes spéciaux). La population de ces grandes villes, répartie sur toute la superficie des divisions administratives auxquelles elles appartiennent, aurait en effet augmenté fictivement la population moyenne réelle des territoires suburbains.

Le total de la population des villes de 50 000 habitants et au-dessus n'est pas d'ailleurs bien considérable, il ne dépasse pas 69 378 500

---

vinces hongroises 62 milles, russes 157 milles, espagnoles 188 milles, norwégiennes, 320 milles, suédoises 334 milles. (Les départements français ont une superficie moyenne de 110 milles carrés, ou 610 170 hectares.)

habitans pour toute la terre dont 32 000 000 pour les villes d'Asie, 28 250 000 pour celles d'Europe, 6 800 000 pour celles d'Amérique, 2 000 000 pour celles d'Afrique, 328 500 pour celles d'Océanie. — C'est exactement le vingtième de l'humanité.

Ces êtres humains sont fort inégalement répartis : tandis que la population s'élève à 105 habitants par hectare à Vienne, à 107 à Londres, à 140 à Berlin, à 237 à Paris (et dans cette dernière ville à 820 dans l'arrondissement de la Bourse, en 1866) (1), elle n'est dans certaines régions de l'Australie (le district de Cook par exemple), que de 55 habitants au grade carré (c'est-à-dire 0,000055 par hectare).

MM. Behm et Wagner ont dressé un tableau de la répartition des populations suivant leur densité, en divisant les régions habitées en trois groupes : celles qui contiennent plus de 8 000 habitants au mille allemand carré, celles qui en contiennent de 8 000 à 2 000 (145 à 36 au kilomètre), celles qui en contiennent moins de 2 000. Dans la 1re colonne est indiqué le chiffre total d'habitants agglomérés à raison de plus de 8 000, ou 8 000 à 2 000, ou moins de 2 000 au mille; dans la 2e le rapport de cette population ainsi agglomérée à la population totale; dans la 3e l'étendue en milles allemands carrés de la superficie possédant ce degré de condensation; dans la 4e le rapport de cette superficie à la superficie habitée totale. Voici le tableau :

	Population de plus de 8 000 hab. au mille.				Population de 8 000 à 2 000 hab. au mille.				Population de moins de 2 000 hab. au mille.			
	Population.	0/0	Superficie.	0/0	Population.	0/0	Superficie.	0/0	Population.	0/0	Superficie.	0/0.
Europe .	45 583 000	15	2 750	1,5	174 060 000	58	50 900	28,5	81 100 000	27	125 300	70
Asie (2).	332 717 000	42	27 670	3,5	328 706 000	41	90 810	11	136 797 000	17	695 070	85,5
Afrique.	7 807 000	4	700	0,1	15 933 000	8	8 350	1,6	179 275 000	88	534 480	98,3
Océanie.	328 500	8	.	.	53 000	1	16	0,01	4 050 000	91	161 080	99,99
Amériq.	8 031 000	9,5	80	0,01	4 260 000	5	1 610	0,22	72 251 000	85,5	749 690	99,77
Terre...	394 500 000	28,5	31 200	1,3	523 000 000	37,5	151 680	6,2	473 500 000	34	2 265 600	92,5

Obéissant, sans même en avoir conscience, à la loi *crescite et multiplicamini*, l'humanité s'étend partout, jusque auprès des neiges éternelles des montagnes et des pôles, jusqu'au bord des déserts sans eau. Il y a cependant autour des deux pôles deux

(1) En 1872, l'arrondissement le plus peuplé, celui du Temple, n'avait que 773 habitants par hectare.

(2) L'Europe comprend les Canaries; l'Asie comprend la Malaisie.

vastes calottes inégales totalement inhabitées. La plus petite, la zone déserte arctique, passe, à 72°, au septentrion du cap Nord; comprend les îles Jean Mayen et Cherry, le Spitzberg, les terres de Gillis, du roi Charles et de François-Joseph, la Nouvelle-Zemble; pénètre sur le continent, englobe la presqu'île de Taimyr; effleure, à 73°, le village d'Oustié-Olenskoï, le plus septentrional de l'ancien continent, contient la Nouvelle-Sibérie et la terre de Wrangel; passe à travers l'archipel Polaire Américain; remonte au nord du Groenland, à l'entrée du Smith sound, jusqu'au petit hameau d'Etah. peuplé par les Esquimaux, par 78°, le point habité le plus septentrional du globe; redescend jusqu'à 62° en longeant la côte groenlandaise occidentale et laissant, par 74°, Uppernavik, la station européenne la plus approchée du pôle; ne remonte, sur la côte orientale, qu'à peine au delà du cercle polaire, par 67°, et comprend enfin, tout l'intérieur du Groenland et de l'Islande.

La calotte inhabitée australe est incomparablement plus étendue; tandis que la limite de l'habitat humain est presque partout intérieure au cercle polaire arctique, le désert austral dépasse de tous les côtés de beaucoup le cercle antarctique et sur un point même se rapproche du tropique. La ligne de démarcation passe, à travers l'Atlantique, au sud des îles Tristan da Cunha; effleure la pointe sud de l'Afrique, le cap des Aiguilles, par 35° de latitude australe; coupe l'océan Indien au midi de l'île Saint-Paul; passe au sud de la Tasmanie; s'abaisse, par 51°, au-dessous des îles Auckland; remonte jusqu'à 27° sud au-dessous de l'île de Pâques, dans le grand Océan; et passe, enfin, au sud du cap Horn, à 56°, en laissant en dehors la Terre de Feu, habitée par les Pécherais et, entre cette île et le cap Horn, l'île Wollaston, tout récemment colonisée par le Chili, le lieu habité le plus méridional de la terre.

Outre ces deux immenses régions désertes, des espaces moindres restent inhabités au sein des continents. On compte sur la carte deux de ces déserts dans l'Afrique méridionale; on en voit trois dans le Sahara; on en remarque un dans l'intérieur de l'Arabie; on trouve encore comme ne faisant vivre aucune population, le désert de Gobi, les trois déserts du Turkestan; celui de la Perse; ceux qui séparent la Mandchourie de la Mongolie et de la Corée; les marécages des Sunderbunds, à l'embouchure du Gange; et l'intérieur du Labrador.

Partout, l'homme vit aussi haut qu'il le peut sur les flancs des montagnes. En Europe, le village de Saint-Véran (département des Hautes-Alpes) est à une hauteur de 2040 mètres, l'hospice du Grand-Saint-Bernard à 2474 mètres, et les maisons de poste de la route de Sainte-Marie sur le Stilfser Joch (Alpes du Tyrol) à

2538 mètres. Dans le Nevada (États-Unis), Treasure-City atteint l'altitude de 2793 mètres. Enfin, dans la zone torride, la ville de Potosi (Bolivie) se trouve à 4069 mètres, Portugalète (Bolivie) à 4289 mètres, la maison de poste d'Apo (Pérou) à 4382 mètres. Mais c'est au Thibet que l'habitant humain atteint les hauteurs les plus extraordinaires : le couvent de Hanle est à 4565 mètres et le village de tentes du plateau de Thok Jalung à 4977 mètres, plus haut que le mont Blanc !

C'est spécialement pour l'exploitation des filons miniers, si riches sur les montagnes, et pour héberger les voyageurs traversant les côtes que des habitations sont établies à ces hauteurs.

Nous avons dit que la population humaine, malgré la tendance naturelle à l'agglomération, est assez éparpillée pour que seulement le vingtième de la population totale habite les villes de 50 000 habitants et au-dessus. Les auteurs ont réuni en tableau la liste de toutes ces villes avec le chiffre de leurs habitants, nous extrairons de cette liste celle des villes de 500 000 habitants au moins; elle n'est pas étendue, comme on va le voir.

La plus vaste agglomération humaine, hors de pair avec les plus peuplées, est Londres; avec les communes contiguës comprises dans le district de police la population s'élevait, au milieu de 1873, à 4 025 659 personnes. A la même époque Liverpool comptait 505 274 h. ; le jour du recensement officiel (3 avril 1871) Glasgow en possédait 547 538. Berlin, le 1er décembre 1871, comptait 826 341 h. Vienne, en octobre 1872, en comptait 901 380. Paris, en 1872, avait 1 851 792 habitants. Saint-Pétersbourg en décembre 1869, comptait 667 963 habitants et, en 1871, Moscou 611 970. Enfin, Constantinople, en janvier 1873, renfermait 600 000 individus.

Les chiffres sont bien moins sûrs, pour la Chine, nous ne pourrons citer que les nombres moyens : Péking 1 300 000 habitants, Tientsin 700 000 habit. (province de Pé-Tchili); Soutcheou (province de Kiangsou), 2 000 000 h.; Tchantcheou-fou, 1 000 000 h.; Foutcheou, 600 000 h. (province de Fokien); Hangtcheou-fou 1 000 000 h.; Chaohing, 500 000 h. (province de Tchekiang); Hankéou avec Han-yang et Outchang (province de Houpé) 1 500 000 h.; Siangtan (province de Hounan) 1 000 000 h.; Si-ngan-fou (province de Chensi) 1 000 000 h.; Tchingtou-fou (province de Szetchouen) 800 000 h.; Canton (province de Kouangtung) 1 000 000 h.

Yeddo, en 1872, comptait 674 447 habitants. En 1871, Calcutta avec ses faubourgs renfermait une population de 794 645 personnes; Bombay, à la même époque, en contenait 644 405. On

retombe dans les évaluations aproximatives en accordant 500 000 habitants à Bangkok et 500 000 à Ketcho.

En 1873, New-York avec Brooklin, Jersey City et Hoboken comptait 1 481 234 habitants, et en 1871, Philadelphie 674 022 citoyens. C'est pour toute la terre un total de 28 agglomérations urbaines comptant au moins un demi-million d'habitants, 9 en Europe, 17 en Asie et 2 en Amérique, mais il règne la plus grande incertitude sur le chiffre véritable de la population des villes dans les contrées qui ne sont pas administrées par les blancs, et il se peut que plusieurs des villes Chinoises ou Indo-Chinoises, comme l'affirme M. Duret, aient une population bien inférieure à celle qu'on leur prête. Le recensement officiel de Yedo qui vient de constater l'existence de 674 437 habitants dans une ville ayant la réputation d'en avoir 15 à 1800 000, laisse supposer que M. Duret pourrait bien avoir raison; d'autant plus que la Chine a été décimée par les gigantesques inondations à la suite desquelles le cours du Hoang-Ho a été modifié, les trois guerres avec l'Angleterre et la France, et les immenses insurrections des Taepings, des Niempheïs et des musulmans de Tali-fou accompagnées d'effroyables massacres réciproques. En revanche, d'autres villes dont la population augmente rapidement, comme Manchester et Rio-Janeiro, ont probablement atteint, au milieu de 1874, le demi-million.

III

Avant d'aborder le détail de la population et de la superficie des États de chaque partie du monde, il est bon de faire le total des territoires soumis à une même souveraineté dans différentes parties du monde, c'est-à-dire des États possédant des colonies. Malgré sa faible importance coloniale, nous commencerons par la France.

Colonies.

	Superficie. Kilom. carrés.	Population. Habitants.
Inde française	508,60	261 449
Cochinchine française	56 244	1 156 101
Nouvelle-Calédonie, avec les îles des Pins, Uen, et Loyalty	19 720,50	59 200
Iles Marquises	1 239	10 000
(Ile Clipperton)	5,5	»
Algérie	669 000	2 414 218
Sénégal et dépendances	»	100 000
Gabon	»	»
Réunion	2 511,60	211 525

Mayotte	340,84	11 960
Nossi-Bé et dépendances	164,64	7 689
Sainte-Marie de Madagascar	174,00	6 338
(Baie de Bali)	»	»
(Port de Diego Suarez)	»	»
Saint-Pierre et Miquelon	210,23	4 483
Guadeloupe et dépendances	1 845,08	174 573
Martinique	987,82	152 925
Guyane française	121 413	28 800
Total	874 400	4 600 000

États protégés.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Cambodge	83 861	1 000 000
Taïti (avec Moréa, Maïtea, Tetuaora)	1 195,97	13 847
Toubouaï (avec Vavitu et Oparo)	144,53	675
Iles Tuamotou	6 662,6	8 000
Iles Gambier	29,73	936
Total des États protégés	91 894	1 023 500
Colonies	874 400	4 600 000
Métropole	528 573	36 102 921
Total du territoire français	1 494 867	41 726 421

Nous ne pouvons suivre les auteurs dans les chiffres excessivement détaillés et d'une extrême précision qui remplissent leur ouvrage, et pour les autres pays nous donnerons seulement les totaux :

Empire britannique.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	314 951	31 800 000
Colonies	20 728 150	202 600 000
Tributaire indiens	1 671 850	46 400 000
Total	22 714 951	280 800 000
En plus :		
Iles Fidji	20 807	148 000
Nouvelle-Guinée	710 972	1 000 000
Total général	23 446 730	281 948 000

Ces deux dernières vastes contrées ont été réunies à l'empire britannique depuis la publication du livre de MM. Behm et Wagner.

Pays-Bas.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Néerlande	32 840	3 674 402
Luxembourg	2 587	197 528
Colonies (plus Atchin, moins la Nouvelle-Guinée)	1 585 805	22 876 200
Total général	1 621 232	26 748 130

Danemark.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	38 209	1 784 741
Islande	102 968	69 763
Färöer	1 322	9 992
Groenland	»	9 825
Antilles (Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Jean)	359	37 821
Total	142 858	1 912 142

Suède et Norvége.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Norvége	316 694	1 741 621
Suède	444 814	4 250 402
Antilles (Saint-Barthélemy)	21	2 900
Total	761 529	5 994 923

Espagne.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	499 763	16 551 647
Colonies (avec les Canaries)	311 573	8 360 600
Total	811 336	24 912 247

Portugal.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	89 355	3 990 570
Colonies (avec les Açores et Madère)	1 827 978	3 650 600
Total	1 917 333	7 641 170

Empire russe.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Russie et Pologne	4 983 986	69 364 541
Finlande	368 717	1 809 657
Sibérie	12 219 100	3 327 627
Transcaucasie	439 715	4 893 332
Turkestan russe	2 730 404	2 740 583
Total	20 741 922	82 135 740

Empire turc.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Turquie d'Europe	370 237	9 791 582
Turquie d'Asie et Arabie turque	1 926 602	13 171 315
Roumanie	120 973	4 500 000
Serbie	43 555	1 325 437
Principauté de Samos	551	15 000
Égypte et dépendances	1 707 000	8 400 000
Tripoli et dépendances	892 050	1 150 000
Tunis	118 400	2 000 000
Total	5 179 368	40 353 334

Empire chinois.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Chine	4 024 690	404 946 514
Mandchourie	950 000	3 187 286
Mongolie	3 377 283	2 000 000
Thibet	1 687 898	6 000 000
Corée	236 784	9 000 000
Désert entre la Corée et la Mandchourie	13 882	»
Total	10 290 600	425 000 000

On le voit, la plus nombreuse agglomération politique est celle de l'empire chinois, mais la plus puissante, comme la plus vaste, est celle de l'empire britannique ; l'empire russe restant la plus grande étendue « d'un seul tenant » — pour employer l'expression cadastrale — soumise à un même chef.

Nous allons étudier actuellement comment la population se répartit entre les différents pays. Nous indiquerons d'abord la population spécifique et la superficie des cinq parties du monde.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kilomètre carré.
Europe	9 849 586	300 530 000	30,5
Asie (avec la Malaisie)	44 796 760	798 220 000	14,5
Afrique	29 928 450	203 300 000	6,8
Amérique	41 367 700	84 542 000	2,0
Océanie	8 870 554	4 438 000	0,5
Terre habitable	134 813 050	1 391 030 000	10,2

On voit combien, à surface égale, les habitants, grâce à une culture plus perfectionnée, sont plus nombreux en Europe, encore sans les grands déserts de l'empire russe la population spécifique de l'Europe et de l'Asie serait-elle très-notablement supérieure.

IV

Étudions maintenant le détail de cette population.

Europe.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Empire d'Allemagne.....	540 610,50	41 060 695	76 (1)
Empire d'Autriche-Hongrie.....	624 044,88	35 904 435	58 (2)
Liechtenstein.....	176,20	8 320	47
Suisse (moins le lac de Constance).....	41 241,10	2 669 147	64
[Lac de Constance].....	539,18	»	»
Pays-Bas.....	32 839,97	3 674 402	112
Luxembourg.....	2 587,45	197 528	76
Ile Helgoland (emp. brit.).	0,55	1 912	
Russie d'Europe.....	4 983 986	69 364 541	14
Finlande (empire russe)..	368 717	1 809 657	4,9
Suède.....	444 814,00	4 250 402	9,6
Norvége.....	316 693 90	1 741 621	5,5
Danemark.....	38 209,25	1 784 741	47
Färöer (ter. danois).....	1 322	9 992	7,5
Islande (ter. danois).....	102 968	69 763	0,7
Belgique.....	29 455,16	5 087 105	173
France.....	528 573,05	36 102 921	68
Iles Britanniques.....	314 950,71	31 800 000	100 (3)

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Prusse.....	348 337,80	24 693 487	76
Petits États.....	177 779,33	14 817 621	
Alsace-Lorraine.....	14 493,37	1 549 587	107
(2) Autriche.....	300 190,90	20 394 980	
Hongrie.....	323 853,98	15 509 455	
(3) Angleterre.....	134 912,23	21 495 131	163
Galles.....	19 107,85	1 217 135	64
Écosse.....	78 895,19	3 360 018	43
Ile de Man.....	588,10	54 042	92
Jersey.....	116,21	56 627	487
Guernesey et dépendances.....	79,33	33 969	428
Grande-Bretagne....	230 698,90	26 216 922	114
Irlande.....	84 251,81	5 411 416	64

Espagne (moins les Canaries)	499 763,40	16 551 647	
Andorre	385	12 000	33
Gibraltar (emp. britann.)	4,96	25 216	
Portugal	89 355	3 990 570	44
Açores (Portugal)	2 581	258 933	100
Italie	296 013,62	26 801 154	
Monaco	15	3 127	81
Saint-Marin	57	7 303	
Turquie d'Europe	370 237,48	9 791 582	26
Roumanie	120 973	4 500 000	37
Serbie	43 555	1 325 437	30
Monténégro	4 427	120 000	27
Grèce	50 123	1 457 894	29
Iles de Malte (emp. brit.)	369,47	150 000	406
EUROPE	9 849 586	300 530,000	30,5

Si l'on fait abstraction, d'une part, de quelques îles (Malte, Jersey, Guernesey, Helgoland) et de quelques territoires (Gibraltar, Monaco) trop peu étendus pour nourrir leur population avec leurs ressources naturelles et qui, comme les villes, empruntent aux régions voisines une partie des denrées nécessaires à leurs besoins (1); de l'autre, les contrées boréales (Russie, Finlande, Suède, Norvége, Islande) qui renferment de vastes espaces inhabitables réduisant d'une façon fictive la population moyenne de la zone habitée, on trouve que la population moyenne effective varie entre 26 habitants par kilomètre carré, en Turquie, et 173 en Belgique. Le climat est plus favorable aux produits agricoles en Turquie qu'en Belgique et l'on peut dire que la différence si grande à surface égale, dans le nombre d'individus vivant dans les deux pays, tient uniquement au degré plus avancé de civilisation de la Belgique. — On peut ainsi juger aproximativement de l'accroissement énorme de population que, grâce au progrès, le globe sera susceptible de recevoir.

Pour que le lecteur puisse se faire une idée concrète des surfaces que représentent les nombres que nous reproduisons, nous donnerons quelques termes de comparaison : l'aire du Champ de Mars de Paris est de 46 hectares (ou 0 km. c. 46), celle de Paris de 7802 hectares (78 km. c. 02), celle du département de la Seine de 475 km. c. 50, celle d'un de nos plus grands départements, la Corse, de 8 747 km. c. 41.

1) A Malte, on a ainsi apporté d'Italie jusqu'à de la terre végétale.

Il est intéressant et triste d'étudier les variations de l'étendue et du nombre d'habitants de la France dans la courte période de 1856 à 1872.

	Superficie. Kilom. carrés.	Population. Habitants.
1856.....	530 278,91	36 039 364
1866.....	543 051,41	38 067 094
1872.....	528 573,05	36 102 921

Notre territoire, auquel l'annexion de Nice et de la Savoie avait ajouté 1 277 250 hectares, en a perdu 1 447 836 par la cession de l'Alsace-Lorraine. La superficie de la France surpasse pourtant encore un peu le millième de la surface totale du globe.

Quant à la population, la perte *apparente* est de près de deux millions de personnes, mais, comme dans les 6 ans qui séparent 1866 de 1872, elle a dû augmenter d'après le taux des dix années précédentes, de plus de 1 800 000 habitants, la France aurait dû compter 38 880 000 personnes, et la perte *réelle* paraît être de 2 780 000 habitants environ; or, 1 580 000 seulement étant devenus sujets de l'Allemagne, la perte sèche semble être de douze cent mille Français. Ce qui tend à prouver que telle est bien la cause de la diminution, c'est que tandis que le nombre des femmes ne surpassait celui des hommes que de 39 000 en 1866, il lui était supérieur de 142 000 en 1872.

Asie.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Sibérie (emp. russe).....	12 219 100	3 327 600	0,3
Turkestan russe (emp. russe)..	2 730 404	2 740 600	1
Transcaucasie (emp. russe)...	439 715	4 893 332	11
[Mer d'Aral].....	69 786	»	»
[Mer Caspienne].....	463 258	»	»
Territoire turcoman.....	609 928	450 000	0,7
Khivie.....	145 373	340 000	0,7
Boukharie.....	225 980	2 286 000	10
Kokan.....	73 215	800 000	11
Karategin.....	21 535	100 000	5
Turkestan oriental (Kashgar).	1 118 713	580 000	3
Dzoungarie.....	347 530	500 000	1,6
Turquie d'Asie.....	1 927 152	13 186 315	7 (1)

	Kilom. carrés.	Habitants.
(1) Samos.....	551	15 000
Turquie.....	1 277 437	11 874 470
Arabie turque.....	649 164	1 296 845

Arabie indépendante	2 507 390	23 700 000	1,5 (1)
Perse	1 647 070	5 000 000	3
Afghanistan	721 664	4 000 000	5
Kafiristan	51 687	300 000	19
Béloutchistan	276 515	1 000 000	4
Chine	4 024 690	404 950 000	100
Mandchourie	950 000	3 187 286	3 (2)
Mongolie	3 377 283	2 000 000	0,6
Thibet	1 687 898	6 600 000	4
Corée	236 784	9 000 000	38
Territoire neutre	13 882	»	»
Hong-Kong (emp. brit.)	83	124 000	»
Macao (Portugal)	9	100 000	»
Japon	402 799	33 110 503	82
Indoustan britannique	2 248 170	187 815 160	84
États tributaires (emp. brit.)	1 673 453	46 245 888	28
Nepaul	139 850	2 000 000	14
Boutan	49 200	700 000	14
Inde française	509	261 449	»
Inde portugaise	4 158	527 517	127
Ceylan (emp. brit.)	63 970	2 405 287	38
Lacquedives (empire brit.)	1 927	6 800	4
Maldives	6 773	150 000	22
Indo-Chine britannique	256 092	2 463 484	10
Cochinchine française	56 244	1 156 101	21
Cambodge (France)	83 861	1 000 000	12
Birmanie	493 419	4 000 000	8
Siam	800 339	6 299 000	8
Annam	512 911	10 500 000	21

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Oman	210 450	1 598 000	8
Aden (emp. brit.)	41	29 730	»
Iles de la Côte (emp. brit.)	233	»	»
Wahabites	523 098	1 133 000	2
Petits États et déserts	1 773 568	939 000	»
Péninsule arabique (y compris l'Arabie turque)	3 156 554	5 000 000	»
(2) Liao-tong	96 527	2 187 286	23
Kirin	302 846	1 000 000	1
Sachalian Oula	550 629		

États de Malacca	82 099	209 000	3
Gouv. des Détroits (emp. br.).	3 173	308 097	97 (1)
Asie continentale	42 765 660	767 755 000	»
Iles Andaman (emp. brit.)	6 608	9 630	1,5
Iles Nicobar (emp. brit.)	1 878	5 000	3
Iles Keelings (emp. brit.)	22	400	»
Labouan (emp. brit.)	116	4 898	42
Java et Madura (Pays-Bas)	134 607	16 891 068	125
Sumatra	442 430	2 000 000	4,5 (2)
Bornéo	748 690	1 758 122	2 (3)
Célèbes (Pays-Bas)	172 848	473 963	3
Autres îles de la Sonde et Moluques	228 317	1 871 949	13 (4)
Philippines et îles Soulou	295 585	7 450 000	15 (5)
Malaisie	2 031 100	30 465 000	15
Asie	44 796 760	798 220 000	14,5

La différence des échelles, des cartes réunies en atlas fausse notre jugement et, instinctivement, l'énorme espace couvert par le continent d'Asie se réduit dans notre esprit, comme pour notre œil, aux dimensions de l'Europe; la carte d'Europe que nous connaissons bien, occupant la même surface de papier que les autres parties du monde, on est presque invinciblement porté à admettre que les superficies réelles présentent la même égalité (6). Les

		Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1)	Singapore	580,14	97 111	167
	Penang et Wellesley	888,33	133 230	150
	Malacca	1 704,14	77 756	46

		Kilom. carrés.	Habitants.
(2)	Aux Pays-Bas	332 757	1 660 695
	Atchin	49 557	223 200
	Battas	60 116	116 105
(3)	Pays-Bas	516 159	1 213 122
	Indépendants	322 531	545 000
(4)	Aux Pays-Bas	214 001	1 621 949
	Au Portugal	14 316	250 000
(5)	A l'Espagne	170 600	6 000 000
	Indépendants	124 985	1 450 000

(6) Et ce serait un grand bienfait qu'il fût exécuté un atlas destiné aux enfants, dans lequel toutes les cartes seraient dessinées à une échelle identique. Une fois la première éducation de l'œil faite, il n'y aurait plus

chiffres des tableaux qui précèdent et vont suivre peuvent rectifier cette erreur, mais pour que la réalité se dégage, des comparaisons sont nécessaires.

On sait bien que l'empire chinois est immense, mais s'est-on rendu compte qu'il occupe à peu près *vingt fois* la superficie de notre pays — l'empire russe étant à son tour deux fois plus vaste que l'empire chinois, soit quarante fois la France ! Si l'on entre dans le détail on trouve des chiffres plus saisissants encore. La Chine propre est divisée en 18 provinces; les 6 provinces de l'ouest ont presque exactement la même superficie que les 12 provinces orientales (plus de deux millions de kilomètres carrés pour chaque groupe), mais le groupe oriental contient les quatre cinquièmes de la population : trois cent vingt millions d'êtres humains sur quatre cent cinq. Et pourtant une seule province du groupe occidental, relativement si peu peuplé, le Sze-Tchouen a 35 000 000 d'habitants et 480 000 kilomètres carrés, presque la superficie et la population de la France. Si cette région relativement pauvre est ainsi peuplée, on conçoit que dans la riche région orientale la densité de la population soit prodigieuse. Dans le Kiangsou, presque aussi grand que l'Angleterre propre, la population s'élève à 381 habitants par kilomètre carré, et avant les effroyables massacres des Taepings elle atteignait 496 habitants; or, on se rappelle que le pays d'Europe le plus peuplé spécifiquement, la Belgique, n'a que 173 habitants par kilomètre.

On commence à savoir que l'empire insulaire du Japon est plus vaste et plus peuplé que le royaume insulaire de Grande-Bretagne et d'Irlande, mais se doute-t-on que la péninsule de Corée n'est pas beaucoup moins grande que la péninsule d'Italie, que pour équivaloir à la superficie de l'île de Bornéo la plus grande du globe, il faudrait ajouter celle de la France à celle de la Grande-Bretagne, que Luçon avec ses 110 940 kilomètres approche de l'aire de l'Angleterre propre et que Mindanao — qui ne forme qu'une tache minuscule sur les cartes d'Océanie — n'a pas moins de 84 730 kilomètres de superficie, c'est-à-dire tout juste, pour ainsi dire, la grandeur de l'Irlande !

Océanie.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kilom. carré.
Terre de la Reine (Queensland).	1 730 720	125 146	0,08
Nouvelle-Galles du Sud.....	799 138	519 163	0,7

d'inconvénient à confier aux adolescents les atlas ordinaires, où l'échelle des cartes est modifiée en raison inverse de la grandeur des contrées, de façon que le cadre soit toujours rempli.

Victoria	229 079	760 672	3
Australie méridionale	985 719	189 018	0,2
Australie septentrionale et population indigène de tout le continent	1 355 890	55 201	»
Australie occidentale	2 527 281	25 353	0,01
Australie	7 627 827	1 674 500	0,02(1)
Tasmanie	67 894	102 925	1,5
Nouvelle-Zélande	275 200	303 211	1,1 (2)
Australasie	7 970 921	2 080 636	»
Autres îles au sud du tropique du Capricorne	4 500	1 110	»
Nouvelle Guinée	710 972	1 000 000	1 (3)
Iles Fidji	20 807	148 040	7 (4)
Nouvelle-Calédonie et dépendances (France)	19 721	59 200	5 (5)
Iles Marquises (France)	1 239	10 000	8
Iles Toubouaï, Tuamotou, Gambier (France)	6 837	9 611	»
Iles Tahiti (France)	1 197	13 847	12
Autres îles entre l'équateur et le tropique du Capricorne	104 126	974 649	»
Iles Havaïi	19 757	56 897	3 (6)
Iles Carolines, Marianne, Pelew (Espagne)	3 360	33 610	»
Autres îles au nord de l'équateur	7 117	50 400	»
OCÉANIE	8 870 554	4 438 000	0,5

(1)	Blancs et Chinois		1 619 553
	Indigènes		55 000
(2)	Blancs		266 852
	Indigènes		36 359
		Kilom. carrés.	Habitants.
(3)	Partie colonisée	176 752	200 000
	Partie non colonisée	534 220	800 000
(4)	Blancs		2 040
	Indigènes		146 000
(5)	Blancs et Asiatiques		5,000
	Indigènes		54,200
(6)	Blancs, Asiatiques et métis		7 853
	Indigènes		49 044

Afrique.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Maroc	672 300	6 000 000	9
Algérie	669 000	2 414 218	4 (1)
Tunis	118 400	2 000 000	17
Tripoli et Fezzan	732 900	848 000	1 (2)
Barka (ou Cyrénaïque)	159 150	302 000	2
Sahara	6 310 200	3 700 000	0,5
Égypte	1 707 000	8 400 000	5 (3)
Territoire de Habab	6 222	68 000	11
Territoire de Kumana	16 078	150 000	9
Abyssinie	410 200	3 000 000	7
Pays des Galas	715 800	7 000 000	10
Péninsule de Somal	825 900	8 000 000	10
Région à l'est du Nil blanc	770 900	7 840 000	10
États mahométans du Soudan	1 634 300	38 800 000	24 (4)
Sénégambie et Soudan occidental	1 385 700	17 600 000	13 (5)
Haute-Guinée	734 000	26 000 000	35 (6)

(1) Mahométans 2 123 045
Israélites 34 574
Français 129 601
Étrangers 126 998

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(2) Tripoli	327 600	794 000	2
Fezzan	405 300	54 000	0,1
(3) Égypte	550 630	5 200 000	9
Nubie	873 300	1 000 000	1
Soudan égyptien	283 070	2 200 000	8
(4) Darfour	275 300	5 000 000	18
Ouadaï	260 450	5 000 000	19
Baghirmi	146 470	1 500 000	10
Bornou	133 250	5 000 000	38
Sokoto et Adamaua	438 300	12 000 000	27
Gando	213 640	5 800 000	27
Massina	166 840	4 500 000	27
(5) Pays indépendants	»	17 477 300	»
Gambie (emp. brit.)	55	14 198	258
Sénégal (France)	»	100 000	»
Sénégambie (Portugal)	69	8 500	»
(6) Libéria	24 780	718 000	29

Afrique équatoriale.....	4 130 000	45 500 000	11
Côte orientale d'Afrique.....	1 376 500	3 500 000	2,5
Possessions portugaises de la côte Est (Sofala, Mozambique, etc.).....	991 100	330 000	0,3
Possessions portugaises de la côte Ouest (Congo, Angola, BenguelaMossamedes, etc.).	809 400	9 000 000	11
Pays de Balunda.....	1 302 200	4 780 000	3,6
Terre de Damara.....	110 100	30 000	0,3
Terre des grands Namaquois.	258 800	20 000	0,07
Territoire des Betchouanas de l'Ouest.....	517 600	160 000	0,3
République de Transwaal....	296 175	275 000	1
République du fleuve Orange.	110 000	57 000	0,5
Cafrerie indépendante.....	41 530	210 000	5
Terre de Kaffern.....	162 990	1 000 000	6
Natal (emp. brit.).....	46 104	289 773	6
Colonie du Cap (emp. brit.)...	572 279	662 582	1,5 (1)

Iles d'Afrique.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population. au kil. carré.
Iles du Cap Vert (Portugal)...	4 271	67 347	16
San Thomé et Principe (Portugal).....	1 176	19 295	16
Iles Madère (Portugal).....	815	118 379	145
Iles Canaries (Espagne).....	7 273	283 859	39
Fernando Po, Annobon, Corisco, Morisco (Espagne)...	2 104	35 000	17
Ascension (emp. brit.).....	99	»	»

Aschanti.....	27 500	1 000 000	36
Dahomey.....	10 350	180 000	17
Joruba.....	48 180	3 000 000	62
Lagos (emp. brit.).....	»	115 000	»
Côte d'Or (emp. brit.)...	43 059	528 000	12
Sierra Leone (emp. brit.)	1 212	55 373	46
Autres pays.....	579 000	20 404 000	»

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Terre des Basutos	21 886	40 000	2
Terre des Griquas de l'Oest	43 076	40 000	1
Cafrerie Britannique ...	8 970	86 201	10
Colonie du Cap.....	498 347	496 381	1

Sainte-Hélène (emp. brit.)	121	6 444	53
Tristan da Cunha (emp. brit).	116	53	0,5
Zanzibar.....	1 600	200 000	125
Comores.....	2 731	64 960	24
Madagascar.....	591 981	4 000 000	7
Maurice (emp. brit.)	1 173	318 584	272
Seychelles (emp. brit.).....	204	12 836	63
Réunion (France).....	2 512	211 525	84
Autres îles de l'océan Indien .	5 413	5 095	»
AFRIQUE.....	29 928 450	203 300 000	6,8

Amérique.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population. au kil. carré.
Groenland.....	1 967 850	10 500	0,07
Saint-Pierre et Miquelon.....	210	4 383	21
Terre-Neuve (emp. brit.).....	104 114	146 536	1,4
Canada (emp. brit)	9 099 100	3 718 745	0,4 (1)
[Lacs du Saint-Laurent (moins les baies du lac Huron)]....	238 971	»	» (2)
États-Unis (3).....	9 333 680	38 925 598	4,2 (4)

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Territoire du Nord-Ouest	7 599 000	85 000	0,01
Colombie Britannique...	551 650	42 000	0,07
Manitoba.....	36 061	11 963	0,16
Ile du Prince Edouard...	5 628	94 021	16,7
Nouvelle-Écosse.....	56 280	387 800	6,9
Nouveau-Brunswick	70 762	285 594	4
Québec (Bas-Canada)....	500 769	1 191 516	2,4
Ontario (Ht-Canada) (moins les baies du lac Huron).	264 888	1 620 851	5,8
(2) Baies du lac Huron	14 251		
Lacs du Saint-Laurent...	238 971		
Total des lacs St-Laurent	253 222		

(3)	Blancs.....	33 592 245
	De couleur.....	4 886 387
	Chinois.....	63 254
	Indiens.....	383 712

		Kilom. carrés	Habitant
(4)	Alaska (Amérique Russe)..	1 495 380	70 461
	Reste des États-Unis.....	7 838 300	38 855 137

Mexique	1 972 648	9 173 052	4,6
Iles Bermudes (emp. brit.)	106	12 426	118
Guatemala	105 612	1 194 000	11
Honduras	121 963	351 700	3
San-Salvador	18 997	600 000	32
Nicaragua	150 657	250 000	1,6
Costarica	55 669	165 000	2,9
Honduras Britannique (e. b.)	34 964	24 700	0,7
République d'Haïti	26 430	572 000	22 (1)
République Dominicaine	46 170	136 500	3
Iles Bahama (emp. brit.)	15 005	39 162	2,6
Jamaïque (emp. brit.)	11 007	506 154	46
Antilles britanniques	9 761	519 184	»
Cuba (Espagne)	118 883	1 400 000	12 (2)
Porto-Rico (Espagne)	9 314	625 000	67 (3)
Antilles françaises	2 833	327 498	116
Antilles danoises	359	37 821	105
Antille suédoise	21	2 898	137
Antilles hollandaises	1 130	36 161	32
Antilles vénézuéliennes	231	»	»
Amérique du Nord	23 327 450	59 005 400	»
Colombie	830 700	3 000 000	3,6 (4)
Vénézuéla	1 044 443	1 400 000	1,4
Equateur	643 295	1 300 000	2
Iles Galpagos	7 643	»	»
Guyane française	121 413	28 800	0,2
Guyane hollandaise	119 321	60 000	0,5
Guyane anglaise	221 243	193 491	0,8

(1)	Blancs	35 440
	De couleur	26 666
	Noirs	509 642
(3)	Blancs	763 000
	De couleur	602 000
	Asiatiques	35 000
(3)	Blancs	338 000
	De couleur	287 000

	Kilom. carré.	Habitants.
(4) Panama (Amérique du N.)	81 756	226 000
Autres États de Colombie	748 944	2 774 000

Brésil	8 515 900	10 000 000	1, (1)
Pérou	1 303 702	2 500 000	1,9
Bolivie	1 388 659	2 000 000	1,4
Chili	326 455	2 043 000	6 (2)
République Argentine	2 080 506	1 812 500	0,9
Patagonie et Terre de Feu	974 600	24 000	0,02
Uruguay	180 865	400 000	2,2
Paraguay	146 886	1 000 000	7
Iles Falkland (emp. brit.)	12 277	811	0,06
Ile Géorgie du Sud	4 075	»	»
Amérique du Sud	17 840 250	25 536 600	1,4
AMÉRIQUE	41 367 700	84 542 000	2

VI

Ce qui frappe avant tout dans cette longue suite de chiffres, surtout quand on l'étudie dans le travail original de MM. Behm et Wagner, c'est l'extrême conscience avec laquelle les tableaux ont été établis : pas un nombre n'est cité, soit pour la population, soit pour la superficie, sans que l'origine de ce nombre ne soit indiquée en note. Quand on ne possède pas des recensements faits à une époque déterminée, lorsque le pays n'a pas été officiellement cadastré, toutes les valeurs approximatives données par les voyageurs, ou les superficies mesurées sur les cartes sont indiquées en renvoi, les chiffres sont discutés, et ce sont les nombres les plus probables qui figurent au tableau.

Quand on pousse plus loin l'examen, on est frappé par l'extrême inégalité de la répartition de la population dans les contrées lointaines et de ses variations brusques. Tandis que l'intérieur de l'Australie est à peu près inhabité, et que l'intérieur de l'Amérique du Sud n'a qu'une population très-faible, l'intérieur de l'Afrique, au contraire, a une population relativement fort dense. C'est ordinairement la guerre qui la réduit ; nous avons vu ce qui s'est passé en France, le même effet s'est produit au Paraguay avec une intensité bien plus grande, proportionnée à la durée de la guerre ; cette république qui comptait 1 337 000 habitants n'en a

		Habitants.
(1)	Blancs	8 100 000
	De couleur	1 700 000
	Indiens	200 000
(2)	Chili	1 972 453
	Araucanie	70 384

plus que 1 000 000 ; en Chine les insurrections ont réduit la population de 414 700 000 habitants, en 1842, à 404 947 000. Les épidémies dépeuplent parfois d'une façon foudroyante, mais seulement des localités restreintes, des îles, par exemple, où le fléau peut concentrer ses ravages ; c'est ainsi que les îles du Cap Vert, qui possédaient, en 1872, 89 000 insulaires, ont été réduites en 1873 à 67 000, ayant perdu le quart de leurs habitants. Ailleurs, la dépopulation a une cause plus lente, mais plus générale et plus profonde ; c'est ainsi que les races autochtones américaine, polynésienne et australienne disparaissent et fondent au contact de la race blanche qui leur communique ses maladies et ses vices, mais non la force de résistance et l'énergie.

Ailleurs, en Asie et en Afrique, on voit actuellement ce qui s'est vu en Europe au moyen âge ; lorsque un certain nombre d'années de paix et d'abondance se succèdent dans un pays, n'étant retenue par aucune idée de prévoyance, dépourvue de toute instruction économique, n'opposant aucun frein à l'instinct naturel, la population s'accroît brusquement — comme on voit, pardon de la comparaison, certaines espèces de petits animaux pulluler quand la saison a été favorable, — et, bientôt, les ressources devenant insuffisantes pour continuer à nourrir cet excédant de population, la famine éclate ; par suite du défaut d'éducation morale, économique et politique, celle-ci occasionne des insurrections ; les privations résultant de la famine et de la guerre, ne tardent pas, par suite de l'absence de toute hygiène privée ou publique, à occasionner des épidémies, — et les trois fléaux agissant de concert ont bientôt réduit le nombre des habitants.

Au contraire, dans les États où l'accroissement de la population est toujours proportionné aux progrès de la production agricole, on voit, dans les pays les plus peuplés, la Belgique, l'Angleterre, la population s'accroître encore en même temps qu'augmente le bien-être général, une augmentation de population représentant alors un accroissement de travail et par suite de richesse publique ; et, dans les pays vierges, telle région qui pouvait à peine nourrir les bandes errantes des sauvages souvent affamés, dès quelle est méthodiquement défrichée et scientifiquement cultivée, devient le territoire d'un État puissant, riche et peuplé.

C'est ainsi que ces études statistiques confirment une fois de plus la nécessité de répandre l'instruction, grâce à laquelle l'augmentation de la population terrestre qui pourrait être un péril redoutable, devient un bienfait dont profite toute l'humanité.

CHARLES BOISSAY.

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN FRANCE

DEPUIS 1796

— SUITE (1) —

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER (2).

La seconde création financière de 1852 fut la *Société générale de crédit mobilier* qui, sous un nom nouveau et heureusement trouvé, met en vigueur une nature d'opération plus en honneur jusqu'ici à l'étranger qu'en France. Ainsi dès 1835, la Société générale de Bruxelles et la Banque de Belgique entreprirent concurremment dans ce dernier pays les opérations d'escompte et de circulation et les opérations de commandite industrielle en vue de la mobilisation du capital des sociétés qu'elles fondaient. Les créateurs du Crédit mobilier, et c'est là le côté le plus original de leur entreprise, séparèrent ces deux natures de fonctions et créèrent une banque non de circulation, mais de mobilisation, un Crédit mobilier, en un mot, comme on a dit depuis 1852. On comprend combien il est difficile de préciser les opérations d'une institution de cette nature; en s'arrêtant aux termes généraux on peut dire qu'elle a pour objet de patronner une entreprise étudiée par elle et qu'elle reconnaît bonne, en participant, à cette fin, à la formation : 1o Du cadre administratif; 2o Du capital social, actions ou obligations, puis en répandant dans le public ces titres avec sa garantie morale. Ce rôle, bien compris, loyalement exécuté, est on ne peut plus utile à la société; mais, comme toutes les institutions, il a besoin, pour être vivifié, de l'aiguillon de la concurrence (3), sans

(1) Voy. les numéros de février, mars, avril, mai et juin 1874, t. XXXIII, p. 197 et 396, et t. XXXIV, p. 97, 207 et 391, et t. XXXV, p. 269.

(2) Voy. pour les *Banques coloniales* et le *Crédit foncier*, le dernier numéro, p. 254 et 263.

(3) Nous devons dire que telle ne fut pas l'opinion des créateurs du Crédit mobilier français, car nous trouvons dans le rapport lu par M. I. Péreire à l'assemblée générale du 23 août 1856, la phrase suivante

lui les plus hautes capacités ne peuvent, soit pour les actionnaires, soit pour l'état social, produire de résultats vraiment utiles, comme l'exemple dont nous nous occupons ici ne le prouve que trop.

Le Crédit mobilier français fut créé au capital de 60 millions divisé en actions de 500 francs chacune. Il fut autorisé par décret du 18 novembre 1852. L'émission des 120,000 actions se fit par série de 40,000; la première donna droit à la souscription de la seconde dans la proportion d'une pour une; et la troisième fut accordée aux souscripteurs des deux premières dans la proportion d'une nouvelle pour deux anciennes, de quelque série qu'elles fussent d'ailleurs (1).

Cette société pouvait créer des obligations dans la proportion de dix fois son capital (600 millions); les restrictions suivantes lui furent imposées : le montant cumulé des sommes reçues en compte courant et des obligations créées à moins d'un an de terme ne peut dépasser le double du capital réalisé (120 millions).

Cette société était administrée par un conseil de 15 membres nommés par les actionnaires. Un comité de cinq membres pris parmi les titulaires de ce conseil était chargé d'en exécuter les décisions. Par une négligence que nous voudrions n'imputer qu'à la précipitation qui a présidé à la fondation de cette importante société, il n'y eut pas, comme pour la Banque de France ou le Crédit foncier de France et tant d'autres sociétés anonymes, un conseil de censure nommé par les actionnaires, pour surveiller, en leur nom, les opérations de la Société. En outre l'assemblée générale était, de droit, présidée par un des membres du conseil d'administration, naturellement le président ou l'un des vice-présidents. Ces deux points étaient graves; ils privaient l'administration d'un contre-poids salutaire. L'avenir ne l'a que trop prouvé.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations de cette institution, grande malgré ses erreurs et dont les premières armes méritent, quoiqu'on en dise les méditations de tout économiste qui veut étudier les rouages pratiques des établissements financiers. Nous nous contenterons de rappeler que le Crédit mobilier a coo-

---

« L'expérience amènera la démonstration des inconvénients de la con-
« currence dans un genre d'affaires où les moindres fautes peuvent de-
« venir la cause de ruines fâcheuses pour un grand nombre de fa-
« milles. »

(1) Cette combinaison, plus ingénieuse qu'utile à la prospérité de l'entreprise, si même elle ne la retarda pas, rappelle les *mères*, *les filles* et les *petites-filles* de Law.

péré à la fondation et à l'établissement du capital (action ou obligation) de nombreuses sociétés. En fait de société française, nous trouvons les chemins de fer du Rhône à la Loire, du Grand-Central, de Dôle à Salins, des Ardennes, de Saint-Rambert à Grenoble (Dauphiné), de l'Est, de l'Ouest, du Midi, le Crédit foncier de France (pour ses obligations), la Confiance puis la Paternelle (assurances contre l'incendie), la Compagnie générale maritime (depuis transatlantique), les quatre sociétés résultant du fractionnement de l'ancienne Compagnie civile des mines de la Loire, la Compagnie générale des Omnibus de Paris, celle des Magasins généraux et entrepôts de Paris, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, la Compagnie de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli (depuis Compagnie immobilière de Paris), la Compagnie des Salines du Midi, la Compagnie impériale des Voitures à Paris, etc. En fait de sociétés étrangères : 1° En Belgique, la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne (pour l'un de ses emprunts); 2° En Allemagne, la Banque du commerce et de l'industrie à Darmstadt, la Société autrichienne I. R. P. des chemins de fer de l'État, la Société I. R. P. des chemins de fer d'Orient de l'empereur François-Joseph; 3° En Russie, la Grande Société des chemins de fer russes; 4° En Suisse, la Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses, et la Compagnie du chemin de fer Central Suisse; 5° En Espagne, la Société générale de Crédit mobilier espagnol, la Société royale de la canalisation de l'Ebre, la Compagnie des chemins du Nord de l'Espagne, et la Compagnie des chemins de fer de Cordoue à Séville, outre le Phénix espagnol (compagnie d'assurances) et la Compagnie madrilène d'éclairage par le gaz par voie indirecte du Crédit mobilier espagnol; 6° En Hollande, la Société générale de commerce et d'industrie néerlandaise (Vulgō Crédit mobilier hollandais); 7° En Italie, la Société générale du Crédit mobilier italien; 8° A Londres, la Société financière internationale; 9° Enfin en Turquie, la Banque impériale ottomane; sans compter la participation prise par cette Société, sur une échelle généralement importante, à la souscription de grands emprunts publics, soit en France, soit à l'étranger.

On voit que ce n'est pas l'activité qui a manqué à cette Société.

Nous avons dit que la création du Crédit mobilier français comportait l'émission d'obligations à court et à long terme. Cette société a, sans succès, fait deux tentatives pour compléter, sous ce rapport, l'ensemble de ses moyens d'action. La première en mars 1853; elle offrit alors au public une série d'obligations à quarante-cinq jours de vue, portant intérêt jour par jour à raison

de 3 0/0 l'an; les coupures créées étaient de 10,000, 5,000 et 1,000 francs; elles étaient, à volonté, au porteur ou nominatives. L'intérêt s'ajoutait, jour par jour, au capital suivant un tableau qui se trouvait au dos de chaque titre. C'était une rénovation des billets à ordre de J. Laffitte. Pour obéir aux limites imposées par ses statuts, le Crédit mobilier dut, peu de temps après l'émission de ces titres, les retirer de la circulation et il n'en a plus, depuis, créé à d'aussi courtes échéances.

La seconde tentative fut plus importante. L'exercice 1855 s'annonçait bien et dès le mois d'août 1855, les administrateurs auguraient une répartition, intérêts et dividendes, supérieure à 200 francs par action. Profitant de cette circonstance ils voulurent greffer sur le payement de cette distribution une émission d'obligations de 500 francs, données au public-actionnaire à 280, remboursables en 90 ans et jouissant d'un intérêt annuel de 15 francs. En conséquence ils annoncèrent pour le 12 septembre 1855 une émission de 240,000 obligations, payables, 100 francs en souscrivant, valeur en coupons d'intérêts et de dividende de 1855 (sauf décompte en cas de plus-value; quant à la moins-value on n'en admettait pas) 100 francs en mars 1856 et 80 francs en septembre de la même année. L'importance de cette opération attira l'attention du gouvernement qui, entrant, dès cette époque, dans la voie rétrograde d'empêchement des opérations financières après leur avoir accordé des immunités exceptionnelles, enjoignit au Crédit mobilier d'avoir à renoncer à cette combinaison. En vain celui-ci réduisit à 120,000 le nombre des obligations à émettre en n'en attribuant qu'une au lieu de deux à chaque action, mais recevant toujours les coupons de 1855 sur le pied de 200 francs; il dut bientôt, en dépit de cette concession, annoncer au public que « pour entrer dans les vues du gouvernement qui a résolu d'ajourner toute concession et autorisation pouvant entraîner la création de nouvelles valeurs, il venait de décider d'ajourner l'émission de ses obligations. » Il faut du reste, reconnaître qu'il y avait illégalité à répartir, même sous forme d'obligations, dès septembre 1855, un dividende acquis, nous voulons bien le croire, dès cette époque mais qui pouvait, par des événements en dehors des prévisions humaines, s'amoindrir avant la clôture de l'exercice. Un comité de censeurs, si le Crédit mobilier avait été doté de cet utile inconvénient, se serait certainement opposé à une nouveauté si peu conforme aux habitudes du commerce et de la banque.

Dans sa période de décadence, cette institution doubla son capital; cette opération malheureuse fut la dernière d'une certaine importance qu'elle entreprit avant d'entrer en liquidation.

Une seconde société s'est reformée avec le titre et la clientèle de l'ancienne; mais, comme elle ne sort pas des errements généraux des institutions de crédit inaugurées en Angleterre sous le nom de Joint-Stock-Banks, et continué en France sous diverses appellations, nous nous abstiendrons d'en parler.

L'esprit d'imitation poussa activement à des créations du même genre; à l'étranger elles eurent généralement toutes facilités pour se développer. En Allemagne, surtout, il y eut de nombreuses fondations du genre du Crédit mobilier; elles ne furent pas toutes heureuses, mais les capitaux français ne s'y intéressèrent que médiocrement. Il n'en fut pas de même en Espagne, où trois crédits mobiliers se fondèrent concurremment; un seul existe encore, c'est celui dû à l'initiative du Crédit mobilier français, et qui semble avoir fait son profit des fautes de ce dernier.

CAISSE MIRÈS.

En France il n'y eut, jusqu'en 1864, qu'une société anonyme autorisée pour faire les opérations de Crédit mobilier; mais plusieurs sociétés en commandite se constituèrent ayant cet objet pour but; seulement elles eurent généralement peu de succès, ce qu'il faut attribuer en partie aux fautes de leurs directeurs, en partie à l'administration supérieure, qui se montra hostile à ces sociétés avec une partialité trop évidente, en partie aussi à la législation, qui ne semblait avoir été faite indulgente que pour les sociétés anonymes. On comprend combien la lutte dut être inégale, surtout dans un pays aussi fortement centralisé que la France, et sous un gouvernement aussi jaloux de son autorité que celui de 1852.

Parmi les sociétés en commandite faisant les opérations de Crédit mobilier, la plus fameuse, la seule dont nous parlerons, fut la société J. Mirès et Cie. Pour en esquisser l'histoire, il faut remonter à 1848.

Quelques mois après la révolution de février, M. J. Mirès acquit le Journal des chemins de fer, dont la fondation remonte à 1842, et qui fut, depuis 1789 (1), le premier journal de ce genre fondé en France.

Plusieurs années après, M. Mirès fonda sous le titre de *Caisse des actions réunies*, une société dont l'objet était ainsi conçu : « Les opérations sociales consisteront dans l'achat et la vente des effets

---

(1) Il en existait, avant la Révolution, plusieurs dont nous parlerons dans l'*Histoire de la Bourse de Paris et des Sociétés par actions.*

publics, des actions côtées à la Bourse, de leurs coupons d'intérêts ou de dividendes, des éventualités d'actions ou encore dans les prêts et avances sur les actions et autres valeurs. — Tous les efforts de M. J. Mirès tendront, à l'aide de renseignements que lui fourniront ses rapports, soit avec les compagnies de chemin de fer et l'industrie, soit avec la haute banque, et de sa connaissance *anticipée* des faits politiques, commerciaux et industriels, à saisir les moments opportuns pour la vente des valeurs qui sont susceptibles d'une dépréciation et l'achat de celles qui doivent s'améliorer. » Pour résumer en deux mots, c'étaient l'activité, l'intelligence, le savoir-faire de M. Mirès mis en action.

Ce but, sans chercher à l'apprécier, était original et nouveau, au moins sur cette échelle. Les résultats de la gestion de cette première affaire furent extraordinairement heureux. En trois ans d'existence (du 1er octobre 1850 au 30 juin 1853), cette société rapporta à ses commanditaires 91 0/0, outre le remboursement intégral des capitaux engagés.

Ce capital était nominalement de 5 millions en actions de 1,000 francs, pouvant se subdiviser en coupons de 500 francs. Néanmoins le fonds social était variable, chaque actionnaire pouvant, en touchant son dividende tous les trois mois (les répartitions étaient trimestrielles) se retirer ou rester, à sa volonté.

Cette combinaison, ingénieuse en tout cas, ne pouvait être pratiquée que sur une petite échelle; en grand elle eût offert des dangers, et M. Mirès, ayant réussi sur un terrain restreint, voulait agrandir le champ de ses opérations. A cet effet, il rentra dans la forme ordinaire des sociétés en commandite par actions, et forma, sous le titre de *Caisse et journal des chemins de fer*, une société au capital de 12 millions, dont 6 émis dès l'origine et ayant pour objet des opérations analogues, quoique plus modestes, à celle du Crédit mobilier. Les opérations de cette société remontaient au 1er juillet 1853. Sous cette seconde forme elle a contribué, sans parler de l'emprunt de 48 millions des crédits fonciers de Nevers et de Marseille, dont il a été question plus haut, à fonder les trois sociétés suivantes : Compagnie du chemin de fer et des houillières de Portes et Sénéchas; Société des ports de Marseille; Société de l'éclairage au gaz et des hauts fourneaux de Marseille.

Les succès qu'obtinrent, auprès du public, les souscriptions des deux dernières sociétés, firent concevoir à M. Mirès la possibilité d'atteindre le niveau du Crédit mobilier. Cette ambitieuse prétention sembla d'abord justifiée par le succès. Il augmenta le capital de sa maison; de 12 millions il le porta à 50, et le public répondit à son appel avec empressement, en juin 1856, en couvrant large-

ment la souscription de cette somme. Le titre devint : *Caisse générale des chemins de fer.*

Les difficultés suscitées à l'intérieur par l'administration supérieure, poussèrent l'infatigable activité de M. Mirès vers les affaires étrangères ; voici celles qu'il entreprit sous la troisième et dernière forme de sa société de banque : L'emprunt espagnol de 800 millions de réaux ; la Compagnie royale des chemins de fer portugais ; la Compagnie de chemins de fer romains ; la Compagnie du chemin de fer de Pampelune à Saragosse ; enfin l'emprunt ottoman (dit de 1860), dont l'insuccès semble plutôt dû aux événements qui renversèrent le chef de la Caisse générale des chemins de fer, et par suite cette dernière société, qu'à la nature de la combinaison.

Nous n'analyserons pas les causes de la chute de M. J. Mirès, ni des obstacles continuels que rencontra son énergique opiniâtreté pour protester contre les conséquences de ce malheur ; nous aimons mieux ne nous rappeler que les qualités de cœur qui, jusqu'à sa mort, lui conservèrent tant d'amis.

BANQUE D'ÉCHANGE.

Une autre société eut, un moment, un genre de célébrité qui rentre trop dans notre sujet pour que nous omettions d'en dire quelques mots ; il s'agit de la *Banque d'échange* de M. Bonnard. Ce dernier avait débuté à Marseille ; sans remonter à l'origine de l'application de ses idées, disons qu'en janvier 1849, il fonda à Marseille une *Banque d'échange de Marseille*, sous la raison sociale C. Bonnard et Cie. Faut-il reporter à l'activité personnelle et à l'intelligence incontestable du fondateur le succès momentané de l'entreprise, nous ne voulons pas l'examiner ici. Nous bornant donc au rôle d'historien, nous dirons que ce système, sur la possibilité duquel nous n'émettons ici ni doute ni affirmation, consista à favoriser et multiplier l'échange de produits entre commerçants et consommateurs par un mode de bons dits *Bons d'échange*, qui n'étaient échangeables que contre des produits du travail humain.

Établie d'abord à Marseille seulement, la société C. Bonnard, après avoir vu son capital croître, de 1849 à 1852, de 8,050 francs à 1 million, ses opérations s'augmenter de 432,624 francs, la première année, à 3,558,183 la dernière, la société Bonnard voulut essayer d'un théâtre plus vaste, et le fondateur vint à Paris établir le *Comptoir central*, qui, sous la raison sociale V. C. Bonnard et Cie, fut constitué le 24 mai 1853, la maison de Marseille descendant au rang de succursale. Le capital, sur le papier de 100 millions, ne fut, en fait, que de 20. L'objet de la société fut de faire

ou faciliter, comme intermédiaire, principalement la commission et l'échange *en nature* des marchandises, immeubles, travaux, services et objets de toute sorte, et, comme complément, le payement des locations et dégrèvements hypothécaires, les prêts sur hypothèques, les dépôts de fonds, les avances de fonds sur consignation de marchandises, le transit, les recouvrements pour compte de tiers et généralement pour toutes les opérations de commerce, à quelques exceptions près, comme, par exemple, les opérations de bourse.

Est-ce vice du système et impossibilité pratique de son extension ou même de sa vitalité, ou bien le tempérament trop ardent du gérant le porta-t-il à négliger son idée première pour s'adonner aux spéculations immobilières (on ne spécule pas qu'à la Bourse), c'est ce que nous ne pouvons décider, pas plus que pour la société de Marseille, les rapports contenant plus l'exposé théorique des idées de M. Bonnard, que celui des opérations détaillées et statistiquement présentées de la société. Le fait est que, sur un capital réel d'une vingtaine de millions, 18 furent, à une époque assez rapprochée de la formation de la société de Paris, employés à des achats d'immeubles. La maison fut paralysée, comme banque d'échange, au moins par ce fait, et depuis, bien qu'elle existe encore, elle ne fait plus parler d'elle, sous ce dernier rapport, au moins. Le fondateur-gérant, d'ailleurs, se retira par suite d'un douloureux accident (il devint aveugle), qui précéda sa mort de quelques années (1).

---

(1) Cette tentative semble avoir pris naissance dans la fameuse *Banque du peuple* qu'un célèbre sophiste, plein de verve et d'énergie critique, voulut, mais ne put, fonder après la révolution de 1848. Cependant remarquons que P.-J. Proudhon se faisait fort d'opérer sans numéraire, voulant chasser du marché ces *vils* métaux et toute autre marchandise qui les suppléerait et les remplacer par un papier non remboursable. Un essai fut tenté par notre fougueux socialiste, mais les pertes (légères d'ailleurs) qui en résultèrent, ne furent supportées que par lui. M. Bonnard, quoique se trompant en généralisant trop son idée, fut plus pratique que lui, mais moins désintéressé, et, ce qui prouve la profonde honnêteté de l'auteur du fameux pamphlet *la Propriété c'est le vol*, c'est que, en dépit du succès de ses ouvrages il mourut pauvre et estimé d'hommes délicats et sévères de mœurs qui l'ont connu soit dans l'exil soit en France.

Nous trouvons, dans les notes complémentaires du *Traité d'économie politique* de M. Joseph Garnier, de très-intéressants détails sur la *Banque d'échange* et entre autres cette indication qu'un novateur, du nom de

COMPTOIR D'ESCOMPTE.

Avant de retourner à la Banque, reparlons du Comptoir d'escompte de Paris. Le décret du 25 juillet 1854 appliqua au Comptoir d'escompte de Paris la loi du 10 juin 1853, en le prorogeant pour trente années à partir du 18 mars 1857, et retranchant du capital social les participations de l'État et de la ville, ce qui le ramena à 20 millions. Le doublement de ce capital fut toutefois autorisé dès cette époque. Son objet, en vertu des nouveaux statuts, s'étendit non-seulement à l'escompte des effets de commerce, comme auparavant, mais encore aux avances sur rentes françaises, actions et obligations de sociétés anonymes françaises, aux payements et recouvrements à Paris, dans les départements et à l'étranger, etc., à l'ouverture de souscriptions, de comptes-courants, d'une caisse de dépôts, etc. Le montant cumulé du passif, y compris les traites ou mandats à échoir et des effets en circulation avec l'endossement ou la garantie du Comptoir, ne dut jamais excéder six fois le capital réalisé. Un décret impérial plus récent, du 25 mai 1860, a introduit quelques modifications à ces statuts. La plus importante consiste à autoriser le Comptoir d'escompte à établir des agences, tant en France que dans les colonies françaises et à l'étranger. En raison de cette autorisation, le Comptoir d'escompte de Paris établit des agences à Nantes (1867), Lyon (1868) et Marseille (1869), à la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Madras, Pondichéry et Calcutta, dès 1862, à Hong-Kong et annexe de Saïgon, à Shang-Haï et annexe de Yokohama, à Rangoon et Bombay en 1853, puis à Londres en 1867 et Alexandrie (Égypte), enfin à Roubaix-Turcoing, Mulhouse et Bruxelles (1871-72) en 1869. Il émit également le solde des 40 millions, chiffre autorisé dès 1854, mais réalisé seulement en 1860. En 1867, ce capital fut encore doublé et porté à 80 millions, qui est son montant actuel.

Dans le tableau des opérations de ce Comptoir, donné plus haut (numéro de juin. t. XXXIV, p. 400), on trouvera des chiffres qui permettront d'apprécier le développement successif des agences de cette grande institution soit en France, soit dans les colonies françaises et à l'étranger.

Mazel, tenta une entreprise de ce genre en 1837, après en avoir émis l'dée dès 1818. Mais, ajoute l'auteur, « l'entreprise de M. Mazel ne s'est pas développée. »

BANQUE DE FRANCE. 1852-1860.

Revenons actuellement à la Banque de France.

On se rappelle que, dans le courant de 1850 ou les premiers mois de 1851, les affaires commerciales avaient une tendance sensible à reprendre; les craintes suscitées par l'imprévu de 1852 (époque de la réélection constitutionnelle du Président de la République) avaient influé sur les esprits d'une manière d'autant plus marquée que la situation se tendait par suite de graves mésintelligences survenues entre les deux grands pouvoirs de l'État, sans contre-poids prévu pour les équilibrer. Le coup d'État du 2 décembre, en tranchant la question (1), fit disparaître cette cause de trouble et d'anxiété, et les transactions, aussitôt l'ordre matériel rétabli, reprirent, comme par enchantement, avec un élan d'autant plus grand que, depuis longtemps, elles étaient à peu près suspendues. Nous avons vu combien le nouveau pouvoir chercha à les développer par des encouragements des plus directs donnés aux institutions de crédit. Malheureusement, en matière de commerce ou d'industrie, encouragements ou prohibitions du gouvernement, sont toujours malencontreux; tout compte fait, la sécurité est tout ce qu'ils demandent. *Noli me tangere*, telle pourrait être leur devise. La suite de ce qui nous reste à dire fournira plus d'une preuve à l'appui de ce principe.

1853. Quoiqu'il en soit, les affaires, encore une fois, reprirent de la manière la plus extraordinaire, et les chiffres antérieurs à 1848 ne tardèrent pas à être dépassés en presque toutes choses. Ainsi la somme totale des effets escomptés au commerce à Paris, qui, en 1846 et 1847, avait atteint 1,191 et 1,330 millions, après être tombée à 257 millions en 1849, revient à 1,157 millions dès 1855, et dépassa largement 2 milliards en 1857. Les opérations totales de l'établissement central de Paris (déduction faite des opérations avec le Trésor), qui, pour 1846 et 1847, nous fournit respectivement les sommes de 1,294 et 1,369 millions, tombent en 1848 à 807 millions, en 1849 à 436, puis reprennent et montent en 1855, 1856 et 1857, aux chiffres respectifs de 1,913, 2,452 et 2,331 millions. Ce mouvement de reprise fortement accentué n'est pas spécial à Paris; toute la France y prend part. Ainsi les banques départementales et les comptoirs de la Banque de France avaient cumulativement escompté au public en 1846 pour 1,200 millions, et en 1847 pour 1,330; en 1848 et 1849, ces chiffres tombent à 951, puis 768 millions; en 1855, ils se relèvent à 2,590 millions, et

(1) Voir la note de la p. 262 (août 1874).

en 1857 ils atteignent 3,497 millions. Les opérations totales de l'année nous fournissent pour 1846, 1847, 1848, 1849, 1855 et 1857 les chiffres respectifs de 1,216, 1,343, 960, 780, 2,746 et 3,616 millions. Il faut dire, au sujet des succursales, que la fusion des banques départementales, au milieu des inconvénients sérieux qu'elle a engendrés, a eu cet avantage de faire cesser un antagonisme résultant de situations fort mal définies, presque équivoques et de faciliter un développement réel dans les transactions entre département (1). Un accord, à l'état libre, eût produit, avec la multiplicité des banques, un effet à peu près identique, nous en sommes convaincus; cependant nous devons constater les résultats acquis sous l'empire de l'unité de banques.

On peut donc conclure de ce qui précède, sans s'occuper de la question de liberté ou de réglementation des banques de circulation, une augmentation prononcée des opérations de crédit causée partie par la simplification dont nous venons de parler, partie par la vive reprise industrielle et commerciale depuis le changement survenu dans les institutions politiques de la France.

1853-54. — L'exubérance des affaires amena, à la fin de 1853 et au commencement de 1854, un certain engorgement de valeurs de

---

(1) Ce développement se trahit d'une manière sensible par l'importance des produits nets de la Banque (déduction faite des arrérages des rentes possédées par elle). En voici la proportion par année de 1848 à 1873 :

Années.	Paris. 0/0	Succ. 0/0	Années.	Paris. 0/0	Succ. 0/0
1849.....	54	46	1862.....	59	41
1850.....	60	40	1863.....	57	43
1851.....	66	34	1864.....	53	47
1852.....	73	27	1865.....	51	49
1853.....	56	44	1866.....	56	44
1854.....	47	53	1867.....	53	47
1855.....	39	61	1868.....	59	41
1856.....	45	55	1869.....	56	44
1857.....	38	62	1870.....	54	46
1858.....	48	52	1871.....	85	15
1859.....	48	52	1872.....	65	35
1860.....	44	56	1873.....	63	37
1861.....	44	56			

Nous avons supprimé l'année 1848 comme viciant le tableau par son caractère exceptionnel. On remarquera également que 1871 sort de la règle, qui reprend une partie de ses droits en 1872.

papier ; pour le combattre, la Banque de France porte son escompte à 5 0/0 et réduit (17 octobre 1853) le nombre de jours des avances sur valeurs mobilières ; son encaisse (Paris et succursales), de 623 millions en octobre 1851, était tombé à 281 en février 1854 ; par contre le portefeuille (toujours Paris et succursales) de 94 millions (octobre 1851) avait atteint 411 (février 1854). On comprend, à la seule inspection de ces chiffres, la cause de la décision de la Banque relativement au taux d'escompte des effets de commerce (3 0/0, le 3 mars 1852; — 5 0/0, le 20 janvier 1854).

C'est à cette époque que la Banque de France renonça au système de la fixité du taux de l'escompte. Félicitons-la de cette résolution dont elle s'est applaudie, avec juste raison, dans bon nombre des rapports annuels lus, depuis cette époque, en assemblée générale d'actionnaires. Cela prouve que les opérations de banque, aussi bien que les autres branches de commerce, sont susceptibles de progrès et devraient rendre la Banque de France plus réservée dans les éloges de sagesse et les affirmations de perfection qu'elle n'a jamais cessé de s'attribuer aussi bien la veille que le lendemain des réformes de cette nature.

Le moyen employé par la Banque, la hausse du taux de l'escompte, lui suffit pour le moment et l'encaisse se rapprochant de 500 millions (498 en septembre) elle put revenir, dès le mois de mai, au taux de 4 0/0.

1855-56. — En 1855, la guerre de Crimée, nécessitant la négociation d'emprunts considérables (ils atteignirent 1,538 millions en capital effectif) raréfia les capitaux disponibles déjà fort sollicités par l'industrie et le commerce, et obligea la Banque à porter à 5, puis à 6 le taux de l'escompte des effets de commerce, et, ce qui fut plus grave, à abaisser à 75 jours la limite maximum de durée des effets admis (1).

Ces mesures, et une autre dont nous nous occuperons tout à l'heure, prises en octobre 1855, se justifiaient par la diminution de l'encaisse de la Banque retombé à 232 millions (même 211 en novembre), et l'augmentation parallèle de son portefeuille qui, de 242 millions (septembre 1854), était arrivé à 480 en octobre 1855. Ces dispositions restrictives, en partie motivées par les fautes

(1) Depuis 1818, cette limite avait été constamment maintenue à 90 jours ; même en 1848, on ne l'avait pas modifiée ; il est vrai que, à cette dernière époque, c'était par élimination que l'on procédait, quelque bonnes, d'ailleurs, que fussent les signatures du présentateur et des endosseurs, tandis que, une fois la tourmente politique passée, on ne refusa plus qu'en raison de la qualité médiocre des signatures.

commises depuis quelques années par le gouvernement, à raison de sa participation trop grande au mouvement des affaires, conjurèrent momentanément les difficultés de la position, et la Banque de France put faire redescendre de 1 0/0, en mars 1856, le taux de l'escompte, après avoir remonté le 14 février à 90 jours la durée maximum des effets admis. Mais cette amélioration toute superficielle devait peu durer.

1856. — L'encaisse redescendait, en effet, en novembre suivant à 164 millions ; le portefeuille, au contraire, touchait presque cette fois à 520 millions. C'est que la crise n'avait pas disparu ; assoupie un instant, elle reprenait, demandant pour être vaincue des armes d'une autre trempe que celles dont nous venons de parler.

Si, en effet, on se reporte au point de départ de ces difficultés et à la cause qui les avait occasionnées, on trouve des emprunts de 1,538 millions en tout pour soutenir une guerre lointaine et motivant, en conséquence, une exportation de numéraire considérable. Pour se rendre compte, par les faits, de l'étendue de ces exportations de numéraire, on n'a qu'à réfléchir que ce qui les motive le plus, c'est la solde de troupes de terre et de mer. Ce n'est pas la seule cause d'exportation de métaux précieux dans cette occurrence ; l'approvisionnement, une partie des dépenses du matériel, aboutissent au même résultat ; mais c'est la cause la plus énergique, la plus efficace. Or les budgets définitifs de 1854, 1855 et 1856, budgets de guerre comme on sait, contiennent, réunis, pour la solde des troupes de terre et de mer une somme de 1,092 millions, et le budget de prévision de 1854, qui avait été établi sur le pied de paix, ne portait pour la solde (ministères de la guerre et de la marine) que 185 millions, soit, pour trois ans, 555 millions. Le fait de guerre a donc accru la solde payée aux troupes de 537 millions ; mais comme une partie de la solde sur le pied de paix a dû également sortir de France avec les troupes qui la recevaient, on peut augurer une sortie totale de 750 millions, rien que pour la solde. Nous ne serons pas taxés d'une bien grande exagération, pensons-nous, en supposant, avec les autres motifs d'expatriation des métaux précieux, une exportation totale de 1 milliard, soit le tiers de la masse du numéraire supposé exister en France. Certes, il a dû y avoir une partie de ce numéraire qui a fait, comme on dit, la navette, revenant pour repartir ; mais en raison de la distance, cette quantité n'a pas dû monter bien haut, et on peut toujours admettre un appauvrissement du stock métallique de la France d'au moins 800 millions.

Dans cette situation, le vrai remède que la Banque de France pouvait appliquer n'était pas tant la hausse de l'escompte ou l'abais-

sement de durée des effets admis que le repatriement, par voie de rachat, du numéraire sorti. Disons-le à son éloge, la Banque de France le comprit rapidement et fit tous les sacrifices nécessaires pour remplir cette condition de son privilége, cette clause tacite de son contrat avec la nation. Dès 1855, elle acheta 254 millions 1/2 de numéraire qu'elle paya, prime et transport 3,920,000 fr., soit 1 1/2 0/0. Cela ne suffisant pas pour empêcher le retour de la crise en 1856, comme on a vu plus haut, elle ne se contenta pas de porter son escompte à 6 0/0, de faire descendre à soixante jours la limite de durée des effets admis, ou mieux de réduire, durée et somme, les avances sur effets publics ou autres valeurs mobilières, elle acheta de nouveau du numéraire sur une échelle importante; elle fit venir de l'étranger 560 millions d'espèces monnayées moyennant un sacrifice total (prime, transport, etc.) de 7,294,500 fr., soit 1 1/3 0/0.

Ce qui la détermina à prendre cette intelligente décision fut probablement le changement survenu, dès cette époque, dans le rapport entre son encaisse (actif liquide) et sa circulation cumulée avec ses comptes-courants (passif exigible à vue). D'octobre 1855 à fin 1857, le passif à vue fut presque constamment supérieur au triple de l'actif liquidé. Un moment, le rapport, au lieu de 3, monta à 4.6 (octobre 1856). En 1858 et années suivantes, il revient à la proportion usuelle de 1 à 3, tombant même, la plupart du temps, au-dessous (1).

---

(1) Nous croyons utile de donner ici le tableau des rapports mensuels de l'actif réalisé (en caisse) au passif exigible à vue (billets au porteur et à ordre, récépissés à vue et soldes créditeurs des comptes-courants des particuliers) de la Banque de France (Paris et succursales) depuis 1848.

La peine du lecteur s'en trouvera allégée.

Années.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	juill.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
1848...	...	...	2.8	4.0	4.2	3.1	3.0	2.6	2 2	2.1	2.1	2.0
1849...	1.9	1.9	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3
1750...	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3
1851...	1.3	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2
1852...	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	1.5	1.6
1853...	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	1 7	1.8	1.8	2.2	2.5	2.5
1854...	2.6	2.7	2.6	2.2	1.9	1.7	1.6	1.6	1.5	1.6	1.8	1.9
1855...	2.2	1.9	1.8	1.9	1.9	1.9	2.6	2.2	2.8	3.5	3.7	3.2
1856...	3.7	3.6	3.5	2.8	2.9	2.7	3.6	3.3	3.1	4.6	4.4	3.6
1857...	4.0	3.7	3.2	3.1	3.1	2.5	2.9	3.1	2.9	3.4	3.8	2.9
1858...	3.0	2.7	2.1	1.9	1.7	1.5	1.5	1.5	1.4	1.6	1.6	1.6
1859...	1.8	1.9	1.7	1.6	2.0	1.8	1.8	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5
1860...	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.9	2.1	2.2	2.2
1861...	2.8	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2	2.4	2.4	2.3	3.0	3.1	2.6

L'équilibre se rétablit par la force des choses, en même temps que par l'influence favorable du remède dont nous avons parlé en dernier lieu.

Mais revenons à 1856. La guerre de Crimée ne fut pas seule à avoir une influence fâcheuse sur le rapport entre notre stock métallique et les besoins de la circulation monétaire. Les mauvaises récoltes contribuèrent également à activer l'exportation des métaux précieux. A ce dernier sujet, rappelons que les importations de grains et farines (exportations déduites), qui, de 1853 à 1855, varièrent de 3 à 5 millions d'hectolitres, atteignirent près de 9 millions en 1856; en même temps le prix moyen de l'hectolitre, qui dépassait à peine 14 fr. (soit 11 fr. le quintal) en 1850 et 1851, atteignit 30 fr. 75 (24 fr. 60 le quintal) en 1856; nous avons dit le prix moyen annuel; le maximum du cours lui fut donc encore supérieur.

Pendant que l'exportation du numéraire causait à la Banque de France et au pays les embarras que nous venons d'esquisser, ces embarras se trouvaient aggravés par deux causes qui imposaient au numéraire restant une surcharge bien inopportune : les grands travaux publics, encouragés, poussés même par le pouvoir avec une certaine précipitation et sur la majeure partie du territoire, et la cherté croissante de tous objets de consommation générale; ce qui exigeait, pour les petits échanges de détail, plus de numéraire que pour les années précédentes.

1857. — En 1857, comme en 1855 et 1856, le premier semestre fut plus favorable que le second aux opérations commerciales et industrielles. La durée maximum des effets admis était revenue, le 27 février, à quatre-vingt-dix jours, pour ne plus redescendre, depuis cette date, au-dessous de cette limite; la Banque de France était mise en possession, comme nous n'allons pas tarder à le voir, d'un moyen plus directement efficace contre les affaires susceptibles d'aggraver ou de continuer les embarras monétaires.

Années.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1862...	3.1	2.6	2.6	2.5	2.4	2.2	2.5	2.5	2.2	2.7	3.4	2.8
1863...	3.8	3.4	2.7	2.5	2.5	2.5	3.2	3.2	3.1	3.6	4.7	4.2
1864...	5.8	5.1	5.1	4.1	3.9	2.9	3.5	3.4	3.2	3 5	3.2	2.5
1865...	3.0	2.9	2.3	2.2	2.1	2.0	2.2	2.2	2.1	2.5	2.5	2.4
1866...	2.9	2.7	2.2	2.1	2.2	2.1	2.0	1.8	1.7	1.8	1.9	1.8
1867...	1.9	1.8	1.7	1.6	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.6	1.7	1.5
1868...	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4
1869...	1.6	1.5	1.4	1.4	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
1870...	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	2.1	2.7	»	»	»
1871...	»	»	»	»	»	5.0	3.9	3.7	3.9	3.1	4.1	4.0
1872...	4.3	4.3	4.0	3.8	3.6	3.5	3.6	3.9	3.4	3.5	3.6	3.6
1873...	3.9	3.8	3.8	3.7	3.7	3.9	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4	4.1
1874...	4.1	3.4	2.9	2.7	2.5	»	»	»	»	»	»	»

Mais 1857, au lieu d'être, après deux exercices si laborieux, une année de répit, vit se former et se développer l'une des crises les plus graves peut-être que le monde commercial ait eu à subir depuis le commencement du siècle. Avant d'en parler, occupons-nous des réformes administratives dont la Banque de France fut alors l'objet, réformes qui, en bien ou en mal, ont eu et auront, dans le présent et dans l'avenir, l'influence la plus directe sur le développement de la richesse publique en France.

On se rappelle que, en vertu du second paragraphe de l'art. 1er de la loi du 30 juin 1840, portant prorogation du privilége de la Banque de France, ce privilége pouvait être modifié ou même prendre fin le 31 décembre 1855, s'il en était ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions qui précéderaient cette date. On se rappelle également que le décret du 3 mars 1852 avait abrogé ce paragraphe. Conséquemment, le privilége de la Banque de France était valable jusqu'au 31 décembre 1867. Nous sommes en 1857; il n'y avait donc pas urgence à s'engager pour une nouvelle prorogation; en 1840, le privilége n'avait plus que trois ans de durée lorsqu'on rendit la loi de prorogation. Tout concourait à ne mettre en cette affaire aucune précipitation. Il est probable que la Banque, désireuse de voir se prolonger sa vie artificielle (nous parlons ainsi en raison des principes de liberté économique qui protestent énergiquement contre les monopoles et priviléges ne résultant pas de la nature des choses), il est probable, disons-nous, que la Banque de France, désireuse de voir se prolonger sa vie artificielle, va proposer à l'Etat, au profit du pays, une indemnité sinon équivalente au bénéfice prélevé par elle sur le pays, au détriment de ses intérêts généraux, au moins s'en rapprochant. C'est ainsi que la Banque d'Angleterre paye à l'Etat, « en considération du privilége exclusif des opérations de banque et de l'exemption de droits de timbre que lui accorde le présent acte (celui de 1844), pendant la durée du privilége et de l'exemption précités une somme annuelle de 180,000 livres sterling (4,500,000, francs). » Cette somme s'accroît même avec le chiffre des rentes possédées par la Banque au delà de 3 millions sterling (75 millions de francs).

C'est ce que nous allons voir.

Le 9 mai 1857, le gouvernement dépose un projet de loi sur la tribune du Corps législatif, l'appuyant d'un volumineux exposé des motifs. Ce projet est l'objet d'un rapport de M. Devinck, déposé le 26 du même mois; le 28, ce projet, après diverses modifications, est approuvé par 225 voix contre 18. Promulgué, il est devenu la loi du 9 juin 1857.

Or, que contient cette loi?

1° Prorogation pour trente nouvelles années du privilége de la Banque de France, expirant, nous l'avons déjà dit, le 31 décembre 1867.

La Commission du Corps législatif, il faut lui rendre cette justice, voulait que le privilége pût être modifié le 31 décembre 1877, s'il en était ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions qui précéderaient cette époque. C'était une heureuse réminiscence de l'art. 1er de la loi de 1840. Le gouvernement, sous le pseudonyme du commissaire, rejeta cet amendement.

M. Max. Königwaster trouva la prorogation à la fois prématurée et trop longue; peine perdue! Le gouvernement répondit des aspirations de progrès de la Banque; d'ailleurs, n'est-il pas là pour la contraindre, si elle est trop timide à entrer dans cette voie? On le verra bien plus tard, quand il s'agira d'émettre des billets de 50 francs et de créer des succursales dans les départements qui n'en ont pas.

Continuons : 2° Le capital est doublé par l'émission à 1,100 francs (dont 100 francs applicables à la réserve) de 91,250 nouvelles actions. Très-bien; la Banque, ayant un capital plus considérable, offrira une plus grande garantie. Cet article est bon, car il est conforme à la logique des choses. Le capital de garantie de 1848 est insuffisant en 1857, alors que les opérations ont presque quintuplé. Doublé, il est peut-être encore trop faible. Au moins si ce capital est facilement disponible, ce sera une condition de solidité que nous ne pouvons qu'approuver (1).

Allons plus loin : 3° Sur le produit de cet accroissement de ressources, 100 millions seront versés, dans le courant de 1857, au Trésor public, qui remettra, par contre, des rentes 3 0/0 au prix moyen du mois précédant chaque versement, sans pouvoir être au-dessous de 75 francs. Ces 100 millions seront portés en atténuation des découverts du Trésor. La dette flottante pourra ainsi tomber au-dessous de 800 millions.

Là, tranchons le mot, est toute l'économie du projet. Emettre 4 millions de 3 0/0 sans peser sur le marché de la rente, le faire à 75 francs, c'est-à-dire au plus haut cours fait sous le second empire, l'année 1852 prise à part, trouver 100 millions de ressources tout en soutenant le cours de la rente, c'est l'idéal de l'administration

---

(1) Remarquons que ce doublement du capital social de la Banque de France se fit par décision supérieure sans consulter les actionnaires. A quoi bon? Ils reçoivent de si beaux dividendes qu'il serait vraiment puéril de supposer un refus de leur part.

financière de cette époque. « Et c'est assurément, lisons-nous, dans l'exposé des motifs, l'emploi le plus *opportun* qui puisse en être fait. » Et c'est à cette fin que, dix ans à l'avance, on prolonge de trente ans le privilége de la Banque de France, *pour prendre fin le 31 décembre* 1897. Mieux qu'alors, nous commençons à connaître aujourd'hui les bénéfices de ce privilége. L'Angleterre s'est fait payer 4 millions et demi de francs par an pour un privilége d'une émission limitée à 15 millions de livres (750 millions de francs, soit 6/10 0/0) (1), avec faculté de retrait, à partir de 1855, dudit privilége dix ans après avertissement. Pour le prêt de 100 millions relaté plus haut et une recette de timbre de 1/2 0/00 de sa circulation moyenne (1 0/00 depuis le 25 août 1871), la Banque de France a le privilége d'émission illimitée jusqu'à la fin de ce siècle. En dehors de toute discussion sur les avantages ou les inconvénients des monopoles d'émission de billets, est-il possible de résoudre plus légèrement une question aussi importante?

Passons encore; tout n'est pas fini.

La Banque de France eut la faculté d'abaisser à 50 francs la moindre coupure de ses billets (2). Cette faculté, elle n'en usera qu'en 1864, au grand embarras du public, qui en demande à grands cris l'application, et encore sera-t-elle avare de ces nouvelles coupures,

---

(1) Si on considère que, en réalité, la circulation de le Banque d'Angleterre flotte aux alentours de 600 millions, c'est 3/4 et non 6/10 0/0 que la banque d'Angleterre paye à la nation pour l'exercice de son privilége.

(2) Nous croyons utile de reproduire ici, depuis l'époque où la Banque de France fournit dans ses rapports cette nature de renseignements, l'importance totale d'année en année de chaque coupure de billets de banque aux mains du public.

Coupures de francs.	Janv. 1862. mill.	Janv. 1863. mill.	Janv. 1864. mill.	Janv. 1865. mill.	Janv. 1866. mill.	Janv. 1867. mill.	Janv. 1868. mill.	Janv. 1869. mill.	Janv. 1870. mill.	Janv. 1871. mill.	Janv. 1872. mill.	Janv. 1873. mill.	Janv. 1874. mill.
1.000...	461.0	499.2	447.9	436.3	538.3	647.9	721.2	826.5	880.1	868.5	802.1	775.4	719.3
500...	91.6	94.5	91.3	92.5	107.5	115.8	126.0	139.5	145.3	183.6	212.0	213.7	202.2
200...	38.8	47.2	43.4	44.6	39.9	27.4	14.6	8.0	4.7	3.0	2.4	1.4	1.0
100...	191.9	194.0	217.9	204.6	250.3	275.5	314.4	366.5	397.6	569.6	710.0	806.0	884.5
50...	»	»	»	27.5	35.2	34.1	34.2	38.8	42.9	170.3	264.4	306.8	274.7
25...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	186.6	260.7	111.4	28.6
20...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32.1	201.8	536.8	628.5
5...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	106.6	93.6
Diverses	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.6	1.8	0.5	0.5	0.5	0.5	0.1
Total..	785.2	836.6	802.1	808.3	972.8	1102.3	1212.0	1381.3	1471.1	2014.3	2454.0	2858.6	2832.2

à l'émission desquelles elle répugne, comme elle l'a fait, depuis sa fondation, à toute coupure inférieure à 500 francs (1).

Continuons; nous avançons. Dix ans après la loi de 1857, le gouvernement, dit la loi, pourra exiger de la Banque de France qu'elle établisse une succursale dans les départements où il n'en existe pas. Les exigences du gouvernement, rassurons-nous, ont été fort modestes. La Banque, sans se presser aucunement, n'a établi de succursales que là où elle a rencontré ou cru rencontrer ses convenances; les difficultés de trouver un local comme l'entendait la Banque, ont même été fort souvent l'unique cause (le croirait-on!) qui empêchait l'ouverture, si ce n'est l'institution, d'une succursale, et cela pendant plusieurs années consécutives. En fait, le 9 juin 1867, 25 départements étaient encore dépourvus de succursales.

Une loi récente (du 12 février 1873) vient de mettre un terme à cette situation, aussi fâcheuse pour les intérêts du pays que pour l'autorité de la loi, en décidant que, sur les 25 (2) succursales à instituer pour rentrer dans l'esprit de la loi de 1857, 11 devraient fonctionner d'ici au 1er janvier 1875, 7 autres avant le 1er janvier 1876, le restant au plus tard le 1er janvier 1877. Les décrets d'autorisation devront tous être rendus avant le 1er juillet 1874 (3).

Ce qui nous reste à mentionner de la loi du 9 juin 1857 a, fort heureusement, un tout autre caractère que ce qui vient de motiver nos critiques successives; nous passerons légèrement sur l'article qui permet à la Banque de prêter sur obligations du Crédit foncier de France; mais l'article 8 de la loi, qui autorise la Banque de France à élever au-dessus de 6 0/0 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances (4), nous trouvera franchement disposé à une

---

(1) C'est ainsi qu'elle retire, en ce moment, non-seulement les billets de 5 fr. (elle n'a jamais émis ceux de 10), mais encore ceux de 20 fr.

(2) Ce chiffre de 25 succursales à ouvrir en 1873, n'a aucun rapport avec les 25 départements où aucune création de succursale n'avait été décidée en juin 1867. C'est un hasard que les deux chiffres soient identiques.

(3) Hélas! le 1er juillet 1874 est passé et aujourd'hui (5 septembre 1874) il reste encore huit départements (Ariége, Basses-Alpes, Corrèze Hautes-Alpes, Landes, Lozère, Seine-et-Marne et Vendée) n'ayant pas de succursale, nous ne dirons pas ouverte, mais instituée. Voilà comment le gouvernement se portant fort des aspirations de progrès de la Banque, est là pour la contraindre à exécuter même la simple lettre de ses engagements.

(4) Cette faculté, dans l'esprit de la loi, a pour objet de permettre à la

approbation sans réserve. Il est certain que laisser la loi du 13 septembre 1807 debout à côté de cet article est une anomalie des plus extraordinaires, que la pratique n'a pas longtemps attendu à mettre en relief. Malgré la réponse, tout au moins assez singulière, de M. Baroche (1), le président de ce Conseil d'Etat rétrograde qui trouvait le Corps législatif trop libéral en matière de crédit, malgré l'interprétation jésuitique qu'une commission jointe à l'intérêt ne hausse pas le taux de cet intérêt, la difficulté reste intacte, le désaccord entre la loi et les nécessités reconnues est patent, si bien qu'en finissant son discours, M. Baroche éprouvait le besoin d'affirmer « que le Gouvernement s'occupe de la question, et qu'elle ne restera pas longtemps sans être résolue. » Cette promesse, datée, ne l'oublions pas, de 1857, n'a jamais, comme bien d'autres faites sous le même régime, été réalisée.

Les bénéfices résultant de cette surélévation des taux d'escompte et d'avances au-dessus du chiffre de 6 0/0 seront toujours la propriété de la Banque de France, qui devra seulement s'astreindre à ne pas les répartir et à en former une réserve additionnelle au capital social.

Cette réserve spéciale monte actuellement à près de 8 millions, dus aux exercices suivants :

1857	1.510.527
1861	805.976
1863	523.731
1864	4.204.541
1870	8.914
1871	309.416
1872	200.587
1873	255.835
Total	7.909.528

Cette loi, dont on ne saurait qualifier trop sévèrement les principaux articles, proposée, discutée et votée en moins d'un mois, était promulguée depuis deux jours à peine, que le comte d'Ar-

---

Banque de ne par recourir au funeste moyen de la réduction de durée maximum des effets admis, sans cependant interdire à la Banque dans les moments vraiment critiques l'usage de cette arme.

(1) « Qu'adviendra-t-il enfin, en dehors de la Banque, tant que la loi « de 1807 ne sera pas modifiée? La réponse est simple. Tant qu'une loi « n'est pas modifiée, elle doit être respectée et obéie; la loi de 1807 « devra continuer de recevoir son exécution. » Séance du Corps législatif du 28 mai 1857 (*Monit. univ.* du 30).

gout se retirait, remplacé par le comte Ch. de Germiny, gouverneur du Crédit foncier de France. Le comte d'Argout fut secondé, n'omettons pas de le dire, par deux intelligences d'élite, quoique d'ordre différent : Jules Gautier, esprit fin et pratique, qui fut plus ami de la liberté des banques que sa position de sous-gouverneur ne semblait le comporter, et Charles Vernes, praticien consommé, qui, dans l'administration de la Banque, surtout dans la manière de composer le portefeuille, c'est-à-dire dans l'examen de la valeur des signatures des effets de commerce, apporta une sagacité qui mérite de devenir proverbiale.

Avant de nous occuper de la crise de 1857, résumons en quelques mots les rapports de la Banque de France avec le Trésor de 1851 à 1871.

On se rappelle que, par un dernier traité en date du 3 mars 1852, le Trésor empruntait à la Banque, au taux maximum de 4 0/0, réduit en 1857 à 3 0/0, 75 millions garantis par un dépôt de rentes, et les lui remboursait sur le pied de 5 millions par an, le 1er juillet de chaque année, à partir du 1er juillet 1853, date de la première échéance.

En dehors de cette opération, des escomptes extraordinaires de bons du Trésor furent consentis par la Banque, en faveur de l'État, à plusieurs reprises, et pour des sommes de diverses importances. Ainsi, en février 1854, le Trésor se fait escompter 30 millions, qu'il rembourse en juin de la même année. En novembre 1854, nouveau crédit de 30 millions remboursé en janvier 1855. Une avance de 40 millions, consentie en juillet 1855, donne lieu à des renouvellements successifs jusqu'en mars 1857, date de la dernière échéance; en mai 1859, nouvelle avance, de 25 millions, cette fois, remboursée en janvier suivant; enfin, en février 1861, une autre avance de 25 millions est faite, mais pour trois mois seulement, et remboursée à l'expiration de cette période.

Quant au prêt fixe de 75 millions, nous voyons le Trésor rembourser régulièrement à la Banque, jusqu'en 1862, les 5 millions annuels convenus par le traité de 1852. En 1862 il ne doit plus de ce chef que 30 millions. Mais, en juillet de cette même année, le débit du Trésor, comme avance, au lieu de tomber à 25 millions, remonte à 60, chiffre auquel il s'est maintenu depuis sans interruption, comme sans variation. Pourquoi? C'est ce que nous apprendrait une convention du 10 juin 1857, si son texte avait été publié. Malheureusement, ni les rapports annuels de la Banque de France, ni les recueils des dispositions législatives qui la régissent, ni le *Bulletin des lois*, ni le *Moniteur universel* (le journal officiel d'alors), ni enfin les documents officiels émanant du ministère des

finances, n'ont publié le texte de cette convention, et nous sommes contraints de signaler la dette de 60 millions sans en connaître les conditions de remboursement (1). Nous reviendrons en 1870-71 sur les rapports de la Banque de France avec le Trésor.

Nous l'avons dit, la crise de 1851 fut l'une des plus graves, commercialement parlant, dont le XIXe siècle ait été le témoin jusqu'alors. C'est en Amérique, aux États-Unis, que le fléau commença à sévir. Nous ne croyons pouvoir mieux en faire connaître les effets dans cette partie du monde qu'en en empruntant le tableau à l'auteur d'un des plus attrayants ouvrages sur la matière que nous traitons (2).

« En 1856, l'Union avait déjà construit 24,000 milles (38,400 kil.) de chemins de fer et 50,000 milles (80,000 kil.) de télégraphes, trois fois autant que l'Angleterre et six fois autant que la France. Le tonnage de sa marine marchande avait à peu près atteint celui de la Grande-Bretagne. Le Congrès avait concédé, dans la seule année 1856, 40 millions d'acres (16 millions d'hectares), c'est-à-dire un territoire grand comme le tiers de la France. Le mouvement dans les ports et sur les chemins de fer s'était accru d'un tiers. Le nombre des banques, de 700, en 1846, s'était élevé, en 1856, à 1416, avec un capital de 376 millions de dollars (1,880 millons de francs). La dette de l'État avait été réduite à la somme insignifiante de 35 millions de dollars (175 millions de francs), et le produit des impôts laissait un excédant disponible. Ainsi, tandis que les nations européennes dévoraient une partie de leurs épargnes en armements énormes ou sur les champs de bataille, l'heureuse Amérique, jouissant d'une paix profonde, consacrait les siennes à féconder toutes les branches de l'activité nationale, l'agriculture et l'industrie, le commerce et la navigation. »

---

(1) Nous trouvons cependant, dans la *Table analytique des dispositions législatives qui régissent la Banque de France*, l'analyse suivante, dont le texte manque au recueil officiel en tête duquel est cette table : « *Art.* 2. Les avances à faire au Trésor par la Banque pourront s'élever à 80 millions. Elles seront réduites à 60 millions par les remboursements annuels résultant du traité du 3 mars 1852. Elles seront garanties par des bons du Trésor renouvelables de trois en trois mois. — *Art.* 3 *et* 4. Le montant de ces avances se compensera avec le montant du crédit du compte courant du Trésor. Les intérêts, dont le taux maximum ne pourra pas dépasser 3 p. 100, ne porteront que sur le solde réellement débiteur. » On voit que cette analyse ne dit rien des conditions de remboursement.

(2) *Le Marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*, par Émile de Laveleye. Paris, 1865.

Comment, de cet état prospère, les État-Unis passèrent-ils à la crise redoutable qui nous occupe? le même auteur va nous l'apprendre :

« Ce qui prépara la crise aux États-Unis, ce fut l'emploi exagéré du crédit, et notamment les avances énormes faites par les banques, *au moyen de leurs dépôts*, aux entreprises industrielles, aux chemins de fer surtout; mais ce qui détermina l'explosion, ce furent les perturbations du commerce extérieur... En 1856, le blé avait été cher en Europe et l'Union avait payé ses créanciers avec ses exportations de céréales. En 1857, une bonne récolte dispensa l'ancien monde de se faire nourrir par le nouveau, et celui-ci se trouva dans l'embarras quand il lui fallut solder ses importations. Des remises en or étaient le seul moyen de rétablir la balance. Le mal n'était pas encore très-grand, seulement il en résulta une certaine inquiétude. Or, toute défiance restreint le crédit, qui n'est que la confiance. L'argent et le crédit se raréfiant ensemble, les moyens d'échange devinrent insuffisants. Les prix baissèrent, d'abord ceux des marchandises, puis ceux de toutes les valeurs. Les déposants commencèrent à retirer quelque argent des banques. Ce fut l'origine de la débâcle. »

C'est le 22 août qu'une première suspension vint donner l'éveil.

« Au commencement de septembre, il y eut une éclaircie : on espéra que la crise s'arrêterait. Les banques en profitèrent pour restreindre peu à peu leurs escomptes afin de se mettre à couvert; mais ces mesures de prudence augmentèrent les alarmes. En quelques semaines, toutes les valeurs, même les meilleures, baissèrent de 30 à 50 p. 100. Le *Central-America*, steamer chargé d'or californien sur lequel on comptait pour rendre quelque facilité à la circulation embarrassée, fit naufrage, et ce fut dès lors un sauve qui peut général. A la fin de septembre, les banques de Maryland et Pensylvanie suspendirent, entraînant avec elles cent-neuf maisons des plus importantes de Baltimore, de Boston et de Philadelphie. Au 3 septembre, 175 banques avaient arrêté le remboursement de dépôt. L'escompte était à 30 ou 40 p. 100. Les fabriques commençaient à se fermer, et les ouvriers étaient renvoyés en foule. Les banques de New-York avaient même un encaisse de 13 millions de dollars (65 millions de francs), et elles tenaient bravement tête à l'orage, restreignant chaque jour leurs avances et retirant leurs billets. Dans les premiers jours d'octobre elles parviennent à faire rentrer ainsi des billets et du numéraire, mais en diminuant leurs avances, et ces restrictions élevaient de plus en plus le taux de l'intérêt : il monta à 60 et 70 p. 100, ou plutôt tout crédit était mort, tout échange suspendu. Les commerçants, poussés au désespoir, et rendant les banques responsables de l'ex-

trémité où ils étaient réduits, organisèrent un *run* (1), sur celles qui se tenaient encore debout. Le 13 octobre fut un jour terrible : on assista alors aux émeutes du monde financier, à la prise d'assaut des bastilles du capital. Les banques payèrent pendant quelques heures à bureau ouvert ; le soir, cependant, sur les trente-trois qui restaient, trente-deux suspendirent aussi. Dans tout l'État, puis dans tout le Nord, enfin dans l'Union entière, tout s'écroula comme sous le coup irrésistible d'une trombe. Presque aucun établissement, aucune maison ne resta debout. Tout payement en argent avait cessé, toute remise était impossible ; nul ne pouvait plus ni vendre, ni obtenir de crédit. Il n'y avait plus ni prêteurs, ni acheteurs. Quand on fit le relevé des désastres, on trouva que, au Canada et dans l'Union, il y avait eu 5,123 faillites, avec un passif de 299 millions de dollars, plus de 1 milliard et demi de francs, dont la moitié environ était définitivement perdue. Chose inouïe, à l'exemple des banques, quatorze grandes compagnies de chemins de fer, écrasées par leur dette flottante, suspendirent aussi avec un passif de 189 millions de dollars (945 millions de francs). Le contre-coup des catastrophes de New-York se fit sentir jusqu'aux bords du Pacifique. En Californie, les banques furent de même décimées par un *run* (1) tout spontané ; cependant, *après avoir fermé leurs portes pendant quelques jours, elles reprirent leurs payements.* Dans le reste de l'Union, si la crise fut exceptionnelle par sa généralité, sa soudaineté et son intensité, *elle ne fut pas, du moins de longue durée.* La baisse extrême des meilleures valeurs et la fabuleuse élévation de l'escompte (60 0/0) attirèrent l'attention des spéculateurs européens. Les ordres d'achats arrivèrent, et, par suite, les remises en métal. L'or afflua si rapidement que, déjà, au commencement de décembre, la réserve des Banques de New-York s'éleva à 26 millions de dollars (130 millions de francs), *et qu'elle purent reprendre leurs payements en espèces. Au 1er janvier toutes les banques de l'Union en avaient fait autant, sauf celles de Pensylvanie, à qui on accorda un délai jusqu'au 1er avril* (2). »

L'Allemagne du Nord, et surtout l'Angleterre, ressentirent principalement les douloureux contre-coups de cette crise ; la France fut relativement bien moins éprouvée. La Banque de France usa avec une intelligence que nous nous plaisons à reconnaître, de la faculté qu'on lui avait donnée depuis peu de temps, de porter le taux de

---

(1) *Irruption.* Irruption des créanciers d'une banque, sur l'institution débitrice, à qui arrivera le plus tôt pour être remboursé.

(2) Nous avons cru devoir reproduire *in extenso* cette description d'une des crises les plus intenses qu'ait subie l'Union américaine, d'abord parce qu'elle s'est vivement fait sentir sur tout le continent européen ; ensuite parce que la description que nous en donnons est fort bien faite, enfin

ses escomptes au-dessus de 6 0/0, faculté dont sa sœur aînée, la Banque d'Angleterre usa dès 1847, la loi ne le lui défendant pas.

L'Angleterre avait de puissantes raisons pour être plus influencée que tout autre pays de la crise américaine; elle avait placé, nous assure M. de Laveleye, environ 2 milliards de francs dans les valeurs de l'Union, et ses envois de marchandises dépassaient un demi-milliard. Ce dernier point était le plus grave, car elle avait droit de compter sur cette rentrée, et un retard inopiné devait rendre la situation des Banques anglaises fort critique. Le 27 octobre, une première faillite importante se produisait; les huit premiers jours de novembre les faillites abondèrent; le 9, la Western-bank, à Edimbourg (l'Écosse est renommée pour la solidité de ses banques) succombait, et cette chute produisit une impression des plus vives. Aussi la panique se déclara-t-elle, et le 12, la Banque d'Angleterre, comme cela avait déjà eu lieu en 1847, dut demander l'autorisation de suspendre les clauses limitatives de l'acte de 1844, ce qu'elle obtint facilement (1).

---

que, émanant d'un des plus intelligents adversaires de la liberté des banques d'émission, elle arrive cependant forcément à prouver : 1° que les suspensions momentanées des banques sont des malheurs impossibles à éviter, en temps de crises sérieuses en général, même dans les pays où, comme la France, l'unité des banques est en faveur ; 2° que dans les pays où la liberté des banques est le principe dominant, le retour à l'état normal se fait au moins aussi rapidement si ce n'est plus, que dans ceux où elles sont le plus sévèrement réglementées, et qu'alors, l'absence de liberté n'empêchant pas le mal, n'en diminuant, pour le moins, ni l'intensité ni la durée, mieux vaut un régime qui laisse à l'individu son initiative, ayant, en tout cas, la responsabilité, qu'un autre où on lui mesure, par prudence, l'air respirable, celui qui fait un pays aussi riche et prospère, que M. De Laveleye nous a éloquemment montré les États-Unis au commencement de l'année 1857.

(1) L'acte de 1844 stipule (nous n'entrons pas dans les détails) que la Banque d'Angleterre ne pourra émettre plus de billets que la somme cumulée de la dette fixe de l'Etat (275 millions 1/2 de francs), des consolidés à elle appartenant (74 millions 1/2 de francs de 1844 à 1855, 88 1/2 à 89 de 1856 à 1861, 91 de 1862 à 1865, et 100 de 1866 à ce jour), et de son encaisse métallique. Cet acte tant vanté avait pour objet de permettre à la Banque d'Angleterre de résister aux crises, si ce n'est de les prévenir. Trois fois déjà, le 25 octobre 1847, le 12 novembre 1857 et le 11 mai 1866, soit au moment décisif, le gouvernement a autorisé la Banque à dépasser les *sages* limites posées en 1844. Que dirait-on d'une

Elle ne profita pas de cette faculté en 1847; mais, en 1857 elle y eut recours; il lui suffit, néanmoins, pour répondre aux besoins du moment, de dépasser de 30 millions de francs la limite fixée par l'acte de 1844 dans le chiffre de ses émissions de billets. Son taux d'escompte, le 10 novembre 1857, deux jours avant l'obtention de la suspension de l'acte de 1844, avait été porté à 10 0/0; en 1847 elle ne le fit monter qu'à 8 0/0.

A Hambourg, le taux d'escompte atteignit 9 0/0; il ne tarda pas à redescendre à 5. Cette place ressentit moins que Londres les effets de la crise, bien qu'elle en fût plus affectée que notre pays. On y compta 145 faillites avec un passif d'un demi-milliard. Cette crise continua à sévir dans le nord, et eut même des contre-coups jusque dans l'Amérique du Sud.

En France, la Banque, ainsi que nous l'avons dit plus haut, mit rapidement en usage l'instrument nouveau que lui mettait en main la loi de 1857, c'est-à-dire la hausse de l'escompte au-dessus de 6 0/0.

Dès le 13 octobre, elle le portait à 6 1/2 0/0; le 21 du même mois à 7 1/2, enfin, le 11 novembre, le lendemain du jour où la Banque d'Angleterre portait son taux à 10 0/0, elle établissait, à l'instar de ce qu'elle fit déjà en 1819, une échelle de trois taux, espacés de 1 0/0, en raison de la durée des échéances; elle continua ce mode jusqu'au 20 décembre (1), et rendit, par l'application de ce système, un service sérieux au public. Elle en rendit un autre non moins grand en préjugeant intelligemment à l'avance la portée de

---

armée admirablement formée, mais se dérobant au moment de se montrer? Telle est, en peu de mots, l'organisation de la Banque de circulation, appelée à devenir unique en Angleterre.

(1) Remarquons, en passant, toute l'inconséquence de notre législation en matière de limite légale du taux d'intérêt. La Banque de France, en portant son taux d'escompte à 10 0/0, obligeait la foule des banquiers-escompteurs à monter le leur à 11 et 12 0/0; or la loi de septembre 1807 pouvait les faire condamner comme usuriers lorsque la Banque, qui ne s'alimentait que de leur papier, ne devait qu'à la loi de juin 1857 de ne pas passer pour leur complice et d'être à l'abri des arrêts de la police correctionnelle. Nous savons qu'aucun jugement n'a été rendu à cette époque dans le sens de la loi de 1807; mais est-il bien moral, bien conforme à l'ordre public, que la loi ait deux poids et deux mesures. Ne serait-il pas d'un bon exemple d'en finir, une fois pour toutes, avec une loi aussi anti-économique que celle promulguée sous le premier empire, et de proclamer que le prêt à intérêt est un acte commercial qui doit être libre pour que les bénéfices en résultant soient légitimes.

la crise, et ne marchandant pas les remèdes dès l'origine. Le 21 décembre elle revint au taux unique de 6 0/0, et le 29 à 5 (1); on voit avec quelle rapidité le fléau cessait de sévir, sachant prendre à temps des mesures énergiques.

Malheureusement la crise finit trop tôt pour son importance, et les années qui suivirent se ressentirent d'une liquidation incomplète. Un marasme pire que le mal dont nous venons de décrire les phases douloureuses domina longtemps le marché. L'un des indices les plus sérieux de cette langueur est l'augmentation des comptes-courants particuliers à la Banque. Ainsi que l'a judicieusement fait remarquer M. Cl. Juglar, que nous aimons à citer : « Le maximum des comptes-courants s'observe dans les années qui suivent la liquidation, par suite du défaut d'emploi des capitaux qui ne sont pas demandés, et, à la veille des crises, souvent dans l'année même qui les précède, par suite de la crainte, de l'inquiétude qui empêchent les capitaux demandés de s'engager (2). » Or, les sommes déposées en comptes-courants à la Banque de France par les particuliers, qui n'avaient jusqu'alors dépassé 200 millions que deux fois, en 1854 et 1856, atteignirent 338 millions en 1857. Placée à égale distance de 1857 et de 1861, est-ce à la liquidation de 1857, ou à la crise à venir, qu'il faut attribuer cet important accroissement? Nous pencherions à croire que les deux causes y ont contribué.

1858-61. Le ralentissement des transactions, qui suivit l'année laborieuse dont nous venons de nous occuper, permit à la Banque de France de faire, durant plusieurs exercices consécutifs, une nature d'opérations plus du ressort d'un crédit mobilier que d'une institution de circulation. Elle y déploya d'abord une certaine habileté. Nous voulons parler de l'émission ou de l'écoulement d'obligations pour le compte des compagnies françaises de chemin de fer.

Voici le résumé, par année, des résultats acquis :

En 1858 elle commença à écouler, par l'entremise soit de l'établissement central, soit des succursales, 617,766 obligations à un prix moyen de 276 fr. 60. Il lui en restait 272,769 qu'elle mit en souscription; les demandes du public montèrent à 986,987, savoir : 562,298 à Paris, et 424,589 en province; le prix d'émission était

(1) N'omettons pas de dire qu'à ces moyens elle joignît l'achat de lingots pour une somme totale de 565 millions de francs, au cours, prime et transport, de 4,675,100 francs, soit 1/8 0/0.

(2) La Banque de France et la Banque d'Angleterre en 1847, 1852 et 1861. — *Journal des Economistes*, décembre 1861, 2e série, t. XXXII, p. 384.

274 fr. 50. Cette opération procura aux huit compagnies bénéficiaires (Orléans, Méditerranée, Ouest, Dauphiné, Ardennes, Est, Midi, Genève) une somme d'environ 246 millions et demi, sur laquelle la Banque avança 100 millions antérieurement à toute vente.

Malgré le succès de la dernière opération, la Banque de France, pendant tout le cours de 1853, vend directement et petit à petit 881,952 obligations vers 287 fr. 50 à 288 fr. 75, soit pour un capital réalisé de 250 millions.

Mais, en 1860 et 1861, elle reprend la voie des souscriptions. En 1860, elle propose 1,023,000 obligations à 292 fr. 75; on lui en demande 1,627,817 pièces. En 1861, elle en offre 786,000; la crainte de ne pas obtenir tout ce que l'on demande porte les souscriptions au chiffre de 2,972,449 titres.

En quatre années elle réalise ainsi pour le compte des huit compagnies sus-nommées, un capital effectif de 1,200,307,500 fr., etc., sans nuire à la hausse constante des titres.

C'est intelligemment conduit; mais, comme disait un censeur dans son rapport sur les opérations de 1859, « cette opération est tout à fait en dehors des habitudes de la Banque. Elle se *justifie* par les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle a été proposée et acceptée. » Ce genre de justification n'eût pas été de mise avec la liberté des banques.

Passons, et arrivons aux événements monétaires de 1860.

Les États-Unis, en raison de la tournure des actes politiques qui annonçaient la guerre civile, qui ne tarda pas à y éclater, avaient exagéré leurs exportations et accru ainsi le solde débiteur du vieux continent, de l'Angleterre particulièrement. Tel fut le début de la crise de 1861 qui, dès janvier, motiva la hausse de l'escompte à 7 0/0; il ne s'arrêta pas là, et le 14 février il atteignait 8 0/0, son point culminant d'alors.

Les marchés monétaires sont, ont l'a souvent dit, dans la dépendance les uns des autres, comme des réservoirs d'eau communiquant entre eux par des tuyaux souterrains. La tendance est au nivellement, et les capitaux se précipitent comme l'eau dans le vide, là où les appelle le loyer le plus élevé. En Allemagne, en Hollande, en France, les taux d'escompte étant plus bas qu'en Angleterre, l'amélioration du marché d'outre-Manche causa du trouble sur ceux des contrées continentales. La France, entre autres, en eut sa part dans le cours de 1861, et, faute d'avoir assez rapidement élevé le prix de ses services, faute surtout d'avoir, dès cette époque, livré le billet de 50 francs à la circulation, la Banque de France prolongea les difficultés plus que l'on eût dû s'y attendre.

A ce moment, une nature d'embarras, sur laquelle on ne comptait guère, se produisit tout à coup. Voici à quelle occasion :

On se rappelle que la Caisse générale des chemins de fer (J. Mirès et Cie) ouvrait une souscription à un emprunt ottoman, dit de 1860, au moment où des faits brutaux déterminèrent sa chute. Le gouvernement turc, privé d'une occasion de consolidation d'une partie de sa dette flottante, sur laquelle il comptait, se trouva gêné et dut imposer à ses créanciers, des maisons de Galata, des délais que ceux-ci supportèrent en créant du papier de circulation. La succursale de Marseille prit, avec un peu de légèreté peut-être, ce papier à l'escompte et à l'échéance; les maisons grecques qui l'avaient endossé, créancières elles-mêmes du gouvernement turc, débiteur solvable et de bonne foi, mais lent à s'exécuter, demandèrent à leur tour des délais à la Banque de France.

Les créances en souffrance par ce fait n'atteignirent pas moins de 27 millions et demi, dont près de 5 remboursés dès 1861 ; les rentrées successives furent effectuées de telle manière que, actuellement, la Banque, croyons-nous, a recouvré l'intégralité de cette créance, qui a fait grand bruit en son temps.

ALPH. COURTOIS.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ETRANGER

SOMMAIRE. — *Journal of the statistical Society* de Londres. Le remaniement de l'impôt sur le revenu en Angleterre. Changer n'est pas améliorer. Les taxes sur le superflu et le nécessaire. Les suicides dans l'armée anglaise. Influence de certains usages. Les statistiques électorales. Un nouveau Clearing-House et le mouvement des liquidations. — *The Economist*. La famine dans l'Inde et l'intervention du gouvernement. L'extension du réseau ferré en Angleterre et en France. Doublement des produits en treize ans. Peut-on prévoir le montant des produits futurs? Le revenu brut et le revenu net. Les émigrants qui reviennent. — *Russiche Revue*. Diverses notices historiques. Les chemins de fer russes. La plus grande caisse d'épargne. — *Landwirthschaftliche Jahrbücher*. Le droit et les devoirs de la propriété rurale. La propriété illimitée sur un objet matériel existe-t-elle? Une preuve en faveur de sa réalité. Où en veut-on venir? — *Revue trimestrielle d'économie politique* de M. Jules Faucher. Un éloge mérité. Le service militaire en Russie ; en Autriche et en Allemagne. Il y a, avec les services obliga-

toires, des accommodements. Le mouvement ouvrier et le développement social. La surabondance des capitaux et la rareté des ouvriers. Le bien-être est-il le père ou le fils du capital? Trop de sanscrit nuit... à l'économie politique. La garantie des matières d'or et d'argent. — *Jahrbücher der Nationalœconomie*, etc. Pourquoi les chemins de fer allemands relèvent-ils leur tarif de transport? Est-il juste que les lignes de l'État produisent un revenu net? Limites du pouvoir des compagnies sur leurs tarifs. La question des femmes. Necker et Turgot. Adam Smith et l'histoire de l'économie politique. Les empêchements au mariage et les enfants naturels. — *Bremer Handelsblatt*. Statistique des banques d'émission en Allemagne ; ce qui les menace. Les commotions qu'on ressent à la Bourse et les petites épargnes.

Le *Journal of the statistical Society*, de Londres, de juin 1874, renferme trois articles de fond, tous les trois bien faits et intéressants, et des *Mélanges* offrant des notices qu'on voudrait pouvoir reproduire en totalité. Nous allons indiquer les points saillants, non sans murmurer contre la nécessité de nous restreindre.

L'infatigable M. Leone Levi a lu à la Société de statistique un mémoire sur *le remaniement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la propriété*. L'auteur expose les diverses objections présentées contre l'impôt sur le revenu, et rappelle notamment quelques faits connus qui prouvent la fréquence des déclarations fausses de la part des contribuables. Il voudrait restreindre la taxe aux revenus dits spontanés, c'est-à-dire à la rente du sol (fermages), aux intérêts de capitaux placés (fonds d'État et autres) et aux dividendes des compagnies, tandis que le fermier, l'industriel et les personnes suivant des carrières libérales seraient exempts. Cette partie de l'*income tax* serait remplacée par un impôt sur les maisons, proportionnel au loyer. Ce travail de M. L. Levi est accompagné de nombreux tableaux, et il a donné lieu à une intéressante discussion au sein de la Société de statistique de Londres.

Voici quelques-uns des points abordés dans la discussion : — M. F. P. Fellows fait remarquer qu'il n'est pas exact d'opposer les 76 millions du budget de 1872 aux 52 millions du budget de 1842, parce que, en 1842, on n'y inscrivait encore que le revenu net; ce n'est que depuis 1854 que le produit brut est porté au budget. C'est donc 57 millions qu'il faudrait mettre en regard des 76 millions (1). — M. Hubbard, M. P., approuve la distinction

(1) Dans nos travaux nous ne manquons jamais de tenir compte du point relevé par M. Fellow, voy. par exemple notre *Europe politique et sociale* (Paris, Hachette, 1869, page 416, et notre *Statistique de la France* qui vient de paraître. (Paris; Guillaumin, 2 vol.)

faite par M. Leone Levi entre le revenu spontané et le revenu industriel, mais il trouverait injuste d'exempter les riches industriels; il suffit, pour tenir compte de la nature plus précaire de leur revenu, de ne les imposer qu'aux deux tiers. — M. Glover attaque le principe même de l'income tax, en se fondant sur son caractère inquisitorial. Deux gentlemen, dit-il, ne peuvent pas décemment s'adresser cette question : « Quel est le montant de votre revenu? » comment le gouvernement pourrait-il le poser au contribuable? — Lord Houghton défend le principe de l'impôt sur le revenu et fait ensuite remarquer, en réponse à M. Hubbard, qu'en fait, les revenus industriels sont taxés à un taux inférieur aux revenus; on les ménage par une sorte de convention tacite. Quant à admettre dans les lois la proposition de M. Hubbard, cela n'est pas possible, le législateur considérant l'ensemble des revenus comme une unité dont il demande sa quote-part; pour que cette quote-part lui soit fournie intégralement, il faut que chacun contribue dans la même proportion. — M. Dudley Baxter est également d'avis que la proposition de M. Leone Levi, de supprimer l'impôt sur les revenus industriels (ou personnels), serait injuste, et cite comme preuve ces deux chiffres : la fortune immobilière peut être évaluée à 175 millions sterlings, tandis que la fortune personnelle ou mobilière atteint 300 millions; on ne saurait vraiment exempter ces 300 millions de toute contribution. Les autres orateurs traitent des questions d'un intérêt local. Nous nous joignons à ceux qui, après avoir fait l'éloge du travail de M. L. Levi, rejettent ses idées. Peut-être le lecteur voudrait-il voir l'un de ses nombreux tableaux. Voici le plus original d'entre eux :

Taxes affectant la fortune et l'industrie.	1842 Montant total. L. st.	Proportion.	1872 Montant total. L. st.	Proportion.
Licences	1.800.000		2.000.000	
Impôt foncier et sur les maisons	3.000.000		2.300.000	
Timbre	7.300.008		9.900.000	
Impôts sur le revenu, etc,	»		7.500.000	
	12.100.000	24	21.700.000	33
Taxes sur les consommations de luxe.				
Eau-de-vie	7.600.000		18.600.000	
Bière	5.300.000		7.500.000	
Vin	1.700.000		1.700.000	
Tabac	3.500.000		7.900.000	
Licences	900.000		1.900.000	
	19.000.000	38	36.700.000	55

Taxes sur les objets de première nécessité.				
Sucre	5.300.000		3.300.000	
Thé	3.900.000		3.200.000	
Café	900.000		200.000	
Blé	600.000		»	
Autres droits de douane.	5.000.000		600.000	
Autres droits d'accise	3.500.000		600.000	
	19.200.000	38	7 900.000	12
	50.300.000	100	66.000.000	100

Les « autres droits » nous gâtent un peu le tableau.

Le second travail inséré dans le *Journal* est intitulé : *Statistique des suicides dans l'armée anglaise pendant les années* 1862 *à* 1871, par M. W. H. Millar. Nous nous bornons, pour ce travail très-recommandable, à donner les résultats, sans commentaire ni discussion. Dans ces dix années, il y eut, sur 10,000 hommes, 3,39 suicides par an dans le Royaume-Uni, 3,36 aux colonies, 4,68 aux Indes, avec d'assez fortes oscillations. Pour l'ensemble des troupes, l'écart va d'un minimum de 2,69 à un maximum de 5,69 pour 10,000. Seulement, en parcourant la discussion, nous avons été frappé par une observation curieuse du Dr Farr, que nous croyons devoir reproduire. En lisant le tableau des moyens employés pour perpétrer le suicide, il trouve que 161 soldats se sont coupé la gorge en se rasant. Il appelle donc l'attention des amateurs de barbe sur l'argument que ce fait leur fournit. (L'occasion a-t-elle fait le larron, ou ces soldats se seraient-ils servis d'autres moyens de destruction?)

M. John Biddulph Martin a lu un mémoire sur les élections de 1868 et de 1874, dans lequel il cherche à expliquer statistiquement le changement de la majorité. Ce travail, fait avec un soin minutieux, est trop spécifiquement anglais pour nous offrir de l'instruction; mais nous croyons devoir saisir l'occasion de dire que *presque tous les pays* de l'Europe publient des statistiques électorales, parmi lesquelles celles de la Prusse méritent une mention toute spéciale, à cause des nombreux détails qu'elles renferment. Il semblerait que la France seule craint d'aborder ce terrain prétendu brûlant; car qu'est-ce qui empêcherait le ministère de l'intérieur de dire, après une élection générale, combien de députés sont assis à la droite, combien à gauche ou au centre?

Parmi les notices insérées dans les *Mélanges*, deux sont relatives au *Clearing-House;* nous allons les résumer. Le Clearing-House (maison de liquidation de Londres), a reçu cette année une nou-

velle et importante extension; on a commencé à en appliquer les procédés aux opérations de bourse. Le tableau du mouvement du Clearing-House pendant les années 1867 à 1874 (finissant le 30 avril) présente les résultats généraux qui suivent :

Années.	Total de l'année.	Mouvements des 4 du mois (pour 12 mois).	Mouvement aux jours de liquidation de la Bourse.	Montant aux j. de liquidat. des consolid. (seuls).
	L. st.	L. st.	L. st.	L. st.
1867-68..	3.257.411.090	147.113.000	444.443.000	132.293.000
1868-69..	3.534.039.800	161.868.000	550.622 000	142.270.000
1869-70..	3.720.623.000	168.523.000	594.763.000	148.822.000
1870-71..	4.018.464.000	186.517.000	635.946.000	169.141.000
1871-72..	5.359.722.000	229.629.000	942.446.000	233.843.000
1872.73..	6.003.335.000	265.965.000	1.032.474.000	243.561.000
1873-74..	5.993.586.000	272.841.000	970.945.000	260.072.000

Le mouvement de la Bourse (*stock exchange*) ayant, comme on voit, un grand effet sur le mouvement du Clearing-House, on a créé, au commencement de 1874, un établissement spécial pour la liquidation ou le balancement des ventes et achats, destiné à faciliter ou simplifier le règlement des affaires. Nous ne croyons pas devoir reproduire ici les quelques chiffres présentés sur les premières opérations de la nouvelle institution (trois mois); il suffit de lui donner acte de sa naissance, et de l'inscrire parmi les établissements dont il convient d'observer le fonctionnement.

En repassant les nombreux articles de l'*Economist* que nous avons marqués, nous nous arrêtons à un travail sur la *famine en Inde* (*Econom.* du 4 juillet 1874). Préoccupés que nous sommes des affaires européennes, nous jetons à peine, de temps à autre, un regard distrait sur l'Amérique, et l'Inde est, pour la plupart d'entre nous, comme si elle n'existait pas. Pourtant il s'y prépare des événements qui surprendront les prochaines générations. De nos jours, déjà, ce pays a été le théâtre de faits dignes d'être étudiés, et, pour ne pas remonter trop loin en arrière, nous citerons la famine dont on a tout récemment annoncé la fin. La pluie manque à un certain moment, dans un certain district, le riz ne fournit qu'une récolte insuffisante, et des millions d'êtres humains sont menacés de périr de faim. Le gouvernement anglais s'en émeut, prend avec un louable empressement des mesures grandioses et parvient à conjurer le fléau, ou du moins en réduit les ravages à un minimum. L'action du gouvernement a même été si large, si étendue, qu'on lui en a fait un reproche. Il aurait dépassé le but, en dépensant au delà du nécessaire, et, ce qui est plus grave, en habituant les indolentes et imprévoyantes populations de l'Inde à compter sur le gouvernement-providence.

La critique est aisée, — lisez le numéro précité de l'*Economist*, —

mais il est difficile de proposer un mode d'action propre à satisfaire tout le monde. Tant que les populations de l'Inde ne cultiveront pas mieux leur sol, qui est loin de fournir tout ce qu'il peut,— et qu'elles se contenteront de l'aliment le plus simple qu'elles puissent trouver, les famines reviendront périodiquement. Mais le gouvernement peut-il se charger de pourvoir aux besoins de 12 à 15, et peut-être de 25 ou 30 millions d'individus, toutes les quelques années? Et, s'il ne le peut, doit-on lui donner le conseil de rester impassible en présence de grandes calamités? On le voit, il se dresse là devant l'Angleterre un problème très-ardu, et qu'elle est obligée de résoudre sans trop de délai.

La solution serait toute trouvée si l'on pouvait transporter dans le climat tropical de l'Inde l'activité qui dévore les Anglais. L'*Economist* (25 juillet) cite un récent document du *Board of Trade*, d'après lequel le produit brut des chemins de fer a doublé en treize ans (1860 à 1873), tout comme un capital placé à intérêts composés. Le produit brut de 1873 a été de 55,675,000 liv. st., et celui de 1860 de 27,767,000 liv. st. Ce n'est pas sans une certaine fierté que le journal anglais présente ces chiffres. Nous avons le droit d'être non moins fiers; les recettes des chemins de fer français ont été, en 1841, de 13 millions de francs; en 1851, de 206 millions; en 1861, de 473 millions; en 1873, malgré la perte d'une partie de notre réseau, de 801 millions (1). Voici quelques autres chiffres extraits du document anglais :

	1873	1860	Augmentation nombres absolus	Augmentation en tant 0/0
Longueur exploitée (en milles).	16.082	10.433	5.649	54.3
	L. st.	L. st.	L. st. 100	
Total des capitaux versés.....	588.320.000	348.130.000	240.190.000	69.6
Montant des actions.....	244.450.000	190.791.000	53.659.000	28.1
Produit du transport des voyageurs.....	23.854.000	13.086.000	10.768.000	82.8
Produit du transport des marchandises.....	31.882.000	14.681.000	17.141.000	116.6
Totaux.....	55.675.000	27.767.000	27.909.000	100.4
Produits divers.....	2.067.000	...	...	..
Total des recettes....	57.742.000	...	...	..
Frais d'exploitation.....	30.753.000	13.187.000	17.566.000	135.1
Recettes nettes.....	26.989.000	14.579.000	12.410.000	85.5
Soit intérêt du capital versé....	4.59	4.19	0.40	9.5

Les lignes anglaises, dans leur ensemble, prospèrent évidem-

(1) Voir les détails dans la nouvelle édition de notre *Statistique de la France* (T. II, p. 343).

ment, et un publiciste s'est même déjà mis à calculer combien les chemins de fer rapporteront dans cinq ans, dans dix ans et au delà, mais il n'est pas allé jusqu'à cent ans; c'est sans doute l'audace qui lui a manqué. Bien entendu, le flot des produits montait toujours sous la plume de ce publiciste. Or, il y a des limites à tout, même au trafic du *Metropolitan District Railway*, et, lors même que cette ligne suivrait le conseil de M. Gladstone et réduirait le prix des places, le nombre des voyageurs n'augmenterait pas (*Economist*, 15 août). Nous citons ce fait pour dire qu'il ne suffit pas de connaître un principe ou une formule économique, il faut encore l'appliquer à propos. Par exemple, on donnerait pour rien le sel et le poivre, qu'on n'en consommerait probablement pas sensiblement plus que de nos jours. De même pour le chemin de fer métropolitain de Londres. Les voyageurs vont et viennent pour leurs affaires ou leur plaisir, et non parce qu'ils payent 20 centimes au lieu de 30. Ce qui pèse sur ledit railway, c'est qu'il a été établi à raison de 1 million sterl. le mille, soit 16 à 17 millions de francs le kilomètre. Quand on entreprend des lignes à ce prix, on s'expose à des déceptions. C'est là peut-être la raison pourquoi on n'exécute pas les lignes souterraines de Paris dont on a tant parlé un moment. Ajoutons que si les produits bruts des lignes anglaises augmentent, leurs produits nets sont en voie de diminution. Quelques compagnies ont déjà été obligées de relever leurs tarifs.

Ce même numéro de l'*Economist*, en racontant les mensonges par lesquels on cherche souvent à attirer des émigrants en Amérique, demande, avec raison, que les inspecteurs chargés de la statistique notent à l'avenir, non-seulement les émigrants qui partent, mais encore les émigrants qui reviennent. Il se confirme de plus en plus que le nombre des revenants est assez sensible.

Passons à la *Russische Revue* (Saint-Pétersbourg, C. Rœttger) livraisons 4 à 8. Les amateurs trouveront dans ces numéros une description détaillée de l'expédition de Khiva, avec le récit de toutes les batailles, y compris les combats, rencontres et escarmouches, et le résumé des explorations de toutes sortes qui ont été entreprises par les savants qui accompagnaient l'armée. On trouvera, en outre, des notices historiques curieuses, — extraites de sources russes, — sur un certain nombre de points d'histoire; par exemple, sur la guerre avec la Suède, sur le sort du frère de Pierre le Grand et de sa famille, et d'autres travaux analogues. Nous nous bornerons à analyser aujourd'hui un article sur les chemins de fer russes. Ces chemins sont construits avec une rapidité dépassée nulle part en Europe, du moins depuis deux ou trois ans. Au 1er janvier 1874, 15,842 werstes (environ 16,000 kilomètres) étaient exploi-

tés. Dans la période 1838-1848, l'extension annuelle du réseau n'était que de 35 werstes; dans la période 1848-1858, de 73 werstes; dans la période 1858-1868, de 369 werstes, et dans la période 1868-1874, de 1,751 werstes. Il est vrai que le pays est vaste, ce qui fait paraître bien faible la proportion de la longueur des voies ferrées comparativement à la superficie; en revanche, le sol ne coûte presque rien, le bois n'est pas cher et le pays est plat; de sorte que les frais d'établissement sont moins élevés qu'ailleurs. L'ensemble des dépenses jusqu'à présent est de 1,403 millions de roubles, dont 125 millions ont été fournis par l'Etat. Ce dernier garantit, en outre, un minimum d'intérêt à certaines lignes. En 1872, l'ensemble des recettes a été de 102 millions de roubles, les dépenses de 78 millions et demi, le produit net de 23 millions et demi. Les recettes sont en voie d'accroissement. En Russie, comme dans le reste de l'Europe, les chemins de fer font l'office d'une caisse d'épargne gigantesque; ils provoquent la formation des capitaux, et de capitaux fructueusement placés.

Disons un mot des *Landwirthschatliche Jahrbücher*. Cette revue trimestrielle (1) est l'organe du Conseil général d'agriculture de Prusse (*Landes-Œconomie-Collegium*), dont le président, M. de Nathusius, et le secrétaire général, M. H. Thiel, sont des agronomes très-distingués. Les travaux insérés dans ces « Annales agricoles » ont presque toujours un mérite très-sérieux, et contribuent aux progrès de la science agricole. Depuis quelque temps, les rédacteurs de cette revue ont même élargi leur cadre, autrefois purement technologique, pour y comprendre aussi des articles traitant de matières économiques. C'est là certainement une excellente idée, et c'est parce qu'en a eu cette idée que nous pouvons en parler.

L'article économique inséré dans le numéro que nous avons sous les yeux (4e livraison du tome III) est intitulé : « *Le* droit et *les* devoirs de la propriété rurale, » par M. de Scheel, professeur à Berne. M. de Scheel est l'auteur d'une publication intitulée : *La théorie de la question sociale,* dans laquelle il soutient cette thèse : l'égalité politique étant réalisée, il s'agit maintenant d'établir l'égalité économique. Cette tâche incombe à l'Etat, qui doit prendre toutes les mesures possibles pour diminuer la richesse des uns et augmenter les biens des autres, de manière à arriver à l'égalité. C'est une sorte de communisme mitigée par des formules d'une apparence scientifique. Celui qui, après avoir lu l'écrit précité de M. Scheel, prend en main les *Jahrbücher* (Annales), est presque autorisé à se demander si le gouvernement prussien projette une loi agraire, s'il

(1) Berlin, Wiegandt, Hempel et Parey, gr. in-8.

a l'intention de préparer les populations à un partage égal des propriétés rurales. Ce n'est donc pas sans curiosité qu'on parcourra le travail du savant professeur de Berne sur *le* droit et *les* devoirs de la propriété.

M. de Scheel, il faut lui rendre cette justice, s'en est tiré avec franchise et habileté. Ce n'est pas sa faute si on l'a prié de monter en chaire; ayant accepté l'invitation, il a parlé en socialiste, mais avec toutes les précautions oratoires dues à son auditoire. Une des précautions consiste à employer souvent des expressions intelligibles seulement aux docteurs en philosophie. Telle est, par exemple, celle qui déclare la propriété « une institution sociale soumise aux évolutions (*fluss*) de l'histoire, dont la définition absolue peut servir de formule logique, mais non de règle pour la politique pratique. » C'est-à-dire que la société a existé sans propriété et qu'elle pourrait bien un jour, si cela lui plait, la supprimer. C'est le sens du mot *fluss;* voici ce que veut dire l'expression de *formule logique* : « La propriété considérée comme le pouvoir illimité sur un objet matériel est quelque chose d'inintelligible et qui n'a jamais existé en fait. » Nous en demandons pardon à l'auteur, elle est très-intelligible et parfaitement réelle, en voici la preuve : après être devenu légitime propriétaire d'un exemplaire de sa *Theorie der socialen Frage* en l'achetant dans une librairie de Berne, nous jouissons bien réellement du pouvoir illimité de jeter au feu cet objet matériel en 159 pages, et peut-être l'aurions-nous fait, si nous n'avions mieux aimé user de notre pouvoir illimité sur ledit objet matériel, en le conservant pour le réfuter à l'occasion.

M. de Scheel n'admet pas que la propriété dérive de la personnalité humaine, ou de la nature humaine, il ne la fonde pas non plus sur le travail, mais sur la volonté de l'État. Nous ne savons pas trop comment l'auteur distingue l'État du Gouvernement. Ce serait un peu dur de charger les hommes qui forment le Gouvernement de toutes les fonctions attribuées à cet être abstrait qui s'appelle l'État, mais les abstractions permettent de rester dans le vague, et beaucoup de personnes s'en contentent. En restant dans le clair obscur, on peut citer certains cas où déjà le législateur intervient dans la propriété, par exemple, lors des expropriations (contre indemnité complète); en Allemagne, il est encore des lois qui restreignent le partage des successions immobilières, et d'autres qui obligent une minorité récalcitrante à se joindre à la majorité, lorsqu'il s'agit d'introduire certaines améliorations dans l'exploitation des biens ruraux. Mais rien dans ces mesures ne tend à limiter le droit de propriété, et jusqu'à présent la loi a été plutôt favorable que défavorable à la grande propriété, tandis que M. de

Scheel lui est expressément hostile, il ne l'admet que pour les associations coopératives. Il est même d'avis (p. 478) qu'on ne doit pas se contenter d'attendre que la chose se fasse d'elle-même, mais qu'il faut passer par dessus le « dogme de l'initiative individuelle (*selbsthilfe*) » et songer à faciliter la transformation par des moyens énergiques, par des lois et des subventions. Si nous comprenons bien, on déposséderait les grands propriétaires, probablement contre indemnité (payée par qui?) et les nouveaux petits propriétaires recevraient de monsieur l'État la somme nécessaire pour l'exploitation du sol. De cette façon on arriverait à l'*allgemeinenen Glück und Wohlstand* (au bonheur et à l'aisance générales) qui sont le but, très-louable d'ailleurs, vers lequel tend M. de Scheel (Théorie, p. 20). Nous verrons bien si M. le ministre de l'agriculture de Prusse considère les moyens vaguement indiqués par le savant professeur comme les meilleurs pour atteindre le but.

La Revue trimestrielle d'économie politique (*Vierteljahrschrift für Volkswirthschaft*, Berlin, Herbig) de M. Jules Faucher, dont nous allons parler maintenant, est le principal organe des économistes libéraux, ou des « libre-échangistes. » On ne s'en étonnera pas en se rappelant que M. Faucher a été l'ami et le collaborateur de Cobden. Ajoutons en passant que le savant et spirituel économiste de Berlin professe de vives sympathies pour la France. La Revue trimestrielle présente généralement une série d'excellents articles, des correspondances économiques de Paris, Londres, etc., enfin de bonnes notices bibliographiques. Le numéro que nous avons sous les yeux, (tome 42), renferme en tête un article comparatif sur le service militaire en Russie, en Autriche et en Allemagne, de M. Kleinwaechter, professeur à Riga. Les lois militaires de ces trois pays ont cela de commun, qu'elles instituent l'obligation universelle; mais en fait il est impossible que la totalité des jeunes hommes soit comprise dans l'armée, et cela pour toutes sortes de raisons physiologiques, économiques, financières et mêmes militaires. Aussi fixe-t-on un contingent annuel, et le sort décide qui servira réellement et qui servira en apparence, car par respect pour la lettre de la loi, les jeunes gens exemptés par leur numéro élevé sont portés sur toutes sortes de listes ou de « contrôles » jusqu'à un âge donné. M. Kleinwaechter présente avec beaucoup de clarté les différences et les ressemblances de ces lois.

Le second article est intitulé : *Le mouvement ouvrier dans ses rapports avec le développement social*, et a pour auteur M. Conrad Wilbrand. Nous sommes disposé à dire que l'intention de l'auteur a été meilleure que son travail. Il se propose de démontrer que le capital , ce puissant agent de production, s'accroit plus vite que la

population, et il le prouve par le fait qu'il y a notoirement surabondance de capitaux et disette relative d'ouvriers. C'est la rareté relative des travailleurs manuels qui cause la hausse des salaires, les coalitions et les prédications socialistes seraient restées impuissantes sans l'accroissement du capital. Cette thèse est parfaite, mais elle ne nous a pas semblé bien soutenue. L'auteur fait de grands efforts pour enfoncer une porte ouverte en cherchant à prouver cette vérité banale, qu'aucun objet n'est du capital absolu : c'est son emploi qui en fait du capital. Faut-il en conclure avec l'auteur qu'on a eu tort de désigner un objet quelconque comme du capital, puisque le capital réside uniquement dans la volonté? Cela nous semble aller trop loin, car une fois que l'objet a sa destination, que le cheval est attelé à l'omnibus, que la machine est en fonction dans la fabrique, que l'argent est versé dans la caisse du banquier, le cheval, la machine, l'argent sont, en fait, du capital. L'auteur a raison de dire que le capital se forme seulement lorsque la production dépasse la consommation, et nous admettons volontiers avec lui que la consommation soit le meilleur stimulant pour accroître la production, mais nous ne voyons pas que l'*accroissement* de la consommation soit un facteur de la formation du capital. Il nous semble au contraire que l'accroissement du capital doit précéder l'augmentation du bien-être, et c'est précisément l'immense accroissement de capital dû à la machine à vapeur et aux autres inventions modernes qui a répandu l'aisance et rendu possible la multiplication de tant de produits et leur mise à la portée du grand nombre.

Le troisième article est de M. J. Faucher. L'auteur traite une question de philologie, sans doute avec beaucoup de profondeur, mais un peu d'économie politique aurait mieux fait notre affaire. Il est vraiment regrettable que M. Faucher sache le sanscrit, nous y perdons d'excellents articles économiques.

M. A. de Studnitz continue l'exposé de la législation sur la garantie des matières d'or et d'argent. Il reproduit les lois des divers cantons suisses, celles de Suède, Norvége, Prusse (où il constate l'absence de lois sur la matière), Bavière, Saxe et autres Etats allemands, et discute ensuite la question de savoir si l'industrie doit être libre d'employer l'or et l'argent à toutes sortes de degrés de finesse, ou s'il convient de faire régler le titre par la loi. L'auteur se prononce pour la liberté, mais ses arguments n'ont qu'un intérêt local. Ainsi il n'a pas abordé l'examen de l'argument que voici : La profession médicale et quelques autres supposent la possession de certaines connaissances, et comme il importe à la société que ceux qui exercent la profession de médecin, d'instituteur, etc., pos-

sèdent bien réellement le savoir nécessaire, l'État, qui est l'agent de la société, les soumet à un examen, parce que 1° les citoyens ne sont pas tous assez instruits pour les examiner individuellement; 2° il suffit que l'examen ait eu lieu une fois pour toutes, l'Etat l'ayant fait, les citoyens sont dispensés de le répéter. De même, les lois défendent la tromperie sur la nature des marchandises et punissent celui qui trompe, bien qu'on puisse dire : l'acheteur n'a qu'à ouvrir les yeux, c'est sa faute s'il a été trompé. Mais le législateur — à tort ou à raison — ne s'arrête pas à pareil argument. Or c'est le désir d'empêcher la fraude qui l'a porté à venir en aide à l'ignorance des acheteurs d'objets en or et en argent, et il l'a fait parce que ces objets ont en général une certaine valeur. Il peut être avantageux aux fabricants d'avoir la liberté de vendre de l'or à 6 carats, pour de l'or à 12 carats, mais il n'est pas avantageux au consommateur d'être trompé. C'est en sa faveur que la loi a été faite. Il est regrettable que M. de Studnitz, qui est d'ailleurs un économiste zélé et studieux, partant de beaucoup d'avenir, n'ait pas examiné ce point de vue.

Nous présentons aujourd'hui au lecteur une revue mensuelle qui existe déjà depuis quelque temps, mais dont nous recevons aujourd'hui seulement les six premières livraisons de 1874. Il s'agit des *Jahrbücher der National œconomie und Statistik* (Annales de l'économie politique et de la statistique) paraissant sous la direction de MM. Bruno Hildebrand et J. Conrad (Iéna, chez F. Mauke). Nous espérons pouvoir consacrer un article spécial aux volumes déjà parus de cette Revue; aujourd'hui que nous sommes encombré de matériaux, nous passons par-dessus toute introduction, afin de pouvoir consacrer plus d'espace aux travaux que nous croyons devoir signaler.

Parlons donc avant tout d'un article de M. Nasse, professeur à l'université de Bonn, intitulé : *De l'augmentation du tarif sur les chemins de fer prussiens* (3e livraison, p. 209). C'est un excellent travail, bien médité, bien exposé, et qui révèle un vrai économiste. M. Nasse commence par établir, d'après les meilleures statistiques, que le produit net des chemins de fer prussiens a diminué, et que la diminution a eu lieu malgré l'accroissement du trafic. C'est que les frais d'exploitation ont augmenté dans une plus forte proportion encore, d'abord parce qu'on a élevé tous les traitements et salaires et ensuite parce que les prix du charbon et de tous les matériaux ont haussé. Il ne sera pas sans intérêt de citer quelques chiffres.

Années	Montant des traitements et salaires sur les lignes prussiennes (thalers)	Ce qui fait par kilomètre	Ou par 100,000 tn. (3 fr. 75 c.) de recettes brutes.
1863..	11.877.052	1.842	22.325
1865..	13.557.367	2.057	20.148
1867..	17.042.646	2.398	23.103
1869..	25.144.644	2.451	24.343
1871..	31.296.084	2 652	23.663
1872..	38.816.513	3.074	26.915
Sur les lignes de l'État seules (1) :			
1869..	8.593.097	2.620	26.477
1872..	12.471.869	3.239	27.343

L'accroissement est loin de s'être arrêté en 1872, comme il résulte du tableau qui suit (selon le budget) :

Années.	Traitements seuls (salaire non compris) thalers.	Total des recettes brutes (thalers).	Dépenses pour le personnel par 100,000 th. de recette.
1871..	7.253.898	35.750.000	20.300
1874..	11.615.753	49.722.868	23.342

En un autre endroit l'auteur cite un certain nombre de lignes ferrées importantes, il met en regard de la situation de 1869 celle de 1872 et montre que les frais se sont accrus dans une proportion plus forte que les revenus. Nous ne citons à titre d'exemple que la première des huit colonnes du tableau :

Ligne de Cologne à Minden.

		Thalers.
1869.	Produit du transport des marchandises seules.	7.084.561
	Frais d'exploitation correspondants.....	3.576.238
	Excédant.....	3.508.323
	Soit..... 49.52 0/0 d'excédant.	
1872.	Produit du transport des marchandises seules.	8.704.828
	Frais d'exploitation correspondants.....	5.318.300
	Excédants.....	3.386.528
	Soit..... 38.90 0/0 excédant.	

Nous sommes obligé d'omettre les autres chiffres, ainsi que les arguments par lesquels l'auteur démontre qu'on ne peut pas trop espérer de retrouver le même produit net par l'effet d'un accroissement du trafic. Il conclut donc à la nécessité de relever le

(1) Beaucoup de personnes croyent que les salaires ont augmenté par l'effet des grèves, comment ces personnes peuvent-elles expliquer la hausse des traitements?

tarif, et, pour justifier cette conclusion, il n'hésite pas à prendre, comme on dit, le taureau par les cornes, et à réfuter tout d'abord l'objection la plus spécieuse, la plus plausible qu'on puisse opposer à cette mesure. Cette objection est tirée du fait qu'en Prusse (et dans d'autres pays) le gouvernement possède des chemins de fer. Certaines personnes soutiennent que l'État ne doit pas faire de bénéfice sur ses lignes, par conséquent il n'y a pas lieu, pour lui, à élever le tarif. M. Nasse n'admet pas ce principe. Il demande s'il vaut mieux que les frais des lignes de l'État soient supportés par ceux qui s'en servent, ou s'il est préférable de mettre ces frais à la charge de l'ensemble des contribuables? Il est évident qu'il vaut mieux faire payer le service par ceux qui en profitent. Or, l'entretien et le renouvellement du capital font partie des frais, il est donc nécessaire que les recettes dépassent le montant des frais d'exploitation. M. Nasse entre sur ce point dans beaucoup de développements, envisageant la question sous ses diverses faces, et cherchant à déterminer le taux rationnel de l'intérêt que les chemins de fer doivent rapporter. Il aborde ensuite un autre point de vue, et revendique, en faveur des Compagnies, le droit de relever les tarifs qu'elles ont spontanément réduits. On se rappelle que le Congrès de Crefeld demande que les tarifs puissent osciller selon les nécessités du marché; or, M. Nasse est actuellement le président du Congrès d'Eisenach, composé en majeure partie de socialistes en chaire. Nous ne savons pas dans quelle mesure M. Nasse partage la manière de voir de ses collègues, mais nous constatons avec plaisir que l'article sur le tarif des chemins de fer est conforme aux saines doctrines, et que l'auteur prend les choses comme elles sont. C'est pourquoi aussi M. Nasse dit en substance ; Si vous empêchez les compagnies de relever le tarif qu'elles ont spontanément réduit, elles seront, à l'avenir, bien moins portées aux réductions. Elles seront obligées de prévoir de loin la hausse des prix, et résisteront à la tentation de faire profiter le public des bas prix momentanés. Or, dans les entreprises où le capital fixe l'emporte de beaucoup sur le capital d'exploitation (nous évitons le mot « circulant »), les frais n'augmentent pas tout à fait en raison de la production; il y a donc intérêt pour ces entreprises d'abaisser les prix, et il ne serait guère raisonnable de les en empêcher. Nous regrettons que l'espace ne nous ait pas permis de donner une analyse plus détaillée de cet article.

Parmi les autres articles des *Jarhbücher* nous signalons un travail de M. de Scheel sur la question des femmes, et plus spécialement sur leur admission aux études dans les facultés. M. de Scheel se prononce en faveur de l'admission des femmes, non-seulement

aux études, mais encore aux examens et aux fonctions, et même aux droits politiques; elles doivent pouvoir élire et être élues. Signalons aussi deux notices étendues de M. de Sivers, l'une sur *Necker considéré comme économiste*, l'autre sur *Turgot et sa place dans l'histoire de l'économie politique*. Ce dernier article est déparé par un commencement qui est vraiment burlesque. Le voici : « Depuis que la science économique s'est délivrée de la foi en la doctrine d'Adam Smith, on consacre plus d'attention à l'histoire de cette science. » M. de Sivers ne semble pas être complètement au courant de la bibliographie économique, sinon il saurait qu'on s'est occupé avant lui d'histoire d'économie politique, et que la « doctrine d'Adam Smith » a encore des partisans. Nous qui plaçons Turgot bien au-dessus d'Adam Smith, nous relevons la ridicule observation de l'auteur, afin de qualifier comme elle le mérite la manie de certains professeurs d'économie politique de se timbrer sans aucune nécessité *adversaires d'Adam Smith*. Qu'un socialiste déclaré le fasse, cela peut se comprendre, mais un homme qui prétend au titre d'économiste doit du respect à Adam Smith, qui a certainement contribué pour sa part au progrès de la science économique.

Nous indiquerons encore un article de M. George Kaufmann sur la *Sécularisation des biens de l'Église par les fils de Charles Martel*. C'est une question d'archéologie qui a soulevé d'ardentes discussions. La *Statistique des naissances naturelles* dans les États de la Thuringe est un très-bon travail, et montre que les empêchements légaux au mariage (actuellement supprimés) produisent infalliblement une augmentation de naissances illégitimes. Enfin, M. J. Landgraf donne un article sur « l'influence des Chambres de commerce sur le progrès économique de l'Allemagne depuis dix ans, » que nous voudrions voir imiter dans d'autres pays, la France comprise. Nous passons la bibliographie, la reproduction de lois, les courtes notices qu'on trouve dans toute publication périodique.

Le *Bremer Handelsbatt* nous fournira de plus amples renseignements sur la question des banques, dont il a déjà été question dans l'article sur le congrès de Crefeld (dans le numéro du mois dernier). La feuille de Brême énumère 34 banques d'émission, possédant ensemble un capital de 130,833,000 thalers, ayant eu au 31 octobre 1873 une encaisse en espèces de 298,300,000 thalers, et une circulation de 441,500,000 thalers. Voici les plus importantes de ces banques :

	Capital.	Encaisse	Circulation.
Banque de Prusse.....	21.906.800	234.567.000	297.072.000
— de Bavière.....	11.428.572	6.857.000	3.480.000

— de Saxe (Dresde)	10.000.000	12.848.960	30.007.000
— de l'Allemagne du Sud (Darmstadt)	7.463.000	7.234.000	14.630.000
— de Bade.....	6.000.000	7.488.000	14.257.000
— de Francfort...	5.714.286	11.769.000	15.039.000
— de Weimar	5.000.000	1.352.000	3.338.000
— de Leipzig.....	4.500.000	2.928.000	7.835.000
— de Brême.....	5.535.667	3.628.084	5.425.652

Ce sont ces banques-là qui nous semblent les plus importantes, bien que la banque de Meiningen soit portée au tableau avec un capital de 16,000,000 thalers, mais son encaisse n'est que de 2,720,414 thalers contre une circulation de 8 millions en papier. Ces 8 millions sont plus que couverts par les 16 millions du capital; seulement, celui qui n'est pas initié dans les détails doit se demander pourquoi ce luxe de capitaux? Quoi qu'il en soit, on tend à réduire le nombre des banques, et l'on pense y arriver par une législation que nous avons déjà indiquée, et que nous allons résumer de manière à faire ressortir davantage le mécanisme de la loi.

D'abord on ne pourra pas émettre de billets inférieurs à 100 marks (125 francs); or, il est des banques qui ne peuvent se passer de petites coupures. Puis, si une banque veut continuer à exercer conformément à ses statuts, elle en conserve le droit, mais à la condition de ne pas étendre ses affaires au-delà des frontières de l'État qui lui donné l'autorisation d'émettre du papier; que feraient les banques situées dans les petits États? On offre cependant à ces banques la possibilité de voir circuler leurs billets dans l'Allemagne entière : elles n'ont qu'à s'engager à restreindre leurs émissions au montant de leur capital. Ce qui couronne le tout, c'est l'impôt progressif sur l'émission des banques qui se contentent d'exercer leurs droits dans l'intérieur de leurs États respectifs. La Banque de Prusse, par exemple, n'a aucun intérêt à étendre ses opérations au-delà de l'État prussien, mais, — si on ne lui accorde pas un privilége devant l'impôt (il en est question), — elle aura une somme considérable à payer tous les ans. La discussion de ce projet doit prochainement commencer dans le Bundesrath; nous aurons sans doute l'occasion d'informer nos lecteurs du résultat des délibérations.

La feuille de Brême emprunte à une publication viennoise un renseignement qui n'est pas sans intérêt. On se rappelle la grande commotion subie en 1873, par la Bourse de Vienne, au moment de l'ouverture de l'Exposition universelle. C'était, comme on disait alors, un véritable effondrement (Krach), et c'est sous le nom de *Krach* que cet événement figurera dans l'histoire de la spéculation. C'est par centaines de millions que les pertes furent évaluées alors.

Nous sommes d'avis qu'en cette circonstance, malgré tout le bruit qui a été fait autour de cette affaire, le *Krach* a détruit peu de richesse réelle et beaucoup de richesse factice ou apparente. Faire hausser des actions par les moyens que les spéculateurs de la Bourse emploient, ce n'est pas augmenter la richesse du pays; gonfler un ballon, ce n'est pas l'alourdir, puisqu'on y met le vide. La hausse fait simplement passer une somme d'argent d'une poche dans une autre, sans rien créer. Voilà ce que nous pensions, et nous avions de la peine à croire que la catastrophe s'était fait sentir jusque dans les couches inférieures de la société. Eh bien, on sait déjà que si quelques petits capitalistes, — de ceux qui figurent parmi les clients des caisses d'épargne, — ont fait quelques pertes, l'ensemble n'en a pas été affecté. La preuve en est que, sur 134 caisses d'épargne, 8 seulement montrent une diminution et 126 une augmentation. Le solde total des 134 caisses avait été de 316 millions de florins (2 fr. 50) au commencement de 1873, et de 381 millions à la fin de cette même année, ce qui constitue un accroissement de plus de plus 20 0/0. L'accroissement s'est fait remarquer dans toutes les provinces, et celle qui, entre toutes, a effectué le progrès le plus considérable, c'est la Basse-Autriche, qui renferme Vienne et sa Bourse; l'accroissement a été de 32 0/0!

Il est évident que les pertes causées par le *Krach* n'ont presque pas été ressenties dans les couches inférieures. Les spéculateurs ont été affectés, mais les industriels ont pu maintenir leurs établissements en mouvement. Or, ce qui agit sur la classe des « petits épargneurs, » c'est une mauvaise récolte ou l'arrêt du travail dans les fabriques. Il y aurait d'intéressantes observations à faire sur l'effet des différentes sortes de crises, malheureusement il n'est pas toujours facile de se procurer les statistiques nécessaires. Beaucoup de gens, — haut et bas placés, — ne reconnaissent l'utilité d'une statistique que lorsqu'il est trop tard.

MAURICE BLOCK.

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES,

A LILLE.

Le protectionisme et le socialisme. — Les rapports financiers entre l'État et les chemins de fer. — L'économie politique et le droit civil. — Le paupérisme et la mortalité des enfants à Lille. — La coopération. — L'industrie de Roubaix.

L'Association française pour l'avancement des sciences a tenu cette année, à Lille, du 20 au 27 août, sa troisième session. Après celles de Bordeaux et de Lyon, on peut dire qu'elle n'a rien laissé à désirer, tant par les travaux communiqués aux différentes sections que par les excursions auxquelles ont pris part les membres du Congrès, et par l'excellent accueil fait soit par les autorités municipales, soit par la population aux personnes qui cherchent à décentraliser le mouvement scientifique. Parfaitement organisée par le comité local que présidait un vétéran de la science, M. Kuhlmann, cette réunion a réalisé tout ce que l'on attendait, et nous sommes convaincu qu'elle ne contribuera pas peu au succès de l'œuvre.

Le jeudi 20 août, après la séance d'ouverture remplie par un magnifique discours de philosophie chimique de M. Wurtz, président de l'association, par les souhaits de bienvenue formulés par le maire de Lille, M. Catel-Béghin, et par les comptes-rendus obligatoires, les quinze sections qui constituent la société se sont réunies dans leurs locaux respectifs afin de nommer les membres du bureau.

La quinzième section, économie politique et statistique, choisit : pour président d'honneur M. Lehardy de Beaulieu, membre du parlement belge; pour président M. Fréd. Passy qui, ne pouvant assister au Congrès, fut remplacé par M. d'Eichthal; pour vice-présidents MM. Demongeot et Menier, et pour secrétaires MM. G. Renaud et J. Lefort. Le lendemain 21, les travaux ont commencé : M. Nottelle a lu un travail sur *l'importance de l'économie politique dans les conditions modernes*. Attaquant vivement le protectionisme et le socialisme qui, pour lui, en est une conséquence, il demande la substitution à l'ancienne politique, qui est toujours la passion se mouvant dans l'empirisme, d'une politique nouvelle éclairée par la science économique, tenant compte des besoins de

la société moderne, réprimant toutes les atteintes portées à la propriété et à l'échange.

M. Menier a fait ensuite une communication sur *la formation de la richesse;* au fond il ne s'agissait encore là que de l'impôt sur le capital qui semble à M. Menier le plus favorable en ce qu'il ne trouble pas la circulation des produits. Aux impôts actuellement existants, et que l'auteur est loin de trouver bons, il voudrait substituer l'impôt sur le capital, impôt unique, demandé à l'objet et non à la personne, établi sur le capital fixe et estimé d'après sa valeur vénale estimée par un jury d'expropriation.

Une discussion s'est engagée entre plusieurs membres de la section, les uns attaquant l'impôt sur le capital, les autres le défendant. Nous en retiendrons, d'une part, que M. Menier a avoué que cet impôt ne pourrait être mis en pratique que progressivement, que son application devrait être très-modérée, ajoutant aussi que ce système est aujourd'hui en vigueur aux États-Unis dans plusieurs grandes villes et dans beaucoup de communes rurales. On a également fait remarquer que cet impôt oblige à faire des efforts au profit de la Société. Contre cet impôt M. Houzé de l'Aulnoit a fait observer qu'en fait, il se traduirait souvent par un impôt sur le revenu, et M. d'Eichthal a ajouté qu'il ne pouvait être mis en pratique du moment qu'il ne peut rapporter autant que les autres impôts. A son tour, M. Renaud a invoqué les principes, ainsi que la justice et l'équité blessées par un impôt reposant sur la loi brutale de l'offre et de la demande, et frappant principalement les petits propriétaires.

Les deux séances du 22 août ont été exclusivement consacrées à l'importante question des chemins de fer; le matin, MM. Renaud et Demongeot lurent les travaux qui servirent de point de départ aux débats. Après M. Renaud qui, dans son étude sur le *Régime général des chemins de fer*, ne s'est pas contenté de formuler des critiques relativement à la manière dont les compagnies font leur service, mais qui a demandé un plus grand nombre de concessions et l'imposition de délais pour la livraison des marchandises ainsi que d'un tarif maximum pour les transports, M. Demongeot a présenté un long et intéressant exposé sur les *rapports financiers entre l'État et les grandes compagnies de chemins de fer.* Ayant fait l'historique de la création des deux réseaux, il a fait voir combien les traités de 1855, 1857 et 1859 ont été d'abord onéreux pour les compagnies qui ont réussi à les faire modifier à leur profit. M. Demongeot trouve que l'Etat s'est montré trop indulgent à l'encontre des compagnies. Non-seulement ce dernier accorde une garantie d'intérêts de 4 0/0 aux nouvelles lignes, entrant comme

copartageant avec les compagnies dans le revenu de l'ancien réseau au-dessus du revenu réservé, lequel représente le produit de ce réseau avant la construction du second, mais il a le grand tort de laisser porter certaines dépenses au compte des frais de premier établissement : la conséquence naturelle, c'est qu'il augmente le capital dont il garantit l'intérêt et retarde ainsi le moment où cessera le paiement de la garantie. M. Demongeot conclut à la nécessité de laisser construire les nouvelles lignes ou troisième réseau en les confiant à des sociétés nouvelles, spéciales, et non aux grandes compagnies. La discussion de ces deux importants mémoires a occupé toute la séance du soir. Les compagnies ont trouvé dans MM. d'Eichthal et Surell d'énergiques défenseurs qui ont prétendu que l'on avait beaucoup exagéré le mal, que l'exploitation par l'Etat enlèverait toute garantie aux particuliers et que, d'ailleurs, si les compagnies ne tenaient pas leurs engagements, cela venait de l'insuffisance de nos ports, dans lesquels l'importation n'est pas assez considérable pour défrayer les compagnies. Si des membres ont réclamé la liberté, et si d'autres ont soutenu le monopole en faisant remarquer que la libre concurrence n'avait point abouti à l'abaissement des tarifs en Angleterre et aux Etats-Unis, il s'en est trouvé quelques-uns pour recommander le rachat des lignes et leur exploitation par l'Etat. M. Lehardy de Beaulieu a parlé également d'un système mixte combinant la construction et la possession par l'État avec la liberté d'exploitation. La liberté des transports existerait bien, mais la mise en valeur serait effectuée par des Compagnies concurrentes et la police de l'exploitation générale réglée par l'Etat.

Dans la séance du 26, à la suite d'une note de Mme Hipp. Meunier sur l'*éducation de la première enfance,* dans laquelle elle proteste contre l'état hygiénique de nos écoles et réclame une meilleure organisation scolaire, aujourd'hui que l'on parle de la fréquentation obligatoire de l'école, la section a entendu la lecture d'un travail où nous examinions les *rapports de l'économie politique avec le droit civil.* Renvoyant à plus tard l'étude des autres branches de la législation, nous avons voulu montrer combien les lumières économiques étaient nécessaires pour la connaissance des différentes matières traitées par le Code civil : nous avons donc parcouru successivement les titres de ce recueil si improprement appelé Code Napoléon, insistant sur les points de contact si nombreux et sur les secours que le jurisconsulte peut retirer de la science économique. Après M. Demongeot qui a fait remarquer que, de ces rapprochements il résulte que les meilleures dispositions du Code sont précisément celles pour lesquelles le rédacteur s'est inspiré de l'écono-

mie politique, ce qui milite en faveur de l'introduction de cette science dans nos écoles de droit, M. Breul, avocat à Paris, a donn communication d'une *note sur la propagation des études économiques*. Il rend compte des travaux d'une conférence formée entre des jeunes avocats et des anciens élèves des écoles du gouvernement dans le but de traiter d'une manière approfondie et sur des rapports écrits les questions ayant trait à la législation, aux sciences économiques et à l'administration. La conférence Rossi, à laquelle le *Journal des Économistes* a déjà souhaité la bienvenue, a réalisé toutes les espérances, si l'on en juge par l'activité de ses membres qui en moins de six mois ont discuté plus de vingt questions, depuis l'étalon monétaire jusqu'aux octrois et à la liberté de tester (participation, prêt à intérêt, taxes, brevets, travail des femmes, etc.)

La séance du soir a été totalement consacrée à la lecture de mémoires relatifs à la ville de Lille. M. A. Houzé de l'Aulnoit, avocat et administrateur des hospices, a lu un important travail intitulé *statistique du paupérisme et des secours publics à Lille*, mais portant seulement sur les secours attribués par le bureau de bienfaisance. Les indigents sont rangés en deux classes : ceux qui sont secourus toute l'année et ceux qui ne le sont que pendant quatre mois d'hiver. Les premiers sont au nombre de 5,003 familles comprenant 19,046 individus ; les seconds, 926 familles avec 4,678 personnes. C'est donc un total de 5,929 familles ou 23,724 indigents pour une population de 156,000 âmes. La distribution des indigents est fort irrégulière ; on constate seulement que leur nombre est plus considérable dans la nouvelle ville, grâce aux tendances à l'émigration. Après avoir parlé de l'organisation de l'assistance par paroisses, cette division offrant plus de commodité, l'auteur a présenté la statistique de l'indigence par quartiers ; il a remarqué que les sections de Wazemmes et d'Esquermes sont les plus déshéritées, car elles ont une moyenne de 20 indigents secourus pour cent. Parmi les pauvres, on compte 263 hommes âgés et infirmes, 1,303 femmes dans la même condition, 734 ménages vieux et infirmes, 3,505 femmes veuves ou abandonnées ou filles avec enfants, 2,978 ménages composés de 17,924 individus dont 12,173 enfants ; si l'on ajoute à ce chiffre les 2,486 enfants des femmes veuves ou abandonnées, on a un total de 14,659 enfants secourus. Les hommes sont au nombre de 3,608, dont 2,710 valides seulement, contre 5,467 femmes.

Passant à l'examen de la nature des secours, M. Houzé de l'Aulnoit, après avoir indiqué le mode de fonctionnement, relève les chiffres suivants : dépenses ordinaires de 1872, 469,029 francs

(dont 241,503 attribués par le conseil municipal), 555,041 kilogrammes de pain distribués (177,681 francs), 84,035 kilogrammes de pommes de terre (9,189 francs), 15,579 kilogrammes de viande (23,186 francs). Les distributions d'argent ont atteint le chiffre de 39,174 fr. Pour l'ensemble des secours distribués, on note qu'en moyenne les familles secourues toute l'année ont reçu 89 fr. 45 et les autres 29 fr. 81. L'auteur parle ensuite des logements à prix réduits donnés aux indigents dans la cité Napoléon, en montre les heureux résultats et termine en étudiant la composition de la classe indigente. Nous relèverons les nombres suivants : infirmes et malades indigents, 1,240 dont 738 enfants ; femmes seules âgées et délaissées, 1,300 ; orphelins, 2,500 ; ouvriers de fabrique, 4,827 ; journaliers divers, 4,744 ; ouvriers des corps de métiers, 2,588 dont 1,795 enfants.

Ce travail, écouté avec une grande attention, a été accompagné d'observations échangées entre MM. Limousin, Levasseur, Lefort et Houzé de l'Aulnoit. Ce dernier a constaté que le paupérisme grandit graduellement à Lille, par suite de l'insuffisance des salaires qui sont en moyenne de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 comme il y a dix ou quinze ans.

M. le Dr Houzé de l'Aulnoit a communiqué ensuite à la section ses *recherches sur la mortalité des jeunes enfants à Lille*. Après avoir remarqué qu'elle va sans cesse grandissant et qu'elle a dépassé de 1858 à 1873 un cinquième, M. H. de l'Aulnoit dit qu'il faut attribuer ces décès au défaut de soins que ne peuvent donner les mères retenues à leur travail, et il conclut en demandant, comme à Mulhouse et comme cela a été pratiqué à Lille et à Loos chez MM. Thiriez, la création de caisses de secours destinées à venir en aide aux femmes récemment accouchées et à leur permettre de s'occuper de leur enfant en restant au logis.

La séance du 27 courant a été la dernière : M. Houzé de l'Aulnoit y a de nouveau pris la parole pour recommander, en quelques mots, l'institution d'une caisse de secours entre les personnes soumises aux dispositions de la loi militaire et faisant partie de l'armée territoriale ; il a insisté sur les excellents résultats produits en 1871 par les caisses établies entre les mobiles et mobilisés du Nord.

Presque toute la séance a été remplie par une communication de M. Limousin sur *la coopération*. Les points principaux de ce travail, publié dans *le Progrès du Nord*, ont été exposés à la Société d'économie politique le mois dernier ; nous remarquerons simplement qu'à la suite d'un historique des tentatives faites par les différentes écoles socialistes pour guérir le mal qui travaille les classes ou-

vrières, M. Limousin a présenté une histoire du mouvement coopératif tant en France qu'à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Italie et Espagne); puis il a indiqué les arguments favorables et défavorables à ce système qui, d'après lui, est une solution pour la question ouvrière, mais dont la mise en pratique exige beaucoup de temps. La participation aurait plus de chances de succès si elle était partout et toujours applicable; en revanche M. Limousin croit à la réussite des commissions mixtes composées de délégués pris dans les syndicats des patrons et ouvriers, et chargées de résoudre les difficultés. Cette lecture a été la dernière.

La section s'est ensuite séparée après avoir choisi M. Levasseur comme président pour la session de 1875 qui aura lieu dans le courant d'août à Nantes, ainsi que l'a décidé l'assemblée générale réunie le même soir. M. Ménier a remplacé M. d'Eichthal comme président pour 1874.

Mentionnons en outre, comme ayant quelque rapport avec les sciences économiques, les communications faites par MM. Boutet et Barral à la section d'agronomie sur le cadastre et sur le rendement du blé en 1874, par M. Bergeron à la section du génie civil et navigation sur le projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, enfin par M. Bertillon à la section d'anthropologie sur la démographie du nord de la France comparée à celle de la France et de la Belgique.

Les sciences économiques ont encore fourni matière à plusieurs lectures faites aux séances générales; c'est ainsi que le 24 août M. Menier a parlé *des développements de la richesse par la science* et a insisté sur la nécessité de faire de la politique économique, c'est-à-dire de répandre à pleines mains l'instruction scientifique, de faciliter les moyens de vivre et de s'élever par le travail, en ouvrant des écoles et des ateliers pour fermer les prisons. La guerre à entreprendre c'est la lutte contre l'ignorance et celle qui a pour but l'appropriation consciente et réfléchie des agents naturels. Le même jour M. Alglave a fait l'*histoire de l'industrie houillère du bassin du nord;* précédant la visite d'Anzin, cet exposé a vivement intéressé l'auditoire. La séance générale du 21 août avait été consacrée à plusieurs communications, parmi lesquelles nous citerons celle de M. Masquelez sur l'*école industrielle de Lille*, récemment fondée sous le nom d'Institut industriel du nord de la France, et destinée à procurer une solide instruction industrielle et commerciale. Le succès est évident, car le nombre des élèves pour la deuxième année a augmenté de 23 0/0, et les épreuves ont constaté que 10 sujets étaient très-distingués, 20 bons et 20 assez bons. M. G. Dubar a parlé de l'*histoire de l'industrie* de *Roubaix* depuis le

xve siècle jusqu'à nos jours, insistant sur les progrès réalisés dans cette ville qui, après avoir compté au xve siècle quelques centaines d'habitants, en a aujourd'hui 15,000. Il s'est étendu avec complaisance sur les effets du traité de 1860 qui, d'après lui, ont été funestes à Roubaix, puisque le chiffre des métiers qui montait, avant 1860, à 3,000, n'est plus actuellement que de 1,000 à peine. A son tour, M. Renouard a traité la question des *progrès de l'industrie linière* depuis les temps les plus reculés; sans se borner à un historique fort intéressant, il a donné un aperçu de l'état de cette industrie en France et principalement dans le Nord et à Lille. Malheureusement M. Renouard a aussi vivement attaqué le libre-échange qui, selon lui, a produit une diminution considérable dans le nombre des broches. « Cette théorie séduisante, dit-il, fut cause qu'on nous sacrifia pour la masse. »

Enfin les excursions, qui sont les distractions instructives des membres du Congrès, ont tenu une large place dans la session de Lille. Le premier jour, les savants ont visité Boulogne et notamment la fabrique de plumes métalliques de Blanzy qui y est établie; le deuxième jour, ils ont vu en détail les établissements de Roubaix sous la direction des membres de la Chambre de commerce de cette ville, et beaucoup ont profité de la proximité pour se rendre à Tourcoing. Le dernier jour, un train spécial a conduit les membres du Congrès à l'exploitation des mines d'Anzin : à Saint-Vast et Haveluy ils ont visité les fours à coke et la fabrication des briquettes, à Denain l'exploitation houillère. Partout l'accueil a été fort cordial, et en somme l'impression que tout le monde a pu rapporter de ces excursions a été excellente. Enfin, la section d'économie politique a visité en détail la cité Napoléon réservée aux indigents secourus qui ne payent qu'un loyer minime pour un logement très-confortable. De pareilles visites, constituant un enseignement véritable, n'ont pas peu contribué au succès de la session de Lille dont les travaux ne sont pas inférieurs à ceux présentés aux réunions de Bordeaux et de Lyon. L'économie politique y a été représentée d'une façon plus remarquable qu'on n'aurait pu le supposer de prime abord, comme on a pu le voir.

J^h. Lefort.

BULLETIN

LES FINANCES TURQUES ET LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

I. Sans compter les pays tributaires, l'empire ottoman s'étend en Europe, en Asie et en Afrique, sur une superficie cinq ou six fois plus considérable que la France, et les territoires qu'il occupe, sous un merveilleux climat, abondent en productions de tous genres : les céréales, le coton, le tabac, le lin, le chanvre, les plantes tinctoriales, les fruits, la soie, la laine et une foule d'autres produits alimentent un commerce d'exportation qui va se développant sans cesse, et auquel les chemins de fer récemment ouverts ou en construction dans les régions les plus fertiles de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie, ne peuvent manquer de donner une impulsion encore plus active. Autrefois, la France tenait le premier rang dans le commerce des « Échelles du Levant », et, quoiqu'elle s'y soit laissé devancer par l'Angleterre, elle y occupe encore une situation des plus respectables. En 1869, nous faisions avec la Turquie pour 300 millions d'affaires, dont plus des deux tiers (223 millions) figurent au commerce spécial, tandis que le mouvement de ses échanges avec l'Angleterre atteignait 400 millions. Ces chiffres se sont encore augmentés depuis, et ils suffisent pour attester combien la France et l'Angleterre sont intéressées à la prospérité de l'empire ottoman et à la bonne gestion de ses affaires.

Elles n'y sont pas intéressées seulement sous le rapport commercial, mais encore, et peut-être davantage, sous le rapport politique et financier. Si le « malade », pour rappeler une expression de l'empereur Nicolas, venait à décéder subitement quelque jour, le partage de sa succession serait assurément des plus laborieux, et il y a apparence que ses voisins immédiats, — qui ne sont ni les Français ni les Anglais, s'en attribueraient la meilleure part. Politiquement, l'Angleterre et la France doivent souhaiter presque également, en dehors de tout sentiment de philanthropie, en ne consultant que leur intérêt bien entendu, la guérison complète et définitive du « malade », de façon à décourager ceux qui, à tort ou à raison, se considèrent comme ses héritiers naturels. Financièrement, enfin, personne n'ignore à quel point les intérêts anglais et français sont associés et engagés en Turquie. Depuis la guerre de Crimée, qui a créé le crédit et les fonds turcs, l'empire ottoman a emprunté plus de 4 milliards, et la presque totalité de cette somme formidable lui a été fournie par l'épargne anglaise et française. Les capitalistes, grands et petits, interessés au rétablissement des finances de

l'empire ottoman, et par conséquent à la hausse des fonds turcs, se comptent par milliers en France et en Angleterre. Ils nous sauront donc gré d'insister sur ce côté de la question d'Orient, et de les entretenir d'une combinaison en voie d'accomplissement pour relever les finances turques qui sont aussi un peu leurs finances.

II. Nous n'avons pas à rechercher les causes qui ont précipité la Turquie dans la voie des emprunts. Mû par une ambition des plus louables, le sultan Mahmoud s'est efforcé, comme on sait, il y a près de quarante ans, d'introduire en Turquie la civilisation européenne, et il inaugurait, par le fameux hatti-schérif de Gulhané (3 novembre 1839), un nouveau système politique, administratif et financier. Toutefois, le hatti-schérif de Gulhané ne contenait guère qu'un programme de réformes, et il était clair que ces réformes, en opposition avec une routine et des préjugés séculaires, ne pouvaient s'accomplir aussi rapidement qu'elles avaient été conçues. La partie financière de ce programme, celle qui concernait la réforme des impôts et l'établissement d'un budget régulier, devait se heurter à des obstacles presque insurmontables, et il s'est passé de longues années avant qu'elle pût recevoir un commencement d'exécution. C'était cependant la plus urgente de toutes, car, si la Turquie n'avait point de dette à cette époque, ce n'était point parce que l'ordre et l'économie régnaient dans ses finances, c'était tout simplement parce qu'elle n'avait point de crédit. Quand le Trésor avait des besoins extraordinaires, il en était réduit à recourir à l'expédient ruineux de l'altération des monnaies, ou, ce qui revient au même, à l'émission illimitée du papier-monnaie. C'est ainsi que la piastre turque, qui était à l'origine l'équivalent de la piastre forte d'Espagne, a fini par se déprécier comme un véritable assignat et à ne plus valoir que 25 ou même 22 centimes. Ce système d'emprunt forcé sur la circulation imposait aux populations des charges bien autrement lourdes que celles dont les emprunts les plus usuraires auraient pu les grever. En 1854, grâce à la garantie collective de l'Angleterre et de la France, la Turquie a pu se passer enfin de ces expédients onéreux, en concluant ses premiers emprunts sur les marchés de l'Occident. Sa fidélité scrupuleuse à remplir ses engagements établit dès lors son crédit, malgré l'absence d'un budget régulier et des autres garanties politiques et administratives sur lesquelles se fonde le crédit des Etats européens. On s'habitua à prêter à la Turquie, et, de son côté, la Turquie s'habitua un peu trop à emprunter. Le crédit européen était comme une nouvelle caverne d'Ali-Baba, dont les richesses semblaient inépuisables aux financiers naïfs qu'elles éblouissaient. Il était si facile d'ailleurs de se les procurer! Il suffisait d'une simple signature apposée sur un morceau de parchemin pour tenir lieu du classique : *Sésame, ouvre-toi !* Le gouvernement turc ne s'est

donc point fait scrupule de recourir aux prestigieuses ressources du crédit En vingt ans, de 1854 à 1873, il n'a pas contracté moins de quinze emprunts formant un total de 3 milliards 800 millions de francs, actuellement réduits à 3 milliards 570 millions, et pour lesquels il paye un intérêt annuel de 250 millions. A ces emprunts, contractés en Europe, il faut joindre une dette flottante dont le chiffre est difficile à établir, mais qu'on s'accorde à évaluer à environ 500 millions de francs. Le dette dont la Turquie s'est grevée depuis vingt ans s'élèverait aujourd'hui à plus de 4 milliards.

III. Si l'on considère l'abondance et la variété des ressources de la Turquie, la merveilleuse fécondité de son sol, les habitudes paisibles et laborieuses de la grande majorité de ses populations, enfin l'essor considérable qu'a reçu dans ces derniers temps son commerce, stimulé par le développement de la navigation à vapeur et l'établissement des premières lignes de chemins de fer, cette dette de 4 milliards ne semblera point excessive. Jusqu'à présent le gouvernement turc a pu faire honneur à tous ses engagements, et il est permis d'espérer qu'il continuera à les remplir ; mais le moment approche où la caverne d'Ali-Baba, dans laquelle il a puisé depuis vingt ans sans compter, se fermera devant lui ; ou, pour parler sans métaphore, il cessera de trouver des prêteurs en Europe, s'il ne prend pas soin d'assurer et de régulariser sa situation financière. Le taux croissant qu'il a été obligé de payer à mesure que le montant de sa dette s'exhaussait a dû, au surplus, l'avertir de la nécessité urgente de donner à ses prêteurs un supplément de garanties.

Il faut reconnaître que le gouvernement turc a montré à cet égard une bonne volonté exemplaire. On lui a demandé d'abord d'établir un budget régulier. La chose, assurément, n'était point facile dans un pays où les éléments mêmes de la comptabilité financière étaient absolument ignorés, et où une multitude de fonctionnaires de tout ordre avaient un intérêt immédiat à empêcher une lumière trop vive de se répandre sur les recettes aussi bien que sur les dépenses. Le budget n'en a pas moins été dressé, à partir de 1861, d'abord d'une manière fort imparfaite, comme il fallait s'y attendre, mais en s'améliorant d'année en année. Nous avons sous les yeux celui de 1874-75, qui a été soumis à l'examen d'une commission dans laquelle figurent, non-seulement des fonctionnaires, mais encore des directeurs ou administrateurs des principaux établissements financiers de Constantinople ; et, quoiqu'il n'ait point toutes les qualités d'un budget anglais ou français, il marque, dans les pratiques financières de l'administration turque, un progrès dont il faut tenir compte. C'est un document sérieux et qui permet de se faire une idée assez correcte de l'état actuel des finances ottomanes. On y voit

que le revenu total de l'empire s'est élevé à 22,552,200 liv. st. et la dépense à 22,849, 610, laissant un déficit de 297,410 liv. st. Nous croyons volontiers avec l'*Economist* anglais que ces chiffres sont encore sujets à révision, et nous n'en garantissons point l'entière exactitude ; mais il ne ressort pas moins des données principales de ce document que l'équilibre entre les recettes et les dépenses, y compris le service entier des intérêts de la dette, peut être réalisé en Turquie sans imposer aux populations un fardeau hors de proportion avec leurs facultés contributives. Seulement, c'est à la double condition d'opposer une digue au débordement des emprunts et d'introduire des améliorations nécessaires dans l'assiette et la perception des impôts, dont une portion notable se perd aujourd'hui dans le trajet parfois long et compliqué qui sépare la bourse du contribuable de la caisse centrale du Trésor public.

IV. Sans se faire de trop grandes illusions, il est permis d'espérer que la convention qui a été conclue le 18 mai dernier entre le gouvernement turc et la Banque impériale ottomane pourra contribuer efficacement à ce double résultat. Cette convention se recommande des noms les plus considérables de la finance en France et en Angleterre, et elle nous paraît digne de la plus sérieuse attention. Elle se réduit, comme on va le voir, à des termes fort simples. La Banque sera chargée désormais des fonctions de caissier général du Trésor. D'une part, elle établira dans chaque vilayet (l'empire ottoman est divisé, comme on sait, en 49 vilayets ou provinces) des comptoirs ou des agences où les percepteurs des impôts et redevances seront tenus de verser « tous les revenus quelconques de l'empire, à quelque titre et sous quelque forme qu'ils soient perçus. » D'une autre part, la Banque sera chargée du payement de toutes les dépenses publiques, effectuées tant à l'intérieur qu'à l'étranger, dans les limites des prévisions et des ressourses budgétaires (article 13 de la convention). Elle sera chargée aussi (article 14), à l'exclusion de tout autre établissement, de la négociation soit en Turquie, soit à l'étranger, des bons du Trésor et autres effets de trésorerie qui pourront être émis par le gouvernement pour suppléer aux retards dans le recouvrement des recettes. Une loi annuelle de finances, publiée simultanément avec le budget, fixera le chiffre des bons du Trésor et autres valeurs de trésorerie, dont l'émission ne pourra être faite que par le ministre des finances. Enfin, en cas de besoins urgents ou extraordinaires, ou s'il se produisait des déficits provenant d'insuffisances ou de mécomptes dans les recettes et nécessitant des crédits extraordinaires, ces crédits ne pourraient être ouvertes sans être approuvés par la commission du budget, dans laquelle la Banque sera représentée par un de ses administrateurs ou directeurs, et ils devront être couverts par une attribution de ressources nouvelles et spéciales. La Banque sera également chargée de l'émission des bons du Trésor ou des emprunts qui

pourraient être nécessaires pour faire face à ces crédits extraordinaires. Elle sera (article 15) le seul agent financier du gouvernement tant au dedans qu'au dehors de l'empire. Le gouvernement demeurera libre toutefois de s'adresser à d'autres établissements de crédit pour ses emprunts à l'étranger, mais avec cette réserve qu'elle jouira d'un droit de préférence à conditions égales, pour toutes les négociations ou émissions par voie d'escompte ou de prix de ferme de bons du Trésor ou autres effets de trésorerie.

On voit, par ces extraits de la convention du 18 mai, quelle situation considérable la Banque impériale ottomane est appelée à occuper; elle devient en réalité le principal rouage financier de l'empire, et nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elle présente, par sa composition et sa gestion, en grande partie européennes, des garanties qu'aucune régie financière exclusivement turque n'aurait pu offrir soit aux contribuables, soit aux créanciers de l'empire ottoman. Pour la mettre en état de remplir le rôle important qui lui est dévolu, on lui accorde, avec une prolongation de vingt années de la durée de son privilége, l'autorisation de porter son capital de 100 millions de francs à 250 millions. De son côté, sans attendre l'émission de ses actions nouvelles, la Banque fait dès à présent à l'État une avance de 150 millions nécessaires au service des arrérages exigibles de sa dette. Notons encore que le gouvernement, en vue de régulariser la circulation monétaire et de favoriser la propagation des billets de banque, s'engage à créer dans le pays une unité de circulation métallique en abolissant et en démonétisant, dans un délai de trois années, toutes les monnaies de mauvais aloi (bechlik, etc.).

Cette reconstitution de la Banque impériale ottomane sur les bases et avec les attributions que nous venons d'énumérer, peut devenir le point de départ d'une nouvelle ère pour les finances turques; disons mieux : si la Turquie veut sortir de ses embarras financiers et consolider son crédit, que menaçait sérieusement dans ces dernières années l'intempérance de ses emprunts, ce ne sera qu'en observant fidèlement les clauses de la convention qu'elle vient de conclure avec la Banque. Nous savons bien qu'on ne peut l'y contraindre; mais, sans parler de l'honnêteté scrupuleuse qu'elle a toujours apportée dans l'exécution de ses engagements, même quand il s'agissait d'emprunts ou de transactions notoirement usuraires, son intérêt répond de sa bonne foi. Il est évident que l'intervention de la Banque dans l'encaissement des revenus de l'empire ne manquera pas d'améliorer la recette, tandis que la nécessité de recourir à son intermédiaire pour les payements mettra un frein à la dépense. Si des financiers imprudents, gênés par ce frein salutaire, voulaient s'en débarrasser quelque jour, les ressources et le crédit du gouvernement turc en recevraient une atteinte si profonde, que toute l'œuvre de régénération de l'empire ottoman, commencée par le sultan

Mahmoud et poursuivie par ses successeurs, en serait compromise. Ce ne serait pas seulement à un désastre financier que la Turquie se trouverait exposée, mais à une décomposition politique.

Il y a des progrès qui s'imposent et auxquels on ne peut plus renoncer à moins de s'exposer à des catastrophes. Le progrès en matière de finances est de ceux-là, et c'est pourquoi nous félicitons la Turquie, sans oublier ses créanciers, de l'adoption d'une combinaison qui procurera à ce vaste empire, dont le maintien importe à la tranquillité de l'Europe, les moyens d'asseoir enfin sa situation financière sur des bases régulières et de consolider son crédit. (*Débats.*) G. DE MOLINARI.

CORRESPONDANCE

EXPOSITION DES INSECTES A L'ORANGERIE DES TUILERIES.

A M. LE DIRECTEUR DU *Journal des Économistes.*

M. le Directeur, l'Exposition des insectes utiles et nuisibles, ouverte à l'orangerie des Tuileries le 6 septembre dernier, vient d'être close. Comme membre du bureau de la Société d'insectologie, en l'absence de son président, M. Ducuing, député, j'ai dû en diriger les opérations. C'est ce qui m'a permis de l'étudier dans tous ses détails. J'ai pensé que ces études ne devaient point être perdues et qu'il vous serait peut-être agréable d'en faire part à vos lecteurs. C'est pourquoi je vous adresse ce compte rendu sommaire. Vous y verrez combien cette manifestation d'un nouveau genre a été importante. Vous considérerez avec moi qu'elle ouvre de nouveaux horizons à la science entomologique, jusque-là beaucoup trop restée dans le domaine de la théorie.

Ce fut le 15 août 1865 que s'ouvrit la première exposition des insectes. Elle était faite par la Société centrale d'apiculture. Deux de ses membres en avaient pris l'initiative, ainsi qu'il résulte des documents publiés à la suite de cette manifestation. Bien que ce premier essai fût imparfait, il laissait deviner que la voie ouverte allait être féconde. En effet, les expositions insectologiques ont essentiellement pour but d'éveiller la curiosité du public et de le forcer, en quelque sorte, à étudier une science aussi utile et encore si peu connue. Qu'est-ce donc que la science lorsqu'on néglige de la mettre au service de l'agriculture et de l'industrie?

Il existe, il est vrai, une société savante qui s'occupe d'entomologie au point de vue exclusivement théorique. Ses membres décrivent avec beaucoup d'élégance les organes des insectes, leurs couleurs et même leurs métamorphoses; mais ils ne disent rien de leurs mœurs, de leurs habi-

tudes, chose essentielle au point de vue de l'application. En effet, lorsqu'il s'agit d'insectes nuisibles, la connaissance des mœurs peut seule conduire à la découverte des moyens destructeurs. Or, c'est pour suppléer à cette insuffisance que nous avons fondé les expositions d'insectologie, afin de donner à cette science un caractère plus pratique.

Trois grandes divisions existaient d'abord dans le catalogue : la première relative à la sériciculture, la seconde, à l'apiculture, et, enfin, la troisième, à l'insectologie générale. Cette année, aux trois divisions que nous venons d'indiquer, le catalogue en ajoute une quatrième, relative aux industries qui se rattachent immédiatement à l'insectologie. Malheureusement, le commissaire chargé d'organiser cette division est allé beaucoup trop loin. Parmi les exposants, il y en a plusieurs dont les produits nous sont complètement étrangers. C'est ce qui nous a valu de la part de la presse et de quelques visiteurs de nombreuses et justes critiques ; mais ce fait ne se reproduira plus à l'avenir. Quant à la décoration de la terrasse, elle ne figure que pour l'agrément du public. Notre véritable exposition n'est point là. Il faut la chercher dans les trois grandes divisions consacrées à la *sériciculture*, à l'*apiculture* et à l'*insectologie*.

Dans la section des *vers à soie*, les exposants ne sont point nombreux, mais les collections offrent un vif intérêt. Toutes les différentes races connues y ont des représentants. A côté du bombyx mauri figurent le bombyx cyntia, de l'ailante, du ricin, du chêne, du jujubier, etc., etc. M. Gelot, un des membres du jury, expose hors concours les diverses espèces de bombyx provenant de l'Amérique du Sud. Ces collections comprennent des graines, des cocons, des gréges et des moulinés filés obtenus partie en France, partie au Chili et au Pérou. De son côté, M. Fernandez Rodella, consul général du Chili, expose également une vitrine où se trouvent de nombreux échantillons provenant de cette partie du Nouveau-Monde. M. Rodella est un des propagateurs les plus actifs de l'industrie sericicole dans l'Amérique du Sud. Il a participé de ses deniers à la fondation d'une importante magnanerie dirigée par M. Cousina, où se trouve également installée une filature.

Un autre propagateur, M. Cervando Orteaga, de Santiago, fait également l'éducation des vers à soie sur une grande échelle. Il expose de magnifiques cocons jaunes et blancs, ainsi que de la graine exempte de corpuscules. La petite éducation que l'on remarque dans la première galerie provient de ses graines. Je citerai enfin, pour le Brésil, M. Francisco Baëza, qui marche sur les traces de M. Cervando Orteaga.

Le Pérou ne nous envoie qu'un seul représentant : c'est M. Émile Estienne, de Lima, qui a fondé une grande magnanerie dans la province de Santa. Cette magnanerie, qui date à peine de quatre ans, possède déjà plus de 100,000 pieds de mûrier. Elle fait chaque année trois éducations

successives, qui commencent en août et finissent en janvier. Ses cocons sont jaunes et blancs.

Un sériciculteur de Beyrouth, M. Geo, a également envoyé quelques spécimens de ses produits. Ils consistent en graines et en cocons. Bien qu'ils ne vaillent pas ceux de l'Amérique du Sud, nous croyons devoir les mentionner, parce que les exposants de la Syrie sont ordinairement fort rares.

Voilà pour la partie étrangère.

Quant à la partie française, elle est beaucoup mieux représentée.

Au premier rang figure Mme la baronne de Pages, dont la vitrine est complète; car elle comprend toutes les races connues de vers à soie. Elle expose également divers appareils fort ingénieux pour le transport des cocons vivants, pour le grainage des papillons et pour la conservation des graines.

Vient ensuite la collection envoyée par M. Albin Marcy (de Grasse, Alpes-Maritimes). Cette vitrine renferme une série de cocons et de soies gréges appartenant aux différentes races des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes. On y remarque des toiles couvertes de graines obtenues par le procédé cellulaire et par le procédé microscopique.

M. Bonnefond, de Ribeirac (Dordogne), exhibe des graines cellulaires et des cocons provenant de la dernière récolte. Ce magnanier avait obtenu à notre dernière exposition une médaille d'or pour ses produits. Le jury lui avait, en outre, accordé une seconde médaille d'or comme fondateur d'un syndicat établi entre les magnaniers de l'arrondissement de Ribérac, dans le but de faire de la bonne graine de vers à soie et de la vendre sous la garantie de l'association. Malheureusement, quelques membres du syndicat n'ont pu résister à l'appât du gain. Ayant voulu faire de trop grandes éducations, ils ont échoué. S'ils avaient suivi les conseils que je leur donnais en 1872, ils n'auraient point éprouvé cette déception.

MM. Jourdan frères, d'Alais (Gard), présentent des bruyères chargées de cocons de diverses races ainsi que plusieurs échantillons de soies. Leur appareil d'accouplement cellulaire est une découverte nouvelle et qui promet devoir rendre des services à la sériciculture. Je souhaite que le temps vienne confirmer mes prévisions.

Dans le Nord, l'éducation du bombyx mauri est beaucoup plus difficile que dans nos provinces méridionales. C'est pourquoi je dois féliciter M. Bigot (de Pontoise) pour son exposition de vers du chêne. Cette race précieuse pourrait facilement s'acclimater dans les environs de Paris. Avec elle, on utiliserait les feuilles d'une essence si nombreuse dans nos forêts et qui sont, en quelque sorte, sans valeur aujourd'hui.

Parmi les insectes utiles, les *abeilles* sont le mieux représentées. Il y a de nombreuses ruches de divers modèles ainsi qu'une colonie d'abeilles

noires et deux colonies de mellipones. Cette dernière espèce est originaire du Mexique et sera, par conséquent, très-difficile à acclimater.

Ne pouvant citer ici tous les beaux produits que renferme cette section ni tous les exposants de mérite, je me borne à quelques sommités.

La société d'apiculture de l'Aube a fait une exposition collective qui ne laisse rien à désirer. Ce système présente mieux l'ensemble des produits d'un département. Il est donc à recommander aux différentes associations qui se partagent le territoire.

Je classe, en second lieu, M. Gaurichon pour ses recherches sur l'insectologie et ses préparations micrographiques de l'abeille, dont plus de cent spécimens figurent à l'Orangerie. M. Gaurichon n'est point seulement un savant apicole, mais un propagateur actif de cette industrie, qui convient surtout aux classes peu aisées dont elle peut accroître le bien-être.

La vitrine de Madame Girrier présente un ensemble d'appareils fort ingénieux qui seront d'un grand secours aux praticiens. Je citerai, entre autres, un outil à clouer les cadres ; deux ruches d'observation et deux autres ruches superposées.

Viennent ensuite MM. Heymonet et Tellier, dont l'exposition n'est pas sans mérite. Ce dernier applique avec succès le froid à la destruction des insectes qui se forment dans les vins et les rendent impropres à la consommation. M. de Lahience et M. Chamerois présentent chacun un herbier apicole, c'est-à-dire les plantes qui fournissent le miel. Ces herbiers sont faits avec un très-grand soin. Ils seront fort utiles aux personnes qui les consulteront. Il est à désirer que ce genre de collections se propage et que, surtout, les instituteurs fassent pour leur localité de petits herbiers à l'usage de leurs élèves.

Je crois encore devoir mentionner le nom de quelques exposants à cause de leur position dans le monde ; d'abord M. l'abbé Buchat, président de *l'association apistique* à Aurinowes (Autriche), M. l'abbé Estor, vicaire à Bordeaux, M. l'abbé Donnot, curé à Woulliers (Marne), etc. Ces honorables ecclésiastiques trouvent dans l'apiculture une agréable distraction tout en augmentant leur casuel. Ils offrent, en outre, à leurs paroissiens, un exemple que ceux-ci s'empresseront sans doute d'imiter.

Je ne parle point ici des instituteurs qui figurent en assez grand nombre dans le catalogue de l'apiculture. Plus loin, je ferai connaître les récompenses que, chaque année, la Société propose à ces fonctionnaires aussi modestes qu'utiles, pour les encourager dans l'étude de l'insectologie élémentaire.

Telles sont les choses les plus importantes que je crois devoir signaler dans les deux sections de sériciculture et d'apiculture.

En ce qui concerne les autres espèces utiles qui figurent dans notre programme, comme les insectes territoriaux, les insectes comestibles,

ceux employés en médecine ou comme ornement, ils nous font presque complètement défaut. C'est ce que nous avions déjà remarqué lors de notre dernière exposition. Ces différentes espèces sont peu connues en Europe et, par conséquent, n'appellent que peu ou point l'attention du producteur. Toutefois, je dois mentionner les échantillons de cochenilles exposés par MM. de Héza et Ruting, ainsi que les échantillons d'insectes vésicants présentés par M. Beguin, auxquels il joint un long mémoire sur la matière.

La deuxième division de notre programme, relative aux insectes nuisibles, compte un plus grand nombre de représentants. D'abord, il faut citer les trente et une vitrines de M. le capitaine Dillon, qui contiennent un ensemble complet, non-seulement d'espèces nuisibles, mais encore d'oiseaux insectivores, de reptiles et de petits mammifères utiles. Cette collection hors ligne vaut à elle seule toute une exposition. Aussi la société demande-t-elle au ministre de l'agriculture de donner à son auteur une récompense hors ligne qu'il mérite à tous égards.

Le phylloxera, depuis qu'il exerce ses ravages dans nos vignes, est l'insecte à l'ordre du jour. Il se présente à notre Exposition sous toutes ses formes et à ses divers états de métamorphoses.

M. le professeur Rœsler, directeur de la station agricole de Klosterneuburg (Autriche) présente plusieurs photographies de ce destructeur, ainsi que diverses préparations anatomiques.

M. Millet exhibe également plusieurs dessins de phylloxeras considérablement grossis à leurs divers états d'œuf, de larve, de chrysalide et d'insecte parfait; il accompagne ces dessins de cartes indiquant la marche progressive du fléau. Reproduites par les projections, ces cartes offrent un véritable intérêt.

Enfin, divers exposants, tels que MM. Vicat, Gaurichon et autres, montrent des racines et des sarments sur lesquels on peut voir, à l'aide d'une loupe, le terrible puceron à ses différents états.

D'autres collections méritent également d'être citées. Nommons celle de M. Miot qui comprend les insectes utiles et les insectes auxiliaires; celle de M. Burel, horticulteur, composée de différentes espèces qui ravagent les plantes cultivées dans les jardins; celle de M. Grosbanck d'Acamara, ingénieur de Rio-Janeiro, comprenant une collection de mollusques et de crustacés qui dévorent les bois de construction; celle de M. Daclin, figurant les dégats faits par un xylophage dans la forêt de Bareille (Maine-et-Loire), qui a détruit complètement plus de 100 hectares de chênes; celle de l'Ecole forestière de Nancy qui montre les ravages du bostriche sur l'écorce des pins epiceas, ainsi que ceux commis par le *corœbus bifaciatus;* celle de M. Lancelevée, spéciale aux insectes et aux larves qui s'attaquent au peuplier.

Pour compléter cette énumération, déjà bien longue, je dois dire un

m de la *Société protectrice des animaux*, ainsi que de son exposition spéciale. Elle comprend une collection d'animaux et d'oiseaux auxiliaires, des tableaux d'insectes utiles et des nichoirs artificiels.

Je ne dois point oublier l'exposition de M Tellier, que j'ai déjà nommé. Bien qu'elle comprenne les insectes qui s'attaquent aux substances alimentaires, elle intéresse surtout la sériciculture. Il expose un grand nombre de cartons couverts de graines de vers à soie qu'il a pré servées de l'éclosion par l'emploi des frigorifiques.

Le professeur de l'Ecole forestière supérieure de Stockolm, M. Sund shon, a lu un mémoire fort remarquable sur les dégats commis par un insecte dans une forêt de l'État. Il prétend que cet insecte est sur le point de disparaître, parce que, dit-il, il a observé qu'après la quatrième année, il ne compte presque plus que des mâles. C'est là une assertion qu'il faudrait vérifier.

M. Drory se distingue par une nouveauté. Il exhibe une ruche d'abeilles mellipones vivantes; on sait qu'on n'a jamais pu les acclimater au Jardin des Plantes. Enfin M. Bouasse-Lebel, éditeur, offre aux écoles primaires des tableaux synoptiques d'insectes nuisibles et d'oiseaux insectivores. Ces tableaux, illustrés avec soin, ne coûtent que 40 centimes, ce qui est une condition de succès pour les ouvrages classiques.

Dans la troisième division, consacrée aux insectivores et aux auxiliaires, je crois devoir citer le tableau de M. Millet indiquant le contenu des estomacs des oiseaux insectivores. Ces débris sont renfermés dans des tubes; en les examinant avec soin, on s'aperçoit que le contenu est rempli de différents insectes nuisibles, d'où on est en droit de conclure que les oiseaux insectivores nous rendent de très-grands services et que, comme tels, ils méritent d'être conservés avec soin.

Cette troisième division est assez faiblement représentée; cependant on y remarque une couleuvre vipérine des Pyrénées, vivante, qui se nourrit d'insectes nuisibles; malheureusement, les petits mammifères qui nous prêtent leur concours, tels que la taupe, le hérisson, la chauve-souris, font complètement défaut.

Je ne dirai rien de la partie industrielle, parce qu'elle ne rentre point dans notre cadre et qu'à l'avenir il convient plus de la restreindre que de l'étendre; mais il faut que j'entre dans quelques détails relativement aux différentes annexes qui sont venues compléter notre Exposition. Il s'agit du concours des instituteurs, des congrès, des conférences et des projections à la lumière.

Je mentionne d'abord le concours entre instituteurs parce que, à nos yeux, il offre une grande importance. Ce concours fut établi il y a déjà plusieurs années par la *Société centrale d'griculture*. Il avait pour but d'en-

courager les instituteurs qui enseigneraient à leurs écoliers l'art d'élever les abeilles.

Depuis lors, le cadre s'est agrandi. Il comprend, en outre, la sériciculture et l'insectologie générale. Plus de 50 instituteurs concourent cette année. Tous exposent les cahiers qu'ils ont dictés à leurs élèves sur ces deux branches importantes de l'histoire naturelle. A ces cahiers, quelques-uns ajoutent des tableaux et des dessins relatifs à l'entomologie. Les pièces qui énumèrent les titres des concurrents font en outre connaitre qu'un certain nombre ont fondé des ruchers, sont en train de former des collections et que la plupart enseignent l'insectologie générale à leurs élèves. Il en existe même deux : MM. Colbrand, instituteur à Rhummingheim (Pas-de-Calais), et M. Andrieux, instituteur à Damrémont (Haute-Marne). qui font des conférences aux adultes sur cet important sujet. Pour compléter cet enseignement et le rendre encore plus pratique, quelques-uns de ces concurrents ont organisé avec leurs élèves des petites sociétés qui ont pour but la destruction des espèces nuisibles et la conservation des oiseaux insectivores ainsi que de leurs couvées. Cette initiative mérite les plus grands éloges. Ce qui manque surtout dans les campagnes, c'est l'esprit d'association, sans lequel il n'y a point de progrès possible. Or, n'est-ce pas un moyen certain de le faire éclore et de le développer que de fonder entre les enfants de petites sociétés protectrices? Une fois adultes, il seront ainsi tout préparés à accepter le mécanisme de la coopération qui est à l'ordre du jour.

C'est ainsi qu'il sera possible d'établir partout où l'agriculture l'exigera des associations de producteurs sous toutes les formes. On sait que le Jura possède déjà des *fruitières* pour la fabrication en commun du beurre et du fromage. C'est là un type que l'on pourrait étendre et appliquer à la préparation du sol et à la transformation de ses produits. Par exemple on pourrait, dans chaque commune, avoir des instruments agricoles perfectionnés dont chacun se servirait à son tour, tels que charrues pour le labourage à la vapeur, machines à battre, machines à moissonner, semoirs, etc., etc.

Les éducateurs du Midi organiseraient des usines banales pour la filature de leurs cocons, les producteurs de betteraves de petites distilleries communes, les viticulteurs des brûleries pour y distiller leurs marcs, leurs lies, leurs vins avariés, etc., etc.

On comprend par ces exemples combien la voie nouvelle dans laquelle entrent les instituteurs sera profitable aux populations rurales, puisqu'elle initie l'enfance aux bienfaits de l'association.

Durant l'Exposition, trois congrès ont eu lieu ; dans le premier, relatif à l'apiculture, on s'est occupé des races d'abeilles nouvellement introduites, entre autres : des races italiennes. On a discuté les avantages et les inconvénients qu'elles peuvent offrir. On a constaté qu'après un

certa n temps, les races importées perdaient leurs principaux caractères et se rapprochaient sensiblement des races indigènes ; puis est venue la question des intermédiaires si souvent agitée de nos jours. La réunion a décidé que, pour faciliter la vente des miels et des cires et en obtenir des prix plus rémunérateurs, il y avait lieu de fonder des syndicats dans les différents centres de production et de les relier entre eux au moyen d'un syndicat central dont le siége serait à Paris.

Le congrès sur le phylloxera a offert plus d'importance. Il a duré trois jours. On y a examiné toutes les questions qui se rattachent à ce destructeurs ; le phylloxera est-il la cause ou l'effet de la maladie ? Y a-t-il deux espèces distinctes, celle des feuilles et celle des racines ? Que peut-on espérer des cépages américains qui défient les atteintes de l'insecte ? Toutes ces questions et d'autres encore ont subi l'épreuve d'un examen approfondi. Toutefois il n'en est pas sorti de fait nouveau. On a pu dire seulement que, d'après des données approximatives, l'année dernière le phylloxera avait causé à la viticulture des pertes pour plus de 200 millions.

Enfin, est venu le congrès international relatif aux mesures à prendre pour la destruction des insectes nuisibles et la conservation des oiseaux insectivores. On a reconnu que, pour atteindre ce but, il fallait établir une législation uniforme entre les peuples limitrophes. C'est là, on le conçoit, un problème difficile à résoudre, puisque, la plupart du temps, il s'agira de faire accepter les lois d'une partie intéressée par l'autre, ou bien encore d'établir une législation entièrement nouvelle. Mais comme les peuples vivent encore entre eux à l'état de barbarie, pourra-t-on jamais leur faire accepter des règles communes en ces matières ?

En dehors des congrès, le reste du temps a été rempli par des conférences. Il y en avait une tous les jours sur des sujets relatifs à l'insectologie ; M. Chatelain nous a fait connaître les êtres infiniment petits qui produisent la fermentation et entre autres qui transforment le sucre en alcool ; M. Mène, le rôle utile des insectes dans la formation de la couche végétale ; M. Falinski, l'histoire de l'introduction du ver à soie en Europe ; M. Millet, d'abord quelques questions particulières au phylloxera ; puis s'occupant des oiseaux insectivores, il a établi sans réplique leur rôle utile en faisant voir les matières renfermées dans leur estomac. M. Tellier a parlé des insectes qui dévorent les substances alimentaires et qui altèrent les boissons ; M. Trouillet, des insectes qui infectent plus particulièrement les jardins ; M. Hamet, du miel et des différents produits qu'on en retire ; M. Gelot, de la sériciculture dans l'Amérique du Sud ; M. Jacques Valserres, des insectes qui produisent la truffe.

A ces conférences se pressait un public nombreux, bien que le sujet fût souvent aride. N'est-ce point là un heureux indice que nous com-

mençons à aimer les choses utiles et que bientôt il faut l'espérer, nous deviendrons un peuple plus sérieux?

Cet enseignement, déjà si étendu, a eu pour complément des projections à la lumière. Autant qu'il a été possible de le faire, la plupart des insectes, considérablement grossis, ont passé sous les yeux du spectateur. Je citerai entre autres le phylloxera à l'état d'œuf, de larve, de chrysalide et d'insecte parfait. La projection a également présenté en détail chacun des organes de ce destructeur; on l'a montré sur les racines et sur les feuilles; puis, comme dernière expression de cette étude d'un nouveau genre, on a donné des cartes indiquant la marche progressive de l'invasion dans le Midi. L'abeille et ses diverses préparations anatomiques ont eu leur tour; puis le ver blanc et le hanneton, la sauterelle et le criquet, les chenilles, les mouches des pucerons, les figures représentant les divers modes de génération de la truffe, etc.

Ce spectacle a vivement intéressé le public. A plusieurs reprises on a redemandé les mêmes projections. Évidemment, parmi les personnes qui remplissaient la chambre noire, il en est quelques-unes qui l'ont quittée avec le désir de s'occuper d'insectogie. Si ce désir s'est surtout manifesté parmi les jeunes gens, qui sait si quelques-uns d'entre eux ne seront pas un jour des entomologistes du plus grand mérite? Alors, reculant les limites d'une science encore dans l'enfance, ils découvriront ce qu'il nous importe le plus de connaître : les mœurs des insectes et nous apprendront ainsi à les détruire sûrement.

Tout était nouveau dans cette voie. Il a d'abord fallu faire des dessins convenablement grossis, puis les reporter sur verre. Ce travail a pris beaucoup de temps et explique pourquoi les projections n'ont pu avoir lieu chaque jour. Je dois ici une mention toute particulière à M. Molteni, le projecteur, qui a été pour nous un coopérateur habile et dévoué. Sans son concours, il nous eût été impossible d'arriver.

Maintenant que notre exposition est close, faudra-t-il que tous ces dessins, faits avec un si grand soin, que les verres qui ont transmis ces figures au public, restent oisifs jusqu'à notre prochaine Exposition qui aura lieu en 1876? J'ai pensé que l'impulsion une fois donnée, nous devons faire tous nos efforts pour qu'elle ne s'arrête point. C'est pourquoi je propose que, l'hiver prochain, la Société organise des conférences insectologiques qui attireront sans doute encore les visiteurs de notre exposition. J'insiste d'autant plus sur la réalisation de ce projet que M. Molteni, à qui je m'en suis ouvert, m'a promis de nous seconder. D'ici là, nous avons le temps de compléter notre série d'images et de faire en projection un véritable cours d'entomologie.

Je dois rappeler ici que notre Société poursuit toujours la fondation d'une école d'insectologie pratique dans le jardin du Luxembourg. Le plan de cette école a été mis sous les yeux de M. le ministre de l'agri-

culture. Il a reçu son approbation; malheureusement, le personnel des bureaux ne nous semble point aussi favorable, mais notre association est aujourd'hui assez forte pour vaincre toutes les petites résistances.

J'ajoute que, pour compléter l'enseignement public de l'insectologie, il entre dans nos vues d'annexer à notre école un bureau à l'instar de celui qui existe à Washington. Ce bureau aurait à sa disposition de jeunes entomologistes qu'il enverrait sur le terrain toutes les fois que les cultivateurs en feraient la demande. Il se mettrait en outre en rapport avec tous les naturalistes du globe, dont il recevrait les communications. Ces communications seraient centralisées et envoyées à tous nos correspondants. Il y aurait là un échange de faits et d'idées qui contribuerait puissamment à développer l'insectologie et à la rendre plus pratique.

Avant de finir ce compte rendu déjà beaucoup trop long, permettez-moi d'adresser mes remerciements à la presse parisienne, qui a bien voulu seconder notre entreprise et donner à cette exposition la publicité sans laquelle l'idée la plus féconde n'est point viable. Je dois aussi remercier le public nombreux et bienveillant qui s'est pressé autour de nos vitrines et qui a suivi avec empressement nos conférences et nos projections à la lumière. Il ne me reste plus maintenant qu'à former un souhait: c'est qu'en 1876, lorsque nous ouvrirons notre prochaine exposition, la presse nous accorde de nouveau ses sympathies et que le public nous montre le même empressement. Avec ce double concours, nous espérons pouvoir bientôt rendre populaire une science encore si peu connue, et dont les progrès intéressent à un si haut degré l'agriculture tout entière.

Ce sera pour nous le couronnement de nos efforts et la plus belle récompense que nous puissions ambitionner.

Paris, le 6 octobre 1874. JACQUES VALSERRES.

LES ASSURANCES DANS LE CANTON DE FRIBOURG.

A M. JOSEPH GARNIER, *rédacteur en chef du* JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Monsieur, je lis à la page 91 du tome XXXI de votre journal (1) le passage suivant relatif à l'assurance obligatoire par l'État :

« A Berne et à Fribourg, le quantum des primes s'éleva, en 1872, au taux énorme de 5 fr. 50 0/00, et cependant on affirme que, malgré cette cherté des primes, le bilan de la Société immobilière de Fribourg se solde actuellement par un déficit de 700,000 fr. »

Sans être partisan du système d'assurance obligatoire qui nous régit

(1) Numéro de juillet 1873.

je crois utile de vous signaler ce que l'assertion ci-dessus a d'inexact. Laissant de côté le canton de Berne, sur lequel je n'ai pas de renseignements précis, je dois vous dire que dans le canton de Fribourg le taux de l'assurance a été pour l'année 1872 de 1 1/2 0/00 ; pendant cet exercice le fonds de réserve s'est accru de 540,000 et au 31 décembre il était de 5,295,000. Depuis l'année 1833, époque à laquelle le gouvernement nous dota de l'assurance mutuelle et obligatoire, la prime a rarement atteint et n'a jamais dépassé le taux de 3 0/00 ; depuis l'année 1867 à l'année 1871, période durant laquelle les sinistres furent fréquents et considérables, le taux de l'assurance a été, en moyenne de 2 1/5 0/00.

Le vice essentiel de notre système d'assurance consiste en ce que l'assuré ne paye pas en raison directe des risques, mais proportionnellement à la valeur des bâtiments, telle qu'elle est inscrite au cadastre foncier. Or, mieux un bâtiment est construit, plus il est solide, plus aussi la taxe cadastrale en sera élevée ; il résulte de là que les bâtiments payent en raison inverse des risques courus ; ainsi un édifice construit en pierres, sur lequel le feu n'aurait par conséquent que fort peu de prise, sera frappé d'une taxe dix, vingt fois plus élevée qu'un édifice de même importance construit en bois et en chaume.

Ce système, évidemment contraire aux notions les plus élémentaires, de justice et d'équité, favorise les propriétaires des campagnes au détriment des habitants des villes.

Plusieurs tentatives ont déjà été faites soit pour introduire le régime de la liberté absolue, soit pour faire adopter l'assurance par catégories de bâtiments eu égard aux risques ; mais elles ont invariablement échoué au sein de l'autorité législative. Les députés des campagnes, en majorité dans notre Grand-Conseil, n'ont pas voulu renoncer au bénéfice d'une position acquise, trouvant beaucoup plus avantageux de faire payer leur assurance par les popriétaires urbains.

Sans parler du fait anormal que le propriétaire ne peut pas assurer son bâtiment pour une valeur supérieure aux 8/10 de la taxe, notre système d'assurance cantonale obligatoire présente encore le grave danger de ne donner aucune sécurité pour l'éventualité d'un vaste incendie consumant un village entier ou tout un quartier dans une ville ; la prime maximum de 5 p. 1000, le fonds de réserve même ne suffiraient pas à couvrir le désastre, les assurés ne recevraient qu'une faible partie de l'indemnité due. Voilà où risque de nous conduire une pareille législation.

En vous priant de pardonner à un simple et obscur lecteur de votre Journal de s'être adressé à vous, je vous prie d'agréer, etc.

ALFRED D'AMMAN,
Membre de la Société économique.

LA PROPOSITION DE M. WOLOWSKI.

Mon cher Garnier, je ne tenterai pas d'apprécier de nouveau la proposition votée par l'Assemblée nationale, afin de réduire de 50 millions le remboursement fait à la Banque. Les lecteurs du *Journal des Économistes* ont tous les éléments nécessaires d'appréciation; c'est à eux de décider. Je ne dirai rien non plus des impôts qui ont été proposés après le rejet de cette proposition, et que le dernier traité fait avec la Banque n'a pas rendus inutiles; je suis loin de plus les admirer que M. Wolowski. Mais, puisque l'occasion m'en est offerte par la lettre de votre éminent collaborateur, je veux encore réclamer la cessation de nos folles dépenses militaires et administratives, qui chaque jour s'accroissent et qui nous préparent, j'en suis convaincu, les plus sérieux dangers. Ce n'est pas seulement au déficit que nous allons de la sorte, c'est aussi au mécontentement général et à la guerre. Peut-être est-ce là de la miévrerie, pour prendre l'expression de M. Wolowski; mais cette miévrerie m'a paru assez généralement partagée par tous les candidats qui ont parlé de nos finances, avant les élections qui viennent d'avoir lieu. Cela me console. Ah! que tout changerait si chacun agissait le lendemain des élections comme on parle la veille! Je suis sûr qu'en cela du moins vous et M. Wolowski êtes de mon avis. Mille amitiés.

L'Épine, 10 octobre 1874. GUSTAVE DU PUYNODE.

LES CONGRÈS DE GENÈVE

L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL. — L'ASSOCIATION POUR LA CONFÉDÉRATION DU DROIT DES GENS. — LA LIGUE DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ.

Plus d'une fois l'attention du *Journal des Economistes* a été appelée sur les progrès immenses que faisait dans le monde l'idée de la création d'une juridiction internationale régulière; les différentes *Sociétés de la paix* sont sorties des nimbes de l'utopie pour entrer dans le domaine de la réalité; et, renonçant à une prédication purement évangélique et platonique, elles ont fait appel aux hommes de science de tous les pays pour la codification du droit des gens.

De ces tendances pratiques sont sorties deux des associations qui ont tenu d'importants Congrès, dans le courant du mois de septembre à Genève: l'*Institut de droit international* et l'*Association pour la réforme et la codification du droit des gens*. Un troisième congrès, ayant à son ordre du jour des questions semblables à celles qui étaient traitées dans les deux autres, se tenait au même lieu et à la

même époque, celui de la *Ligue de la Paix et de la Liberté*; mais cette ligue n'est point une association nouvelle, et nous savons que chaque année, depuis huit ans, elle tient une semblable réunion.

Ces trois Congrès, dont nous examinerons rapidement les travaux, avaient pour principal objet l'étude des moyens d'arriver à une législation régulière entre les nations, comme il en existe une entre les individus, et de diminuer, — sinon de détruire, — les causes de conflits armés entre peuples civilisés.

I. L'Institut de droit international. — La création de l'Institut de Droit international est due à la persévérante initiative de M. Rolin-Jacquemyns, de Gand, directeur de la *Revue de Droit international*. Cet Institut est une association exclusivement scientifique, composée des juristes les plus éminents de tous les pays, au nombre de *trente* seulement. Son but est de favoriser le progrès du droit international, de formuler des principes généraux, et de donner son concours à toute tentative *sérieuse* de codification graduelle et progressive du droit international, tant public que privé. La première session de l'Institut de Droit international s'était tenue l'année dernière à Gand; en tête de l'ordre du jour qui avait été arrêté pour la session de cette année, figurait l'étude et la discussion d'un projet de règlement pour les tribunaux internationaux. Après un débat animé, auquel prirent part successivement MM. Mancini, président de l'association, Rolin-Jacquemyns, secrétaire-général, Pierantoni, Dudley Field, sir Travers-Twiss et Bluntschli, l'Institut s'arrêta à un projet de procédure des arbitrages dans les conflits internationaux, qu'il n'a accepté qu'à titre provisoire, se réservant de le modifier; pourtant ce projet, tel qu'il existe, mérite encore d'être recommandé à l'attention des gouvernements, et il pourrait, à la première occasion, être d'une grande utilité à un tribunal arbitral international. Il faut remarquer dans ce projet un article important : c'est celui qui demande une clause compromissoire dans les sentences arbitrales, c'est-à-dire une convention générale d'arbitrage entre les États, non-seulement pour les contestations déjà nées, mais encore pour les contestations à naître.

On comprendra sans peine l'importance que ces questions de mise en œuvre de l'arbitrage international empruntent aux votes récents des Parlements d'Angleterre, d'Italie, de Suède et des États-Unis. Aussi voyons-nous qu'elles sont la principale préoccupation des honorables membres des trois Congrès dont nous nous occupons.

Après cette question de procédure arbitrale, la discussion des

trois règles de neutralité maritime formulées dans le traité de Washington pour le règlement de l'affaire de l'*Alabama*, a donné lieu à une étude très-approfondie de cette grosse question de droit maritime. Ces règles stipulent qu'un gouvernement neutre est forcé : 1° d'user de la diligence requise (due diligence) pour empêcher dans toute sa juridiction l'armement et l'équipement d'un navire qu'il a des raisons de croire destiné à croiser ou à faire la guerre ; 2° de ne pas permettre qu'un belligérant se serve de ses eaux et de ses ports comme d'une base d'opérations navales, ou pour renouveler ou augmenter son matériel de guerre; 3° d'user de toute diligence dans ses propres ports et eaux, ainsi que sur toutes les personnes placées sous sa juridiction, pour empêcher toute violation des devoirs et obligations ci-dessous énoncées.

L'esprit de ces trois règles, objet de tant de controverses, a été approuvé par l'Institut comme conforme aux vrais principes du droit et de la justice. Mais la rédaction a été trouvée défectueuse, pouvant prêter à des confusions, partant à des contestations, et des amendements ont été présentés par divers membres pour en modifier les termes. Dans cette question, pourtant, comme dans la précédente, il a été décidé qu'une rédaction définitive ne serait arrêtée qu'après que le sujet aurait été de nouveau étudié à la prochaine session.

Une troisième question restait l'ordre du jour : « Utilité de rendre obligatoires pour tous les États, sous la forme d'un ou plusieurs traités internationaux, un certain nombre de règles générales du droit international privé, pour assurer la décision uniforme des conflits entre les diverses législations civiles et criminelles. » Les précédentes discussions s'étaient considérablement étendues, et l'assemblée décida que cette dernière question serait remise à l'étude et discutée au prochain Congrès, qui a été fixé au 25 août prochain : le lieu de réunion choisi est La Haye.

Les travaux de l'Institut de Droit international, sérieusement élaborés par les hommes spéciaux, sont destinés à avoir une grande autorité; aussi ne pouvons-nous constater sans de vifs regrets l'absence de la presque unanimité des membres français de cette savante association; seul, M. de Parieu, qui a pris une part très-active aux discussions, représentait la France, alors que notre pays est la nation qui compte le plus de membres effectifs au sein de l'Institut de Droit international.

II. L'Association pour la réforme et la codification du droit des gens. — C'est aussi la France qui était le moins représentée en nombre au Congrès de l'Association pour la réforme et la codification

du droit des gens: trois membres de la *Société française des amis de la Paix*, MM. Frédéric Passy et Furjasse, vice-présidents, et Henry Bellaire, secrétaire-général, sont les seuls Français qui aient pris part aux travaux de cette assemblée.

Ici, ce n'est plus une réunion de jurisconsultes et de savants: fondée l'année dernière à Bruxelles, par M. David Dudley Field, le célèbre auteur d'un code international dont une traduction française sera bientôt publiée, l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens admet indistinctement dans ses rangs tous les hommes désireux de concourir au but qu'elle se propose, et que définit clairement son titre même. L'élément évangélique, représenté par un certain nombre de ministres protestants, qui avaient traversé l'Océan pour affirmer leur *foi pacifique*, y domine surtout. Parmi les membres actifs récemment admis, nous voyons figurer M. Hyacinthe Loyson. Malheusement, le Congrès arrivait immédiatement après celui de l'Institut et traitait presque les mêmes questions, mais à un point de vue plus général. Des lectures, des discours très-remarquables, mais pas de discussions; et puis, les questions étaient envisagées de préférence au point de vue américain, ce qui ne laissait pas que de gêner les membres d'autres nationalités.

Les seuls faits un peu épisodiques à mentionner sont la présentation et le discours de M. Kawase, ministre du Japon, et la proposition suivante, déposée, développée, mais non encore discutée de M. Arturo de Marcoartu, ancien député aux Cortès espagnoles.

M. de Marcoartù a plaidé avec vivacité la cause de l'arbitrage, et il n'a pas craint d'aborder de front l'histoire contemporaine; il a fait observer que dix hommes qui criaient en 1870 pour demander la guerre faisaient plus de bruit que cent mille hommes qui se taisaient, et il voudrait que les gens paisibles en vinssent à savoir revendiquer leur droit de ne pas être compromis dans une guerre contre leur volonté. Il a conclu en déposant la déclaration suivante dont voici les considérants :

Attendu qu'au point de vue de la civilisation et du rapprochement des peuples, l'arbitrage international est un principe hautement humanitaire ;

Attendu qu'au point de vue de la science, l'arbitrage international est l'affirmative de la souveraineté de la raison ;

Attendu qu'au point de vue des intérêts matériels, l'arbitrage international est la meilleure solution dans l'économie des peuples ;

Attendu qu'au point de vue historique l'arbitrage international a été recommandé, convenu, établi et exécuté dans divers traités internationaux par la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-

Bretagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Suède, la Suisse, l'Uruguay, et d'autres États;

Attendu que l'arbitrage international a été recommandé par les assemblées législatives de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Suède et des Etats-Unis et que des millions d'habitants des différentes nationatités le désirent et en font la demande;

Au nom de l'humanité, au nom de la science, au nom des intérêts des peuples;

En s'appuyant comme antécédent sur les conventions internationales et sur les votes de plusieurs parlements;

Et se croyant interprètes du *desideratum* des peuples les plus éclairés;

L'Association déclare l'utilité et la praticabilité de l'arbitrage international, tout en reconnaissant qu'il y aura toujours des difficultés à résoudre certaines questions, que le temps seul, aidé d'une meilleure éducation des peuples, pourra diminuer à la longue.

L'Association croit que c'est un devoir et une obligation pour tout gouvernement civilisé de solliciter l'arbitrage, de le suivre en plaidant le litige et de se soumettre à la suprême décision du tribunal arbitral.

L'Association a la confiance que l'on pourrait essayer avec succès une politique intérieure et extérieure contre les guerres.

Cette politique aurait pour but :

I. De resserrer les liens et les intérêts internationaux;

II. D'agir sur l'opinion publique et officielle pour faire *ajourner* la discussion des différends internationaux, lorsqu'il n'y aurait pas d'espoir de soumettre la question à l'arbitrage;

III. De revendiquer en faveur de la nation, dans la charte constitutionnelle de chaque pays, ce droit inaliénable et imprescriptible de la personnalité humaine, le droit de paix et de guerre, qui s'exercera par voie de *plébiscite*; ceux qui auront voté en faveur de la paix ne pouvant pas être soumis au service militaire.

La proposition de M. de Marcoartù a été renvoyée à une commission, ce qui équivaut à un enterrement convenablement déguisé.

La session du Congrès de l'Association a été close par un meeting monstre, dans la *salle de la Réformation*. MM. Kawase, ministre du Japon en Italie, Hyacinthe Loyson, le révérend James B. Miles, Dudley Field et enfin M. Frédéric Passy, qui a rendu à l'Association de si éminents services, ont pris successivement la parole devant un auditoire de trois mille personnes.

La ville et le Gouvernement de Genève ont fait aux membres des deux Congrès dont nous venons d'analyser sommairement les travaux l'accueil le plus cordial, et chaque session a été ouverte par un discours de M. Carteret, président du Conseil d'État de Genève.

III. La ligue de la paix et de la liberté. — Cette société traîne derrière elle un passé bien lourd; malgré le caractère sérieux des travaux auxquels elle se livre depuis trois ans, on ne peut oublier les scènes tumultueuses qui ont signalé, — bien contre le gré des organisateurs, — quelques-uns de ses précédents congrès publics. Maintenant, le danger est conjuré: les personnes munies d'invitations peuvent seules assister aux séances. Cette année, Victor Hugo avait adressé à ses « *concitoyens d'Europe* » une lettre dans laquelle il soutenait la théorie bizarre de la « *dernière guerre.* » Le Comité de la Ligue de la Paix et de la Liberté a répondu, avec une modération et un bon sens dignes de tous les éloges, à l'élucubration du poëte. Parmi les travaux sérieux qui ont été le plus remarqués, nous devons citer un *Formulaire d'arbitrage*, par M. Charles Lemonnier, docteur en droit, l'infatigable vice-président de la Ligue, le mémoire de M. Garnier-Pagès sur l'*Abolition de la course et la franchise du commerce, même entre belligérants*, et celui de M. Fauvety sur les *Nouvelles conditions de l'équilibre politique de l'Europe.*

IV. Les trois congrès de Genève, venant après la conférence militaro-diplomatique qui s'est tenue récemment à Bruxelles, ont en général exercé une impression favorable sur l'esprit général. La presse s'est montrée presque unanimement bienveillante pour les travaux des amis de la paix et de la justice. Ce revirement favorable est dû, non-seulement aux progrès immenses que l'arbitrage international a faits dans les esprits depuis quelques années, mais surtout à la marche sérieuse et pratique adoptée pour ces travaux. Etendre et généraliser le principe de l'arbitrage international, assurer son application et son fonctionnement régulier, c'est travailler à diminuer, pour le moment, les chances de guerre. Les autres questions de droit international viendront se grouper naturellement autour de ce sujet principal, une à une, selon les circonstances. La confection définitive d'un code international n'est point l'œuvre d'un jour. Les ébauches qui existent, et qui sont des travaux remarquables, sont, de l'avis même de leurs auteurs, éminemment perfectibles : l'œuvre des associations de droit international doit être d'en consacrer les textes, en s'entourant de toutes les autorités de la science, et nous ne doutons pas qu'elles ne comprennent ainsi leur tâche.

Henry Bellaire,
Secrétaire-général de la Société des amis de la paix.

LA JUSTICE CRIMINELLE

ET LES IMPÔTS INDIRECTS.

L'administration de la justice vient de publier le *Compte annuel de la Justice criminelle en France* pour l'année 1872. Ce volumineux travail n'est pas sans intérêt, au point de vue de l'économie politique, dans un pays où le système d'impôts indirects est arrivé à des limites extrêmes. L'impôt de consommation, engendrant la fraude, doit forcément avoir de l'influence sur la moralité des populations. Si la taxe s'élève, l'appât d'un gain plus considérable et la misère plus grande, par le fait même des exigences fiscales, amènent des violations plus nombreuses de la loi. On voit s'allonger les colonnes des tableaux consacrés à la criminalité.

A la fin de l'ancien régime, Necker constatait une moyenne de douze mille arrestations par an pour oubli des lois fiscales. Le régime des douanes intérieures expliquait ce chiffre effrayant; l'effet disparut avec la cause. Les impôts indirects ayant été rétablis par le premier Empire, la justice trouva de nouveau l'occasion de réprimer des délits dont l'espèce semblait éteinte pour jamais. Dans ces derniers temps, il s'était produit une amélioration évidente à ce point de vue dans la moralité publique, et les délits supprimés par la Révolution, revenus avec l'ancienne fiscalité, si malheureusement ressuscitée, diminuant graduellement, tendaient à disparaître. Cela résulte des chiffres suivants, empruntés au *Compte général* et qui contiennent, par périodes quinquennales, la moyenne du nombre des prévenus pour délits relatifs aux impôts indirects :

1° *Préventions en matière de douane.*

De 1850 à 1854....	2.455	prévenus.
De 1855 à 1859....	1.064	—
De 1860 à 1864....	515	—
De 1865 à 1869....	931	—

2° *Préventions en matière de contributions indirectes ;*

De 1850 à 1854....	1.652	prévenus.
De 1855 à 1859....	937	—
De 1860 à 1864....	725	—
De 1865 à 1869....	922	—

3o *Préventions en matière d'octroi :*

De 1850 à 1854....	218	prévenus.
De 1855 à 1859....	186	—
De 1860 à 1864....	199	—
De 1865 à 1869....	236	—

4o *Prévention pour tromperie sur la quotité de la marchandise vendue :*

De 1850 à 1854....	5.560	prévenus.
De 1855 à 1859....	5.881	—
De 1860 à 1864....	5.311	—
De 1865 à 1869....	3.022	—

Il est impossible, en voyant cette diminution constante du nombre de préventions, de ne pas reconnaître l'influence sur la moralité du bien-être qui est résulté de l'augmentation de la richesse publique depuis vingt-cinq ans. On trouve une légère recrudescence en ce qui concerne les trois premières espèces de préventions ci-dessus, pendant les huit dernières années; elle porte sur 1868 et 1869, sans qu'il soit possible de lui assigner une cause économique. Mais voici les événements de 1870 et 1871. Pour combler le gouffre du déficit, on a recours au triste expédient de l'impôt de consommation; nous allons revenir sur nos pas, et la morale va perdre du terrain.

Douanes.....	1.086
Contributions indirectes....	928
Octrois.....	235
Ensemble.....	2.249

M. le ministre de la justice nous donne, pour l'année 1872, sous un régime d'impôt peut-être moins dur que celui des années suivantes, le chiffre énorme de 5,914 poursuites. Ainsi, 3,665 individus, de plus qu'en 1869, ont été poursuivis et auraient gardé leur honorabilité sans l'exagération de l'impôt de consommation. Le rapport cherche à diminuer la gravité de ce fait, en parlant d'une prime nouvelle allouée aux agents de l'administration par chaque procès-verbal; mais il est contraint de reconnaître l'influence déplorable des nouveaux impôts.

En matière de fraudes commerciales, il y avait eu, depuis 1859, une diminution parfaitement marquée dans le chiffre des moyennes. Cette diminution avait restreint, en 1869, le nombre des poursuites à 2,307, soit un tiers de moins que la moyenne de la dernière période. En 1872, le mouvement de recul nous fait perdre le terrain gagné, et les poursuites arrivent au nombre 3,171. Le rapport parle de la nécessité d'une répression énergique; il eût mieux valu

ne pas rendre par l'impôt la fraude plus productive; les délits n'eussent pas augmenté de 50 0/0.

Ainsi, il y avait amélioration dans la morale publique; on pouvait espérer arriver à une époque où les préventions seraient réduites à une quantité infinitésimale. Aujourd'hui, non-seulement on s'est arrêté dans cette voie, mais on semble revenir en arrière, au temps des 12,000 arrestations dont parlait Necker.

ACHILLE MERCIER.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1874.

COMMUNICATIONS. — Un souvenir du doyen des économistes. — La *Statistique de la France*, par M. Maurice Block. — La statistique agricole de 1862. — Un vœu du congrès scientifique de Rodez et un arrêté du ministre de l'instruction publique relatif à l'enseignement de l'économie politique dans les écoles normales. — Le monument de Bastiat à Mugron.

DISCUSSION. — Le Socialisme, le suffrage universel et l'intervention de l'État.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. de Lavergne, membre de l'Institut, député de la Creuse, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle avait été invité M. Weisz-Béla, attaché au bureau de statistique de Bude-Pesth, professeur d'économie politique (*privat docent*), à l'Université hongroise de cette ville.

En faisant la présentation de quelques ouvrages (voyez plus loin), M. le secrétaire perpétuel signale l'envoie que fait M. le comte Jean Arrivabene, le doyen des économistes, de la 3e édition de son intéressant récit intitulé : *Une époque de ma vie* et dans lequel l'illustre complice de Silvio Pellico raconte comment il fut poursuivi pour n'avoir pas dénoncé une conjuration qui n'existait pas. En réponse à quelques membres, M. le secrétaire annonce que M. Charles Arrivebene, député au parlement italien, qui vient de mourir, était le neveu de M. le comte Jean Arrivebene, le vénéré président de la Sociéte des économistes italiens et sénateur du royaume d'Italie.

M. MAURICE BLOCK a ensuite la parole pour faire hommage à la Société d'un exemplaire de la nouvelle édition de sa *Statistique de*

la France, comparée avec les divers pays de l'Europe (1). Cet ouvrage embrasse la totalité des matières auxquelles la statistique est applicable : territoire, population, administration, justice, cultes, instruction publique, bienfaisance, institutions de prévoyance, finances, armée, marine, agriculture, industrie, commerce, voies de communication, postes et télégraphes, consommations, Paris, Algérie, colonies, voilà les titres des chapitres. Ces matières ont été étudiées dans leurs mouvements ou évolutions depuis le commencement du siècle. Des séries de chiffres, embrassant de longues périodes, ont été donnés, chaque fois qu'il y avait intérêt ou possibilité ; dans un grand nombre de cas, la nouvelle *statistique* reproduit la totalité des chiffres publiés sur la matière. Comme le titre de l'ouvrage l'indique, M. Maurice Block a multiplié les comparaisons entre la France et l'étranger, mais ce que le titre n'indique pas, c'est la constante comparaison de la statistique avec la législation, de sorte que l'ensemble de la législation administrative se trouve résumé dans le livre. Les chiffres ont été accompagnés d'un commentaire économique duquel découlent parfois des explications et des déductions nouvelles. L'ouvrage est complètement refondu ; plus de 1,000 pages ont été rédigées à nouveau, et près de 200 pages ont été ajoutées.

Quelques paroles entre divers membres sont échangées au sujet de cette importante publication qui a nécessité un grand nombre de recherches et beaucoup de travail.

En réponse à une question de M. L. de Lavergne relative aux derniers documents concernant la statistique agricole, M. Block répond qu'il s'est servi exclusivement des renseignements émanant du bureau des subsistances.

M. Léonce de Lavergne explique la question qu'il a posée à M. Block, en disant qu'il songeait aux chiffres de la statistique agricole de 1862, dont quelques auteurs se sont servis et qui les ont souvent induits en erreur. De cette remarque et de souvenirs personnels que rappellent M. Olry de Labry, relativement au drainage, et M. A. Rondelet, relativement à la superficie des cultures spéciales, il résulte que les chiffres de 1862 ne méritent aucune créance et sont souvent même d'une absurdité manifeste.

M. le secrétaire perpétuel entretient la réunion de la dernière session du « congrès scientifique » de France, fondé par feu M. de Caumont.

---

(1) Paris, Guillaumin et Cᵉ, 2 forts volumes in-8°. La première édition de cet ouvrage (1860) a obtenu à l'Académie des sciences le prix de statistique fondé par Montyon.

Dans cette session qui est la 40e session tenue à Rodez, il a émis deux vœux se rattachant aux questions économiques ; premièrement le congrès, sur la proposition de la section de droit et d'économie politique, présidée par M. Rozy, professeur de la faculté de droit à Toulouse, a émis le vœu que, pour enrayer la dépopulation des campagnes, le gouvernement et les autorités locales recherchent et étudient les moyens propres à organiser dans les centres mêmes et surtout dans les chefs-lieux de canton l'assistance publique, sous la double forme d'institutions hospitalières et de bureaux de bienfaisance, à multiplier les caisses d'épargne et à mieux utiliser les propriétés communales.

En second lieu, le congrès a demandé que, pour combattre fructueusement les erreurs socialistes, on vulgarise l'enseignement de l'économie politique, en l'organisant, surtout dans les écoles normales primaires départementales, sans aucune charge sérieuse pour le Trésor public. Il suffirait, en effet, de confier cet enseignement au professeur d'histoire ou de philosophie du lycée, qui aurait pu obtenir les connaissances suffisantes dans un cours fait à l'école normale supérieure de Paris. Les professeurs déjà payés convenablement se contenteraient d'un traitement modeste pour ce surcroît d'occupations.

Par une singulière coïncidence, pendant que la réunion de Rhodez manifestait cette préoccupation, on songeait au ministère de l'instruction publique à supprimer le seul cours d'économie politique qui existât en France, auprès d'une école normale départementale! M. Rozy, qui faisait ce cours, depuis deux ans, gratuitement, vient d'être invité à le cesser.

Les motifs de cette décision sont pris de ce que le décret du 2 juillet 1866 n'a pas placé l'économie politique au nombre des matières de l'enseignement primaire, et qu'aux termes de l'art. 4 de la loi du 19 mars 1873, aucune modification ne doit être apportée au programme des écoles, sans l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique.

M. le ministre ajoute heureusement que « le Conseil supérieur va être prochainement appelé à examiner de nouveaux programmes pour les écoles normales, et que cette haute assemblée sera consultée sur la question de savoir si l'économie politique doit être enseignée dans les écoles normales.

Cette communication n'est pas accueillie sans étonnement. Diverses remarques sont échangées. M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel rappelant les fins de non-recevoir opposées à la décision réitérée des deux dernières commissions du budget, qui ont réclamé la création de nouvelles chaires, constatent avec regret

qu'il y a, au fond, du mauvais vouloir contre l'économie politique dans les hautes régions de l'Université.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que le projet du modeste monument à élever à la mémoire de Bastiat, sur la place de Mugron, est en voie de réalisation. La totalité des fonds, s'élevant à environ quinze mille francs, va bientôt être encaissée. Il rappelle aux personnes qui voudraient encore prendre part à cette œuvre, qu'elles peuvent remettre leur offrande soit au trésorier du comité (1), soit à la librairie Guillaumin.

Après ces diverses communications, on procède au choix d'une question à mettre en discussion.

LE SOCIALISME, LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET L'INTERVENTION DE L'ÉTAT.

Sur la proposition de M. Joseph Garnier, la réunion adopte pour sujet d'instruction cette question : « Est-il de l'essence du suffrage universel de développer le socialisme? » Mais la discussion dévie dès le début dans la question de l'intervention de l'État.

M. Wolowski, député de la Seine, membre de l'Institut, craint que la question posée ne présente point une précision suffisante. Il faudrait savoir d'abord ce que l'on entend par le *socialisme*, car, faute d'une définition nette, on risque de s'égarer. Ce qui se passe en Allemagne et en Italie devrait, à cet égard, servir d'avertissement. Les hommes voués à l'étude des sciences économiques paraissent s'y diviser aujourd'hui en deux camps : les économistes purs et les *socialistes en chaire*. Cette dernière dénomination, lancée comme un blâme, a été acceptée et expliquée par nombre de professeurs distingués, qui s'étaient réunis à Eisenach pour discuter principalement les questions relatives à la situation des ouvriers et les projets mis en avant pour améliorer leur sort. On les voit accusés de vouloir trop élargir l'action de l'Etat, et de faire intervenir l'action publique là où le levier énergique de la liberté devait seul être mis en jeu.

Ce serait faire trop belle la part de ceux qui prennent le nom de *socialistes*, sans sortir de conceptions vagues ou empiriques, que de leur attribuer le monopole d'une préoccupation légitime pour le sort de ceux qui travaillent, c'est-à-dire du plus grand nombre. Les économistes les plus orthodoxes sont en droit de protester, car

---

(1) M. Batistant, juge de paix à Mugron (Landes).

ils ne poursuivent qu'un but : celui de l'amélioration sociale au profit de tous. Mais au lieu de bâtir des constructions idéales, ils s'appuient sur la réalité de l'expérience accomplie à travers les siècles.

Ils n'excluent point l'influence légitime de l'Etat, mais ils en déterminent les limites et maintiennent, avant tout, l'énergique et féconde puissance de la liberté.

Souvent on a voulu les accuser de sacrifier au hasard, alors ils se sont simplement refusés à emprisonner l'activité humaine dans des formules étroites, et à la jeter dans un moule uniforme.

Quand on a prétendu qu'ils condamnaient d'une manière absolue toute action de l'Etat, on a commis une singulière méprise. Un des savants qui ont été surtout attaqués, Jean-Baptiste Say, dont, par un brillant privilége, nous avons vu le fils et le petit-fils continuer les services rendus par la plume et par la parole à la chose publique, nous fournit la preuve irrécusable d'une autre tendance. En parlant de la question si délicate et naguère si controversée du travail des enfants, ne s'est-il pas associé, avec une chaleureure conviction, aux premiers essais de la législation anglaise, qui ont fait pénétrer la protection de la santé et de l'intelligence des enfants dans l'intérieur de la manufacture? Un de nos maîtres vénérés, Rossi, n'a-t-il pas réclamé avec insistance l'instruction obligatoire?

Peut-être l'animation de certaines controverses a-t-elle produit un malentendu regrettable. Les *socialistes en chaire* de l'Allemagne et les hommes distingués de l'Italie, tels que Scialoja, Bonghi, Messedaglia, Lampertico, qu'on signale comme devant produire, au congrès de Milan, un schisme, tandis que le congrès des économistes de Florence maintiendrait la doctrine orthodoxe, ne diffèrent guère au fond de ceux qui veulent les condamner. Ils connaissent aussi bien les principes fondamentaux; ils ne nient ni la liberté humaine, ni l'initiative individuelle, ni la propriété, qui est le reflet matériel de la liberté et la base nécessaire de l'ordre naturel des sociétés. De quoi s'agit-il? Si c'est de la sympathie pour le sort des ouvriers — tout le monde la partage — mais tandis que les uns laissent la porte ouverte à toutes les tentatives d'association, de coopération, de crédit, de production, etc., les autres penchent vers une application plus large de la providence sociale. Rien de mieux, s'il ne s'agit que de faciliter le succès, de guider et d'éclairer les premiers efforts, de répandre des enseignements fructueux; mais, ce dont il faut se garder, c'est d'une contrainte quelconque. L'État a une large mission à remplir, et il exerce une influence énorme par l'impôt, par l'instruction, par des lois équitables, par la sécurité qu'il garantit aux conquêtes du travail et aux fruits de la

prévoyance, par le respect d'un droit égal qui couvre toutes les conditions. C'est à lui de veiller aux voies de communication, aux travaux publics, aux transmissions postales; la province du gouvernement, pour employer une parole de John-Stuart Mill, ne se restreint point avec le progrès de la civilisation; il ne s'agit que d'en déterminer les limites, de manière qu'une autorité forte n'empiète point sur le domaine d'une liberté active.

Si l'on veut suivre les enseignements passionnés de quelques sectaires, on s'efforcera avec eux de préconiser un autre mode d'action de l'Etat, on s'insurgera, contre ce qu'ils nomment la loi d'airain *de l'offre et de la demande*, et l'on enseignera que la condition des ouvriers ne peut s'améliorer sous l'empire de ce principe fondamental de l'économie politique.

Il y a longtemps que dans son enseignement et dans ses écrits, M. Wolowski n'a cessé de combattre cette assertion. Il est aussi faux de dire qu'en présence d'un rapport existant, une autorité arbitraire peut à son gré forcer le résultat, mais il est tout aussi faux de prétendre que l'on doit subir passivement le fatalisme d'une proportion contingente. L'action prévoyante et tutélaire d'une autorité éclairée peut s'exercer sur les deux termes du rapport établi et en les modifiant elle en changera le résultat. On peut et l'on doit s'efforcer d'améliorer *le travail offert et d'accroître le travail demandé*, tout en respectant scrupuleusement la liberté des transactions et du travail. L'instruction, largement répandue, n'améliore-t-elle point le travail offert tout en le rendant plus fécond; la justice, égale pour tous, ne lui donnera-t-elle point un élan fructueux, et la facilité des communications, unie à la liberté des échanges, n'augmente-t-elle point de plus en plus le travail demandé? Sous cet aspect, l'influence d'un bon ou d'un mauvais gouvernement est incontestable. L'économie politique orthodoxe ne condamne point le pouvoir à l'inaction, elle s'occupe au contraire de rechercher le mode le plus profitable sous lequel son intervention doit se manifester; elle ouvre ainsi à tous ceux qui s'occupent du sort réservé aux hommes de travail un large terrain de conciliation.

Le suffrage universel commettrait un véritable suicide s'il marchait à l'encontre des grandes vérités consacrées par l'étude. Si l'on entend par *socialisme* le déchainement des appétits et la destruction des éléments d'ordre social qui sont l'unique levier du progrès. Un tel système ne peut avoir pour complices que la passion et l'ignorance. On n'a point à redouter le suffrage universel avec le développement des lumières. Ne négligeons donc rien pour répandre les sains enseignements de l'économie politique, car l'œuvre de l'erreur et de la violence ne saurait rencontrer d'autre digue, et si l'on ne

propage pas les idées vraies, ce sont les idées fausses qui continueront de circuler.

Notre cher Frédéric Bastiat, dont la mémoire a été évoquée tout à l'heure, a porté un coup décisif à l'erreur en démontrant l'harmonie de tous les intérêts légitimes. Non, il n'est pas vrai que le capital soit l'ennemi du travail; il en est l'énergique auxiliaire, il affranchit l'homme de la servitude de l'impuissance et de l'ignorance, il profite surtout à ceux qui ne l'ont pas encore acquis, car il accroît sans cesse la demande du travail, en améliorant la condition de ceux qui ne possèdent que leurs bras et de ceux qui utilisent leur intelligence.

Non, il n'est pas vrai que la propriété soit le résultat de la spoliation : elle arrache au contraire à une communauté stérile les germes féconds des biens dont tous sont appelés à profiter, et qui, par une abondance croissante, augmentent sans cesse la part de chacun.

Non, il n'est pas vrai que la liberté du travail et des échanges sacrifie le faible au fort et dégénère en oppression. C'est le seul levier de l'affranchissement progressif des hommes; elle n'exclut point les institutions auxiliaires destinées à la fortifier.

L'expérience des siècles montre combien la condition de tous s'est améliorée à mesure que le droit de propriété a été mieux respecté, à mesure que le capital a grandi, à mesure que la liberté s'est dégagée des liens du communisme et de la servitude.

Les gouvernements n'ont pas été étrangers à cette heureuse transformation et l'on a vu la civilisation répandre ses bienfaits à mesure que les nations ont été appelées à discuter et à gérer leurs intérêts, à mesure que l'initiative individuelle a progressé.

Le suffrage universel forme la dernière étape de cette longue série d'efforts; il a pour point de départ et pour condition suprême l'élévation intellectuelle et morale. Condorcet l'a justement dit : il n'est point de progrès véritable sans l'extension des lumières, et cette vérité s'applique avec le plus d'énergie au suffrage universel. Avec lui chaque peuple est maître de ses destinées; pour qu'elles soient prospères, il faut qu'il sache se dominer lui-même, se connaître et connaître les lois de la nature humaine, et l'harmonie des intérêts.

Il faut surtout qu'il lie le présent à l'avenir, en poursuivant le bien qui dure, au lieu de se laisser séduire par la trompeuse facilité avec laquelle on penserait obtenir des avantages éphémères. Qu'il se rappelle sans cesse ces paroles de Franklin qui résument les sains enseignements de l'économie politique : quiconque vous

dit que vous pouvez prospérer autrement que par le travail et par l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur !

La mission de l'Etat consiste surtout à écarter les obstacles, à éclairer les esprits, à maintenir à chacun son droit, *suum cuique*, à faciliter les efforts de l'activité individuelle, à ne point peser d'une manière arbitraire sur les rapports sociaux, en contribuant sans cesse à en améliorer les termes. *L'offre et la demande* existeront toujours, mais un équilibre meilleur résultera d'une offre plus habile et d'une demande plus active.

M. Joseph Garnier trouve que les considérations auxquelles M. Wolowski vient de se livrer ont fait dévier la question, d'abord erronée, dans une autre qui y converge, mais qui n'est pas la même, c'est-à-dire celle des limites à assigner à l'intervention de l'Etat.

Cette question des attributions de l'État a fait l'objet de fréquentes discussions pendant les premières années de la Société; mais chaque fois le débat sortait de la généralité pour se fixer sur des exemples particuliers cités par les orateurs. Sans vouloir la discuter de nouveau, car il pense qu'on ne le traitera avec fruit que par écrit, M. Joseph Garnier est d'avis qu'en effet les économistes et les socialistes se divisent sur les limites de l'intervention de l'État: ceux-là, demandant une intervention maximum jusqu'à l'Etat providence, et tombant dans le communisme; ceux-ci concluant à l'intervention minimum que Voyer d'Argenson traduisait par cet aphorisme : « Ne pas trop gouverner », rappelé et approuvé par Saint-Just dans la discussion de la constitution de 1793. C'est encore sur ce point que les économistes, proprement dits, se séparent des soi-disant économistes organisateurs, autoritaires, dits aujourd'hui « économistes de la chaire », et qui s'intitulaient il y a vingt-cinq ans l'école française, avec un programme sentimental et réglementaire qui confinait au socialisme pour les uns, au protectionisme pour les autres.

En somme, ces prétendus novateurs qui se sont assemblés à Eisenach, qui vont se réunir à Milan, ne sont pas encore assez montés en chaire pour s'apprendre l'économie politique à eux-mêmes ou l'ont peut-être oubliée.

Quant à la théorie du *gouvernement ulcère* rappelée par M. Wolowski, M. Joseph Garnier raconte que de concert avec Horace Say, fils de J.-B. Say, il l'a vainement cherché dans les écrits de ce dernier; et il croit que c'est là un de ces mots historiques qui n'ont jamais été dits, du moins par ceux à qui on les attribue, ou que si J.-B. Say l'a jamais prononcé, c'est pour caractériser des gouver-

nements internationalistes et dilapidateurs, auquel cas il aurait eu raison.

M. de Labry rappelle que dans deux camps opposés on a employé les qualifications d'économiste et de socialiste, l'une aussi bien que l'autre, à titre d'injure pour l'adversaire et d'éloge pour soi-même, que cependant dans le langage ordinaire chacune d'elles a pris une acception sur laquelle le public est d'accord : ceux qui sont en dehors des querelles d'école appellent tous J.-B. Say économiste et Fourier socialiste.

Quelle est donc, dans ces acceptions usitées, la différence entre l'économie politique et le socialisme? En employant deux mots de mathématiques, on peut dire que la première est la *statique* sociale, et le second la *dynamique* sociale, c'est-à-dire que la première étudie les conditions de l'*équilibre* de la société, que la seconde s'occupe des *mouvements* de cette société et cherche à les provoquer.

M. de Labry cite quelques exemples : l'économie politique examine comment l'État intervient pour garder l'ordre dans la nation; elle indique les moyens d'éviter que cette intervention ne devienne perturbatrice ; — elle analyse les rapports actuels entre le capital et le travail, l'organisation puissante et variée qu'on appelle salariat, les procédés par lesquels on peut en empêcher les crises; — elle observe la circulation du billet de banque, les ressorts de cet ingénieux mécanisme, les fautes dont il faut s'abstenir pour ne pas l'altérer. Voilà autant d'équilibres que l'économie politique s'efforce de pénétrer et de sauvegarder! Dans des directions parallèles à celles-là, le socialisme prétend modifier profondément les fonctions de l'État pour faire de lui le répartiteur général des tâches et le distributeur universel des produits; — il veut faire disparaître les formes actuelles du capital et de la rémunération du travail, supprimer les capitalistes d'aujourd'hui, transformer tous les salariés en autant de capitalistes nouveaux; — dans un accès de socialisme, Proudhon va remplacer la Banque de France par la Banque du peuple, émettre un papier qui annihilera monnaie et capital, et par là, dit-il, changer le sens de la rotation terrestre. Autant de mouvements que le socialisme se targue de calculer d'avance, de diriger et même de créer par son génie.

Or l'équilibre c'est le présent, il est unique, il est là, sous nos yeux, sous nos mains : pour le voir, au moins superficiellement, il suffit de regarder, d'avoir l'esprit droit, et de s'appliquer. Le mouvement, au contraire, c'est l'avenir; il peut se faire dans des sens et avec des vitesses d'une infinie diversité ; pour l'annoncer, il faut prédire, rôle difficile, sinon impossible! Ainsi, en général, l'économie politique a raison et le socialisme a tort.

L'économie politique a pour rôle de maintenir; elle est donc conservatrice et prudente. Le socialisme a pour essence de transformer, presque toujours à l'aveugle; il est aventureux, perturbateur, souvent destructeur.

Se borner à connaître les données du problème social, c'est-à-dire les faits actuels, c'est déjà savoir; vouloir proclamer la solution du problème, sans avoir étudié ces mêmes données, c'est manquer à la première règle de la science. Donc, si l'on appelle *pur* celui qui se cantonne dans sa spécialité, l'*économiste pur* est au moins un homme instruit, tandis que le *socialiste pur* est un ignorant de la plus dangereuse espèce.

M. Foucher de Careil demande à revenir à la question initiale : savoir si le suffrage universel est favorable au développement du socialisme ; il croit qu'on peut la traiter sans sortir du terrain économique pur et sans égard pour la politique. M. Wolowski a donné de curieux et savants détails sur les socialistes « en chaire » de l'Allemagne contemporaine et il a dit avec raison qu'entre eux et leurs collègues de la stricte observance, le débat portait sur le plus ou moins d'intervention gouvernementale qu'il convenait d'admettre; toutefois l'orateur ne pense pas que ce soit là un simple malentendu entre gens qui s'entendent au fond, et il en voit la preuve dans les origines du débat qui se poursuit aujourd'hui dans les congrès économiques de l'Allemagne et même de l'Italie. Pour bien comprendre l'importance de ce conflit de doctrines, il faut revenir à un épisode très-curieux, mais peu connu en France, de l'histoire de l'économie politique à Berlin, épisode où M. de Bismark se trouve mêlé ; ce qui ne doit pas nous surprendre, car à quoi M. de Bismark n'est-il point mêlé aujourd'hui en Europe? Il s'agissait alors de savoir qui avait raison dans les conseils qu'il donnait aux ouvriers, de A. Schulze-Delitzsch ou de Lassalle : A. Schulze-Delitzsch, l'ennemi déclaré de toute intervention de l'État, le champion de l'initiative privée et le fondateur des Banques du peuple d'une part, et Lassalle, le socialiste, le partisan avoué de l'intervention la plus forte de l'État et le fondateur de la secte des Lassaliens, qui mourut des suites d'un duel en Suisse, d'autre part.

Le débat entre ces deux hommes était celui-ci : Lassalle s'était fait fort de prouver que, sans une intervention directe et puissante de l'Etat, l'économie politique, science d'emprunt et science plus apparente que réelle, était dans une impuissance radicale d'améliorer le sort des ouvriers qui avaient besoin de pain et non de conseils. Et (c'est ici qu'on voit la main de M. de Bismark) il of-

frait à ses auditeurs un premier prêt d'un million de thalers pour commencer cette réforme pratique du salariat, but commun de leurs efforts.

On comprend quelle séduisante perspective ouvrait aux yeux des classes populaires cet appel aux caisses de l'Etat et au régime des subventions. Disons cependant à l'honneur des ouvriers (car, à quelques nationalités qu'ils appartiennent, il faut leur tenir compte d'un acte de sagesse), qu'ils ne furent pas aussi vite séduits et captés qu'on aurait pu le supposer. On le doit surtout à M. Schulze-Delitzsch, qui fit crouler sous ses sarcasmes et sous le poids d'une logique serrée, tout l'édifice du machiavélisme concerté entre le chef avéré des socialistes allemands et le futur chef du gouvernement de l'Allemagne.

M. Schultz-Delistsch se chargea de démontrer à cet auditoire peu cultivé, mais susceptible d'écouter la raison que les prémisses du raisonnement de Lassalle étaient fausses. Ce qui mettait à néant ses conclusions. « Il est faux, disait-il, qu'il y ait un écart constant, irréductible, entre le prix des objets de consommation (de première nécessité), livré aux lois de l'offre et de la demande et le salaire des ouvriers. Si l'on prend, au contraire, des périodes de vingt-cinq ans (et il faisait ce travail pour l'Allemagne depuis le commencement du siècle), on s'aperçoit que la progression des salaires est constante et que, sur plus d'un point, elle dépasse celle des objets de consommation, qu'en tout cas, elle s'harmonise avec elle. Que deviennent alors les frayeurs si habilement exploitées par Lasalle de voir les ouvriers réduits à leurs propres forces, aboutir fatalement à la misère et à la ruine ? N'étaient-ce point ces déplorables excitations qui pouvaient et devaient les conduire à écouter de détestables sophismes dont nous avons pu de nos jours constater les effets désastreux pour l'ordre et la civilisation qu'ils menacent également. Disons, au contraire, que la prétendue loi de Lassalle, comme la prétendue loi de Karl Marx, le chef de l'Internationnal, est démontrée chimérique et fausse, et qu'elle a contre elle le témoignage des faits qu'elle invoque, comme celui des ouvriers raisonnables qu'elle tente de séduire. » Tel fut le mémorable débat dont on se souvient encore en Allemagne et dont M. Max Wirth s'est fait l'intéressant et l'eloquent novateur.

Il est bien clair, que si des deux champions, c'est Lassalle qui a raison, l'économie politique sera répudiée *a priori* par tous les ouvriers qui veulent améliorer leur sort et qui, ne pouvant pas y arriver par leurs propres efforts, se jetteront dans les bras de ce césarisme démagogique qui leur permettait naguère en France, comme en Allemagne, de les faire asseoir aux tables toujours servies

de l'Olympe ou du budget : ce qui pour eux est à peu près même chose. Mais, comme fort heureusement c'est M. Schultz Delitzsch, c'est-à-dire la doctrine de non-intervention qui est la vraie, il s'ensuit que ces détestables provocations aux appétits grossiers et aux convoitises matérielles, ne sont à craindre qu'autant que les ouvriers et les petits, c'est-à-dire le grand nombre hélas! se laissent duper par des charlatans déguisés en économistes. En un mot, le remède est toujours auprès du mal, et c'est à nous, qui n'avons jamais fléchi sur les vrais principes, de l'appliquer par l'enseignement le plus large de ces doctrines salutaires dont Bastiat s'est fait l'apôtre, et par la diffusion de la véritable économie politique jusque dans les classes populaires et parmi ces nouvelles couches sociales dont on nous menace. Pourquoi seraient-elles menaçantes? L'ignorance et l'erreur seules sont une menace : l'instruction et les saines doctrines partout répandues sont au contraire une espérance.

Enfin, et l'orateur termine ainsi : pour nous résumer et conclure, l'économie politique a tout à craindre, comme la société du reste, du suffrage universel faussé, alambiqué et sophistiqué soit par les démagogues, soit par un prétendu ordre moral : elle n'a rien à craindre, elle a même beaucoup à espérer du suffrage universel instruit et éclairé, arrivant à la conscience de lui-même et repoussant avec indignation les sophistes et les charlatans, d'où qu'ils viennent et quelle que soit la peau dont ils se couvrent. Le pire ennemi de l'économie politique est le césarisme démagogique dont on ne saurait trop flétrir les procédés et les errements désormais connus et appréciés par leurs fruits. *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.* Telle nous paraît être la solution de la question posée ce soir : si le suffrage universel est favorable au socialisme.

M. Nottelle a entendu développer par M. Foucher de Careil avec plus de clarté et de vigueur qu'il ne l'eût fait lui-même une partie des observations qu'il avait à présenter, notamment sur le rôle odieux des meneurs socialistes qui, sous prétexte d'améliorer les conditions du travail, cherchent à provoquer des bouleversements sociaux dont les conséquences les plus douloureuses retomberaient sur les travailleurs. Il ne lui reste qu'à appeler l'attention de l'assemblée sur un côté très-grave et trop négligé du socialisme : les racines qu'il a dans notre législation.

Si le but avoué du socialisme : améliorer le sort du plus grand nombre, était sincère, tout homme de cœur se proclamerait franchement socialiste; mais le moyen d'application préconisé donne au socialisme une signification qui en est la condamnation irrévo-

cable. Ce moyen est l'intervention de l'État dans les rapports économiques, intervention qui doit être repoussée d'une façon absolue.

Malgré sa déférence pour l'autorité de M. Wolowski, dont il a écouté avec un très-vif intérêt les renseignements sur l'évolution quasi-scientifique des doctrines socialistes, M. Nottelle ne peut admettre avec notre savant confrère que l'ingérence de l'État, en matière économique, doive s'exercer, même dans une certaine mesure. La loi sur le travail des enfants, qui, selon M. Wolowski, prouve la nécessité de l'intervention mesurée, ne conclut nullement dans l'espèce, car elle n'a pas le caractère économique qui lui est attribué. L'État intervient dans ce cas comme défenseur de l'ordre, de la morale, de la justice — ce qui est parfaitement dans ses attributions — exactement comme il le fait quand il punit le détournement d'une mineure que son inexpérience et parfois la connivence de ses parents ont livrée à la séduction.

L'ingérence de l'État doit être rigoureusement exclue du domaine économique, non-seulement parce qu'elle y apporte toujours le trouble et la stérilité, mais surtout — et c'est ici le point capital de l'observation — parce qu'elle accrédite la théorie de l'État providence, origine et justification du socialisme.

Si les masses ouvrières ne comprennent pas encore nettement que socialisme et protectionisme sont les applications différentes d'un principe identique, elles ne voient que trop l'ingérence de l'État traquer l'initiative privée sur le terrain économique qui doit être sa possession exclusive, et s'y manifester par la création de toutes sortes de priviléges. Eh bien! ces priviléges, les ouvriers socialistes en réclament simplement la bonne part pour le travail manuel.

Voilà ce qui constitue la force redoutable du socialisme, ce qui l'élève à la hauteur d'un véritable danger social. La loi met de son côté une implacable logique. On est réduit à l'expédient de le comprimer par la force et à l'impuissance de le combattre par la raison et la justice, tant que le protectionisme reste inscrit dans la législation. C'est donc là, dans la source, c'est-à-dire dans la doctrine protectioniste, qu'il faut attaquer le socialisme si on veut s'en délivrer, et en général pour éclairer le suffrage universel et l'empêcher de s'embourber dans l'ornière socialiste, il faut faire justice de la fausse et dangereuse doctrine de *l'État providence*.

M. **Villiaumé** croyait que le socialisme n'existait plus, et qu'il était, par conséquent, superflu de le définir. L'économie politique est une science ; elle consiste, comme les autres sciences, dans un

ensemble de principes fondés sur l'observation et l'expérience. Le socialisme, qui attaque ces principes, est donc le contraire d'une science, et n'a point de raison d'être; dans son expression pure, ce n'est autre chose que le communisme, et ceux qui se disent socialistes ne sont que des communistes honteux. Or, communisme et despotisme, c'est tout un. L'économie politique, c'est la théorie de la liberté. Entre elle et le socialisme, il ne peut y avoir rien de commun.

M. Villiaumé réfute par des données historiques précises la prétendue loi de Lassalle. Sous Louis XIV, vers 1690, un bon ouvrier gagnait 10 sous par jour; aujourd'hui, il gagne de 5 à 7 francs. Ainsi le salaire, depuis deux siècles, est plus que décuplé; le prix des objets de consommation a tout au plus quadruplé; d'où il suit que le sort de l'ouvrier est cinq ou six fois meilleur qu'à la fin du XVIIe siècle. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 89, c'est-à-dire depuis l'abolition des priviléges et des abus de l'ancien régime, n'ont pas, quelques reproches qu'on puisse leur adresser d'ailleurs, arrêté le progrès économique dont la Révolution a été le point de départ. Les salaires n'ont pas cessé de s'accroître, le prix des subsistances restant à peu près les mêmes. Le socialisme ne renversera pas les principes de la science; il a pu servir de drapeau à des intrigants politiques ou à des chefs de parti; mais il n'est vraiment dangereux que lorsqu'il revêt la forme du despotisme et s'incarne dans des hommes tels que les deux Bonaparte.

Le seul rôle de l'État est de protéger la liberté des citoyens; quelquefois seulement il peut venir en aide à certains essais dont les résultats seront utiles au public, mais il doit surtout empêcher ou réprimer les prévarications. En résumé, le socialisme n'existe pas, puisqu'il est la négation de la science. Tous les économistes sont d'accord entre eux sur les principes fondamentaux. Mettez en présence deux socialistes pris au hasard, chacun d'eux aura son système exclusif de celui de l'autre. Cela seul suffit pour les juger.

C'est à tort, dit M. Villiaumé en finissant, que l'on range Proudhon parmi les socialistes. Ce spirituel écrivain s'intitule socialiste — il est vrai; mais il a combattu énergiquement les socialistes, en se moquant d'eux.

M. Wolowski a rapidement résumé la discussion, en constatant l'accord des esprits pour déterminer les devoirs qu'impose à tous le suffrage universel. Il faut avant tout l'éclairer sur les véritables intérêts sociaux, dissiper des préjugés grossiers, montrer quelles sont les lois immuables qui résultent de la nature des classes et de la nature de l'homme.

Les économistes ne se sont point bornés à créer une science purement descriptive, ni uniquement attachés à ce qui était; ils ont toujours recherché ce qui doit être; leur honneur consiste à la transformation qu'ils ont amenée dans le monde, en détruisant les anciens abus, les priviléges égoïstes, les entraves de toute nature, les règlements énervants qui gênaient le développement de l'activité humaine et le mouvement des échanges. Ils n'ont fait appel qu'aux sentiments élevés de la justice, du droit équitable, de la récompense légitime du travail; mais en mettant un terme à l'oppression et à la contrainte, ils n'ont point entendu faire table rase; en renversant l'ancien régime, ils n'ont nullement prétendu supprimer l'influence de l'État, et l'action fort légitime qu'il exerce pour garantir et pour développer la liberté. Ils n'ont point entendu séparer l'*utile* du *juste*, car une vue superficielle peut seule donner à penser que l'un marche sans l'autre; l'économie politique ouvre libre carrière à tous les essais, elle se fie à l'initiative individuelle, et comme l'a si bien dit Ch. Dunoyer, *elle n'impose rien, elle propose*, et loin de conseiller l'immobilité, elle favorise le développement de tout ce qui peut aider l'expansion des forces naturelles. D'autres systèmes promettent vainement ce que le respect des lois économiques peut seul procurer, et ces lois se résument en deux grands principes : justice et liberté.

Quant à l'action de l'État, elle est indispensable pour maintenir la justice et pour garantir la liberté; elle se manifeste sans cesse d'une manière féconde, quand au lieu d'user de contrainte, elle aide l'activité individuelle; quand au lieu d'agir pour tous et de penser pour tous, l'État favorise l'exercice de l'action privée et le développement de la pensée.

On ne saurait prétendre que son rôle se réduit de nos jours, mais il se transforme. On ne doit ni l'invoquer, là où il ne saurait sans péril écarter l'activité individuelle, ni proscrire à tout propos l'action tutélaire qu'il exerce. Quant à vouloir qu'il enlève aux uns ce qu'il attribuerait aux autres, sous prétexte d'un équilibre chimérique, ce serait tout perdre; car où sont les trésors qu'on voudrait ainsi dispenser, sinon dans l'effort successif des générations? La source des millions serait bientôt tarie, si le travail libre, responsable de ses œuvres et maître des produits obtenus, cessait de l'alimenter.

Que chacun puisse acquérir la récompense légitime du labeur et de l'intelligence, mais que chacun soit aussi exposé à perdre ce qu'il ne sait pas conserver, voici le dogme de l'ordre social actuel.

Ne bataillons pas sur les mots, allons au fond des choses, afin

d'écarter l'équivoque. Maintenons à l'initiative individuelle et à la liberté des transactions tout leur essor, en même temps conservons à l'État ce qui est de son domaine. Il ne s'agit point, de part ni d'autre, d'une affirmation tranchante et absolue, il s'agit d'une question de limites. Le faux socialisme sera vaincu par le suffrage universel, appuyé sur le progrès des lumières. L'intérêt de tous, est dans le libre accès de la propriété et dans l'extension du capital; ils n'ont besoin que du maintien d'un lien permanent entre le droit que chacun exerce, et le labeur dont ce droit émane et qui est nécessaire pour le conserver. Il suffit pour cela de garantir l'exercice de l'activité générale et de maintenir une ferme protection aux résultats acquis. Ne rien enlever à personne, mais faciliter les moyens d'acquérir en prêtant appui à la propriété et à la prévoyance, telle est la mission de l'État, telle sera l'œuvre éclairée du suffrage universel. Au lieu d'irriter des souffrances qui n'ont pas encore disparu, il faut montrer de quelle manière ceux qui travaillent ont déjà amélioré leur condition et ce qu'ils peuvent pour la relever de plus en plus, alors qu'un libre accès est ouvert à l'acquisition de la propriété sous toutes les formes et qu'il n'y a plus de propriété immobilisée. Un large héritage de lumières et de forces devient le point de départ d'une situation moins triste pour ceux qu'on appelle les *deshérités*, quand on oublie que l'avoir qui se transmet, a été la suite d'une conquête sur la nature morte et non d'une spoliation.

Telles sont les vérites consolantes qui découlent des enseignements économiques. Tous ceux qui s'occupent sérieusement de la condition des ouvriers ne sauraient les méconnaître sans aller contre le but qu'ils prétendent atteindre. La science sociale ne peut se développer utilement que sur les bases de justice et de liberté, qui ont été posées par l'économie politique. Quelques divergences apparentes sur des points de détail ne doivent pas faire oublier l'accord sur les principes.

M. Maurice Block n'admet pas qu'il y ait, entre les économistes, des divergences d'opinion sur les principes fondamentaux, c'est sur les applications (et sur les définitions) ou plutôt la terminologie qu'on diffère. Les principes fondamentaux sont le résultat de l'observation, tout ceux qui ne s'aveuglent pas volontairement les voient de la même manière. Les applications, au contraire, sont sujettes à l'appréciation, on peut en ajouter ou en ôter, selon qu'on attribue plus ou moins d'importance à l'un ou l'autre des éléments de la question. Ce qui trompe le spectateur non économiste, c'est qu'il y a peu de principes et beaucoup d'applications, il nous voit

discuter les applications et croit que nous discutons tout. Les socialistes les plus prononcés essayent seuls de nier telle vérité économique qui les gêne, mais même en la niant explicitement, il sont obligés de la supposer vraie implicitement; elle agit sur leur raisonnement comme un «postulat»; M. Maurice Block a eu l'occasion de le constater en étudiant le livre de M. Karl Marx, et cette remarque se confirme pour lui chaque fois qu'il voit un travail d'un des membres du congrès d'Eisenach.

En ce qui concerne l'enseignement dans les écoles primaires, il ne comprend guère les applications; on doit se borner à bien établir les principes dans leur esprit, on doit les habituer à avoir conscience de la nature des faits économiques afin de pouvoir les observer avec fruit. La tâche n'est pas aussi difficile qu'elle en a l'air, et les effets d'un pareil enseignement se manifesteraient par la généralisation du bien-être dans les masses. Ce n'est, en tout cas, qu'en enseignant l'économie politique qu'on l'empêche de prêter l'oreille au socialisme.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Un' Epoca della mia vita, memorie del conte Giovanni Arrivabene (1) (voy. plus haut, p. 131).

Statistique de la France comparée avec les divers pays de l'Europe, par M. Maurice Block, membre de la Société. 2e édit. (2) (voy. plus haut, p. 132).

Traité élementaire des opérations de bourse et de change, par M. A. Courtois, membre de la Société, 5e édit. (3). — Contient des aperçus économiques et des examens sur les principales dispositions législatives ou réglementaires sur les divers sujets traités dans le livre.

La monnaie et le double étalon. Théories et pratiques fausses, etc., par M. Théod. Mannequin, membre de la Société (4).

Les entreprises de culture et la comptabilité. Études d'économie rurale, par M. P.-C. Dubost professeur, à l'école de Grignon, membre de la Société (5).

Culture lucrative de la truffe par le reboisement, par M. Jacques Valserres, membre de la Société (6).

---

(1) Mantova, 1874. Eredi Segna, in-8 de 194 p.

(2) Paris, 1874. Guillaumin, 2 forts vol. in-8 de 600 et 660 p.

(3) Paris, 1874. Garnier frères, in-18 de 456 p.

(4) Paris, 1874. Guillaumin, in-8 de 64 p.

(5) Paris, 1874. Librairie agricole, in-18 de 258 p.

(6) Paris, 1874. Chez l'auteur, in-18 de 270 p.

Trois discours de M. Georges Renaud au Congrès des sciences sociales. Sur les lois qui constituent le caractère scientifique de l'économie politique.— Sur la valeur et l'utilité en matière de lettres et d'arts, etc. — Sur les effets économiques de l'impôt foncier.

BIBLIOGRAPHIE

La question monétaire, par C. Roswag, ingénieur des mines. Paris, A. Lemoine, 1874, in-18.

On connaît les solutions récentes de la Conférence monétaire sur la limitation du monnayage dans les pays de l'Union latine. La question monétaire, qui a donné lieu à cette conférence, a été l'objet, depuis un an, des plus vives discussions : les débats de la Société d'économie politique, de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Assemblée nationale, de la Chambre des députés belge, ont envahi la presse de la France et de l'étranger; l'Angleterre seule, à l'exception du journal *the Economist*, est restée indifférente.

M. Roswag a pris part à cette campagne, en proclamant la nécessité du maintien du *statu quo* et en se prononçant contre l'étalon unique d'or. Cette thèse se trouve soutenue avec un luxe de documents numériques, qui font de ce petit volume une source extrêmement utile à consulter pour les personnes intéressées à la question. Cette étude substantielle est suivie d'un travail fort complet, enrichi de nombreux tableaux, sur la production et la consommation des métaux précieux de 1857 à 1871; l'auteur conclut en déclarant que, dans les conditions actuelles de la production et du trafic avec les pays absorbant ces métaux, la moitié des matières premières extraites disparaît, et que le monde civilisé européo-américain ne jouit en réalité que de la moitié de l'or et de l'argent extraits des mines. Ch. Letort.

L'année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin ; 12e année (1873), 1 vol. in-18. — L'année scientifique et industrielle, par M. Louis Figuier ; 17e année (1873), 1 vol. in-18. — Paris, Hachette, 1874.

L'économie politique est de plus en plus intéressée aux progrès des sciences géographiques, et le volume de M. Vivien de Saint-Martin nous montre que l'exercice écoulé a été marqué à cet égard par des événements importants. Signalons seulement le traité du 25 août 1873 imposé par la Russie au Khanat de Khiva, le projet de Lesseps relatif à la grande ligne de chemin de fer de l'Asie centrale, la mission française en Bir-

manie, la révolution sociale et financière du Japon, les explorations de l'Afrique intérieure, le mouvement économique en Egypte, etc., etc. Les innombrables renseignements renfermés dans cette précieuse publication sont d'ailleurs, cette année, aussi complets et aussi judicieusement choisis que les années précédentes.

Nous ne pouvons qu'annoncer dans les mêmes termes le volume de M. Figuier, dont la réputation est faite depuis longtemps, et dont le succès augmente d'année en année. Comme toujours, l'auteur s'est acquitté avec bonheur de cette tâche difficile, qui consiste à faire un choix intelligent dans cette accumulation de travaux et de découvertes parus dans l'année, pour en donner au public une idée satisfaisante. Le plan est toujours le même ; il passe en revue l'astronomie, la physique, la mécanique, la météorologie, la chimie, l'histoire naturelle, l'art des constructions, l'hygiène publique, la médecine et la physiologie, l'agriculture, les arts industriels, les Académies et Sociétés savantes, etc. *L'Année scientifique* reste encore, en un mot, l'exposé fidèle et complet de la science contemporaine. CH. LETORT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. — Réapparition de la question du Schleswig. — M. de Bismark fait arrêter son rival M. d'Arnim. — Une heureuse déclaration du Président de la République. — Réélection du tiers des conseillers généraux des départements. — Les finances turques et la Banque ottomane. — Le congrès de Lille. — Le congrès postal international. — Le congrès pour l'unification du titrage des fils. — Le congrès des orientalistes. — Le congrès des sciences préhistoriques. — Le congrès d'insectologie. — Legs de M. G. Ponti aux Académies des sciences de Paris, de Londres et de Vienne.

Le chancelier de l'empire allemand a voulu frotter de nouveau cette allumette chimique qui, selon l'expression de Palmerston, devait mettre le feu à l'Europe, et qui l'y a mis, nous voulons parler de la question du Schleswig. Cette fois, M. de Bismark, qui n'aurait, pour amener la solution désirée de tout le monde, qu'à exécuter l'article 5 du traité de Prague ajourné par l'abus de la force depuis dix ans, a voulu risquer on ne sait pas bien quelles propositions au bout desquelles se trouvait l'annexion du Danemark à la confédération de l'Allemagne du Nord. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg pressentis à ce sujet ne s'étant pas montrés favorables, les journaux officieux de Berlin ont immédiatement nié avec indignation que l'honnête chancelier eût eu de pareils desseins. Sa probité bien connue, le respect qu'il a des petites nations,

et son désir bien prouvé de ne point aggraver la situation de l'Europe, autorisent à penser qu'il ne songe nullement à s'immiscer dans les affaires danoises. C'est ce dont le gouvernement danois est persuadé ; ce qui ne l'empêchera pas de surveiller les allures de ce loup cervier, toujours *quærens quem devoret.*

Cet honnête chancelier a remis la question du Schleswig sur le tapis en faisant procéder par des vexations littéraires, religieuses et politiques contre les Danois de ce pays qu'il s'était engagé à faire voter librement.

La noblesse allemande, tant la protestante que la catholique, de la soi-disant Confédération du Nord, a de nouveau pu s'apercevoir qu'elle s'était donné dans la personne de ce même M. de Bismark une façon de Richelieu. Le ministre, pour retirer des papiers compromettants, a simplement fait incarcérer son rival M. d'Arnim, ex-ambassadeur à Rome et à Paris après la guerre, apparenté à environ trois cents familles des plus considérables et des plus qualifiées de la Prusse, ni plus ni moins que si c'était un simple membre de ce parti libéral allemand, qui lui aussi doit être bien flatté d'avoir été et d'être le complaisant d'un pareil maître. Nous ne désespérons maintenant pas de voir quelque jour également jeté dans une maison de force ce bon M. de Moltke, cet autre grand civilisateur de par le canon Krupp, et même S. M. Guillaume III, qui en sa qualité de vieux soldat doit être bien embarrassé à Baden-Baden, où il soigne ses infirmités.

— En France, tout semble annoncer une bonne rentrée de la Chambre. M. le Président de la République, vers la fin de son voyage, a prononcé un mot heureux : il a dit qu'il rechercherait le concours des hommes modérés de tous les partis. Il sufffrait d'appliquer cette théorie du bon sens pour résoudre tous les problèmes de la situation.

En attendant le retour de l'Assemblée, le tiers des Conseils généraux a été renouvelé, conformément à la loi organique. Cette opération s'est accomplie dans les conditions du calme le plus parfait. C'est un excellent système pour les élections générales qui doivent renouveler dans peu de mois la représentation nationale.

Ces conseils ainsi modifiés se réuniront le 19 octobre, conformément à loi du 30 juillet dernier, pour tenir la session qui aurait dû s'ouvrir le 15 août, et qui a été prorogée pour que les élections du nouveau tiers eussent lieu avec les nouvelles listes électorales.

— La Turquie a besoin de faire tous ses efforts pour surmonter l'embarras de ses finances. A cette fin, on a cherché par la convention du 18 mai à constituer la banque ottomane sur de plus larges

bases et à en faire une institution à la fois gouvernementale et commerciale. Ce sujet est traité dans un judicieux article que nous reproduisons plus haut.

— Nous continuons dans ce numéro à tenir nos lecteurs au courant des Congrès qui se réunissent pendant les vacances et dont les travaux se rattachent de près ou de loin à l'économie politique. Dans le précédent, nous avons inséré un article sur le Congrès des économistes allemands à Crefeld. Celui-ci contient un résumé des travaux du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Lille, et un aperçu des trois Congrès tenus à Genève, où ils se sont occupés du droit international et de l'arbitrage.

Disons ici quelques mots d'autres Congrès qui sont de nature à être mentionnés dans notre recueil.

Nous parlerons avec quelques détails du Congrès de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences sociales, tenu à Halifax.

Un Congrès postal international s'est réuni à Berne, du 15 au 29 septembre, composé de délégués des divers pays.

Les résolutions qui y ont été prises peuvent se résumer comme suit : taxes uniformes pour tout territoire de l'Union postale ; — cartes de correspondance à moitié prix ; — poids pour les lettres simples, 15 grammes ; — poids pour les imprimés et les échantillons, 50 grammes ; poids maximum pour les objets transportés par la poste, 1 kilogramme, — taxes générales de l'Union postale, 25 centimes pour les lettres simples et 7 centimes pour un envoi simple d'imprimés ou d'échantillons ; chaque administration garderait les taxes perçues par elles ; — taxes modérées pour le transit, de 2 francs par kilogramme de lettres, et de 25 centimes par kilogramme pour les autres objets ; — création d'un bureau international ; — conférences triennales, la première projetée pour 1877 à Paris. — Toutes les délégations ont été autorisées par leurs gouvernements à signer la convention, sauf celles des États-Unis et de la France, dont les gouvernements se sont réservé de faire un nouvel examen.

Un autre Congrès international a eu pour objet l'unification du titrage des fils, dont s'était occupé un Congrès précédent tenu à Vienne. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des questions techniques qui y ont été discutées. Bornons-nous à constater que dans le Congrès de Bruxelles, comme dans le précédent, on a admis comme bases du titrage universel le mètre et le gramme. Il y a maintenant tout lieu d'espérer que, grâce aux efforts continués dans

tous les centres industriels, avec l'autorité du Congrès de Bruxelles, composé d'hommes compétents de tous les pays, et malgré les prétentions des Allemands, une formule unique, empruntée au système métrique, servira de point de comparaison aux fils de toute provenance, et fera disparaître des complications et des abus qui entravent les industries textiles, lesquelles occupnet une si grande place dans le monde industriel.

Mentionnons seulement pour mémoire deux très-intéressantes réunions : — le Congrès des Orientalistes de Londres, qui s'est réuni pour la première fois à Londres, et le Congrès préhistorique qui s'est tenu à Stockholm, après s'être réuni l'an dernier à Copenhague. L'économie politique et les mœurs internationales profitent de ces manifestations de la sociabilité humaine, tant pour les progrès de la science historique, que pour les progrès généraux et cosmopolites qui se produisent au sein de ces Assemblées.

N'oublions pas, enfin, le congrès d'insectologie, au sujet duquel M. Valserres nous a adressé une lettre que nos lecteurs retrouveront dans le présent numéro.

— Les Académies des sciences de Paris, Londres et Vienne héritent d'un legs splendide. Un ami des sciences, M. Girolamo Ponti, vient de mourir à Milan, laissant, par un testament daté du 5 janvier 1856, la plus grande partie de sa fortune, évaluée à 910,000 francs, aux trois Académies des sciences de Paris, Londres et Vienne, qui se partageront la somme léguée, et emploieront chacune leur part, soit environ 300,000 francs, à fonder, avec les intérêts de la somme, deux prix annuels d'égale valeur, c'est-à-dire d'environ 7,500 francs chacun. Ces deux prix annuels devront être décernés par un comité élu dans le sein de l'Académie, à deux personnes de la nationalité de cette Académie, qui se seront signalées par des travaux, découvertes et inventions dans les sciences mécaniques, chimiques, physiques ou agricoles, ou par des voyages d'exploration ou d'études sur mer ou sur terre, ou enfin par des œuvres littéraires relatives à ces sciences ou à ces voyages. L'Académie des sciences de Vienne a déjà constitué le consul d'Autriche à Milan pour la délivrance de son legs. Le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre vient d'inviter officiellement la *Society of arts* de Londres à prendre les mêmes dispositions.

Paris, ce 14 octobre 1874. JOSEPH GARNIER.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1874).

ALGLAVE. *Action du ministère public* et théorie des droits d'ordre public en matière civile. 2e *édition*. T. 1 et 1re partie du t. 2. In-8, VIII-826 p. Germer Baillière.

Annales des contributions indirectes, des tabacs et des octrois, publiées par plusieurs employés de l'administration, sous la direction de M. R. Dareste, chef de bureau en retraite, et avec la collaboration de M. Dareste, fils, président de l'ordre des avocats au conseil d'Etat. 2e édition . T. 2 de la seconde partie des annales. Code des octrois municipaux (1800 à 1873) et des frais de casernement. In-8, XXXI-532 p. Paris, imp. et libr. P. Dupont.

BARCHON FORT-RION. *Le druidisme au moyen âge* (époque tertiaire). In-18 jésus, 56 p. Lib. Générale.

BLONDEL. *Le travail des enfants et des femmes dans les manufactures*. Etude sur la loi des 19 mai et 3 juin 1874. In-8, 40 p. Durand et Pédone.

BONNEMÈRE. *Histoire populaire de la France*, ornée de dessins. T. 2. Les Valois. 1328-1589. In-32, 180 p. Bellaire.

BOUTET. *Le blé rare, le pain cher*. In-8, 13 p. Chartres, imp. Durand.

BOYÈRES (DE). *Encyclopédie générale des deux mondes*, revue universelle des sciences, des lettres, de l'histoire, des arts, du commerce et de l'industrie mise à la portée de tous. Histoire générale de tous les peuples du monde ; par une société de savants et de gens de lettres sous la direction de M. de Boyères. T. 1 et 2. In-8, XVI-710 p. Saint-Denis, imp. Brochin. Paris, chez l'auteur, 11, rue Blottière.

BUTENVAL (DE). *L'urgence de l'union en France*. Lettre de M. le comte de Butenval, ancien ministre plénipotentiaire. Réponse de M. Le Play, ancien conseiller d'Etat. 2e édition, revue et complétée. In-18, 48 p. Tours, imp. Mame et fils ; lib. Dentu.

CADET. *Des cimetières de Paris et de la crémation*. Discours de M. Cadet dans la séance du 8 août 1874. In-4, 30 p. Imp. J. Juteau et fils.

Catalogue des œuvres et des produits modernes de l'exposition de l'union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. 4e exposition. 1874. Palais de l'Industrie. Précédé d'un compte-rendu de la distribution des récompenses de l'exposition de 1869. In-12, 108 p. A. Chaix et Ce.

CATTIAUX. *Le cadastre général et l'impôt foncier ;* in-12, 46 p. Amiens, imp. Caron, fils. Lib. Sueur-Deneuville.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale, criminelle, correctionnelle et de police dans les colonies françaises, pendant les années 1862 à 1867, présenté à M. le président de la République par le contre-amiral ministre de la marine. In-4, 328 p. Imp. Nationale.

COMTE. *Catéchisme positiviste* ou sommaire exposition de la religion universelle en treize entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité. 2e édition. In-18 jésus, 398 p. Leroux.

COURCY (DE). *Les caisses de prévoyance et le clergé*. Mémoire dédié à Nosseigneurs les évêques de France ; par Alfred de Courcy, administrateur de la compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes. Lib. Anger.

CURZON (de). *La presse périodique* et la méthode à propos de l'œuvre de M. F. Le Play. Lettre et conférence. 2e *édition*, revue et complétée. In-18, 54 p. Dentu.

DAMPIERRE (DE). *La réorganisation des haras*. Réponse à M. le baron Eugène Daru. In-8, 32 p. Versailles, imp. Beaugrand et Dax.

DAVIOUD. *L'art et l'industrie*. In-8, 111 p. Ve A. Morel et Ce.

DELAMBRE. *Etude sur les chemins de fer* au point de vue militaire. Concentration ; exploitation ; principe d'organisation. Entretien fait au cercle militaire de Versailles le

9 juillet 1873. Gr. in-18, 52 p. Amyot.

Delévaque. *La marine au Canada.* Rapport de la mission. Gr. in-8, 48 p. et 5 pl. Paris. imp. et lib. E. Lacroix.

Denbigh, Montagu et Le Play. *Le principe et les moyens de salut de la France.* Lettre de lord Denbigh, pair d'Angleterre, et lettre de lord Robert Montagu, membre de la Chambre des communes, avec une notice de M. F. Le Play. 2e édition, revue et complétée. In-18, 52 p. Paris, lib. Dentu.

Des Francs. *Une colonie française au XVIIe siècle*, ou analyse d'un Mémoire inédit sur le Canada. In-8, 21 p. Clouzot.

Drapier. *Table méthodique et analytique des articles du Correspondant* depuis sa fondation en 1843, jusqu'en 1874, suivie de la table alphabétique des auteurs. In-8, ix-224p. Lyon, imp. Paris. Paris, lib. Douniol et Ce.

Droz. *Economie politique* ou principes de science des richesses. 4e *édition*, précédée d'une introduction par M. Michel Chevalier, professeur d'économie politique au Collége de France. In-18 jésus, xxxvi-314 p. Loones.

Du jésuitisme. Troisième annexe sur la justice et les juges; par trois procureurs généraux, deux de l'ancienne monarchie, le troisième de la monarchie constitutionnelle. In-8, 79 p. Germer Baillière.

Du Boys. *Histoire du droit criminel de la France depuis le XVe siècle*, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Pour faire suite à l'histoire du droit criminel des peuples modernes, du même auteur. T. 2. In-8, 676 p. Durand et Pédone Lauriel.

Egger. *Du rôle moral de l'enseignement philosophique.* In-8, 17 p. Paris, imp. Lahure.

Favé. *M. le duc d'Audiffret-Pasquier* et la réforme administrative de la guerre. In-8, 100 p. Dumaine.

Flammarion. *Études et lectures de l'astronomie.* T. 5, accompagné de 35 vig. astronom. In-12, xiii-320 p. Paris, Gauthier-Villars.

Frout de Fontpertuis. *Le budget et les nouvelles institutions militaires.* In-8, 50 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Gad. *De l'ordre.* In-18, 54 p. Meulan, imp. Masson.

Ghio et Perrot. *Nouveau système de comptabilité pratique*, applicable à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux comptabilités individuelles et à celles des familles. Grand livre journal présentant, avec un contrôle sérieux et au moyen d'une seule inscription, le classement des dépenses par journées et par catégories, un état des recettes, une situation permanente, une balance et un inventaire. Edition usuelle. In-fol., 85 p. et un tableau. Lib. Ghio.

Gille. *Cimetières de Méry-sur-Oise et de Wissous.* Observations au point de vue chimique, présentées au conseil municipal de Paris dans sa séance du 6 août 1874, sa réponse aux mémoires de MM. Alphand et Belgrand et au rapport de la deuxième commission. In-4, 17 p. Goupy.

Gillot. *Projet de construction d'un hôtel des invalides civils* pour le département de la Seine sans aucun frais ni pour l'État ni pour le département. In-4, 23 p. Imp. J. Juteau et fils.

Goetz. *Nouvelle méthode de culture.* Communications à l'Assemblée nationale, appuyées d'une démonstration prouvant qu'en France les prix de revient de la viande et des céréales peuvent être réduits de moitié en peu d'années. In-4, 94 p. Morris père et fils.

Gourdault. *Colbert*, ministre de Louis XIV (1661-1683). 2e édition. Gr. in-8, 350 p. et 4 grav. Tours, lib. et imp. Mame et fils.

Granvoinnet. *Etudes pratiques et théoriques sur les charrues.* In-8, 40 p. et 3 pl. Imp. et lib. Eug. Lacroix.

Hayem. *La démocratie représentative.* 17e édition. In-18, 71 p. Lib. Le Chevalier.

Hepworth-Dixion. *La Nouvelle Amérique;* traduction de l'anglais avec une préface et la biographie d'Hepworth-Dixion, par Philarète-Chasles. *Seule édition* française autorisée. In-8, viii-450 p. Lib. internationale.

Hoechster, Sacré et Léonel-Oudin. *Manuel de droit commercial français et étranger*, suivant les lois, les coutumes et la jurisprudence des pays suivants : France, Allemagne (ancienne Prusse et autres États de l'empire germanique), Autriche, grand-duché de Luxembourg, Angleterre, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Belgique, Italie, Cantons suisses, Hongrie, Danemark, Norvége, Suède, Russie, Malte, Pays musulmans, Etats-Unis, Brésil, Pérou, Chili, Confédération argentine, Amérique centrale, Mexique, Haïti. A l'usage des jurisconsultes et des commerçants. *Nouvelle édition*, entièrement refondue, mise au courant de la législation la plus récente et augmentée des faillites en droit français et étranger. In-8, IX-820 p. Marescq aîné.

Hugues. *Histoire de la restauration du protestantisme en France* au XVIIIe siècle. Antoine-Court, d'après des documents inédits. 3e et 4e édition. 2 vol. in-8, XX-1013 p. Michel-Lévy frères.

Kleine. *La France agricole, industrielle et commerciale.* Enseignement secondaire spécial (2e année). Cours de géographie. 2e édition, entièrement refondue et ornée de 6 cartes imprimées en couleur. In-12, 463 p. Ducrocq.

Kuhlmann. *Conséquences d'un impôt sur le sel des soudières;* par Frédéric Kuhlmann, président du syndicat des fabricants de produits chimiques des diverses régions de la France. In-8, 10 p. Lille, imp. Danel.

Lavoinne. *Notices sur les ports de Tréport et d'Eu.* Ports maritimes de la France. In-4, 42 p. Imp. Nationale.

Le Berquier. *Les ligues de la paix et les lois de la guerre.* In-8, 23 p. Imp. Claye.

Lefort. *Etude sur l'organisation de la médecine en France et à l'étranger.* In-8, VII-112 p. Germer Baillière.

Lentilhac (de). *Guide du sériciculteur.* In-8, 56 p. Périgueux, imprimerie Dupont et Ce.

Le Play. *La Question sociale et l'Assemblée.* Réponse aux questions des députés membres de l'Union. 2e édition, revue et complétée. In-18, 72 p. Dentu.

Lisle. *Du pain à l'eau de mer* et de son utilité comme aliment et comme remède. In-8, 253 p. Bordeaux, imp. Duverdier et Ce.

Lucas. *La Conférence internationale de Bruxelles* sur les lois et coutumes de la guerre. 2e tirage, revu et augmenté. In-8, VII-32 p. Paris, lib. Durand et Pedone-Lauriel.

Magne. *Organisation de l'enseignement professionnel.* In-18 jésus, 142 p. Garnier frères.

Martin. *La Russie actuelle.* Avec une carte. In-32, 157 p. Bellaire.

Maynard. *Saint Vincent de Paul*, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence. Nouvelle édition, t. IV. In-12, 584 p. Bray et Retaux.

Mazaroz. *La Revanche de la France par le travail.* Histoire des corporations françaises d'arts et métiers. T. 1. In-8. 402 p. Dentu.

Mège. *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme* (1789-1801). Aubry.

Menier. *L'impôt sur le capital.* In-18, 21 p. Imp. Plon et Ce.

Miles. *Le Tribunal international.* Mémoire préparé pour la conférence internationale de Genève (septembre 1874). In-8, 16 p. Imprimerie Debons et Ce

Morière. *Résumé d'une conférence agricole* sur les engrais minéraux et sur les moyens de les faire intervenir en vue de l'augmentation des récoltes. In-32, 45 p. Caen, imprimerie et librairie Leblanc-Hardel.

Mullois. *Livre des classes ouvrières et des classes souffrantes.* In-32, 255 pages. Bibliothèque de tout le monde.

Observations de la Faculté de droit de Paris sur la proposition de M. Delsol, relative aux droits de succession de l'époux survivant. In-8, 53 p. Imp. de Mourgues frères.

Petit. *Considérations générales sur le projet de création d'une rade à Boulogne-sur-Mer.* Boulogne-sur-Mer, imp. Berr et Ce.

Pezeyre. *Le traité de commerce avec l'Allemagne.* Rapport présenté à l'Union générale des agriculteurs-

distillateurs, par M. Pezeyre, secrétaire de la Chambre syndicale : 1° sur la concurrence des alcools allemands, considérée au point de vue du traité de commerce ; 2° sur les conditions de l'industrie de la distillation dans l'Allemagne du Nord ; 3° sur les documents qu'il a recueillis à ce sujet dans son voyage en Prusse (janvier 1873). In-4, 32 p. Alençon, imp. Thomas.

Prillieux. *Sur les productions agricoles et forestières des possessions hollandaises des Indes orientales.* In-8, 31 p. Imp. Martinet; au siége de la Société d'acclimation.

Primes (les) d'honneur, les prix culturaux, les médailles de spécialités et les prix d'honneur et des fermes-écoles, décernés dans les concours régionnaux en 1870. In-8, xxiv-852 p., avec plans et vues. Paris, imp. Nationale.

Proudhon. Œuvres complètes, t. III. *De la création de l'Europe dans l'humanité*, ou principes d'organisation politique. Nouvelle édition. In-18 jésus, 398 p. Lib. Internationale.

Rainbaud. *Droit commercial par demandes et réponses*, comprenant les matières exigées pour le quatrième examen, suivies des tableaux synoptiques. 4e examen. In-18 jésus, vi-364 p. Marescq aîné.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne 1873. Portefeuillistes. In-8, 72 p. Ve Morel et Ce.

Renault. *Etude sur la loi du 23 janvier* 1874, relative à la surveillance de la haute police. In-8, 32 p. Cotillon.

Renaud. *Guide des aspirants au volontariat d'un an.* Agriculture, Manuel d'économie rurale. Orné de 3 cartes coloriées des climats, zones de cultures et faunes. In-18 jésus, 1025 p. Garnier frères.

Sachot. *Inventeurs et inventions.* Avec de nombreuses gravures dans le texte. In-18 jésus, vi-359 p. Garnier frères.

Saussine et Chevalet. *Dictionnaire de législation et d'administration militaires*, recueil des lois, décrets, décisions et règlements qui régissent l'armée de terre, classés selon l'ordre alphabétique des matières (avec table générale); commencé par V. Saussine, continué par E. Chevalet. Livraison 26 (t. III). Gr. in-8 à 2 col., 289-416 p. Nancy, imp. et lib. Berger-Levrault et Ce; même maison, Paris.

Schmidt. *Traité de l'organisation politique et administrative en France*, à l'usage des candidats aux examens du second degré de l'administration des postes. In-18 jésus, 176 p. et 3 tableaux. Abbeville, imp. Briez, Paillart et Retaux.

Sociétés (les) secrètes et la société, ou philosophie de l'histoire contemporaine. T. II. In-8, 394 p. Avignon, imp. et lib. Seguin aîné.

Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1871. Direction générale des douanes. In-4, xli-218 p. Imp. Nationale.

Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1872. Direction générale des douanes. Grand in-4, xlv-218 p. Imp. Nationale.

Thierry. Œuvres complètes, IX. *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état*, suivi des monuments inédits de cette histoire, 12e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 540 p. Furne, Jouvel et Ce.

Vacher. *Projet de création de bureaux de nourrices municipaux;* par François Vacher, directeur d'un bureau de nourrices de Lyon. In-8, 32 p. Lyon, imp. Ve Chanoine.

Vavasseur. *De la fusion entre des sociétés anonymes.* Consultation. In-4, 13 p. A. Chaix et Ce.

Wattier. *Abolition des contributions indirectes et des octrois.* Projet rationnel et économique de réforme des impôts de consommation. Précédé d'une épigraphe approbative de M. Rouher. In-18 jésus, 50 p. Paris, imp. Soubie; Lachaud et Burdin.

Le Gérant : Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

ET DES BANQUES EN RUSSIE.

SOMMAIRE : Historique. — La banque d'État. — Les banques municipales, provinciales, commerciales, hypothécaires, etc. — Conclusion.

I.

L'histoire des banques en Russie est intimement liée à l'histoire de la circulation fiduciaire.

A la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, le Gouvernement russe crut plus d'une fois remédier à la pénurie du Trésor en fabricant une monnaie en cuivre d'une haute valeur nominale. Le tzar Alexis Mikhailowitsch ordonna, en 1656, l'émission d'une monnaie en cuivre d'un même volume que la monnaie en argent appelée *poltinnik* (demi-rouble), et lui attribua la valeur de celle-ci. Cette monnaie était condamnée d'avance à une dépréciation inévitable ; la contrefaçon accéléra le désastre, suivi d'une révolte qui, à son tour, amena une répression sanglante. Au XVIIIe siècle on eut recours plusieurs fois au même expédient, mais dans des limites plus restreintes, en haussant la valeur nominale du cuivre en monnaie jusqu'à 5 fois de la valeur de ce métal sur le marché. La disparition de l'or et de l'argent, la contrefaçon de la monnaie de cuivre et les difficultés du transport forçaient l'administration financière à ramener la valeur nominale de la monnaie en cuivre à la valeur du métal, ce qui n'empêchait pas de retomber dans les errements anciens.

On a quelque peine à comprendre maintenant la possibilité de couvrir un déficit avec une pareille ressource, mais il ne faut pas oublier que, vers le milieu du XVIIIe siècle, les prix en Russie étaient minimes, et que le cuivre desservait la majeure partie des transac-

tions intérieures, non-seulement pour l'achat et la vente en détail, mais probablement aussi pour l'achat sur place des produits du sol. Les inconvénients d'une circulation de cuivre se manifestaient dans les opérations commerciales d'une certaine portée, et surtout dans les opérations financières. Le budget, qui montait en 1763 à 16 millions et demi de roubles, s'éleva, en 1768, à 25 millions un quart, et le transport de quelques centaines de milliers de roubles en cuivre présentait de graves difficultés.

Pour remédier à cet état de choses, et plus encore pour subvenir aux besoins croissants du Trésor, l'impératrice Catherine II suivit l'exemple de l'Autriche, qui émettait avec succès un papier-monnaie depuis 1762. C'est en 1769 que furent créées deux banques d'assignats, réunies plus tard en une seule, qui s'occupaient uniquement de la fabrication du papier-monnaie. Le gouvernement promettait d'échanger les assignats contre la *monnaie courante*, en réalité contre la monnaie en cuivre.

Les assignats furent très-bien reçus, ils jouissaient même d'un petit agio. En 1774 il y en avait déjà en circulation pour 20 millions de roubles ; vers la fin du règne de Catherine II la somme montait à 157 millions, malgré les promesses réitérées de ne pas dépasser l'émission de 20 millions en 1774, et de 100 millions de roubles en 1786. Les assignats perdaient, en 1795, 29 et demi 0/0 !

Une partie des assignats servit à doter les institutions du crédit, nouvellement créées. Les banques fondées par l'impératrice Élisabeth, en 1754, pour les négociants de Pétersbourg et pour la noblesse à Pétersbourg et à Moscou, avaient peu d'importance. C'est à l'impératrice Catherine II que revient l'honneur d'avoir établi un système de banques qui a duré près de quatre-vingts ans. Entre 1773 et 1786 furent instituées les caisses des veuves, les caisses de prêts (Lombards), les caisses de dépôts et de prêts sur hypothèque (*Sohrannija Kasny*), sous la direction des Conseils de la Tutelle (*Opékounskie Sowiety*), à Pétersbourg et à Moscou, les bureaux de bienfaisance publique (*Prikasy Obstschest vennaho prisrénija*), avec les attributions des banques de dépôts et de prêts sur hypothèque, dans les chefs-lieux de province, enfin la Banque d'emprunts (*Zajemny baaque*), banque de dépôts et de prêts. Toutes ces institutions recevaient des dépôts à vue et à intérêts et, à l'exception des Lombards, prêtaient sur hypothèque à long terme, pour une annuité qui contenait l'intérêt et l'amortissement. Les bénéfices de ces banques, à l'exception de la Banque d'emprunts, couvraient les dépenses des institutions de bienfaisance qui se trouvaient sous leur direction.

Après la mort de Catherine II, les émissions des assignats conti-

nuèrent; en 1802 il y en avait pour 230 millions, en 1810 pour 577 millions, en 1817 pour 836 millions de roubles. Un rouble en papier valait enfin un quart de sa valeur nominale, ou 1 franc. Le gouvernement comprit la pente fatale qu'il suivait. Un manifeste de l'empereur Alexandre Ier, en 1810, déclara que les assignats étaient une dette de l'État, et que l'unité monétaire était le rouble en argent, dont le contenu était fixé en métal d'un certain aloi. — Un projet élaboré par Spéransky proposait d'affecter à l'amortissement des assignats le produit de la vente des domaines, évalués à 183 millions, et celui d'un emprunt intérieur de 100 millions. On espérait que, après avoir réglé les comptes de la Banque des assignats, il resterait encore 200 millions de roubles en assignats, qui seraient absorbés par les opérations du Trésor : le versement des impôts, les payements, etc. Ce plan, comme beaucoup d'autres de la même espèce, n'était pas facile à réaliser. D'abord, l'expérience a prouvé qu'il était impossible de se servir de la monnaie métallique comme d'une monnaie de compte, lorsqu'il n'y a que des assignats dans la circulation. Cette disposition, faite en 1810, fut abrogée l'année suivante; puis la vente des domaines, commencée en 1811, ne produisit, jusqu'en 1817, que 3,896,000 roubles; enfin l'emprunt, dans les conditions où se trouvait la Russie en 1810, était une chimère.

Ce n'est qu'après la conclusion de la paix, en 1817, que commencèrent de sérieuses opérations financières. Le comte Gouriew, appelé au ministère des finances en 1811, y porta la ferme résolution de libérer le Trésor du fardeau de la dette des assignats. Il eut recours à l'emprunt, et, dans l'espace de sept années, sur 836 millions de roubles en assignats, 241 millions furent retirés de la circulation. Il en resta pour 595 millions, convertis plus tard (en 1843) en billets de crédit, qui ont continué de circuler jusqu'à présent.

Le système des banques reçut aussi un complément nécessaire. En 1817 fut créée une Banque de commerce avec quelqus succursales (leur nombre, jusqu'ici, ne dépassa jamais huit), puis le Conseil des institutions de crédit public, pour établir une certaine unité dans l'administration des banques, subordonnées aux ministères de l'intérieur, des finances, et à la IVe section de la chancellerie de l'empereur. C'est dans ce conseil que le ministre des finances expose chaque année la situation du crédit public et des banques.

Les mesures énergiques et les emprunts contractés pour relever le cours des assignats, trouvèrent un adversaire ardent et convaincu dans M. Cancrine, ministre des finances depuis 1823. Dans un ouvrage allemand (*Weltreichthum*) publié en 1821, qui lui a valu une réputation d'économiste, compromise par ses écrits postérieurs,

M. Cancrine cherchait à prouver que le système des emprunts menait l'État à la ruine, qu'il était illusoire et contraire aux intérêts du public et du Trésor de retirer les assignats, qui perdaient 75 0/0 de leur valeur nominale, et que le seul but raisonnable et possible, c'était d'amener une fixité dans le cours des assignats. Le blâme, tout sincère qu'il était, fut un peu sévère dans la bouche de qui récoltait là où son prédécesseur avait semé. L'amortissement, celui des assignats par les emprunts, a facilité la fixation du cours du papier-monnaie. Il faut cependant avouer que les idées énoncées par M. Cancrine sur le but qu'on devait poursuivre dans les opérations relatives aux assignats, étaient pleines d'un bon sens pratique.

Les erreurs du nouveau ministre des finances, qui établit un système prohibitif poussé à l'extrême, et qui s'abstint de réformer les impôts et les banques, contrastent avec les mesures très-sages et très-opportunes prises pour rétablir la circulation monétaire. Il fit tout son possible pour retenir la monnaie dans les transactions intérieures; il ne permettait le versement des impôts en monnaie que par exception, et réglait le cours de l'argent et de l'or admis dans certains payements d'année en année.

La monnaie réapparut peu à peu. Cette réapparition était beaucoup facilitée par les lois qui régissaient la circulation avant 1843. D'après les manifestes de 1810 et 1811, le rouble en argent était la monnaie légale et l'unité monétaire; cependant le rouble en papier était aussi une mesure de valeur; les impôts, sauf de rares exceptions, étaient versés en assignats. Dans l'écriture des contrats et des effets de commerce, on pouvait se servir à volonté du rouble en monnaie ou en papier, les assignats ne pouvaient être refusés si le payement d'une somme en monnaie était fait en papier au cours du jour. Obligatoires dans les payements, mais ne jouissant pas du cours forcé, c'est-à-dire d'un cours qui prétend rendre le papier équivalent à la monnaie, les assignats n'empêchaient pas celle-ci de servir d'intermédiaire dans les échanges. Plus tard, lorsqu'une partie des impôts put être versée en monnaie, le rouble en argent qui valait, en 1817, 4 roubles en assignats, fut reçu pour 3,7, 3,65, 3,6, enfin, pour 3,5 roubles en assignats.

Comme l'unité de compte, le rouble en assignats était une mesure variable, il s'ensuivit un singulier phénomène : la valeur du rouble en monnaie, évalué en papier, oscillait parallèlement à la valeur du rouble en assignats. On estimait, par exemple, le rouble en argent à 4,12 roubles, tandis que 5 roubles en assignats étaient évalués à 5,6 roubles. Les marchands qui se réunissaient aux grandes foires à l'intérieur, établissaient d'un commun accord

pour un temps donné la valeur des deux roubles en monnaie et en papier. On faisait de cette manière une spéculation sur les bénéfices qu'on réalisait en estimant les intermédiaires employés à liquider les dettes.

Le gouvernement crut de son devoir de mettre fin à ces variations du cours, en établissant un cours fixe de 3,5 roubles en assignats pour un rouble en argent.

Cette mesure, prise en 1839, eut un plein succès, grâce à une hausse lente et suivie du cours des assignats et à une augmentation de la quantité de l'or et de l'argent dans la circulation, ce dont on peut juger d'après les sommes versées dans les caisses du Trésor.

Le Trésor a encaissé en monnaie :

En 1832....	12,6	millions de roubles	(assignats).
— 1833....	23,3	—	—
— 1837....	43,9	—	—
— 1838....	58,2	—	—
— 1839....	96,3	—	—

Le manifeste du 1er juillet 1839 renfermait une autre disposition non moins importante. Il déclarait que le rouble en argent serait dorénavant la seule mesure de la valeur, et établissait que dès l'année 1840 tous les comptes seraient faits en roubles d'argent; le papier ne gardait dans la circulation que le rôle d'un agent subsidiaire. En attribuant au mot rouble trois fois et demie sa valeur précédente, le gouvernement encourut le reproche d'avoir contribué, par ce changement, au renchérissement de tous les articles. Il est probable, cependant, que des causes beaucoup plus puissantes amenèrent cette hausse des prix.

L'abondance de l'or et de l'argent dans la circulation, et le rétablissement de l'ancienne unité de la valeur, provoquèrent la création d'un nouvel agent de la circulation, celle d'un rouble en papier équivalent à un rouble en argent. Dès le 1er janvier 1840 fut ouverte dans la Banque de commerce une caisse de dépôts, qui échangeait l'or et l'argent au pair contre des billets de dépôts, et *vice versa*. Dans l'espace d'une seule année, le fonds métallique de la Caisse s'éleva à 24 millions de roubles métalliques, en 1842 il montait à 43 millions. Sûr de son fait, le gouvernement, par un nouveau manifeste du 1er juillet 1843, déclara que les anciens assignats, aussi bien que les billets de dépôts, seraient remplacés par des billets de crédit convertibles en monnaie à vue pour toute somme à l'Expédition des billets de crédit (institution qui a remplacé l'ancienne banque des assignats), et pour une somme de 100 roubles dans les caisses des districts (arrondissements) (1).

(1) Chaque province (*goubernia*) est divisée en plusieurs districts (*vjesq*), le nombre en varie ordinairement de 6 à 15.

L'émission des billets de crédit était établie sur les bases suivantes :

1° Les 595 millions de roubles en assignats devaient être remplacés par 170 millions de roubles en billets de crédit, et étaient dotés d'un fonds métallique égal à un sixième de leur valeur.

2° Les billets de dépôts étaient purement et simplement remplacés par les billets de crédit. Leur fonds métallique fut réuni à celui de l'expédition des billets de crédit.

3° Enfin, l'émission des billets de crédit qui dépassait le chiffre des 170 millions en monnaie, la valeur des assignats et le chiffre des billets de dépôts, ne pouvait avoir lieu qu'en échange de l'or ou de l'agent, versé dans les caisses de l'Expédition. La reprise des payements en or et en argent était un fait accompli. Le fonds métallique de l'Expédition augmentait rapidement. Vers le 1er du mois de janvier 1848, à 289 1/2 millions de roubles en billets de crédit répondait un fonds de 147 millions en monnaie et en rentes françaises, achetés à la Banque de France en 1846 (1).

Les principes qui ont guidé le gouvernement russe dans les mesures prises pour établir une circulation mixte en 1843, offrent une certaine analogie avec le *currency principle* inauguré par le célèbre bill de 1844 en Angleterre. Il suffit cependant d'approfondir un peu les choses pour s'assurer que les points de ressemblance sont purement extérieurs. Le comte Cancrine voulait asseoir sur une base solide la convertibilité du billet de crédit ; sir Robert Peel croyait, en limitant les émissions des banques et en déférant le monopole de l'émission à la Banque d'Angleterre, maîtriser les oscillations des prix et parer aux crises commerciales, soins dont on ne s'inquiétait guère en Russie vers cette époque. Les banques d'émission n'existaient pas encore dans le pays, elles n'existent pas jusqu'à présent, car la Banque d'État, la seule qui émet des billets et qui en a augmenté parfois le chiffre, n'a d'autre règle à suivre que celle qui a été prescrite pour l'Expédition des billets de crédit. Les autorisations provisoires d'augmenter la circulation fiduciaire ne sont qu'une exception à la règle et n'ont consacré aucun système nouveau.

Le succès obtenu par le comte Cancrine était loin d'être aussi complet qu'on le crut d'abord. Le ministre, en s'abstenant de recourir à l'émission du papier monnaie, n'avait pas négligé une autre ressource non moins dangereuse et qui menaçait l'avenir. Non-seulement les

(1) L'utilité de cette opération, motivée par la nécessité de rendre les fonds de l'Expédition productifs, a été révoquée en doute de part et d'autre. La Banque de France pouvait bien s'en passer. L'Expédition a revendu les rentes françaises avec perte.

dépôts à vue continuaient à être placés par les banques sur hypothèques à long terme, mais les ressources disponibles reçurent un autre emploi, qui engageait le Trésor. Malgré la baisse de l'intérêt de 5 à 4 0/0 depuis 1830, les dépôts affluaient vers les institutions de crédit, qui seules offraient un placement sûr et solide aux épargnes, et il fallut chercher une issue pour les sommes qui restaient sans emploi dans les banques. On commença d'abord par ouvrir des crédits aux villes, aux fondations publiques, aux ministères, on fit enfin des emprunts publics avoués. C'est ainsi que s'accumula une dette payable à vue par les banques aux déposants, dette qui grevait en réalité le Trésor et qui menaçait, à la suite d'une crise, d'inonder le marché de papier-monnaie. Il ne fallait qu'une forte secousse pour mettre le danger en évidence.

Peu d'années après la reprise des payements en monnaie, les émissions des billets de crédit en dehors des règles prescrites ne manquèrent pas cependant de porter de nouveau une atteinte à l'ordre de choses établi avec tant de peine, après une période de près de 70 ans pendant lesquels l'unité de la valeur était sujette aux fluctuations des cours. Depuis 1848 jusqu'à 1854, les émissions étaient encore très-modérées, la guerre d'Orient leur donna un essor prodigieux. Le gouvernement ne crut pas devoir en faire un mystère et déclara que les billets de crédit émis pendant la guerre seraient retirés de la circulation dans l'espace de trois années qui suivraient la conclusion de la paix. Vers le commencement de l'année 1854, 333 millions de roubles en billets de crédit répondaient à un fonds de 161,300,000 en métal; quatre années plus tard, 735 millions répondaient à un fonds de 141 millions. La convertibilité fut suspendue de fait au moment de la déclaration de la guerre, et ce n'est que par exception et pour les besoins du Trésor que la monnaie sortait des caisses de l'Expédition.

L'effet produit par les émissions des billets de crédit qui ont doublé la circulation fiduciaire du pays dans l'espace de trois années (1855-1857) se fit bientôt ressentir. Après une lutte qui devait épuiser les ressources de l'empire, on se crut un moment plus riche qu'on ne l'était en 1854. Les capitaux occupés et accumulés pendant la guerre lors de la conclusion de la paix restèrent un moment oisifs et se portèrent vers les banques : les dépôts payables à vue qui montaient en 1854 à 848 millions de roubles, s'élevèrent à 1012 millions en 1857 ; une somme de 150 millions de roubles restait sans emploi dans les caisses des institutions de crédit. Quant aux placements, à l'exception de 26 millions de roubles qui desservaient les opérations commerciales, la dette du Trésor absorbait 443 millions de roubles et une somme presque égale était placée sur hypothèques

à long terme. Le sentiment de la sécurité était cependant complet; l'argent était abondant, la monnaie, quoique plus rare et jouissant d'un agio de 2,8 à 5 0/0, n'avait pas encore disparu. On ne voyait que les 150 millions restés sans emploi dans les caisses des banques et qui imposaient à celles-ci un sacrifice annuel de 6 millions de roubles pour payer l'intérêt aux déposants. L'administration financière, partageant les illusions du public, ne crut pas d'abord nécessaire de retirer les billets de crédit émis pendant la guerre et, jugeant le moment propice pour ranimer l'industrie, abaissa en 1857 l'intérêt payé aux déposants de 4 à 3 0/0. La peur que les ressources des banques si souvent nécessaires au Trésor fussent épuisées par les compagnies anonymes, cette peur qui avait été longtemps un obstacle à l'autorisation de beaucoup d'entreprises, cessa aussitôt.

Un certain nombre de compagnies industrielles et commerciales furent concessionnées, les capitaux restés oisifs après la guerre et chassés des banques par la baisse de l'intérêt, affluèrent vers les bureaux des souscriptions, le calme fut suivi d'une excitation fiévreuse, d'une spéculation et d'un agiotage, dont le public russe savourait pour la première fois les douceurs. Cette confiance fut chèrement expiée. Dès 1858, lorsque M. Kniajewitch était ministre des finances, on vit la nécessité de remédier à l'abondance des billets de crédit et à la retraite des dépôts, mais il était tard. Durant cette année, on rassembla dans différentes caisses du Trésor 60 millions de roubles en papier-monnaie qui furent brûlés, 30 millions de roubles en billets de crédit furent retirés de la circulation en échange de l'or et de l'argent.

Au 1er janvier 1859, il restait encore 644 millions de roubles en papier, mais la monnaie était déjà chassée de la circulation par le cours forcé des billets de crédit, elle n'était bonne qu'à être exportée, car le gouvernement ne tenait aucun compte d'un agio de 14 0/0, et recevait la monnaie au pair du papier. En même temps les dépôts étaient retirés des banques dans une très-forte proportion; la restitution dépassa les versements de 143 millions de roubles pendant 22 mois à partir d'août 1857. Enfin, pour comble de désastre, une grande partie de compagnies anonymes créées tout récemment, après avoir dilapidé leurs fonds, offrirent le spectacle d'une ruine scandaleuse.

Tout d'abord (en mars 1859), on eut recours à l'émission des rentes qui portaient 4 0/0 et contenaient la promesse que le mode et le montant de l'amortissement seraient fixés à vingt ans. Ces rentes ont été peu goûtées par le public, habitué à disposer librement de l'argent déposé à la banque. Au mois de septembre, en 1859, on fut obligé de faire aux déposants une nouvelle proposition

beaucoup plus avantageuse : on leur offrit de convertir leurs dépôts en billets de 5 0/0 avec un amortissement de 1 0/0, et jouissant de toutes sortes de facilités (le gouvernement promettait de faire des avances sur ces fonds jusqu'à 90 0/0 de leur valeur nominale, on pouvait convertir des billets nominatifs en billets au porteur, et *vice versa*, on pouvait échanger des billets d'une haute coupure en billets de petite coupure, et *vice versa*, etc.). Pour assurer la réussite de cette consolidation, on abaissa l'intérêt pour les dépôts de 3 à 2 0/0! Le succès obtenu était satisfaisant; sur 725 millions de roubles de dépôts appartenant aux particuliers, en 1859, 274 millions furent convertis en billets de banque à 5 0/0; les fonds qui appartenaient aux diverses institutions publiques étaient convertis obligatoirement en rentes de 4 0/0, ce qui porta leur chiffre à 140, plus tard à 153 millions de roubles, de sorte que, sur une somme de 725 millions, 427 millions furent consolidés. Reconnaissant enfin que le système du crédit hypothécaire péchait dans ses bases, on renonça à de nouveaux prêts et on abandonna ces opérations aux banques foncières qui étaient encore à créer.

Au commencement de l'année 1860 l'ancien système des banques fut remplacé par une institution unique, la Banque d'État, qui, en s'occupant des opérations du crédit commercial, devait opérer la liquidation des anciennes banques et prendre dans ses mains la gestion de la circulation fiduciaire. La réforme des banques ne put se passer de ressources pécuniaires. Quoique la réduction des intérêts de 3 à 2 0/0, payés pour les dépôts à vue, n'ait pas été de longue durée parce que lors de l'organisation de la Banque d'État, qui a commencé de fonctionner vers le milieu de l'an 1860, les intérêts attribués aux dépôts à vue ont été haussés à 3 0/0 et aux dépôts à terme de 3 à 6 ans à 4 0/0, de 6 à 10 ans à 4 1/2 0/0, mais la restitution des capitaux versés dans les anciens établissements de crédit dépassait les versements. Le gouvernement autorisa la Banque à faire une émission de 100 millions de roubles en billets de crédit, on se borna au chiffre de 70 millions.

C'est de ce temps que datent les tentatives pour rétablir la circulation monétaire. En 1860 on essaya de convertir les billets de crédit en billets de banque de 300 roubles chacun, portant 4 0/0 d'intérêt en métal et remboursables au sort aussi en métal dans une période de quarante et un ans. Ces billets ajoutèrent à la circulation fiduciaire une nouvelle espèce de papier-monnaie, d'une acceptation obligatoire pour le fisc et pour la Banque dans les payements de sommes de 300 roubles, mais sans jouir du cours forcé dans les transactions privées. Les émissions s'arrêtèrent au chiffre de 60 millions de roubles.

On s'aperçut bientôt que ces billets faisaient concurrence aux dépôts à intérêt de 3 0/0 et, au lieu de diminuer la masse des billets de crédit, ne servaient qu'à liquider la dette que la Banque avait contractée en recevant des capitaux disponibles, ceux-ci préférant un placement à 4 0/0 dans ce nouveau papier-monnaie.

En 1861, M. E. Lamansky, alors vice-gouverneur de la la Banque d'État, soumit au gouvernement un projet pour rétablir la convertibilité des billets de crédit. Il proposa de commencer l'opération de l'échange des billets contre la monnaie, en prenant pour point de départ le cours du jour et en remontant graduellement au pair. Pour soutenir l'opération, la Banque devait être dotée de fonds publics, avec le droit de les réaliser en cas de besoin. Cette conception, qui avait quelque ressemblance avec le bill de 1819 sur la reprise des payements par la Banque d'Angleterre, fut acceptée avec des modifications. Au lieu de doter la Banque de rentes, on préféra faire un emprunt de 15 millions de livres sterling, dont le produit fut affecté au fonds métallique de la Banque. L'échange commença au mois de mai; la Banque, à Pétersbourg, payait d'abord un agio de 11 p. 100 pour un rouble en argent, et recevait la monnaie en échange des billets de crédit au même cours. Les succursales de la Banque, dans les chefs-lieux des provinces, ne faisaient qu'une seule opération : l'achat de l'or et de l'argent au taux prescrit. L'agio, attribué par la Banque à la monnaie, devait baisser graduellement d'un 1/2 p. 100 par mois, de sorte que, vers l'an 1864, l'échange devait s'opérer au pair. D'abord, la Banque n'éprouva aucune difficulté; les sommes en monnaie apportées à la Banque dépassaient celles qui étaient redemandées en espèces, mais à mesure que la prime sur la monnaie diminuait, un courant contraire s'établissait. On apportait des masses de billets de crédit pour redemander de l'or. La spéculation y prit une certaine part. Les plus clairvoyants dans le monde financier s'aperçurent qu'on pouvait retirer un bénéfice en mettant à sec les caveaux de la Banque.

On demandait de l'or pour l'engager à la Banque, on en demandait pour faire des payements à l'étranger. Dans ce dernier cas, pour éviter un transport inutile de l'or qui n'arrivait à Pétersbourg que pour retourner à l'étranger, la Banque donna des traites sur la maison Rothschild, par l'entremise de laquelle l'emprunt avait été réalisé. Cette source était enfin épuisée.

Au 1er novembre 1863, l'opération de l'échange fut suspendue. Le fonds métallique se trouvait réduit à la somme de 56 1/2 millions de roubles en or et en argent. Une obligation de 12 millions du Trésor en faisait un complément à peu près inutile. La suspension des payements en monnaie par la Banque coïncida

avec l'insurrection polonaise et les représentations alarmantes des puissances européennes au sujet de ces troubles ; mais il faut convenir que les complications politiques n'étaient qu'une raison de plus pour renoncer à une mesure qui n'était pas heureuse. Les causes réelles qui en ont compromis la réussite, furent d'abord l'absence de la monnaie au marché intérieur, puis la masse considérable des billets de crédit en circulation, et des sommes qui pouvaient être redemandées à la Banque pour être converties en monnaie.

Immédiatement après la suspension de l'échange, le rouble en billets de crédit, qui touchait déjà au pair, ne valait plus que 356 centimes !

A dater de cette époque, pendant quatre ans, l'administration financière s'abstint de recourir à une nouvelle expérience. Ce n'est qu'en 1867 que la Banque reçut l'autorisation d'acheter l'or et l'argent en payant une prime d'à peu près 17 0/0. Ces achats, qui se faisaient avec des billets de crédit, portèrent le fonds métallique de 554 millions (1865) à 200 millions de roubles (avril 1873), et la somme des billets de crédit de 634 (1864) à 768 millions de roubles (avril 1873). Une partie seulement des sommes employées aux achats fut consolidée par l'émission des billets portant 5 0/0, pour une somme nominale de 12 millions, le reste est entré dans la circulation. Ces émissions, qui dépendaient du prix de l'or, jetèrent plus d'une fois une masse de papier-monnaie sur le marché et produisirent de temps en temps une abondance de capitaux factice qui alimentait la spéculation, d'abord sur les emprunts à primes, puis sur les actions des chemins de fer, enfin sur les actions des banques privées.

M. Adolphe Wagner, dans un écrit très-remarquable sur le papier monnaie en Russie (*Russische Papierwährung*), écrit peu bienveillant pour la Russie et pour son administration financière, a critiqué les achats de métal au point de vue du commerce international. Il leur attribue une baisse artificielle de la valeur du rouble en papier, et soutient que le change serait plus favorable, si le gouvernement s'était abstenu de donner, comme il le croit, une prime à l'or en l'achetant. Cette assertion serait juste, si l'or et l'argent pouvaient entrer dans la circulation intérieure, mais le cours forcé leur a ôté ce rôle; elle n'est donc admissible que dans le cas où le change serait effectivement plus favorable que le prix de l'or établi par la Banque. Ce fait est loin d'être la règle générale, et puis, si la prime est effectivement payée en pure perte, il resterait encore à décider si les autres moyens de se procurer de l'or pour augmenter le fonds métallique de la Banque seraient moins coûteux. C'est la création des capitaux en papier-monnaie par l'émission des billets,

c'est la transition continuelle de l'abondance de l'argent à la disette, de la spéculation effrénée à un calme plat dans les affaires, c'est une hausse des prix à la suite des émissions, qui sont les côtés faibles d'une opération privée d'un complément nécessaire, c'est-à-dire d'une série d'emprunts pour diminuer la circulation fiduciaire.

Il ne faut pas oublier cependant que les achats de l'or ont rendu le rapport entre les billets de crédit et le fonds métallique beaucoup plus favorable; le rapport de 1 à 12 n'est plus que de 1 à 3,84, le fonds a été acquis sans obérer le Trésor d'une dette coûteuse; enfin, il permet d'entreprendre, dans un avenir prochain, le rétablissement de la circulation monétaire. Ce but, cependant, est loin d'être aussi facile à atteindre qu'on le croit généralement. Il ne s'agit pas d'ouvrir les écluses et de lancer dans la circulation des flots d'or accumulé, il faut créer d'abord à la monnaie un marché, il faut autoriser l'écriture des contrats et des lettres de change en monnaie, il faut l'accepter en payement dans les caisses du Trésor, non à sa valeur nominale, mais à sa valeur réelle, il faut enfin, et ceci est le plus important, se préparer à toutes les éventualités, en partant de cet axiome fondamental en économie politique, que le public est le seul juge compétent dans la question de la surabondance ou du manque d'argent, et qu'il faut se tenir, non à ce qu'il dit, mais à ce qu'il proclame par ses actes. Demandez au public : y a-t-il surabondance du papier-monnaie? Des voix isolées dénonceront le trop-plein; la majorité, tout en blâmant le régime des assignats, niera le fait et prêchera la nécessité d'alimenter le commerce et l'industrie par la circulation. C'est une erreur que même des autorités financières n'ont pas manqué de proclamer comme une nécessité pratique.

Il faut s'informer à la Bourse du cours du change pour apprendre la vérité. Si le rouble en papier perd 15 0/0, on ne peut pas dire qu'il ne soit déprécié, et, s'il est déprécié, ce n'est pas parce que le marché en est insuffisamment pourvu.

On prétend que la monnaie n'est pas nécessaire pour les transactions à l'intérieur, et certes, on peut s'en passer aisément; mais la convertibilité de la circulation fiduciaire ne doit pas être un privilége réservé aux centres du commerce extérieur, c'est une opération qui doit être à la portée de tout le monde.

Les essais tentés en Autriche en 1858 et en Russie en 1862-63, pour rétablir la convertibilité du billet, n'ont pas abouti, parce qu'on a méconnu ces vérités élémentaires.

Si les canaux de la circulation intérieure sont dépourvus de monnaie, il serait difficile de la faire entrer dans ces canaux par l'intermédiaire d'une banque centrale, car ce n'est pas la rivière qui ali-

mente les ruisseaux et les sources, ce sont les ruisseaux et les sources qui alimentent la rivière de leurs eaux. Si le pays est dépourvu de monnaie, ce n'est pas la somme de papier-monnaie qui indique le maximum de la demande de l'or et de l'argent, c'est la somme de toutes les dettes payables à vue qui peuvent être redemandées, la somme des crédits qui peuvent être requis, des fonds qui peuvent être réalisés. Ces demandes varient selon les circonstances ; elles peuvent être modérées et se borner au strict nécessaire, mais elles peuvent monter à un chiffre énorme, qui n'a d'autre limite que les chances d'une spéculation dépassant souvent les prévisions des hommes versés dans les affaires.

Il paraît que la Russie est maintenant à la veille d'une nouvelle mesure relative à la reprise des payements en métal ; mais pour se faire une idée des conditions dans lesquelles cette opération peut être faite, il faut jeter un coup d'œil sur le développement du système des banques privées d'une date encore très-récente.

II

Le système des banques russes actuellement en vigueur est d'une date encore récente. Une commission instituée en 1859 pour préparer la réforme des institutions du crédit public se prononça pour la liberté des banques, mais le gouvernement ne jugea pas prudent de rompre avec le passé et d'abandonner les opérations du crédit commercial à des banques qui étaient encore à créer. On crut plus nécessaire et plus possible de suspendre les prêts hypothécaires; plus nécessaire, parce que les ressources des anciennes banques étaient épuisées ; plus possible, parce que, lors de l'émancipation des paysans, les propriétaires fonciers devaient recevoir, à titre de rachat pour les terres destinées à la jouissance perpétuelle des anciens serfs, une indemnité en billets de 5 p. 100 et en rentes de 5 et 5 1/2 p. 100, près de 600 millions de roubles, non compris les anciens emprunts hypothécaires qui devaient être retenus sur la somme du rachat.

Pour subvenir aux besoins du crédit commercial, la Banque commerciale d'État fut remplacée par la Banque d'État dont les attributions ont été élargies par la réunion à la Banque de l'Expédition des billets de crédit et par la liquidation des dépôts des anciennes banques. La liquidation des emprunts à long terme, avec certaines facilités accordées aux emprunteurs, était réservée aux Sohrannija Kasny de Pétersbourg et de Moscou.

Depuis ce temps l'importance de la Banque d'État s'est considérablement accrue. La Banque possède actuellement 48 succursales;

elle a la gestion du fonds métallique et de l'émission des billets de crédit; elle est le centre de la liquidation des anciennes banques; ses opérations sont plus variées et plus considérables; elle escompte des billets à ordre et des lettres de change avec deux signatures; elle réescompte le portefeuille des banques privées; elle ouvre des comptes courants sous dépôt des effets de commerce et de fonds publics; elle prête sur nantissement (dépôts des titres, de l'or et des marchandises); elle s'occupe de commissions, autorisées par son règlement; elle achète et vend les métaux précieux; elle reçoit des sommes en comptes courants, des dépôts à vue et à terme portant intérêts; des dépôts du Trésor en compte courant sans intérêts; des dépôts de virement sur les places où se trouvent les succursales de la Banque et des dépôts de garde.

En examinant le bilan au 1er juin 1874, on trouve que la Banque opérait alors avec un capital de 23 millions, qu'elle disposait des dépôts à terme de 5 ou de 10 ans, portant 4 et 4 1/2 p. 100 d'intérêts, pour une somme de 27,6 millions de roubles, des dépôts à vue et en comptes-courants pour une somme de 239,9 millions de dépôts de virement pour 31 millions.

A l'actif la caisse montait à 57,5 millions, dont 4 millions en monnaie, l'escompte à 96,4 millions, les prêts sur nantissement à 31,8 millions. Le fonds métallique contenait de l'or pour 193,6 millions, de l'argent pour 23,7 millions, des rentes sur l'État pour 1,8 millions, en tout 219 millions. Les opérations de la liquidation présentaient au bilan un total de 425 millions, dont 113,9 millions au passif de la liquidation avaient un compte correspondant à l'actif des opérations commerciales, comme dette pour les sommes que la Banque avait affectées à la liquidation des anciens dépôts.

En comparant ces données à celles des anciennes banques, on trouve que la dette exigible au passif pour les dépôts à vue a considérablement diminué—de 1,012 millions (en 1858) à 270 millions, preuve évidente que la situation de la Banque s'est beaucoup affermie.

La Banque d'État une fois constituée, le gouvernement ne se montra nullement opposé à la création des banques privées, mais les essais jusqu'à 1864 furent peu décisifs. Les banques privées qui existaient avant la réforme de 1859 méritaient à peine ce nom. Fondées avec des capitaux qui étaient le produit de dons particuliers, elles employaient leurs profits à l'entretien des institutions de bienfaisance et aux besoins publics de la municipalité. Les banques municipales différaient peu des banques soi-disant privées, leur capital était ou le produit d'un don, ou une somme prise sur les fonds municipaux, leurs bénéfices avaient la même destination.

Le nombre des institutions de ces deux catégories, défalcation faite des banques de la noblesse et des caisses de crédit dans les provinces Baltiques et des banques rurales organisées par les ministères des domaines, des apanages et de la guerre (dans les colonies militaires) ne dépassait pas le chiffre de 21, avec un capital d'un demi-million de roubles. Disséminées pour la plupart dans des villes de peu d'importance, beaucoup de ces banques végétaient misérablement. La loi de 1857, sur les banques municipales, qui déférait au ministre des finances le droit d'approuver leurs statuts, les obligeait de se tenir au taux des intérêts payés par les banques de l'État aux déposants et prélevés par ces mêmes banques sur l'escompte et les prêts. En 1862 parut un nouveau statut normal et de là date pour ces établissements une ère nouvelle.

Les banques commerciales privées furent encore plus lentes à se constituer. Cela s'explique par les hésitations des banquiers, des capitalistes et du commerce. Les banquiers croyaient qu'une institution de crédit leur enlèverait la clientèle, les capitalistes s'abstenaient de risquer leurs fonds dans des entreprises tout à fait nouvelles, le commerce doutait qu'une banque privée pût marcher avec les ressources fournies par les dépôts particuliers. La création de la Banque de la bourse de Riga en 1863, avec un capital de 100, 000 roubles, était encore trop récente pour lever les doutes, et lors des pourparlers avec l'administration de la Banque d'État concernant l'organisation d'une banque commerciale privée à Pétersbourg en 1864, M. M...., le représentant d'une maison très-respectable, affirmait que la Banque ne pourrait jamais se passer de l'appui du Gouvernement. A son avis le public serait peu disposé à placer ses fonds en dépôt dans un établissement privé, et la banque, abandonnée à ses propres ressources, ne prospérerait jamais. Quant aux banques hypothécaires, malgré l'échec éprouvé par le statut normal, qui ne reçut pas de sanction législative, les sociétés de crédit à Pétersbourg et à Moscou commencèrent leurs opérations beaucoup plus tôt que les autres banques privées (en 1861-1862).

L'expérience eut bientôt prouvé que ces prévisions pessimistes étaient peu fondées et que tout était prêt pour le développement d'un système de banques privées.

Pour apprécier les résultats obtenus dans une période de 10 ans, de 1864 à 1874, il suffit de jeter un coup d'œil sur le nombre des banques en Russie, leur organisation et l'état actuel de leurs opérations.

Les institutions du crédit, à l'exception de la Banque de l'État et des caisses d'épargne, peuvent être divisées en :

1. Banques municipales;
2. Banques provinciales (du *Zémstvo*);
3. Banques privées commerciales.
   (*a*) Banques commerciales par actions;
   (*b*) Sociétés de crédit mutuel commercial;
   (*c*) Sociétés de prêts et d'épargne dans les campagnes.
4. Banques hypothécaires.
   (*a*) Sociétés de crédit mutuel pour la propriété urbaine;
   (*b*) Sociétés de crédit mutuel pour la propriété foncière;
   (*c*) Banques hypothécaires par actions.

1. — BANQUES MUNICIPALES.

D'après la loi de 1862, complétée en 1866 et 1870, les statuts des banques municipales, rédigés conformément au statut normal, reçoivent l'approbation du ministre des finances avec l'assentiment du ministre de l'intérieur. — Toute déviation au statut normal exige la sanction législative. — Ces banques sont subordonnées au Conseil municipal (*Douma*) auquel elles présentent leurs comptes-rendus, et qui exerce sur elles une surveillance directe. L'administration ne se mêle pas de la gestion de ces banques, et les comptes-rendus qu'elles envoient aux ministères des finances et de l'intérieur ne sont reçus qu'à titre d'information. Le capital de fondation, le don d'un particulier ou une somme prise sur les fonds de la commune, ne peuvent être inférieurs à 10,000 roubles.

La gestion de la Banque est confiée à un directeur et à des vice-directeurs, choisis par la municipalité.

Le maire, tant qu'il est en fonctions, ne peut occuper la place de directeur.

La Banque reçoit des dépôts à vue, à terme jusqu'à 12 ans et à perpétuité; elle escompte des billets à ordre et des lettres de change, elle prête sur nantissement des hypothèques, des marchandises, des objets précieux et des titres de crédit, elle achète et elle vend des fonds publics.

Les opérations de la Banque au passif ne peuvent dépasser dix fois son capital de fondation et de réserve réunis. Si les opérations dépassent cette limite, la moitié des profits doit être affectée à l'augmentation du capital. Le profit net est destiné aux besoins de la municipalité.

Le nombre des banques municipales, insignifiant en 1861, a augmenté depuis rapidement; il atteint le chiffre de 250 (au commencement de 1874), dont 205 ont envoyé leur comptes-rendus aux ministères. — D'après le *Journal officiel* (Pravitels-

tvennoi Vestnik, 1874, NN. 152-154), les 205 banques, au 1er janvier 1874 disposaient d'un capital de 15 millions, elles avaient pour 94,7 millions de dépôts, 75,9 millions étaient placés dans l'escompte, 30,9 millions en avances, le profit brut montait à 9,2 millions, sur lesquels 640,000 roubles étaient pris pour couvrir les dépenses, 1,9 millions pour augmenter le capital et pour subvenir aux œuvres de bienfaisance et aux besoins des communes.

2. — BANQUES PROVINCIALES (DU *Zémstvo*).

L'organisation du *Zémstvo* de la représentation par provinces (*goubernii*) et par districts (*oujesdy*) et l'attribution à une administration élective des affaires concernant l'économie locale, ont suggéré l'idée de déférer au Zémstvo de la province et du district le droit d'employer une partie des fonds provinciaux à l'organisation des banques. D'après la loi de 1871, l'autorisation de ces banques est soumise à des règles analogues à celles qui sont prescrites pour les banques municipales. La loi admet trois types pour ces institutions : un pour le crédit hypothécaire avec la responsabilité solidaire des emprunteurs, deux pour le crédit commercial, celui d'une Société du crédit mutuel et celui d'une Banque dont les opérations commerciales au passif ne peuvent dépasser dix fois le capital de fondation et de réserve réunis. — Le nombre de ces banques créées depuis 1871 était de dix-huit vers le commencement de 1874. Une statistique qui résume les données de leurs opérations est encore incomplète. — Il y en a cependant qui ont une certaine importance: la Banque du district de Pétersbourg possède un capital de 907,000 roubles.

3. — BANQUES COMMERCIALES.

a. Banques commerciales par actions.

La Banque de commerce de la bourse de Riga, fondée en 1863, n'était pas une Société anonyme. Le capital de 100,000 roubles était versé par le comité qui représente les négociants de cette bourse. La première Banque commerciale par actions fut la Banque commerciale privée de Pétersbourg, fondée en 1864 avec un capital de 5,000,000 roubles, divisé en 40,000 actions dont 8,000 furent prises par la Banque d'État, qui, pendant les dix premières années, ne participa qu'au surplus d'un dividende de 5 0/0. En 1866 fut fondée la Banque des négociants de Moscou, avec un capital de 1,260,000, qui a été rassemblé avec peine, et qui s'élève maintenant à 5 millions. Le succès de ces deux institu-

tions provoqua la création d'un grand nombre de banques commerciales, surtout dans la période de 1870 à 1872. Chacune de ces banques, avant la loi du 31 mai 1872, était concessionnée par une loi spéciale. D'après cette loi, l'approbation aux statuts est donnée par le ministre des finances, mais une Banque commerciale par actions ne saurait être autorisée là où une pareille institution a été déjà concédée ; le capital ne peut dépasser 5 millions et être inférieur à la somme de 500,000, l'action ne peut être au-dessous de 250 roubles ; les opérations au passif, les dépôts et le réescompte ne doivent pas dépasser plus de dix fois la somme du capital versé et celui de la réserve ; les crédits à découvert ne peuvent être supérieurs à 1/10 du capital et dépasser le terme de trente jours. — En imposant ces règles, le ministre des finances peut donner son approbation aux statuts rédigés conformément aux statuts modèles de quelques banques, cités dans la loi. Toute déviation à la loi de 1872 demande une sanction législative.

Exempte de formalités, la création de nouvelles banques commerciales offrait beaucoup de facilités ; mais le public et les spéculateurs en ont peu profité, parce que la loi de 1872 apparut juste au commencement d'une période de réaction.

La plupart des banques commerciales par actions embrassent les opérations suivantes : 1° l'escompte et le réescompte des billets à ordre et des lettres de change, avec deux signatures et d'autres valeurs à terme avec une échéance qui ne dépasse pas neuf mois ; — 2° l'escompte des promesses nanties des titres de crédit des métaux précieux et des marchandises (l'escompte des promesses, garanties d'immeubles pour les banques autorisées d'après la loi de 1872, est interdit) ; — 3° avances jusqu'à neuf mois sur les titres de crédit, les warrants, les métaux précieux et les marchandises ; — 4° recouvrements ; — 5° acceptation et payement des lettres de change acceptées par la banque ; — 6° virements ; — 7° achat et vente pour le compte des particuliers des titres de crédit, des marchandises et des métaux précieux ; — 8° achat et vente pour le compte de la banque des fonds publics et de valeurs garanties par le gouvernement ; — 9° négociation d'emprunts et d'actions ; — 10° dépôts à terme, à vue et en comptes courants ; — 11° dépôts de garde (de titres, d'objets précieux, etc.).

Cette liste prouve que les attributions des banques commerciales sont très-larges, et qu'elles ne peuvent pas se plaindre d'être gênées dans leurs mouvements. Aussi leurs progrès ont été rapides depuis 1869. Leur nombre actuel, sans compter la Banque de Pologne et la Banque de Finlande, monte à 40, avec un capital versé de 94 millions.

Classées d'après l'importance de leur capital versé, cinq banques commerciales par actions avaient en 1874 un capital supérieur à 5,000.000 roubles : La Banque Internationale à Pétersbourg 13,000,000, la Banque d'escompte et de prêts à Pétersbourg 9,138,000, la Banque Volga-Kama 8,000.000, la Banque russe de commerce extérieur 7,500,000, la Banque commerciale de Varsovie 5,4,000,000. Quatre banques avaient un capital de 5,000,000 : la Banque commerciale privée de Pétersbourg, la Banque commerciale d'Odessa, la Banque des négociants de Moscou, la Banque de commerce à Moscou. Onze banques avaient un capital de 1 à 3 millions, et le reste un capital inférieur à un million de roubles.

Le portefeuille de l'escompte au 1er janvier 1874 montait à 206 millions, les avances à 110 millions; le chiffre des dépôts et comptes courants, etc., ne saurait être établi avec assez de précision, vu l'impossibilité d'éliminer les sommes que les banques placent en comptes courants ou en dépôts les unes chez les autres.

b. Sociétés de crédit mutuel commercial.

La première société de crédit mutuel à Pétersbourg, fondée par M. Lamansky en 1863, prit pour modèle l'Union de crédit de Bruxelles. Elle avait pour but de soutenir le petit commerce ruiné par un désastreux incendie. Chaque membre était tenu de verser une somme qui ne pouvait être inférieure à 30 roubles, et, après avoir présenté une garantie quelconque jugée suffisante comme caution, nantissement, hypothèque et même une solvabilité reconnue, pouvait jouir d'un crédit qui ne pouvait dépasser dix fois la somme de son versement.

Les opérations n'étaient pas définies avec précision : la Société escomptait toute espèce de valeurs à terme, et faisait beaucoup d'autres affaires qui n'étaient pas indiquées dans ses statuts.

Le succès de cette première société provoqua la création de beaucoup d'institutions pareilles autorisées chaque fois par une loi spéciale. A dater de 1872, l'autorisation fut donnée par le ministre des finances, à condition que le plus haut versement de chaque membre ne pût dépasser le plus bas multiplié par 50, qu'une personne pût être membre de deux sociétés différentes, et que l'escompte de simples promesses garanties par des immeubles fût dorénavant interdit.

Malgré les différences de leur organisation et des opérations qu'elles font, les sociétés du crédit mutuel commercial ont un même type. Quelques-unes reçoivent des dépôts des personnes qui ne comptent pas parmi les membres, et leur font des avances sur nantissement de titres, d'autres ont introduit le *cash-credit* des

banques écossaises, toutes imposent à leurs membres une responsabilité solidaire dans la proportion du crédit qui leur est ouvert, toutes procèdent de la même manière à la formation de leur capital.

La Société du crédit mutuel de Pétersbourg acquit bientôt une haute importance — elle compte actuellement plus de 9,000 membres, avec un capital de 5,806,660 roubles;—ce n'est plus une institution pour le petit commerce, c'est une banque de premier ordre.

La Société du crédit mutuel des marchands de Moscou compte plus de 1700 membres, avec un capital de 3,200,000. Au commencement de 1874, il y avait plus de 33 sociétés. D'après les bilans publiés dans le journal officiel du ministre des finances (*Oukasatel*), 29 sociétés avaient un capital de plus de 15 millions, leurs escomptes montaient à 52 millions, leur avances sur nantissements, etc., à 44 millions.

c. Sociétés de prêts et d'épargne dans les campagnes.

Le premier essai fut tenté par M. Louguinine en 1865. Les statuts de la société ont été empruntés aux banques du peuple de M. Schulze-Delitsch. Le progrès de ces sociétés a été d'abord très-lent; depuis 1869 leur nombre augmente rapidement.

La loi de 1872, qui remplaça la sanction législative des statuts par l'approbation du ministre des finances, leur a imprimé un essor prodigieux. Au commencement de 1872 il y avait 72 banques de cette espèce, on en comptait au commencement de 1874 plus de 350, et pendant une seule année (1873) le nombre des banques nouvellement autorisées atteignit le chiffre de 190. Un comité de patronage annexé à la Société Impériale de l'agriculture de Moscou, sous la présidence de M. Jakowlew, et une succursale du comité sous la présidence du prince Wasiltschikow, à Pétersbourg, s'occupent à propager ces institutions si utiles aux populations des campagnes, dépourvues des ressources du crédit régulier et appauvries par l'usure. Au 1er janvier 1873, 79 sociétés qui ont envoyé au comité leurs comptes-rendus possédaient un capital de 208 mille roubles; elles opéraient avec des dépôts et des emprunts qui montaient à 369 mille roubles, leurs prêts atteignaient 527 mille roubles. Ces chiffres ont probablement plus que doublé dans le courant de l'année précédente.

4. — Banques hypothécaires privées.

a. Sociétés du crédit mutuel pour la propriété urbaine.

Les capitales de l'empire, Pétersbourg et Moscou, ne tardèrent pas à profiter des dispositions du gouvernement favorables à

la création des banques privées. Les propriétaires des constructions urbaines formèrent des sociétés d'emprunteurs avec responsabilité solidaire, sur le modèle de celles qui existaient en Europe, en accordant, au reste, certaines facilités aux personnes qui voulaient jouir d'un crédit à long terme par une émission annuelle de lettres de gage et par la négociation de celles-ci. Le nombre de ces institutions est insignifiant (aux deux mentionnées plus haut, il faut ajouter celles de Varsovie, d'Odessa, de Riga et de Revel), mais le chiffre de leurs affaires est considérable. Les sociétés de Pétersbourg, de Moscou et d'Odessa avaient en circulation, vers 1874, des lettres de gage portant de 5 à 5 1/2 0/0 d'intérêt, pour une somme de 140 millions. Il paraît, au reste, qu'un certain nombre de sociétés restent à l'état de projets dans les bureaux du ministère, vu le développement pris par les banques hypothécaires par actions, qui prêtent aussi dans les villes.

b. Sociétés de crédit mutuel pour la propriété foncière.

Il y a en Russie deux banques de cette espèce : la Banque foncière de Kherson (1864), et la Société du crédit mutuel foncier (1866). La première étend ses opérations sur quelques provinces, la seconde peut, avec certaines restrictions, prêter dans toutes les provinces de la Russie. Cette dernière Banque émet des lettres de gage dont les intérêts et l'amortissement sont servis en numéraire; le chiffre des lettres de gage de la Société qui sont en circulation montent à la somme de 76 millions. La Société a reçu un subside du Gouvernement de 5 millions en billets de banque à 5 0/0. L'émission des deux institutions atteint actuellement 113 millions de roubles.

c. Banques hypothécaires par actions.

La première banque de ce type a été fondée à Kharkow en 1871; elle fut suivie bientôt de dix autres. Le rayon de chacune embrasse plusieurs provinces : deux, trois et même plus. Le capital des actionnaires remplace la responsabilité solidaire des emprunteurs et ne peut être inférieur au dixième de la somme des lettres de gage en circulation. Les banques négocient les lettres de gage et prêtent de l'argent. Le dividende des actionnaires est pris sur la différence entre les sommes servies en payement des intérêts et de l'amortissement, et celles qui sont prélevées sur les emprunteurs. Parfois le dividende est très-fort (jusqu'à 20 0/0), ce qui explique aisément et les progrès des banques hypothécaires par actions, et la spéculation qui s'est mêlée à la création de ces insti-

tutions. Les lettres de gage émises pendant près de deux ans ont atteint la somme de 96 millions.

Les banques hypothécaires par actions ont reçu, en 1873, un complément dans la Banque centrale du crédit foncier, espèce de crédit mobilier pour ces institutions. La Banque centrale ne donne pas de crédit aux particuliers, elle remplace seulement par ses obligations, dont les intérêts et l'amortissement sont servis en numéraire, les lettres de gage des banques hypothécaires par actions, qui émettent pour la plupart des titres en valeur de papier-monnaie. La banque centrale, avec un capital nominal de 15 millions de roubles, ne peut remplacer dans la circulation les lettres de gage des autres banques que pour une somme dix fois plus forte que son capital effectif. Actuellement elle a substitué ses obligations aux lettres de gage des banques foncières par actions, pour une somme de 14,962,500 roubles. Évidemment la Banque centrale spécule sur la différence du cours des lettres de gage des banques foncières et du cours de ses obligations. Cette opération n'a pas été aussi profitable qu'on l'avait cru d'abord, et d'autres banques de cette espèce, dont l'une a été déjà autorisée, sont restées à l'état de projets.

La loi de 1872 autorise le ministre des finances à donner son approbation aux statuts d'une banque foncière par actions, ou d'une société de crédit foncier avec une responsabilité solidaire des emprunteurs, à condition qu'une nouvelle banque ne puisse étendre ses opérations sur un rayon où deux institutions hypothécaires, sans compter la société du crédit mutuel foncier, prêtent sur gage des immeubles.

III

Le système des banques en Russie qui vient d'être exposé, présente un tout complet. D'abord, il y a une institution centrale, la Banque d'État. Elle établit l'unité de la circulation fiduciaire, elle facilite, à l'aide de ses succursales, les transactions entre les places séparées l'une de l'autre par des milliers de kilomètres, elle offre un appui très-important aux banques privées.

Les banques commerciales par actions, dont quelques-unes ont aussi plusieurs succursales (celle de Volga-Kama en a 19), et les sociétés du crédit mutuel commercial offrent des ressources très-considérables au commerce et à l'industrie. Les banques municipales permettent aux villes de peu d'importance de procurer un placement aux épargnes locales, sous la forme de l'escompte et des prêts très-variés. Les banques provinciales y suppléent au moyen

des institutions mentionnées. Les banques hypothécaires sont nombreuses et variées. Il y a souvent deux, trois institutions du crédit foncier dans un même rayon; l'emprunteur n'a que l'embarras du choix. Enfin, les banques des prêts et d'épargne dans les campagnes, dont le nombre et les ressources augmentent à vue d'œil, peuvent rendre le crédit à bon marché accessible aux classes rurales les plus pauvres. L'essor pris par les établissements de crédit en Russie, et le développement de leurs opérations depuis la réforme des banques ont été prodigieux. Là où en 1859 on comptait une seule banque commerciale avec 8 succursales et 21 banques municipales et privées, d'intérêt purement local, il y a maintenant une banque d'Etat avec 48 succursales, 40 banques par actions, 33 sociétés du crédit mutuel commercial, 250 banques municipales, 18 banques provinciales (du *Zémstvo*). En 1859, excepté dans les provinces Baltiques et la Pologne, il n'y avait pas de banques hypothécaires indépendantes, il y en a maintenant 19, dont la plupart ont des agences dans tout l'empire. Le crédit commercial avant 1859 n'absorbait jamais plus de 35 millions; au commencement de 1874, les banques plaçaient dans leurs opérations commerciales : la banque d'Etat, 106 millions, les banques commerciales par actions 316 millions, les sociétés de crédit mutuel commercial 96 millions, les banques municipales 106; en tout plus de 608 millions. Si l'on prend en considération que 45 banques municipales n'ont pas envoyé leurs comptes-rendus, que les placements de trois sociétés du crédit mutuel commercial ne sont pas entrés dans les calculs, et que les données de 18 banques provinciales ont été aussi omises, il est plus que probable que l'augmentation des placements depuis 1859 est dans une proportion de 1 à 20.

La somme des lettres de gage des nouvelles banques hypothécaires atteint le chiffre de 350 millions. Si une partie de ces titres représente les anciennes dettes dues aux établissements qui sont en voie de liquidation, on peut admettre que la somme des nouveaux emprunts a augmenté près de 2/3 l'ancienne dette hypothécaire, et cela pendant une période relativement très-courte. L'essor rapide du crédit commercial semble tenir du prodige, mais c'est un fait assez naturel dans un pays où le crédit privé, sous des formes primitives, était très-répandu, et celui des banques, au contraire, très-restreint. L'ancienne banque commerciale d'Etat, qui était presque l'unique dispensatrice du crédit, n'était guère coulante, et le privilége qu'elle avait à l'égard des autres créanciers de ses débiteurs rendait son crédit peu populaire.

Enfin, il faut aussi tenir compte du manque de la matière escomptable : le droit de tirer, de signer des billets à ordre, ou des

promesses avant 1862 était uniquement réservé à la classe commerciale, et puis, tant que le réseau des chemins de fer était loin d'être complet, les transactions n'étaient pas aussi concentrées dans les villes qu'elles sont actuellement.

Le tableau qui vient d'être retracé a cependant des points noirs qu'il est nécessaire de signaler.

D'abord la Banque d'État est encore loin de remplir son rôle ; les billets de crédit gardent leur cours forcé et souffrent un disagio de 14 à 15 p. 100 ; le fonds métallique, malgré son importance, est pour ainsi dire immobilisé et n'exerce pas d'influence directe sur le marché ; le portefeuille de quelques succursales ne présente pas toute la sécurité désirable et fait éprouver à la Banque de temps en temps des pertes assez sensibles; le taux de l'escompte, uniforme pour toutes les succursales, est quelquefois en désaccord avec l'intérêt sur place; si le Trésor ne puise plus comme autrefois dans la caisse de la Banque, celle-ci compte encore dans son actif une somme de 113 millions, absorbés par la liquidation des anciennes banques, une dette qui entrave la marche des affaires d'un établissement de crédit commercial.

L'administration des banques municipales est souvent recrutée dans un milieu peu familier avec les principes de la science, et même avec la pratique rationnelle des opérations du crédit ; le contrôle municipal est insuffisant, les comptes-rendus de ces banques prouvent qu'une bonne tenue des livres n'est pas la règle générale (il y a des banques qui classent des lettres de change en souffrance dans leur actif), la responsabilité collective de la municipalité vis-à-vis les déposants n'est pas définie avec assez de précision, enfin, les personnes appelées à la gestion de ces banques sont médiocrement intéressées à leur prospérité; l'intérêt du bien public, ou l'intérêt personnel de disposer d'un crédit à la Banque sont les deux mobiles qui engagent à prendre part à l'administration, mais le premier n'est qu'un fait exceptionnel, le second présente des dangers, dont beaucoup d'établissements peuvent se ressentir.

Les banques provinciales d'une création encore récente n'ont pas fait leurs preuves. L'organisation de celles qui sont fondées sur le principe de la mutualité présente moins de dangers; les autres ne sont pas exemptes des reproches qu'on peut faire aux banques municipales.

Les banques commerciales par actions sont presque identiques avec les institutions de ce genre, répandues en Europe, et présentent les mêmes dangers. L'attrait de gros dividendes les a poussées à donner un développement exagéré au crédit et à protéger la spéculation. La crise éprouvée par la Banque commerciale privée de

Pétersbourg a soulevé le voile, et a permis d'apprécier le risque qu'une administration audacieuse peut se permettre. Il y a des banques qui préfèrent prélever un intérêt usuraire sur des affaires hasardeuses à un intérêt modéré payé par les entreprises solides. Cette tendance se manifeste dans l'escompte des lettres de change de complaisance, dont le produit se transforme quelquefois en billets de dépôts, pour servir de gage dans les opérations avec l'État. De telles affaires réservant les dangers pour l'avenir, et productives de gros bénéfices, excitent les spéculateurs à la création des banques, sans tenir compte du mouvement commercial, dans le seul but de revendre avec prime les actions que les fondateurs partagent souvent entre eux avec l'autorisation du gouvernement, sous le prétexte d'éviter une émission de titres qui pouvait encombrer le marché!

Les sociétés du crédit mutuel commercial prélèvent, en général, un intérêt plus modéré; mais leur organisation laisse aussi à désirer. La responsabilité des membres est réduite à un temps très-limité, à six ou neuf mois; les membres d'aujourd'hui ne le sont plus demain; tous ayant un droit égal au vote dans les assemblées générales, forment une association peu homogène : tantôt un troupeau docile aux meneurs, tantôt une cohue turbulente incapable de discuter les intérêts et les affaires d'une institution de crédit.

Les banques hypothécaires par actions l'emportent sur celles qui sont fondées sur la responsabilité solidaire des emprunteurs. Ces banques ont fait tout leur possible pour retirer de gros bénéfices en augmentant les charges qui tombent sur les emprunteurs et en les attirant par un crédit plus large qu'il ne devrait être. Un procédé pareil a donné au crédit foncier un développement trop accéléré, et les lettres de gage réputées partout comme un placement des plus solides, malgré un intérêt de 6. 0/0 qu'elles portent, ont été cotées à 84 et même 79 0/0, tandis que les fonds émis par le Trésor qui portent 5 0/0 d'intérêt étaient cotés à 97 0/0.

Les banques des prêts et d'épargne dans les campagnes ont besoin de plus d'hommes capables pour leur imprimer une marche régulière. Enfin, on ne peut pas manquer de faire une remarque générale et passer sous silence que la création d'un grand nombre de banques, avec des tendances à la spéculation, a dû contribuer à la hausse des prix et à l'augmentation de la valeur des immeubles dans une proportion énorme, et dans un temps relativement très-court, en un mot, à une perturbation pénible pour les classes les moins aisées.

Il serait injuste cependant d'imputer uniquement ou au ministère des finances, ou à l'administration de la Banque d'État, ou enfin aux banques privées les défauts du système de crédit qui ont été

signalés. Si l'on a commis des fautes, on n'a pas manqué de bonne volonté pour établir un ordre de choses à l'abri des crises et profitable à l'industrie. Le ministère des finances, pendant le cours de dix années écoulées, a fait tout son possible pour réaliser un système de banques privées, si nécessaires au commerce et à l'industrie, et il a réussi dans cette tâche laborieuse. Facilitant par la loi de 1872 la création de nouvelles banques, il a pris des mesures pour réprimer les exagérations funestes de la spéculation. On peut discuter l'efficacité et l'opportunité de ces mesures; on ne saurait nier l'esprit de sage prévoyance qui les a dictées. La Banque d'État n'a pas cherché à dominer quand même; elle n'a mis aucune entrave au développement des banques privées; au contraire, elle les a secondées de son mieux. Les vices de son organisation, les opérations qu'on peut lui reprocher tiennent souvent aux conditions dans lesquelles elle s'est constituée. Les banques par actions commerciales et celles du crédit foncier ne se sont pas laissé endormir dans une sécurité trompeuse; leurs représentants se sont réunis pour s'entendre sur la marche à suivre, et le congrès des banques foncières, en limitant l'émission des lettres de gage d'un commun accord, n'a pas été sans résultats.

Cependant, il faut reconnaître que tout ce qui a été fait est loin d'être suffisant; la loi de 1872 a besoin d'être complétée, et les nécessités qui s'imposent déjà et qui peuvent devenir impérieuses indiquent qu'une réforme du système actuel n'est pas hors de saison. La Banque d'État a besoin de s'affranchir des embarras de la liquidation et de se poser non-seulement un but déterminé concernant le rétablissement de la convertibilité du billet de crédit, mais de préciser les moyens propres pour atteindre ce but. Les banques municipales, provinciales et privées, ont besoin d'une loi qui, sans gêner leur liberté, donnerait à la société entière des garanties plus fortes en établissant une responsabilité plus sérieuse dans l'administration des banques, une publicité qui jetterait plus de lumière sur la marche des affaires du crédit dans le pays et de chaque établissement en particulier. Il est à désirer enfin que la loi sur les banques écarte, autant qu'il est possible, tout élément de jeu et de spéculation de la création de nouvelles sociétés anonymes, et mette plus d'ordre dans la représentation des associés du crédit mutuel.

Ces réformes laisseront-elles à la Banque d'État son rôle d'institution centrale? C'est plus que probable. Subira-t-elle une transformation en société par actions, objet de tant de souhaits de la part des spéculateurs? C'est possible; mais, en ce cas, il serait à désirer que cette transformation n'eût pas pour but de constituer une banque munie de priviléges et dont les actions pourraient convier

les spéculateurs de la Bourse à une nouvelle orgie. Peut-être l'application, dans une certaine mesure, du système américain, pourrait nous épargner le régime d'une banque jouissant d'un monopole, nous faire participer aux bénéfices de l'unité fiduciaire et préparer les chances à la convertibilité du billet de crédit.

N. Bungé,
Recteur et professeur à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

L'ÉMIGRATION
DES LABOUREURS ANGLAIS
ET LA
SITUATION DU TRAVAIL EN AMÉRIQUE.

Sommaire : L'immigration aux États-Unis; ses causes primitives et les circonstances qui l'ont favorisée. — Obstacles qu'elle rencontre aujourd'hui. — Situation actuelle de l'agriculture et des manufactures. — L'ouvrier anglais et l'ouvrier américain. — Les tarifs protecteurs et la circulation fiduciaire; leur action désastreuse dans la dépression momentanée du travail américain. — Le peuplement des États-Unis. — La réémigration.

Tout récemment, le *Journal des Économistes* a publié un travail sur l'agitation agricole en Angleterre (1). L'auteur de ce travail y passait en revue les opinions et les sentiments qui se sont fait jour chez nos voisins quant à l'*exode* de laboureurs dont la *National agricultural Labourers' Union* les menace, et qui a déjà reçu un commencement d'exécution. On sait que, parmi les économistes et les publicistes d'outre-Manche, les uns applaudissent à ce projet, le considérant comme très-praticable et très-efficace au point de vue des prétentions des unionistes, tandis que d'autres le tiennent pour chimérique, prédisant que le mouvement tournera, en fin de compte, à l'avantage des *Landlords* et des *Farmers*, c'est-à-dire des gens intéressés au maintien tant des bas salaires actuels que des vieilles lois terriennes de la Grande-Bretagne. Un des recueils les plus estimés de ce pays, la *Fortnightly Review*, avait successivement inséré dans ses colonnes les thèses contradictoires

---

(1) Voy. le n° d'août : *L'agitation agricole en Angleterre, son caractère, sa portée et ses conséquences.*

de M. Jefferies et de M. Curley, l'un avocat des fermiers, l'autre champion des laboureurs : voici qu'elle nous apporte, dans son numéro de septembre, un nouveau document, une nouvelle pièce, comme on dirait au barreau, à joindre au dossier du procès.

I

L'auteur de ce troisième article, M. Alfred Bishop Mason, est américain (1), et son but est de combattre les illusions que, d'après lui, M. Curley s'est faites sur les avantages que les États-Unis sont susceptibles d'offrir encore à l'émigration européenne.

Personne n'ignore que c'est par millions que les habitants de l'ancien monde sont venus se fixer dans cette partie du nouveau (2), et le premier soin de M. Mason est de rechercher les causes qui, dans le passé, ont favorisé cette immigration extraordinaire. M. Mason range en première ligne l'énorme quantité de terres disponibles : on les donnait, pour ainsi dire, et le goût de la propriété personnelle est si puissant! C'est pourquoi des gens qui ne pouvaient jamais prétendre à rien posséder dans leur patrie ont été jusqu'à frêter des navires pour se transporter, eux, leurs familles et leurs espérances, dans l'Amérique septentrionale. Ayant réussi, pour leur propre compte, ils ont attiré près d'eux leurs anciens amis et leurs anciennes connaissances. La guerre de la sécession avait entraîné la destruction d'à peu près 1,500,000 hommes et ce vide, ce fut encore l'immigration du vieux monde qui dut le combler. Le gouvernement fédéral et les États particuliers lui prodiguèrent les encouragements, d'une façon directe, par la constitution à l'étranger d'agences d'émigration, par l'octroi de passages gratuits, par la concession également gratuite de terres, par le don même parfois de semences et d'instruments aratoires; d'une façon indirecte, par la vente aux prix les plus infimes des terrains domaniaux, comme par d'abondants subsides aux canaux, aux chemins de fer, aux entreprises manufacturières. Le capital européen traversa les mers, à son tour, pour aider à ces œuvres diverses, accomplies assez

---

(1) Le titre même de son article le démontrerait : *An American view of Emigration*, s'il ne le disait d'une façon fort expresse au cours de l'article.

(2) 7,803,865 pour la période de 1776 à 1870, dont 250,000 jusqu'à 1820, d'autre part, les calculs de MM. Bœhm et Wagner, dans les *Mittheilungen* du docteur Petermann, résumés par M. Boissay (*Journal des Économistes*, octobre 1874). M. Ch. Letort indique, du 1er octobre 1819 au 31 décembre 1873, un chiffre total de 9,665,916 immigrants.

souvent au hasard et sans grand souci de leur utilité relative ou intrinsèque. De là une grande demande de travail. Il n'est pas enfin jusqu'aux tarifs protecteurs qui n'aient favorisé l'immigration ; une production factice a momentanément donné de l'ouvrage à beaucoup de bras, et les a séduits par l'appât de salaires d'un chiffre en apparence élevé. Les Allemands surtout se sont laissé prendre à ce mirage.

Mais M. Mason se fait fort de prouver que ces diverses circonstances ont beaucoup perdu de leur première force. « On pense communément, s'écrie-t-il, que l'Amérique est le paradis du travailleur. Or, il y a une première et capitale raison pour se détromper à cet égard : c'est que la limite d'une agriculture prospère y est désormais atteinte. » Jadis la grande cité de New-York tirait de la vallée du Connecticut les céréales nécessaires à sa subsistance; plus tard, à mesure que la population s'avançait vers l'ouest, le bassin du Mohawk, puis celui de l'Ohio, devinrent le centre de cet approvisionnement. Aujourd'hui ce centre a reculé encore; il se trouve dans l'Illinois et s'apprête à franchir peut-être le Mississipi. *Les frais de transport de ses produits ont fixé, d'année en année, les limites de l'agriculture.* La cote de Liverpool détermine les prix sur tous marchés de l'ouest, même les plus lointains; comme elle est indépendante de ces frais mêmes et qu'ils ont augmenté à raison des nouvelles distances à parcourir, le fermier se plaint de ne pas s'enrichir. A moins d'améliorer les voies de communication, soit fluviales, soit terrestres, la culture ne peut s'enfoncer davantage dans la région de l'Ouest. Ces *prairies* « sans limites » dont il est tant parlé, quand elles ne sont pas composées seulement de sables et de pierres, ou d'un gazon qui offre au buffle une maigre pâture, ces prairies se trouvent trop distantes des marchés pour offrir une ressource à l'agriculture. Quant au Nord-Ouest, il a beaucoup trop produit dans ces derniers temps, et il a été heureux pour lui que la famine du Bengale vînt offrir à ses grains un débouché exceptionnel. Mais peut-on s'attendre au retour régulier de pareilles circonstances, et faut-il donc souhaiter que les Hindous meurent de faim chaque année, afin de faire vivre les fermiers américains? En un mot, « l'Union ne peut offrir à de nouveaux immigrants ni du travail, ni de la nourriture, ni des terrains à bon marché. Voilà le grand fait qui devrait décourager ceux qui veulent, comme M. Arch, jouer au Moïse et inscrire, dans l'histoire du monde, le chapitre d'un nouvel Exode. Les suivants de M. Arch entendent-ils acquérir des fermes? Chacun d'eux alors doit se pourvoir d'argent. Force lui sera non-seulement de payer sa terre, mais de posséder assez d'avances pour se sustenter, lui et sa famille, pendant une année

entière, et si, à la fin de cette année, les chemins de fer élèvent de quelques cents leurs tarifs, même s'ils ne diminuent pas leurs tarifs actuels, ce sera un homme ruiné. Les choses étant ainsi, que peut faire un laboureur anglais, totalement dépourvu de ressources pécuniaires, et forcé de recourir à la charité pour effectuer son passage même en Amérique? »

Pour preuve que les classes laborieuses ne jouissent plus aux États-Unis de leur ancien bien-être, M. Mason reproduit les détails statistiques dont M. David A. Wells appuya le discours qu'il prononça, l'an dernier, en Angleterre, lors de l'avant-dernière réunion du Cobden-Club. Ils affectaient la forme d'un tableau, qu'il ne paraît pas inutile d'insérer textuellement ici, parce qu'il fournit, non-seulement sur les prix de l'autre côté de l'Atlantique des objets nécessaires à l'existence, mais encore sur les quantités qu'une famille en consomme et les dépenses générales de cette famille, des données bonnes à conserver.

Tableau de la consommation et des dépenses d'une famille de New-York (deux adultes et deux enfants), en 1860 *et en* 1873.

Articles de consommation.	Quantités consommés.	Prix en 1860.	Dépenses en 1860.	Prix en 1873.	Dépenses en 1873.
Bœuf frais...	250 livres.	10 1/4 cents la livre.	25.62 1/2 doll.	20 c. la livre.	50 doll.
Mouton	100 —	9 c. —	9.00 —	15 c. —	15 »
Bœuf séché...	100 —	7 5/12 —	7.50 —	12 c. —	12 —
Beurre.....	70 —	18 c. —	12.60 —	30 c. —	21 —
Riz.....	50 —	6 c. —	3.00 —	10 c. —	5 —
Lait.....	200 quarts.	5 c. le quart.	10.00 —	10 c. le quart.	20 —
Café.....	20 livres.	20 c. la livre.	4.00 —	35 c. la livre.	7 —
Thé	5 —	63 c. —	3.15 —	80 c. —	4 —
Sucre.....	100 —	9 1/2 c.	9.50 —	13 c. —	13 —
Mélasse.....	20 gallons.	50 c. le gallon.	10.00 —	80 c. gallon.	16 —
Charbon.....	5 tonnes.	5.50 doll. la tonne.	27.50 —	8 doll. tonne	40 —
Loyer de trois chambres.	P. un an.	5 dollars le mois.	60.00 —	12 d. par mois.	144 —
Total pour une année.....			181.87 1/2 dollars.		347 dollars

C'est donc pour l'année 1873, comparée à 1860, un accroissement de dépenses de 92 pour 100. Quant aux salaires, les détails ci après font ressortir qu'ils n'ont pas marché du même pas :

	Salaires journaliers en 1860.	Salaires journaliers en 1873.
Ébénistes.....	1.75 dollars	2.75 dollars
Tonneliers.....	1.65 —	2.75 —
Charpentiers.....	1.75 —	3.00 —
Peintres.....	1.77 —	3.00 —
Cordonniers.....	1.50 —	2.35 —
Tailleurs.....	1.66 —	2.50 —
Tanneurs.....	1.75 —	2.65 —
Ferblantiers	1.75 —	2.75 —

Les salaires ne se sont donc accrus que de 60 pour 100, alors que le coût de l'existence s'élevait de 92 pour 100; et puisque, en 1860, il ne fallait, en ce qui concerne ces huit métiers, que 859 journées de travail pour se procurer les douze articles énoncés au tableau ci-dessus, et qu'aujourd'hui 1,027 journées sont devenues nécessaires, il s'ensuivrait que la puissance d'achat du travail américain reste, en 1873, inférieure en moyenne de 19 1/2 pour 100 à ce qu'elle était treize années auparavant.

D'autre part, l'audace, pour ne pas dire la témérité spéculative des Yankees, a reçu plus d'une sévère leçon, et, ce qui peut-être est encore plus grave, les capitaux européens ont pris de la défiance; ils se sont effrayés d'une circulation fiduciaire dont le Congrès reste maître d'étendre à son gré le quantum déjà énorme. A l'essor artificiel que les tarifs protectionnistes avaient momentanément imprimé à l'industrie manufacturière, a succédé une prostration quasi-générale, et les branches de cette industrie, qui s'alimentent de matières premières, sont presque écrasées. Jadis les fabricants d'outils en acier, qui tirent cet acier de la Grande-Bretagne et de la Suède, possédaient de très-larges débouchés, et ils faisaient concurrence aux Anglais jusque sur leur marché national. Grâce aux tarifs protectionnistes, ils ont vu leur clientèle se restreindre à la seule Amérique. L'incertitude de ces tarifs, que le Congrès remanie sans cesse, devient elle-même pour les capitaux, conservateurs par essence, une cause d'hésitations et de répugnances. Le même effet résulte, dans les États de l'Ouest, d'une législation sur les transports du chemin de fer aussi versatile et aussi arbitraire que possible. Il y a peu de temps que la législature du Wisconsin s'arrogeait le droit de fixer à sa guise, sans consulter aucun homme compétent, aucun intéressé, le prix des places de voyageurs et celui des transports de marchandises sur le réseau ferré de cet État. Que cette prétention, déjà sanctionnée par les cours locales le soit aussi par la haute cour fédérale, toute compagnie incorporée des États de l'Ouest se verra à la merci de législatures que notre auteur qualifie de « vénales » souvent et d'habituellement « stupides. » Est-il donc étonnant, ajoute-t-il, que le capital se retire sous sa tente; que beaucoup d'œuvres commencées restent sans achèvement; qu'on abandonne des plans conçus et qu'enfin, dans ce désarroi, plusieurs compagnies aient interrompu le paiement des intérêts de leur dette? Le journal *the New-York Daily Bulletin* ne porte pas ces arrérages à moins de 325,205,668 dollars, et quand le capital se resserre, le fonds auquel les salaires s'alimentent diminue et, par suite, la demande du travail fait de même.

Les vides personnels laissés par la guerre civile ont été large-

ment remplis : le Congrès et les législatures locales, qui le savent, ont cessé en fait de favoriser l'immigration. Deux raisons expliquent cette conduite, l'une morale et l'autre politique. Dans beaucoup de localités, les Irlandais et les Allemands l'emportent en nombre sur les natifs et font la loi à ces derniers : c'est ainsi que le conseil municipal de la grande ville de New-York ne compte que seize américains de naissance contre sept Allemands et seize Irlandais. Cette invasion de l'élément étranger, avec toutes les conséquences diverses qu'il a déjà eues et dont quelques-unes ont atteint le vieux caractère national, a quelque peu guéri, nous dit-on, les Américains de l'engouement excessif (*frantic*) dont ils s'étaient pris pour l'immigration. Dans le Sud, un ou deux États continuent bien pour l'attirer quelques faibles efforts; mais les communautés du Sud sont appauvries, et il ne leur est guère possible de s'engager beaucoup dans une voie pareille. Si la vente à bon marché de terres persiste toujours, on a déjà vu qu'elle ne constituait point pour les acquéreurs une opération fructueuse, et les subsides si abondants que jadis la nation, les États, les comtés, les villes, fournissaient, à l'envi les uns des autres, aux chemins de fer, ces subsides ont cessé. Combinés avec les hauts tarifs, une circulation fiduciaire exagérée et de forts emprunts contractés en Europe, ils avaient imprimé au réseau des voies ferrées et aux industries s'y rattachant un développement anormal. Des usines métallurgiques et des fabriques de wagons surgissaient de toutes parts. Aujourd'hui, tout cela est changé ; on ne construit plus de voies nouvelles; ces usines et ces ateliers sont déserts, et dans la seule Pensylvanie, des centaines de hauts-fourneaux s'étaient fermés à la date du 1er mai dernier. C'est un grand coup porté à la demande du travail industriel, et quel besoin pourrait-il ressentir de bras nouveaux, quand des milliers d'ouvriers se résignent à déserter leurs professions premières après avoir vainement tenté de les conserver, en acceptant des salaires de plus en plus abaissés?

Les immigrants rencontrent-ils, du moins aux États-Unis, cette liberté générale qu'ils souhaitaient et qui leur manquait chez eux? M. Mason a conçu des doutes à cet égard : « Les Allemands eux-mêmes », dit-il, « sont moins enchaînés, sous divers rapports, dans leur pays qu'en Amérique. L'empire germanique ignore, en effet, ces lois du dimanche et ces lois protectionnistes qui gênent ou vexent le Yankee. Sans doute, la constitution fédérale a rompu avec toute pensée d'une religion d'État; mais l'esprit de secte pénètre facilement dans l'ordre politique. Les lois somptuaires ne sont nullement rares, et l'on vient de prendre des mesures qui gênent la liberté des grèves. » Bref, M. Mason croit légitime d'affirmer,

qu'en fait d'importance politique, les ouvriers américains ne sont guère plus favorisés que les ouvriers du Royaume-Uni. Sans doute, ils possèdent tous un droit de suffrage qui, en Angleterre, n'appartient encore qu'au plus petit nombre. Mais, précisément « c'est le suffrage universel qui a dégradé les élections » et sa jouissance qui attire les travailleurs européens, ressemble à un *ignis fatuus :* elle ne séduit que pour tromper. L'absence des priviléges aristocratiques et la diffusion de l'instruction primaire, au sein de la société américaine, lui paraissent des titres de supériorité moins contestables. Comme il n'y existe pas de droit d'aînesse, la propriété se subdivise vite, et les fils des immigrants ont plus de chances de prospérer pour peu que leurs pères aient eux-mêmes réussi. Mais à cette heure, les chances de ceux-ci sont devenues minimes, et si, au bout d'une année, les parents tombent dans l'indigence, quel sera le sort des enfants? Jusqu'ici le libre système scolaire n'a donné que des résultats avantageux; mais les écoles commencent à n'être plus assez vastes pour contenir les élèves qui se pressent à leurs portes, et à Chicago, des milliers d'enfants ne peuvent y entrer. En d'autres termes, tout bien pesé et tout bien considéré, si les raisons politico-sociales qui plaidaient jadis en faveur de l'immigration « gardent encore de leur force, elles en ont trop perdu pour contrebalancer les motifs matériels qui la déconseillent. »

II.

Ces préliminaires vidés, notre publiciste entreprend de retracer la condition réelle du travail américain, envisagé tant en lui-même que par comparaison avec le travail anglais.

Le tableau qu'il en trace — disons-le de suite — n'est pas chargé, tant s'en faut, de couleurs optimistes. M. Mason nous montre le marché américain à la fois surchargé de produits et dépourvu de sécurité matérielle. Pendant le dernier hiver, toutes les grandes villes du Nord, à part celle de Saint-Louis, peut-être, ont été le théâtre de démonstrations tumultueuses, dues aux ouvriers en chômage qui requéraient les autorités civiles de leur procurer de l'occupation. A New-York, à Boston, à Cincinnati, à Chicago, la police a dû préserver de la dévastation les édifices publics, et quelquefois les boulangeries ont été saccagées. La première de ces villes s'était imposé d'énormes sacrifices pour soulager la misère régnante. Tous les indigents de l'État y affluèrent; ils encombraient ses rues et ses places, réclamant un asile et du pain. Le retour de la belle saison eut pour effet de diminuer un peu le paupérisme ; toutefois, à Chicago, lors du dernier incendie, qui a eu

lieu le 14 juillet, il y avait tant d'ouvriers oisifs que l'on dut avertir les travailleurs du dehors, qu'en dépit des ravages à réparer, leur concours serait tout à fait superflu. Aussi bien, cet encombrement du marché du travail est-il attesté par la baisse des salaires. Au mois de mars 1873, un bon charpentier gagnait à Chicago par jour 3 dollars 1/2 (en billets de banque). A un an de distance, il s'estimait heureux d'en recevoir 1 1/2 seulement. A la vérité, ces bas taux ne se sont pas maintenus longtemps; mais, aujourd'hui même, les plus favorisés des charpentiers, ceux qui appartiennent à l'une des deux sociétés coopératives de la ville, ne touchent pas plus de 2 dollars 25 cents de paie quotidienne. Pour beaucoup elle reste au-dessous de ce chiffre. Les gagistes des chemins de fer, tels que les surveillants de la voie, par exemple, ne reçoivent plus que 1 dollar 25 cents, au lieu de 2 dollars 50 cents, à la même époque de l'année dernière. En ce moment même les ouvriers des mines de fer du bassin du lac Supérieur se trouvent en grève, parce qu'on a voulu réduire à 1 dollar 30 cents, ou 1 dollar 75 cents des salaires qui variaient de 2 dollars 25 cents à 2 dollars 75 cents. Les propriétaires menacent de suspendre l'extraction plutôt que d'allouer un cent de plus. On pourrait multiplier ces exemples. La vérité est que déjà les salaires manifestaient une tendance marquée à la baisse lorsque la crise de 1873 éclata, et l'on comprend que cette crise l'ait accentuée et précipitée. Les ouvriers se sont bien mis en grève sur des points nombreux, afin de relever les salaires à leurs taux primitifs; mais cette campagne, d'après M. Mason, n'a pas été heureuse, et il n'est point à sa connaissance que le conflit ne se soit pas terminé entièrement au gré des patrons, ou bien par des compromis où la main-d'œuvre a dû céder de ses exigences.

Ici, l'économiste américain prend directement à partie le champion de l'émigration des laboureurs anglais. « Vous semblez, dit-il à M. Curley, envisager les grèves comme l'indice d'une heureuse situation commerciale, et vous prétendez qu'en Amérique le travail rencontre actuellement des conditions plus favorables qu'avant la crise de l'année dernière. Eh bien! vous commettez une double méprise, et quand même les chiffres spéciaux ne vous donneraient pas tort, des considérations générales viendraient battre en brèche vos appréciations. Quand une panique éclate, le travail manuel est, de toutes les marchandises, celle qui se déprécie la première. Sous le coup de nécessités quotidiennes et incessantes, l'ouvrier n'est pas maître, en effet, de disposer de son labeur à sa guise et à sa convenance, de refuser le concours de ses bras quand il juge trop faible le louage qui lui en est offert. D'autre part, la suppression

ou la diminution de ce même louage constitue la première économie que fassent les gens qui se trouvent momentanément restreints dans leurs ressources pécuniaires. L'ignorance et la pauvreté même des ouvriers en font les premières victimes des crises commerciales. Dans les cas où la loi est appelée à protéger leurs droits, son action est lente, et, pour la mettre en mouvement, il faut des moyens pécuniaires qui leur font défaut presque toujours. Le mieux pour eux est donc, le plus souvent, de souffrir et d'attendre. C'est ce que la population ouvrière des États-Unis a dû faire : elle a souffert beaucoup et attendu longtemps. Quand la crise est arrivée à son terme, bien des gens qui, depuis de longs mois, ne travaillaient plus du tout sont rentrés avec bonheur dans leurs anciens ateliers. Ils y sont revenus avec des salaires très-avilis, mais ils n'avaient pas le choix, et quelque chose est préférable à rien. » En de pareilles occurrences, l'action des *Trades' Unions* reste impuissante, et si certaines grèves ont pu contribuer à la hausse des salaires, c'est que, pour une cause quelconque, ils ne correspondaient pas à la demande du travail et à l'état prospère du marché. Quand, au contraire, il y a stagnation sur ce marché et que les bras se font concurrence, les grèves, loin de remédier au malaise des classes ouvrières, l'aggravent en même temps qu'elles dégénèrent aisément en danger pour la paix publique. Les Eats-Unis en font à cette heure l'expérience : dans les meetings du dimanche, les têtes s'exaltent, et les orateurs, qui veulent flatter la passion populaire, arborant le drapeau socialiste, inconnu jusqu'ici de l'autre côté des mers, invoquent le droit au travail et réclament de l'État qu'il fournisse de l'ouvrage aux victimes des perturbations industrielles.

Ce n'est pas que le travailleur ne jouisse en Amérique de certains avantages particuliers. Mais quand on a cité une plus grande part de pouvoir politique,—et pour M. Mason, ce n'est point là un bien sans mélange, il nous l'a déjà dit,— une plus grande facilité d'être le fils de ses œuvres, un accès facile à la propriété terrienne et enfin la liberté absolue de conscience, on a épuisé la liste de ces avantages. D'ailleurs, un détestable régime économique leur sert plus que de contrepoids : il les annule pour ainsi dire. Les tarifs protecteurs, suivant l'énergique expression de notre écrivain, volent le travail américain : *A high tariff robs the American labour*. Ils amènent le renchérissement de presque tous les objets que l'ouvrier achète et consomme. Par compensation, ils lui procurent parfois de l'occupation, il est vrai, dans les industries factices qu'ils engendrent et qu'ils alimentent; mais cette compensation dure peu : un beau jour, la réaction se fait sentir. Ces industries

s'écroulent, et l'ouvrier se trouve sur la voie publique. Mais c'est surtout pour les agriculteurs que l'effet de ces tarifs est désastreux : ils prélèvent, à propos de tout, une dîme sur leurs gains, sans rien leur rendre en retour. Les taux élevés des transports par les voies ferrées dont ils se plaignent, le régime protecteur en est responsable dans une large mesure; car c'est lui qui a grossi de 50 ou 60 0/0 le prix des rails, comme celui du matériel roulant, et il faut bien que l'exagération des frêts compense cette différence. Les fluctuations de l'appareil monétaire ne favorisent pas davantage le travail manuel. La valeur de l'or vient-elle à baisser, les salaires sont d'habitude les premiers à s'en ressentir; cette valeur se relève-t-elle, les salaires sont les derniers à s'en apercevoir. Ces fluctuations, en outre, entraînent une autre conséquence : chaque marchand surcharge le prix de ses marchandises d'un surplus, d'une sorte de prime d'assurance, afin de se garantir de la dépréciation possible de la monnaie dont il est payé. « Supposons qu'un article lui coûte 1 dollar or, et qu'il en retire un bénéfice de 10 0/0. Quand l'or fait 10 0/0 de prime, il ne peut se risquer à céder ledit article à 1 dollar 21 cents, papier-monnaie, qui équivalent au dollar et 10 cents en or, parce que demain, dans une heure peut-être, la prime de l'or peut arriver à 25 0/0. Son dollar et 21 cents ne représenteraient plus alors que 97 cents, et il se trouverait avoir fait une perte. Pour conjurer ce risque, il force donc le prix de vente. Cette opération se répète à chaque transmission de l'article, et comme l'ouvrier l'acquiert généralement du dernier de ses détenteurs, c'est lui qui supporte, en fin de compte, la série entière de ces surélévations de prix artificielles. »

Le principe coopératif ne paraît pas jouir en Amérique d'une grande faveur, si ce n'est parmi les *farmers*. C'est ce que nous apprend M. Mason, en se plaignant d'une façon générale de ce que l'esprit d'association manque à ses compatriotes, dès que la politique n'est pas en jeu. Le sentiment de souveraineté individuelle que leurs institutions développent les empêche, dit-il, d'aimer à s'associer, et une jalousie furieuse règne dans les quelques sociétés coopératives qu'ils ont fondées. Personne n'y veut obéir, et tout le monde voudrait y commander. Les hommes qui les composent ne se connaissent pas de longue date, comme se connaissaient les premiers coopérateurs anglais. Ils se soucient peu d'apporter leur argent à la caisse commune, et les deux associations de cette espèce les plus remarquables et les plus nombreuses, *the amalgamated Carpenter's Union* et celle des *Joiners* sont alimentées par des fonds anglais. Mais l'insuccès de la coopération sur l'autre rive de l'Atlantique y constitue-t-elle pour les classes ouvrières un désavantage véri-

table? C'est un point que nous n'entreprendrons pas de discuter ici d'une façon incidente, et dont le débat approfondi nous entraînerait évidemment beaucoup trop loin. *Grammatici* (lisez les économonistes) *certant et adhuc sub judice lis est.*

On pourrait aisément croire que, dans les États esclavagistes, les bras sont fort demandés; on les dit même affamés de travail : *Hungry for labour*, selon l'expression de leurs feuilles publiques. Mais ces États sont ruinés pour la plupart : « Les taxes s'y montrent énormes, parfois supérieures aux revenus des contribuables, et le capital n'y existe guère que de nom. » La situation de la Virginie elle-même est dépeinte sous d'assez tristes couleurs, quoique ce soit la moins éprouvée et la plus riche des provinces méridionales. Dans la vallée de la Shenandoah et dans celle de la rivière James, la production agricole, qui fait la seule richesse de cette zone, languit : les laboureurs souffrent et les fermiers s'écrient qu'ils n'ont pas d'argent. Pourquoi donc cet appel pressant à l'afflux des immigrants qui se fait entendre périodiquement dans les États du Sud? La plus récente *Convention* des contribuables de la Caroline méridionale a donné le mot de l'énigme; il s'agit d'y attirer le plus de blancs possible, afin qu'ils contrecarrent, par leurs votes, l'ascendant progressif des noirs. « On considère les immigrants comme un bétail votant (*a voting cattle*). Un sol appauvri, des communautés indigentes, l'anarchie sociale, une taxation oppressive, le mépris du travail des mains, legs de l'ancien esclavage, voilà le bilan du malheureux Sud, et on conviendra qu'il n'a rien d'attrayant pour les travailleurs anglais.

III

Le bien-être respectif des travailleurs aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne, telle est la dernière question que M. Mason se pose, et qu'il déclare être fort délicate à résoudre, faute de termes de comparaison assez topiques.

Voyons d'abord ce qui concerne les demeures. L'ouvrier américain passe pour mieux logé que l'ouvrier britannique. S'il en est ainsi, cette supériorité doit se manifester surtout au Massachusetts, où ses salaires sont les plus élevés, où l'on dresse toutes sortes de statistiques. Consultons en conséquence le rapport, pour 1874, du bureau de la statistique du travail, *Board of Labour Statistics.* Voici ce qu'on y lit aux pages 32, 33, 34 et 35 : « On ne peut se tromper en affirmant que presque tous les ouvriers appartenant aux métiers les moins rétribués et un grand nombre des autres, habitent des maisons en somme misérables et malsaines. La plu

part de ces maisons sont vieilles, mal situées, mal ventilées; elles manquent d'eau comme de lumière, et les créatures humaines y sont entassées sans aucun égard à la propreté ou à la décence. Le témoignage des inspecteurs spéciaux ne laisse, à cet endroit, subsister aucun doute. Dans la ville de W..., par exemple, ils ont visité une maison haute de trois étages, longue de 32 pieds, large de 20, et qu'occupaient trente-neuf personnes de tout âge. Pour leur usage commun, elles ne disposaient que d'une seule pompe et d'un seul cabinet d'aisances. Presque partout, ils ont rencontré des escaliers dégradés et boueux, des cours intérieures insuffisantes, mal tenues, encombrées de divers immondices, servant de promenoirs aux porcs et aux chèvres. Ils se sont assurés, enfin, qu'un assez grand nombre d'ouvriers habitaient des sous-sols délabrés et très-humides, où la mort accomplissait à son aise son œuvre destructive.

Passons aux prix de détail des choses nécessaires à l'existence. Le tableau suivant les fournit pour Boston et les autres villes du Massachusetts, par comparaison avec trois des grands centres industriels du Royaume-Uni :

	Boston.	Villes du Massachusetts.	Manchester.	Birmingham.	Sheffield.
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars
Baril de farine de froment (qualité supérieure)....	9.50	12.00	8.72	9.56	8.82
Livre de bœuf frais.....	0.18	0.20	0.24 3/4	0.23 1/2	0 22 1/2
— de porc salé ou fumé.	0.10	0.12	0.18	0.16 3/4	0.18
Boisseau de pommes de t.	1.05	1.00	1.35	1.35	1.22
Douzaine d'œufs.....	0.30	0.30	0.25 3/4	0.22 1/2	0.20 1/4
Livre de thé.....	0.63	0.75	0.81	0.67	0.67
— de café.....	0.40	0.49	0.36	0.40 1/2	0.40 1/2
— de sucre.....	0.09 1/2	0.11	0.09	0.09	0.07 3/4
Tonne de houille.....	8.50	10.00	4.08	4.91	3.93
Paire de grosses bottes...	3.62 1/2	4.25	3.66	2.81	3.25
Loyer hebdomadaire de 4 pièces.....	4.96	1.85	1.32	1.13	1.08
Id. de 6 pièces.....	6.58	3.12	1.82		1.62

Le coût de l'existence serait donc, tout compensé, un peu moins onéreux à Birmingham, à Manchester et à Sheffield, qu'à Boston et dans les villes du Massachusetts, et à s'en rapporter à un ancien habitant du Yorskhire, qui est venu s'établir aux environs de Chicago, la comparaison tournerait décidément au profit de la vieille Angleterre. « Les hauts salaires de l'Amérique, écrivait-il, l'année dernière, au journal *la Tribune*, ne sont qu'un leurre, et met-on en regard la puissance d'achat d'un dollar dans mon comté natal

et cette même puissance à Chicago, on reconnaît qu'appliquée aux loyers, aux vêtements, à la nourriture, elle est de 66 0/0 inférieure. L'ouvrier du Yorkshire achète chez lui la farine, les salaisons, les fromages américains à aussi bon compte qu'à Chicago même, et le loyer de sa demeure lui coûte sept fois moins (1); son lait, son sucre, son thé, sa bière, ses pommes de terre lui reviennent également à meilleur marché (2). Il est vrai que le bœuf ne se cote à Chicago qu'à 18 cents la livre, tandis que, dans le Yorkshire, il arrive à 24; mais aussi la viande américaine est-elle filandreuse, sans saveur et sans jus. Quant aux étoffes de laine, aux flanelles, aux bas, aux mouchoirs, aux ombrelles, à la vaisselle de table, aux fourchettes et cuillers, aux coûteaux et rasoirs, ils se vendent trois ou quatre fois plus cher sur le marché américain que sur le marché anglais. » Glissons sur les autres avantages que cet émigrant, très-désabusé de l'Amérique, paraît-il, et un peu trop patriote peut-être, accorde à son comté natal : les boîtes d'allumettes, la coupe des cheveux, la lecture des journaux à bien meilleur compte; un climat tempéré, au lieu d'extrêmes chaleurs en été et de grands froids en hiver, sans parler de variations de température à la fois brusques et incessantes (3). Mais ne négligeons pas les détails que voici, et que M. Mason reconnaît devoir à un charpentier anglais établi depuis quelques années aux États-Unis : « Les Anglais, dit-il, travaillent cinquante heures par semaine, cinquante-quatre dans quelques localités, et les Américains soixante. Chez les premiers, le travail cesse dans la soirée du samedi, à midi ou à une heure; chez les autres, il se prolonge jusqu'à six. En Angleterre, la solde a lieu à la fin de chaque semaine, d'une façon très-régulière; en Amérique, elle affecte des allures capricieuses, presque arbitraires; elle n'a

---

(1) A Chicago, par mois, 18 dollars, soit 3 livres 15 shillings, payés d'avance; dans le Yorkshire, 11 shillings, soit 2 dollars 75 cents.

(2) Dans le Yorkshire : lait 6 cents la mesure ; à Chicago, 7 — sucre : 11 et 13 cents la livre — thé : 84 cents et 1 dollar 25 c. — bière : 2 et 5 c., la chope — pommes de terre : 25 et 35 cents, le peck, soit 24 livres.

(3) On trouve dans la lettre du correspondant de *la Tribune* quelques indications sur les différences entre les salaires quotidiens en Amérique et dans le comté d'York. Nous traduisons ces différences en francs, pour mieux les faire ressortir aux yeux de nos lecteurs.

Mouleur	américain, de	13 à 17	francs;	id.	anglais	6 fr.	85
Forgeron	—	13 à 17	—	id.	—	6	85
Mécanicien	—	13 à 16	—	id.	—	6	60
Charpentier	—	12 à 14	—	id.	—	6	35

lieu que le lundi et cause à l'ouvrier des pertes de temps et des déplacements fâcheux. Là, le travail se décompte à l'heure ; ici c'est à la journée, et toute absence compte pour un quart de journée au moins.

M. Mason convient sans peine que toutes ces données ne sont pas tout à fait concluantes; elles lui paraissent néanmoins suffisantes pour imposer cette conviction que la condition générale de l'ouvrier américain n'est pas aussi supérieure à celle de l'ouvrier anglais que celui-ci est assez généralement enclin à le croire. Il conseille, d'ailleurs, au travailleur anglais de songer sérieusement à ceci : c'est qu'il y a une phlétore de travail, s'il est permis d'ainsi dire, sur le marché américain, et que dès lors, en vertu des lois inflexibles de la concurrence, les ouvriers les plus habiles sont seuls capables de l'emporter dans la lutte. Or, ces plus habiles sont déjà fixés en Amérique. Les nouveaux immigrants sont rarement favorisés de salaires égaux à ceux de leurs devanciers, parce qu'ils ne sont point assez au fait des méthodes de travail propres au pays qu'ils adoptent. Qu'un entrepreneur de bâtisse de Chicago, par exemple, emploie concurremment des Allemands immigrés depuis plusieurs années déjà et des Allemands débarqués de la veille, il payera deux fois plus les premiers que les seconds, et encore trouvera-t-il que le travail de ceux-ci ne lui est pas profitable dans la même mesure. Et pourquoi? C'est que l'Allemand américanisé n'emploie qu'un seul outil, la truelle, pour mettre les briques en place, pour les assujettir, pour les briser en morceaux quand de besoin, alors qu'il faut à l'immigrant novice un outil distinct pour accomplir chacune de ces parties de sa besogne. Il travaille donc beaucoup plus lentement, et personne n'ignore que les Yankees, s'ils ne sont pas les inventeurs de l'adage *time is money*, l'appliquent dans toute sa rigueur et se montrent soucieux, avant tout, de faire toujours vite, sinon toujours bien.

De tout ce qui précède faut-il conclure que l'immigration américaine a perdu toute raison de se continuer? M. Mason ne va pas aussi loin : il est même convaincu que la colonisation collective garde des chances de succès qui ont échappé à la colonisation individuelle. Seulement, il recommande, à cet endroit, beaucoup de soins et une grande prudence. Tout d'abord, il est indispensable de bien reconnaître le site de la colonie future, si l'on ne veut pas courir le risque de l'installer sur des terrains envahis par les sables ou ravinés par les eaux. Il n'est pas moins nécessaire de vérifier la validité du titre de concession; car on a vu trop souvent de pauvres diables prendre la route du Far-west, sur la foi de pièces forgées, et rechercher vainement les terres qu'on leur avait cédées

et qui n'existaient pas, ou qui étaient appropriées déjà. Ces précautions prises et ces dangers évités, les colons auront à peine entamé leur vraie tâche. Ils auront à suffire par eux-mêmes à leurs besoins de toute sorte : c'est dire qu'ils ne doivent pas se composer de plus d'agriculteurs que les premiers besoins de la culture n'en exigent; les autres seront des gens de divers métiers. Il leur faudra de l'argent, et même en quantité assez forte, tant pour payer leur passage d'Europe en Amérique que pour acheter leurs terres, les défoncer et les clore, pour bâtir leurs demeures, s'approvisionner des outils et des instruments nécessaires. Quelques colonies, fondées dans ces conditions, florissent dans le Far-west, entre autres celle de Greeley, qui tire son nom de feu Horace Greeley, le célèbre publiciste. Elle est l'œuvre de pionniers venus des États de l'Est, mais surtout de la Nouvelle-Angleterre, qui tous possédaient certaines ressources pecuniaires. Ils n'avaient pas omis d'envoyer quelques-uns des leurs reconnaître à l'avance le site de leur établissement futur, et de s'entendre avec les compagnies de chemins de fer quant à leurs frais de transport. Une fois sur les lieux, ils ont arrêté, en assemblée générale, un *modus vivendi*, et, bien qu'enfoncé à 2,000 milles dans l'ouest, leur principal village rappelle ceux du Massachusetts ou du Connecticut. En ce moment même, des Prussiens memnonites, dont le nombre est évalué à environ 40,000, s'apprêtent à coloniser une bonne partie de cette même zone, et les *settlements* des Mormons sont un modèle de ce que peut l'esprit d'initiative et de persévérance mêlé à l'enthousiasme religieux.

IV.

« L'opinion de la grande majorité des Américains qui ont étudié la question peut, je crois, se résumer ainsi : A part des circonstances très-exceptionnelles, parmi lesquelles figure en première ligne la possession d'un capital important, le travailleur qui se rend aux États-Unis court au devant d'une misère prompte et certaine. »

Tel est le mot final de M. Alfred Bishop Mason. Il s'est défendu, avant de le prononcer, d'avoir voulu décrier son pays natal. « L'Amérique est chère à tous les Américains » s'écrie-t-il ; « et les institutions républicaines sont en voie de résoudre le plus grands des problèmes. Mais nous pensons aussi que trop de facteurs concourent à cette solution, et en toute honnêteté, nous demandons, tant dans leur intérêt que dans le nôtre, qu'il n'en accoure plus de nouveaux ». Prenons acte de cette déclaration et

félicitons-en très-sincèrement l'auteur, car il est honteux, de mordre, pour employer l'expression du poëte,

.... Le sein qui vous donna son lait.

et il faut laisser le soin de calomnier et d'insulter l'Amérique républicaine à ces fils dégénérés de 1789, que le mot seul de liberté transforme en épileptiques, et qui n'épargnent pas davantage leurs grossières invectives à tous leurs compatriotes rebelles à leur idéal de soumission muette et d'obéissance avilissante. Seulement, il est bien permis de se demander si M. Mason n'a rien exagéré, s'il n'a pas transformé des accidents passagers en causes permanentes, si, enfin, le spectacle des modifications peu heureuses, on est bien forcé d'en convenir, que l'afflux de certaines races étrangères, a introduites dans le tempérament soit moral, soit politique des descendants des *Pilgrim-Fathers* et des compagnons du capitaine Smith ; si ce spectacle est resté sans influence sur ses appréciations, et ne lui a pas dicté, en partie du moins, l'espèce d'ostracisme qu'il prononce contre les immigrants de l'avenir.

Aussi bien un tel sentiment ne serait-il pas nouveau en Amérique. Il montra toute sa force, lorsqu'en présence des premières immigrations irlandaises, bien faibles cependant puisque, chaque année, elles montaient à peine à quelques milliers d'hommes, on agita la question de savoir si les ports des Etats-Unis ne seraient pas fermés à ces immigrants, soit en vertu d'une interdiction formelle, soit au moyen d'une taxe assez élevée pour équivaloir à une prohibition véritable. Si M. Mason ne s'est pas trompé, cette défaveur primitive ressusciterait à cette heure, et assurément, des faits tout récents ne contredisent pas absolument cette façon de voir. Ainsi, la législature de New-York a été saisie d'un projet de loi tendant à élever de 1,50 à 2 dollars la capitation établie sur les immigrants qui débarquent dans cette ville. On n'évaluait pas, en 1867, à moins de 60,000 le nombre des Chinois fixés dans la Californie ou dans les territoires d'Utah et de Montana. Actuellement, ce chiffre doit au moins doublé, si l'on en juge par le contingent — plus de 18,000 — que le Céleste Empire a fourni à l'immigration de l'année dernière. Dans les premiers temps, ils ne causèrent d'ombrage à personne ; personne non plus ne se souvint beaucoup qu'ils étaient bouddhistes et polygames ; qu'ils pratiquaient l'infanticide. Faibles de corps, mais souples et patients, ces hommes jaunes étaient des serviteurs disposés à tout faire ; mais ils recherchaient de préférence les occupations d'habitude réservées aux femmes, Il leur plaisait de laver les vête-

ments, de garder les bébés, de faire office de femmes de chambre. « Loo Sing, une joyeuse vieille *fille* lave vos chemises ; il repasse vos coiffes et vos collerettes très-proprement, ma foi si ce n'est qu'il crache dessus. Cracher sur le linge lui semble la même chose que l'asperger d'eau fraiche, et le tireriez-vous par sa queue, frotteriez-vous son nez cuivré sur le fer à repasser brûlant, que vous ne pourriez le convaincre qu'à vos yeux, les deux procédés sont tout à fait différents» (1), mais, avec le temps, l'ambition des Chinois a pris un plus haut vol. Ils se rencontrent maintenant sur tous les chantiers de travaux publics, sur ceux des voies ferrées surtout ; ils gagnent beaucoup et consomment peu. En d'autres termes, ils font au travail des blancs une concurrence redoutable, et dont le pays ne profite pas, puisqu'une fois enrichis, ils se hâtent d'aller revoir les tours de porcelaine, les pagodes et les cormorans de leur contrée natale. Aussi les Californiens ont-ils fini par s'apercevoir qu'ils avaient des mœurs détestables, *plus faciles à flétrir qu'à détailler*, et la convention anti-chinoise, qui s'est réunie, vers la fin de 1873, à San-Francisco, a-t-elle proposé des mesures susceptibles d'arrêter le flot de l'immigration de la race jaune, sinon à la supprimer entièrement.

Le tort de M. Mason, au point de vue économique, nous paraît être d'avoir tiré d'une situation transitoire des arguments absolus. Nul doute que le régime protecteur n'ait causé un mal énorme à l'industrie de l'Union et retardé l'essor de sa richesse générale. C'est ce qu'un ancien protectionniste, converti aux doctrines du libre-échange, constatait avec une autorité qui ne saurait nous appartenir à nous-même, lors de l'avant-dernière réunion du *Cobden-Club*. Mais il semblait aussi à M. David-Awells que le moment n'était plus éloigné, « où le peuple américain porterait, enfin, sur ce régime un jugement fait pour en rendre le maintien absolument impossible, et que cette évolution serait moins l'effet d'une conviction raisonnée que de la force même des choses. Les intérêts manufacturiers commençaient à s'apercevoir que les pertes indirectes et les charges afférentes au protectionisme font plus à la longue qu'en compenser les prétendus avantages ». Lorsqu'on a parlé de relever à leur ancien taux les tarifs, qui venaient à peine d'être abaissés de 10 pour cent, M. Joseph Wharton, de Philadelphie, qui possède la seule fabrique de nickel existant aux États-Unis, MM. Dana, de Boston, Georges Barnes et W. Weed, de New-York, Hubbard, du Maine, ont confirmé ce langage. *Free-trade and Farmer's rights*, la liberté commerciale et les droits du fermier, sont

(1) Hepworth Dixon. *New America*, vol. II.

en train de devenir la devise politique du Far-West, et la grande association des patrons de l'agriculture, *patrons of Husbandry*, qui personnifie les cultivateurs de cette région, a nettement reclamé la révision des tarifs actuels, de façon à rendre francs de droits le sel, le fer, les cotons, les tissus de laine et à réduire tout cet appareil protectionniste ou prohibitif à un simple rendement fiscal. Que le congrès décide cette révision ; qu'il coupe cours à de nouvelles émissions de papier-monnaie, en s'attachant même à beaucoup réduire sa circulation présente, et l'agriculture du Grand-Ouest, débarrassée de ses entraves et voyant luire de meilleures perspectives, reprendra sa marche audacieuse; et, pour ouvrir de nouveaux défrichements, elle sollicitera encore le concours des bras inoccupés ou mal rétribués du vieux monde.

D'une part le régime protecteur, de l'autre une circulation fiduciaire poussée à l'extrême et toujours croissante, puisqu'elle a plus que triplé dans l'espace de treize années (1), voilà, on ne saurait trop le redire, les grandes plaies économiques de l'Union américaine. *Arcades ambo et cantare pares :* ces deux maux se prêtent un appui réciproque et se communiquent des forces mutuelles. « C'est le système de circulation actuel » s'écriait, vers la fin de l'année dernière, un économiste de mérite (2), qui a élevé les prix généraux « à ce point qu'il en coûte pour manufacturer chez nous 50 0/0 de plus, au minimum, qu'avant la guerre de la sécession». Voilà pourquoi, ajoutait M. Amasa Walker, « nos manufacturiers ont besoin des tarifs en vigueur ; s'ils y tiennent, ce n'est pas pour se protéger contre la concurrence étrangère, qui ne les inquiète guère en réalité, c'est uniquement pour se garantir des effets de la phlétore du papier-monnaie ». Dans un pays où M. Carey a pu gagner la faveur publique, en essayant d'imprimer aux formules du protectionisme, une véritable rigueur scientifique ; où l'hérésie protectionniste, toute monstrueuse qu'elle soit, infecte, depuis de longues années, l'esprit des hommes publics, on peut bien croire, sans se montrer trop téméraire, que la crainte de la concurrence étrangère et la prétendue prérogative du travail national ne sont pas restées aussi étrangères que M. Walker paraît le

---

(1) De 200 millions de dollars qu'elle était en 1860, elle était arrivée à 700 millions de dollars (environ 3,700 millions de francs), vers la fin de 1873.

(2) M. Amasa Walker, auteur du livre intitulé *the Science of wealth, a Manual of practical Economy* (la Science de la richesse, manuel d'économie pratique).

supposer aux sympathies illibérales des manufacturiers ses compatriotes. Quoi qu'il en soit, le fait principal qu'il énonce subsiste, avec toutes ses conséquences, et il ne se trompe point davantage lorsqu'il invite les fermiers à ne pas séparer, dans leur programme, le libre échange du retour, à titre général, au payement en espèces. « Vous ne pouvez, leur dit-il écouler vos produits au delà de la valeur vénale que l'exportation leur assigne. Il s'ensuit virtuellement que vous vendez à un taux déprécié, et que vous achetez à taux surélevé, perdant ainsi une différence qu'on n'exagère pas en l'évaluant à 30 ou 40 pour cent, quoique bien à tort, on la restreigne souvent à 15 pour cent, soit le montant de la prime de l'or. En moyenne, les produits agricoles ne valent pas plus aujourd'hui qu'avant la guerre civile, alors que l'or et le billet de banque étaient au pair, et cependant tous les articles manufacturés ont augmenté de prix dans une proportion de 50 à 75 pour cent. »

Un des phénomènes qui s'imposent le plus à l'attention, dans l'histoire des anciennes colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, est l'accroissement aussi rapide que constant de leur population, depuis le jour où elles s'émancipèrent. En 1775, les calculs les plus plausibles la limitaient à 2,000,000 d'Européens et à 500,000 noirs : vingt-cinq ans plus tard elle avait doublé, et les 5,305,926 habitants de cette époque sont devenus les 38,650,000 de l'année 1870, et l'immense territoire que couvrent trente-sept États de la confédération actuelle pourrait peut-être en sustenter un nombre décuple ! Il serait certes fort intéressant de rechercher dans quelle mesure, les natifs et les immigrants ont pris part à ce peuplement sans exemple dans les annales du monde moderne (1). Malheureusement, les données certaines manquent à cet égard, et tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'aujourd'hui et depuis un certain temps déjà ce sont les immigrants irlandais et les immigrants allemands qui maintiennent la marche ascendante du peuplement. Le voyageur anglais, que nous avons eu déjà occasion de citer, raconte que dans les vieux États, le Maine, le Vermont, le New-Hampshire, le Massachussets, le New-York, la Pensylvanie, les femmes des hautes classes et même celles des

(1) M. Clamageran, dans un livre tout récent (*l'Algérie, impressions de voyage*), fait remarquer toutefois que pour la période de 1850 à 1870, cet accroissement n'est représenté aux États-Unis que par le chiffre de 66 0/0, tandis que, dans ces vingt dernières années, il a été de 97 0/0 dans l'Algérie française, et de 278 0/0 en Australie (période de vingt et un ans, 1850-1870).

classes inférieures redoutent les nombreuses lignées autant qu'elles en furent fières jadis. Il demandait un jour à une dame de Providence, la capitale du Rhode-Island, pourquoi il ne la voyait pas entourée de joyeux marmots, ajoutant que sa femme lui en avait donné cinq à lui-même. Les enfants, lui répondit nettement notre américaine, « les enfants usurpent sur le temps de leur mère; ils « font tort à sa beauté et dilapident sa vie..... Le mari d'une « femme qui en a eu plusieurs ne trouve plus d'éclat dans ses « yeux, de fraîcheur sur ses joues. Il se dégoûte peu à peu d'elle, « et s'en détache. » M. Hepworth Dixon avoue qu'il fut abasourdi de ce propos et que sur le moment, il ne trouva rien pour y répondre. Le Mississipi, l'Ohio, l'Indiana, l'Iowa, le Minnesota, l'Orégon, et en général tous les États de l'Ouest, sont à peu près les seuls où les registres de l'état civil constatent un excédant remarquable de naissances, et ce sont précisément ces mêmes contrées qui ont attiré le plus les immigrants européens, qui les attirent encore, et qui, nous le croyons, continueront de les attirer dans l'avenir.

Il est incontestable du moins que les conditions déprimées du travail que M. Mason a signalées dans sa bien intéressante étude n'ont pas arrêté l'essor de l'immigration pendant les années 1872 et 1873. Ainsi, l'émigration des îles Britanniques s'est trouvée être en 1872 plus considérable qu'elle ne l'avait été depuis 1854 : elle s'est élevée au chiffre de 295,213 personnes (dont 53,521 d'origine étrangère), et ce chiffre dépasse de 109,271 la moyenne de ces dix-neuf dernières années. Sur ce nombre total près des quatre cinquièmes (238,747) se rendaient aux États-Unis, et l'on a fait cette remarque, qui ne manque pas d'importance, que l'émigration anglaise proprement dite, avait pris le pas, depuis 1869, sur celle de l'Irlande (1), au point qu'en 1872, la première a excédé la seconde de 45,247 personnes, et qu'en moyenne, à partir de la date précitée, elle l'a dépassé de 26,819. En cette même année 1872, le seul port de New-York avait vu débarquer 294,581 immigrants, et en 1873, leur nombre total s'est élevé à environ 380,000, dont 83,476 Anglais, Écossais et Gallois; 75,848 Irlandais; 133,141 sujets de la confédération allemande du Nord. L'émigration française qui n'allait, en 1869 qu'au chiffre de 3,879, était arrivée à celui de 10,813 et l'Italie fournissait 7,473 émigrants, soit cinq fois plus

(1) Le *Companion to the Almanac*, recueil auquel on emprunte ces détails, évalue à 2,302,234, dont 1,912,114 d'origine britannique, le nombre total des personnes qui ont abandonné le Royaume-Uni de 1863 à 1872 (inclusivement).

que cinq années auparavant. L'immigration russe, polonaise et danoise atteignait 11,448 contre 4,176 seulement; par contre, celle de la Suède était en pleine décroissance, puisqu'elle descendait à 1,135, de 24,234 qu'elle avait été en 1869.

Au surplus, il y a un fait qui serait susceptible, s'il ne donnait prise à aucun doute, de fixer l'esprit sur la situation faite actuellement aux immigrants en Amérique, sinon sur les perspectives futures de l'immigration elle-même, à l'égard de laquelle nous ne voyons aucune raison de ne pas maintenir notre propre point de vue. Nous voulons parler de la réémigration. Il est fâcheux qu'à cet égard les appréciations se trouvent fort contradictoires. On se rappelle peut-être qu'au témoignage de M. Curley, l'on vit soudainement apparaître sur toutes les murailles, dans le district de Newmarket, de magnifiques affiches annonçant le retour de 40,000 cultivateurs lassés des États-Unis, et que l'on apprit quelques jours plus tard, lors de l'arrivée de la malle américaine que tout était faux dans ces affiches, le consul anglais de New-York, dont elles portaient la signature, reniant cette signature et mandant en outre qu'il ne se croyait pas en mesure de rapatrier plus de 400 personnes, encore était-ce sous la condition de leur faire l'avance des frais de rapatriement. Mais M. Mason présente les faits sous un tout autre jour. Il a lu, dans la ville de Chicago, des placards portant en grosses lettres des en-têtes tels que ceux-ci : « *Il y a* 200,000 *travailleurs* « *sans emploi, et l'avenir n'offre pas de meilleures chances. Oh ! pour* « *la joyeuse Angleterre , pour l'industrieuse Écosse, pour la patriotique* « *Irlande, on délivre des billets de retour à moitié prix*, et ces placards attiraient beaucoup l'attention. Il ajoute qu'en effet les steamers de Chicago et ceux de New-York ont abaissé leurs prix de retour à des taux sans précédents jusqu'ici, 24 dollars en billets de banque quant à Chicago, et 15 quant à New-York. Il cite soixante membres de l'*Anglo-American Carpenters' and Joiners' Union*, qui, dans l'automne dernier ont quitté Chicago. Six autres les ont imités depuis : l'un d'entre eux résidait dans cette ville depuis trente-deux semaines et avait gagné juste 80 dollars. Un extrait du *New-York Tribune* du 11 juillet dernier, dit encore M. Mason, prouve qu'il ne s'agit pas d'ailleurs de cas exceptionnels. « Les compagnies de navigation » affirme ce journal, « savent bien que depuis quelques mois, des milliers d'immigrants ont quitté notre port à destination « de l'Europe. Dans les premiers jours de ce mois, 2,000 se sont « embarqués, se rendant à Queen'stown, à Liverpool, aux ports « allemands. Dans la journée du 10, le steamer *the Britannic*, de la « ligne de l'Étoile Blanche, a dû, faute de place, en refuser quatre « cents, qui, dans leur empressement à partir, offraient cependant

« de payer leur traversée 25 dollars au lieu de 15, le prix actuel. « Et la chose ne doit nullement surprendre, car depuis la panique « de septembre dernier, le travail manque, et l'immigrant, après « avoir lutté aussi longtemps que possible, après avoir épuisé son « modeste pécule, finit par tourner ses regards vers son sol natal, « et s'efforce d'y retourner aussi tôt que possible. »

HENRI ROSAMBEAU.

LE CONGRÈS VITICOLE
DE MONTPELLIER

LES MALADIES DE LA VIGNE ET LA MALADIE DES VIGNERONS DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

Les bonnes nouvelles n'arrivant jamais trop tôt, je me hâte de faire connaître les résultats pratiques du Congrès viticole de Montpellier, et de dire que cette nombreuse réunion a constaté, *de visu*, que si les savants et les praticiens n'ont pas encore découvert le ou les moyens de détruire le phylloxera dans toutes les conditions où on le rencontre, ils ont trouvé du moins un *modus vivendi* grâce auquel, sans détruire complètement l'ennemi, on permet à la vigne de végéter et de produire à côté de lui et malgré lui. C'est ainsi, du reste, qu'elle se maintient et donne des récoltes à côté et malgré la pyrale, l'oïdium et tant d'autres parasites qui la stériliseraient si le vigneron ne luttait constamment contre eux.—Quelle reconnaissance n'aurions-nous pas à nos hommes d'État et à nos législateurs, si, à l'exemple des viticulteurs du Languedoc, de la Guyenne et de la Bourgogne, ils trouvaient le moyen de faire vivre la société et de la défendre efficacement contre les attaques multiples et divergentes des partis politiques qui la déchirent !

Pour en revenir à la nouvelle maladie de la vigne, qui menaçait encore plus sérieusement que ses aînées les fortunes particulières et les revenus du Trésor, il n'est pas sans intérêt de faire connaître quelle situation elle est venue troubler, et quelles conséquences économiques elle doit avoir. Telle région qui n'est pas encore atteinte peut l'être au premier jour, aucune, peut-être, n'en sera préservée ; il est donc utile de se préparer à recevoir l'assaut en s'armant de tous les moyens propres à le repousser, et qui sont tout autant, comme on le verra plus loin, de l'ordre moral que de l'ordre matériel.

I

Quand un vigneron du centre, de l'est, ou même du sud-ouest arrive en Languedoc, son premier soin doit être d'oublier tout ce qu'il croit savoir en viticulture; rien ne s'y passe comme chez lui. Au lieu de voir la vigne reléguée sur les coteaux, il la voit régner sans partage dans les plaines, couvrir les meilleurs terrains et repousser toute autre culture, non-seulement celle des céréales, mais celle même des mûriers et des oliviers, qui ont fui devant elles. C'est une Beauce de vignes, me disait mon cher compagnon de voyage en n'apercevant pas un arbre aussi loin que la vue pouvait s'étendre ; le mot est juste et il est profondément triste ; aujourd'hui que la vigne, qui a tout envahi, est morte ou agonisante (1), que les profits considérables que l'on en tirait sont anéantis, ou seront au moins fortement réduits dans l'avenir par les frais qu'entraînent les soins nouveaux à lui donner pour la conserver.

Depuis des siècles la vigne est une culture essentiellement méridionale, mais la grande prospérité de la viticulture dans cette région ne date réellement que de l'époque où les lignes de chemins de fer de Bordeaux, du Centre et de la Méditerranée, plus tard le chemin de fer de Bordeaux à Cette, lui ont ouvert le grand marché du Nord et surtout celui de Paris.

Jusque-là les vins n'avaient que des débouchés restreints : la consommation locale, beaucoup moindre que dans le nord, quelques exportations par mer ou par les voies navigables de l'intérieur pour les meilleures qualités, et enfin la *chaudière*, qui absorbait du quart au tiers des récoltes au prix de 4 à 5 francs l'hectolitre, pour le transformer en alcool à 86 degrés, dit 3/6 de Montpellier.

Lorsque les progrès de la distillation de la betterave permirent à la Picardie et à la Flandre de faire descendre le prix de l'alcool de 58 centimes le degré à 45 centimes, les intérêts de la viticulture méridionale furent sérieusement affectés; la crise ne dura pas longtemps, toutefois, grâce aux chemins de fer, qui lui ouvrirent précisément alors le grand gosier parisien, comme eût dit Rabelais. Ce ne fut pas sans efforts, néanmoins, sans beaucoup d'initiative intelligente que la place fut conquise. Les vins du Midi avaient alors des caractères particuliers qui ne les rendaient pas propres à la

(1) Rien de plus navrant et de plus fréquent que de voir dans les villes, à Nîmes, à Montpellier, les chars de campagne, au lieu de transporter des muids de vin, allant de porte en porte offrir comme bois de chauffage les souches naguères vigoureuses et fécondes qu'il a fallu arracher.

consommation du Nord ; il fallut les faire disparaître et leur en donner d'autres, ce que l'on obtint en introduisant de nouveaux cépages par plantation ou par greffe, en faisant des mélanges, en perfectionnant surtout les procédés de vinification, enfin en ajoutant à la cuve une certaine proportion d'alcool, sans laquelle beaucoup de vins du Midi n'auraient pu supporter le transport et se conserver en entrepôt jusqu'au moment de la vente.

Le département de l'Hérault a été le principal laboratoire dans lequel cette transformation a été étudiée et opérée; l'Aude, le Gard et tous les autres n'ont fait que suivre l'impulsion donnée par la Société d'agriculture de l'Hérault et par les grands propriétaires et les savants distingués qui en font partie. L'oïdium commença ses ravages avant que l'évolution dont nous rendons compte fût terminée. On eut alors à constater de grandes pertes, la vigne ne mourait pas, comme sous les suçoirs du phylloxera, mais, après avoir végété luxurieusement chaque printemps, elle se couvrait dès le début de l'été de champignons microscopiques qui envahissaient tout, feuilles, fruits et sarments, et ne laissaient aucune récolte. Heureusement les forces de résistance et les moyens d'investigation étaient organisés ; on ne désespéra pas de trouver un remède nonobstant l'étendue et la rapidité des progrès du mal. Même à l'époque de la plus grande intensité de l'oïdium, de 1852 à 1856, il n'y eut pas d'arrachage général, on ne sacrifia que les vieilles plantations, qui n'avaient pas la force de résister, ou celles qui, faites dans de mauvaises conditions, avaient le plus souffert, et l'on se remit courageusement à planter de nouveau dès que le soufrage eut fourni le moyen d'enrayer l'invasion. *Enrayer* seulement, car l'ennemi est toujours là, on ne le tient à distance qu'en renouvelant de deux à trois fois chaque année l'opération préservatrice, de même que l'on n'atténue les attaques de la pyrale, cet autre vieil ennemi de la vigne, qu'en échaudant chaque souche avec de l'eau bouillante ou la soufrant à la cloche à la fin de l'hiver, pour détruire la plus grande partie de ses larves.

C'est grâce à cette énergie dans la défense, à ces travaux de plus en plus considérables et plus coûteux, rendus possibles par l'ouverture de nouveaux débouchés à des prix meilleurs, que les départements du Midi, et particulièrement celui de l'Hérault, ont pu accroître leur domaine viticole, fournir aux besoins toujours croissants de la consommation, et contribuer pour une bonne part à remplir les caisses du Trésor. De 1850 à 1874, dans l'espace de vingt-quatre ans, la production s'est élevée, pour l'Hérault seulement, de 7 à 8 millions d'hectolitres à 10 et à 12 (exceptionnellement à 14 en 1872), soit 25 à 50 0/0, et les prix de 4 et 5 francs

l'hectolitre à 12, 13 et 15 (exceptionnellement à 30 fr. en 1873), soit du double et même du triple.

II

Il est facile de concevoir qu'un accroissement aussi considérable de la richesse, dans un si court espace de temps, n'a pas pu se produire sans amener des conséquences morales dont il y a beaucoup moins à se féliciter, sans amoindrir par suite les forces de résistance contre le nouvel ennemi de la vigne, qui ne peut être combattu avec succès, comme je le disais tout à l'heure, qu'à l'aide de beaucoup de travail et de sérieux sacrifices.

La vigne ayant été installée dans toutes les bonnes terres, ayant fait abandonner toutes les autres cultures dont les produits étaient inférieurs aux siens, et la vigne ne réclamant qu'un travail intermittent, la population s'est peu à peu déshabituée du travail continu, les femmes se sont abandonnées au luxe de la toilette; les hommes, quoique sobres en général, sont devenus des piliers de cafés et d'estaminets, où l'on joue, où l'on boit plus de vermouth que de vin, et où l'on fait de la politique à outrance.

Pour un salaire de 2 à 3 francs, suivant la saison, l'ouvrier ne donne plus que six heures par jour à son ouvrage; généralement il arrive à huit heures, après avoir travaillé chez lui le matin, il prend deux heures pour ses repas et s'en va à quatre heures, ne faisant ainsi que six heures dans la vigne de celui qui l'emploie.

Si ces longs loisirs profitaient à son amélioration morale, à son instruction, ou simplement à accroître ses épargnes, il n'y aurait qu'à applaudir. Par malheur il n'en est rien, l'argent gagné trop facilement se dépense de même; chez les marchands de confection, au café, on aligne ses consommations avec les revenus de la vigne que l'on possède, augmentés du salaire que l'on reçoit, et l'on ne met rien de côté. Dans nulle autre partie de la France il n'y a plus de chasseurs, mais nulle part il n'est aussi difficile d'acheter un lièvre, un perdreau ou une caille. Ce que les paysans tuent ils le mangent, préférant un bon morceau à une pièce d'argent. Sans la ressource des travailleurs des Cévennes, des Pyrénées et même de l'Espagne qui viennent faire, à des conditions raisonnables, les travaux que les indigènes abandonnent ou ne font qu'à demi, les façons ne seraient pas faites en temps utile, et la plus grande partie des récoltes périrait sur pied, ce qui ne serait pas seulement une calamité pour les propriétaires, mais une grave atteinte portée à la fortune publique (1).

---

(1) Dans l'Hérault, les fonctions administratives les moins rétribuées,

III

De tout ce qui précède il n'a pas été dit un seul mot au Congrès de Montpellier. Je n'en ai eu connaissance qu'en m'enquérant des conditions et des ressources disponibles pour combattre le fléau et traverser la nouvelle crise dans laquelle ont déjà succombé la majeure partie des vignobles de Vaucluse, du Var, du Gard, et qui sévit maintenant d'une manière sérieuse dans l'arrondissement de Montpellier. La Drôme, la Saône-et-Loire, l'entre deux mers dans la Gironde, les Charentes à l'Est, Genève à l'Ouest ont des points attaqués, mais ils ne sont pas atteints par la maladie morale qui longe l'Hérault et l'Aude, et qui diminue les forces nécessaires pour résister, forces dont on va mesurer l'importance.

Deux opinions très-différentes partagent les esprits sur la véritable cause de l'invasion du phylloxera. Suivant les uns, l'insecte est le produit, l'effet d'une disposition maladive des vignes, auxquelles on aurait trop demandé sans restituer au sol ce que d'abondantes récoltes annuelles leur enlèvent ; selon les autres, en bien plus grand nombre, le phylloxera, importé des États-Unis d'Amérique (qui prétendent de leur côté l'avoir reçu de la France), serait la seule et unique cause du mal. Je n'essaierai pas de discuter ces deux opinions et de prononcer en faveur de l'un ou de l'autre, je me bornerai à constater, ce qui est l'essentiel, que si différents que soient les points de départ, tout le monde finit par tomber d'accord sur ce point que le seul remède, sinon complètement curatif, du moins atténuatif du mal, et permettant à la vigne de vivre avec son ennemi, ce sont les fortes fumures avec addition d'urine de vache, de sulfures de calcium ou de potassium, de suie ou de cendres (toujours de la potasse). Il y a bien encore un autre remède, très-efficace celui-là, c'est l'immersion complète pendant trente à quarante-cinq jours chaque année, qui a valu à son auteur, M. Faucon, une haute distinction très-méritée, mais son application est très-restreinte, là seulement où l'on dispose d'une grande quantité d'eau et où les vignes sont plantées dans des terrains submersibles (1). Quoi qu'il en soit d'ailleurs, les conditions économi-

---

commes celles de facteur rural, de cantonnier, que l'on se dispute dans le centre, sont à peu près abandonnées, par suite les chemins sont détestables et les lettres ne sont distribuées que très-irrégulièrement.

(1) Ne m'occupant ici de la question du phylloxera qu'au point de vue économique et non technique, je ne parle pas des cépages américains dont on s'est beaucoup occupé à Montpellier, et dont M. Laliman, de

ques du traitement à appliquer aux vignes déjà atteintes ou menacées, et elles le sont toutes, c'est une fumure énergique, beaucoup de travail et une grande dépense additionnelle que l'on ne peut évaluer à moins de 350 à 500 fr. par hectare.

Or, si l'on met en ligne de compte une recette brute de	900 à	1,200 fr.
par hectare, ci.....	900 à	1.200 (1)
avec une dépense qui s'élevait jusqu'ici environ à..	300	300
ce qui laissait un produit net de.....	600 à	900
on reconnaîtra qu'une dépense nouvelle de.....	350 à	500 (2)
réduira le revenu à.....	250 ou	400 fr.

Ce qui ne permettra plus ni les mêmes dépenses, ni les mêmes loisirs , et relèvera forcément le prix du vin pour les consommateurs.

Assurément, pour des vignerons du centre, qui ont conservé l'habitude du travail et que dévore la passion de l'économie, ces revenus seraient encore fort beaux, car, malgré tous leurs efforts, ils n'en obtiennent pas de semblables; mais que deviendront leurs confrères du Midi si la sommation qui leur est faite de changer de vie n'est pas comprise par eux; que deviendront surtout les petits consommateurs, si les vignes de l'Hérault qui produisent 10 à 12 millions d'hectolitres, celles de l'Aude qui en fournissent plus de 2 millions, soit ensemble près du quart de toutes les vignes de France, ne sont pas vigoureusement entretenues et défendues, au prix des sacrifices indiqués plus haut? Les prix exceptionnels de l'année dernière deviendront alors normaux, habituels, et l'hygiène publique n'en souffrira pas moins que les recettes du Trésor.

Telle serait la conséquence inévitable de la situation révélée tant par les discussions techniques du congrès de Montpellier, que par l'enquête particulière sur les conditions économiques de la production, si tous les propriétaires se conduisaient comme ceux dont j'ai dû signaler les écarts de conduite, l'amour des jouissances, l'éloi-

---

Bordeaux, obtient de bons produits ; c'est dans les journaux agricoles que l'on trouvera des renseignements précis sur ce sujet.

(1) 90 à 100 hectolitres par hectare dans l'Aude et l'Hérault, au prix moyen de 10 à 12 francs.

(2) Les sécheresses de l'été et l'extension de la culture de la vigne ne permettent pas au midi d'entretenir le bétail nécessaire pour fournir les fumiers et purins dont on aurait besoin ; il faut avoir recours aux engrais minéraux dont le prix s'élève d'année en année. Le chiffre ci-dessus, exact aujourd'hui, sera bientôt insuffisant.

gnement du travail. Heureusement il n'en est pas ainsi; à côté des moyens et surtout des petits, qui sont le nombre, il y a la plupart des grands, qui possèdent non-seulement les plus vastes surfaces, mais en outre les connaissances nécessaires, qui ont conservé les moyens et ont la volonté de se défendre.

C'est sur ces derniers que l'on doit et que l'on peut compter pour le salut de si grands et de si multiples intérêts. Ils les sauveront, ils combattront le phylloxera comme ils ont combattu et vaincu la pyrale et l'oïdium, mais par grâce que le fisc, par ses exigences excessives, par son inquisition à domicile, ses formalités et ses lenteurs, ne paralyse pas leurs efforts.

Le congrès de Montpellier s'est fort peu occupé de ces questions, qui le touchent de si près cependant. Son patriotisme ne lui a pas permis de se plaindre de l'exagération de l'impôt et d'en demander la réduction, il a réclamé seulement le retour à l'ancienne législation sur les bouilleurs de vins, quelques facilités d'entrepôt fictif pour le traitement des vins destinés à l'exportation, et des adoucissements de tarifs pour le transport des engrais antiphylloxériques; enfin il a émis un vœu pour l'exécution d'un canal d'irrigation dérivé du Rhône et permettant de submerger une partie des vignes de la Drôme, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault.

Puissent ces vœux si modestes être entendus et accueillis par qui de droit! Ce serait un vrai malheur public, et les finances de l'État, déjà si peu en équilibre, seraient dérangées bien plus gravement encore, si l'on se persuadait que parce que l'on est sur la voie d'un remède pour la vigne malade, il n'y a plus à s'en occuper. Elle a besoin au contraire, non pas de cordiaux, de primes ou d'encouragements, mais de ménagements, de facilités, qui ne coûteront rien au Trésor et n'exigeront que de légères réformes administratives. Plaise à Dieu qu'il ne soit pas plus difficile de les faire que de voter une subvention ou de créer un monopole comme celui des allumettes qui, pour le dire en passant, ne livre au public qu'une marchandise inférieure laissant un déchet de 50 0/0 et au delà, comme chacun peut en juger.

Si ces réformes sont opérées, si les efforts et les exemples des membres de la Société d'agriculture de l'Hérault sont secondés et suivis, on viendra à bout d'arrêter les progrès du mal et d'éviter un nouveau désastre national, mais il devra rester de cette crise un souvenir profond et une leçon à méditer sur l'instabilité des richesses, sur la nécessité absolue de ne jamais renoncer au travail et de faire dans la prospérité des épargnes pour les époques de crise. Trois fois déjà la vigne a été atteinte, comme les vers à soie, comme l'olivier, comme la pomme de terre; ces fléaux n'ont été que passa-

gers, mais ceux-là ou d'autres peuvent revenir, beaucoup de ruines particulières en ont été ou en seront les conséquences, et il n'y aura de sauvé que les laborieux et les prévoyants, les abeilles, non les cigales.

AD. BLAISE (des Vosges).

LE 7e CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE

SOMMAIRE. — Composition du Congrès. — Les rapports sur la situation de l'Internationale dans les divers pays. — M. Schwitzguebel. — Desideratum d'un prolétariat en Suisse. — L'organisation des services publics dans la Société future. — Conclusion communiste de M. César de Paepe. — Le rapport des anarchistes de Genève. — Pourquoi l'Internationale vit encore.

Le premier lundi du mois de septembre 1874, en vertu d'une disposition formelle des statuts généraux, et d'une décision du Congrès « antiautoritaire » tenu à Genève l'année précédente, la branche de l'Internationale qui a rompu avec M. Karl Max et le Conseil général de l'Association, a tenu son deuxième Congrès, auquel elle a donné la qualification de septième, entendant bien, — ainsi qu'il arrive toujours lors des séparations de schisme,— être la seule vraie, la seule orthodoxe Internationale.

Les membres de ce Congrès étaient au nombre d'une vingtaine, dont seize belges; les autres étaient : un Allemand habitant Londres et cumulant les qualités de correspondant d'un très-grand journal et de délégué peu authentique de la branche anglaise de l'Internationale, laquelle n'existe plus; un autre Allemand, représentant une section de Berlin; un Suisse, délégué par la *fédération* du Jura bernois; enfin, un Espagnol. La session s'est divisée, comme d'habitude, en séances administratives ou secrètes, où l'on a traité les affaires d'intérieur, et en séances publiques, dans lesquelles on a abordé les questions soumises à l'étude. Ces dernières, les seules dont je veuille et puisse rendre compte, ont eu lieu dans une grande salle de brasserie, que le public remplissait à moitié. Au-dessus du comptoir du *baes*, devant lequel était placé le bureau, se trouvait le buste de Léopold II, que l'on était un peu étonné de voir en pareille compagnie. Dans la salle, suivant l'usage belge, on buvait et on fumait, les membres du bureau ayant eux-mêmes devant eux chacun un verre de *faro* ou de *lambic*.

Le président, M. Demoulin, jeune tisserand verviétois, a ouvert

le Congrès par un allocution pénible à entendre, et qui n'était pas faite pour donner une idée de la facilité de parole des ouvriers belges. Il a, en outre, pendant toute la durée de la session, montré que la liberté de réunion dont jouissent depuis si longtemps les ouvriers belges, ne les a pas dotés d'hommes sachant ce que c'est que présider une réunion.

Il avait jusqu'alors été d'usage dans les Congrès de l'Internationale, que le Conseil général présentât un rapport résumant les faits généraux accomplis pendant l'année, et concernant l'Association ou la classe ouvrière, dont elle s'est constituée le champion plus ou moins accepté. Après, un délégué de chaque nationalité, ou,— pour parler le langage spécial—de chaque *fédération*, lisait un rapport sur l'état des affaires dans chaque contrée en particulier. Ces rapports contenaient généralement beaucoup moins de faits que de déclamations violentes, et les quelques circonstances rapportées étaient ordinairement présentées sous un jour dont le ton criard attestait la partialité. Toutefois, comme ils étaient publiés et joints en une brochure, ils pouvaient servir d'archives. Cette année, deux rapports seulement avaient été préparés ; les autres ont été remplacés par des communications verbales.

La première de ces communications a été relative à la Belgique. Le président a exposé qu'en ce moment la branche belge traversait une période de reconstitution, que les statuts de la fédération nationale avaient été modifiés en tout ce qui concernait les relations des fédérations de provinces industrielles entre elles. Le Conseil fédéral a été transporté à Verviers, localité révolutionnaire. Diverses grèves ont eu lieu auxquelles l'Internationale a été mêlée, bien qu'elle ne les eût pas provoquées; elles ont échoué pour la plupart, faute de ressources. En somme, situation peu brillante. Ce qui prouve cette décadence, ajouterai-je, c'est que, de tous les organes que l'Internationale a possédés en Belgique, il n'y a plus que *le Mirabeau* de Verviers qui vive. On a laissé mourir de faim *l'Internationale*, organe des sections bruxelloises, et *la Liberté*, qui paraissait également à Bruxelles, et comptait, dans sa rédaction, des écrivains d'un talent et d'une instruction incontestables; mais qui, d'autre part, n'étaient ouvriers ni les uns ni les autres.

Le délégué suisse, M. Schwitzguebel, a fait moins un rapport qu'un exposé de théories sociologiques. Il a dit que l'Internationale était en Suisse dans un déplorable état, et que cela provenait de la non-existence d'un prolétariat dans ce pays, ou, tout au moins, de l'insignifiance de celui qui y existe. Ce qui y domine, c'est une classe mixte entre les ouvriers proprement dits et les bourgeois. Cette classe est composée d'artisans, possesseurs de leur outillage

et dans une situation d'aisance relative. Ces gens-là « singent » les bourgeois et ne songent point à la « révolution sociale. » Cela tient à ce qu'en Suisse il n'existe pas encore de grandes industries, et que les capitaux y sont répartis entre un grand nombre de mains. La conséquence en est que l'antagonisme des intérêts ne s'y est pas encore produit. Par suite l'Internationale, qui procède de cet antagonisme et se constitue le défenseur de l'un des intérêts contre l'autre, n'a pas pu se développer.

Voilà, sans aucun doute, une situation qui, si elle est exactement exposée, est faite pour réjouir les amis sincères des ouvriers, quelques sentiments qu'ils professent sur la conduite à tenir dans les pays de grande industrie, où existe un prolétariat. Cependant M. Schwitzguebel, en qui paraît dominer l'esprit sectaire, n'est pas satisfait. Il expose son mécontentement et ses espérances en termes d'une naïveté qui contraste avec l'intelligence que dénote l'analyse faite par lui de la situation économique de son pays. Heureusement, toujours selon M. Schwitzguebel, cette situation, contraire à la logique du développement des sociétés humaines, ne peut pas durer : la grande industrie commence à naître en Suisse ; la concentration des capitaux entre quelques mains tend à s'opérer ; le prolétariat ne tardera pas à se développer, et, avec lui, l'antagonisme des intérêts. Alors il sera possible à l'Internationale d'organiser, dans ce pays aussi, la « révolution sociale ». *La situation est donc loin d'être désespérée* !

Un passage de l'exposé de M. Schwitzguebel montre à quel degré la fraction de l'Internationale qu'il représentait a oublié le point de départ de cette association. Il n'a trouvé que quelques mots dédaigneux à dire des sociétés ouvrières, assez nombreuses en Suisse, qui se préoccupent de la défense des intérêts industriels de leurs membres.

En politique, M. Schwitzguebel professe des opinions au moins singulières chez un suisse. Dans les pays monarchiques, dit-il, bon nombre d'ouvriers croient que les institutions républicaines apporteraient avec elles les moyens d'émancipation économique. C'est là une erreur que démontre la conduite des républiques française et espagnole à l'égard des travailleurs : jamais ni l'empire, ni le gouvernement d'Amédée n'ont pris de mesures aussi rigoureuses contre l'Internationale. La Suisse elle-même fournit la même démonstration, non par des persécutions dirigées contre l'Internationale, mais par ce fait que la politique absorbe l'attention des ouvriers et les empêche de s'occuper de leur situation économique, qui n'est pas meilleure que celle des ouvriers des autres pays. Toutefois, en politique non plus, il ne faut pas désespérer, et, si la Suisse ne peut

pas revendiquer l'honneur de l'initiative de la « révolution sociale, » elle suivra du moins l'exemple des autres peuples. C'est sur une conflagration générale que comptent M. Schwitzguebel et ses amis pour tirer leurs compatriotes de l'apathie.

Un renseignement, en terminant, sur ce point : M. Schwitzguebel, autant que je puis être renseigné, n'est point un ouvrier.

M. Eccarius, le prétendu délégué anglais, a fait, à son tour, un exposé dans lequel il a bien été obligé de convenir de l'état au moins précaire de l'Internationale dans la Grande-Bretagne. Il s'est rattrapé en essayant de mettre au compte de cette association le récent mouvement des ouvriers agricoles, auquel elle est absolument étrangère, et en présentant sous un jour inexact les sentiments et les procédés des ouvriers anglais. Selon lui, ceux-ci ne se proposeraient d'autre but que de conquérir le suffrage universel pour accaparer ensuite le Parlement et procéder à leur émancipation économique par voie législative. Présenté de cette manière habile, le programme anglais ressemble fort au programme allemand que j'exposais tout à l'heure; mais la vérité est que les ouvriers anglais ne demandent à la législature aucune de ces mesures d'ensemble que l'on pourrait qualifier du nom solennel d'émancipation, comme il s'en trouve dans le programme du parti Lasallien, en Allemagne. Ils se bornent à réclamer l'abrogation de certaines lois qui, selon eux, leur font une situation d'infériorité vis-à-vis de la classe des employeurs, ou l'établissement de quelques autres pour remédier à des maux dont ils souffrent. Ces mesures peuvent être bonnes ou mauvaises, et doivent être discutées isolément; mais, en aucun cas, elles n'impliquent la création d'un despotisme populaire.

M. Vroom, le délégué allemand, dont j'ignore la condition sociale, mais qui parle avec abondance et même avec éloquence, a déclaré que l'organisation sociale de son pays était un arbre pourri dont il ne servirait à rien de couper les branches, et qu'il fallait s'attaquer au tronc lui-même. Le peuple allemand a espéré en 1848; mais, à la suite de l'insuccès politique des radicaux, il a été de nouveau courbé sur le despotisme. Il s'est réveillé en 1863, lors des prédications de Lasalle; le mouvement a continué depuis, malgré les persécutions des gouvernements, et en 1867, les ouvriers ont envoyé deux des leurs au Reichtag. Le journal le *Social Democrat*, qui paraît trois fois par semaine, a aujourd'hui 20,000 abonnés. Les candidats socialistes ont obtenu les voix de 400,000 ouvriers lors des dernières élections pour le Reichtag. Le but que poursuivent les socialistes allemands, c'est la conquête du

pouvoir politique, puis l'établissement de la propriété collective de la terre et des instruments de travail.

Les Espagnols avaient envoyé un long rapport dont on n'a donné qu'un résumé, lequel ne contenait lui-même aucun fait saillant. Il en résultait simplement que le gouvernement du maréchal Serrano ayant dissous la branche espagnole de l'Internationale, celle-ci se serait transformée en société secrète. Il existerait néanmoins, malgré tout, 129 fédérations et 103 sections. Combien de membres représentent ces groupes? voilà ce qu'il serait important de savoir, et ce que le rapport n'a pas dit. En attendant le jour de la «révolution sociale», les internationaux espagnols ont fait diverses grèves qui leur ont réussi.

L'Italie n'était représentée par aucun délégué, mais il en était venu une lettre, que l'on a fait imprimer et distribuer aux membres du Congrès et au public. Cette lettre déclare qu'*enfin* l'Internationale publique, — qui avait toujours excité les défiances des prolétaires italiens, — a fait place, — grâce aux heureuses persécutions du gouvernement, — à une vaste et puissante organisation secrète, plongeant ses racines dans les couches les plus profondes des masses populaires. L'époque des Congrès est passée pour les internationaux italiens ; ils veulent désormais agir les armes à la main. Le programme de la société est cependant resté le même, et tel qu'il fut accepté au Congrès de Rimini en 1872. Suivent quelques développements rentrant, non dans le programme de la véritable Internale, mais dans celui de l'*Alliance de la Démocratie Socialiste :* Destruction de l'État et de ses institutions « malfaisantes, » main mise sur la propriété, etc. Le mot d'ordre est : « Anarchie et Collectivisme. »

Quant à la France, M. Schwitzguebel a déclaré que l'Internationale n'y était point morte, et qu'il y existait de nombreuses sections secrètes. Le fait est-il vrai? Personne, je crois, ne pourrait le dire. Ce qui me semble, pour mon compte, le plus probable, c'est que certains individus, dans le but de se donner de l'importance, se prétendent quelquefois les représentants d'une association qui, précisément parce qu'elle est proscrite, est, pour les masses ignorantes, souffrantes et aigries, le Dieu terrible et vengeur qui les placera un jour à sa droite et couchera leurs adversaires à terre.

S'il m'est permis de tirer une conclusion des différents comptes-rendus que je viens d'analyser, je dirai que la liberté est plus fatale aux systèmes de bouleversement général que la contrainte et la proscription. J'en donnerai pour exemple l'Internationale en Angleterre, en Belgique, en Suisse, d'une part, en Espagne et en Italie, de l'autre.

*
* *

C'est une tendance générale des anciennes écoles socialistes que de prétendre opérer, par l'application des procédés qu'elles recommandent, une transformation de la société, qui ressemblerait fort à celles que, dans les contes et les pièces féeriques, obtiennent des personnages surnaturels par la puissance de leur baguette. Je dis les *anciennes* écoles, parce que, d'une part, cette croyance puérile n'est pas de l'essence même du socialisme, et qu'elle est une sorte d'accompagnement obligé de la fonction d'inventeur, sérieux ou non; d'autre part, parce qu'il existe des socialistes, dont le nombre augmente chaque jour aux dépens de l'ancien groupe, qui croient à une transformation progressive de la société par l'emploi plus ou moins étendu du procédé socialiste de l'intervention de la loi dans les relations industrielles. Qu'on approuve ou qu'on blâme, c'est là un fait qu'il importe de connaître.

Les internationaux ne sont pas de cette école nouvelle, ils continuent d'admettre la possibilité d'un changement à vue dans la manière d'être des peuples. Ce qui le prouve, c'est la question posée devant le Congrès de Bruxelles : « De l'organisation des services publics dans la société future, » et la manière dont cette question a été abordée dans les deux mémoires qui ont été lus. Le plus remarquable de ces mémoires, celui de la fédération bruxelloise, rédigé par le docteur et *compagnon* César de Paepe, indique, en ces termes, le but que s'est proposé son auteur : « L'élucidation de « ce que le prolétariat aura à faire, le lendemain de son triomphe, « pour assurer l'existence des services publics. »

Le triomphe du prolétariat, ce serait la « révolution sociale... » Cette éducation qu'on entreprend aujourd'hui, me semble venir bien tard. Voilà, en effet, fort longtemps que les socialistes de cette école et M. César de Paepe lui-même, réclament la « révolution sociale, » ils la demandaient donc sans savoir quel état de choses ils se proposaient d'établir, grâce à elle! Mais enfin, mieux vaut tard que jamais, et nous ne serons plus exposés désormais à verser dans le gâchis, puisque le plan de la future organisation des services publics est désormais établi.

Le mémoire de M. de Paepe, — vraiment remarquable, il n'est que juste de le reconnaître, sinon au point de vue de la justesse ou de la nouveauté des idées, du moins à celui de leur ingéniosité et pour l'habile manière dont elles sont présentées, — commence par établir ce que sont en théorie les services publics; puis il indique successivement ceux des services actuellement existants qu'il faudra conserver, ceux qu'il faudra supprimer, et enfin ceux qui, doivent

être enlevés à l'action libre des particuliers pour devenir publics. Après vient une recherche dans le but de savoir à qui incombe rationnellement l'exécution des services publics en général, puis de tel ou tel service en particulier.

Sur le premier point, la réponse faite ne serait, je le crois du moins, repoussée par aucun économiste, même le plus orthodoxe, sinon dans ses détails, du moins dans ses lignes générales. Ce qui constitue le service public, est-il dit, ce n'est pas l'utilité générale; si elle lui est inhérente, elle ne le constitue pas à elle seule.

« Ce qui fait que telle chose, plutôt que telle autre, doive être considérée comme service public, c'est — en plus du caractère d'utilité générale — un autre caractère encore, mais qui varie suivant les cas particuliers. Ainsi, telle chose d'utilité générale est ou doit être constituée en service public, parce qu'elle n'existerait pas si on l'attendait de l'initiative privée, ou parce qu'elle serait détournée de sa vraie destination; telle autre chose parce qu'elle constitue un monopole qu'il serait dangereux d'abandonner à des particuliers; telle autre parce qu'elle exige un vaste travail d'ensemble nécessitant la combinaison d'un grand nombre de travailleurs, et par suite une direction unique et suprême qui ne peut être remise qu'aux mains de l'administration publique, si l'on ne veut constituer ce que l'on a appelé à juste titre une féodalité industrielle. »

Seulement, et c'est là que les économistes et M. de Paepe ne seront plus d'accord : quels sont les services qui possèdent ces divers caractères ?

Le mémoire indique d'abord les service publics existants qui lui paraissent devoir être conservés. Nous les résumons comme suit :

1° La sécurité publique, comprenant les trois grandes divisions de la législature, de la justice et de la police. « Dans la société actuelle, dit le mémoire, ce service public sert aussi et principalement à maintenir, par la force, le prolétariat sous le joug de la bourgeoisie, et, à ce point de vue, il est bien plutôt un service de sécurité pour la propriété bourgeoisie qu'un service fonctionnant pour l'utilité générale. »

2° Le service de l'étalon et du contrôle des poids et mesures, ainsi que celui du monnayage.

3° Le service de l'état civil, auquel on pourrait joindre celui de la statistique locale et générale de la population.

4° L'assistance publique, dont la fonction essentielle est la protection due à tous ceux qui sont incapables de se protéger eux-mêmes et sont dépourvus de protecteurs naturels.

5° L'enseignement public et tout ce qui s'y rattache, c'est-à-dire tout

ce qui sert à la conservation des connaissances acquises ou à leur accroissement.

6° Le service de l'hygiène et de la salubrité publiques.

7° Les travaux publics dans lesquels les voies et moyens de communications occupent la plus large part, et qui d'ailleurs se rattachent à toutes les autres branches de services publics.

8° Certains services publics en vue du commerce et de l'échange, tels que ceux relatifs à l'établissement, à l'entretien et à la surveillance des marchés et entrepôts.

9° La surveillance et l'entretien des forêts et jardins publics, la surveillance des mines de toute nature — sinon leur exploitation, — les divers services de sauvetages des personnes et des propriétés.

10° Les lavoirs publics, bains publics, fours banals, greniers d'abondance, abattoirs, théâtres, etc.

11° Enfin l'administration des finances destinées à pourvoir à tous ces services.

De cette énumération des services publics actuels ont été exclus, comme devant être supprimées :

1° Le service des cultes ; — 2° celui de l'armée permanente ; — 3° les hospices de pauvres et vagabonds, — la misère devant disparaître totalement ; — 4° le service des prisons, — une meilleure organisation sociale devant faire disparaître les criminels conscients, et ceux qui resteront devant être livrés aux médecins comme malades. Je ferai toutefois observer qu'il y a contradiction entre cette suppression des prisons et le maintien des sections de législature et de justice dans le service de la sécurité ; — 5° les maternités et hôpitaux, les soins à domiciles étant préférés ; — 6° la médecine des indigents ; — 7° les assurances spéciales qu'ont organisées certains États ou certaines communes ; — 8° les institutions de crédit depuis les monts-de-piété jusqu'aux banques nationales qui n'auront plus de raison d'être dans le nouvel état social de M. de Paepe ; — 9° enfin, la magistrature de profession à laquelle on substituerait, en toute circonstance, des cours d'arbitres ou des jurys.

Quant aux services nouveaux, l'énumération n'en vient qu'à la fin du mémoire. Deux seulement sont indiqués en passant et nous les consignerons ; c'est la médecine élevée à la hauteur d'une fonction publique et les assurances généralisées et rendues obligatoires.

Mais, par qui doivent être organisés, accomplis, surveillés les services publics ? Sur ce point, M. de Paepe constate l'existence de deux écoles rivales, l'une qui veut tout demander à l'initiative privée, l'autre qui attend tout de la société, sous ses formes diverses de Commune, Province ou État. Il existe en outre des écoles mixtes qui sont même les plus nombreuses.

Ces deux écoles sont représentées, même au sein de l'Internationale, par les deux groupes qui professent les idées de M. Bakounine ou de M. Karl Marx. Le premier personnifie, dans une certaine mesure, la doctrine libérale : en ce sens qu'il ne veut rien laisser subsister de l'organisation ayant pour base la cohabitation des individus sur un territoire déterminé, sans distinction de fonctions industrielles, et veut lui substituer un groupement analogue à celui des tribus industrielles de la plus haute antiquité, dont les bohémiens chaudronniers qui parcourent encore l'Europe nous ont conservé le type. M. Karl Marx, au contraire, représente la doctrine de l'État organisant et dirigeant les diverses fonctions industrielles.

M. César de Paepe et les Bruxellois à qui il prête ses idées, sont de ce dernier groupe, quoique ayant secoué le joug que voulait faire peser sur eux son chef et fondateur. Ils présentent diverses observations dont la première, qui me semble fondamentale, est que, sous quelque nom qu'on la déguise et quelle que soit la nature du lien unissant ses membres, la Société obligatoire, Corporation, Commune agricole ou industrielle, ou autre chose encore, aura les attributions de l'État et sera un État. La seconde objection, c'est qu'il n'y a pas que des services publics intéressant les gens d'une même profession, qu'il en est qui intéressent tout le monde sans distinction; tandis que d'autres mettent en communauté d'intérêts des gens de métiers divers — s'ils habitent par exemple un même territoire — et en opposition des gens de même industrie, — dans le cas contraire. Une troisième objection est que la tendance actuellement constatée qui porte les populations industrielles vers le rétablissement des corporations peut être détruite par la facilité d'avoir plusieurs professions et d'en changer qui résulte de la division parcellaire du travail. Enfin, et c'est là la plus grosse observation de l'auteur du mémoire, l'organisation future des sociétés sur la base corporative exige un groupement préalable des travailleurs, lequel prendrait forcément du temps. Or, la « révolution sociale » peut se produire brusquement, et il faut être prêt à en profiter. Il peut se présenter telle circonstance qui amène le Prolétariat des villes à se constituer en dictateur collectif du reste de la population « pour balayer tous les obstacles qui s'opposeraient à l'émancipation de la classe ouvrière, et il faut savoir l'usage que l'on fera de cette dictature. » Une des premières mesures à prendre dans ce cas « serait de s'emparer de tous les grands services publics, d'exproprier, pour cause d'utilité publique, les compagnies des chemins de fer, des canaux, des grandes usines métallurgiques et de déclarer tout leur matériel, outillage, machines, bâtiments, terrains, etc., biens de l'État, parties du domaine public. »

Voilà des mesures radicales, mais on ne se borne pas à les proposer, on prétend les justifier et l'on s'appuie, pour cela, sur le vote par le récent congrès de diplomates tenu à Bruxelles, d'une clause déclarant « qu'une armée d'occupation a le droit de s'emparer de tout le matériel des chemins de fer, *quoique appartenant à des compagnies privées*, et en général de toutes espèces de munitions, bien qu'*appartenant à des personnes privées.* » Les représentants officiels des intérêts conservateurs ne s'attendaient guère à fournir des arguments aux révolutionnaires les plus radicaux qui existent.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une question de moyen qui, pour M. de Paepe, ne détruit pas en principe et en vue d'un avenir plus éloigné, le système de l'organisation libérale et fédérative, basée sur le groupe économique ou corporatif professionnel.

Dans tous les cas, M. de Paepe n'est pas *anarchiste*, et il éprouve un certain regret de ne pas pouvoir, en se parant de ce titre, narguer et effrayer la timide bourgeoisie. Il s'en console en se déclarant carrément *communiste ;* ce qui est une qualification aussi mal sonnante. En somme, ce que veulent les internationaux de cette école, c'est supprimer certains services — créés, disent-ils, pour la bourgeoisie, — et en ajouter d'autres dans l'intérêt des travailleurs. « Ces réserves faites, s'écrient-ils, Travailleurs, à nous la machine, à nous l'État ! »

Examinant ce que pourront bien être les États de l'avenir, le mémoire constate que, au moins au début, ces États pourraient fort bien correspondre aux grands groupements actuels ayant pour base la communauté de traditions et de langage. C'est, en somme, la théorie des nationalités qui eut tant de vogue il y a quelques années. Il constate notamment que, sous l'influence de ces causes, la Belgique pourrait fort bien se dissoudre, les pays flamands allant rejoindre la Hollande; il ne dit pas, mais c'est la conséquence forcée de son hypothèse : et les pays wallons revenant à la famille Celto-française.

Quant à ce que seraient les États ainsi constitués, ils seraient fédératifs; la base serait la Commune constituée elle-même par le groupement des corps de métiers, puis au-dessus un groupe de communes, puis une fédération de ces groupes, et ainsi de suite jusqu'à l'État. A côté de l'administration des grands services publics, nommée par les communes fédérées, siégerait une Chambre du travail, émanation des Unions ou Corporations nationales de métiers, lesquelles seraient analogues aux *Amalgamated unions* des Anglais.

Au-dessus des services nationaux il y aurait les services inter-

nationaux, embrassant une région, une partie du monde, un continent, enfin le globe entier, ce qui suppose des États supérieurs à ceux ayant pour base la communauté de traditions et de langue. Ayant établi quels doivent être les différents groupes sociaux qui seront chargés des services publics, le mémoire procède au partage de ces services. A la commune incomberaient les services publics qui lui sont déjà spéciaux et sont en quelque sorte attachés au sol, ceux de la sécurité, de l'état civil et de la statistique locale, qui tous existent déjà plus ou moins. En outre, il faudrait y joindre les services nouveaux de la construction et de la location des maisons d'habitation, ceux du commerce, de l'échange et de la distribution des produits de toutes sortes.

Relativement au premier de ces services nouveaux, le mémoire cite un plan d'expropriation de tous les possesseurs de maisons formulé par Proudhon dans son livre intitulé : « Idée générale de la Révolution. » Quant au second service, aucun procédé d'application n'est indiqué, mais on comprend qu'il peut aller du *Comptoir communal* de Fourier, forme libérale, à la simple distribution du communisme le plus absolu.

Les services de l'Etat consistent dans les grands moyens de transport et de communication, dans les grandes entreprises de drainage, de dessèchement et d'assainissement; dans la gestion des forêts, le reboisement des montagnes, l'hygiène de la région, en un mot dans tous les services analogues à ceux de la Commune, mais s'appliquant à l'ensemble du pays; enfin dans l'organisation générale des assurances contre les risques de tous genres.

A la Confédération universelle écherraient les services d'utilité universelle, ou exigeant le concours des efforts de l'humanité entière.

Certains services font ensuite l'objet d'une discussion spéciale : l'instruction publique, par exemple, que l'on veut confier à l'État pour qu'il n'y ait pas d'inégalités entre les élèves des différentes communes, suivant que celles-ci sont plus riches ou plus pauvres.

Les mines de tous genres, les grandes exploitations métallurgiques devraient, — ainsi que les chemins de fer que j'ai englobés dans la désignation générale de voies et moyens de communication, — appartenir à l'Etat et être exploitées pour son compte.

Enfin, et nous voilà en plein communisme, la terre devrait être propriété collective et indivise, exploitée par les communes ou pour leur compte; même pour le compte de l'Etat, s'il s'agit de grande culture entraînant le développement de l'outillage mécanique, et s'étendant sur plusieurs communes pour une même exploitation.

Relativement à l'outillage agricole ou industriel, le mémoire déclare qu'il devrait être propriété de l'État, de la Commune, des Corporations coopératives ou compagnies ouvrières, ou des individus, suivant qu'il sert à des services généraux ou locaux, qu'il est l'accessoire d'une entreprise monopolisée par essence, ou que, tout en étant du domaine privé, il ne peut être mis en œuvre que par une collectivité; enfin qu'il peut être mu par un individu isolé.

Quant aux manières de faire faire les services publics, depuis la corvée jusqu'à l'adjudication, M. de Paepe les passe tous en revue et les emploie successivement.

En ce qui concerne la rémunération de ces mêmes services, il y a deux procédés qui sont l'un et l'autre recommandés; l'un consiste dans le prélèvement des frais sous forme d'impôt; l'autre dans un payement exigé de celui qui consomme le service.

En terminant, M. de Paepe fait remarquer que, dans son projet d'organisation sociale, il a pris le contrepied de ce qui existe aujourd'hui, donnant à la commune les attributions dites politiques, aujourd'hui réservées à l'Etat et investissant celui-ci de fonctions purement économiques. Cela lui fournit l'occasion d'une attaque virulente contre les Jacobins, politiciens et républicains unitaires. Son programme à lui se résume en ces mots : « Décentralisation « politique, centralisation économique. »

Ce mémoire savant, trop savant même pour ceux à qui il s'adressait et surtout pour ceux qui l'avaient contresigné, contient en outre de nombreux ornements littéraires, notamment un passage sur les anciens et les nouveaux moyens de transport. On y trouve même un « pour parler grec » qui eût fait pâmer d'aise la savante Philaminte.

*
* *

Un autre mémoire sur la même question avait été envoyé par la section anarchiste de Genève. Ce travail, moins développé que celui des Bruxellois, n'en différait que par quelques détails, notamment parce qu'il se prononçait avec énergie contre l'État, ou organisation politique des peuples, et proposait de substituer à l'action gouvernement un mode nouveau de relations entre les groupes sociaux. Mais à l'État les Génevois substitueraient une *fédération* de groupes producteurs qui n'en différerait guère en réalité que par le nom.

Comme les Belges, les Génevois veulent enlever à la bourgeoisie un moyen de conserver ses priviléges. Pour eux aussi, il s'agit de ce que l'on ferait dans une situation révolutionnaire.

Le délégué suisse jurassien, M. Schwitzguebel, parut profondément ennuyé de ne pas avoir à opposer mémoire à mémoire; il es-

saya une réfutation de M. de Paepe et ne tarda pas à se rasseoir sans conclure.

*
* *

Une seconde question plus actuelle était posée devant le Congrès. Il s'agissait de l'action politique des classes ouvrières. Sur ce point on a encore été partagé.

Le président, M. Demoulin, a déclaré que la politique est nuisible à l'œuvre de l'émancipation des travailleurs. Les électeurs belges actuels vendent leurs votes, les ouvriers vendraient le leur s'ils le pouvaient. Il importe en outre de tenir le travailleur éloigné du bourgeois qui le gâterait, l'abstention de toute action politique a l'avantage de maintenir la division.

D'autres belges parlent dans le même sens ; puis la parole est donnée à l'allemand Vroom, qui est au contraire d'avis qu'il faut s'occuper activement de politique. En Allemagne, la bourgeoisie et l'État ne font qu'un, il faut les attaquer l'un et l'autre, et la politique est un moyen pour cela. Si les Belges trouvent que les raisins sont trop verts, qu'ils en attendent la maturité.

Mais M. Schwitzguebel vient en aide aux belges en racontant que les radicaux de Neuchatel ont trompé les ouvriers. Il n'y a aucun moyen d'arriver à la solution de la question sociale par la voie législative, le seul moyen réel c'est la révolution sociale et la destruction de l'État.

M. Vroom revenant à la charge raconte une foule de détails sans importance et, pour prouver l'excellence du procédé politique, dit que lorsque les ouvriers seront en majorité au Parlement allemand, il suffira d'un décret pour établir la propriété collective. Il faut préparer l'armée du socialisme, car si les travailleurs allemands faisaient une révolution avec la devise bête : Liberté, Egalité, Fraternité, Bismark répondrait par : infanterie, cavalerie, artillerie.

La conclusion de cette longue discussion a été que chaque branche nationale agirait sur ce point comme elle l'entendrait.

En terminant, on a donné lecture d'un manifeste du congrès aux travailleurs du monde entier dans lequel l'association mourante affirme ses progrès incessants et où elle revendique l'honneur d'avoir seule compris la signification de la Commune de Paris. C'est là un avantage qu'elle a sur la plupart, pour ne pas dire sur tous les membres de ce gouvernement révolutionnaire.

Je viens de dire cette « mourante association », l'Internationale en serait-elle donc là? Oui et non. Oui, si l'on ne considère que les

faits visibles; non, si l'on fait attention à la peine que cette société, un moment si puissante, éprouve à disparaître. Cela tient, à mon avis, à ce que l'Internationale a été beaucoup moins une création voulue et raisonnée qu'une génération spontanée, produit d'un ensemble de circonstances. Cette génération a avorté, mais comme il n'en est point venu d'autre plus viable, ce cadavre que réclame la tombe de l'histoire, fait encore fonction d'être vivant.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

DU PERCEMENT

DE

L'ISTHME AMÉRICAIN

SOMMAIRE : I. Nécessité du percement. — II. Géographie et orographie de l'isthme américain. — III. Historique des diverses tentatives.

I. — NÉCESSITÉ DU PERCEMENT DE L'ISTHME AMÉRICAIN.

Si l'on jette les yeux sur une mappemonde ou sur un globe terrestre, on est frappé d'un fait dont la loi échappe encore à la science. On voit, en effet, toutes les terres du globe, massées en deux vastes continents, largement séparés par deux grandes vallées océaniques entre lesquelles ne s'ouvre aucun passage. Ce sont deux mondes terrestres et deux mondes maritimes, que tout semble contribuer à séparer, sans communications possibles.

Cet état des choses, particulier à notre époque géologique, est cependant le lent résultat de tous les changements survenus pendant les époques précédentes dans la distribution des terres et des mers. On dirait qu'une intention maligne en a préparé la réalisation, juste au moment où l'homme, établissant son règne sur le globe, devait voir se heurter contre cet obstacle ses tentatives les plus hardies pour établir entre ses divers groupes ethniques des communications rapides et faciles.

Si la malice de la nature semble ainsi aujourd'hui se jouer de nos efforts pour rejoindre dans un même tout les tronçons épars de l'humanité; si elle semble avoir tracé sur le globe la limite de deux mondes qu'on a pu croire destinés à s'ignorer éternellement l'un l'autre, n'avons-nous pas les moyens de triompher des puissants obstacles qu'elle semble avoir mis à la réalisation de ce grand

rêve de l'unité humaine, ou du moins du libre et constant échange entre les divers groupes de l'espèce.

L'isthme de Suez, percé d'un canal navigable à nos plus grands vaisseaux, est là pour répondre, avec les tunnels ouverts à travers les Alpes, que la nature ne peut plus opposer d'impossibilités absolues aux desseins persévérants et aux efforts collectifs de l'humanité.

Il y a un quart de siècle à peine que cette grande idée d'ouvrir un chemin nautique à travers le banc de sable de Suez, c'est-à-dire en réalité, à travers l'ancien détroit, depuis comblé, qui reliait autrefois la Méditerranée au golfe Arabique, semblait encore une utopie. Un homme, pourtant, se trouva, qui en fut enthousiasmé, qui crut la réalisation possible, qui dévoua sa vie, son activité à cette œuvre gigantesque, et qui, cependant, ne dut peut-être son succès qu'au hasard d'être le cousin d'une femme devenue impératrice.

J'ai nommé ici M. Ferdinand de Lesseps, qui pouvait, dès 1866, dire, ce qu'on l'entendait répéter à l'exposition de Vienne : j'ai vu, j'ai fait, j'ai lutté, j'ai triomphé. On éprouve le besoin de croire que, même sans un heureux apparentage, M. de Lesseps eût également vaincu les résistances de la routine, les obstacles de la timidité, la nonchalance des gouvernements, les craintes si souvent justifiées des capitalistes; et que, si l'Empire, n'était venu, en 1850, détruire la République, la République eût fait ce qu'à vu faire l'Empire. Car, dès 1848, M. de Lesseps avait cause gagnée parmi les républicains de notre Assemblée constituante, et n'attendait que le retour du calme et de la stabilité pour lancer la grande entreprise qu'il méditait. L'Empire a eu l'honneur de la voir achever, mais elle se serait faite sans lui. Elle était dans la logique des faits, dans la logique des temps, contre laquelle rien ne prévaut.

Mais cette œuvre est-elle complète? Est-elle achevée? Non, ou seulement pour une de ses moitiés. L'autre reste à accomplir.

En effet, si la route est maintenant ouverte à nos vaisseaux à travers le massif continental du vieux monde, il reste à la compléter à travers le continent américain. Alors, seulement, la grande fatalité de notre époque géologique sera vaincue; car, alors seulement l'homme pourra véritablement faire, par une voie directe, sinon la plus directe, le tour de son royaume terrestre.

Aujourd'hui encore la grande route des grands calmes, la route des vents alizés, réguliers ou constants, se trouve interrompue par une muraille qui, bien qu'étroite, reste pour le moment infranchissable ; c'est la muraille de l'isthme américain. De Panama nos

vaisseaux peuvent traverser le Pacifique et, par le détroit de Torres, revenir par le canal de Suez à Aspinwal, dans la baie de Limon, au fond de la mer des Antilles, sans avoir presque quitté la ligne équinoxiale ou, du moins, sans avoir franchi les tropiques, sinon dans la longueur de la Méditerranée.

Mais arrivé là, si l'homme lui-même peut aisément continuer son chemin, entraîné par la vapeur sur les rails de fer posés, dès à présent, sur le dos de la Cordillère, il en est autrement de ces richesses, de son industrie, qui font sa gloire, sa puissance et sa force, et qui ne peuvent que par de fatigantes et laborieuses victoires, remportées sur la force de gravitation, être transbordées de leur véhicule nautique sur des véhicules terrestres. Il y a donc là fatalement un arrêt dans la circulation, une perte de temps, c'est-à-dire d'argent, et une perte de force, c'est-à-dire d'argent encore, qui augmentent d'une valeur proportionnelle le prix d'échange de ces produits qu'un monde expédie à l'autre, et contre lesquels, en conséquence, il n'obtiendra plus en retour qu'une moindre somme d'autres produits, lesquels augmenteront également de prix dans la même proportion, pour être ramenés du port occidental au port oriental de l'isthme.

De là une diminution dans l'échange lui-même, une diminution dans l'activité commerciale et productrice des deux mondes; de là, enfin, une diminution de transit dans l'isthme de Suez lui-même.

Car ce n'est pas seulement la longue distance qui empêche que les produits des deux rives de l'Atlantique ne soient transportés par l'isthme de Suez à tous les ports du Pacifique ; ce sont, aussi et surtout, les obstacles naturels que la direction des vents équatoriaux ou ceux des tropiques mettent à la navigation dans la direction contraire aux souffles constants des alizés ou aux souffles périodiques des moussons. Un navire, pour se rendre de Buenos-Ayres, de Rio-Janeiro, ou même de New-York en Australie, au Chili, à Madagascar ou à Canton, rencontre plus d'obstacles et peut mettre plus de temps, ou, s'il s'aide de la vapeur, dépense plus de force vive en prenant la voie de Suez, que si, franchissant le cap Horn ou celui de Bonne-Espérance, il se livre au hasard des vents irréguliers et aux capricieuses tempêtes qui soufflent dans les régions tempérées des deux océans. Car si ces tempêtes peuvent amener des retards, un désastre, des vents ou des courants favorables peuvent, au contraire, aider le navigateur, qui sait qu'en prenant la route de Suez, plus longue ou aussi longue en quelques cas, il aura certainement et constamment à lutter contre des vents et des courants contraires, du moins pour une moitié de son

voyage. S'il use de la voie de Suez, ce sera donc seulement pour le retour.

Dans la supposition contraire d'un transit de Canton ou de Sidney, du Chili ou de San Francisco à Buenos-Ayres, à Rio-Janeiro, à New-York, ou même au Havre, si un vaisseau prend la route de Suez pour venir, il préférera le cap Horn pour s'en retourner.

En tous cas, le canal de Suez ne reçoit qu'une fois le droit qu'il prélève sur le transit qu'il favorise seulement à moitié, et qui reste gêné, amoindri par l'élévation considérable des prix du fret, résultant de l'augmentation des risques maritimes, du temps, des périls et des difficultés de la navigation, pour l'autre moitié de la course.

Le canal de Suez ne pourra donc donner à ses constructeurs les profits auxquels ils ont droit de prétendre que lorsqu'une porte ouverte dans l'isthme américain permettra à tous les vaisseaux de de toutes les nations de se rendre à leur destination par la voie à la fois la plus directe et la plus rapide, la plus courte, en même temps que la moins périlleuse, et que cette grande facilité des échanges entre toutes les nations sera venue décupler l'activité commerciale et productrice de chacune d'elles.

Loin donc que la Compagnie du canal de Suez doive craindre de trouver une rivale heureuse dans une Société formée pour percer l'isthme américain, elle devrait souhaiter la formation de cette Compagnie, les succès prochains de ses efforts, aider à son prompt succès, comprenant avec sagacité qu'une route, maritime ou terrestre, est d'autant plus fréquentée qu'elle est plus longue et qu'une route circulaire, ouverte enfin autour du globe, sera la plus fréquentée et la plus productrice de toutes pour ceux qui auront la hardiesse de l'achever.

L'isthme de Suez restant seul percé, on peut se demander ce que deviendrait l'équilibre commercial entre les deux hémisphères.

En effet, comme le dit M. Lucien de Puydt, dans son projet de canal par le Darien, « le vieux monde et le nouveau, soudés au nord par les terres et les glaces polaires, sont terminés au sud, celui-ci par le cap Horn, celui-là par le cap de Bonne-Espérance, tous deux situés, sinon sous des latitudes égales, du moins dans des conditions fort analogues. Jusqu'à nos jours les conditions réciproques de navigation, de fret, de sinistres, d'avaries, etc., ont été à peu près les mêmes, les navires devant doubler le cap Horn pour aller en Océanie, ou sur la côte occidentale d'Amérique, et le cap de Bonne-Espérance pour aller dans l'Inde, en Chine ou au Japon. Pour rétablir cet équilibre, qu'une vaste conception humaine est venue renverser au profit de l'Europe, il faudrait que le continent

américain, ouvert à son tour aux vaisseaux par une voie navigable, vît à son tour l'océan Pacifique et l'océan Atlantique mêler leurs eaux » (1).

En effet, l'équilibre commercial des deux mondes, rompu par l'ouverture de l'isthme de Suez, exige l'ouverture d'un canal à travers l'Amérique centrale. Autrement la production industrielle des États américains du versant oriental se trouve compromise par l'impossibilité de lutter contre les produits similaires que l'Europe occidentale, et surtout l'Europe du bassin méditerranéen, peut envoyer par Suez, dans tout l'océan Pacifique, et par l'Atlantique, sur les deux rives de celui-ci, bien que non sans difficultés pour l'une des moitiés au moins du voyage.

L'ouverture de l'isthme américain est donc pour les nations du Nouveau-Monde, et surtout pour les États-Unis, qui seuls commencent à pouvoir nous faire concurrence, d'une nécessité politique et économique évidente. Cette nécessité, niée d'abord, commence à être vivement sentie par leurs hommes d'État. Seulement, ceux-ci voudraient pouvoir ouvrir eux-mêmes, sur leur territoire ou sur le territoire d'un État plus ou moins dépendant, ce canal qui sera la grande route du monde, afin de pouvoir s'en approprier au besoin le monopole, ce que le monde entier doit également vouloir empêcher.

Si l'isthme américain n'est pas déjà ouvert, c'est donc peut-être grâce à ces calculs égoïstes de la race yankee et à cette politique qu'ils désignent eux-mêmes sous le nom de doctrine Monroë. Cette doctrine politique, mal entendue, comme toutes les doctrines protectionnistes aboutissant au monopole, et comme toutes les formes de cet égoïsme national qui nie la solidarité de tous les peuples entre eux, après avoir déjà plus d'une fois mis entrave aux études et aux efforts tentés pour percer une route navigable à travers l'isthme, aujourd'hui pousse les Américains à s'emparer de l'entreprise, mais pour la rendre aussi exclusivement que possible favorable à leurs propres intérêts.

C'est que bien réellement, si en Europe et dans tout l'ancien continent les intérêts particuliers de chaque nation, ceux de leurs grands commerçants et armateurs, réclament l'ouverture d'un canal à travers l'isthme américain, pour l'Amérique elle-même, plus encore que pour le vieux monde, l'ouverture de cette route maritime est une condition essentielle d'existence sans laquelle elle ne peut manquer d'être vaincue dans les grandes luttes de la civilisation.

Percement de l'isthme du Darien, par M. Lucien de Puydt. 1869.

En effet, ses deux larges masses continentales dont le centre n'est encore couvert que de savanes et de forêts dépeuplées, seraient en vain traversées en tous sens par des lignes ferrées, que le transit d'un océan à l'autre, quelque rapide qu'il pût devenir, n'en resterait pas moins toujours très-coûteux. Cet inconvénient subsistera, du moins, aussi longtemps que cette force motrice qu'on emprunte à la vapeur restera dépendante d'un combustible qui, s'épuisant toujours sans pouvoir se reproduire, et n'existant qu'en quelques districts privilégiés, ne peut qu'augmenter constamment de prix. Les deux côtes américaines sont donc menacées, dans un laps de temps plus ou moins long, de voir leurs communications, déjà si difficiles et obtenues à si grands frais, devenir de plus en plus dispendieuses. Jamais, d'ailleurs, la traction sur terre ne pourra rivaliser avec la traction par eau; toutes les lois de la physique s'y opposent.

Ce serait en vain, également, que de vastes canaux, onéreux à établir, bien que ne pouvant permettre que la lente course des chalands à travers de nombreuses écluses, feraient communiquer les fleuves des deux versants américains. D'immenses efforts, d'immenses richesses, employées ainsi en pure perte, ne pourraient remplacer une route ouverte, comme celle de Suez, aux vaisseaux eux-mêmes, à travers la mince presqu'île de l'Amérique centrale, qui coûterait encore moins cher à percer, quelque prix qu'elle coûtât, que la canalisation par-dessus le dos des Cordillères du Nord ou du Sud, du Mississipi et du Rio Colorado, ou celle de l'Amazone et des petits torrents du versant occidental.

Un canal à écluse dans l'isthme américain, moins coûteux à établir, mais plus difficile, ne saurait non plus suffire aux besoins de la navigation. Ce qu'il faut, c'est un percement à ciel ouvert et de niveau avec les deux Océans dans tout son parcours. Or, jusqu'ici, un seul projet réalise ces conditions : c'est le projet de percement de l'isthme du Darien, entre le golfe San Miguel et le Porto Escondido, dans le golfe d'Uraba. Ce projet, étudié par M. Lucien de Puydt, a été négligé ou ignoré, on ne sait pourquoi, par les commissions d'ingénieurs américains envoyées pour examiner tous les tracés du canal, déjà si nombreux, qui ont été proposés.

N'est-ce point que, si les Américains du Nord ont intérêt à pouvoir eux-mêmes faire franchir aisément l'isthme à leurs produits, c'est-à-dire à établir un canal accessible à des vaisseaux de moyen tonnage, propres à effectuer le transit de leurs produits entre New-York et San Francisco, ils ne peuvent souhaiter que cette route soit aisément accessible aux grands navires qui, d'Europe, pourraient établir un transit direct considérable avec l'Inde, la

Chine ou l'Australie, en revenant par Suez? En effet, ils n'ont rien négligé jusqu'ici pour établir entre leurs provinces de l'Est et celles de l'Ouest des communications faciles. « Leur génie actif, dit encore M. Lucien de Puydt, ne reculant devant aucune difficulté, relie déjà New-York à San Francisco par une ligne ferrée, chef-d'œuvre de hardiesse et de patience. Il a établi une voie de transit par le Nicaragua, cherche à établir une route commerciale ou une voie ferrée par le Honduras, et exploite le chemin de fer de Colon à Panama. » Les Américains deviennent ainsi, pour le moment, les intermédiaires et agents obligés de tout le trafic interocéanique, et l'on conçoit qu'il y ait une somme considérable d'intérêts ligués pour maintenir cette situation.

Cependant, de tels moyens de transport nécessitant plusieurs transbordements, des risques, des dangers de toutes natures, sont d'une insuffisance évidente, auprès d'une voie navigable ouverte à tous les navires du monde et qui les conduirait en peu d'heures d'un océan dans l'autre. Ce qu'il faut, en effet, ce n'est pas un canal embarrassé de tunnels ou d'écluses, comme tous ceux qui ont été projetés jusqu'ici et que les Américains font étudier en ce moment, c'est un canal de niveau et largement ouvert aux marées du Pacifique et de l'Atlantique, qui, deux fois le jour, y suppléeraient à l'absence du vent et même à la vapeur; c'est un canal, enfin, qui permettrait dans la même année deux ou trois voyages au long cours au lieu d'un et qui, sans transbordements, sans l'intermédiaire du transit américain, relierait en ligne presque droite l'Europe à l'Australie, ce joyau de l'Angleterre, à l'Océanie, où la France a de si grands intérêts, à Batavia, ce trésor de la Hollande, aux Philippines, cette riche colonie de l'Espagne, et enfin à la côte américaine de l'Ouest, depuis San Francisco jusqu'à Valparaiso et même à la Chine et au Japon. Quant aux Américains, ils auraient de quoi se consoler de n'être pas seuls à profiter de cette grande route maritime, en voyant New-York à quelques semaines de San Francisco pour le transit de leurs produits encombrants, qui leur coûte si cher par la voie de leur *Grand Central pacific Rail-Way*, ou par celle de Panama.

La nation chez laquelle et par laquelle s'ouvrirait le canal américain, serait celle qui en tirerait certainement les avantages les plus immédiats, les plus directs et les plus considérables; mais le monde entier y gagnerait, et les États-Unis encore plus que tout le monde. Sauf les entrepreneurs du *Grand Central pacific* et du chemin de fer de Colon à Panama, tout le monde commence à le comprendre, même en Amérique; mais on sait quelle peut être la force de résistance de quelques grandes compagnies financières

qui, souvent même, entendent mal leurs propres intérêts, ou du moins sacrifient leurs intérêts de l'avenir à ceux du moment.

Car le trafic maritime d'un canal ouvert par l'isthme américain, loin de nuire à celui des lignes ferrées existantes, ne pourrait, au contraire, que le favoriser. Un canal ouvert dans une des parties de l'isthme accroîtrait dans une telle proportion la prospérité de toutes les autres, donnerait une telle activité aux échanges entre les deux bassins de l'Atlantique et du Pacifique, qu'au lieu de l'unique chemin de Panama, il en faudrait en ouvrir bientôt trois ou quatre autres, tant au Nicaragua qu'au Guatemala et au Mexique. Le *Grand-Central pacific* verrait également son transit décupler, sinon d'un versant dans l'autre, du moins du centre de son réseau vers ses deux extrémités, où se ferait sentir bientôt comme une sorte d'aspiration des produits de l'intérieur qui, des ports extrêmes, seraient dirigés, soit par Suez, soit surtout par le canal américain, vers tous les points du globe, en décuplant, corrélativement, la puissance productrice, la richesse et la population de ces provinces centrales des États-Unis du Nord, encore aujourd'hui presque à l'état de vastes déserts.

L'Europe, en unissant ses efforts pour percer l'isthme américain, ne saurait donc avoir en vue d'affaiblir ou diminuer la puissance politique ou économique des États-Unis du Nord; mais elle pourrait craindre, au contraire, de la favoriser trop spécialement, et de la voir grandir trop rapidement et sans contre-poids, surtout si le canal était ouvert dans le territoire d'une nation trop faible pour en assurer et en défendre le caractère international et vraiment cosmopolite. C'est pourquoi le percement par le Darien ou la Colombie se recommande au point de vue politique, et a droit à la préférence des nations d'Europe qui toutes doivent désirer voir l'Amérique espagnole se développer de façon à équilibrer par sa puissance l'Amérique anglaise. Les races latines surtout ne sauraient se désintéresser du succès de leurs sœurs américaines, et doivent désirer que la Colombie, entre toutes chargée de défendre la porte de l'Amérique australe, prenne bientôt dans l'équilibre américain la situation, non-seulement indépendante, mais même prépondérante, que lui assurerait bientôt la proximité d'un canal ouvert sur son territoire, et dont la neutralité devrait être garantie par toutes les sociétés politiques des deux hémisphères.

Mais ce magnifique *desideratum* est-il réalisable? *Est-il possible d'ouvrir un canal de grande navigation, de niveau entre les deux Océans, sans tunnels ni écluses, à travers l'isthme américain?* En quel point de l'isthme le percement de ce canal est-il possible? Telles sont maintenant les questions à examiner.

II. — Géographie et orographie de l'isthme américain.

L'isthme américain s'étend, du N.-O. au S.-E., entre les 8° et 18° de latitude nord et les 78° et 98° de longitude ouest. Il renferme deux provinces du Mexique et les cinq républiques de l'Amérique centrale : Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica, et, au sud, le Darien, ou État le plus septentrional des Etats-Unis de Colombie.

D'une largeur variable entre 50 et 400 kilomètres, sauf à l'endroit où s'articule la vaste presqu'île du Yucatan, qui s'avance au devant de Cuba, coupant en deux moitiés, réunies par un détroit, la mer des Antilles, il se rétrécit sur divers points pour fournir les isthmes de Tehuantepetl, de Honduras, de Panama, de San-Blas, du Darien et de San-Pablo. Celui de Panama étant le plus étroit, ceux de Darien et de San-Blas viennent ensuite; ceux de Honduras et Tehuantepetl sont beaucoup plus larges.

Entre l'isthme de Tehuantepetl et celui de Panama, l'isthme américain s'élargit pour former les territoires des cinq républiques de l'Amérique centrale. L'idée de percer un canal à travers cette partie de l'isthme ne semblerait donc pouvoir venir à personne, si la vaste mer nommée lac de Nicaragua, qui se déverse par le fleuve San-Juan, ne semblait, au premier aspect, ouvrir une route nautique naturelle entre les deux océans jusqu'à une très-faible distance de la côte du Pacifique. L'altitude du lac, la double Cordillère qui en forme le bassin au nord et au sud, la pente considérable, les méandres et les obstacles de toute nature que présente le fleuve San-Juan, rendent illusoire l'espoir de trouver par ce chemin cette communication naturelle, ou même aisée, entre les deux mers que la simple inspection des cartes tend à faire naître.

Baigné du côté de l'Atlantique par cette vaste méditerranée américaine qu'on appelle la mer des Antilles et qui forme sur ses côtes les sinus profonds connus, du N. au S., sous les noms de golfe du Mexique et de baie de Campêche, de baie de Yucatan, de golfe de Honduras, de baie des Mosquitos, de golfe de Darien et de golfe d'Uraba, l'isthme américain compte encore de ce côté une foule de petites baies, rades ou ports naturels, qui offrent aux vaisseaux, venant dans toutes les directions, des refuges nombreux et sûrs. Sur cette côte, l'océan, même en dépit du cours voisin du Gulf-Stream, peut-être même à cause de la constance de sa direction, n'a que de très-faibles marées. Mais la côte occidentale, au contraire, présente, de Tehuantepetl à la pointe Mala, où s'ouvre le golfe de Panama, une ligne presque continue de plages basses dont

les golfes, ouverts aux puissantes marées du Pacifique, ne sont pas sans périls pour les vaisseaux qui seraient forcés d'y chercher un abri. Le golfe de Panama lui-même, vaste et peu découpé, est une véritable mer où le flux se précipite avec une force et une rapidité que nul obstacle ne brise et n'atténue.

Dans toute la longueur de l'isthme court une série de chaînes de montagnes qui forment la ligne de partage des eaux entre le bassin du Pacifique et le bassin de l'Atlantique, divisant l'isthme en deux versants alternativement plus étroits ou plus larges.

L'Amérique centrale est, comme l'observe Malte-Brun, un des pays les mieux arrosés de tous ceux qui sont situés sous les tropiques. La surabondance de ses eaux se fait sentir surtout pendant la saison des pluies, qui règne du mois de juin au mois d'octobre. L'humidité répandue par les plus petites rivières, changées en torrents impétueux, rend alors pernicieux un climat naturellement chaud. Mais ces effets ne se produisent que dans les plaines basses qui s'étendent le long de la mer des Antilles. Entre les montagnes et sur les plateaux, on jouit d'une température plus ou moins douce, qui s'abaisse quelquefois dans la région montagneuse au point de laisser voir les hautes plaines couvertes de givre, pendant plusieurs heures après le lever du soleil.

On conçoit que l'irrégularité du cours des fleuves et les variations rapides de leur débit soient d'autant plus considérables qu'ils descendent de massifs montagneux plus importants et de plateaux plus élevés et plus vastes, comme au Mexique, au Nicaragua ou au Guatemala. De Panama jusqu'au Darien, au contraire, l'altitude des montagnes étant moindre, ainsi que l'épaisseur de leur base, les fleuves ont un régime plus régulier et, par conséquent, plus sain, donnant lieu à des évaporations moins rapides et moins considérables après leurs crues, qui rarement les font sortir de leur lit.

Du reste, il est bien établi aujourd'hui que dans l'isthme américain n'existe point de véritable Cordillère, mais une suite de chaînes séparées et distinctes appartenant à des systèmes orographiques différents par leur âge et leur direction, et qui laissent s'ouvrir entre eux des vallées plus ou moins larges.

Ces interruptions et changements de systèmes dans la chaîne des montagnes de l'isthme américain ont été signalés dès longtemps. « Le point où le continent se rétrécit pour atteindre à sa plus petite largeur, disait M. Lloyd, qui explora l'isthme en 1828 et 1829, par ordre de Bolivar, se distingue par une solution de continuité de plusieurs milles dans la chaîne de ses montagnes. A partir de la baie de Limon, ajoutait-il, c'est-à-dire du point de dé-

part du chemin de fer de Panama, l'isthme devient, dans toute sa largeur, un pays plat, semé de pitons isolés dont ce voyageur n'estimait la hauteur qu'à 150 mètres au plus. Cette approximation, faite à distance, était cependant illusoire. Mais le savant géologue bavarois, Moritz Wagner, l'un des explorateurs de l'isthme et l'auteur d'une des meilleures cartes que nous possédions de cette contrée, constatait néanmoins également qu'à partir du sud-est de Panama, la Cordillère n'offre plus de chaîne continue, mais seulement des pitons de trachytes et de dolérites, laissant entre eux des vallées et des vues ouvertes sur les plaines du versant opposé.

Tous les voyageurs s'accordent sur ce point. M. Lafont de Lurcy, consul général de la république de Costa-Rica, qui s'est occupé constamment de la question du percement de l'isthme, a reconnu aussi que, dans le Darien, la chaîne des Cordillères semble interrompue, qu'elle s'abaisse tout à coup et que ses côtes les plus élevées ne dépassent pas 200 mètres. D'après le savant géographe Eyriès, le système de montagnes du Darien ne forme plus que des collines de 100 à 200 mètres. Ce fait avait également été remarqué et constaté, dès 1780, par le Dr Lionel Wafer, dans sa description de l'isthme de Darien. « Du côté du nord, a-t-il dit, il n'y a point de montagnes; ce sont de douces descentes, recouvertes de forêts continuelles, mais qui ne cachent pas la vue des rivages... Depuis le golfe San-Miguel jusqu'à la chaîne de montagnes qui commence à la baie de Caret, au sud du port Escocès, c'est un pays de vallées arrosé par des rivières. La croupe de cette chaîne n'est pas également continue partout; c'est plutôt une suite de plusieurs montagnes séparées les unes des autres par de grandes vallées qui servent de passage aux rivières.

Cet abaissement, cette presque disparition de la Cordillère, ne devait pas non plus échapper à l'œil d'Alexandre de Humboldt. « L'isthme de Darien, s'est-il écrié, c'est le seuil de la porte de communication entre les deux mers. Zimmermann, dans son livre *Du monde avant la création de l'homme*, constate également que « des deux chaînes parallèles que forment les Cordillères jusqu'à quelques degrés au nord de l'équateur, la plus occidentale se dirige en ligne presque droite vers l'isthme de Panama, mais avant d'y entrer s'abaisse insensiblement, et finit par se perdre dans la plaine basse qui unit l'isthme à l'Amérique méridionale. » C'est là, ajoute-t-il, l'endroit si souvent indiqué par Humboldt, non-seulement comme le meilleur, mais comme le seul convenable pour le creusement d'un canal de jonction entre les deux mers, prophétisant qu'après avoir si souvent échoué dans la recherche de la meil-

leure ligne, on finira par où on aurait dû commencer, en adoptant son opinion.

C'est entre l'extrémité N. de la Sierra de Mali et l'extrémité S. de la Sierra de Estola qu'il faut chercher le point où finissent les Andes et où commencent les autres chaînes de l'isthme. C'est ce point que M. de Puydt a indiqué comme étant le plus propre au percement de l'isthme par un canal. Du reste, entre la Cordillère du Chepo au nord et celle de Nique au sud, les sierra de Estola et de Mali offrent des contournements et des étranglements qui indiquent qu'entre les deux plissements, presque à angle droit, qui ont donné naissance aux deux systèmes qu'elles séparent, elles ont subi des dislocations, des refoulements en sens divers, et, de plus, une puissante action de ravinement, d'érosion, de dénudation, par les eaux qui les ont brisées en collines parallèles entre elles ou en mamelons plus ou moins distincts ou isolés. Cet état de choses est visible sur toute l'étendue de la chaîne de Estola, du Porto Escocès, dans la baie de Calédonie, aux bouches de l'Atrato. Les sommités isolées qui forment cette chaîne varient de 30, 40, 50 à 500 et 700 mètres de hauteur, laissant entre elles des vallées où l'on constate les traces de violents courants océaniques et d'une action erratique puissante. Mais le point où la chaîne de Estola s'interrompt, et où la chaîne de Mali prend naissance, plus profondément échancré, plus raviné qu'aucun autre, semble particulièrement propice à l'établissement d'un canal.

D'après M. Lucien de Puydt, c'est dans le Darien qu'il faut chercher le *nœud de vibration* du soulèvement qui projeta des profondeurs du globe, au sud, la chaîne des Andes, et au nord, la Cordillère mexicaine. Cette hypothèse expliquerait en effet pourquoi le sol du Darien ne paraît pas avoir été affecté, du moins depuis le soulèvement des Andes, par les cataclysmes volcaniques, éprouvés, soit par leur triple chaîne, soit par la chaîne du Guatemala et du Mexique, le nœud de vibration devant, d'après les données de la théorie, garder son immobilité, quels que soient les mouvements dont est affecté le système auquel il appartient et dont les oscillations en sens contraire viennent réciproquement s'y détruire.

Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, qui soulève bien des difficultés, et bien qu'on ait cessé de croire à la théorie de la formation des montagnes par des cataclysmes violents qui les faisaient pousser en une nuit comme des champignons, on peut admettre pourtant que des actions lentes et continuellement répétées en même sens et sur les mêmes points, peuvent arriver à produire en somme les mêmes résultats.

Mais le fait à constater ici, c'est surtout le peu d'importance re-

lative des massifs orographiques sur ce point particulier de l'isthme américain, leur faible altitude, leur moindre épaisseur, leur discontinuité, qui ouvre entre leurs divers sommets des passages faciles, et enfin la stabilité du sous-sol qui leur sert de base. Tous ces divers points sont surabondamment établis par M. Lucien de Puydt, dont les connaissances, aussi vastes et variées que sûres en histoire naturelle, en géologie, en minéralogie surtout, ont aidé puissamment les travaux techniques comme ingénieur, connaissances qui, faut-il le dire, paraissent avoir fait plus ou moins complètement défaut à ses rivaux ou collègues, auteurs d'autres projets de percement de l'isthme sur lesquels nous aurons à revenir.

Sur la côte atlantique du Darien, s'ouvrent en face de la sierra de Estola, deux ports ou havres naturels. L'un est le Porto Escocès, dans la baie de Calédonie, et l'autre, plus au sud, est le Porto Escoudido, dans le golfe d'Uraba, qui, partout sauf vers les bouches ensablées de l'Atrato, offre une navigation sûre.

Sur le versant pacifique, dans le vaste cirque formé par la Cordillère du Chepo et celle de San Blas et par les sierra de Estola, de Mali et de Nique, s'étend le bassin de la Tuyra et de ses dix-huit affluents, dont plusieurs, tels que la Savannah, la Hucunaque, le Capeti, le Pucro, la Paya, sur la rive droite, et le Rio Balras, avec la Méréa, ou rivière d'Or, sur la rive gauche, sont des cours d'eau considérables.

Le flux du Pacifique remonte la Tuyra au delà du village de Pinogana, entre le confluent du Rio Aruga, sur la rive gauche, et celui du Rio Yape, sur la rive droite.

La Tuyra, ou rivière du Darien, d'une profondeur considérable, et par conséquent navigable même aux plus grands vaisseaux, s'élargit, près de son embouchure, en un vaste havre qui, par deux bouches inégales, toutes deux d'un accès facile, que sépare l'île de San Carlo, communique avec le golfe de San Miguel. Cette rade immense, naturelle est protégée contre les vents du large par deux caps, ou pointes qui s'avancent l'une vers l'autre, comme deux bras, pour l'entourer. L'archipel des Perles en couvre l'entrée, comme pour diminuer et ralentir la course des grandes marées du Pacifique et briser une première fois l'effort de ses vagues qui viennent s'engouffrer dans le golfe de Panama dont le golfe San Miguel est une baie.

Impossible de rêver un débouché plus favorable pour un grand canal interocéanique. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les recherches et tentatives tant de fois renouvelées pour en tracer le projet se soient en réalité dirigées tout d'abord de ce côté, où elles semblent enfin devoir aboutir.

III. — APERÇU HISTORIQUE DES TENTATIVES DE PERCEMENT DE L'ISTHME AMÉRICAIN.

Si la première idée du percement de l'isthme de Suez, ou du moins d'un canal reliant la Méditerranée à la mer Rouge, remonte jusqu'à Néchao, celle du percement de l'isthme américain date des premiers jours de la découverte de l'Amérique.

Christophe Colomb, (ou plutôt Cristobal Colon, comme le fait remarquer M. Puydt, cherchant à l'occident un chemin ouvert vers les Indes, rencontra San-Salvador, l'une des Antilles, mais n'eut pas l'honneur de toucher le premier le continent américain. Ce fut le sévillan Roderigo Bastidas, l'un de ses lieutenants, qui, en 1501, continuant les découvertes de Alonzo de Ojeda sur les côtes de Colombie, vers Gaïra, Magdalena et Carthagène, pénétra dans le golfe d'Uraba, doubla le cap Tiburon et mit le pied le premier sur l'isthme de Darien. Bastidas était accompagné de Juan de la Casa, habile marin qui lui servait de pilote.

A son tour, en 1502, Colomb, instruit de cette découverte, débarquait au cap Gracias a Dios, au Nicaragua, et apprenait des Indiens le peu de largeur de ce territoire. Aussitôt l'idée de trouver à travers l'isthme ce passage vers les Indes qu'il cherchait, lui fit longer les côtes pour les explorer. Mais il reconnut bientôt que ses recherches étaient vaines.

Bientôt après, en 1509, ses capitaines établissaient dans le Darien la domination de l'Espagne. Vasco Nuñez de Balboa, débarqué à l'île d'Or, dans la baie, plus tard appelée Baie de Calédonie, faisait explorer la côte par Alonzo de Ojeda, Diégo de Nicuesa et Enciso.

Nuñez, informé que dans l'isthme existait un temple ou palais, dédié à la déesse ou reine Dobaïba, qui renfermait d'immenses richesses et dont les murailles mêmes étaient couvertes d'or et incrustées de perles et de pierres précieuses, partit à sa recherche, mais sans pouvoir le découvrir. De nos jours encore la tradition a conservé le souvenir légendaire de ce temple, sans qu'il soit possible d'obtenir des Indiens aucun renseignement sur le lieu où il était bâti.

Ce fut dans cette expédition (1513) que Nûnez apprit d'un Indien qu'au sud se trouvait une grande mer qui conduisait au pays de l'or. Il se décida alors à tenter la traversée de l'isthme et découvrit la rivière du Darien (la Tuyra) et le vaste golfe situé à son embouchure.

Nuñez de Balboa était parti en septembre à la tête de 190 hommes,

et, remontant l'Aglasinique, qui se jette dans la baie de Calédonie, il avait aisément franchi la Cordillère par l'un de ses cols. Arrivé sur l'autre versant, au confluent du Sucubti et de la Chucunaque, il avait suivi cette rivière jusqu'à la Tuyra. Le 27 du mois il prit possession, au nom du roi d'Espagne, du golfe auquel il donna le nom de San-Miguel, en l'honneur du saint du jour.

En 1514, Francisco Bezerra, suivi de 150 hommes, renouvela cette tentative. Guidé par un Indien, il franchit l'isthme par un passage situé en face de la baie de Calédonie et arriva sur les bords du Pacifique, après un trajet qu'il évalua à 26 lieues.

En 1515, Gaspard de Moralès traversa l'isthme de nouveau par le même point et avec les mêmes facilités, et Vasco Nuñez de Balboa, qui avait, deux années auparavant, reconnu combien il était facile de franchir la barrière des montagnes de l'isthme, médita la conquête du pays de l'or, c'est-à-dire du Pérou, dont Pizarre, son lieutenant, ne s'empara qu'en 1524. Nuñez fit, dans ce dessein, construire à Agla, qu'il avait bâtie à l'embouchure de l'Aglasinique, quatre brigantins qu'il fit ensuite démonter. En 1516, suivi de 200 soldats et d'une troupe d'esclaves nègres, porteurs des pièces numérotées de ses navires, et des mâts, voiles, ancres et autres objets nécessaires au succès de l'expédition, il franchit les défilés de la montagne. Après un trajet de vingt-deux heures seulement, il se trouva sur les bords de la Tuyra, en face de la rivière Balsas, et arriva au golfe San-Miguel sans avoir perdu un seul homme.

Les événements qui amenèrent bientôt sa captivité et sa mort firent avorter son entreprise, dont Pizarre devait plus tard être l'heureux continuateur.

Cette facilité des communications par terre ne faisait qu'encourager les Espagnols à chercher une voie navigable à travers l'isthme. C'est dans cette fin que, jusqu'en 1525, Gil Gonzalès d'Avila, Francesco Hernandez de Cordoue, Alonzo Alvarez de Pineda, et d'autres moins illustres, naviguèrent sur les rivières des deux versants et sur leurs affluents pour découvrir entre elles un passage naturel par eau. Leurs explorations n'amenèrent aucun résultat; mais ils constatèrent qu'alors, comme aujourd'hui, sur différents points de l'isthme, les Indiens passaient des rivières d'un versant à celles du versant opposé en portant leurs pirogues sur leurs épaules pendant la courte traversée des cols qui les séparent.

Les Espagnols avaient dès lors formé, sur la côte, de nombreux établissements qui devinrent le rendez-vous de leurs galions. Mais les attaques incessantes des Indiens du Darien contre les villes espagnoles de leur territoire décidèrent bientôt les conquérants à abandonner les points d'une importance secondaire. La prospérité

de Panama, fondée en 1524 sur le Pacifique, et de Nombres de Dios, sur l'Atlantique, leur fit concentrer toutes leurs forces défensives sur ces deux villes.

Pendant ce même temps, Fernand Cortez faisait, en 1520, la conquête du Mexique, et, le premier, concevait l'idée de couper l'isthme de Tehuantepetl, qui, de 1519 à 1522 et de 1528 à 1551, fut exploré dans ce dessein et sous le règne de Philippe II, fut reconnu impropre à l'établissement d'un canal.

En 1534, Alvarédo avait soumis le Guatemala à l'Espagne, et la découverte du lac de Nicaragua, faite la même année par Gil Gonzalès d'Avila et Andrès de Cerneda, appela sur ce point l'attention de Fernand Cortez, qui fut bientôt convaincu encore de l'inutilité de ses tentatives de ce côté.

En 1535, Fernand Cortez fit également explorer l'isthme de Panama et surtout la route tracée par Pizarre en 1516, entre cette ville et le Chagres, qui tout d'abord avait semblé pouvoir permettre l'ouverture d'un canal. Les études furent continuées ou renouvelées de 1527 à 1534 par ordre de Charles-Quint.

Les tentatives de canalisation par ce fleuve et par les autres points de l'isthme de Panama furent, alors comme aujourd'hui, déclarées infructueuses, vu la hauteur continue de la Cordillère, sur ce point, surtout sa large base et l'absence, au point de partage, de l'eau nécessaire à l'alimentation d'un canal, même à petite section, et le peu de profondeur, qui nécessiterait un grand nombre d'écluses. On se contenta donc d'établir des routes soit d'une mer à l'autre, soit entre les parties navigables des rivières des deux versants.

Dès cette époque, chaque rétrécissement de l'isthme et chacun des cours d'eau qui le traversent furent donc étudiés, en vue d'y trouver ce passage direct tant cherché entre l'Europe et les Indes.

Mais il faut dire aussi que la cupidité espagnole fut arrêtée dans ces essais par la crainte qu'une voie navigable, ouverte dans l'isthme, ne vînt ouvrir aux autres nations d'Europe l'accès à des richesses dont l'Espagne avait jusque-là le monopole. La violente opposition du trop opulent conseil des Indes occidentales, intéressé à le défendre avec jalousie, coupa court à toute tentative et paralysa même les projets grandioses de Charles-Quint et de Philippe II. Celui-ci fut amené à rendre un arrêt condamnant à la peine de mort quiconque, sans une permission expresse, remonterait les rivières de l'isthme ou présenterait un projet de réunion des deux océans. Cet arrêt, impitoyablement appliqué, grâce à l'influence de courtisans intéressés à entraver toute entreprise de ce genre, explique l'absence, durant un siècle, de tout document sur cette

question, qui, désormais, ne sera reprise que par d'autres nations rivales de l'Espagne, dès lors en décadence.

Vers la fin du XVIIe siècle, en effet, les richesses de l'isthme tentèrent les flibustiers, établis aux Antilles. Morgan, qui, en 1670, vint piller Panama, trouva bientôt de nombreux imitateurs de son audace impunie chez Dampner, Wafer et plusieurs autres. Le Darien, avec ses ports nombreux et ses rivières qui coulaient de l'or, appela surtout l'attention de ces aventuriers intrépides.

Ces entreprises, toujours heureuses et de plus en plus faciles, grâce à la parfaite connaissance que ceux qui les conduisaient avaient acquise de tous les passages de la montagne, décidèrent le roi Philippe V à anéantir tous les travaux miniers de l'isthme qui surtout tentaient la cupidité de ces aventuriers. Les peines sévères édictées contre eux en 1663, 1672, 1683, n'avaient pu arrêter leurs incursions; mais un décret du 12 mars 1685, immédiatement mis à exécution, prescrivit de combler 25 ou 30 exploitations d'or, y compris les riches mines de Cana et celles de la rivière Méréa, affluent de la Tuyra et nommée, dans les cartes du temps, Rivière d'or.

Les édits de 1686 et 1690, venant ajouter encore à la sévérité des précédents, mirent fin aux tentatives des étrangers, et les Espagnols purent vivre à peu près tranquilles dans l'isthme. Lorsque Jean d'Ulloa visita le Darien, en 1716, il y trouva encore 30 ou 40 villes, bourgs ou villages florissants.

Bien que les édits espagnols eussent mis un terme aux excursions dévastatrices accomplies à main armée par les flibustiers, l'Espagne n'était plus assez forte pour s'assurer le monopole exclusif de la terre américaine et pour défendre à jamais l'entrée contre le mouvement colonisateur de l'Europe dont le trop plein devait chercher à se déverser sur ce nouveau monde ouvert à l'activité de ses vieilles populations.

Le 1er novembre 1698, William Paterson, le fondateur de la Banque d'Angleterre, débarqua à l'île d'or avec 1,200 émigrants écossais et s'établit avec eux sur la côte du Darien, aux lieux qui prirent d'eux les noms de Port Escocès et de Baie de Calédonie. Ils y fondèrent la ville de New-Edimburgh et y construisirent le fort Saint-André.

Paterson parcourut le littoral, cherchant le plus facile passage pour tracer une route à travers la Cordillère. Pendant son voyage, les nouveaux colons, divisés entre eux, attaqués par les Indiens et par les Espagnols, et livrés à leurs animosités religieuses ou à leur cupidité, qui les fit abandonner les cultures pour la recherche de l'or, durent quitter le Darien. Mais Paterson, de retour en Angleterre, put présenter au roi Guillaume III un mémoire, connu sous

le noms des *Quatre passes de Paterson*, où, décrivant tous les points déjà connus où la Cordillère s'abaisse, il signale les passes de Jubugandi, de Caricara, de Paya et d'Uraba.

Le vrai but de Paterson était d'arracher l'isthme de Darien, qu'il appelait la clef du monde, à la possession de l'Espagne et de la transférer à l'Angleterre. Il vit ses espérances renversées par la lutte du fanatisme anglican contre le presbytérianisme que professaient les Ecossais.

Les Espagnols restèrent donc encore maîtres incontestés du Darien et leur prospérité ne fit que s'y accroître jusqu'en 1740, époque où ils conclurent avec les Indiens une paix qui ne devait cependant pas être de longue durée.

De 1774 à 1781, don André de Arisa dressa des cartes détaillées de l'intérieur du Darien et les adressa au vice-roi, accompagnées de notices d'un haut intérêt. Par suite, plusieurs voies de communication allaient être projetées entre les divers établissements des Espagnols, dont elles eussent assuré les conquêtes, mais ceux-ci, battus et repoussés par les Indiens, en 1785, durent signer le traité de paix de l'île de l'Ascension par lequel ils s'engageaient à détruire tous les postes militaires de l'isthme, ce qu'ils exécutèrent en 1790. La domination espagnole avait vécu dans le Darien, et l'Amérique centrale revenait enfin à ses possesseurs naturels, les Américains.

Pendant le siècle témoin de ces événements, l'isthme de Tehuantepetl était exploré de nouveau, mais sans succès, par Augustin Kramer, qui essayait de reprendre le projet de Fernand Cortez. C'était à peu près celui d'un créole mexicain qui, en 1615, s'était vu emprisonner et menacer de la peine de mort, pour avoir proposé de réunir les deux mers par un canal.

En 1780, le Nicaragua fut aussi l'objet d'une tentative, également infructueuse, à laquelle participa Nelson, alors âgé de 22 ans.

Cependant les États-Unis s'étaient affranchis de la métropole et la révolution française avait éclaté, provoquant une émancipation générale de tous les peuples. Bientôt elle allait avoir son contrecoup dans toutes les colonies espagnoles et portugaises. Le souffle de la liberté faisait le tour du monde, renversant partout les monopoles avec les despotismes, et les nations devenues libres sous le drapeau républicain, signaient entre elles des traités de navigation et de commerce, ouvrant à tous l'accès de contrées jusque-là impénétrables par les jalousies défiantes des monarques.

Dès ce moment la possibilité de couper l'isthme américain par un canal devient l'objet de l'attention et des efforts du monde commercial et politique comme du monde savant.

William Pitt devait, l'un des premiers, s'occuper de cette question si importante pour la marine anglaise. Il s'agissait d'un projet de canal par le Nicaragua. Les résistances de John Adams, président des États-Unis. en retardèrent l'étude, qui, abandonnée à la rupture du traité d'Amiens, reprise ensuite, fut complètement mise de côté lors de la coalition des grandes puissances contre Napoléon Ier.

En 1826, il surgit un autre projet. Le général Nerveer, sous le patronage de Guillaume Ier de Nassau, roi des Pays-Bas, s'occupa, en même temps que M. Palmer de New-York, de dresser les devis d'un canal latéral à la rivière San Juan, entre le lac de Nicaragua et l'Atlantique. Alors, comme précédemment et comme aujourd'hui, on reconnut l'impossibilité d'utiliser cette rivière sans des dépenses énormes, c'est-à-dire sans un nombre effrayant d'écluses, de barrages et de travaux de toutes sortes. Le roi de Hollande voulait faire faire de nouvelles études, quand la révolution de septembre 1830, éclatant à Bruxelles, lui fit abandonner ce projet.

En 1828 et 1829, Simon Bolivar, le libérateur de l'Amérique du sud, fit explorer l'isthme de Panama par des ingénieurs anglais et suédois, entre autres par MM. Lloyd et Falmare. En 1833, les ingénieurs français Sáblas et Morel et en 1835, le colonel anglais Biddle, de concert avec le baron Thierry, étudièrent également la ligne occupée aujourd'hui par le chemin de fer. Tous reconnurent qu'un canal d'une profondeur suffisante au passage des grands vaisseaux était impraticable sur ce point. En 1841, MM. Gibbs et Fairbain conclurent au remplacement d'un canal par un chemin de fer.

Dans la même année, une société, fondée dans un but de colonisation, mais qui aurait pu, par suite, aboutir à la construction d'un canal, sur le territoire de Guatemala, fut fondée à Bruxelles. Le général du génie Rémy de Puydt, aide de camp du roi Léopold, et cousin germain de M. Lucien de Puydt, l'auteur du nouveau tracé par le Darien, auquel ces renseignements sont empruntés, était le chef de l'expédition et devait diriger les études scientifiques. 45,000 hectares de terrain étaient affectés à la colonie à des conditions assez avantageuses pour en favoriser le développement. Mais une organisation trop exclusivement catholique, des rivalités et des menées sourdes, paralysèrent bientôt les efforts de M. Rémy de Puydt. Il allait néanmoins commencer les études d'un tracé de canal entre le golfe de Honduras et le port d'Ystapa, quand la mort vint enlever en lui à la colonie le seul appui actif et intelligent, capable de la sauver de la ruine, qui l'atteignit en effet peu après.

Le projet d'un canal par l'isthme de Tehuantepell fut repris à nouveau par José de Garay et l'ingénieur italien Gaetano Morro. Mais il nécessitait 100 écluses, sur une longueur de 378 kilomètres. Peut-être eût-on pu réduire le nombre des écluses à 120; mais ce tracé aboutissait à la baie Ventosa, qui est excessivement dangereuse et où ne se trouve aucun mouillage (H. de Bizemont, *Revue maritime*, nov. 1872, p. 185).

Ce tracé a été jugé de peu de valeur par MM. Abert et Hughes, du corps des ingénieurs topographes.

Ce tracé fut révisé en 1845, par l'ingénieur français Napoléon Garella, et en 1852, par Elijah Ward, le célèbre ingénieur américain. Ce dernier concluait à l'ouverture d'une tranchée d'une mer à l'autre, comme seul moyen pratique, mais qui eût demandé une dépense de 3 milliards de francs et trois générations d'hommes. Cependant, il se trouva des gens pour proposer de ressusciter ce projet lors de la dernière occupation du Mexique par les troupes françaises.

En 1843, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, l'attention se dirigea de nouveau en France vers l'isthme de Panama. Les ingénieurs Napoléon Garella et de Courtines furent chargés par M. Guizot de chercher encore entre la ville de Panama sur le Pacifique et l'embouchure du Chagres, la ligne la plus propre à l'établissement d'un canal. Leur rapport conclut une fois de plus à l'impossibilité d'une pareille entreprise, faute d'une quantité d'eau suffisante pour l'alimentation en toute saison des 36 écluses qui seraient nécessaires, et faute de ports convenables aux deux extrémités.

Mais leurs travaux eurent pour résultat d'établir l'égalité du niveau moyen entre les deux océans, fait jusqu'alors contesté, bien qu'il eût été affirmé par Alexandre de Humboldt, par le capitaine Fitz Roy, par M. Falmare et par l'ingénieur anglais Francis Beaufort.

MM. Garella et de Courtines terminaient leur rapport en proposant, comme leurs prédécesseurs, MM. Gibbs et Fairbain, l'établissement d'un chemin de fer, qu'ils jugeaient d'une construction facile, entre les deux points indiqués, et dont ils donnaient un devis approximatif. C'est en effet leur projet qui, avec quelques modifications, fut repris en 1849 et 1850. M. Totten, profitant des travaux de M. Garella et de ceux du capitaine Fitz Roy, dirigea avec talent cette entreprise difficile, qui prouva, cette fois sans objections possibles, par la pose du ballast de la voie, le niveau moyen égal des deux mers. En un temps relativement court, cette route interocéanique, qui établit enfin une communication rapide et ré-

gulière, bien que très-insuffisante, entre les deux bassins océaniques, fut livrée au commerce.

Une autre entreprise, du même genre que celle qu'avait dirigée M. Rémy de Puydt, fut tentée en 1844, dans le pays de Mosquitos, sur la côte orientale du Nicaragua, sous le patronage du prince de Prusse, frère du roi. M. Charles d'Hanens y devait faire l'acquisition de 1,500,000 hectares de terrains pour les coloniser et de nouvelles recherches devaient être tentées en vue d'établir un canal interocéanique. Les objections élevées par A. de Humboldt au sujet de l'insalubrité du climat et de l'impossibilité d'un canal par ce point, décidèrent le roi de Prusse à refuser la ratification du contrat pour l'achat des terrains.

CLÉMENCE ROYER.

— La suite à un prochain numéro. —

STATISTIQUE

DES CONDAMNATIONS A MORT

ET DES EXÉCUTIONS DE 1803 A 1873.

J'ai ouï dire quelquefois que les collaborateurs de ce recueil ne devraient jamais manquer d'y signaler ce qu'ils rencontrent, dans leurs lectures quotidiennes, d'un peu saillant et de relatif aux sujets ressortissant au *Journal des Economistes*. C'est pour remplir ce devoir que je viens aujourd'hui appeler l'attention de nos lecteurs sur deux articles que M. A. Deroste, juge au tribunal de la Seine, a publiés dans *le Droit* (numéros des 16 et 17 octobre).

L'étude *Des Condamnations à mort et des Exécutions capitales en France au XIXe siècle* contient bien le relevé des condamnations de 1803 à 1873 inclusivement, mais non des exécutions, et la période de 1803 à 1824 est entachée d'un vice grave, par cela seul que les accusés jugés *par contumace* sont confondus avec ceux qui l'ont été *contradictoirement*. Quoi qu'il en soit, voici les chiffres de ces 19 premières années, tels qu'a pu se les procurer M. Deroste :

1803..	605	1809..	»	1815..	256	1821..	324
1804..	471	1810 (1)	»	1816..	514	1822..	301
1805..	375	1811..	264	1817..	558	1823..	253
1806..	346	1812..	297	1818..	324	1824..	201
1807..	297	1813..	322	1819..	300		
1808..	»	1814..	183	1820..	290	Total..	6.485

(1) Les chiffres de trois années n'ont pu être trouvés.

A partir de 1825, la statistique est complète et véritablement intéressante pour tous les penseurs (moralistes, criminalistes, politiques).

	Condamnations.	Exécutions.		Condamnations.	Exécutions.
1825..	134	111 (0,83)	1850..	53	33 (0,62)
1826..	150	110 (0,74)	1851..	45	34 (0,75)
1827..	109	75 (0,70)	1852..	58	32 (0,55)
1828..	114	75 (0,66)	1853..	39	27 (0,69)
1829..	89	60 (0,67)	1854..	79	37 (0,47)
1830..	92	38 (0,41)	1855..	61	28 (0,46)
1831..	108	25 (0,23)	1856..	46	17 (0,37)
1832..	90	41 (0,45)	1857..	58	32 (0,55)
1833..	50	34 (0,68)	1858..	38	23 (0,60)
1834..	25	15 (0,60)	1859..	36	21 (0,58)
1835..	54	39 (0,72)	1860..	39	27 (0,69)
1836..	30	21 (0,70)	1861..	26	12 (0,46)
1837..	33	25 (0,75)	1862..	39	25 (0,64)
1838..	44	34 (0,77)	1863..	20	11 (0,55)
1839..	39	22 (0,56)	1864..	9	5 (0,55)
1840..	51	45 (0,88)	1865..	14	10 (0,71)
1841..	50	38 (0,76)	1866..	11	5 (0,45)
1842..	42	29 (0,69)	1867..	25	17 (0,68)
1843..	50	33 (0,66)	1868..	20	9 (0,45)
1844..	51	41 (0,80)	1869..	18	10 (0,55)
1845..	47	37 (0,79)	1870..	11	5 (0,45)
1846..	52	40 (0,77)	1871..	16	10 (0,62)
1847..	65	45 (0,69)	1872..	31	24 (0,77)
1848..	36	18 (0,50)	1873..	34	15 (0,44)
1849..	39	24 (0,62)	Totaux :	2.470	1.546 (0,62)

N. B. « Il est essentiel d'énoncer ici que le travail *ne comprend que* les condamnations émanant des juridictions de droit commun et qu'il *laisse de côté*, avec les arrêts rendus en *Algérie*, les décisions prononcées par les *conseils de guerre* et par les *tribunaux maritimes*. »

Notons aussi que la Constitution de 1848 et la loi du 8 juin 1850, sur la déportation, en supprimant la peine de mort en matière politique, ont réduit à 29 les 115 infractions criminelles qui pouvaient être punies de la peine capitale; enfin que la loi du 28 avril 1832, portant modification du Code pénal, a, par l'admission des circonstances atténuantes dans tous les cas, investi de fait le jury du pouvoir souverain de régler l'usage de cette peine extrême. Il ne faudrait même pas chercher les causes des brusques variations, qui se remarquent au tableau ci-dessus, ailleurs que dans des

modifications de la législation sur le jury : — la loi *extensive* du 2 mai 1827 a provoqué cette décroissance *relative* du nombre des

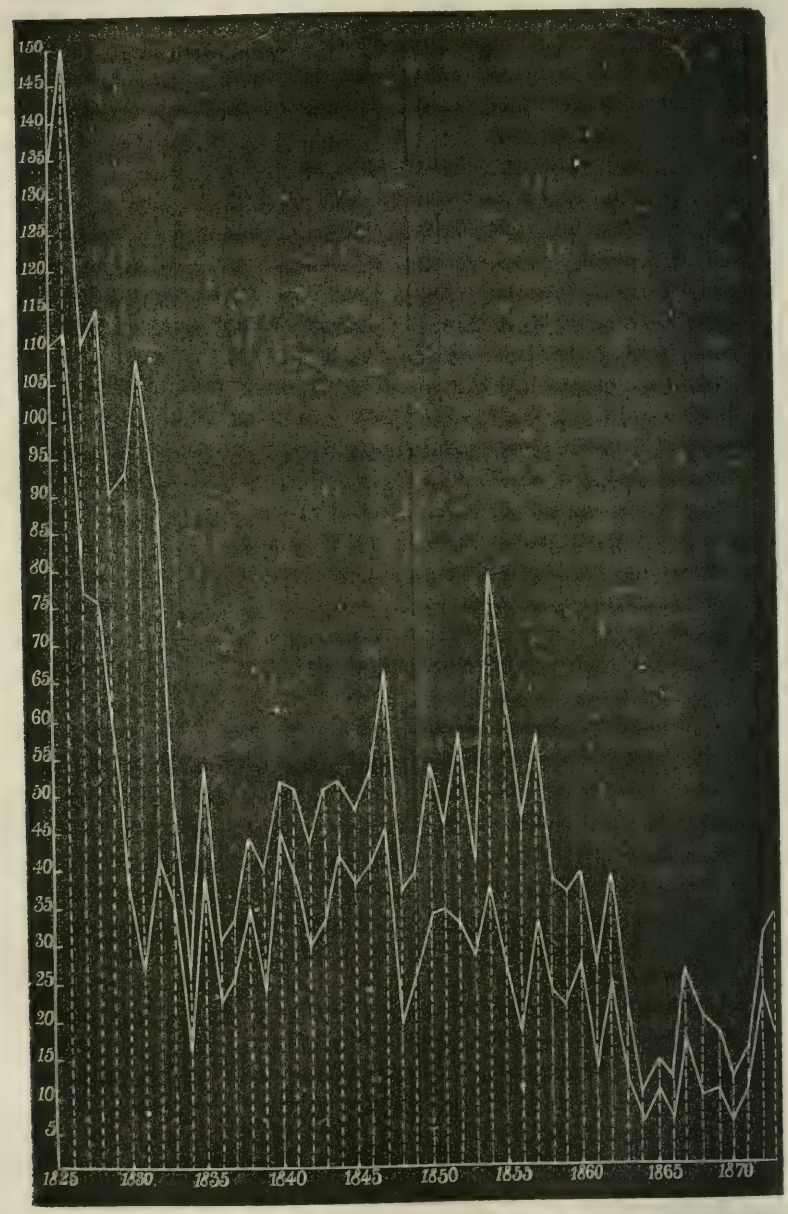

condamnations à mort, qui a précédé la décroissance *absolue* déterminée par la promulgation de cette loi du 28 avril 1832 ; — la loi

restrictive du 4 juin 1853 a fait surgir ce maximum exceptionnel de l'année suivante, mais n'a point eu l'influence persistante de la loi précédente et d'esprit contraire; — la loi également *restrictive* du 21 novembre 1872, qui régit actuellement l'institution du jury, semble correspondre au commencement d'une période d'accroissement du nombre de ces condamnations, — la criminalité nationale se ressentant, en outre, nécessairement de la perturbation sociale qu'a occasionnée la guerre néfaste de 1870-1871.

L'honorable magistrat dont j'interprète le travail statistique discute la grave question qui, « suivant l'expression d'un illustre abolitionniste (M. d'Olivecrona, conseiller à la Cour suprême de la Suède), est de celles *qui ne peuvent tomber* » ; il formule ainsi son opinion : « Dès à présent, il est permis de prévoir, par l'expérience déjà acquise en France à l'égard de l'application plus rare de la peine capitale, que l'abolition de cette peine et son remplacement par un châtiment moins cruel n'amèneraient aucune augmentation dans le nombre des crimes. » J'avoue que ce point de vue de l'utilité directe ne me suffit pas, et que je suis un peu de l'avis de l'homme de bon sens et d'esprit qui demande « que messieurs les assassins commencent ! » Tout en ne me laissant pas glisser dans une discussion depuis longtemps épuisée, je demande la permission de raconter une anecdote, parfaitement authentique, qui, je le confesse, a immuablement déterminé ma manière de voir à l'égard de la peine de mort.

A l'école polytechnique, en 1844, j'étais lié avec un de mes *anciens,* X. Hennequin, le plus jeune des trois fils du célèbre avocat légitimiste; l'aîné de ces messieurs était V. Hennequin, homme de cœur et de talent, qui venait de se jeter à corps perdu dans le fouriérisme. Or, me trouvant un jour de sortie à dîner chez la mère de mon ami, V. Hennequin nous raconta, non sans une certaine émotion, qu'il venait de subir cette singulière recommandation, de la part d'un criminel dont la défense d'office lui avait été confiée par le président de la cour d'assises : « mon avocat, je ne vous demande absolument qu'une chose, c'est de sauver mon cou ! » Voilà pourquoi l'abolition *complète* de la peine de mort m'a toujours profondément répugné. Il m'a toujours semblé que, lorsqu'il s'agissait d'un Troppmann, cette brute à face humaine, d'un médecin Lapommeraye, d'un herboriste Moreau (pour ne parler que de forfaits récents pouvant servir à caractériser ma pensée), il m'a toujours semblé qu'un juré, quelles que fussent ses opinions philosophiques, ne pouvait hésiter, dans sa conscience, à purger la société de pareils criminels; il suffit à ce juré de penser aux victimes, sans se reprocher un sentiment tout à la fois humain et avouable.

La peine de mort est absolument légitime, à la condition qu'il en soit fait usage avec cette réserve que commande l'amélioration de nos mœurs et dont on ne saurait, à coup sûr, nier l'existence dans les verdicts de nos jurys et dans les décisions de commutation des chefs de l'État. Le tableau ci-dessus et mieux encore le dessin ci-joint, qui en est la représentation graphique, montrent dans quelles limites cette réserve s'exerce : il faut, pour employer le langage mathématique, que les courbes pénales tendent constamment à rencontrer la ligne des abscisses, mais sans jamais l'atteindre.

Parmi les groupements auxquels peut songer le statisticien, le suivant est inévitable, dans un pays voué aux révolutions périodiques ; il conduit, d'ailleurs, aux mêmes résultats de progression descendante :

			Totaux.	Moyennes ann.	
1825-1830	(fin de la Restauration) .	688	471 (0,68)	114	78
1831-1847	(monarchie de juillet)..	881	564 (0,64)	52	33
1848-1851	(république).....	173	109 (0,63)	43	27
1852-1870	(empire)	647	353 (0,55)	34	18
1871-1873	(république).....	81	49 (0,60)	27	16
	Totaux.....	2.470	1.546 (0,62)	50	31

La diminution progressive des condamnations et partant des exécutions, — dont le rapport varie seulement ici de 0,55 à 0,68, tandis que le maximum de la série annuelle est 0,88 (1840) et le minimum 0,23 (1831), — se trouve bien nettement accentuée par les moyennes annuelles. Quant aux moyennes générales, elles sont évidemment faussées par les 7 années 1825-1832, pour lesquelles les nombres de condamnations sont véritablement exorbitants par rapport à ceux des années 1833-1873. Les moyennes de cette période de 41 ans, qui correspond à un régime uniforme inauguré par la loi du 28 avril 1832, s'abaissent à 38 et 24, donnant 63 exécutions pour 100 condamnations : il y a donc à peu près un tiers de commutations de peine.

Durant cette période, le maximum annuel des condamnations, dont le total est de 1,584, est 79 (1854) et le minimum 9 (1864); le maximum annuel des exécutions, dont le total est de 1,009, est 45 (1840 et 1847) et le minimum 5 (1864, 1866 et 1870); enfin le maximum annuel du percentage des exécutions relativement aux condamnations est 0,88 (1840) et le minimum 0,37 (1856).

Depuis un décret du 25 novembre 1870, il n'existe plus que trois personnels d'exécuteurs : un en Algérie, un en Corse et un pour le continent français, — où il est composé d'un exécuteur en chef, à 6,000 francs d'appointements annuels, et de cinq exécuteurs-adjoints, dont trois de première classe à 4,000 francs et deux de deuxième classe à 3,000 francs.

L'un des arguments fondamentaux des adversaires de la peine de mort est, on le sait, cette curiosité malsaine que surexcite l'affreux spectacle des exécutions; mais les soins pris pour la déjouer sont maintenant devenus très-grands et ne sauraient le devenir trop, pourvu qu'il ne soit pas porté atteinte à l'indispensable publicité qu'exige impérieusement cette suprême expiation d'un crime, dans un haut intérêt d'ordre social sur lequel il est inutile d'insister.

A ce double point de vue de curiosité malsaine et de publicité inévitable, les classes dirigeantes, — on ne s'attendait guère (peut-être) de les voir en cette affaire, — donnent aux classes dirigées le plus déplorable exemple. Qui n'a été choqué, lors de tout procès criminel exceptionnellement dramatique (c'est le terme consacré), de lire dans les comptes rendus de la presse quelque chose comme ceci : Entre les siéges des jurés et les bancs des avocats, ont été placées des banquettes réservées aux personnes munies de billets; ces places enviées sont généralement occupées par des dames élégantes, armées de lorgnettes, etc., etc. Une salle de cour d'assises est-elle donc une salle de spectacle? Une audience criminelle est-elle une première représentation? La publicité obligatoire de débats où la tête d'un homme est en jeu a-t-elle été édictée pour livrer l'accusé en pâture aux regards de désœuvrés (1)? Comment se fait-il que les présidents des assises constituent ainsi un public privilégié et mondain, qu'il ne se trouve point un ministre de la justice qui donne des instructions pour empêcher la perpétration d'une pareille inconvenance? On me dit qu'en Belgique, l'abus contre lequel je crois devoir protester n'existe pas et que les dames y étant impitoyablement reléguées au milieu du public ordinaire, s'y trouvent en fort petit nombre. Lors de l'affaire Troppmann, pour 70 places dont disposait le président des assises de la Seine, il n'y avait pas moins de 15,000 demandes, et l'ardeur des

---

(1) On se rappelle ce passage des *Plaideurs* (scène dernière) :

DANDIN. N'avez-vous jamais vu donner la question ?

ISABELLE. Non et ne le verrai, que je crois, de ma vie.

DANDIN. Venez, je vous en veux faire passer l'envie.

ISABELLE. Hé ! monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux ?

DANDIN. Bon ! cela fait toujours passer une heure ou deux.

C'est contre Isabelle que Racine décocherait aujourd'hui le « trait sanglant » qu'il décochait, en 1668, contre « la cruelle indifférence des juges. » Mais La Harpe pourrait encore dire, dans son commentaire : « Les mauvaises lois font les mauvaises mœurs », car il s'agit d'un mauvais règlement.

sollicitations, dans cette circonstance, est restée légendaire au Palais !

Enfin, puisqu'il est peu probable que j'aie jamais l'occasion de m'occuper d'une semblable question, me sera-t-il permis de m'élever aussi contre le fâcheux effet que doit produire sur les masses la perversion du genre oratoire qui a cours dans la défense des accusés? La mission sacrée de sauver la tête d'un innocent fait trop souvent place à une vulgaire application de l'art d'embrouiller les consciences des jurés, par des considérations quelconques et fréquemment étrangères au sujet, et de s'en faire un revenu, — application qui, si elle a un côté économique d'intérêt privé, a aussi un côté moral d'intérêt social. Il ne me serait pas difficile de rendre ma pensée tout entière au moyen d'exemples ; mais le procédé serait scabreux et surtout injuste, parce que l'éloquence des avocats de cours d'assises obtient rarement les honneurs de l'impression, même dans les journaux judiciaires. Enfin ce serait trop long et je me borne à faire observer qu'il est à craindre que cette partie de l'appareil extérieur de la justice, où la gent lettrée ne voit qu'une occasion de se constituer juge du camp dans une joûte oratoire, ne fasse pas merveille pour la masse illettrée, au point de vue de la philosophie propre au grave sujet des pénalités humaines; mais ceci n'est plus une affaire de règlement administratif.

E. Lamé Fleury.

BULLETIN

RAPPORT SUR LE PAYEMENT DE L'INDEMNITÉ DE GUERRE ET SUR LES OPÉRATIONS DE CHANGE QUI EN ONT ÉTÉ LA CONSÉQUENCE (1).

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 août 1874.

Sommaire. — I. Les versements. — II. Les emprunts. — III. L'emploi immédiat des ressources. — IV. Les procédés de transmission en Allemagne : Compensations, Billets de banque, Monnaies allemandes, Lettres de change, Dépôts de fonds à l'étranger. — V. Les opérations de commerce : Opérations de banque, Importation et Exportation de Marchandises, de Numéraire, de Titres. — Conclusion générale.

Messieurs, Votre Commission a demandé à M. le Ministre des finances et cherché, dans des documents publics ou privés, des rensei-

---

(1) Fait au nom de la Commission du budget de 1875, composée de MM. Raudot, *président;* le comte Daru, *vice-président;* Bardoux, le vicomte

gnements sur la grande opération de change au moyen de laquelle l'indemnité de guerre a été transportée de France en Allemagne, et elle estime que ces renseignements doivent vous être communiqués dans un exposé méthodique. C'est cet exposé qui fait l'objet de ce rapport.

I

Les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, avaient stipulé, dans l'article 2, le payement de 5 milliards de francs, dont 1 milliard en 1871, et le reste dans un espace de trois années. Il n'était fait, dans ce document, aucune mention de la nature de la monnaie dans laquelle les versements devaient être effectués; ce n'est que quelques jours plus tard, lors de la signature de la convention de Ferrières, le 11 mars 1871, qu'il est parlé, dans l'article 15, du thaler au cours de 3 fr. 75, et du florin d'Allemagne au cours de 2 fr. 15, comme pouvant servir au payement de la contribution de guerre.

L'article 7 du traité de paix signé à Francfort, le 10 mai 1871, précisait davantage les époques et les formes du payement. Les échéances étaient déterminées comme il suit:

30 jours après le rétablissement de l'ordre dans Paris.	500.000.000 fr.
Dans le courant de 1871.....	1.000.000.000
Le 1er mai 1872.....	500.000.000
Le 2 mars 1874.....	3.000.000.000 fr.
	5.000.000.000

Le Gouvernement français devait, en outre, payer, le 3 mars de chaque année, les intérêts au taux de 5 0/0 l'an sur les 3 derniers milliards, tout en conservant la faculté, à charge de prévenir trois mois à l'avance, de devancer par des à-compte l'échéance finale du 2 mars 1874. Dans le cas où le Gouvernement français userait de cette faculté, les intérêts devaient cesser de courir à partir du jour de l'anticipation.

Quant au mode de payement, il consistait en or ou en argent, en billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Prusse, de la Banque royale des Pays-Bas, de la Banque nationale de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant sur ces mêmes pays.

---

de Rainneville, le comte Octave de Bastard, le baron de Ravinel, *secrétaires*; Plichon, l'amiral de La Roncière Le Noury, le général Martin des Pallières, le duc d'Audiffret-Pasquier, Léon Say, *rapporteur*, Villain, Gouin, Peltereau-Villeneuve, Duclerc, l'amiral de Montaignac, Vidal, Haentjens, Rouher, Benoît (Meuse), Bertaud, Wolowski, Pouyer-Quertier, le comte d'Osmoy, Rousseau, Cordier, Dauphinot, le général Valazé, Rouveure.

Le change du thaler était fixé à 3 fr. 75, et celui du florin d'Allemagne à 2 fr. 15, comme nous l'avons vu plus haut, en vertu de l'article 15 de la convention de Ferrières (1). Mais pour les autres valeurs, on n'en avait pas déterminé le change, par cette raison qu'elles n'étaient pas libératoires. Elles pouvaient être données en payement, mais le montant n'en était porté en compte que pour le produit net en thalers ou en florins de la négociation que se réservait de faire le Gouvernement allemand. C'est ce qui résulte du paragraphe 3 des observations contenues dans le protocole de signature des conventions de Berlin, signé le 12 octobre 1871 et ainsi conçu :

3o Il a été convenu que les lettres de change, domiciliées autre part qu'en Allemagne, que la France a remises ou remettra au Gouvernement allemand, ne passeront en compte que pour les sommes formant le produit net de leur réalisation, déduction faite des frais de recouvrement.

Le cours du change des valeurs remises, servant de base au calcul à établir entre les deux pays, sera celui du jour de la réalisation par l'Allemagne des lettres de change. »

Il y a lieu de faire remarquer, enfin, que la valeur de la portion cédée du chemin de fer de l'Est, fixée à 325 millions de francs par le paragraphe 6 de l'article 1er des articles additionnels du traité de paix du 10 mai 1871, devait être déduite du second demi-milliard du montant de l'indemnité, et que, par exception aux dispositions rapportées ci-dessus, 125 millions purent être versés en billets de la Banque de France, conformément à une convention spéciale signée à Francfort le 21 mai 1871.

Si l'on ajoute qu'une somme de 98,400 francs redue par le Gouvernement allemand à la ville de Paris, par suite du règlement définitif de la contribution des 200 millions, a été portée en compte au Gouvernement français, on voit que la situation pouvait s'établir comme il suit :

	Imdemnité de guerre...	5.000.000.000 fr.
Payements faits en compte :		
Chemin de fer de l'Est.....	325.000.000 fr.	
Ville de Paris.....	98.400	
	325.098.400	
Payements faits en billets de la la Banque de France.....	125.000.000	
		450.098.400 fr.
	La différence, soit.....	4.549.901.600 fr.

restait à payer en numéraire ou en valeurs allemandes, en un certain nombre de versements.

Ces énormes versements ne pouvaient, en aucun cas, donner lieu à l'ouverture d'un compte courant.

(1) Le cours qui a servi à régler définitivement le compte des florins est celui de 7 florins pour 4 thalers, soit 2 fr. 1428.

Ils devaient être faits à des dates fixées par les traités ou déterminées par des avis donnés trois mois à l'avance.

Plus tard et par la convention signée à Versailles le 29 juin 1872, relativement au payement des 3 derniers milliards, le Gouvernement français fut autorisé à faire des anticipations de 100 millions de francs au moins, après un avis donné un mois à l'avance, mais jamais il ne lui fut permis de verser des à-compte en compte-courant.

Il résulte de ces diverses stipulations :

1° Que les payements faits par le Gouvernement français, en valeurs anglaises ou hollandaises, en un mot en valeurs autres qu'allemandes, étaient convertis en valeurs allemandes aux frais du gouvernement français par le Gouvernement allemand ;

2° Que les effets allemands appartenant au Gouvernement français ne pouvaient pas, au fur et à mesure de leur échéance, donner lieu à des versements en compte, mais que les fonds encaissés aux échéances diverses de ces effets devaient être déposés chez les correspondants du Trésor français, pour figurer dans des versements dont la date et l'importance avaient été fixées à l'avance.

Les époques de versement ont été ultérieurement changées et avancées par la France, pour obtenir une évacuation plus prompte du territoire, mais le mode de payement a toujours été soumis aux deux obligations indiquées plus haut.

Aux 4.549.901.600 fr., à payer en numéraire ou en valeurs allemandes, il faut ajouter les intérêts, soit 301.145.078 fr. 44 c. ; de sorte que la dette totale s'est

élevée à.....	5.301.145.078 fr. 44
dont il a été payé en compte.....	325.098.400 fr. »
et le reste.....	4.976.046.678 fr. 44

a dû être payé :

125.000.000 fr. en billets de la Banque de France et 4.851.046.678 fr. 44 en numéraire ou valeurs allemandes.

Le montant total des sommes remises à l'Allemagne par le Trésor français a dépassé ce chiffre de 14.613 774 fr. 85 sur lesquels le Gouvernement allemand a remboursé 700.000 fr., et a fourni compte pour 13.772.566 fr. 29 ; la différence soit 141.208 fr. 56 reste à régler :

En résumé :

La dette en principal s'élevait à.....			5.000.000.000 »
En intérêt :			
Au 2 mars 1872 à.....	150.000.000		soit 301.145.078 44
Au 2 mars 1773.....	128.600.200	81	
Au 5 septembre 1873.....	21.544.877	63	
En tout....			5.301.145.078 44

Le Trésor a remis en compte ou en valeurs 5.315.758.853 fr. 29 c., ce qui excédait le chiffre total de la dette de..... 14.613.774. fr. 85

Cet excédant a été réduit par un remboursement de.....	700.000 »
à.....	13.913.774 85
Il reste à régler une somme en suspens de.....	141.208 55
Différence,.....	13.772 566 29

Cette différence est représentée par l'escompte d'effets non échus, remis en payement, escompte montant à.....	2.412.317 40
et par les pertes sur réalisation et frais de négociation de valeurs remises au Gouvernement allemand en devises étrangères et converties en monnaie allemande au compte du Gouvernement français.....	11.360.248 89
Ensemble.....	13.772.566 29

Les comptes-rendus publiés en Allemagne portent à 1.484.551.274 thalers le montant des sommes reçues de la France, ce qui, à raison de 3 fr. 75 c. par thaler, représente..... 5.567.067.277 50

ou, en plus des sommes indiquées plus haut..... 251.308.424 21

Cette différence s'explique par les contributions de guerre imposées aux villes de France, y compris celle de Paris, contributions que nous n'avons pas fait figurer dans le compte que nous établissons en ce moment.

L'opération totale a été divisée en deux parties, celle des deux premiers et celle des trois derniers milliards.

L'opération des deux premiers milliards a commencé le 1er juin 1871 et a été close par le payement des intérêts sur les trois milliards restant dus, le 6 mars 1872.

Elle s'est effectuée au moyen de deux compensations et de 16 versements. On a compté comme un seul versement la suite des versements partiels auxquels ont donné lieu les payements du solde du premier, des second et troisième demi-milliards, parce que ces versements ont dû être effectués à Strasbourg, au fur et à mesure de l'envoi qui était fait à l'agent français qu'on y avait délégué, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent français et des valeurs de portefeuille. Chaque payement était clos par un reçu allemand lorsque le comptage était terminé. Ce comptage a toujours été long et, pour les monnaies allemandes en particulier, il ne s'élevait pas à plus de 800,000 francs par jour.

L'opération des deux premiers milliards a compris, tant en capital qu'en intérêt, 2,161,958,767 fr. 43 c.

Les compensations (valeur du chemin de fer de l'Est et prise en compte du solde redû par l'Allemagne à la ville de Paris) se sont élevées à.....	325.098.400 »
Les billets de la Banque de France, numéraire et valeurs, à.	1.836.860.367 43
Ensemble.....	2.161.958.767 43

La somme de 1.836.860.367 fr. 43 c. se décompose comme il suit :

Billets de la Banque de France.....	125.000.000 »
Or français.....	109.001.502 85
Argent français.....	63.016.695 »
Numéraire et billets de banque allemands.....	62.554.115 93
Thalers.....	312.650.509 01
Florins de Francfort.....	25.816.752 37
Marcs Banco.....	116.575.592 13
Florins de Hollande.....	250.540.821 46
Francs de Belgique.....	147.004.546 40
Livres sterling.....	624.699 832 28
Total.....	1.836.860.367 43

L'opération des trois derniers milliards a commencé le 29 août 1872 et a été close le 5 septembre 1873. Elle s'est effectuée au moyen de 17 payements.

Elle a compris, tant en capital qu'en intérêts, 3,153,800,085 fr. 86 c. Cette somme se décompose comme il suit :

Or français	164.001.555 25
Argent français	176.275.180 75
Numéraire et billets de Banque allemands	42.485.029 25
Thalers	2.172.663.212 03
Florins de Francfort	209.311.400 42
Marcs Banco	148.641.398 27
Reichs marcs	79.072.309 89
Francs de Belgique	148.700.000 »
Livres sterling	12.650.000 »
Total	3.153.800.085 86

Si l'on réunit ces deux tableaux en un seul, on a la composition suivante de la somme de 4.990.660.453 fr. 29 c.

	Payement des 2 milliards.		Payement des 3 milliards.		TOTAL.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Billets de la Banque de France	125.000.000	»	»	»	125.000.000	»
Or français	109.001.502	85	164.000.555	25	273.003.058	10
Argent français	63.016.695	»	176.275.180	75	239.291.875	75
Numéraire et billets de banque allemands	62.554.115	93	42.485.029	25	105.039.145	18
Thalers	312.650.509	01	2.172.663.212	03	2.485.313.721	04
Florins de Francfort	25.816.752	37	209.311.400	42	235.128.152	79
Marcs Banco	116.575.592	13	148.641.398	27	265.216.990	40
Reichs marcs	»	»	79.072.309	89	79.072.309	89
Florins de Hollande	250.540.821	46	»	»	250.540.821	46
Francs de Belgique	147.004.546	40	148.700.000	»	295.704.546	40
Livres sterling	624.699.832	28	12.650.000	»	637.349.832	28
	1.836.860.367	43	3.153.800.085	86	4.990.660.453	29

Nous expliquerons plus loin les différences qui existent dans la composition des versements afférents à chacune des deux opérations, et nous donnons ci-dessous le tableau des versements par époques.

Époque et montant des versements faits à l'Allemagne en numéraire, billets de banque ou valeurs.

Opération des deux premiers milliards.

1871.			30 janvier 1872	76.410.890 42
1er juin	40.000.000	»	1er février	7.500.000 »
8 juin	40.000.000	»	13 février	80.852.182 06
15 juin	45.000.000	»	28 février	69.560.521 43
1er juillet	100.461.504	85	6 mars	149.815.042 51
Du 10 au 31 juillet	274.870.433	89	8 mars	29.552.396 38
Du 1er au 31 août	175.059.770	11	Du 5 au 12 mars	3.000.000 »
Du 1er sept. au 2 oct.	510.006.825	36	6 mars (intérêts)	150.058.171 26
1872				
13 janvier	84.712.629	16		1.836.860.367 43

Opération des trois derniers milliards.

1872			
29 août au 5 septemb.	250.831.964 91	6 au 10 mars 1873..	150.058.320 18
6 et 7 septembre....	255.922.497 71	1er au 3 mars (intérêts).	128.864.058 25
2 au 4 octobre.....	100.214.635 71	1er au 10 avril.....	250.118.002 38
23 et 24 octobre....	100.175.786 65	5 au 10 mai.....	250.604.015 40
6 au 10 novembre....	100.010.214 82	29 mai au 5 juin.....	250.410.715 64
6 au 10 décembre...	200.242.541 44	24 juin au 5 juillet..	252.197.427 68
1873		5 août....	250.223.129 93
11 au 17 janvier....	150.089.285 71	3 au 5 septembre....	240.264.912 08
6 au 8 février.....	200.071.022 37	5 septembre (intérêts)	23.201.555 »
			3.153.800.085 86

Total pour les deux premiers millliards..... 1.836.860.367. fr. 43 c.
Total pour les deux derniers milliards..... 3.153.800.085. fr. 86 c.

Ensemble..... 4.990.660.453. fr. 92 c.

II

Après avoir établi la somme totale versée à l'Allemagne, avec les dates des versements et la composition de cette somme en les diverses valeurs qui ont servi à opérer lesdits versements, aux époques indiquées, il nous reste à rechercher comment le Gouvernement français s'en est procuré le montant, et a converti les fonds qu'il a obtenus en valeurs avec lesquelles il a pu se libérer.

Nous avons vu que les versements totaux se sont élevés à.....	5.315.758.853 29
représentant l'indemnité en principal de.....	5.000.000.000
les intérêts.....	301.145.078 44
et une provision pour les frais de.....	14.613.774 85
sur lesquels 700.000 francs ont été remboursés et 141.208 fr. 56 sont en litige.	
Ensemble.....	5.315.758.853 29

Les intérêts ont été demandés aux fonds généraux des budgets, et le principal ainsi que les frais à des emprunts. Il peut paraître oiseux de rechercher sur quels emprunts les payements à l'Allemagne doivent être imputés. Trois grands emprunts ont été faits, le premier de 1,530.000.000 fr. à la Banque de France, et les deux autres par émissions de rentes, le premier de 2,225,994,045 fr., et le second de 3,498,744,639 fr.

Cependant, comme les premiers versements faits à l'Allemagne l'ont été du 1er au 15 juin 1871, tandis que le premier emprunt en rentes n'a été autorisé que par la loi du 21 juin 1871, on considère qu'il a été employé dans les premiers versements une somme de 125 millions sur l'emprunt fait à la Banque de France, et que le reste provient des ressources fournies par les emprunts publics.

L'imputation des 5,315,758,853 fr. 29 doit donc être comme il suit :

Sur l'opération faite avec le chemin de fer de l'Est.....	325.000.000
Sur l'Emprunt fait à la Banque de France.....	125.000.000
Sur l'emprunt dit de 2 milliards (1).....	1.561.958 767 43
Sur l'emprunt dit de 3 milliards (1).....	3.002.655.007 42
Sur les fonds des budgets de 1872 et 1873 pour intérêts.....	301.145.078 44
Total.....	5.315.758.853 29

L'emprunt de deux milliards a été autorisé par la loi du 21 juin 1871 et mis en souscription publique le 27 juin.

Il a produit 2,225,994,045 fr., qui devaient être versés par les souscripteurs en 17 termes, dont le premier en souscrivant, et les 16 autres échelonnés de mois en mois, du 21 août 1871 au 21 novembre 1872.

L'emprunt de trois milliards a été autorisé par la loi du 15 juillet 1872 et mis en souscription publique le 28 juillet.

Il a produit 3,498,744,639 fr., qui devaient être versés par les souscripteurs en 21 termes, dont le premier en souscrivant et les 20 autres échelonnés de mois en mois, du 21 septembre 1872 au 11 avril 1874.

Au 31 juillet 1874, le premier emprunt était liquidé, et le Trésor rentrait dans les derniers retards par la vente des titres sur lesquels il y avait encore des versements à effectuer.

Il ne restait plus à la même date à recouvrer sur le second emprunt que 7,136,000 fr.

Nous donnons ci-dessous le relevé des versements faits mois par mois sur chacun des deux emprunts.

Emprunt de deux milliards.		Emprunt de trois milliards.	
Versement de garantie...	323.789.000	Versement de garantie..	600.376.000
1871		1872	
Août.....	967.742.000	Septembre.....	781.311.000
Septembre.....	159.081.900	Octobre.....	368.559.000
Octobre.....	135.072.000	Novembre.....	232.300.000
Novembre.....	69.079.000	Décembre.....	148.322.000
Décembre.....	95.714.000	1873	
1872		Janvier.....	234.650.000
Janvier.....	78.734.000	Février.....	97.949.000
Février.....	44.732.000	Mars.....	90.932.000
Mars.....	64.807.000	Avril.....	87.893 000
Avril.....	69.235.000	Mai.....	90.371.000
Mai.....	69.481.000	Juin.....	71.777.000
Juin.....	32.643.000	Juillet.....	93 111.000
Juillet.....	19.298.000	Août.....	101.256.000
Août.....	24 343.000	Septembre.....	48.654.000
Septembre.....	18.978.000	Octobre.....	41 015.000
Octobre.....	19.620.000	Novembre.....	56.029.000

(1) Nous avons compris dans ces sommes les portions de frais qui ont été payés à l'Allemagne, savoir : 11,958,767 fr. 43 sur les deux premiers milliards, et 2,655,007 fr. 42 sur les trois derniers; ensemble 14,613,774 fr. 85.

Emprunt de deux milliards.

Novembre 1872.....	16.625.000
Décembre.....	7.307.000
1873	
De janvier à décembre..	8.701.000
	2.224.922.000
Reste à verser au 31 décembre 1873.....	1.072.000
Total de l'emprunt..	2.225.994.000

Emprunt de trois milliards.

Décembre 1873.....	50.284.000
1874	
Janvier.....	72.593.000
Février.....	49.350.000
Mars...	94.858.000
Avril.....	64.451.000
Mai.....	5.399.000
Juin.....	7.423.000
Juillet.....	2.745.000
	3.491.608.000
Reste à verser au 31 juillet 1874	7.136.000
Total de l'emprunt...	3.498.744.000

III

Si l'on fait le compte du total des versements opérés par les souscripteurs sur les emprunts dans les caisses du Trésor, à des époques déterminées, et si à ces mêmes époques on fait le compte des sommes totales reçues par l'Allemagne sur la contribution de guerre, on peut se convaincre que les fonds destinés au payement de l'indemnité n'ont jamais servi aux dépenses générales des budgets et ont été employés aussi rapidement qu'il était possible à la libération de la dette qui devait amener la libération du territoire. Pour faire ce rapprochement utilement, il faut d'abord dégager des versements faits sur les emprunts par les souscripteurs, ce qui appartient à ce que nous pouvons appeler l'opération allemande, et ce qui appartient aux ressources extraordinaires des budgets par suite des affectations prononcées par les diverses lois de finance.

Le premier emprunt a produit 2,225,000,000 fr., et sur cette somme 1,561,000,000 fr. ont été affectés à l'indemnité, soit 70 0/0.

Si l'on fait un tableau mensuel comprenant 70 0/0 des versements totaux, on obtient la partie de l'emprunt qui, à la fin de chaque mois, avait été depuis l'origine des versements encaissée par le Trésor au profit de l'opération dont nous faisons l'historique.

Emprunt de deux milliards.

DATES. 1871.	Versements effectués sur le premier emprunt.	70 p. 100 de l'emprunt affectés à l'opération.	Sommes payées à l'Allemagne.
30 septembre..	1.450.000.000	1.015.000.000	1.060.000.000
31 octobre....	1.585.000.000	1.109.000.000	1.060.000.000
30 novembre..	1.654.000.000	1.157.000.000	1.060.000.000
31 décembre..	1.750.000.000	1.225.000.000	1.060.000.000
1872.			
31 janvier....	1.829.000.000	1.280.000.000	1.221.000.000
28 février....	1.873.000.000	1.311.000.000	1.379.000.000
31 mars.....	1.938.000.000	1.356.000.000	1.561.000.000

Dans ce même tableau et en regard des sommes ainsi établies, on a porté le total des versements faits aux mêmes dates à l'Allemagne sur l'indemnité de guerre, déduction faite des 125 millions de francs qui avaient été pris sur l'emprunt à la Banque de France.

Si l'on compare le montant des sommes réalisées sur l'emprunt au profit de l'opération allemande, avec les sommes réellement payées à l'Allemagne, on voit que les versements à l'Allemagne n'ont pas toujours employé la totalité des rentrées de l'emprunt qui étaient destinées à ces versements, mais que le Trésor a dû cependant avancer une différence qui était de 68 millions en février 1872 et qui s'est élevée jusqu'à 205 millions de francs au 31 mars 1872. Le Trésor faisait les fonds de cette différence au moyen des portions de l'emprunt qui devaient trouver plus tard leur emploi définitif, soit dans les arrérages, soit même simplement dans les dépenses du budget.

Mais il ne suffisait pas au Trésor d'être en possession des fonds destinés aux versements à l'Allemagne, il fallait encore qu'il en eût opéré la transformation en change. Il était en conséquence nécessaire qu'il eût à sa disposition ce que nous appellerons des approvisionnements de change. Ces approvisionnements montaient à des sommes importantes à chacune des dates indiquées ci-dessus ; nous en donnons le tableau :

1871		1872	
30 septembre.....	90 millions.	21 janvier.....	444 millions.
31 octobre.....	247 —	28 février.....	344 —
30 novembre.....	305 —	31 mars.....	101 —
31 décembre.....	320 —		

Si l'on ajoute à ces sommes ou si on en retranche celles que le Trésor avait en plus ou en moins à chacune de ces époques, on constate, comparaison faite avec les versements, que les avances faites par le Trésor sur ses fonds généraux à l'opération allemande, tant pour les versements que pour les provisions de change ont été les suivantes aux dates indiquées :

1871		1872	
30 septembre.....	135 millions.	31 janvier.....	385 millions.
31 octobre.....	198 —	28 février.....	412 —
30 novembre.....	208 —	31 mars.....	306 —
31 décembre.....	155 —		

Ainsi, pendant tout le temps qu'à duré l'opération des versements à l'Allemagne sur les deux premiers milliards, le Trésor a dû faire à l'opération des avances au moyen des ressources qui devaient être définitivement employées plus tard à d'autres besoins et qui provenaient, soit de l'emprunt des deux milliards, soit de l'emprunt de 1.530 millions fait à la Banque de France, soit de la dette flottante. Le même fait s'est produit dans des conditions analogues dans la deuxième partie de l'opération, c'est-à-dire lors du payement des 3 milliards.

L'emprunt de 3 milliards a produit 3,500 millions de francs, dont

3,002 millions de francs ont été employés aux payements à faire à l'Allemagne; soit 87 0/0. Nous mettons en regard le total des sommes versées sur l'emprunt à la fin de chaque mois, la partie de ces encaissements, soit 87 0/0, destinée aux versements à l'Allemagne, et enfin le total que les versements à l'Allemagne avaient atteint à chacune des dates indiquées.

Emprunt de trois milliards.

DATES.	Montant des versements effectués sur l'emprunt.	87 p. 100 de l'emprunt affectés à l'opération.	Sommes payées à l'Allemagne.
1872			
30 septembre.....	1.381.000	1.201.000	506.000.000
31 octobre.....	1.750.000	1.522.000	707.000.000
30 novembre.....	1.982.000	1.724.000	807.000.000
31 décembre.....	2.130.000	1.853.000	1.007.000.000
1873			
31 janvier.....	2.365.000	2.057.000	1.150.000.000
28 février.....	2.463.000	2.143.000	1.350.000.000
31 mars.....	2.554.000	2.222.000	1.500.000.000
30 avril.....	2.642.000	2.298.000	1.750.000.000
20 mai.....	2.704.000	2.352.000	2.000.000.000
30 juin.....	2.804.000	2.439.000	2.250.000.000
31 juillet.....	2.897.000	2.520.000	2.500.000.000
31 août.....	2.998.000	2.608.000	3.002.000.000

Il ressort de ce tableau que jusqu'au 20 mai 1873, la partie de l'emprunt destinée aux payements à l'Allemagne a été suffisante pour opérer les versements et pour comprendre une certaine quantité d'approvisionnements de change en vue des payements ultérieurs.

Cependant en faisant entrer dans le compte la totalité des approvisionnements de change, qui existaient en réalité, on peut constater que le Trésor a fait, pour cette seconde partie du payement de l'indemnité comme pour la première, des avances considérables à partir des premiers mois de l'année 1873.

Aux époques du tableau ci-dessus, le montant des approvisionnements en change pouvait en effet s'établir comme il suit :

1872		1873	
30 septembre.....	679 millions.	31 janvier.....	932 millions.
31 octobre.....	749 —	28 février.....	828 —
30 novembre.....	819 —	31 mars.....	820 —
31 décembre.....	883 —	30 avril.....	772 —
		20 mai.....	600 —

Si l'on ajoute ces différents totaux à celui des payements faits à l'Allemagne à ces mêmes dates, et si on compare l'ensemble des deux sommes obtenues avec la partie de l'emprunt destinée à l'opération, on trouve que l'emprunt avait suffi et au delà jusqu'au 30 novembre 1872.

Il y avait un excédant de ressources aux :

30 septembre 1872 de...	16 millions.	30 novembre de.....	93 —
31 octobre de.....	66 millions.		

mais, à partir du mois de décembre 1872 jusqu'au mois de mai 1873, il a fallu recourir aux fonds généraux du Trésor, et les avances qu'on a dû y puiser s'élevaient aux :

31 décembre 1872 à.....	32 millions	31 mars 1873 à.....	98 millions.
31 janvier 1873 à	25 —	30 avril à.....	360 —
28 février à.....	35 —	20 mai à.....	247 —

A cette époque du 20 mai 1873, il fallait préparer les quatre derniers versements chacun de 250 millions de francs à faire du 5 juin au 5 septembre et, par conséquent, se procurer des fonds et des changes jusqu'à concurrence de 1 milliard de francs. Il y avait en portefeuille, ainsi que cela résulte du tableau ci-dessus, des changes approvisionnés pour 600 millions de francs ; les versements sur l'emprunt avaient produit, comme on a pu le voir dans un autre tableau, en moyenne, 90 millions de francs par mois et pouvaient donner en juin, juillet et août environ 270 millions avec lesquels on pouvait acheter des changes. Il s'en fallait donc à peu près de 130 millions de francs qu'on fût en mesure d'exécuter la convention du 15 mars 1873 et de continuer le versement mensuel à l'Allemagne de 250 millions de francs jusqu'au 5 septembre, date finale à laquelle tout devait être absolument liquidé.

Dans ces circonstances, le Gouvernement crut devoir user de la faculté qui était donnée par l'article 3 de la loi du 15 juillet 1872, ainsi conçu :

« Art. 3. — Afin d'assurer aux époques fixées le payement des 3 milliards restant dus au Gouvernement allemand et d'accélérer la libération du territoire, le Ministre des Finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières, des conventions particulières destinées à rendre promptement disponibles les produits de l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement. »

La Banque de France consentit à entrer dans les vues du Gouvernement et à faire une avance de 200 millions de francs dont le remboursement devait avoir lieu au fur et à mesure des rentrées de l'emprunt à partir du mois de décembre 1873.

Cette avance fut stipulée payable en or, ce qui mettait le Trésor en possession tout à la fois des fonds qui lui faisaient défaut et d'une monnaie libératoire dont il pouvait se servir dans les versements.

L'intérêt du Trésor et l'intérêt de la Banque de France se trouvaient être identiques, en ce qui concernait le payement en or de l'avance. On peut dire en effet qu'au moment dont nous parlons, il était plus avantageux pour la Banque de prêter de l'or que des billets, parce que le cours forcé ayant amené la limitation des émissions, c'était sur la quantité des billets restant à émettre que les gouverneurs et régents de la Banque devaient avoir constamment les yeux ouverts. Le montant de l'émission fixé à 1,800,000,000 fr. par la loi du 12 août 1870, avait été porté à 2,400,000,000 par la loi du 14 août 1870, à 2,800,000,000 fr. par la loi du 29 décembre 1871 et à 3,200,000.000 fr. par la loi du 15 juillet

1872, et dans le courant du mai 1873 la circulation avait atteint le chiffre de 2,800,000,000 fr.; elle s'était élevée à 2,858,000,000 fr. au mois de février précédent et l'avenir devait prouver que la nécessité des affaires pouvait en porter le chiffre beaucoup plus haut, puisqu'au mois de novembre la circulation devait atteindre et dépasser 3 milliards de francs. Au 20 mai la Banque avait une réserve en billets de 400 millions de francs; cette réserve consistait dans la différence entre la circulation qui avait atteint 2,800 millions et la limite de la loi du 15 juillet 1872 qui était de 3,200 millions; il eût été dangereux de prélever le prêt temporaire à faire à l'État sur cette réserve de 400 millions, parce qu'il était important de la conserver intacte pour le besoin des escomptes.

Le Trésor, de son côté, trouvait un avantage évident à obtenir au pair une monnaie libératoire, ce qui l'exonérait de la nécessité d'acheter des changes. En outre, en remettant de l'or à l'Allemagne, il fournissait aux Hôtels des monnaies de l'Allemagne les matières nécessaires à la fabrication de la nouvelle monnaie de l'Empire, matières qui autrement auraient été tirées de l'Angleterre, ce qui eût amené des retraits d'or de la Banque d'Angleterre, une élévation du taux de l'escompte, et par voie de conséquence un resserrement de capitaux à Paris, resserrement de capitaux qui eût probablement nui au bon achèvement des versements à faire par les souscripteurs sur l'emprunt de 3 milliards.

Par toutes ces considérations, l'avance de 200 millions de francs faite par la Banque de France fut stipulée payable en or. Sur cette somme, il n'a été prélevé que 150 millions de francs à raison de 50 millions dans chacun des mois de juin, juillet et août 1873.

Les versements et anticipations sur l'emprunt ayant continué de se faire avec la plus grande régularité, le Trésor put rembourser à la Banque 22 millions au mois de décembre 1873, 50 millions en janvier et le solde en février 1874.

Grâce à cette opération, les approvisionnements en change ou en or purent être maintenus à 493 millions au 30 juin et à 425 millions au 31 juillet 1873. En ajoutant ces chiffres d'approvisionnement au total des payements effectués à ces mêmes dates à l'Allemagne, ce qui fait au 30 juin 2,743 millions et au 31 juillet 2,925 millions, on trouve qu'à la première de ces deux dates l'insuffisance était de 304 millions dont la Banque avait fourni 50 millions, et à la seconde de ces dates de 405 millions dont la Banque avait fourni 100 millions.

Enfin, lorsque l'opération a été achevée fin août 1873, l'emprunt avait fourni 2,608 millions, soit 394 millions de moins qu'il n'avait été nécessaire. On s'était procuré ces 394 millions, savoir : 150 millions par l'avance faite par la Banque de France et le surplus, ou 244 millions, par un prélèvement sur les fonds généraux du Trésor et sur les ressources de la dette flottante.

De l'ensemble de ces faits on peut tirer cette conséquence que nous avons indiquée au commencement; c'est que les fonds destinés au payement des 5 milliards ont été employés aussi rapidement que possible, et que les difficultés financières de l'intérieur n'ont pas retardé d'un instant notre libération. On n'a pas employé, même momentanément, au profit des Budgets dont le règlement a été si difficile, les fonds avec lesquels on devait obtenir la libération du territoire.

IV

Nous avons dans la première partie de ce rapport déterminé le nombre, l'importance et la nature des versements faits à l'Allemagne.

Nous avons dans la deuxième partie fait connaître quelles étaient les ressources et comment elles ont été réalisées pour faire face aux versements.

Nous avons enfin, dans la troisième partie, montré que les ressources réalisées ont été employées au fur et à mesure de leur réalisation à l'objet pour lequel elles avaient été préparées, sans être détournées même momentanément au profit des budgets courants.

Nous avons maintenant à montrer dans cette quatrième partie comment les ressources réalisées ont été transformées pour pouvoir être employées dans les versements, ou, en d'autres termes, comment on a procédé pour faire passer le montant de l'indemnité de guerre de France en Allemagne.

On a vu plus haut que les sommes dues à l'Allemagne en principal, intérêts et frais se sont évaluées à 5,315,758,853 fr. 29 et nous avons donné, dans un tableau, la décomposition des valeurs au moyen desquelles cet énorme payement a été effectué.

Si nous nous reportons à ce tableau, nous voyons que les versements dont il donne le détail peuvent être classés en trois catégories :

Des compensations pour.....	325.098.400. »
Des billets de banque, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent...	742.334.079. 03
Des lettres de change pour.....	4.248.326.374. 26
	5.315.758.853. 29

Nous reprendrons l'une après l'autre chacune de ces trois catégories.

1re catégorie. — Compensations.

Valeur en compte du chemin de fer de l'Est.....	325.000.000 fr.
Valeur en compte avec la ville de Paris.	98.400
	325.098.400 fr.

Le paragraphe 1er de l'article 1er des articles additionnels annexés au traité de paix signé à Francfort, le 10 mai 1871, stipulait que le Gouvernement français rachéterait la concession donnée à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, en ce qui concernait les chemins de fer situés dans les territoires cédés, et le paragraphe 6 du même article fixait à 325,000,000 fr. la somme que le Gouvernement allemand devait payer au Gouvernement français, pour prix de la cession que ferait après le rachat la France à l'Allemagne,

Il était dit dans le même paragraphe 6 que ces 325 millions de francs seraient défalqués de l'indemnité de guerre.

Ils ont été, en conséquence, compris à titre de compensation dans le payement, effectué du 1er au 31 août 1871, du second demi-milliard.

Le Gouvernement français avait vendu à l'Allemagne pour un prix fixé à forfait un certain nombre de chemins de fer appartenant à la Compagnie de l'Est, mais il avait à s'entendre avec cette Compagnie pour le rachat des droits qui ne lui appartenaient pas et qu'il avait cependant cédés à l'Allemagne. La négociation immédiatement entamée avec la Compagnie de l'Est aboutit à une convention qui fut soumise à la ratification législative. Tel était l'objet de la loi du 17 juin 1873, qui a approuvé dans le dernier paragraphe de son article 2 la susdite convention.

Cette convention avait pour but, aux termes de la loi, d'indemniser la Compagnie de l'Est de la cession de lignes ou portions de lignes, et des pertes et dommages de toute sorte résultant pour elle du traité de paix de Francfort.

L'art. 9 stipule que la Compagnie de l'Est devait recevoir de l'État un titre de rente inaliénable de 20,500,000 fr. à charge de le restituer à l'expiration de ses concessions. Ce titre de rente représentait, au taux de l'emprunt de 2 milliards, un capital de 325 millions de francs.

C'était en réalité un emprunt de 325 millions de francs fait par l'État à la Compagnie de l'Est pour payer une partie de l'indemnité de guerre.

La seconde compensation s'élève à la somme peu importante de 98,400 fr., mais puisqu'elle figure dans notre tableau, nous devons en indiquer l'origine.

L'art. 11 de la Convention d'armistice signée à Versailles le 28 janvier 1871, stipulait le payement par la ville de Paris d'une contribution de guerre de 200 millions de francs, payable avant le quinzième jour de l'armistice, selon un mode à régler par une Commission mixte allemande-française.

La Commission mixte signa à Versailles, le 11 février suivant, une convention par laquelle les versements devaient être effectués de la manière suivante :

50 millions en numéraire ;

50 millions en billets de la Banque de France ;

37 millions et demi en lettres de change sur Berlin à deux mois de date au change de 3 fr. 75, à vue.

63 millions en lettres de change sur Londres, dont :

40,320,000 fr. à six jours de date et 22,680,000 fr. à 15 jours de date, le tout au change de 25 fr. 20.

Il devait être établi un compte final comprenant le décompte des intérêts du papier sur Berlin et du papier sur Londres, les frais de timbre à l'étranger, etc.

C'est ce compte final qui, réglé plus tard, fut soldé définitivement par un crédit en faveur de la ville de Paris de 98,400 fr. Le Gouvernement allemand a porté ce solde en compte au Gouvernement français, lors du règlement du deuxième demi-milliard ; de là vient la compensation dont nous avons parlé.

Mais puisqu'il a été fait mention de cette affaire, il n'est pas sans intérêt de montrer dans quelles conditions avantageuses, au point de vue des changes, elle a pu être terminée. Elle a été comme la préface de la grande opération des cinq milliards et a pu en faire présager le succès.

La ville de Paris avait obtenu de la Banque de France un prêt de 210 millions de francs en billets de banque, sur lesquels elle avait prélevé les 50 millions de billets de banque dont le versement avait été autorisé par la convention du 11 février.

Elle avait obtenu, en outre, de la Banque, en échange de pareille somme en billets, 50 millions en or qui devaient être remis à l'Allemagne, mais à la charge de rendre cet or à la Banque dans le plus bref délai possible.

Enfin, elle avait passé un marché avec un syndicat des premières maisons de Banque de Paris, d'abord pour le rachat de l'or à rendre à la Banque, ensuite pour la fourniture des remises à très-courte échéance sur Berlin et sur Londres prévues à la convention, enfin pour l'achat du change destiné à couvrir les traites en question.

Les maisons de banque avaient, en effet, remis des traites sur leurs correspondants à l'étranger à la condition qu'on les couvrirait à l'échéance par des lettres de change. Ce sont ces lettres de change que le syndicat des banquiers devait acheter pour le compte et aux frais de la ville de Paris, sur la place et aux cours.

L'or a été acheté au taux moyen de 4 fr. 90 le mille et les lettres de change au taux moyen de 25 fr. 3488 pour le Londres et de 373 fr. 25 pour le Berlin. L'or avait été racheté très-vite et il peut être curieux de rappeler qu'on racheta aux Allemands pour en faire la restitution à la Banque une partie de ce même or qui avait été précédemment compris dans le versement de 50 millions en or pour lequel la ville de Paris s'était adressée à la Banque elle-même.

La ville de Paris avait, aux termes de la convention du 11 février 1871, remis les thalers à l'Allemagne sur le cours de 3 fr. 75 et la livre sterling sur le cours de 25 fr. 20. En rachetant le change aux cours que nous venons d'indiquer, elle gagnait donc 1 c. 3/4 sur le thaler, tandis qu'elle perdait 14 c. 88 sur la livre sterling. L'opération était entièrement terminée à la fin du mois de juin 1871, et tous frais compris elle avait coûté à la ville de Paris 1.965.240 fr. 30. Une provision pour couvrir les frais montant à 10 millions de francs avait été remise, à l'origine de l'affaire, au syndicat des banquiers; cette provision a donc été restituée jusqu'à concurrence de 8.034.759 fr. 70, sur lesquels 4 millions ont été reversés le 10 mars et se sont trouvés compris dans la réquisition faite par les agents de la Commune à la Banque des fonds appartenant à la ville de Paris, tandis que le reste, soit 4.034.759 fr. 70, laissé entre les mains des banquiers, a pu être recouvré après la reprise de Paris par l'armée régulière, et a servi de premier fonds de caisse le jour où l'administration municipale a été réorganisée.

2e catégorie. — Billets de banque, monnaies allemandes, numéraire.

Cette seconde catégorie de payements s'élève à 742.334.079 fr. 03 c., et se subdivise ainsi qu'il suit :

Billets de la Banque de France.....	125.000.000 fr.	» c.
Billets allemands et monnaies allemandes.	105.039.145	18
Monnaies françaises d'or.....	273.003.058	10
Monnaies françaises d'argent.....	239.291.875	75
	742.334.079 fr.	03 c.

Le payement de 125 millions en billets de la Banque de France a été fait par une exception spéciale, en vertu de la convention du 21 mai et a été effectué en trois versements à huit jours d'intervalle, aussitôt après la reprise de Paris sur la Commune.

Le payement en billets et en numéraire allemands a eu beaucoup plus d'importance à l'origine qu'à la fin de l'opération. Sur les 105 millions dont il se compose, 62.500.000 fr. ont été compris dans les deux premiers milliards, et 42.500.000 fr., dans les trois derniers, et encore, sur ces 42 millions, 34 ont été versés avec le premier quart du premier des trois derniers milliards.

En d'autres termes :

97.003.691 fr.	11 c.	ont été payés en monnaies allemandes, du 10 juillet 1871 au 6 septembre 1872;
8.035.454	07	du 6 novembre 1872 au 5 septembre 1873.
Total. 105.039.145 fr.	18 c.	

Ces monnaies avaient été introduites en France par l'invasion et ont

été recueillies par toutes les caisses publiques pour être expédiées sur Strasbourg où elles étaient remises à l'Allemagne, après un comptage très-minutieux, par un agent français délégué à cet effet.

Les dépenses de l'armée d'invasion ont, dans une forte proportion, été payées par la France, puisque nos villes ont subi des réquisitions et ont acquitté des contributions de guerre, pour des sommes considérables, pendant le temps même de la guerre, mais les fournitures obtenues par voie de réquisition et l'argent exigé à titre de contribution sont loin d'avoir pourvu à tous les besoins d'une aussi grande masse d'hommes, que celle qui composait l'armée allemande, et l'Intendance pour les dépenses générales, aussi bien que les officiers et soldats pour les dépenses privées, ont mis en circulation des billets de banque et des pièces de monnaie d'Allemagne.

On trouve, d'ailleurs, la preuve des besoins de l'armée allemande, en monnaie propre à être dépensée en France, dans l'accaparement que faisait l'Intendance des pièces de 20 fr. françaises en Allemagne. La pièce de 20 fr. française valait intrinsèquement, étant donné le cours de la livre sterling en Allemagne, 9 florins 21 1/2; et cependant, dès le mois de novembre 1870, le cours en montait à Francfort, à 9.32 3/4 ou 2 0/0 de prime. Il se maintenait à 9.31 1/2, jusqu'à la conclusion de la paix, pour retomber immédiatement après à 9.27 1/2, et en août 1871, à 9.17 1/2.

Ces besoins de la Trésorerie allemande expliquent l'introduction en France de certaines monnaies allemandes acceptées en payement, plus ou moins librement, et versées plus tard avec empressement dans les caisses publiques françaises, par ceux qui les avaient reçues.

Les payements en monnaie métallique française se sont élevés à 512.294.933 fr. 85, ce qui ne veut pas dire que l'Allemagne n'ait pas reçu en numéraire une somme un peu plus forte que celle que nous venons d'indiquer. Il y a eu, en effet, une certaine quantité d'argent expédiée de Belgique, lors des retraits successifs des capitaux qui avaient été approvisionnés dans ce pays, chez les correspondants du Trésor. Ces envois d'argent ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus et sont compris dans le compte des payements faits en valeurs belges.

La somme de 512 millions ne comprend que le numéraire remis directement par le Gouvernement français à l'Allemagne, et elle figure dans les tableaux d'exportation publiés par la Douane française.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle se divise en or et en argent, dans les proportions suivantes :

Or	273.003.058 fr.	10 c.
Argent	239.291.875	75

Il s'agit d'or et d'argent monnayé en pièce de 20, 10 et 5 fr., et si les

totaux ne constituent pas des multiples exacts de 5, c'est qu'il y avait, lors des versements, à tenir compte de la valeur des sacs. Les passes de sacs avaient été fixées et acceptées pour les sacs, à 0 fr. 10, pour les sacoches, à 1 fr. 65.

Sur les 273 millions payés en or, 150 millions ont été fournis par la Banque de France, en vertu de la convention du mois de mai 1873, dont nous avons parlé plus haut, le reste, soit 123 millions, provient de quelques achats faits sur la place, mais surtout des rentrées des Caisses publiques.

Sur les 239 millions d'argent, 93 millions ont été pris à Hambourg, dans les réserves de la Banque de Hambourg, ainsi qu'on le verra plus loin, et le surplus, soit 146 millions, provient, pour environ 40 millions, d'achat d'écus sur place et pour le reste des rentrées des Caisses publiques mises de côté pour les besoins du Trésor.

On voit, par ce qui précède, que les opérations du Trésor n'ont enlevé à la circulation active que 250 millions de francs au maximum, et encore ces 250 millions achetés ou trouvés dans les Caisses publiques, sont-ils dus en partie aux importations en monnaies françaises, faites par l'Intendance allemande au commencement de la guerre.

La perte que la France a faite d'une partie de son stock métallique, et qui dépasse, sans contredit, les chiffres ci-dessus, a été la conséquence inévitable, d'ailleurs, d'autres opérations financières ou commerciales dont nous parlerons plus loin.

Les 250 millions fournis en numéraire par la Banque de France et par la Banque de Hambourg, n'ayant été compris que dans les derniers versements, c'est au commencement de l'opération que le retrait de la circulation des autres 250 millions en numéraire, retrait opéré par les Caisses publiques, s'est fait le plus vivement sentir. C'est, avec certains achats un peu précipités de change à l'origine, la cause de cette gène monétaire qui s'est produite pendant les mois d'octobre et novembre 1871.

Nous avons déjà fait allusion à l'intérêt qu'a pu avoir, à une certaine époque, le Gouvernement français à remettre au Gouvernement allemand de l'or pour servir à la fabrication de la nouvelle monnaie de l'Empire.

Le changement apporté par l'Allemagne à sa circulation monétaire a eu une influence considérable sur les opérations du Trésor français.

On sait que l'Allemagne avait des monnaies différentes suivant les divers États. Le système du double étalon n'existait pas, la monnaie étant en argent. Il y avait néanmoins une circulation très-restreinte en or, mais cette monnaie avait un cours variable.

Il y avait, en outre, et il y a encore une circulation de papier d'État, qui n'est pas sans importance, et dont il est peut-être intéressant de rappeler la composition.

Elle atteint environ 229 millions 300 mille francs.

Chiffre du papier-monnaie émis par les banques d'État.

	Florins.	Thalers.	Population.
Prusse	» »	18.250.000	21.643.415
Lauenberg	» »	» »	49.651
Bavière	20.999.988	11.999.993	4.861.402
Saxe	» »	12.000.000	2.556.244
Wurtemberg	6.000.000	3.428.571	1.818.484
Bade	6.500.000	3.714.286	1.401.428
Hesse	4.300.000	2.457.142	852.843
Mecklembourg-Schwerin	» »	1.000.000	557.897
Saxe-Weimar	» »	600.000	286.183
Mecklembourg-Streliz	» »	800.000	96.982
Oldenbourg	» »	2.000.000	314.778
Brunswick	» »	1.000.000	311.715
Saxe-Meiningen	» »	600.000	187.884
Saxe-Altenbourg	» »	485.600	142.122
Saxe-Cobourg-Gotha	» »	600.000	174.339
Anhalt	» »	950.000	203.354
Schwarzbourg-Sonderhausen	» »	150.000	67.191
Schwarzbourg-Rudolstadt	» »	200.000	75.523
Waldeck	» »	210.000	56.218
Reuss, ligne aînée	» »	130.000	45.094
Reuss, ligne cadette	» »	320.000	89.032
Schaumbourg-Lippe	» »	251.000	32.051
Lippe	» »	» »	111.153
Lubeck	» »	» »	52.158
Brême	» »	» »	122.565
Hambourg	» »	» »	338.974
TOTAL	37.799.988	61.146.592	39.448.680

Le plan qui a été poursuivi par le Gouvernement allemand a été de faire l'unité tout à la fois, dans cette circulation, en la réduisant, et dans la monnaie métallique, en la transformant; mais, quoiqu'il eût une importance peut-être plus considérable encore au point de vue politique qu'au point de vue économique, il n'a pas pu être réalisé du premier coup. La question de la circulation fiduciaire a été placée en seconde ligne, et ajournée à 1876. Celle de la circulation métallique a été traitée la première et résolue en deux fois, en 1871 et en 1873.

On a commencé par faire une monnaie d'or appelée le Reichsmark, monnaie impériale dont l'unité vaut intrinsèquement environ 1 fr. 25, et qui est destinée à être frappée en pièces de 10 et de 20 marcs.

La loi qui a créé cette monnaie est du 4 décembre 1871 ; la seconde loi, rendue le 9 juillet 1873, a complété la première, en abolissant les

anciennes monnaies et en déterminant la manière dont elles seraient remplacées par la monnaie impériale d'or. L'étalon sera unique et en or, et si on frappe encore des pièces d'argent, ce ne sera qu'à titre d'appoint, car l'article 9 de la loi du 9 juillet 1873 porte formellement qu'on ne peut pas être tenu d'accepter en payement, des monnaies d'argent, si ce n'est pour une somme moindre que 20 marcs.

L'État a mis la nouvelle monnaie d'or en fabrication dans tous les Hôtels des monnaies de l'Allemagne, et a fait, dans ce but, des achats de matières d'or.

Ce ne devait être qu'après que la masse fabriquée aurait atteint le chiffre de 750 millions de francs, qu'on devait retirer les anciennes monnaies pour mettre la nouvelle en circulation.

Il résultait de cette manière de procéder qu'on immobilisait des quantités considérables d'or, pendant un temps qui pouvait être assez long.

Pour se procurer l'or nécessaire à cette fabrication, le Gouvernement allemand avait à sa disposition l'or fourni par le Gouvernement français ; l'or qu'il pouvait tirer d'Angleterre, en payement des traites en livres sterling que la France lui remettait, et enfin toutes les matières que le commerce pouvait livrer en Allemagne. Nous indiquons les sources auxquelles ont puisé les Hôtels des monnaies de l'Allemagne.

État des matières d'or monnayées jusqu'au 15 *avril* 1873.

712.116 1/2 frédérics d'or de Prusse.
233.624 1/2 couronnes frappées en Allemagne.
9.394 1/2 couronnes frappées en Afrique.
897.628 1/4 florins en différentes monnaies allemandes.
7 livres, 844 en ducats russes.
55 — 810 en monnaies turques.
85.774 — 9241 en impériales russes.
2.575 — 2211 en dollars américains.
11.374 — 3562 en isabelles d'Espagne.
2.351 — 8522 en souverains anglais.
1.915.878 1/2 pièces de souverains anglais.
43.484 livres, 6193 en lingots.
4.237.794 onces anglaises, 897 en lingots.
193.194 onces anglaises, 275 en dollars américains.
518.590.410 francs en pièces d'or françaises.
166.634 livres, 7062 en pièces d'or de 20 fr., soit 287.000.000 de francs.
4.177.768 onces anglaises, 150 en pièces d'or de 20 fr., soit 42.000.00 de fr.

Il résulte de cet état que le monnayage allemand a démonétisé 847 millions de francs en pièces d'or françaises, dont :

	273	millions ont été fournis par le Gouvernement français.
	245	millions ont été achetés à la pièce, en Allemagne.
	287	millions ont été achetés au poids, en Allemagne.
	42	millions ont été achetés au poids, en Angleterre.
Total.....	847	millions de francs.

La quantité d'ancienne monnaie restant en circulation en Allemagne est, comme pour la monnaie de tous les autres pays, très-difficile à évaluer.

La fabrication des anciennes monnaies paraît avoir mis successivement en circulation, de la monnaie d'or, d'argent et de billion pour une valeur de 780 millions de thalers, dont 177 millions en or, et 603 millions en argent, ce qui représente 2 milliards 925 millions de francs, dont 665 millions de francs en or, et 2 milliards 260 millions de francs en argent. Mais on considère généralement que les frédérics d'or prussiens n'étaient plus en circulation que pour des quantités insignifiantes, ce qui réduirait la circulation réelle à celle de l'argent, ou à 2 milliards 260 millions, dont il faut déduire les pièces d'argent qui ont été perdues par l'usage, ou qui ont été fondues pour être exportées. On évalue en général cette réduction à un quart, de sorte que la valeur des pièces d'argent en circulation au moment où la réforme monétaire a été entreprise, monterait à environ 1 milliard 700 millions de francs, à laquelle il faut ajouter une circulation qu'on estime à environ 100 millions de francs en monnaies d'argent autrichiennes, qui sont employées dans les États de l'Empire allemand.

On considère donc que la circulation métallique de l'Allemagne était tout entière, avant la réforme, fondée sur l'argent, et qu'elle absorbait une valeur d'environ un milliard 800 millions de francs.

Si l'on y ajoute 229 millions de francs de circulation en papier d'État, cela fait en tout 2 milliards de francs pour une population de 39.500.000 habitants.

Les monnaies d'argent versées par le Trésor français ne pouvaient pas être utilisées par le Gouvernement allemand de la même façon que les monnaies d'or, mais le traité de Francfort ne permettait pas à l'Allemagne de les refuser.

L'adoption de l'étalon d'or par l'Allemagne avait eu pour résultat de faire refluer sur la France, de l'argent, et le Gouvernement français devait naturellement profiter de cette circonstance pour frapper avec de l'argent allemand des pièces de 5 francs qu'on pouvait comprendre dans les versements. Sur les 239 millions de francs en argent versés à l'Allemagne, il y a 92 millions qui ont été frappés en pièces de 5 francs avec des lingots allemands.

Pour se rendre compte de ce qui s'est passé, il faut se reporter à la liquidation de la Banque de Hambourg.

Une des conséquences les moins attendues de la guerre de 1870 aura été certainement la liquidation de cette vieille Banque de Hambourg, dont la fondation date de 1619.

Cette banque avait été instituée sur les mêmes bases que celles de

Venise et d'Amsterdam ; son objet était de recevoir des dépôts et d'assurer la fixité de la monnaie.

Un petit État faisant le commerce avec le monde entier et recevant toutes sortes de monnaies étrangères, devait donner à ces monnaies qui alors étaient toutes fondées sur l'argent, une sorte de dénominateur commun, ce qui le gardait en même temps contre les falsifications gouvernementales. La Banque de Hambourg fut donc constituée pour recevoir des dépôts d'argent fin ou de monnaies étrangères ramenées au fin et pour ouvrir des comptes sur ces dépôts. On faisait des virements de parties en comptes et ces comptes étaient tenus en une monnaie qu'on rectifiait par des bonifications ou des retenues, qui cessa d'avoir une existence réelle à partir de 1763, et qui ne fut plus qu'une sorte de monnaie idéale sous le nom de marc banco.

Le marc banco donnait à celui qui en était crédité le droit d'opérer le retrait d'une certaine quantité d'argent fin : mais l'usage qu'on en fit ne se borna pas à ces comptes intérieurs ; il fut bien vite étendu à toutes les relations commerciales. Les rapports des marchands entre eux et avec les pays étrangers, même ceux qui étaient réglés en dehors de la Banque, eurent lieu dans cette monnaie de compte, monnaie non frappée, comme nous l'avons dit, et qui a duré jusqu'à cette date du 15 février 1873.

Après l'établissement du nouvel Empire d'Allemagne et pour en consacrer l'unité, on prit, comme nous l'avons rapporté, les mesures nécessaires afin de créer une monnaie d'Empire en or.

Le marc banco de Hambourg contrariait le système à deux points de vue, d'abord parce que c'était une monnaie particulière et que toutes les monnaies particulières devaient disparaître devant la monnaie de l'Empire, ensuite parce que c'était une monnaie à base d'argent, tandis que l'étalon monétaire de l'Empire était en or.

Une loi abolit donc le marc banco, pour le remplacer par le reichsmarc impérial.

Le marc banco valait un demi-thaler prussien ou 1 fr. 87 cent. 1/2 de notre monnaie, tandis que le nouveau reischmarc vaut 1 fr. 25 de notre monnaie.

Il fut décidé d'abord que la Banque de Hambourg liquiderait ses comptes en remboursant les dépôts d'argent fin, et que le marc banco cesserait d'être employé dans les comptes au delà du 15 février 1873. Toute personne possédant, après le 15 février, des valeurs souscrites à son profit en marcs banco, perdait le droit de recevoir l'argent fin que comportait l'ancien marc banco, et se trouvait simplement créancière d'un demi-thaler prussien.

Le Trésor français avait acheté, comme nous le verrons plus loin,

beaucoup de traites souscrites en marcs banco. Pour tous les effets échéant antérieurement au 15 février, il pouvait réclamer de l'argent fin; pour les autres il n'avait droit qu'à des thalers.

Or, le marc banco n'était pas libératoire, au point de vue de l'indemnité de guerre, tandis que le thaler l'était; mais, par contre, l'argent qu'on tirait des marcs banco, si l'on exigeait la livraison de la matière, pouvait, après avoir été frappé en pièces de 5 francs, être remis au Gouvernement allemand sur le pied de 3 fr. 75 pour un thaler.

Le Gouvernement français pouvait à son choix transformer ses lettres de change tirées en marcs banco, en argent, — nous parlons de la période antérieure au 15 février 1873, — ou en thalers.

C'était pour lui un moyen de peser sur les cours; il lui était permis d'en user, et il en usa.

Le marc banco donnait droit à 500 grammes d'argent fin pour 59 1/3 marcs banco; et 500 grammes d'argent fin, y compris les frais de transport de Hambourg à Paris, produisaient 110 fr. 27 c. 1/2. Suivant le cours, le Trésor vendait ses effets en marcs banco ou faisait venir de l'argent.

Il eût été impossible aux banquiers de Hambourg de fournir la quantité d'argent représentée par les traites en circulation, ce qui les a rendus pendant quelque temps très-perplexes. Le Trésor français avait leur sort dans ses mains. Il a agi avec modération, et n'a fait venir d'argent que ce qui lui a paru nécessaire pour maintenir les cours et obtenir, sur ce qu'il conservait, des conditions équitables de transformation en thalers.

Mais le commerce pouvait faire la même spéculation que le Trésor français, il l'a faite et a importé de son côté de l'argent de Hambourg.

Aussi le Trésor français a-t-il eu à sa disposition 92,792,445 francs en argent fin, dont 35,643,729 francs provenant de retours directs de Hambourg, et le reste, soit 57,148,716 francs d'achats faits à ceux qui avaient fait venir l'argent à leurs risques et frais.

3e catégorie. — Lettres de change.

Cette troisième catégorie de payements s'élève à	4,248,326,374 fr.	26 c.
Elle se subdivise comme il suit :		
Valeurs allemandes libératoires.....	2,799,514,183	72
Valeurs autres qu'allemandes, y compris les marcs banco.....	1,448,812,190	54

Les valeurs allemandes libératoires sont entrées pour 23 0/0 dans la composition des versements sur les deux premiers milliards, et pour 88 0/0 dans la composition des versements sur les trois derniers milliards.

Les valeurs non libératoires comprises dans les versements à l'Alle-

magne étaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, converties par le Gouvernement allemand en monnaie allemande aux frais du Gouvernement français.

Les premiers comptes qui furent rendus à la France de ces conversions firent voir au Trésor français que ses intérêts seraient mieux défendus par lui-même que par le Trésor allemand, et le décidèrent à faire directement, toutes les fois qu'il le pourrait, la conversion de ses effets sur l'Angleterre, la Belgique ou la Hollande en effets sur l'Allemagne.

C'est pour cette raison que le payement des trois derniers milliards a compris, comme nous venons de le voir, une beaucoup plus forte proportion de valeurs allemandes que le payement des deux premiers, valeurs allemandes qui avaient été achetées par le Gouvernement français, directement et payées par lui en francs, ou en quelque sorte indirectement par lui en valeurs étrangères.

Nous avons dit, dans la première partie de ce rapport, qu'il avait été remis à l'Allemagne pour escompte d'effets et pour frais de conversion de valeurs une somme de 13,772,566 fr. 29. Cette somme comprenait 11,360,248 fr. 89 pour frais de conversion sur les deux premiers milliards, et 277,637 fr. 13 seulement pour les mêmes causes sur les trois derniers milliards.

La France a, en réalité, fait passer à l'étranger le plus de capitaux possible, en prenant tous les changes qu'elle pouvait acquérir sur quelque pays que ce fût, et a ensuite dirigé sur l'Allemagne tout ce qu'elle avait approvisionné ailleurs (1).

Aussi le tableau des achats de change faits par le Gouvernement français dépasse-t-il de plus d'un milliard la somme de 4,248 millions payés à l'Allemagne en changes étrangers, parce que les mêmes fonds paraissent souvent deux fois : une première fois sous forme de livres sterling, de francs belges, de marcs banco, et une seconde fois sous forme de thalers prussiens, de florins de Francfort ou de reichsmarcs impériaux.

---

(1) Il serait intéressant d'examiner comment, après avoir fait sortir de France des capitaux aussi considérables, et les avoir rassemblés dans tous les pays sur lesquels on trouvait du change, on a pu les diriger ensuite sur l'Allemagne au moyen de la conversion des valeurs anglaises, belges et hollandaises en valeurs allemandes. La situation économique de l'Allemagne pendant les années 1871, 1872 et 1873, demanderait une étude spéciale qui dépasserait le cadre de ce rapport. Tout ce qu'il nous sera permis de dire, c'est que, d'une part, la balance du commerce rendait l'Allemagne débitrice de l'Angleterre et que, d'autre part, l'Allemagne avait dû, pour pourvoir aux dépenses de la guerre, placer en Angleterre des bons à court terme, au remboursement desquels elle faisait face en 1872 et 1873, avec le produit de l'indemnité de guerre.

Le tableau des achats de change que nous donnons ci-dessous comprend aussi des valeurs employées par l'agence financière de Londres au payement des coupons des emprunts, des marcs banco ayant donné lieu à des retours d'argent et des valeurs dont les fonds ont été dépensés en frais et commissions.

Il s'élève à 5,862,807,290 francs, comprenant sept espèces différentes de valeurs.

Thalers.....	690.907.104	achetés au cours moyen de	3.7910	2.619.228.831 fr
Livres sterling.....	60.583.453	—	25.4943	1.544.532.725
Marcs banco.....	280.707.013	—	1.9089	535.841.617
Francs belges.....	518.209.291	—	1.0061	521.370.367
Florins de Hollande...	150.549.517	—	2.1509	323.816.960
Florins de Francfort..	110.341.200	—	2.1637	238.745.254
Reichsmarcs.....	63.275.492	—	1.2528	79.271.536
		Total.....		5.862.807.290 fr.

Sur les 60 millions de livres sterling achetés par le Gouvernement français, il en a été converti en valeurs allemandes 31.687.315.

Sur les 280 millions de marcs banco, il en a été converti 120.194.296 en valeurs allemandes.

Sur les 518 millions de francs belges, il en a été converti 210.966.580 en valeurs allemandes.

Sur les 150 millions de florins de Hollande, il en a été converti 33.361.898 en valeurs allemandes.

Par contre, les 690.907.104 thalers ne proviennent que pour 415.205.378 thalers d'acquisitions directes; le reste a été obtenu par la conversion des valeurs que nous venons d'énumérer, savoir

12.704.151 thalers par la conversion de 22 621.312 florins de Hollande.
43.022.026 thalers par la conversion de 161.383.961 francs de Belgique.
58.077.232 thalers par la conversion de 116.136.790 marcs banco.
161.898.317 thalers par la conversion de 24.000.985 livres sterling.

Les florins de Francfort ont été acquis :

76.254.063 directement..
2.427.706 par la conversion de 2.167.309 florins de Hollande.
1.868.156 par la conversion de 4.010.699 francs de Belgique.
173.033 par la conversion de 200.000 marcs banco.
29.918.242 par la conversion de 2.528.544 livres sterling.

Les marcs banco qui avaient d'abord été reçus sans décompte par l'Allemagne et qui ont cessé d'être libératoires après la loi qu'on peut appeler la loi de démonétisation de cette monnaie spéciale, ont donné lieu à des conversions inverses; une certaine quantité ont été converties en valeurs allemandes et une autre quantité est provenue de la conversion de valeurs anglaises, belges et hollandaises.

Sur les 280.707.013 marcs banco qui sont entrés dans le portefeuille du Trésor,

207.566.408 provenaient d'achats directs.
9.483.638 de la conversion de 8.463.621 florins de Hollande.
24.321.351 de la conversion de 45.571.919 francs de Belgique.
39.335.616 de la conversion de 2.894.698 livres sterling.

Enfin, les 63.275.492 reichsmarcs provenaient :

15.266.175 d'achats directs.
185 329 de la conversion de 109.654 florins de Hollande.
5.788.672 de la conversion de 3.857.506 marcs banco.
42.035.316 de la conversion de 2.061.345 livres sterling.

Si nous prenons comme type le change sur Londres, nous trouvons que le cours moyen auquel ont été faits les achats est de 25 fr. 4943. Du mois de juin 1871 au mois de septembre 1873, le cours coté le plus bas a été de 25,21 1/4 en juin 1871, et le cours coté le plus élevé a été de 26,18 3/4 en octobre 1871. En 1872, le cours coté le plus bas a été de 25,26 1/4 en avril, et le cours coté le plus élevé a été de 25,68 1/2 en novembre. En 1873, du mois de janvier au mois de septembre, le cours coté le plus bas a été de 25,33 en mars, et le cours coté le plus élevé a été de 25,57 1/2 en juin.

La hausse qui s'est produite au commencement de l'opération et qui a maintenu pendant plus de deux mois le prix de la livre sterling aux environs de 26 francs, a eu lieu sous l'influence d'achats faits avec un peu de précipitation et au moment même où les caisses publiques raréfiaient la monnaie métallique pour faire des payements à Strasbourg.

Le change est une matière de spéculation, et la plupart des banquiers qui en fournissaient au Trésor vendaient leurs propres effets, sauf à se remplacer ou à se couvrir par des rachats ultérieurs. Le marché ne s'est pas formé tout de suite sur l'échelle qui était nécessaire, et il y a eu au commencement une sorte de presse qui a surélevé les cours. En second lieu, les vendeurs de change étaient bien obligés de liquider leurs opérations par des exportations quelconques, lorsqu'ils n'avaient pas en portefeuille des effets provenant d'exportations antérieures, et une des matières les plus propres à l'exportation est, à toutes les époques et dans toutes les circonstances, le numéraire. Ils étaient donc acheteurs de monnaies françaises.

Si le Trésor raréfiait lui-même les espèces au moment où ses vendeurs de change en avaient besoin, il leur faisait par le fait une concurrence qui, en élevant le prix des matières d'or et d'argent, devait faire en même temps hausser le prix du change.

Mais après cette petite secousse, les affaires se sont pour ainsi dire classées, et le prix du change s'est renfermé, à partir de la fin de 1872, jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1873, dans des conditions modérées. Le traité dont nous parlerons plus loin, qui a été passé par le Trésor avec le syndicat de toutes les grandes maisons de banque de l'Europe, pour la fourniture de 700 millions de francs en change, a été le point de départ et comme le régulateur des opérations de 1872 et 1873 et a permis au Trésor français de terminer ses achats dans des conditions qu'on peut considérer comme excellentes.

Nous examinerons dans la cinquième partie de ce rapport, la nature des opérations privées faites par les banquiers, les commerçants et les industriels, opérations qui ont amené sur le marché de Paris l'énorme quantité de lettres de change sur lesquelles on a pu faire toutes les transactions qui nous occupent, mais, en ce moment, nous nous bornons à

examiner les procédés employés par le Trésor français pour réunir un portefeuille en valeurs étrangères qui n'a pas contenu moins de 120,000 effets différents, et qui s'est élevé à plus de 5 milliards si on fait le compte de toutes les lettres de change qui y sont entrées.

Ces procédés sont au nombre de quatre.

Le premier a consisté à faciliter la souscription première des emprunts à l'étranger, ou, ce qui revenait au même, le payement en valeurs étrangères de souscriptions faites en France.

Le second procédé, analogue au premier, a consisté à faciliter les anticipations de versements faites à l'étranger, ou faites en France en valeurs étrangères.

Le troisième a été la combinaison d'une opération de change avec la garantie donnée à la souscription de l'emprunt de 3 milliards par les maisons de banque.

Le quatrième, enfin, a été l'acquisition directe sur la place.

La souscription du premier emprunt a fourni 213 millions de francs, et la souscription du second, 389 millions de francs en changes étrangers.

Les libérations ultérieures successives ont donné sur le premier emprunt, 186 millions, et sur le second, 985 millions de change; de sorte que, par ces deux procédés, le Trésor a réuni 1 milliard 773 millions de francs en valeurs étrangères.

Un arrêté ministériel du 25 juin 1871 avait décidé, lors de la souscription du premier emprunt, que la livre sterling serait reçue à 25 fr. 30, le thaler à 3 fr. 75, le florin de Francfort à raison de 7 florins pour 4 thalers, le marc banco à raison de 2 marcs pour 1 thaler, et le papier sur la Belgique au pair.

Un autre arrêté rendu dans le même ordre d'idées, le 27 juillet 1872, lors de la souscription du second emprunt, fixait les cours suivants pour les versements des souscripteurs au Trésor en changes étrangers :

Livre sterling	25.43.
Thaler	3.76.
Florin de Francfort	2.14 7/8.
Marc banco	1.87 7/8.
Franc belge	au pair.

Enfin, il faut ajouter qu'un arrêté en date du 24 juin 1871, instituait à Londres une agence financière qui a fait l'office de correspondant du Trésor, qui a recueilli en souscriptions et en libérations une grande quantité de change, et qui a rendu à l'opération les services les plus signalés.

Pour les souscriptions premières, le Trésor a accordé à ses correspondants à l'étranger une commission de 1/4 et de 1/2 0/0. Pour les libérations ultérieures, il a continué le système des commissions, qui ont été

de 1 0/0 à l'origine, et qui ont été réduites plus tard à 1/2 et à 1/4 0/0.

La libération en change a eu tout à la fois pour conséquence ou pour origine, pendant les années 1872 et 1873, une suite d'arbitrages que le Trésor a favorisés au moyen des commissions dont nous venons de parler, et dont il a pu modérer d'ailleurs l'action pour ainsi dire à volonté.

On faisait à la Bourse de Paris des affaires sur l'emprunt sous deux formes ; on pouvait acheter et vendre de l'emprunt libéré seulement des versements exigibles, ou de l'emprunt libéré par anticipation de tous les versements à venir. Il y avait naturellement entre les deux cotes une différence à peu près égale à celle de l'escompte.

En effet, si on avait acheté, par exemple, le 15 juin 1873, un certificat de 5 francs de rente, cette rente devait être libérée des dix premiers versements et devait donner lieu à des payements réguliers et mensuels pendant dix mois à venir. On pouvait cependant opérer tout de suite les versements qui restaient à faire, et si on profitait de cette faculté, on recevait une bonification d'escompte de 0 fr. 94. La rente non libérée cotée à la Bourse valait donc, le 15 juin 1873, 0 fr. 94 de plus que la rente libérée, puisqu'on n'avait qu'à se présenter au Trésor pour toucher cette différence à titre de bonification.

Si une personne achetait de la rente non libérée et vendait de la rente libérée, en liant les deux opérations et avec un écart égal à la bonification de l'escompte, elle pouvait se liquider sans perte en livrant à son acheteur le non-libéré après l'avoir libéré ; et si cette personne obtenait, sous forme de commission, une bonification plus forte que l'écart normal de l'escompte, elle pouvait faire un bénéfice.

Ce bénéfice, on le procurait en réalité aux personnes qui faisaient leur libération en changes étrangers.

L'arbitrage dont nous parlons pouvait avoir cependant des inconvénients, car il enlevait au marché une valeur qui nécessitait un moindre emploi de capital, pour y introduire une valeur qui demandait un déboursé plus fort. Il avait encore cet autre inconvénient de remettre pour ainsi dire en spéculation des rentes qui, autrement, se classaient naturellement en absorbant, mois par mois, les économies de ceux qui les avaient souscrites ou achetées.

Mais, pendant toute la grande affaire des deux emprunts, il n'y a pas eu de témérité, si tant est qu'il ait été téméraire de faciliter l'arbitrage en question, qui n'ait réussi à cause de l'énergie avec laquelle les capitaux se sont portés sur la rente.

Les achats au comptant n'ont pas cessé un seul instant de diminuer la masse des rentes en spéculation, si bien qu'au commencement de 1874, on a pu dire que les 5 milliards étaient déjà presque entièrement absorbés par l'épargne du pays.

On sait que les receveurs généraux se chargent de faire acheter au comptant les titres de rente dont la clientèle des départements peut avoir besoin. Ce n'est qu'une fraction des achats de même nature faits dans les différentes bourses, d'abord parce que Paris n'a point de part à ces achats et ensuite parce que les achats importants sont confiés directement par les capitalistes à leurs agents de change.

Cependant, et quoique ne comprenant qu'une partie des rentes achetées au comptant, ces achats ont porté, du 1er juillet 1871 au 1er janvier 1874, sur les quantités suivantes :

Rente	3 0/0.....	21.534.088 fr.
id.	3 ½ 0/0.....	973.694
id.	5 0/0.....	41.116.920
Emprunt Morgan	6 0/0.....	143.040
	Ensemble.....	63.767.737

représentant un capital d'environ 1 milliard 275 millions de francs.

Nous avons parlé plus haut du traité passé avec un syndicat de banquiers pour la fourniture de 700 millions de francs en change étranger.

Ce traité a été conclu au moment de l'émission de l'emprunt de 3 milliards, c'est-à-dire au mois de juillet 1872.

Le premier emprunt avait donné de très-bons résultats. Il avait été l'objet d'une garantie de souscription par un certain nombre de maisons de banque. La souscription avait été couverte plus de deux fois, et les preneurs avaient dû être réduits à 45 0/0 de leurs demandes.

Le succès de ce premier emprunt pouvait faire présager le succès du second ; néanmoins, on pouvait se demander si les ressources des capitalistes n'étaient pas momentanément taries, et si on pouvait réussir aussi facilement à trouver 3 milliards après qu'on en avait obtenu deux l'année précédente.

D'un autre côté, la spéculation avait eu une grande part dans la souscription du premier emprunt; les titres étaient dans les mains de banquiers qui prêtaient leur argent sur ces rentes plutôt qu'ils ne se les appropriaient à titre définitif; on pouvait craindre que la spéculation, qui rend tant de services dans de semblables circonstances, ne fût comme l'épargne elle-même en partie épuisée.

Cependant, comme il semblait que les garanties que donneraient des maisons de banque devraient leur procurer sans grand risque le bénéfice d'une importante commission, on eut l'idée fort ingénieuse d'imposer au syndicat de garantie la fourniture de 700 millions de francs en change étranger à des conditions déterminées.

On intéressait par là les grandes maisons de banque, non-seulement à la souscription de l'emprunt, mais encore au maintien dans des limites raisonnables du cours du change, puisque c'étaient ces maisons de banque elles-mêmes qui couraient, aux lieu et place du Trésor, le risque

de la hausse du change jusqu'à concurrence d'un achat de 700 millions de francs.

On peut dire que toutes les grandes maisons de banque de l'Europe ont concouru à cette opération, et il suffit, pour montrer l'étendue et la grandeur de cette affaire, de dire que le nombre des maisons qui ont signé le traité ou qui y ont adhéré était de 55, et que plusieurs d'entre elles représentaient des syndicats de banquiers ; ce qui portait le nombre des intéressés à un chiffre bien plus considérable encore (1).

Ce traité paraît avoir eu une grande influence sur l'opération totale et sur le maintien du cours du change dans des prix modérés.

Le change procuré par les souscripteurs d'origine et par les libérations successives a atteint la somme de.....	1.773 millions.
Le traité conclu en juillet 1872 a donné.....	700 —
Ensemble.....	2.473 millions.
Le reste, soit.....	1.774 millions.

a été successivement acheté sur la place, savoir : 1,078 millions pour la première partie de l'opération, celle des 2 milliards, et 697 millions pour la seconde et dernière partie, celle des 3 milliards. Ces chiffres ne comprennent pas les achats pour conversion d'un change en un autre, ni les effets qui ont, comme ceux sur Hambourg, donné lieu à des remises en numéraire.

La première opération, qui s'est étendue du 1er juillet 1871 au 6 mars 1872, a porté sur 1,477 millions, dont la souscription primitive a fourni 213 millions, les libérations successives 186, et les achats sur place 1,078.

La seconde, qui s'est étendue du mois d'août 1872 au mois d'août 1873, a porté sur 2,771 millions, dont la souscription primitive a fourn 389 millions, les libérations successives 985, le traité avec les maisons de banque 700, et les achats sur place 697.

Nous avons fait dresser un tableau graphique des cours du change sur Londres, du mois de juillet 1871 au mois de septembre 1873, et on peut remarquer, en le parcourant, l'abaissement de la courbe des prix pendant le moment de repos qui s'est produit entre les deux opérations du mois de mars au mois de juillet 1872.

---

(1) La concentration des efforts de toutes les banques de l'Europe a produit des résultats d'une grandeur inespérée. Toutes les autres affaires ont été suspendues pendant un temps, et les capitaux de toutes les banques privées et de tous leurs clients ont concouru au succès du placement des emprunts français et du passage des capitaux à l'étranger. C'est là un fait nouveau dans l'histoire économique de l'Europe, et il convient d'y attacher une importance particulière.

Enfin, on peut y voir, également d'un coup d'œil, que la courbe des prix s'est maintenue dans des cours bien plus bas et bien moins agités, pendant la seconde opération que pendant la première.

Le traité des 700 millions et la mesure avec laquelle le Trésor a facilité ou arrêté les arbitrages entre les titres de rentes libérées et les titres de rentes non libérées, ont été pour beaucoup dans ce résultat favorable.

Pour compléter ce tableau graphique, nous donnons un état du prix de l'or en barre pendant la même période.

Prime de l'or en barre à la Bourse de Paris d'après la cote officielle.

1871	p. 1000	1872	p. 1000
1er juillet	2 à 3	10 mai	3
8 août	3 à 4	10 juin	7 à 8
2 octobre	14	31 juillet	12 à 15
9 —	16 à 17	10 septembre	14
12 —	20 à 22	20 —	12 à 14
16 —	24 à 25	20 octobre	14 à 16
24 —	20 à 22	31 —	15 à 17
22 novembre	17 à 20	11 novembre	13 à 15
30 —	14 à 16	31 décembre	11 à 12
1872		1873	
31 janvier	13 à 14	10 janvier	12 à 13
10 février	11 à 12	10 février	11 à 12
28 —	7 à 8	20 —	9 à 12
9 mars	5 à 7	30 juin	11 à 12
20 —	4 à 5	10 septembre	9

4e catégorie. — Dépôts de fonds à l'étranger.

Mais il y a une suite d'opérations qui a eu l'influence la plus décisive sur la situation des affaires en France et sur la solidité du marché français, et dont il nous reste à parler, c'est celle qui a amené le dépôt des capitaux appartenant au Trésor chez ses correspondants à l'étranger.

On a vu que les versements à l'Allemagne ne pouvaient pas, aux termes des traités, avoir lieu en compte courant, mais qu'ils devaient être annoncés à l'avance et ne pas descendre au-dessous d'un minimum qui a, pendant quelque temps, été fixé à 100 millions de francs. Enfin, pendant la dernière partie de l'opération, les versements devaient avoir lieu mensuellement à raison de 250 millions de francs par mois.

Cependant le portefeuille du Trésor contenait des effets venant tous les jours à échéance; on pouvait les remettre à l'Allemagne lorsqu'un terme de payement arrivait avant leur échéance, mais ce n'était pas toujours le cas.

Il a donc fallu organiser à l'étranger un système d'encaissement, et après l'encaissement un système de dépôts des fonds encaissés.

Lorsque les effets étaient remis à l'Allemagne avant l'échéance, sl

étaient passés à l'ordre du Gouvernement allemand au moyen d'un endossement signé par le ministre des finances, et lorsqu'un nouveau ministre entrait en fonction, ou lorsqu'un ministre titulaire était momentanément remplacé par un ministre intérimaire, il fallait joindre aux bordereaux les pièces officielles établissant la qualité du signataire, la chancellerie allemande ayant toujours été très-observatrice des formes. Lorsque les effets étaient passés aux correspondants du Trésor, ils étaient endossés par les agents de la Trésorerie française.

Les effets remis avant leur échéance à l'Allemagne donnaient lieu à un décompte d'intérêt; les effets échéant avant qu'on eût pu les comprendre dans un versement étaient envoyés pour être encaissés aux correspondants du Trésor à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Berlin, à Francfort, à Hambourg. Les fonds provenant de ces encaissements restaient chez ses correspondants à la disposition du Gouvernement français, et portaient intérêt à son profit jusqu'au jour où ils étaient retirés pour être compris dans un versement à l'Allemagne.

Il est résulté de ce procédé commandé par la force des choses, que les capitaux destinés aux payements à faire à l'Allemagne sont restés, on peut le dire, dans le mouvement des affaires jusqu'à la dernière heure.

Ce que le Gouvernement français amassait de capitaux continuait, en réalité, à être employé dans les opérations financières jusqu'au jour où ces capitaux étaient transmis au Gouvernement allemand.

Les sommes importantes qui étaient déposées chez les correspondants du Trésor devaient, en effet, être employées par ceux qui en étaient dépositaires, puisqu'elles étaient productives d'intérêt au profit du Trésor français.

Elles ont servi à prendre du papier à l'escompte, surtout pour les dépôts formés en Angleterre, et à faire des reports dans les bourses étrangères, et probablement même à Paris.

Beaucoup de ces correspondants du Trésor à l'étranger consistaient, en effet, en maisons de banques associées ou servant de succursales à des maisons de Paris, et il n'est pas impossible que les fonds déposés dans ces sortes de succursales ne soient rentrés momentanément en France, pour servir à des reports sur le marché de Paris, sauf à retourner à l'étranger pour y être livrés aux agents français, lorsque ceux-ci en demandaient le retrait.

Ainsi que nous l'avons dit, une agence française avait été établie à Londres, où elle fit office de correspondant du Trésor pendant toute la durée de ces vastes opérations. Les sommes qu'elle a eues en dépôt ont été considérables; elles provenaient des effets sur Londres, qui lui étaient envoyés pour être encaissés, et de la vente d'une certaine quantité de rentes 3 0/0, que le Trésor a dû réaliser pour compte de la Caisse de la dotation de l'armée, et qu'il a paru plus avantageux de vendre à la

Bourse de Londres qu'à la Bourse de Paris, parce qu'on en a eu les fonds en livres sterling. Cette vente a porté sur 4,008,000 de rentes.

L'agence de Londres, outre qu'elle plaçait les fonds dont le Trésor n'avait pas emploi immédiat dans les payements à l'Allemagne, transformait en valeurs allemandes ce qu'elle possédait en livres sterling. Elle a fait également, mais sur une très-petite échelle, des acquisitions d'or et d'argent (1). Les conversions en valeurs allemandes ont employé 31,687,315 livres sterling, et les acquisitions d'or et d'argent 1,132,094 livres sterling.

Nous donnons ci-dessous la situation du compte du Trésor à l'agence financière de Londres au dernier jour de chaque mois, depuis le 31 décembre 1871 jusqu'au 31 août 1873.

Situation du compte du Trésor à l'Agence financière au dernier jour de chaque mois.

	Livres sterling.	à 25 fr. 30
1871		
Décembre	5.018.109 7 4 3/4	126.958.167 05
1872		
Janvier	6.044.055 18 10 1/4	156.914.615 32
Février	6.718.714 12 0 1/2	169.983.479 43
Mars	3.215.013 12 »	81.339.844 08
Avril	775.450 7 10	19.618.894 90
Mai	578.891 8 0 3/4	14.645.952 45
Juin	1.001.673 15 3 1/4	25.342.346 26
Juillet	1.300.357 11 3 1/2	32.899.046 37
Août	8.006.452 17 »	202.563.257 10
Septembre	7.142.040 6 6	180.693.620 22
Octobre	6.747.944 9 2 1/4	170.722.994 70
Novembre	7.363.488 14 4 1/4	186.296.264 55
Décembre	7.102.847 15 4 1/2	179.702.048 54
1873		
Janvier	7.446.619 5 4 1/2	188.399.467 49
Février	5.439.090 8 5 1/2	137.608.987 69
Mars	4.099.142 0 2	103.708.292 81
Avril	2.895.147 6 3 1/4	73.247.227 »
Mai	2.696.299 8 1 3/4	68.216.375 02
Juin	1.825.479 17 11 1/4	46.184.640 40
Juillet	1.253.837 16 0 3/4	21.722.096 37
Août	1.018.749 8 4 1/2	25.764.360 29

De même qu'à Londres, des dépôts considérables étaient formés à Berlin, Francfort, Amsterdam, Hambourg et Bruxelles.

(1) Il a été acheté des matières d'or et d'argent pour 1,132,094 livres sterling; des achats ont été conclus à Paris et payés par l'agence de Londres; ils figurent par suite dans les comptes de l'agence. Il en était de même des conversions de livres sterling en valeurs allemandes. Ces conversions étaient tantôt faites et soldées à Londres, et tantôt faites à Paris et payées à Londres.

Le 31 décembre 1872, il y avait en valeurs en dépôt à courte échéance ou en fonds encaissés sur valeurs échues :

Amsterdam.....	22.960.000 fr.
Bruxelles.....	109.418.000
Berlin.....	136.650.000
Francfort.....	6.025.000
Hambourg.....	141.900.000

Les sommes libres étaient dirigées sur Berlin, au fur et à mesure de l'échéance des termes de payements, et remplacées par celles que fournissaient les encaissements ultérieurs et successifs.

Les fonds accumulés en Belgique ont donné lieu à des envois directs de numéraire en Allemagne sous forme de pièces de 5 francs. Ces envois sont compris dans le tableau donné dans la première partie de ce rapport sous la rubrique de valeurs belges. Ils se sont montés à 18 millions de francs.

Tels ont été les modes de versement employés par le Gouvernement français pour faire passer l'énorme capital de 5 milliards de France en Allemagne.

La France n'a pas paru en être appauvrie, et la circulation en a été si peu troublée, que les changes n'ont jamais atteint des cours aussi élevés qu'on aurait pu s'y attendre. Nous avons été préservés de cette dépréciation qui a affligé d'autres pays dans des circonstances qui paraissaient cependant plus favorables que celles que nous avons rencontrées.

Non-seulement la France n'a pas eu à subir de crise monétaire, mais elle n'a pas autant souffert que d'autres nations de la crise financière dont les effets ont été si funestes sur certaines places du continent.

La cause du succès de cette opération de change sans précédent n'est pas seulement dans l'habileté avec laquelle elle a été conduite, habileté qui ne peut pas être mise en doute ; elle est dans un ensemble de faits difficiles à éclaircir, sur lesquels il nous reste à présenter des observations. Ce sera l'objet du chapitre V de ce rapport.

V. — L'action du commerce.

Nous avons exposé plus haut les procédés qui ont été employés par le Gouvernement français pour réunir les ressources destinées à payer les 5 milliards de francs de l'indemnité de guerre, pour transformer ces ressources en valeurs étrangères, et pour en faire passer le montant en Allemagne après les avoir transformées.

De ces procédés, le plus productif a été l'acquisition de lettres de change.

Le Trésor français a rassemblé un portefeuille de valeurs qui a été

remis à l'Allemagne avant l'encaissement par la livraison même des effets, ou après l'encaissement par la livraison des fonds que l'encaissement avait produits. Ce portefeuille, nous savons qu'il a renfermé plus de 120,000 effets, pour une valeur de 4 milliards 248 millions de francs.

La question qu'il faut essayer de résoudre est celle de savoir comment les banquiers ou les intermédiaires dont s'est servi le Trésor ont pu acheter ou créer, pour les vendre au Gouvernement français, tant de valeurs, et pour une aussi forte somme, sur l'Angleterre, la Hollande, la Belgique et l'Allemagne.

Les effets sur l'étranger qui se trouvent dans un pays ont pour objet la liquidation d'autant de dettes. Ce sont comme les factures de ce que l'étranger est venu y acheter, ou comme la reconnaissance des dettes échues qu'il est venu y contracter. Il peut bien s'y mêler des crédits qui sont des payements faits à l'avance; mais ces payements d'avance ou ces crédits sont couverts, dans un délai plus ou moins long, par des livraisons de marchandises ou de valeurs. Le change étranger représente surtout le payement de valeurs livrées ou à livrer à l'étranger. Si ce n'est pas tout, c'est du moins le principal; car on serait incomplet si on n'ajoutait pas que le change étranger peut représenter également la rente des capitaux placés à l'étranger.

Trouver du change, c'est donc recueillir du papier créé par suite d'opérations internationales; en créer, c'est donc inventer et poursuivre une opération internationale.

Quelles sont les opérations internationales qui ont été faites en France de 1871 à 1873?

Que signifient les lettres de change trouvées dans notre pays, par les agents du Trésor, de 1871 à 1873?

Si on le savait, on aurait la clef de ce qui s'est passé pendant ces trois années sur le marché français; on comprendrait la possibilité de la transmission sans crise d'un capital de 5 milliards de France en Allemagne; on aurait l'explication d'un fait qui n'est devenu, en quelque sorte, probable que par sa réalisation, et dont on peut dire que la théorie nous échappe en partie.

Quand on a sous la main un portefeuille matériel et qu'on manie réellement les lettres de change, les traites, les délégations que ce portefeuille contient, on peut, si on est au courant des affaires, reconnaître, à la lecture de ces papiers, la nature des opérations qui y ont donné naissance.

Il n'est malheureusement pas possible d'agir ainsi à l'égard d'un portefeuille qui a contenu plus de 120,000 effets d'une valeur de plus de 4 milliards de francs.

On y voyait toutes sortes d'effets depuis des billets de moins de mille francs jusqu'à des traites de plus 5 millions de francs. Les uns por-

taient la mention d'un achat de marchandises, les autres ne paraissaient être que des papiers de création spéciale destinés eux-mêmes à être couverts à l'échéance par des papiers qui seraient créés cette fois pour solder des opérations réelles.

Les crédits de banque, les circulations de maisons mères avec leurs succursales, les arbitrages de valeurs, les payements de factures réglées, les remises de fonds pour achats ultérieurs de marchandises, les règlements de dettes de l'étranger à la France sous forme de coupons de rentes, ou d'actions ou d'obligations industrielles, tout se trouvait dans ces effets, constituant le portefeuille le plus colossal qui ait encore été réuni, dans une seule main.

En faire, après coup, la classification détaillée est une entreprise absolument impossible; il faut se borner à déterminer les catégories d'opération qui ont permis de le constituer et présenter à propos de ces catégories, quelques considérations générales sur l'importance et sur le sens des affaires qui étaient comprises dans chacune d'elles.

Il y a cinquante ans il n'y avait pas d'autres opérations internationales que les affaires de marchandises et de numéraire.

Les marchandises, l'or et l'argent, étaient les seules matières d'importation et d'exportation. La balance du commerce se faisait avec l'or et l'argent. Tout ce qu'on achetait à l'étranger on le payait en or ou en argent, quand on ne l'avait pas payé en marchandises.

On pouvait alors trouver dans les statistiques de la douane, des données plus ou moins exactes, mais des données réelles sur le mouvement des affaires entre les deux pays; mais les choses ont bien changé depuis 50 ans.

On constate, surtout depuis 25 ans, la présence dans les affaires internationales de ce qu'on pourrait appeler un article nouveau d'exportation, article qui a pris dans tous les pays le pas sur tous les autres et dont l'intervention a eu pour résultat de dénaturer absolument le sens des statistiques douanières. Cet article nouveau c'est le *titre;* c'est la transmission à travers la frontière des divers états de la propriété des capitaux par la représentation, facile à transporter, de ces capitaux sous forme de papier, titres de rente, actions, obligations de chemins de fer, ou d'une industrie quelconque.

Pour connaître le mouvement réel des affaires internationales, il faudrait donc connaître non-seulement l'importation et l'exportation des marchandises, l'importation et l'exportation du numéraire, mais encore l'importation et l'exportation des titres, et cette dernière catégorie, qui est la plus importante et qui est la clef des deux autres, échappe à toute espèce de statistique.

Nous donnerons sur ces trois catégories d'affaires internationales les renseignements les plus précis qu'il nous ait été donné de recueillir.

Importation et exportation de marchandises.

Les états de douane constituent les seuls documents officiels dans cette matière. Ils nous montrent une situation très-favorable pendant les trois années dont nous avons à nous occuper, mais n'expliquent pas, loin de là, l'existence en France de 4 milliards 250 millions de lettres de change en trois ans, ou de 1 milliard 1/2 par an. En voici le résumé :

Années.	Importations.	Exportations.	Excédant d'importations.	Excédant d'exportations.
1867	3.026.500.000	2.825.900.000	200.600.000	»
1868	3.303.700.000	2.789.900.000	513.800.000	»
1869	3.153.100 000	3.074.900.000	78.200.000	»
1870	2.867.400.000	2.802.100.000	65.300.000	»
1871	3.566.700.000	2.872.500.000	694.200.000	»
1872	3.570.300.000	3.761.600.000	»	191.300.000
1873	3.600.200.000	3.926.900.000	»	326.700.000

Il résulte de ce tableau que tout de suite après la guerre, le commerce d'exportation de la France a pris un développement considérable. Il a dépassé en importance tout ce qu'il avait produit auparavant et a donné en deux ans, ce qui ne s'était pas encore vu, un excédant d'exportation sur l'importation de 518 millions de francs.

Si le contraire avait eu lieu, nul doute que le règlement de l'indemnité de guerre n'eût rencontré des difficultés énormes, et c'est une circonstance des plus heureuses que cet excédant d'exportation se soit produit, pendant ces deux années critiques; mois il est loin d'expliquer l'abondance des lettres de change qui sont venues s'offrir au Trésor.

Il faut, d'ailleurs, faire entrer dans le compte que nous somme obligés de faire, le résultat de l'année 1371, et ce résultat annule absolument celui des deux années 1872 et 1873.

En 1871, les importations l'ont emporté de 694 millions 200 mille francs sur les exportations, ce qui absorbe la totalité des 518 millions d'excédant d'exportation des deux années suivantes, et si, pour être complet, on ajoute à l'excédant de 1872-1873, l'accroissement de valeur des marchandises réexportées après admission temporaire, on n'arrive encore qu'à un chiffre inférieur à celui de 694 millions, qui forme le déficit de l'année 1871.

Quant à supposer une situation antérieure favorable à la France et la constituant créancière de l'étranger par une sorte de report d'une année sur l'autre, au moyen de crédits constamment ouverts en France et renouvelés au profit des acheteurs étrangers, il est impossible de s'arrêter à cette hypothèse qui n'a aucune vraisemblance. L'Angleterre est créancière du monde entier, cela est un fait certain, mais il est difficile de croire que la France joue dans les affaires de marchandise,

comme l'Angleterre et avec la même ampleur, le rôle de banquier du monde.

Nous donnons, d'ailleurs, ci-dessous deux tableaux résumés présentant le mouvement des marchandises et des métaux précieux de 1827 à 1873.

Il en résulte un excédant d'exportation de marchandises de 3 milliards 597 millions de francs et un excédant d'importation de numéraire de 6 milliards 692 millions de francs, dont la balance représente la France comme débitrice et non pas comme créancière de l'étranger.

Nous ferons plus loin des réserves sur l'exactitude des tableaux de la douane, en ce qui concerne le mouvement des métaux précieux, mais ces réserves ont pour objet l'atténuation, qui, à notre sens, existe dans la valeur de l'or importé ou exporté.

Les autres éléments du compte entre la France et l'étranger, c'est-à-dire les placements frauçais en fonds étrangers et les créances à recouvrer sous forme de coupons qui ont joué un si grand rôle, depuis quelques années, ne peuvent pas changer le sens des tableaux que nous publions, parce que si, d'un côté, la France a été souvent et pour de forte sommes, créancière de l'étranger pour coupons d'intérêt, d'un autre côté, elle a justement employé cette nature de créance et les autres, à faire de nouveaux placements au dehors, placements qui n'ont pas discontinué de 1860 à 1870, et qui ne peuvent avoir laissé aucun solde disponible à la date dont nous nous occupons, c'est-à-dire en 1871. Nous verrons plus loin qu'il n'en a pas été de même en 1871, 1872 et 1873, mais ce serait anticiper sur la suite de ce rapport que d'entrer à cette place dans des explications à ce sujet.

On doit donc reconnaître que, ni la situation antérieure des crédits pour affaires de marchandises, ni le mouvement des marchandises de 1871 à 1873, n'expliquent la quantité de change trouvée, si à propos, pour faire l'opération des 5 milliards. Le mouvement de 1872 et 1873 a facilité l'opération ; il l'aurait entravé s'il avait eu lieu dans un sens contraire, mais il ne donne pas la justification d'un portefeuille égal à celui que le Trésor a pu acquérir.

Il faut toutefois remarquer que pour la facilité qu'on a eue à acheter des changes, le montant brut des exportations a joué un rôle, indépendamment de la balance entre les exportations et les importations.

La différence de 176 millions entre les importations et les exportations de 1871 à 1873, est donnée en effet par la comparaison entre 10 milliards 737 millions de francs d'importations, et 10 milliards 561 millions d'exportations.

S'il a été exporté pour 10 milliards et demi de marchandises, il a été possible de puiser dans les effets créés pour régler cette masse de transactions une grande quantité de valeur que le Trésor s'est appro-

priées, sauf à laisser au commerce et à la Banque le soin de chercher dans les opérations de métaux, de titres, de circulation, de crédit, les moyens de liquider une partie des transactions inverses qui, pour 10 milliards 700 millions, ont eu pour objet des importations de marchandises. Ce qu'il fallait, avant tout, c'était un grand marché de change pour pouvoir y puiser les effets dont le Trésor avait besoin, et ce grand marché a existé par suite du développement considérable de nos exportations.

Mais en dehors de cette grande activité que les exportations ont donnée au marché du change, le mouvement international des affaires de marchandises ne donne pas la clef de l'opération faite par le Trésor français.

Commerce extérieur (commerce spécial).

Périodes.	Importations. millions.	Exportations. millions.	Excédant des import.	Excédant des export.
Moyenne de 1827 à 1836...	479.9	521.4	»	415.0
— de 1837 à 1846...	776.4	712.9	635.0	»
— de 1847 à 1856...	1.077.1	1.223.7	»	1.466.0
— de 1857 à 1866...	2.200.5	2.430.1	»	2.296.0
Années 1867.....	3.026.5	2.825.9	200.6	»
— 1868.....	3.303.7	2.789.9	513.8	»
— 1869.....	3.153.1	3.074.9	78.2	»
— 1870.....	2.867.4	2.802.1	65.3	»
— 1871.....	3.566.7	2.872.5	694.2	»
— 1872.....	3.570.3	3.761.6	»	191.3
— 1873.....	3.600.2	3.926.9	»	326.7
			2.187.1	4.695.0
Excédant total d'exportation....			2.507.9	

Admissions temporaires.

Périodes.	Matières premières mises en œuvre.	Produits réexportés.	Excédant des exportations.
Moyenne de 1852 à 1856....	20.8	29.2	42.0
— de 1857 à 1866....	66.1	136.7	706.0
Année 1867.....	175.0	258.8	83.8
— 1868.....	111.7	184.0	72.3
— 1869.....	116.2	181.9	65.7
— 1870.....	67.2	112.4	45.2
— 1871.....	32.4	52.5	20.1
— 1872.....	73.8	128.7	54.9
			3.597.9

Mouvement des métaux précieux.

(Or et argent en lingots et en monnaies.)

Périodes.	Importations. millions.	Exportations. millions.	Excédant d'import.	Excédant d'export.
Moyenne de 1827 à 1836.....	180.9	69.7	1112.0	»
Moyenne de 1837 à 1846....	171.1	75.5	956.0	»
Moyenne de 1847 à 1856....	363.3	224.4	1389.0	»
Moyenne de 1857 à 1866....	687.7	502.5	1852.0	»
Année 1867.....	849.4	252.7	596.7	»
— 1868.....	686.6	365.0	321.6	»
— 1869.....	647.4	264.3	383.1	»
— 1870.....	416.4	261.2	155.2	»
— 1871.....	301.1	501.7	»	200.6
— 1872.....	383.0	333.4	49.6	»
— 1873.....	578.6	500.6	78.0	»
			6893.2	200.6
Excédant total d'importation.....			6.692.6	

Importation et exportation du numéraire.

Le mouvement du numéraire est plus difficile à connaître que celui des marchandises, parce que les statistiques officielles ne donnent pas des chiffres aussi exacts pour les métaux précieux que pour les marchandises.

L'inexactitude des statistiques de la douane en ce qui concerne l'or, a été signalée dans les diverses enquêtes faites sur la question des banques et sur la monnaie.

Les personnes qui importent ou exportent l'or et l'argent font un bénéfice extrêmement réduit sur chacune de leurs opérations, et ce n'est qu'en les multiplant qu'elles peuvent arriver à des résultats avantageux.

La moindre augmentation dans les frais de transport suffit pour arrêter toute affaire ; aussi les personnes qui font le commerce des métaux précieux sont-elles souvent amenées à faire aux transporteurs des déclarations inexactes pour ne pas payer le plein des tarifs. C'est une manière, pour les négociants en métaux précieux, de rester leurs propres assureurs dans une certaine mesure. Les déclarations inexactes recueillies ensuite par la douane forment la base des tableaux publiés.

Les états de la douane portent pour le numéraire dans les trois années 1871, 1872 et 1873, une exportation de 1 milliard 335 millions, et une importation de 1 milliard 262 millions de francs, ainsi que cela résulte du tableau que nous avons donné plus haut. Nous avons vu que le Gouvernement français avait exporté par lui-même, pour les payements à l'Allemagne, 513 millions de francs en numéraire, de sorte que le commerce n'aurait exporté, si les chiffres de la douane étaient exacts,

que 820 millions de francs en numéraire. Il résulte, cependant, des renseignements particuliers que nous avons obtenus des trois maisons de Paris qui font le plus d'affaires en métaux précieux, que ces trois maisons ont exporté à elles seules pendant ces trois années, du numéraire pour 850 millions de francs.

Ce n'est donc pas dans les états de douane que l'on peut trouver une indication précise du mouvement des métaux précieux en 1871, 1872 et 1873.

Ce que l'on sait, avec une certaine exactitude, c'est la production des métaux précieux dans le monde et le monnayage dans les différents États.

On a fait des études très-sérieuses sur la production de l'or et de l'argent, et on a pu dresser des états que l'on considère comme suffisamment approximatifs de la quantité d'or et d'argent existant dans les pays d'Europe, aux États-Unis et dans les colonies anglaises.

On sait que cette quantité a beaucoup augmenté depuis 1848, à la suite des découvertes de gisements aurifères en Californie et en Australie.

Dans la publication faite en 1873, par le Ministre des finances de Belgique, à l'occasion de la révision de la convention monétaire, on trouve un tableau du stock d'or et d'argent des pays de la civilisation occidentale, à la fin de chaque année de 1849 à 1867 (6e fascicule, page 16).

Ce tableau porte à 25 milliards 141 millions de francs le stock d'or, et à 18 milliards 629 millions de francs le stock d'argent, soit en tout 43 milliards 770 millions en 1867, tandis qu'il n'était que de 34 milliards 488 millions en 1849.

La différence constitue un accroissement sur l'or et l'argent réunis de 9 milliards 282 millions de francs; mais la quantité d'or a augmenté de 10 millards 728 millions, tandis que la quantité d'argent a diminué, par suite des exportations continuelles d'argent en Chine et dans l'Inde, de 1 milliard 446 millions de francs.

Stock d'or et d'argent des pays de la civilisation occidentale, à la fin de chaque année, de 1849 *à* 1867.

(Milliers de francs. Or à 3,444 fr. 44 le kilogr. Argent à 222 fr. 22 le kilogr.)

Années.	Or.	Argent.	Total.
1849	14.413.259.1	20.075.243.6	34.488.502.8
1850	14.788.014.2	20.050.910.6	34.838.924.8
1851	15.240.613.6	20.017.799.8	35.258.412.4
1852	16.002.523.8	19.981.555.7	35.984.079.5
1853	16.810.589.4	19.933.267.3	36.743.856.7
1854	17.522.210 7	19.888.534.4	37.410.745.1
1855	18.215.576.5	19.855.423.6	38.071.000.1
1856	18.950.619.9	19.824.312.6	38.774 932.8

Années.	Or.	Argent.	Total.
1857	19.654.319.»	19.640.892.4	39.295.211.5
1858	20.335.284.8	19.476.716.3	39.812.001.2
1859	20.962.517.3	19.309.095.8	40 271.613.1
1860	21.536.561.1	19.150.630.7	40.686.991.0
1861	22.110.893.7	19.001.698.8	41.112.592.5
1862	22.907.248.2	18.829.322.8	41.732.571.»
1863	23.020.570.3	18.677.146 5	41.697.716.8
1864	23.480.058.5	18.517.392.6	41.997.451.1
1865	23.965r724.6	18.399.238.2	42.364.952.8
1866	24.535.090.5	18.449.237.7	42.984.328.2
1867	25.141.312.»	18.628.702.6	43.770.014.6

De cet accroissement dans la quantité de l'or, c'est la France qui a le plus profité absolument et proportionnellement ; elle a été le pays de la grande importation de l'or, comme l'Inde a été le pays de la grande importation de l'argent, et il est presque aussi difficile d'expliquer cette absorption de l'or par la France que celle de l'argent par l'Inde.

Il a été monnayé en France de 1848 à 1871, de l'or pour 6 milliards 640 millions de francs, savoir :

De 1848 à 1851....	421.709.260 fr.
— 1852 à 1856....	1.822.230.305
— 1857 à 1861....	2.290.617.475
— 1862 à 1866....	1.227.273.155
— 1867 à 1871....	878.407.065
	6.640.237.260 fr.

Pendant la même période de 24 ans il a été monnayé en Angleterre, en Australie et aux États-Unis, 8.449.550.000 fr. d'or (livre sterling comptée pour 25 francs), savoir :

Angleterre.....	3.090.100.000 fr.
États-Unis.....	4.639.475.000
Australie	719.975.000
	8.449.550.000 fr.

La France a donc absorbé 44 p. 0/0 de la monnaie d'or frappée, de 1848 à 1871, dans les quatre grands pays où la circulation monétaire est fondée sur l'or.

Cependant la population de ces quatre pays est de 109 millions d'habitants, dont 36 millions pour la France ; 32 millions pour l'Angleterre ; 39 millions pour les États-Unis ; 2 millions pour l'Australie ; ce qui ne donne pour la France qu'une proportion de 33 p. 0/0.

Mais il faut tenir compte de l'augmentation de la population pendant ces 24 ans :

Pour l'Angleterre l'augmentation a été de			4	millions	d'habitants.
— les États-Unis	»	»	17	»	»
— l'Australie	»	»	2	»	»

Tandis que pour la France la population est restée à peu près stationnaire, 35.781.000 habitants en 1851 et 36.103.000 en 1871.

Ainsi, quoique la population de la France n'ait pas augmenté, et qu'elle ne représente que 33 p. 0/0 de la population totale des quatre grands pays que nous avons cités, elle a absorbé 44 p. 100 de la monnaie d'or frappée depuis 24 ans.

Nous avons donc eu raison de dire que c'est la France qui a le plus profité de l'augmentation du stock de l'or depuis 25 ans.

Nous avons vu que le monnayage des pièces d'or a été de 6 milliards 640 millions de francs, ce qui pour une période de 24 ans fait une moyenne de 276 millions 600 mille francs par an.

Une partie de cet or a remplacé l'ancienne monnaie d'argent qui faisait la base de la circulation, avant 1848, car sur les 5 milliards frappés en argent, depuis le commencement du siècle, on n'estimait, en 1869, qu'à 1 milliard environ la somme de monnaie d'argent qui existait encore en France.

La plupart des économistes évaluaient de 2 à 3 milliards de francs la monnaie métallique française, en 1848, et depuis cette époque il a été fabriqué, comme nous l'avons vu, pour 6 milliards 600 millions de monnaies d'or. Il est très-difficile de savoir ce qui en a été exporté depuis ou démonétisé par la refonte, mais il est probable qu'une grande partie de cet or monnayé est restée en France à l'état de monnaie circulant ou de monnaie thésaurisée, et notre honorable collègue, M. Wolowski, dans la séance du 4 février 1874, croyait pouvoir dire que la masse du numéraire, existant en France, était aujourd'hui de 5 à 6 milliards de francs.

Combien la France a-t-elle perdu de cette quantité de numéraire de 1870 à 1873 ? c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Elle a évidemment perdu de l'or et repris de l'argent. D'après les états de douane elle aurait, étant tenu compte de toute différence, exporté 376 millions de francs d'or et importé 304 millions de francs d'argent ; mais si les états de douane donnent exactement le sens des mouvements, ils n'en donnent pas le montant, et les chiffres que nous venons de citer ne sont pas exacts, tout au moins pour l'or, dont le faible poids par rapport à la valeur, permet beaucoup plus les dissimulations que pour l'argent.

Nous avons recueilli deux documents étrangers qui peuvent nous éclairer sur la perte que nous avons faite du numéraire en or ; le premier est un état des matières d'or employées par l'Allemagne dans la fabrication de sa nouvelle monnaie d'or, le second est un relevé du nombre de pièces d'or de 20 francs achetées par la banque d'Angleterre de 1870 à 1873.

Les Hôtels des monnaies d'Allemagne ont démonétisé pour 847 millions de francs de pièces d'or de 20 francs et la Banque d'Angleterre a acheté pour 197 millions de francs de pièces d'or de 20 francs.

On a vu que sur les 847 millions de francs en pièces de 20 francs démonétisés par l'Allemagne, il y a 42 millions qui ont été achetés en Angleterre, et comme la Banque d'Angleterre avait, en juin 1874, revendu pour 116 millions de monnaie d'or française, il est probable que les 42 millions achetés par l'Allemagne en Angleterre font double emploi avec pareille somme comprise dans les 197 millions de la Banque d'Angleterre.

Il y aurait donc un peu plus de un milliard de francs en pièces de 20 francs, dont on connaît le passage à l'étranger.

La Banque d'Amsterdam a reçu aussi un certain nombre de pièces de 20 francs, qu'on peut évaluer à 90 millions de francs ; mais, si l'on compense les sorties de pièces de 20 francs pour la Banque d'Amsterdam, avec les quantités qui auraient pu dans les achats de la monnaie allemande provenir d'une autre source que de la France, on peut sans crainte de se tromper de beaucoup évaluer à un milliard de francs la perte faite par la France dans sa circulation d'or.

Sur ce milliard, 273 millions ont été exportés directement par l'État, le reste, soit environ 730 millions de francs, a donné lieu sans doute à la création de lettres de change qui ont été vendues au Trésor dans le total des 4 milliards 250 millions de francs, ou qui ont servi de contrepartie pour faire des importations de l'argent.

D'un autre côté, s'il y a eu perte dans la circulation d'or, il y a eu augmentation dans la circulation d'argent.

Il est certain que la baisse qui est survenue dans la valeur de l'argent, en a fait introduire d'assez grandes quantités en France. La Monnaie a fabriqué de 1870 à 1873 des pièces d'argent pour 237 millions de francs, dont nous avons vu que 92 millions ont été frappés avec de l'argent de Hambourg pour compte du Gouvernement et pour être envoyés en Allemagne.

Il serait donc resté en France 145 millions en pièces de 5 francs. La douane donne un chiffre de 304 millions qui comprend, outre les lingots, les monnais frappées, et ce chiffre n'est contredit par aucun document particulier à notre connaissance.

Les chiffres les plus probables seraient donc une perte de un milliard en or et une rentrée de 300 millions en argent, ce qui représenterait une perte finale pour le stock métallique de la France de 700 millions de francs, soit de 11 à 14 0[0.

Si on rapproche ce résultat des indications que fournissent les différentes situations de la Banque de France, depuis 1870, on peut le considérer comme suffisamment exact.

Nous ne parlons bien entendu que du temps qui s'est écoulé, pendant le payement des 5 milliards, c'est-à-dire de 1870 à l'automne de 1873, parce que depuis cette époque le stock métallique s'est reconstitué. Il est

probable qu'il y a aujourd'hui autant de numéraire en France qu'avant la guerre.

Le 7 juin 1870, l'encaisse de la Banque de France était de 1 milliard 311 millions.

Le 11 septembre 1873, il était réduit à 708 millions de francs. Aux mêmes époques, la circulation des billets était de 1 milliard 375 millions, et de 2 milliards 881 millions de francs.

En juin 1870, les billets de banque fournissaient un supplément au stock métallique de la France de 64 millions ; au 11 septembre 1873, ils fournissaient un supplément de 1 milliard 179 millions de francs.

Comme la dépréciation du billet de banque a été peu sensible, il est probable que la quantité totale des agents de la circulation est restée la même, ce qui ferait supposer qu'il y a eu une perte dans le stock métallique de 1 milliard 100 millions de francs, dont les billets de banque auraient pris la place ; ce serait un écart de 400 millions avec le chiffre que nous avons cru devoir indiquer plus haut ; mais il n'y a peut-être pas de contradiction entre les deux chiffres, car les billets de banque prennent la place du métal qu'on retire de la circulation aussi bien en le thésaurisant qu'en l'exportant ; et il est assez probable que la thésaurisation aura été excitée par les inquiétudes qu'on a eues pendant les années 1870 et 1871. De sorte qu'on peut supposer que l'émission supplémentaire de 1 milliard 100 millions de francs aura pris la place de 700 millions de numéraire exporté et de 400 millions de numéraire soustrait par la thésaurisation à la circulation.

Tels sont les renseignements qu'il nous a été possible de nous procurer pour éclairer autant qu'on le pouvait la question du mouvement du numéraire.

Si les résultats que nous avons obtenus ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, ils permettent néanmoins d'affirmer que ce n'est pas plus dans l'exportation du numéraire que dans celle des marchandises qu'on peut trouver l'explication du portefeuille acquis par le Trésor. Sur une exportation totale évaluée par nous à 700 millions, le Trésor a, pour sa part, remis directement à l'Allemagne 500 millions de numéraire ; on trouverait donc dans le mouvement des métaux précieux tout au plus 200 millions de francs qui auraient servi, toute balance faite, à la création des lettres de change vendues au Trésor.

Importation et exportation des titres.

Nous avons déjà fait remarquer que le mouvement international des titres a pris, depuis vingt-cinq ans, une importance tout à fait prépondérante.

La France a, pendant cette période de temps, absorbé de grandes quan-

tités de titres, comme elle a absorbé de grandes quantités d'or. L'or est aussi une valeur étrangère, une valeur étrangère d'une grande sécurité, mais ne portant point intérêt. La France a donc absorbé des valeurs étrangères sous forme d'or improductif d'intérêt ou sous forme de valeurs productives d'intérêts, et cela sur une échelle au moins de 7 à 800 millions de francs par année.

L'or qu'on importe consomme du change sans en rendre, mais les valeurs à intérêt qu'on fait venir de l'étranger en rendent après en avoir absorbé. Pour faire passer à l'étranger le capital avec lequel on achète des valeurs, il faut acheter du change, mais pour faire rentrer les intérêts du capital qu'on a placé à l'étranger, il faut en vendre. L'importation des titres étrangers crée du change dans l'avenir, dans une proportion égale au montant du revenu annuel de ces titres. Il en est résulté que les placements faits par la France à l'étranger, y compris ce que l'on peut appeler les placements en or, n'ont plus, au bout de quelques années, été payés qu'avec les intérêts de ceux des placements antérieurs qui étaient productifs.

Si cela est vrai, et les faits sont là pour le prouver, on conçoit facilement que la cessation des placements à l'étranger et des importations d'or, pendant trois ans, ait mis à découvert comme une source de change qui n'avait plus d'emploi.

C'est bien le phénomène qui s'est produit. Il y avait en France, avant la guerre, de grandes quantités de change provenant de l'encaissement, par des Français, des coupons de valeurs étrangères dont ils étaient propriétaires, et on peut, sans exagération, évaluer l'importance de ce change à 6 ou 700 millions de francs par année. On peut y ajouter aussi les revenus réalisés à l'étranger, mais dépensés en France par les étrangers qui voyagent chez nous ou qui s'y établissent pendant un temps; c'est encore une source spéciale de change que l'on a évaluée à des chiffres divers, mais qui n'est pas inférieure, à ce que l'on croit, à 2 ou 300 millions de francs (1).

Il y avait donc en France, avant la guerre, du change étranger pour 800 à 900 millions, peut-être 1 milliard de francs, qui trouvait son emploi dans des placements nouveaux en valeurs étrangères ou qui permettait une importation constante d'or, quelle que soit la balance du commerce.

---

(1) Les chiffres que nous donnons peuvent paraître bas ; nous nous sommes attachés à présenter des minima : ainsi beaucoup de publicistes évaluent à 1 milliard et à 1 milliard et demi les placements annuels de la France à l'étranger de 1860 à 1870, et à beaucoup plus de 300 millions les dépenses en France de revenus étrangers.

La France pouvait ainsi, avant 1870, faire aisément en trois années un placement à l'étranger de 3 milliards de francs, peut-être plus, sans amener de crise monétaire. Les trois années qui ont suivi la guerre ont eu la même ressource, sinon dans une proportion aussi forte, du moins dans une proportion encore considérable. Il est probable, en effet, qu'une partie des titres étrangers a été exportée, et que les dépenses des étrangers en France n'ont pas atteint, de 1871 à 1873, le même chiffre que de 1868 à 1870; mais, à supposer une exportation de titres étrangers pour une valeur de 2 milliards de francs, ce qui serait déjà considérable, il en résulterait pour les intérêts annuels une différence de quelque chose comme 100 millions de francs ou de 300 millions pour trois ans. On peut donc croire que la source de change que nous signalons a pu encore fournir à l'opération des 5 milliards de 2 à 2 milliards et demi de francs, si ce n'est plus.

Quant à l'exportation même des titres étrangers, il est certain qu'elle a eu lieu, mais on ne peut pas dire sur quelle échelle.

Notre honorable collègue, M. Moreau, a bien voulu faire faire un relevé des valeurs étrangères qui ont donné lieu à des livraisons de titres à la Bourse de Paris; ce relevé, nous le donnons plus bas, mais il n'a pas fourni les indications que nous en attendions. Ce tableau avait été dressé dans la supposition que tout ce qui avait été livré de titres étrangers contre argent avait été exporté; en cherchant la quantité des livraisons, on espérait trouver la quantité des exportations. Il est bien probable, en effet, que les titres livrés à des preneurs nouveaux, pendant la période qui nous occupe, ont été exportés; les preneurs nouveaux ne devaient pas être des capitalistes français parce qu'on ne faisait pas, à cette époque, de placements à l'étranger, les épargnes du pays se portant tout entières sur les nouveaux emprunts français, mais dans le tableau que nous donnons, il y a un mélange de livraisons pour reports avec des livraisons pour placements et les livraisons pour reports, c'est-à-dire contre argent prêté et seulement pour un temps, se multiplent par le nombre des liquidations pendant lesquelles les reports ont été continués.

Il faut dire de plus que le tableau en question ne comprend pas les valeurs étrangères qui sont négociées sans l'intervention des agents de change, par ce qu'on appelle la coulisse, et rien qu'à lire les noms des valeurs qu'il contient, on s'aperçoit qu'il laisse en dehors les fonds américains et bien d'autres, qui jouent un grand rôle sur le marché de Paris. Quoi qu'il en soit, nous donnons ce tableau dans l'espoir que d'autres que nous y trouveront des indications qui nous auraient échappé.

1° *Solde des rentes étrangères livrées en liquidation du 1er juillet 1871 au 31 décembre 1873.*

5 0/0 Italien	46.115.000 fr.
6 0/0 Tabacs italiens	56.250
6 0/0 Péruvien	184.500
5 0/0 Turc	520.000
6 0/0 Turc	15.750
3 0/0 Espagnol	600
5 0/0 Tunis	84.375
	46.976.475 fr.

Représentant un capital d'environ 669 millions de francs.

2° *Solde des valeurs étrangères livrées en liquidation du 1er juillet 1871 au 31 décembre 1873.*

Actions Banque Ottomane	80.650
Foncier d'Autriche	193.525
Chemins Autrichiens	645.825
Chemins Lombards	370.150
Chemin N. O. d'Autriche	67.350
Chemins Hongrois	12.700

Représentant en capital environ 722 millions de francs.

Nous avons pensé qu'un autre relevé pouvait fournir des indications sur le mouvement d'exportation des valeurs étrangères ; c'est le relevé du montant des abonnements au Timbre pour les valeurs étrangères cotées; mais le tableau, que nous reproduisons également, ne peut pas donner d'indications précises par cette raison que l'abonnement dont il s'agit n'est pas autre chose que le prix de la cote. On le paye ou on ne le paye pas, suivant qu'on a intérêt à maintenir ou non les titres sur la cote officielle. Une grande quantité de valeurs y sont soustraites absolument.

Actions et obligations étrangères soumises au payement des droits de timbre et de transmission.

Années.	Nombre des actions.	Valeur.	Nombre des obligations.	Valeur.
1869	1.752.429	542.217.580 fr.	6.606.265	1.503.657.485 fr.
1871	1.644.930	629.289.920	4.581.973	1.617.309.200

Mais nous avons pu nous procurer deux états dans lesquels on peut suivre un mouvement certain d'exportation de titres étrangers, mouvement qui d'ailleurs était évident, et que les personnes qui sont dans les affaires ont toutes constaté ; le premier est l'état des coupons payés à Paris sur la rente italienne avant et après la guerre ; le second est un état semblable pour les coupons des rentes turques.

En 1868, il a été payé à Paris des coupons de rente italienne pour 85 millions de francs ; en 1872, il n'en a été payé que pour 60 millions de francs.

Semestre du	1er Janvier 1868	—	43.011.000 fr.
—	1er Juillet —	—	42.025.000
—	1er Janvier 1869	—	43.230.000
—	1er Juillet —	impôt non déduit	40.300.000
—	1er Janvier 1870	—	38.240.000
—	1er Juillet —	—	36.004.000
—	1er Janvier —	—	16.720.000
—	1er Juillet 1871	—	40.150.000
—	1er Janvier 1872	—	29.870.000
—	1er Juillet —	—	30.393.000
—	1er Janvier 1873	—	31.458.000
—	1er Juillet —	—	29.856.000
—	1er Janvier 1874	—	25.604.000

Pour les coupons turcs, on remarque une diminution bien plus considérable avec une reprise marquée à partir de 1874.

13 Janvier 1870	—	3.265.612 fr.
Juillet 1872	—	512.081 »
Janvier 1873	—	665.225 »
Juillet —	—	728.181 »
Janvier 1874	environ	1.700.000 »

Les deux valeurs qui sont portées sur ces tableaux sont loin d'être les seules qui existent sur notre marché ; les dollars américains, les valeurs autrichiennes et bien d'autres, ont une importance considérable dans les placements français ; mais nous prenons sur le fait, pour ainsi dire, à la lecture de ces relevés, l'exportation d'un nombre considérable de titres étrangers, et c'est ce que nous cherchions.

Nous ne pouvons pas pénétrer plus avant. Il y a eu des titres étrangers exportés en grande quantité, et il en reste en France des quantités plus considérables encore, dont les coupons ont fourni du change ; ce sont là deux faits acquis, mais quant à faire le compte exact des exportations et du stock des valeurs étrangères en France, il n'y a aucun moyen d'y arriver.

Il faut ajouter à cette exportation ce qui est resté, pendant quelque temps, des emprunts français à l'étranger ; mais les pays où il se fait des épargnes, et la France est de ce nombre, rappellent bien vite leurs emprunts à l'intérieur. Ce qu'on a placé ou vendu à l'étranger de rentes françaises 5 ou 3 0/0 a bientôt repris la route de la France, et l'année 1874 ne se passera pas avant qu'on puisse dire que les 5 milliards d'emprunts sont classés dans le pays même et sans le secours de l'étranger.

Quant à l'opération même du change entreprise par le Trésor français et à la composition du portefeuille de 4 milliards et plus que le Trésor a réunis, on peut dire que les coupons de valeurs étrangères restées en France et que les valeurs étrangères exportées, en ont donné la majeure partie, presque la totalité, à l'exclusion du mouvement des

marchandises, qui s'est balancé pour les trois années, et du mouvement des métaux précieux, qui n'a pas été aussi considérable qu'on pouvait le supposer, et qui n'a fourni que peu de chose en dehors des envois directs faits par le Trésor français à l'Allemagne.

Les choses se sont passées comme si les 5 milliards avaient été remis à Berlin en titres de rente, et comme si les Français avaient envoyé leurs épargnes à Berlin pour racheter ces titres de rentes, de même qu'ils les envoyaient auparavant en Italie, aux États-Unis, en Autriche et en Turquie, pour acheter de la rente italienne, américaine, turque, ou des actions et obligations de chemins de fer autrichiens.

VI.— Conclusion générale.

Après avoir terminé l'exposition des faits, il est facile d'en tirer une conclusion générale.

La France est un pays où il se fait des épargnes annuelles dans des proportions considérables; elle n'a cessé d'en faire, au milieu de ses malheurs, que pendant un temps très-court, et encore, pendant cet espace de temps, l'arrêt des épargnes n'a-t-il pas été général.

Dès la fin de 1871, pendant toute l'année 1872, le cours antérieur des choses s'est réformé; le flot des épargnes a recommencé à monter. Un emploi tout naturel de ces ressources nationales s'est offert dans les grands emprunts français qui ont joué le rôle que les émissions de valeurs étrangères avaient joué les années précédentes.

C'est une grande consolation que d'assister à un pareil spectacle; car on y trouve le secret de notre force vive. Il n'est pas douteux que, par la continuation de ce mouvement, les épargnes françaises ne rétablissent, s'il ne l'est déjà, notre stock métallique, et qu'après l'avoir reconstitué, elles ne sollicitent un emploi dans des entreprises industrielles nouvelles à l'intérieur ou à l'étranger.

L'opération des 5 milliards n'a réussi que parce qu'elle a pu être, pour ainsi dire, moulée sur les facultés du pays, au fur et à mesure que ces facultés se sont révélées.

Le succès de cette opération sans précédent tient à la prudence, mêlée à une sorte de témérité, avec laquelle elle a été conduite. Il fallait agir vite pour arriver promptement à la libération du territoire, assez vite pour employer toutes les épargnes réelles et tout le change possible, assez prudemment pour ne pas dépasser une limite au delà de laquelle on aurait eu à se débattre contre une crise financière des plus graves et une crise monétaire qui aurait pu renouveler les désastres du papier-monnaie, heureusement inconnus en France depuis soixante-quinze ans,

Tout a été combiné avec une grande sagesse et un rare bonheur. C'est un titre d'honneur de plus pour le grand citoyen qui avait reçu cette tâche de l'Assemblée nationale, tâche qu'il a accomplie le 15 mars 1873,

lorsque son Gouvernement a cru pouvoir proposer à l'Assemblée de fixer au 5 septembre suivant le terme du dernier payement de l'indemnité de guerre, et le 20 mai 1873, lorsque les dernières mesures ont été arrêtées par lui avec la Banque de France.

Il appartenait au Gouvernement nouveau, institué par l'Assemblée nationale le 24 mai 1873, d'achever la libération du territoire et de rendre définitivement la France à elle-même.

Mais on ne saurait finir l'histoire de l'opération financière dont nous achevons le compte-rendu, sans rendre aux agents du Trésor et à l'administrateur éminent qui a dirigé le mouvement des fonds, la justice qui leur est due. Dans une situation unique, où tout était à créer, où il fallait improviser tous les jours, où les agents du Trésor devaient se transformer en banquiers, en cambistes, en acheteurs et vendeurs de métaux précieux, et souvent ne pas reculer devant les plus grosses responsabilités, personne n'a été au-dessous de sa tâche. L'administration française en a reçu un nouvel éclat.

LÉON SAY.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE PARIS (1).

Une étude du mouvement de la population par les naissances, les mariages et les décès, est une introduction nécessaire à tout exposé ayant pour objet de faire connaître la population générale de Paris, constatée par les dénombrements.

Cette étude, d'ailleurs, peut seule fournir les éléments servant à déterminer, d'une manière approximative, l'état numérique de la population dans les temps anciens.

Bien que les registres de l'état civil, dont la rédaction était confiée autrefois aux ministres du culte, n'aient pas été tenus constamment avec la régularité pratiquée de nos jours, ils offrent cependant une base positive qu'on peut adopter avec quelque confiance. Les relevés faits pour Paris, sur les registres de cette ville, à partir du règne de Louis XIV, peuvent nous procurer des renseignements exacts sur le mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès. Nous en donnons le résumé par période décennale ou quinquennale, à partir de 1750.

---

(1) M. A. Husson, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, va publier prochainement la deuxième édition de son ouvrage : *les Consommations de Paris*. Ce livre contient une étude importante sur la population de la capitale, considérée sous ses différents aspects. L'auteur a détaché de son travail la partie relative au mouvement de la population pour en faire à l'Académie des sciences morales et politiques l'objet d'une récente lecture, que nous reproduisons.

Périodes.	Naissances. moyenne ann.	Mariages. moyenne ann.	Décès. moyenne ann.	Mort-nés. moyenne ann.
1750 à 1759	19,481	4,398	19,098	»
1760 à 1769	18,702	4,475	19,138	»
1770 à 1779	19,854	5,011	18,736	»
1780 à 1789	19,960	5,158	19,934	»
1790 à 1798	21,629	6,083	22,422	»
1799 à 1808	20,554	4,057	21,222	»
1809 à 1816	20,727	5,199	20,354	»
1817 à 1830	27,121	7,056	23,963	1,497
1831 à 1835	28,339	7,470	28,668	1,749
1836 à 1840	29,694	8,685	26,321	1,929
1841 à 1845	33,341	9,461	27,237	2,165
1846 à 1850	32,177	9,549	32,715	2,212
1851 à 1855	34,222	11,075	33,144	2,448
1856 à 1859	37,609	12,041	32,084	2,916
1860 à 1865	53,334	16,180	44,315	4,111
1866 « 1872	52,065	17,348	54,692	4,327

Si l'on étudie avec soin les divers éléments qui composent ces nombres, on peut en dégager des résultats importants.

D'abord, en ce qui concerne les naissances, on remarque que chaque dénombrement donne lieu de constater une légère diminution de leur nombre, par rapport à la population. Malheureusement, ce mouvement accentué de décroissance se fait remarquer pour la France entière.

Dans la période de	1750 à 1759,	il y a	1	naissance	sur	30 hab. (1).
— —	1760 à 1769	—		—	—	
— —	1770 à 1779	—		—	—	
— —	1780 à 1789	—		—	—	
— —	1790 à 1798	—		—	—	
— —	1799 à 1808	—		—	—	
— —	1809 à 1816	—		—	—	
— —	1817 à 1830	—	1	—		26,91
— —	1831 à 1835	—	1	—		28,62
— —	1836 à 1840	—	1	—		29,70
— —	1841 à 1845	—	1	—		28,94
— —	1846 à 1850	—	1	—		31,87
— —	1851 à 1855	—	1	—		31,76
— —	1856 à 1859	—	1	—		31,97
— —	1860 à 1865	—	1	—		31,99
— —	1866 à 1872	—	1	—		34,39

(1) C'est l'évaluation de Lavoisier qui estimait que de son temps, pour connaître approximativement la population de Paris, à défaut d'un dénombrement, il fallait multiplier les naissances par 30.

Par suite de la composition de la population et de la facilité avec laquelle s'y cachent les vices et les infractions aux bonnes mœurs, Paris compte un grand nombre d'enfants nés hors mariage. Il n'est pas sans intérêt d'en faire ressortir le nombre relatif, et, en même temps, les actes réparateurs qui, en r'ouvrant aux parents la voie d'une vie régulière, donnent aux enfants une famille et une protection assurée.

Périodes.	Enfants naturels. moy. ann.	Reconnus à leur naissance. moy. ann.	Légitimés par le mariage (1) moy. ann.	Reconnus par acte postérieur à la naissance. moy. ann.	Total des enfants légitimés ou reconnus. moy. ann.
1817 à 1830	9,641	2,196	665	171	3,032
1831 à 1835	9,781	2,293	931	215	3,439
1836 à 1840	9,524	2,307	1,167	300	3,774
1841 à 1845	10,254	2,116	1,310	489	3,915
1846 à 1850	10,508	1,943	1,356	733	4,032
1851 à 1855	10,992	2,049	1,255	897	4,201
1856 à 1859	11,900	2,089	1,578	962	4,629
1860 à 1865	14,965	3,669	2,712	4,693	11,074
1866 à 1872	14,613	3,352	2,693	4,408	10,453

Le nombre des enfants naturels semble s'accroître sans cesse; mais ce n'est là qu'une pure apparence, car il diminue réellement, dans ses repports avec le nombre des naissances; il y a, au contraire, une augmentation considérable du nombre des enfants légitimés ou reconnus, et ces deux circonstances constituent un double progrès.

---

(1) L'administration ne possède le nombre des légitimations par mariage et des reconnaissances par acte postérieur à la naissance, que jusques et y compris 1863. Nous avons retrouvé les chiffres postérieurs à cette année, dans l'un de nos rapports, pour les années 1864 à 1867. La moyenne que nous donnons, pour la période de 1866 à 1872, a donc été établie, en ce qui concerne ces deux catégories, sur deux années seulement. A cette occasion nous devons faire remarquer que, dans la statistique parisienne des reconnaissances par acte postérieur à la naissance et des légitimations par acte de mariage, on ne distingue point entre les enfants nés à Paris et hors de Paris, de même qu'on ne semble pas y comprendre les reconnaissances et les légitimations faites, dans les départements, d'enfants qui seraient nés dans la capitale, et à la suite desquelles il est inscrit des mentions, en marge des actes de naissance. Il serait facile, lorsque l'administration reprendra ces relevés malheureusement interrompus, de remédier à ce vice qui, nous le croyons, ne saurait affecter sensiblement l'exactitude des chiffres de notre tableau.

Périodes.	Proportion du nombre des enfants naturels à celui des naissances.	Proportion du nombre des enfants légitimés ou reconnus à celui des enfants naturels.
1817 à 1830	1 sur 2,81 naissances.	1 sur 3,17 enf. naturels.
1831 à 1835	— 2,89 —	— 2,84 —
1836 à 1840	— 3,11 —	— 2,52 —
1841 à 1845	— 3,25 —	— 2,62 —
1846 à 1850	— 3,06 —	— 2,60 —
1851 à 1855	— 3,11 —	— 2,61 —
1856 à 1859	— 3,16 —	— 2,57 —
1860 à 1865	— 3,56 —	— 1,35 —
1866 à 1872	— 3,60 —	— 1,39 —

Le nombre des enfants nés hors mariage n'en reste pas moins très-considérable à Paris. Lorsqu'on le rapproche de celui des enfants de la même catégorie nés sur le territoire français, on le trouve une fois plus grand. De 1826 à 1850, il y eu en France, 7,27 naissances d'enfants illégitimes sur 100 naissances; de 1850 à 1861, on en comptait 7,40, et 7,48, de 1861 à 1868. Ces chiffres semblent attester aussi un mouvement lent et continu de décroissance. Du reste, au point de vue des naissances naturelles, notre pays occupe un rang moyen parmi les États de l'Europe. En Bavière, en Wurtemberg, en Saxe. en Autriche, en Danemark, en Écosse, en Suède, en Prusse, en Norvège, il y a un plus grand nombre de naissance illégitimes ; mais, en Belgique, en Hongrie, en Angleterre, en Suisse, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, en en Irlande et en Russie, on en compte moins que chez nous.

Si l'on considère les mariages, à partir du milieu du dernier siècle, on les trouve de plus en plus nombreux, à mesure qu'on se rapproche de notre temps.

De 1750 à 1759,	on compte	1 mariage	sur 132,88 hab.
1760 à 1769	—	—	125,37
1770 à 1779	—	—	118,86
1780 à 1789	—	—	116,09
1790 à 1798	—	—	106,67
1799 à 1808	—	—	151,99
1809 à 1816	—	—	119,60
1817 à 1830	—	—	103,73
1831 à 1835	—	—	108,60
1836 à 1840	—	—	101,56
1841 à 1845	—	—	102,82
1846 à 1850	—	—	107,40
1851 à 1855	—	—	98,12
1856 à 1859	—	—	99,87
1860 à 1865	—	—	105,45
1866 à 1872	—	—	104,29

Nous avons vu tout à l'heure que le nombre des enfants naturels va en diminuant, et nous avons pu dès lors pressentir l'accroissement du nombre des mariages; cet accroissement ressort en effet des chiffres qu'on vient de lire. Par contre, les naissances sont moins nombreuses, ce qui atteste une certaine atténuation de la fécondité des unions légitimes, et révèle, de la part des chefs de famille, une préoccupation évidente, relativement aux moyens d'existence et à l'avenir de leurs enfants. Ce symptôme n'est point particulier à Paris; mais il y est plus marqué. Tandis que, dans la France entière, pour la période de 1861 à 1868, on compte 3,07 enfants par mariage, le produit d'un mariage parisien ne dépasse pas 2,38 enfants; depuis quelques années même, la proportion s'abaisse encore et descend jusqu'à près de 2 enfants (1).

L'abaissement progressif du degré de fécondité des mariages est fait sans doute pour tempérer le mouvement de satisfaction que doit nous faire éprouver l'amélioration constatée plus haut, en ce qui concerne la diminution relative des enfants naturels, et la plus grande fréquence des reconnaissances et des légitimations; il serait difficile, cependant, en présence de ces résultats, de méconnaître le progrès moral qui s'est accompli, au moins sous ce rapport, dans la masse de la population.

Les résultats que fournit l'étude des faits, pour ce qui touche à la mortalité générale dans Paris, sont également favorables. De 1750 à 1816, on remarque un état à peu près stationnaire; on peut même pressentir une tendance à l'accroissement dans cette période. Mais, à partir de 1817, on aperçoit un mouvement très-décidé d'amélioration qui le cède à deux périodes moins heureuses; puis l'influence des grands percements de voirie et de l'annexion des populations suburbaines se fait bientôt sentir, et la mortalité est notoirement en décroissance. C'est ce qui ressort des calculs ci-après.

De 1750 à 1759,	on compte	1 décès	sur 30,60 hab.
1760 à 1769	—	—	29,31
1770 à 1779	—	—	31,79
1780 à 1789	—	—	30,03
1790 à 1798	—	—	28,93
1799 à 1808	—	—	29,05
1809 à 1816	—	—	30,55
1817 à 1830	—	—	32,59
1831 à 1835	—	—	28,88
1836 à 1840	—	—	34,26
1841 à 1845	—	—	36,51

(1) Voici les chiffres exacts : de 1851 à 1855, 2,17; de 1856 à 1859, 2,13; de 1860 à 1865, 2,38; de 1866 à 1872, 2,22; pour la même période, en retranchant les années 1870 et 1871, 2,12.

De 1846 à 1850,	on compte	1 décès	sur 32,20 hab.
1851 à 1855	—	—	33,50
1856 à 1859	—	—	38,22
1860 à 1865	—	—	39,04
1866 à 1872	—	—	33,61

L'*Annuaire du Bureau des longitudes* fait remarquer qu'en France, dans l'intervalle de 1817 à 1852, le rapport de la population aux naissances a été toujours en augmentant; il était, pour la période de 1817 à 1824, de 31,8; pour les 36 années de 1817 à 1852, de 34,2; pour la dernière période, de 1845 à 1852, il est de 36,7. Le document en conclut que la durée de la vie moyenne, qui était de 31 ans en 1817, et de 34 ans dix-sept ans plus tard, serait de 36 ans. Mais, depuis l'époque à laquelle ces calculs ont été faits, la situation s'est encore améliorée; il résulte des dernières publications statistiques du Ministère du commerce, que la durée de la vie moyenne s'est allongée; d'après les renseignements tirés du mouvement de la population, de 1861 à 1868, elle aurait atteint 39 ans. Bien que l'influence des épidémies cholériques de 1849 et de 1854 ait pu affecter, pour la capitale, les résultats des périodes de 1846 à 1850 et de 1851 à 1855, il est positif que l'amélioration constatée, pour la France entière, ne s'est point fait sentir aussi complètement à Paris. Cependant, ainsi qu'on le verra plus loin, la mortalité n'a pas augmenté dans les hôpitaux; les travaux publics de toute espèce exécutés dans les divers quartiers de la ville, et les progrès du régime alimentaire ont, à coup sûr, rendu meilleure la condition des habitants. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que, depuis trente ans, l'augmentation considérable du nombre des ouvriers a modifié profondément la population parisienne, et que, dans une grande capitale qui réunit tant de vices et de misères, tant d'existences irrégulières et dégradées, où règnent tant de causes destructives, la mortalité doit recevoir, chaque année, un contingent exceptionnel qui réagit sur les calculs s'appliquant à l'ensemble de la population.

Il ne ressort pas moins des chiffres des dernières périodes, en ayant égard à l'influence des épidémies, ainsi qu'aux effets de la guerre étrangère et de la guerre civile qui se sont fait cruellement sentir en 1870 et 1871, que, si la durée de la vie moyenne dans la capitale est restée stationnaire, alors qu'elle se prolongeait, d'une manière très-sensible, dans l'ensemble du pays, l'équilibre tend à s'établir; les résultats observés de 1856 à 1865 en fournissent le témoignage.

Mais la mortalité qui, dans Paris, frappe les enfants du premier âge, est loin d'être aussi satisfaisante. D'après les chiffres officiels constatés par le mouvement de la population, les naissances et les décès survenus de 1866 à 1872 étant pris pour base, en retranchant les an-

nées 1870 et 1871 comme anormales, elle serait, pour les enfants de la naissance à un an, de 14,02 0/0, proportion de beaucoup inférieure à la moyenne de la mortalité de cette catégorie d'enfants, pour toute la France (1). Cependant, si l'on veut aller au fond des choses, et si, pour le calcul, on tient compte de ces nombreux nouveau-nés qui, envoyés en nourrice à la campagne, cessent de faire partie de la jeune population et déchargent ainsi le mortuaire parisien, on verra que la proportion réelle des décès d'enfants qui n'ont pas dépassé la première année de leur âge, est de 24,85 0/0 (2). Il faut ajouter que ces jeunes exilés, disséminés ainsi, chaque année, au nombre de 20,000 environ, dans un grand nombre de départements, y subissent par diverses causes, une mortalité exceptionnelle, et qu'à peine cinquante sur cent d'entre eux viennent reprendre leur place au sein de la population parisienne.

Ce sont surtout les enfants naturels nés à Paris qui vont mourir en nourrice, ce qui rend difficile la comparaison de la mortalité qui les atteint, avec celle des enfants légitimes. Mais, si l'on possédait les éléments d'une telle recherche, il n'est point douteux que l'on ne fût amené à reconnaître une plus forte proportion de décès pour cette catégorie d'enfants. A raison des circonstances de la naissance et de l'état des mœurs, il y a une sorte de loi dans la différence très-notable qui se fait remarquer entre la mortalité des enfants légitimes et celle des enfants nés hors mariage. Si l'on confond les deux catégories de nouveau-nés, pour la France entière, on trouvera que, de 1861 à 1868, dernière période dont on a les chiffres élémentaires, la proportion moyenne des décès est de 18,13 0/0. Lorsqu'on veut procéder par distinction, on obtient des résultats bien différents : la mortalité des enfants légitimes s'abaisse à 16,01 0/0, tandis que celle des enfants illégitimes s'élève à 33,23 0/0. Il est donc vrai de dire qu'en fait, pendant la première année de leur existencce, les enfants naturels sont soumis aux atteintes d'une mortalité double de celle des enfants qui naissent dans l'état de mariage.

Le tableau que nous avons tracé jusqu'ici du mouvement de la population parisienne, présente sans doute quelques aspects favorables;

---

(1) La mortalité pour la ville de Paris, est de 15,75 0/0 de 1851 à 1855; de 16,93 pour la période de 1856 à 1859; de 15,75 de 1860 à 1865; de 16,55 de 1866 à 1872, et enfin de 14,02 seulement dans la même période, si l'on en retranche les années 1870 et 1871. Pour la France entière, la mortalité moyenne des enfants de la naissance à un an, serait, de 1861 à 1865, de 22,07 0/0, d'après la statistique officielle. Le minimum est de 11,11 0/0 dans le département de la Creuse.

(2) Nous avons déjà fait connaître ce résultat pour la période de 1862 à 1866, dans une brochure ayant pour titre : *Note sur la mortalité des enfants du premier âge, nés dans la ville de Paris.* In-8, 1870.

mais il a aussi des ombres susceptibles de faire naître en nous de douloureuses réflexions. Paris, comme toutes les grandes agglomérations urbaines, a ses infirmités, ses misères morales, ses vices et sa sentine. Les naissances annuelles qui constituent le principal et le meilleur recrutement de sa population, s'y trouvent diminuées des mort-nés, dans une proportion qui parfois approche du dixième; d'un autre côté, la population, déjà affaiblie par l'atténuation de la fécondité des mariages et par la mortalité exceptionnelle des nourrissons, y est sans cesse menacée et, dans une certaine mesure, atteinte par les avortements, les infanticides et les suicides suivis de mort. On compte en effet :

De 1817 à 1830,	1,497	morts-nés,	1 mort-né sur	18,11	naissances.
1831 à 1835	1,749	—	—	16,20	—
1836 à 1840	1,929	—	—	15,39	—
1841 à 1845	2,165	—	—	15,40	—
1896 à 1850	2,212	—	—	14,54	—
1851 à 1855	2,448	—	—	13,93	—
1856 à 1857	2,196	—	—	12,90	—
1860 à 1865	4,111	—	—	12,97	—
1866 à 1872	4,327	—	—	12,25	—

Le nombre absolu et relatif des morts-nés s'accroît donc d'une manière continue; il faut en chercer la cause dans les conceptions illégitimes (1), dans la faiblesse des constitutions parisiennes, dans le genre de nourriture d'un grand nombre de femmes, dans les fatigues attachées aux grossesses irrégulières, particulièrement chez les ouvrières et les domestiques et, aussi, dans les entreprises criminelles tentées sans succès pendant la gestation.

Quant aux avortements et aux infanticides, ils pourraient difficilement être soumis à des calculs rigoureux : les comptes-rendus de la justice criminelle ne fournissent, pour le département de la Seine comme pour la France, que le nombre des accusations et des condamnations; mais, ainsi que le fait judicieusement observer le Dr Tardieu (2), ce n'est pas dans la statistique officielle qu'il faut rechercher l'état vrai des choses. Pour le département de la Seine, et s'occupant d'abord des avortements, il a interrogé les registres de la Morgue pour une période de 30 ans, de 1837 à 1866, et il a constaté le nombre des fœtus déposés, chaque année, en les distinguant par mois, selon l'âge de leur vie intra-utérine. Il fait ainsi ressortir que, sur 1,340 cadavres de fœtus avant terme reçus dans cet espace de temps, 1,090, c'est-à-dire plus des 4/5es, n'avaient pas dépassé le 6e mois, et que c'est dans cette catégorie, que doivent se trou-

(1) Le rapport du nombre des morts-nés aux conceptions légitimes ou naturelles est de 1 à 2.

(2) *Étude médico-légale sur l'avortement.* In-8°, 3e édition, 1868.

ver la plupart des avortements. Le Dr Tardieu remarque que le nombre des fœtus exposés s'accroît à mesure qu'on se rapproche du temps présent: de 1837 à 1845, il y a 295 fœtus déposés ; de 1846 à 1854, le nombre est de 399 ; on en compte 1,044, de 1855 à 1866. Il en conclut que le crime d'avortement se multiplie, d'une manière déplorable, dans la ville de Paris, aussi bien que dans d'autres départements. Toutefois nous sommes, sous ce rapport, bien loin encore de l'Amérique où la pratique des avortements constitue une véritable industrie qui s'exerce presque impunément au grand jour. Depuis 1805, la ville de New-York a vu sextupler sa population, tandis que le nombre des enfants morts-nés et des naissances prématurées y est devenu trente-sept fois plus considérable.

Des difficultés de même nature se rencontrent dans la constatation des crimes d'infanticide. Les accusations et les condamnations qui en sont la suite, ne sauraient fournir une idée exacte de leur fréquence. M. le Dr Tardieu a dressé aussi, pour la même période de trente ans, un état numérique des nouveau-nés à terme déposés à la Morgue de Paris (1), et il montre que, dans les quinze premières années de cette période, de 1837 à 1851, le nombre des enfants reçus à la Morgue a été de 315, celui des autopsies de 222, et les infanticides constatés de 169. Dans les qninze dernières années, ces nombres s'élèvent rapidement : on compte 929 cadavres d'enfants déposés, 791 autopsies et 566 infanticides constatés. D'après le Dr Tardieu, le nombre annuel des infanticides serait en moyenne de cinquante dans la capitale, sans compter les cas d'ailleurs assez peu fréquents, reconnus ailleurs qu'à la Morgue, et il serait, aujourd'hui, cinq ou six fois plus considérable qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans ; ce qui ne laisse aucun doute sur l'accroissement réel du nombre de ces crimes, eu égard même au développement de la population.

Comme les avortements et les infanticides, les suicides accusent l'état moral d'une population. Nous avons déjà fait remarquer que Paris a le triste privilége d'être le refuge des déclassés et d'une foule d'individus en quête de moyens d'existence, après des malheurs plus ou moins immérités. C'est dans ce milieu que germe l'idée du suicide et que s'accomplissent ces entreprises coupables de l'homme sur lui-même. Ainsi qu'on le verra par les chiffres qui suivent, il n'est pas un jour de l'année, à Paris, qui ne soit affligé par un ou plusieurs suicides suivis de mort.

	Nombre de suicides suivis de mort. Hommes.	Femmes.	Total.	Rapport à la population.
De 1841 à 1845	373	155	528	1 sur 1,833 hab.
1846 à 1850	419	166	585	— 1,801
1851 à 1855	442	176	618	— 1,802
1856 à 1859	476	170	646	— 1,898
1860 à 1865	616	171	787	— 2,199
1866 à 1872	593	157	750	— 2,485

(1) *Étude médico-légale sur l'infanticide.* In-8°, 1868.

La première partie de ce tableau accuse une tendance marquée à l'augmentation du nombre des suicides constatés; mais il est remarquable qu'à partir de 1859, époque de l'annexion des populations appartenant aux communes suburbaines, l'addition de cet élément nouveau produit un heureux effet, car le nombre des suicides, mis en regard de celui des habitants, est en décroissement très-sensible. Les suicides accomplis par des hommes forment près des 3/4 du total; le nombre de ceux qui sont imputables aux femmes reste à peu près stationnaire.

Quelles que soient les circonstances exceptionnelles et les causes occultes qui puissent influer, en plus ou moins, sur les calculs du genre de ceux-ci, nous pouvons résumer en quelques mots les résultats de cet examen de la population parisienne.

L'accroissement des naissances qui est, en quelque sorte, une loi naturelle, se ralentit à Paris, comme dans le reste de la France, par suite d'une diminution de la fécondité des mariages.

Par contre, le nombre des unions légitimes augmente sensiblement.

Les enfants nés hors mariage sont une fois plus nombreux dans la capitale que dans la France entière; mais, lorsqu'on les rapporte à la population réelle, on reconnaît une amélioration incontestable. Le mal résultant de ces naissances irrégulières est encore atténué par l'accroissement très-marqué du nombre des enfants légitimés ou reconnus. Si le sentiment de moralité est faible parmi ces groupes nombreux qui s'abandonnent au vice et au concubinage, il semble que l'amour paternel ou maternel qui s'éveille bientôt dans le cœur de ceux qui ont failli, les rende, comme par une force irrésistible, au sentiment du devoir.

Par l'effet du bien-être général et des progrès de l'hygiène publique, la mortalité des adultes diminue, et la vie moyenne s'accroît à Paris, mais la mortalité des petits enfants y est relativement considérable. Que serait-ce, s'il fallait mettre à la charge du mortuaire parisien les décès si nombreux des enfants qui meurent en nourrice, hors de la ville? Quant aux morts-nés, aux avortements et aux infanticides, ce sont autant de plaies dont il faut se résigner à reconnaître l'incessante aggravation. Il en serait de même des suicides, si l'annexion récente des populations suburbaines, en apportant un contingent nouveau dans l'agglomération parisienne, n'avait fait sentir son influence favorable, par une diminution relative du nombre de ces attentats.

En somme, si la population de Paris, composée d'éléments si divers, semble s'améliorer, lorsqu'on la considère sous certains aspects, elle offre, sous d'autres, à l'observateur, surtout au moraliste, un tableau fait pour inspirer un sentiment de tristesse; mais ces côtés si défectueux, Paris les doit surtout à sa situation de capitale, à l'immensité de son agglomération, refuge des malheureux et des déclassés de toute la

France et de tous les pays, foyer des mauvaises passions où le vice trouve une pâture facile et se propage, à la manière des contagions, sans qu'aucune mesure puisse réussir à en atténuer l'action délétère.

A. Husson.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1874.

Communications. — Mort de MM. Rodière, Herm. Schwabe, Victor Somer, André Zamoyski.
Lettre de M. Luzzati et réponse de M. Wolowski à propos de l'intervention de l'État et du Congrès de Milan.
Les États-Unis en 1874. — Le port de New-York. — Le *Clearing house*. — Les télégraphes. — Les *safedeposits*. — Le prix de l'or. — La crise. — Les railways. — L'immigration.
Le Congrès de Montpellier et le phylloxera.
Correspondance. — Le suffrage universel et le socialisme; Lettre de M. de Lavergne.

M. Wolowski, membre de l'Institut, député de la Seine, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette séance, qui a été consacrée à plusieurs notices nécrologiques et à trois communications.

En ouvrant la séance, M. le président a entretenu la réunion de la mort d'un zélé propagateur de la science économique, M. Rodière, professeur à la faculté de droit de Toulouse.

« Notre Société, a-t-il dit, vient d'être affligée de pertes nombreuses. La plus imprévue a été celle de notre excellent collègue Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Un fatal accident l'a fait périr, plein de vigueur, dans toute la force de son talent, dans toute l'activité de son zèle pour le beau, le vrai et le juste.

« C'est ce zèle qui l'avait porté un des premiers à introduire dans nos facultés de droit l'enseignement de l'économie politique. Le souvenir du cours libre qu'il a inauguré à Toulouse est toujours présent à la mémoire de ses nombreux auditeurs; la voie ainsi ouverte a été dignement parcourue depuis. Une science profonde, une grande rectitude d'esprit et une rare sagacité avaient placé

Rodière au rang de nos premiers jurisconsultes ; il avait compris le lien intime qui unit le droit à l'économie politique. Notre Société devait cet hommage à la mémoire d'un homme éminent, qui a su mériter l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. »

M. Maurice Block demande ensuite la parole pour consacrer quelques mots de regret à la mémoire de M. Schwabe (Hermann), chef de la statistique municipale de Berlin, professeur suppléant à l'université de cette ville, où il vient de mourir jeune encore. Né en Thuringe, M. Schwabe avait fait de bonnes études et s'était consacré à la statistique. C'est sur la recommandation de M. Engel, conseiller intime, qu'il fut chargé d'organiser et de diriger la statistique municipale de la capitale prussienne, et il s'acquitta de ses fonctions avec un succès remarquable. Il a publié de nombreux écrits, mais ses travaux sur le recensement de Berlin et surtout ses belles cartes graphiques, au moyen desquelles il a, pour ainsi dire, fait parler aux yeux les principaux résultats du dénombrement, resteront des modèles. La science a fait une véritable perte, en la personne de M. Schwabe, savant laborieux, modeste et sympathique.

M. Joseph Garnier annonce la mort d'un économiste polonais, M. Victor Somer, qui a habité Paris, où il a laissé les meilleurs souvenirs, et dont le *Journal des Économistes* a inséré d'intéressants articles relatifs aux sociétés coopératives et aux finances de l'Autriche. De retour dans sa patrie, M. Victor Somer s'était consacré à la publication d'une revue d'économie politique, l'*Ekonomista*, qui se publie en langue polonaise (1). Son frère, M. Alphonse Somer, qui a hérité de son zèle pour la science, continue son œuvre méritoire de propagande.

En se joignant aux regrets exprimés par M. J. Garnier, M. Wolowski a ajouté quelques paroles émues et fait ressortir les rares mérites de M. Victor Somer. « Il l'avait, pendant quelque temps, associé à ses travaux, et il a pu apprécier les qualités élevées de son intelligence. Laborieux, instruit, possédant la plupart des langues vivantes, Victor Somer s'est occupé de propager des vérités fécondes dans l'*Economiste polonais*, recueil dont la direction lui fut confiée à Varsovie, après que d'autres occupations n'ont plus

---

(1) *Ekonomista, pismo po'swiecone ekonomice statystyce administacji.* — Varsovie, paraît chez A. Pajew'skiego, en livraisons gr. in-8 d'une centaine de pages.

permis à l'habile fondateur de cette revue mensuelle, M. Nagorny, d'y consacrer ses veilles.

« Il fallait un grand dévouement et une ferme persévérance pour triompher des difficultés qui environnent une œuvre de cette nature. C'est alors que le succès venait récompenser d'aussi méritoires efforts, qu'une longue et douloureuse maladie a mis fin à cette utile existence. M. Somer vient d'être enlevé à ses amis et à la science à peine âgé de 34 ans. »

M. Wolowski a terminé la triste nomenclature de nos pertes récentes en rendant hommage à la mémoire d'un homme illustre à divers titres, le comte André Zamoyski. « Issu d'une des premières familles de la Pologne, le *comte André*, c'est le nom que ses compatriotes s'étaient habitués à lui donner, était animé du plus pur patriotisme, et sa vie entière en a multiplié les preuves. Le grand rôle politique qui lui appartient ne saurait être apprécié ici; il suffira de dire qu'il a su mériter une haute estime, même de la part de ses adversaires et des dominateurs actuels de son pays.

« La chaleur de son âme et l'activité dévouée de son intelligence se sont étendues à tout ce qui pouvait servir au développement matériel, intellectuel et moral de la Pologne. De nombreuses créations lui sont dues; il a jeté dans cette direction la semence féconde du progrès. C'est à son impulsion infatigable qu'on doit la plupart des améliorations, dont profite maintenant sa patrie, dans l'agriculture, dans l'industrie, dans l'organisation de l'assistance; c'est lui qui, sans épargner ni peine ni sacrifices, a poussé dans de nouvelles voies la génération dont il était l'exemple, et fait naître ce mouvement fécond qui a produit le réveil des entreprises productives en Pologne. Partout il a su porter l'activité généreuse de son âme; le mouvement qu'il a imprimé anime encore les rouages de nombreuses et utiles entreprises. Ceux qui profitent des résultats actuels ne doivent pas oublier qu'il en a été le promoteur.

« Exilé pendant de longues années, il a, tous nous en avons eu la preuve, profité du refuge ouvert sur la terre hospitalière de France pour participer aux travaux destinés au bien général. Il manquait rarement d'assister à nos réunions, et suivait avec un zèle attentif les travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. De nombreux essais, consacrés à la question pénitentiaire, aux œuvres de l'assistance publique et privée, aux entreprises industrielles et agricoles, ont rempli les dernières années de cette belle existence, vouée tout entière à la pratique du bien et à la recherche des améliorations profitables à ses compatriotes et à l'humanité. »

Après ces communications nécrologiques, M. Arthur Mangin

entretient la réunion d'un écrit qui se rapporte au sujet qui a fait l'objet de la discussion de la dernière réunion, présidée par M. de Lavergne. Nous insérons plus loin une lettre sur le même sujet, adressée à M. le secrétaire perpétuel.

M. Wolowski donne ensuite connaissance de la lettre qu'il vient de recevoir, au sujet de la dernière discussion, de la part de M. Luzzati, député au Parlement italien, dont nous avons pu apprécier ici le talent distingué et la parole éloquente.

M. Luzzati se plaint de votre président; « on vous a trompé », nous écrit-il. Nous pourrions répondre qu'il s'est trompé sur le sens de nos paroles. Nous n'avons jamais accusé M. Luzzati et ses amis d'abandonner le drapeau de l'économie politique; nous avons simplement dit que, comme ceux qu'on a nommés, par dénigrement, les *socialistes en chaire* de l'Allemagne, ils ne sont séparés des disciples d'Adam Smith que par un mutuel malentendu. Nous ne leur avons pas reproché de *glorifier l'État;* nous savons qu'ils n'entendent point en exagérer outre mesure les attributions, et nous sommes de ceux qui n'entendent point éliminer l'action de l'État, mais qui veulent la définir. Nous sommes donc beaucoup plus d'accord avec M. Luzzati qu'il ne le suppose.

Commençons par donner communication de la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser, et dont nous essaierons tout à l'heure d'apprécier les principes :

Les documents que je vous envoie prouvent qu'on vous a trompé. Scialoja, Messedaglia, Lampertico, Sella, Sclopis, moi et bien d'autres, nous ne voulons ni copier les Allemands ni glorifier l'État (Il va sans dire que le président du Conseil, M. Minghetti est avec nous). — Nous voulons nous opposer aux excès de M. Ferrara.....

M. Ferrara et ses amis, — très-peu le suivent à fond, les autres sont avec nous en réalité, et avec lui par équivoque, — soutiennent que l'histoire et la statistique n'ont rien à faire avec l'économie politique; ils écrivent sur les banques et le crédit, sans connaître les résultats des dernières enquêtes.

En économie politique, nous vous suivons, nous adhérons à votre savante préface à la traduction de Roscher.

Les documents que je vous envoie vous éclaireront sur l'erreur dans laquelle vous êtes tombé en parlant de notre mouvement. Mais la faute n'est pas à vous : *on vous a trompé.*

Ferrara veut étudier l'économie politique par la méthode *déductive*, nous par la méthode *inductive*. Ferrara veut fermer la science ; nous croyons à l'infinité de ses progrès. Ferrara veut éliminer l'État ; nous

soutenons que le progrès complique les rapports sociaux et rend son intervention nécessaire là où, dans les temps passés, elle ne l'était pas.

« La fonction de l'État est subsidiaire. En ligne de bataille sont les citoyens armés de leur liberté; l'État est l'armée de réserve. Mais si la première ligne ne suffit pas pour vaincre, il faut appeler la réserve sur le champ de bataille.

LUIGI LUZZATI.

Crespano Veneto, 28 octobre 1874.

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. Wolowski rappelle les termes dans lesquels s'est engagée la discussion du 5 octobre, et l'opinion dont il s'est rendu l'interprète.

Notre honorable correspondant, a-t-il dit, pense que nous l'avons confondu avec les adeptes de certaines écoles allemandes et les thuriféraires de l'État. C'est tout le contraire : nous avons simplement indiqué que les membres du Congrès de Milan ne se distinguent guère, pour le fond, des doctrines des membres du Congrès de Florence. Nous ne voulons point nous arrêter à une divergence apparente de forme, quand le but est le même. Nous ne consentirons jamais à voir deux camps hostiles là où il n'existe aucune scission doctrinale. Quiconque défend le principe de la propriété, reflet matériel de la liberté, quiconque professe l'utilité féconde du capital et prêche la prévoyance, qui relie sans cesse l'avenir au présent, quiconque veut la liberté de l'échange, quiconque défend le libre emploi de l'intelligence et des bras et demande une garantie pour les fruits du travail, est à nos yeux un économiste; il demeure dans la voie ouverte par Adam Smith.

Nous connaissons le mérite et le zèle ardent de M. Ferrara, mais il nous permettra de lui dire qu'il pousse trop loin les exigences extrêmes de ses convictions. Il nous rappelle les qualités éminentes, mais aussi quelques-uns des défauts d'un homme que nous avons tous autant aimé qu'estimé, notre ancien et vénéré président, Ch. Dunoyer. M. Ferrara c'est M. Dunoyer, avec ses préventions et sa sévérité dogmatique élevées à la dixième puissance.

[M. JOSEPH GARNIER : Disons la deuxième!]

Sur quoi discute-t-on? Non sur les principes, mais sur leur application plus ou moins restreinte, plus ou moins exclusive; les tendances ne diffèrent pas. D'un côté, comme de l'autre, on veut améliorer le sort de tous et assurer au travail une légitime récompense; aucun économiste sérieux n'a condamné ni l'association, ni la puissance du crédit, ni les bienfaits de l'épargne, ni les formes nouvelles de la production ; tous veulent laisser la voie libre à tout essai, à toute tentative, à toute combinaison; personne ne cherche autre chose, et personne non plus n'entend user de contrainte.

Le fameux *laisser-faire et laisser-passer* de Quesnay a été dénoncé par les uns avec autant d'exagération, qu'il a été posé d'une manière trop absolue par les autres, faute d'avoir consulté le commentaire direct tracé par le chef des physiocrates, Que disait Quesnay ? « Laissons faire tout ce qui n'est nuisible ni aux bonnes mœurs, ni à la liberté, ni à la propriété, ni à la santé de personne. Laissons faire tout ce qu'on a pu faire sans délit. »

C'est qu'à ses yeux, comme aux nôtres, loin d'être l'absence de la règle, la *liberté* repose sur celle-ci : elles doivent marcher ensemble? Pour que le bien se développe, il faut surtout réprimer le mal.

La destruction de l'ancien ordre oppressif et factice ne signifie point l'absence d'un ordre quelconque. Il faut des institutions et des lois qui complètent l'exercice de l'indépendance conquise par le travail, et qui le régularisent. Au lieu de s'effacer, nous dirons avec M. Luzzati que le rôle de l'autorité a grandi, mais dans une direction différente. La mission du gouvernement n'est plus de contraindre, mais d'éclairer, mais de commander, mais d'aider; il ne doit pas absorber l'activité individuelle,il doit la développer.

Éliminer l'État de la société humaine, c'est une chimère, car l'État moderne est l'expression de la société, et il a une large mission à remplir. Ceux-là même qui semblent le nier, commettent sans cesse d'inévitables contradictions.

Un de nos illustres maîtres, Rossi, l'a dit avec une haute raison : « L'État existe comme moyen indispensable à l'espèce humaine, non-seulement de prospérité matérielle, mais de perfectionnement moral. Il n'existe pas seulement sous le bon plaisir des individus, comme le résultat d'une convention qui pourrait être ou n'être pas, comme une société commerciale. La société civile tire son origine de plus haut. L'homme se doit à la vie sociale, hors de laquelle il n'y a pour lui qu'abrutissement et misère. »

Gardons-nous de toute exagération ; ceux qui ont, sans se rendre bien compte du résultat, voulu prêcher l'absence du pouvoir, sont tombés dans l'erreur que met en saillie la fameuse *An-Archie* de Proudhon. La liberté et le pouvoir, loin de s'exclure, se complètent; il n'est pas de pouvoir fort, sans l'activité libre de tous ; il n'est pas de large expansion de l'activité, sans l'action du pouvoir qui est la justice armée. Il ne s'agit pas simplement pour lui de garantir la liberté, il a aussi une sphère dans laquelle il doit agir ; on rencontre, pour employer le langage de John-Stuart Mill, une province du gouvernement dans le vaste domaine de l'économie politique. Cette province, il ne s'agit point de l'effacer, mais de la délimiter.

Il existe, avons-nous dit il y a longtemps (1), des travaux qui dépassent la force et la compétence des individus ; il est des intérêts collectifs, voies de communications, ports, éducation. Les attributions de l'État sont considérables : l'armée, la marine, la diplomatie, les finances, la législation, la justice, la police, les travaux publics, la poste rentrent incontestablement dans son domaine.

M. Luzzati voit que nous allons même au delà de la pensée exprimée dans sa lettre, car nous ne regardons pas seulement l'État, comme un corps de réserve, nous lui reconnaissons des droits et des devoirs particuliers. Sans doute, il doit intervenir lorsque l'action individuelle fait défaut et qu'il s'agit de donner satisfaction à quelque grand intérêt moral ou matériel; nous sommes de ceux qui pensent que, dans beaucoup de cas, les individus peuvent faire mieux que l'État, mais c'est à condition qu'ils agissent. L'autorité sainement inspirée, se gardera bien d'absorber l'activité du citoyen, sa mission est au contraire de favoriser le développement de l'action de tous. Elle accomplit ce que conseille l'intérêt général, alors que l'intérêt individuel se récuse ou plie sous le fardeau. « Il faut deux choses, disait Sieyès pour qu'une nation prospère, des travaux particuliers et des fonctions publiques. » Sans doute M. Guizot avait raison quand il expliquait que la société non gouvernée, celle qui subsiste par le simple développement de l'intelligence et de la volonté humaines, va toujours s'étendant à mesure que l'homme se perfectionne. Elle devient de plus en plus le fonds social. Mais il faut compléter ces belles paroles. A mesure que la civilisation se développe, l'action de l'État ne devient pas moindre, elle devient différente, elle reçoit des attributions nouvelles, et nous dirons avec notre excellent ami Édouard Laboulaye : « Il est faux que le progrès de la civilisation réduise le rôle de l'État. A mesure que les rapports de l'homme se développent et se compliquent, la tâche du gouvernement devient plus considérable; on conçoit au milieu d'une civilisation très-avancée un peuple très-libre et le gouvernement très-occupé. »

Dans une publication récente, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, M. Luzzati a mis en avant à ce sujet un exemple bien choisi. La télégraphie électrique n'a pas suffi aux besoins sociaux tant qu'elle est restée une institution privée, et l'Angleterre, ce pays par excellence de l'activité individuelle, en a fait une branche de l'administration publique.

Deux courants ont fait obscurcir quelquefois des idées fort simples.

---

(1) Voy. le mémoire sur Benjamin Constant, *Journal des Économistes*, 1862, (2e série), t. XXXIII, p. 387.

Les uns ont professé le culte de la toute-puissance de l'État, oubliant que sous une dénomination abstraite se cachait un mécanisme en chair et en os, expression de la domination de quelques-uns sur tous. « Si l'on voyait, disait Paul-Louis Courier, si l'on voyait à l'œuvre le commis qui décide on aurait moins d'enthousiasme pour l'État », mais il est aussi des choses que l'administration seule doit faire, parce que seule elle peut les bien faire.

D'un autre côte, on a prétendu supprimer l'État pour mieux sauvegarder la liberté. C'est une méprise qui a provoqué les entraînements du socialisme. L'autorité et la liberté ne présentent point une antithèse, elles sont un complément nécessaire l'une de l'autre. L'oublier, c'est ne s'attacher qu'à un des côtés de la vérité.

Nous pensons que M. Luzzati ne nous reprochera plus d'avoir mal interprété ses tendances.

Il y a longtemps que nous avons défendu contre nos plus chers amis, contre Bastiat lui-même, les principes dont le congrès de Milan veut se rendre l'interprète; mais, loin de contrarier les sains enseignements de l'économie politique, la part légitime faite aux attributions de l'État élargit et fortifie la science. Adam Smith et ses disciples seraient les premiers à repousser la fausse interprétation qu'on donne à leur doctrine, quand on la présente comme hostile à l'idée de l'État, et comme voulant supprimer les attributions essentielles qui lui appartiennent. Ces grands esprits ne versaient point du côté de l'absolu, et ils n'étaient guère disposés à transformer en une sorte de dogme, des appréciations, quelquefois incomplètes, de points fort délicats. Ils ne se seraient jamais avisés de lancer l'excommunication majeure contre ceux qui, s'appuyant sur les données de l'expérience, ont par exemple soutenu que le billet de banque, qui fait office de monnaie, devait comme celle-ci éveiller la sollicitude de l'État, et se trouver assujetti à de fortes garanties.

Adam Smith, Malthus, Rossi, ont été des philosophes et des historiens, en même temps que des économistes. Ils tenaient grand compte de l'observation exacte des faits et des enseignements de la statistique : au lieu de faire de la science purement spéculative et de se lancer dans les constructions idéales, ils marchaient sur le terrain bien exploré de la réalité des choses. Ils se gardaient bien des solutions tranchantes et précipitées; ils avaient le *sens historique*, en même temps que la connaissance des faits présents.

Personne donc n'a voulu nous tromper, et nous ne croyons point avoir commis l'erreur dénoncée par M. Luzzati. Qu'il relise nos

paroles, prononcées le 5 octobre, il les trouvera pleinement d'accord avec la doctrine développée dans notre préface à la traduction de Roscher, et il n'y trouvera aucune critique du congrès de Milan. Tout ce que nous avons essayé de faire, c'est de dissiper un mal-entendu qui ne peut profiter qu'aux ennemis de l'économie politique, et dont M. Luzzati se plaint lui-même. Ne laissons pas croire qu'il y a désormais deux drapeaux exclusifs sur l'un desquels se trouve inscrit *liberté*, tandis que l'autre porte pour devise : *Action de l'État*.

Ici, comme partout, cherchons ce qui unit les amis d'une même cause et non ce qui a l'air de les diviser, et nous constaterons que les principes fondamentaux sont les mêmes, il ne s'agit que de limites à définir dans l'application. Personne ne peut songer sérieusement à éliminer l'état de l'action sociale, et personne n'entend sacrifier ce qui est l'âme de tout progrès, et ce contre quoi rien ne vaut, la liberté. Mais il faut éviter toute exagération, et ne pas confondre avec de prétendus dogmes de simples questions de compétence.

MM. Block et **Joseph Garnier** : C'est pour cela que le congrès de Milan est inutile.

M. Simonin, revenu d'un voyage d'exploration qu'il a fait aux États-Unis entre les mois de mai et octobre 1874, fait un tableau rapide et animé de l'activité des États-Unis du Nord. Nous en extrayons les principaux faits qu'il a mentionnés.

Il décrit d'abord l'importance de plus en plus grande du port de New-York, dont le tonnage égale à lui seul le tiers de tous les ports de l'Union, et où la marine à vapeur prend une extension de plus en plus grande. Il a vu, un jour du mois de juin dernier, neuf steamers partir à la fois pour l'Europe des quais de l'Hudson.

Voici les chiffres que M. Simonin a relevés sur les états statistiques qui lui ont été remis par la chambre de commerce de New-York.

En 1872-1873, tous les ports des États-Unis ont reçu, en nombres ronds, 43,000 navires, jaugeant 12 millions de tonnes et montés par 380,000 marins.

Le port de New-York a reçu à lui seul 5,700 navires, jaugeant 4 millions 300,000 tonnes et montés par 130,000 marins.

Sur ces derniers chiffres, il faut compter environ 1,000 steamers, jaugeant 2 millions 450,000 tonnes et montés par 80,500 marins.

A la sortie, les chiffres sont partout à peu près les mêmes qu'à l'entrée.

M. Simonin parle des opérations du *clearing house* de New-York,

qui a fait, en 1873, pour 34 *milliards de dollars* de virements, avec une balance d'environ 1 milliard seulement; c'est dire qu'avec 1 on a pu payer 34.

Le *clearing* date de 1853; il comprend 60 banques. Le mouvement d'affaires y a plus que doublé depuis dix ans. Il est toujours allé progressant, sauf quelques moments de crise passagère. L'année la plus prospère a été celle de 1869, où le *clearing* a fait pour 37 milliards 1/2 d'affaires.

M. Simonin fait connaître le curieux système de télégraphie installé dans tous les bureaux de New-York, et qui donne à chaque instant le cours de l'or, des différents titres cotés, des principales marchandises, et les nouvelles politiques générales de la journée.

Il parle du timbre installé dans quelques magasins contre les voleurs, et du système des *safedeposits*, où l'on peut, moyennant une redevance mensuelle légère, variable suivant les cas, déposer ses valeurs et objets précieux dans des caisses d'acier noyées dans un mur de granit souterrain. On les loue à une compagnie exploitante, qui remet à chacun la clef de son coffre et lui facilite sur place, dans des boxs ou bureaux fermés, tous les moyens d'accès auprès des objets déposés. On ne donne aucun récépissé.

L'orateur entre ensuite dans diverses considérations à propos des variations du prix de l'or sur la place de New-York, et sur les possibilités d'une reprise des payements en espèces.

La prime de l'or est moyennement de 10 0/0 depuis deux ans; elle était même descendue plus bas, lors de la crise financière de septembre 1873, amenée par la faillite de la grande maison Jay Cooke.

M. Simonin parle de cette crise et en explique les causes. La première est due à l'extension trop rapide prise aux États-Unis par la construction des voies ferrées.

La longueur totale de railways exploitée par l'Union est de 75,000 milles. Le globe tout entier ne possède pas une longueur linéaire plus grande.

En 1871 en 1872 seulement, on a construit aux États-Unis 14,000 milles de chemins de fer, presque autant que l'Angleterre tout entière en contient.

L'orateur termine par quelques données sur l'immigration, dont le mouvement s'est considérablement ralenti en 1874, et par quelques développements sur la situation respective des deux partis politiques qui dominent en ce moment dans l'Union.

Aux prochaines élections, le parti démocrate semble devoir l'emporter sur le parti républicain.

A propos des faits que signale M. Simonin sur le développement de la télégraphie aux États-Unis, **M. Aristide Dumont** regrette de ne pas voir s'établir en France le libre usage du télégraphe. Il a fait, en 1848, en faveur de cette liberté éminemment utile et inoffensive, des efforts qui se sont brisés contre la mauvaise volonté de l'administration, « que l'Europe nous envie. »

M. Siegfried rappelle qu'il existe à Paris, rue du Quatre-Septembre, au bureau des entrepreneurs, un service télégraphique donnant toutes les nouvelles financières et commerciales.

M. Jacques Valserres est invité à donner quelques explications sur le congrès viticole qui vient d'avoir lieu à Montpellier et auquel il a assisté. Ce congrès avait été organisé par une commission de la Société d'agriculture de l'Hérault. Plusieurs savants, Italiens et Autrichiens, ainsi que les délégués des sociétés savantes, y assistaient. Il s'agissait surtout de s'occuper du *phylloxera*, d'apprécier ses ravages et d'indiquer les moyens de le détruire.

L'orateur a exposé les différentes phases de la question. Dès le principe, les viticulteurs intelligents pensèrent que la nouvelle maladie pouvait bien être le résultat de l'épuisement du sol et de la culture irrationnelle que l'on donnait à la vigne. Partant de cette idée, les praticiens se mirent à fumer leurs plantations atteintes avec de bon fumier de ferme additionné de différentes matières, telles que la chaux, les cendres de bois, le sel et autres éléments; mais voici que la *Société des agriculteurs de France* nomma en 1869 une commission chargée de se transporter dans le Midi, d'y constater les ravages de l'insecte, qui commençaient à être considérables, et de donner son avis sur les moyens de le combattre. Le rendez-vous était à Orange, où le phylloxera avait déjà causé beaucoup de dégâts. Après avoir examiné plusieurs vignes situées dans les environs, la commission crut pouvoir se décider sur la nature de la maladie. Elle repoussa comme très-vulgaire le traitement préventif adopté dès le début par les viticulteurs, et déclara solennellement que le phylloxera était l'unique cause de la maladie et que c'était lui seul qu'il fallait atteindre si on voulait la guérir. Cette doctrine, contraire aux faits acquis en histoire naturelle, a exercé une fâcheuse influence sur les vignobles du Midi.

Puisque l'insecte était la seule cause du mal dont on souffrait, il fallait, par tous les moyens au pouvoir de la science, le faire disparaître. A partir de ce moment, les praticiens abandonnèrent le traitement par les engrais réparateurs qu'ils avaient employés dès l'origine, et n'eurent plus recours qu'aux insecticides. C'est pour

répondre à cet ordre d'idées que M. le Ministre de l'agriculture nomma, à Montpellier, une commission qui fut chargée d'expérimenter tous les insecticides présentés par les inventeurs. La commission en essaya ainsi jusqu'a 137 espèces diverses. Pas une seule ne donna de bons résultats. C'est ainsi que, malgré tous les efforts, nos vignes, qui faisaient notre principale richesse, étaient chaque jour envahies et succombaient sous la succion de l'insecte invisible à l'œil nu.

Cet insuccès jeta un profond découragement parmi les praticiens. Au lieu de redoubler d'efforts, ceux-ci se laissèrent aller au découragement. Dès qu'une vigne était attaquée, il l'abandonnaient à elle-même, et par cette négligence coupable ils hâtaient encore le triste dénouement. Que leur enseignait donc la logique du bon sens? C'était de traiter les vignes malades par des engrais généreux, qu'il aurait fallu additionner d'un insecticide assez fort pour faire disparaître le puceron sans porter atteinte aux cépages. Malheureusement, pour faire comprendre aux viticulteurs qu'il fallait renoncer complètement aux insecticides seuls et leur substituer de fortes fumures qui rendissent à la vigne épuisée son antique vigueur, il a fallu plusieurs années. C'est dans cette voie que la commission de Montpellier entra dès le mois de juillet 1872. Dans ce but, elle loua 2 hectares et demi de vignes situées au Mas de Las Sorres, à trois kilomètres de Montpellier. Là, elle fit les premiers essais du traitement par les engrais réparateurs. Ceux qu'elle employa furent principalement le fumier de ferme additionné de certaines matières facilement assimilables par les plantes, telles que les sulfures, les potasses, les sels alcalins, les sels de l'étang de Berres, l'urine humaine et l'urine de vache, la suie, les cendres de bois, les décoctions de savon noir et de tabac, etc., etc. La commission divisa successivement le terrain en 257 lots comprenant chacun 25 souches. Autour de chaque lot on conserva des témoins. Les expériences commencèrent sur des sujets déjà malades depuis plus de deux ans. Leur aspect était assez triste. Les feuilles commençaient à pâlir. Les sarments étaient grêles et courts. Le fruit faisait presque complètement défaut. La terre de Las Sorres est cependant excellente. Elle se compose de riches alluvions mélangées de calcaire et de fer. Elle est très-profonde. Il fallait donc que la maladie fût bien intense pour avoir détruit à moitié de grosses souches qui, sous le rapport de la vigueur, ne laissaient rien à désirer.

Les essais commencèrent donc au mois de juillet 1872. Dès le mois d'octobre suivant, on crut remarquer que certains lots avaient déjà subi une amélioration. En 1873, on continua le même

traitement, qui fut répété en 1874. Les membres du congrès se sont transportés sur-le-champ au Mas de Las Sorres. Ils ont pu s'assurer par eux-mêmes des résultats obtenus. Sur un certain nombre de lots traités par les matières que l'orateur a mentionnées, on avait reconnu que les souches dépérissantes en 1872, présentaient l'aspect le plus satisfaisant. Le feuillage était vert et touffu; les sarments avaient en moyenne $1^{m},50$ de longueur. Les raisins pesés avec soin étaient presque aussi nombreux que dans les vignes saines; le moût avait la même densité. Au contraire, les sujets qui n'avaient pas subi le traitement, n'avaient fait que dépérir. Ils se trouvaient presque complètement dépouillés de leurs feuilles et leurs sarments n'avaient que quelques centimètres. Plusieurs d'entre eux étaient morts. Quant aux fruits, il n'en fallait point parler, et s'il en existait quelques-uns, leur moût n'avait point la densité de celui obtenu des raisins cueillis sur les vignes en traitement.

Voilà certes des résultats très-propres à rassurer les viticulteurs. Ils établissent sans réplique que la commission de la *Société des agriculteurs* s'était grossièrement trompée et que les théories ont été funestes à la viticulture. Les praticiens qui, au début de la maladie, eurent l'idée d'appliquer à leurs vignes un traitement préventif au moyen d'engrais réparateurs étaient donc dans le vrai, si bien dans le vrai, que la commission de Montpellier, après avoir essayé de tous les insecticides, a fini par les abandonner et en est revenue aux vrais principes.

Le phylloxera, en effet, n'est point la cause de la maladie, pas plus qu'un cryptogame ne fut la cause de l'oïdium. Ces deux maladies et d'autres encore que l'on pourrait citer proviennent de l'épaississement du sol et des procédés irrationnels de culture. Si, depuis lors, en se développant d'une manière désordonnée, le phylloxera a pu être considéré comme cause du mal, il n'en reste pas moins acquis à la science qu'au début, il n'a été que le résultat d'un affaiblissement des cépages.

On objecte, dit M. Jacques Valserres, que le traitement suivi à Las Sorres doit être fort coûteux et que, dès lors, on ne peut point l'introduire dans la pratique; mais la question n'est pas là. Les essais de Las Sorres, quelque dispendieux qu'ils puissent être, établissent d'une manière victorieuse qu'avec de bonnes fumures, on peut ramener à la santé les vignes malades. Mais il y a plus; c'est que en donnant aux cépages une plus grande force de résistance, on leur permet de vivre côte à côte avec le phylloxera. C'est là, du reste, ce qui se passe en Amérique.

Certaines vignes de cette contrée ont une telle vigueur, qu'elles

sont complètement indemnes de l'insecte, tandis que certaines autres vivent très-bien avec lui. Donc, en attendant que le phylloxera disparaisse, il faut réconforter nos cépages affaiblis et leur donner assez de rusticité pour qu'ils puissent résister au phylloxera.

Mais les cépages américains sont un autre moyen pour nous soustraire au terrible puceron et pouvoir replanter utilement les mauvais terrains d'où nos vignes ont disparu. Comme démonstration de cette thèse, la Société d'agriculture de l'Hérault avait organisé une exposition de cépages et de vins américains. Chaque cépage était pourvu de sarments sur lesquels on voyait les feuilles et les raisins; à côté, des échantillons du vin qu'il fournit. M. Jacques Valserres s'est livré avec le plus grand soin à la dégustation de ces produits. Un assez grand nombre de raisins sont acides ou ont un goût médicinal très-prononcé. Ces fruits ne donnent que des vins propres à la chaudière. Leur teneur alcoolique varie de 7 à 10°. Parmi les cépages de cette catégorie, il faut rayer le *Clinton*, l'*Hartford prolifique*, le *Concord*, et autres appartenant au genre *lembrusca*. Ces vins ne pourront évidemment jamais entrer dans notre consommation; mais il est d'autres cépages appartenant au genre *æstivalis* qui donnent d'assez bons raisins et un vin très-potable. Ce sont entre autres les variétés : *Riesen-blatt*, *Wilder Northon Virginia*, *San-Yanna*, *Rislander*, *Herbemont*, *Taylor*, *Cunningham*, etc.

Tous ces cépages résistent au phylloxera et vivent fort bien avec lui. Ils fournissent des raisins dont le goût se rapproche beaucoup de celui des nôtres et dont les vins sont très-potables. Ainsi le *San-Yanna* donne un cru qui ressemble au *Nuits* après les décuvaisons, le *Rislander*, un vin qui rappelle le *Risling* des bords du Rhin, le *Cunningham*, un vin blanc qui rappelle nos meilleurs ordinaires, l'*Herbemont* et le *Taylor*, des vins bancs qui ressemblent à ceux de l'Entre-deux-Mers, produits par l'*Enraza* ou *Folle-blanche*. Tous ces cépages ou d'autres encore, qu'il serait trop long d'énumérer, pourront très-bien s'acclimater en France et entrer dans la grande culture. Ils donneront des produits très-acceptables, et pourront, dans de certaines limites, remplacer nos cépages anéantis. Ce qu'il y a de particulier à dire des vins américains goûtés par M. Jacques Valserres, c'est qu'ils se font très-vite et s'usent très-rapidement. Au bout d'une année, on peut les boire, et au bout de trois à quatre ans, ils sont couleur pelure d'oignon et presque complètement usés.

Telles sont les observations que l'étude des cépages et des vins américains a permis de faire à l'orateur; mais la partie de son récit relative à la visite faite par le Congrès aux vignes de Saint-

Clément n'est pas la moins originale ni la moins intéressante. Durant cette excursion, les membres ont visité les vignes de M. Fabre, plantées de divers cépages américains, sur une étendue de plus 40 hectares. M. Fabre a eu recours à la greffe, mais à une greffe de son invention. Pour utiliser le peu de séve qui restait encore dans ses vignes malades, il a fait déchausser chaque souche à $0^m,25$ de profondeur. Le terrain environnant a été remué, puis on a coupé la vieille souche et on a inséré dans la fente un sarment américain. On a ensuite ramené la terre au pied de la greffe. Or, qu'est-il arrivé? c'est que le sarment inséré à $0_m,25$ de profondeur dans la vieille souche, a profité du peu de séve qui restait à cette dernière. D'un autre côté, il a poussé des racines vigoureuses, si bien que les greffes faites au mois de février dernier avaient donné des sarments d'une longueur de 3 à 4 mètres. Ces résultats sont surprenants et prouvent la vigueur des cépages américains. Au moyen de ce système, M. Fabre gagne au moins deux années. Lorsqu'il faut, dans le Midi, quatre ans à une vigne nouvelle pour donner une pleine récolte, les greffes de M. Fabre mettront à peine deux années. C'est là un grand avantage; car on pourra avec ce procédé rétablir plus rapidement les vignes détruites par le phylloxera.

Ainsi le congrès viticole de Montpellier a présenté deux faits considérables : d'abord, l'efficacité des fumiers énergiques comme moyens de restaurer les vignes affaiblies et de les rendre plus résistantes; ensuite, le rôle efficace que pourront jouer les cépages américains en se substituant aux nôtres. Les quelques cépages cités comme donnant des vins très-potables pourraient seuls suffire à remplir ce but; mais il faut espérer qu'avec une vinification mieux entendue, et peut-être encore avec l'aide de la chimie, on pourra perfectionner les produits des vignes américaines.

En terminant, M. Jacques Valserres rappelle que jusqu'à ce jour, la submersion des vignes est le seul moyen qui ait complètement réussi à détruire le phylloxera. Aussi, signale-t-il à la réunion, le canal projeté par un des membres de la réunnion, M. Aristide Dumont, qui traverserait la Drôme, la Vaucluse, le Gard, l'Hérault et au moyen duquel on pourrait en hiver inonder plus de 80,000 hectares de vignes, et les préserver ainsi de la destruction certaine qui les menace.

M. Aristide Dumont insiste sur la gravité des pertes que le phylloxera a fait subir à nos vignobles, et qui s'élèveraient, selon lui, à 300 millions par an, en sorte que le phylloxera finirait, si l'on n'y met ordre, par nous coûter aussi cher que l'invasion prus-

sienne. Quant aux remèdes, M. Dumont ne leur accorde qu'une confiance limitée. Il signale cependant les excellents résultats qu'un savant agronome et viticulteur, M. Kaucou, a obtenus de la submersion des vignes malades. Il regarde ce procédé, méthodiquement et largement pratiqué, comme infaillible, et il voudrait que l'on versât les eaux du Rhône sur le Gard et l'Hérault. Cette vaste opération coûterait une centaine de millions; mais cette dépense serait couverte dès la première année. Un canal qui permettrait d'inonder les vignes pendant l'hiver et d'arroser les prairies pendant l'été, serait, aux yeux de M. A. Dumont, un bienfait inappréciable pour les départements du Midi.

M. Arthur Mangin signale deux procédés insecticides que M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a présentés récemment à cette compagnie comme résolvant d'une manière satisfaisante le problème du phylloxéra. Ces procédés étudiés et expérimentés par MM. Dumas, Mouillefers, Petit et Balbiani, consistent dans l'arrosage des vignes malades avec une solution de sulfocarbonate de potasse, et dans l'emploi du *coal-tar* (goudron de houille) mélangés en proportion convenable avec du sable ou de la terre, et introduit dans des cavités creusées au pied des ceps phylloxérés.

M. Griolet rappelle le remède préventif : l'arrachage obligatoire des ceps malades.

M. Valserres ne pense pas que ce soient là des procédés pratiques.

M. Wolowski remercie les membres de la Société qui ont fourni des renseignements utiles sur une question importante pour la richesse du pays, mais il n'y voit pas matière à discussion.

Si l'heure avait été moins avancée, on aurait pu aborder un autre terrain. Le canal proposé par M. Dumont, les mesures législatives dont ont parlé M. Griolet et d'autres membres, tiennent d'une manière directe au problème de l'intervention de l'État, dont il a été question à l'occasion de la lettre de M. Luzzati. Mais c'est un débat qui reviendra prochainement.

LE SOCIALISME ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

A propos de la question qui a été l'objet de la discussion dans la dernière réunion, **M. Arthur Mangin** a été chargé de faire hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Le suffrage universel et la propriété* (1). L'auteur, qui garde l'anonyme, a longtemps résidé

(1) Paris, Dentu, 1874, in-8 de 32 pages.

en Chine, et il en est revenu très-pénétré de l'excellence des institutions de ce pays, qui toutes reposent sur la famille. C'est aussi de la famille fortement constituée et attachée au sol qu'il voudrait faire l'élément essentiel de nos institutions politiques et économiques. C'est là, selon lui, le meilleur moyen de moraliser le suffrage universel et de prévenir les révolutions. S'appuyant sur des considérations historiques, il invoque un passage des *Essais sur l'Histoire de France* de M. Guizot pour affirmer que l'État doit être formé non-seulement des hommes, mais du territoire; ce qui revient à dire que le droit politique doit être inhérent à la propriété foncière. L'auteur de la brochure ne propose cependant pas de n'accorder le droit de suffrage qu'aux possesseurs du sol; il ne demande pas que les propriétaires seuls soient électeurs, mais il voudrait que tous les électeurs devinssent un jour propriétaires, et il énonce les mesures qui lui semblent le plus propres à atteindre ce résultat. Au premier rang se place, dans sa pensée, la mesure radicale, qui consisterait à déclarer inaliénable toute proprieté, au-dessous de 2 hectares. L'auteur croit qu'on arrêterait ainsi l'émigration des populations rurales vers les villes, aussi bien que le développement excessif de la grande industrie, qu'on préparerait l'avènement d'un âge heureux où toute famille aurait son foyer, son « asile héréditaire. » Il n'y aurait plus alors en France que des conservateurs, et la fameuse clôture de l'ère des révolutions serait enfin réalisée. L'auteur, on le voit, s'est emparé de la vieille maxime féodale : « Point de terre sans seigneur, point de seigneur sans terre », et l'appliquant à la démocratie, il dit : « Point de citoyens sans terre.... »

M. le Président fait remarquer que la thèse qui vient d'être exposée n'a pas le mérite de la nouveauté; l'idée de l'inaliénabilité de la terre est une idée allemande. Il ne croit pas d'ailleurs qu'elle est soutenable. Lui-même, dit-il, ne possède pas un pouce de terre; ce qui ne l'empêche pas d'avoir une famille et d'être citoyen. Le mieux est, selon lui, et tous les économistes, sans doute, seront de son avis, de s'en tenir à la liberté, qui est le seul principe vraiment juste et fécond. Que la terre se divise ou s'agglomère, selon les avantages qu'on y trouvera. Quant aux droits de mutation, M. Wolowski reconnaît qu'ils sont excessifs et même injustes; mais le moment actuel n'est guère propice pour la réforme des impôts.

Voici la lettre de M. Lavergne :

Mon cher confrère, Je vois que, dans le compte-rendu de notre dernière séance de la Société d'économie politique, on a négligé de men-

tionner l'observation que j'ai faite sur la composition du suffrage universel. Je ne relèverais pas cette omission si elle ne me paraissait pas avoir son importance pour la question en discussion. A l'opinion souvent exprimée que le suffrage universel donne la majorité aux ouvriers, j'ai répondu que la majorité appartenait aux propriétaires, grands et petits. On est, en effet, d'accord pour évaluer le nombre des propriétaires fonciers entre 5 et 6 millions, et il faut y ajouter tous ceux, si nombreux aujourd'hui, qui, n'ayant pas de propriété immobilière, possèdent des biens meubles tels que rentes sur l'État, actions, obligations, etc. Les ouvriers proprement dits, soit industriels, soit agricoles, c'est-à-dire ceux qui vivent uniquement de salaires, forment à peine le quart de la population totale.

Forcé de partir avant la fin de la séance, je n'ai pu qu'indiquer ce fait, sans en tirer les conséquences. J'aurais voulu faire remarquer combien ce grand nombre de propriétaires, qui va s'accroissant tous les jours, donnait de garanties contre le socialisme. La forme dominante du socialisme est la négation de la propriété. Or, qui ne sait que les plus petits propriétaires et les plus petits capitalistes ne sont pas ceux qui tiennent le moins à ce qu'ils possèdent?

Certes, je n'ai pas désiré l'avènement du suffrage uniuversel; je l'ai vu, au contraire, arriver avec inquiétude; mais, depuis vingt-cinq ans qu'il fonctionne, j'ai appris à le moins redouter. J'ai été surtout frappé de cette coïncidence que, du moment où il a été institué, le socialisme a commencé à décliner. C'est sous l'empire du suffrage restreint que les utopies socialistes se sont développées et ont pris de grandes proportions. On se rappelle le débordement de systèmes qui a précédé la révolution de 1848. Ces systèmes ont aujourd'hui en partie disparu. On ne parle plus du saint-simonisme, du fouriérisme et de leurs dérivés. La Commune leur a succédé sans leur ressembler. La Commune a été une sédition de malfaiteurs, favorisée par un concours de circonstances inouïes; elle a procédé par le meurtre et l'incendie, mais sans avoir la prétention d'inaugurer un nouveau principe social. Même dans ces élections que nous voyons se multiplier depuis trois ans, nous entendons beaucoup parler de dissentiments sur les formes politiques, fort peu de questions sociales.

Je ne puis m'empêcher d'attribuer au suffrage universel une action quelconque sur ce changement. On comprend qu'en effet les faiseurs de systèmes subversifs se fassent une arme du suffrage restreint pour séduire les ignorants. Si l'on ne met pas nos théories en pratique, peuvent-ils dire, c'est que le pouvoir est entre les mains d'une minorité intéressée à les étouffer. Ce langage perd beaucoup de sa force apparente avec le suffrage universel. Depuis que tout le monde vote, pourquoi les bases de la société n'ont-elles pas changé? Les classes les plus nombreuses

sont devenues les plus puissantes ; pourquoi n'ont-elles rien fait? C'est qu'apparemment il n'y a rien à faire. Le socialisme est mis au pied du mur; dès qu'on le serre de près, il s'évanouit.

Il est vrai que, dans la discussion de l'autre jour, on a envisagé le socialisme au point de vue spécial. On y a vu surtout la tendance à accroître les attributions de l'État en matière économique comme en toute autre. Ici, je le reconnais, le suffrage universel présente un grand danger ; l'expérience nous apprend qu'il est prompt à douter de lui-même, et que, dans l'embarras où le jette le choc des opinions contradictoires, il se montre facilement disposé à chercher un maître qui lui épargne la peine de se conduire. Mais ceci n'est pas une question sociale, c'est une question politique; elle sort du cadre habituel de nos discussions.

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L. DE LAVERGNE.

Versailles, 25 octobre 1874.

BIBLIOGRAPHIE

L'ITALIA INDUSTRIALE, studj del prof. ALBERTO ERRERA, con particolare riguardo all' Adriatico superiore (regno d'Italia ed imperio Austro-Ungarico). Roma-Torino-Firenze. Ermanno Loescher libraio-editore, 1873. — LE NUOVE ISTITUZIONI ECONOMICHE NEL SECOLO XIX, di ALBERTO ERRERA, professore titolare di economia politica. Milano. Fratelli Trèves editori, 1874.

M. Albert Errera était déjà connu par diverses publications antérieures, dont une *Histoire et statistique des industries venètes*, couronnée par l'Institut royal des sciences, lorsqu'il a publié l'an dernier, à l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne (groupes XVI et XVII), son ouvrage intitulé : *l'Italie industrielle, avec un coup d'œil spécial sur l'Adriatique supérieure*. Cet ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier a pour objet l'*Histoire des industries*, et le second les *Industries maritimes*. Le premier livre retrace l'histoire des industries au moyen âge et dans les temps modernes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque de la chute de la République de Venise, de 1797 à 1848, et enfin depuis la révolution de 1848-49 jusqu'à l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie en 1866. Quant à la partie statistique de l'ouvrage, elle se rapporte exclusivement, comme l'indique très-clairement son titre, à l'industrie maritime. On y trouve les détails les plus complets sur l'industrie des constructions navales en Italie, sur les grands établissements et sur les matériaux de construction, sur la marine marchande, sur les industries maritimes des régions étrangères dans l'Adriatique; une étude comparée sur les

constructions navales et la marine marchande italiennes et austro-hongroises; enfin un chapitre spécial sur l'industrie de la pêche. A la fin du volume sont réunis des notes et tableaux dressés avec un soin extrême et du plus grand intérêt, parmi lesquels deux surtout, contenant les résultats d'une enquête sur l'industrie des constructions navales en Italie.

Cette exceptionnelle importance attribuée à l'industrie maritime par un publiciste italien, nous semble, quant à nous, parfaitement naturelle, et justifiée non pas seulement par des souvenirs qui, à eux seuls, n'intéresseraient que l'histoire, mais aussi par des espérances éminemment susceptibles d'exercer la sagacité et la prévoyance des économistes et des hommes d'État. A tort ou à raison, nous nous figurons que le jour où le point de vue économique moderne, c'est-à-dire le point de vue hardiment et largement pacifique et libre-échangiste, se sera définitivement substitué aux inspirations traditionnelles de rivalité nationale, et dominera comme il convient les combinaisons politiques, une sorte de triple alliance pourra s'établir dans laquelle l'Angleterre apportera l'élément de sa supériorité industrielle, la France celui de ses conditions naturelles agricoles, et l'Italie les ressources d'une situation et d'une configuration géographiques incomparables pour le développement du commerce. On sait ce que furent, du VIIIe au XVIe siècle, les républiques marchandes italiennes telles que Venise, Gênes, Florence. C'était l'époque où les Vénitiens, rivalisant avec les villes libres de la confédération Hanséatique de puissance et de splendeur commerciales, avaient établi des comptoirs à Alexandrie, à Beyrouth, pénétré, en remontant le Volga, jusqu'à Astrakan, conclu des traités de commerce avec les soudans de l'Egypte, fondé des établissements sur les points accessibles de l'Afrique, et noué des relations avec toutes les opulentes cités manufacturières habitées par les Arabes. Non-seulement les marchands de Venise disposaient, pour ces opérations, de 3 ou 4 mille bâtiments de commerce, mais l'État lui-même mettait à leur disposition de nombreuses escadres composées chacune de plusieurs grosses galères. On sait aussi quand et par quelle cause se termina cette ère de glorieuse prospérité : ce fut après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et surtout quand Vasco de Gama eut réussi à doubler le cap de Bonne-Espérance. Alors la puissance commerciale passa aux mains des Portugais, puis des villes flamandes, et enfin des Hollandais. Mais les avantages qu'une grande découverte et l'ouverture d'une route inconnue ravirent à Venise et à l'Italie, d'autres progrès et l'ouverture de chemins nouveaux et plus rapides ne pourraient-ils pas les lui rendre? Soit que les communications avec l'Inde et l'extrême Orient s'ouvrent désormais par l'isthme de Suez, au moyen du canal, soit qu'elles s'établissent par la vallée de l'Euphrate, au moyen d'un chemin de fer, la Méditerranée

ainsi que les mers avoisinantes, et l'Italie par conséquent, ne sont-elles pas destinées à redevenir dans un avenir prochain le centre d'un immense mouvement commercial entre l'Europe et le monde entier? Ce sont là des circonstances qui, ce nous semble, commencent à se manifester avec une incontestable évidence. Mentionnons seulement quelques symptômes significatifs : d'abord la supériorité d'activité commerciale prise en France, depuis un certain nombre d'années, par Marseille sur d'autres ports tels que Bordeaux et le Havre; ensuite la vivacité et l'ardeur des intérêts qui s'agitent autour des percements des Alpes. Ce serait donc tout à la fois émettre une hypothèse plausible et caresser un espoir sérieux que d'entrevoir dans des temps plus ou moins rapprochés le tableau d'un harmonieux concert entre les trois nations que nous avons nommées, fondé sur la base d'une renaissance commerciale de l'Italie, en vue d'assurer leur propre fortune et de fixer les destinées de l'Europe. Tel est, du moins, le point de vue où nous nous placerions, si nous étions homme d'État, pour y chercher la solution soit de la question d'Orient, soit de la question de l'équilibre des budgets de la péninsule, soit de bien d'autres questions encore, et que nous aurions aimé à développer comme publiciste, si nous en avions le loisir, en empruntant à l'ouvrage de M. Albert Errera les renseignements les plus propres à les confirmer. A défaut de pouvoir lui donner ce développement, bornons-nous à l'indiquer comme un sujet d'étude et de réflexions aux lecteurs de cet ouvrage.

Les nouvelles institutions économiques au XIXe siècle nous suggéreront des observations d'un tout autre genre. Sur les douze leçons dont cet ouvrage se compose, l'auteur en a bien encore consacré deux à son sujet de prédilection, l'*Industrie en général* et les *Industries maritimes*. Mais les autres traitent de sujets différents et d'un caractère véritablement moderne, ainsi : deux, des *Institutions ouvrières*, et en particulier de l'*Organisation légale des sociétés de secours mutuels;* deux, des *Sociétés commerciales*, et spécialement du *Crédit populaire;* une, des *Bourses de commerce* et des *Opérations à terme;* une, des *Nouvelles formes d'assurance;* deux, des *Magasins généraux* et des *Lois sur les contrats de gage et certificats de dépôts;* deux du *Privilége des ports-francs* et des *Petites industries* de ces ports. Un appendice s'occupe des *Institutions éducatives populaires*. Toutes ces études sont des plus consciencieuses, nourries de faits abondants et instructifs sur lesquels s'exerce un raisonnement judicieux et éclairé. Il serait, en vérité, difficile d'en trouver une à critiquer ou à louer d'une façon particulière; aussi nous attacherons-nous plutôt à discuter la doctrine générale qui les inspire.

M. Albert Errera se donne comme appartenant à une école qui se dit réformiste en économie politique. Il considère comme une chose indispensable et urgente, ce sont ses propres expressions, de laisser aujour-

d'hui de côté les faciles affirmations générales de l'école de Manchester, de substituer à la tendance *idéaliste* de cette école la tendance *réaliste*, c'est-à-dire d'étudier les phénomènes économiques en tenant compte des circonstances environnantes, des conditions locales et particulières dans lesquelles ces faits se produisent, des hommes et des choses qui y ont part, de la culture qui les modifie et du but social auquel ils concourent. Il n'est pas difficile, pour si peu qu'on soit au courant du mouvement des idées philosophiques et scientifiques en Europe, de reconnaître dans ce langage celui de l'école contemporaine d'outre-Rhin connue sous le nom de *socialisme de la chaire*, autrement dit *socialisme professoral* ou *scientifique*, et qui prend de jour en jour plus d'importance en Allemagne. Les socialistes de la chaire sont en effet, eux aussi, des adversaires de l'école de Manchester et de l'absolue liberté de la concurrence. Il n'est pas vrai, disent-ils, que la libre concurrence indéfinie soit par elle-même un moyen d'ordre suffisant. Quand l'ordre a été troublé par l'intervention de l'État, il faut l'intervention de l'État pour le rétablir et aussi pour le maintenir. Notre système économique actuel repose sur une intervention de l'État effectuée au profit exclusif de certaines classes telles que les propriétaires et les capitalistes. Le socialisme pur et simple appelle une intervention de l'État au profit exclusif de la classe laborieuse. Le socialisme de la chaire se réserve de faire intervenir l'Etat au profit des classes actuellement déshéritées, mais non au détriment des classes actuellement privilégiées. Il tiendra la balance égale. Comme d'ailleurs l'ordre a été troublé de diverses manières dans les divers pays, il y a, dans ces pays divers, des mesures diverses à prendre. L'économie politique ne doit pas être universelle ; elle doit être nationale. C'est là ce qui s'appelle opposer le réalisme à l'idéalisme, la méthode expérimentale à la méthode rationnelle. Par là, on se rattache à cette méthode historique qui semble être devenue chez les Allemands une sorte de manie, qui, introduite d'abord dans le domaine du droit, règne dans la philosophie, dans la théologie, et sera sans doute bientôt appliquée aux sciences physiques et naturelles.

Il serait singulier qu'une telle doctrine réussît à se développer et à s'étendre sans quelque raison d'être. Pour ce qui nous concerne, nous conviendrons volontiers qu'en effet le *laisser-faire laisser-passer* de certains économistes nous paraît un peu sommaire. A première vue, nous avons peine à croire que quatre mots puissent contenir la solution de toutes les difficultés économiques et sociales. A y regarder de plus près, nous nous figurons que deux choses manquent encore chez les économistes dont nous parlons : une analyse de la libre concurrence comme fait susceptible de servir de base à une démonstration de la libre concurrence comme principe, et une critique de l'appropriation des services producteurs dont l'association au sein de la libre concurrence constitue

le mécanisme de l'industrie. L'économie politique pure et la philosophie sociale des économistes en question sont insuffisantes, et c'est pourquoi leur économie politique appliquée prête le flanc aux attaques du socialisme soit de la chaire soit de la borne. Mais, cela dit, nous nous voyons forcé d'ajouter que l'école historique allemande nous semble assez peu en voie de remédier au mal. Alors qu'il faudrait procéder à une sorte de théorie naturelle de la mécanique économique, elle superpose les chiffres aux chiffres en s'interdisant tout raisonnement. Là où il faudrait élaborer la théorie morale de la propriété privée et publique, elle entasse les faits sur les faits et conteste même au droit naturel son existence. Aussi faut-il le lui dire : elle s'abuse, le plus souvent, quand elle croit faire de l'économie politique, car elle ne sort pas de la statistique et de l'histoire. Sa statistique est bonne et son histoire excellente ; l'une et l'autre fournissent des éléments précieux, nous dirons, si l'on veut, indispensables, à l'économie politique; mais elle ne sont pas de l'économie politique. Il y a des confusions auxquelles répugne la clarté de la langue française. En bon français, un fait est une chose, et la théorie de ce fait, c'est-à-dire la recherche de sa nature, de ses causes, de ses conséquences et de ses lois, en est une autre. En bon français, constater et raconter des faits, des faits de crédit, par exemple, dire quelles affaires de crédit se font aujourd'hui, dire comment était organisé le crédit chez les Juifs, chez les Phéniciens, chez les Carthaginois, au moyen âge, c'est faire la statistique, c'est faire l'histoire du crédit, c'est faire œuvre d'érudition. Raisonner sur ces faits, expliquer la nature du crédit, énumérer les espèces du crédit, démontrer les règles du crédit, ce serait faire la théorie du crédit, ce serait faire œuvre de science, et c'est ce que le socialisme de la chaire ne fait point. Peut-être l'école de Manchester n'a-t-elle pas prouvé que la libre concurrence indéfinie fût un principe d'ordre satisfaisant. Mais, à coup sûr, l'école historique n'a pas prouvé le contraire. Peut-être l'école de Manchester n'a-t-elle pas prouvé que notre système social actuel fît une juste part aux propriétaires, aux capitalistes et aux travailleurs ; mais, certainement, l'école historique n'a pas prouvé qu'il ne la fît pas. Peut-être l'économie politique de l'école de Manchester est-elle médiocre ; mais c'est de l'économie politique, au lieu que le socialisme de la chaire n'en est pas. Mettons, pour un instant, d'un côté le bagage d'érudition statistique et historique qui fait l'originalité et la force de ce socialisme, que restera-t-il de l'autre? Quelques assertions aussi arbitraires que celles du socialisme empirique. On dirait, en vérité, que l'Allemagne contemporaine a perdu la notion de la science véritable. Non-seulement elle la confond avec l'érudition, mais elle ne la distingue pas non plus de la politique. La science est, de sa nature, générale, universelle ; ce qui est particulier, national, c'est la mise en pratique des résultats de la science, c'est la politique.

Peut-être a-t-on eu souvent, en Angleterre et en France, le tort de faire de la politique absolue et idéaliste. Nous le croyons pour notre part. Mais c'est, à notre sens, une réaction excessive que de prétendre faire de la science relative et empirique.

Ces considérations nous ont détourné de M. Albert Errera. Et, en effet, ce n'est point à lui que nous les adressons. Quand M. Errera a groupé des faits et des chiffres, il les analyse, les critique, et en tire des conclusions non-seulement positives, mais libérales. Ainsi fait-il à propos de l'organisation légale des sociétés de secours mutuels, des opérations de bourse, des assurances, des magasins généraux, etc. Il est historien, il est statisticien; mais il est, de plus, économiste. Pourquoi donc s'enrôle-t-il parmi les socialistes de la chaire? Nous croyons l'avoir deviné. M. Errera n'est pas seulement professeur d'économie politique; il est promoteur, fondateur, administrateur de sociétés ouvrières : sociétés de secours mutuels, coopératives, d'instruction et de récréation, etc., qui ont rendu son nom populaire en Italie. Ce sont apparemment ces dispositions pratiques et philanthropiques qui l'ont fait incliner vers une école dont le programme comporte plus spécialement le respect des faits, la revendication des droits des travailleurs. Voilà comment il a été amené à se dire réaliste et socialiste. Nous comprenons cet entraînement; mais, malgré tout, nous n'en persistons pas moins à considérer M. Albert Errera comme un des nôtres, et à réclamer en notre faveur l'appui de son talent et de son caractère. LÉON WALRAS.

ORGANISATION ÉLECTORALE ET REPRÉSENTATIVE DE TOUS LES PAYS CIVILISÉS, par M. J. CHARBONNIER. 1 vol. in-8°. Paris, librairie Guillaumin et Cie.

Tandis que M. J. Clère, dans son *Histoire du suffrage universel*, étudie exclusivement le droit électoral en France et pour ainsi dire comme loi d'institution, M. J. Charbonnier, se plaçant à un point de vue plus étendu et plus pratique, l'envisage comme loi de gouvernement en recherchant l'application qu'il a reçue dans tous les pays constitutionnels, République et Monarchie. Mais les deux ouvrages, bien que conçus d'après une donnée différente, se tiennent cependant par un lien étroit et s'inspirent, au fond, d'une pensée analogue; enfin, l'un et l'autre contiennent les renseignements les plus profitables à notre éducation politique encore si imparfaite; et, sous ce rapport, M. J. Charbonnier va, peut-être, plus directement au but. « Parmi les sujets d'étude les plus négligés en France (l'énumération en serait malheureusement longue à faire), le droit public des nations étrangères, dit-il, est un de ceux qui nous font le plus défaut. » Cette observation si vraie, si regrettable en même temps pour un pays dont le suffrage universel est la loi suprême, in-

dique en trois lignes le but que s'est proposé M. J. Charbonnier : « présenter la dernière expression du droit électoral et représentatif chez les diverses nations civilisées. » Il fait en effet connaître, en termes simples, précis, selon un ordre très-clair et sans commentaires, l'organisation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif dans toutes les contrées où le gouvernement constitutionnel est régulièrement pratiqué; non-seulement en Europe, mais dans les deux Amériques, dans certaines régions de l'Afrique (Egypte, Liberia, République du fleuve Orange) et dans quelques parties de l'Océanie.

L'auteur a certainement une préférence; mais il s'abstient de l'exprimer; il laisse à ses lecteurs de se prononcer d'après les nombreux éléments d'appréciation qu'il leur soumet. Voilà, dit-il, comment on est régi ici, là bas; à côté de nous et au loin; chez les peuples constitués depuis plusieurs siècles et parmi les nations d'origine moderne; dans les plus vastes empires, dans les plus petits pays. Examinez, discutez ces systèmes, en tenant compte des conditions spéciales de géographie, de race, de tradition, d'intérêt dans chaque pays et alors décidez pour vous-même et par vous-même. M. J. Charbonnier ne veut être qu'historien; il l'est avec une parfaite sincérité, et on ne saurait que l'approuver de s'en remettre à l'initiative réfléchie de ses lecteurs quant à la décision à prendre. C'est la plus sûre méthode pour former l'esprit politique; lorsqu'on emprunte trop facilement sa règle à la parole du maître ou à celle d'un parti, en renonçant à l'effort et au contrôle de sa propre intelligence, il est rare que cette règle soit bien forte et demeure stable : il ne faut point parcourir longuement notre histoire pour en trouver le fâcheux témoignage.

Les rapprochements comparatifs que provoque l'*Organisation électorale et représentative de tous les pays civilisés* sont dignes de toute attention, particulièrement pour la France, où les partis pris dominent volontiers au détriment de l'esprit de transaction. Chez nous la rigueur de la logique est tout, et partant de là, la fameuse maxime : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe, » reste un article de foi dans bien des rangs. Cependant, si paradoxale que puisse sembler une pareille assertion, la logique ne suffit pas à gouverner le monde, et dans beaucoup de cas, on ne réussit qu'en apportant des exceptions à la rigueur de ses déductions. La lecture de l'ouvrage de M. J. Charbonnier confirme cette observation. On voit fréquemment dans les institutions des autres nations, parmi celles où la liberté est le plus assurée et qui se recommandent par leur ferme bon sens, la politique expérimentale et pratique prendre place à côté de la politique de pure théorie. On préfère vivre le mieux possible au prix de quelque contradiction, à poursuivre la perfection absolue au sein de continuelles agitations, c'est précisément ce que nous n'admettons guère.

On relève, dans plusieurs des législations étrangères des dispositions souvent en désaccord avec les principes ; mais elles tiennent à la tendance des mœurs, des habitudes, et on les accepte.

On y rencontre également la trace de traditions bonnes parfois; critiquables en certaines circonstances. On les laisse dans ce dernier cas s'effacer lentement par voie de concession au lieu de s'y heurter brusquement. A cet égard nous manquons encore de la vraie mesure, et nous sommes trop disposés à vouloir tout ou rien : selon les uns, on doit condamner sans examen ni exception, tout ce qui remonte au delà d'une certaine date; d'autres, non moins extrêmes, ne consentent pas que quoique ce soit puisse valoir, qui n'a pas son origine dans les siècles les plus reculés.

Enfin nous voyons, dans la plupart des grands États constitutionnels, les institutions publiques viser plus encore la garantie de la liberté que celle de l'égalité; on est tenté, d'ailleurs, de se demander si en effet la première ne conduit pas plus sûrement à celle-ci, que l'égalité ne mène à la liberté. C'est une question délicate à résoudre, bien qu'au fond ces deux termes de l'organisation sociale moderne ne puissent guère se séparer de priorité. Néanmoins, il y a une distinction qu'on aperçoit souvent dans l'excellente étude de M. J. Charbonnier, et on sait dans quel sens incline la France.

A côté de ces dissemblances, on constate dans tous les pays un trait général que M. J. Charbonnier a surtout voulu signaler, implicitement au moins : c'est l'élargissement constant du droit de suffrage, et par conséquent du droit de contrôle des gouvernés à l'égard des gouvernants. Partout, de quelque côté qu'on se tourne, le progrès est visible, continuel, et il suffit de parcourir même rapidement l'exposé de l'*Organisation électorale et représentative*, pour reconnaître invinciblement, si on avait la moindre incertitude à cet égard, que tous les peuples marchent au suffrage universel, c'est-à-dire à l'affirmation du principe de la souveraineté nationale.

A ce titre déjà, le livre de M. Charbonnier offre un intérêt supérieur. C'est beaucoup sans contredit ; ce n'est pas tout. Au moment où l'opinion publique est si fortement préoccupée des questions d'organisation constitutionnelle, son travail est d'un rare à propos par les informations qu'il donne sur l'exercice du pouvoir législatif, soit qu'il se répartisse entre deux chambres, ce qui est sa forme dominante, soit qu'il se concentre dans une assemblée unique; sur les attributions généralement considérées comme indispensables à l'action du pouvoir exécutif; sur les procédés de délibération; sur la durée du mandat législatif, sur l'indemnité parlementaire, etc.

Nous n'irons pas plus loin dans cette analyse. Ce que nous avons dit de l'*Organisation électorale et représentatative dans tous les pays civilisés*,

suivre, nous l'espérons, à faire apprécier toute l'importance de cette utile publication. Quiconque souhaite se former une conviction raisonnée, sur les institutions politiques de notre pays, ne peut mieux en chercher les éléments que dans le livre de M. J. Charbonnier ; nous sommes convaincu que ceux qui s'y appliqueront avec une volonté sérieuse et indépendante y trouveront des lumières de nature à dissiper plus d'une prévention, à modifier bien des jugements, précipités, à rectifier beaucoup d'idées inexactes. L. MICHELANT.

L'ANGLETERRE POLITIQUE ET SOCIALE, par AUGUSTE LAUGEL. — Paris, Hachette, 1873, in-18.

Dans son volume si intéressant sur *les États-Unis pendant la guerre de* 1861-1865, M. Laugel avait déjà montré quelle lumière peut jeter sur l'étude des phénomènes d'activité et de transformation d'une grande société un esprit net, scientifique, soutenu par un style élégant, pittoresque même, précis pourtant et toujours clair. L'histoire financière et économique de la guerre, particulièrement, y était tracée avec un soin et un succès auquel nous avons déjà eu l'occasion de rendre hommage.

Ces mêmes qualités d'observation, de critique fine et judicieuse, M. Laugel les a appliquées d'une manière aussi heureuse à l'étude de l'Angleterre telle qu'elle est aujourd'hui ; l'histoire du passé fournit à chaque pas, bien entendu, ses secours indispensables à l'intelligence, et même aussi à la constatation des faits présents. Dire qu'il faudrait admettre sans restriction tous les aperçus, presque toujours ingénieux, dus à de légitimes rapprochements, serait peut-être aller trop loin. Mais il y a, dans le chapitre sur la *Politique coloniale*, par exemple, des passages vraiment remarquables sur la rôle joué par l'école économique dans les relations de la métropole avec ses colonies, relations dont la nature a subi et présente encore de si curieuses modifications, si instructives pour qui veut les suivre.

Nous signalerons encore le chapitre sur *le Peuple et les questions sociales*, qui renferme de vivants tableaux empruntés aux villes manufacturières, aux districts miniers de la Grande-Bretagne. Les autres parties du volume traitent des caractères de la race anglaise, de ceux du protestantisme, de l'aristocratie anglaise, de la Chambre des Communes et du gouvernement parlementaire, enfin, de la formation des mœurs politiques. L'ensemble constitue un ouvrage substantiel, d'un intérêt soutenu et varié, mais d'un optimisme peut-être exagéré. CH. LETORT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Sommaire : Rentrée prochaine de l'Assemblée nationale. — Statistique électorale. — Rendement des impôts pendant les trois premiers trimestres. — Reprise des hostilités en Espagne. Note du maréchal Serrano. — Simplifications diplomatiques avec l'Italie. — Le discours impérial au Reichtag et la lutte avec les catholiques. — La perception des impôts, les « pilleries et les mal façons » en Turquie. — Historique et statistique du payement des cinq milliards à la Prusse. — Le Congrès de Montpellier et le phylloxera. — Le 7e Congrès de l'Internationale.

Ce n'est pas sans une grande préoccupation que l'opinion publique en France et en Europe attend le retour de l'Assemblée nationale, qui aura lieu dans peu de jours. On se demande si, après ce long congé, peu motivé, de quatre mois, une majorité de quelque importance va pouvoir se former en faveur d'une solution rationnelle, c'est-à-dire soit la constitution des pouvoirs réguliers du Président actuel de la République, soit une dissolution. Il ne semble plus guère possible que l'Assemblée laisse dans une position mal définie le pouvoir issu de la loi du 20 novembre 1873, et qu'elle persiste à rester dans un *statu quo* illogique et inquiétant. Les élections qui ont eu lieu tout récemment, comme celles qui ont précédé (1), sont venues donner des indications suffisantes aux hommes sensés de tous les partis, si tant est que les partis se laissent conduire par des hommes sensés.

Mais, avant tout, l'Assemblée aura à résoudre la question financière, compliquée d'un nouveau déficit.

Le relevé des produits et impôts pendant les neufs premiers mois, qui a été dernièrement publié à l'*Officiel*, constate un déficit pour les revenus indirects de 24 millions sur les recettes de l'année précédente à l'époque correspondante. Ce résultat s'explique par l'état général des affaires qui y sont relatées, par l'exagération des taxes et leur mauvaise assiette. Les plus fortes diminutions atteignent l'enregistrement, les droits de douanes, l'impôt des boissons, les taxes sur les transports, le droit sur les bougies, etc.; d'autre part, le timbre, les sucres indigènes, les tabacs présentent des augmentations. Tout porte à croire que la Commission des finances va se trouver en présence d'un découvert plus grand que

(1) Sur 28 députés élus depuis le 24 mai 1873, 23 appartiennent à l'opinion favorable à une organisation républicaine ; 5 sont classés parmi les bonapartistes. Depuis les élections générales de février 1871, les élections ont envoyé à l'Assemblée nationale 190 députés, dont 156 demandent l'établissement définitif de la République ; les 34 autres appartiennent aux trois partis monarchiques.

celui qui a été l'objet de tant d'impressions et de discussions stériles à la veille des vacances.

—En Espagne, les opérations militaires contre les carlistes sont reprises avec succès depuis quelques jours, après un assez long temps d'inaction qui s'explique par le manque du nerf de la guerre et le désarroi qui est dans l'esprit des hommes politiques de la péninsule. D'autre part, le découragement paraît s'être emparé des chefs carlistes. Toucherions-nous à la fin de cette déplorable tentative? Il est à craindre que non. Il y aura bientôt un an que MM. Serrano et Pavia ont fait un coup d'État, sous prétexte que le gouvernement de M. Castelar ne menait pas assez vigoureusement la guerre contre les intransigeants du Sud, dont la chute s'accomplissait au moment même du coup d'État, et contre les carlistes qui sont encore, au bout de onze mois, en pleine résistance.

En attendant, M. le président Serrano a été assez mal inspiré pour adresser au gouvernement français, par voie de note publique et solennelle, des plaintes plus ou moins fondées sur la police des frontières; plaintes qu'il eût été plus convenable de faire avec moins de fracas, en ne se donnant pas l'air d'être inspiré et soutenu par la diplomatie de la Prusse, dont les caresses ont pour objectif les Philippines sur lesquelles plane le vautour allemand.

— Si des complications diplomatiques surgissent du côté de l'Espagne, la simplification s'opère du côté de l'Italie, sur laquelle M. de Bismark voudrait aussi établir son influence. Le Gouvernement français a eu enfin le bon esprit de rappeler *l'Orénoque*, mouillé dans les eaux italiennes (tout en le remplaçant par *le Kleber*, mouillé dans les eaux françaises!) dans l'hypothèse fantastique que le pape aurait de nouveau besoin de fuir le Vatican; *l'Orénoque* faisait là l'effet d'un corps étranger, irritant les rapports diplomatiques entre les deux pays. La voilà probablement finie, cette sotte affaire, qui a commencé sous la présidence du général Cavaignac, et qui a servi de point de départ à toutes les interventions qui ont compliqué la politique depuis vingt-cinq ans.

— On aurait pu penser qu'à l'occasion de l'ouverture du Reichstag de l'empire allemand, M. de Bismark accentuerait dans le discours de l'empereur la politique qu'il a suivie dans ces derniers temps, et qui tend à régenter toutes les affaires de l'Europe. Il n'en a rien été. L'empereur a parlé en termes précis de son désir de travailler au maintien de la paix générale, à laquelle il croit et à laquelle il a invité l'Assemblée générale à croire avec lui, malgré les soupçons injustes dont la politique allemande est l'objet, et auxquels il se borne à opposer le silence, « tant que les sentiments hostiles ne se traduiront pas par des actes. »

On a beaucoup discuté en Europe sur la portée de ce discours, qui rappelle en quelque sorte le sabre de M. Prudhomme, et qui ne signifie autre chose, sinon que les Allemands sont des Allemands, que l'empereur Guillaume est grand, et que M. de Bismark continue à être son prophète, assez empêtré pour le quart d'heure avec l'affaire d'Arnim et avec le catholicisme, auquel il veut imposer une protection protestante par des lois d'exception et des mesures policières.

— Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, un aperçu sur les finances turques et les services que doit rendre la banque ottomane agrandie, réorganisée et dotée de nouvelles attributions. Un de nos lecteurs nous fait parvenir à ce sujet de curieuses indications communiquées à un journal de Constantinople et qui donnent une idée des mœurs administratives qui règnent dans l'empire des Osmanlis, mœurs que le gouvernement turc a le bon sens de laisser signaler à l'opinion publique, et qui rappellent «des pilleries et mal façons » que Vauban dénonçait à Louis XIV dans son mémoire sur la *Dîme royale*, il y a près de deux cents ans. Nous lisons dans *le Courrier de l'Orient* (1) :

Cet argent sera, nous le voulons bien, beaucoup mieux employé que par le passé : mais ce n'est pas dans l'emploi de l'argent que consiste la solution du problème. Le point essentiel est de faire en sorte que les sommes payées par les contribuables parviennent dans les caisses de la Banque, amoindries seulement des frais de perception. Celles que reçoivent les agents de la Banque y arrivent ; mais il en est beaucoup d'autres qui restent en chemin, et elles forment un total très-considérable. Cet argent qui s'égare, au préjudice du Trésor public, est en général indûment perçu. D'un autre côté, il est beaucoup de sommes légitimement dues, et dont la plus grande partie reste dans la poche des contribuables par suite d'arrangements secrets avec certains employés.

Exemple : dans une localité du vilayet de Salonique, il y a dix marchands de tabac, dont un possède 3,000 ocques de ce produit ; nous ignorons ce qu'en avaient les autres. Un employé du fisc arrive pour percevoir le droit sur le tabac. Or, il n'ont rien payé... au profit du Trésor. Dans le même endroit un individu, très-influent, aurait dû payer, pour droits de succession, environ 400 livres. Le Trésor public n'a reçu que 18 livres. Le même individu a été condamné à six mois de prison et à 20 livres d'amende pour avoir insulté le tribunal devant lequel il avait été appelé sur la plainte du cadi dont il avait chassé le fils envoyé pour faire l'inventaire de la succession. Il n'a ni fait la prison, ni payé l'amende. Nous savons pourquoi. Voici un fait encore plus saillant : il nous a été raconté par feu Kybrizli Mehmed pacha après son

(1) Numéro du 21 octobre 1874.

retour d'Andrinople, province dont il avait été deux fois gouverneur général. « J'ai visité, disait-il, une bourgade composée de villages chrétiens; la population est inscrite dans les registres de l'impôt pour la somme de 90,000 piastres, et j'ai trouvé qu'elle payait entre les mains des tchorbadjis 400,000 piastres. » Et il ajoutait : « L'abus est commis par des chrétiens, mais c'est nous (Osmanlis) qui en sommes responsables, car nous avons le pouvoir. » Cette dernière réflexion était superflue ; mais, dans sa patriotique sincérité, il la faisait comme un aveu de l'incurie du gouvernement.

Lorsque Soubhi bey, aujourd'hui pacha, fut envoyé en qualité de commissaire impérial en Thessalie, en Macédoine et en Epire, il trouva que « dans plusieurs localités, les sommes payées par les contribuables n'étaient entrées que pour *un cinquième* dans les caisses de l'État. Le reste avait été détourné. » Ces lignes sont extraites du rapport de Soubhi bey, dont les journaux ont publié un résumé. Les abus étaient si nombreux que le commissaire reçut pendant sa mission 3,021 plaintes; le même rapport en fait foi.

Or, que pourra la Banque à l'égard des sommes indûment perçues ? Absolument rien. Les malheureux contribuables resteront exposés à la rapacité des collecteurs. C'est contre cette rapacité que la Sublime Porte devrait se montrer vigilante et sévir énergiquement. La perception abusive des impôts est une des plaies les plus gangrénées de l'Empire. Il nous semble que si des commissaires choisis étaient chargés de parcourir les provinces pour surveiller les agents du fisc et recevoir les plaintes des contribuables, le mal diminuerait. Et par des exemples de sévérité, on pourrait arriver à le guérir entièrement.

— Ce numéro contient *in extenso* un curieux et instructif document, le Rapport dans lequel M. Léon Say, rapporteur de la commission des finances, a eu l'heureuse idée de recueillir les gros faits de crédit, de change et de commerce relatifs à cette colossale indemnité.

— Nos lecteurs trouveront aussi plus haut, dans un article spécial et dans le compte-rendu de la dernière réunion de la Société d'économie politique, d'intéressants aperçus sur les travaux du congrès de Montpellier touchant l'industrie viticole et notamment le terrible phylloxera qui ravage une partie du Midi de la France.

Un autre compte-rendu non moins intéressant, c'est celui dans lequel un spectateur du septième congrès de l'Internationale analyse les idées qui ont été débattues dans cette réunion, et signale la situation d'une association qui touche à sa fin, après avoir passé par les mains du grand perturbateur déjà nommé.

Paris, ce 14 novembre 1874. JOSEPH GARNIER.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1874).

Annales des mines, ou recueil de mémoires sur l'exploitation des mines et sur les sciences et les arts qui s'y rattachent; rédigées par les ingénieurs des mines, et publiées sous l'autorisation du ministre des travaux publics. 6e série. Mémoires. T. IV. In-8, 538 p. Lib. Dunod.

Annuaire des établissements français dans l'Inde. 1874. In-16. 197 p. Pondichéry, imp. du gouvernement.

Annuaire de 1874 de la Société philanthropique. Rapports et comptes-rendus pour l'exercice 1873. In-8, 92 p. Paris, imp. Wittersheim et Ce, 115, rue Saint-Honoré.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 2e session. Lyon, 1873. In-8. XXXV-1108 p. Lib. Georg.

BAINIER. *Géographie commerciale de l'Algérie;* par P. F. Bainier, sous-directeur de l'école de commerce de Marseille. In-4, 104 p. Marseille, lib. Camoin.

BARRÉ. *Cours complet de comptabilité*, rédigé conformément au programme de l'Ecole supérieure de Commerce. Troisième comptoir. Comptabilité financière. Changes et arbitrages. Assurances. Bourse, etc. In-8, 381 p. Lib. G. Masson.

BECKER. *Etudes de droit international*. Emprunts d'Etats étrangers en France, tribunaux compétents. Emprunt D. Miguel (emprunt portugais de 1852) (avec avis et consultations à l'appui). In-8, 119 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

BELLIER. *Considérations pratiques sur les assurances sur la vie*. 4e édition. Gr. in-16, 32 p. Lib. Anger.

BERTRAND. *Moralité comparée des classes ouvrières;* par M. Ernest Bertrand, conseiller à la Cour d'appel de Paris. In-8, 41 p. Berger-Levrault et Ce.

BERTRAND. *Notices pour servir à l'élaboration de la loi protectrice de l'enfance*. Organisation de l'éducation physique des enfants du premier âge. In-8, 15 p. Lib. Delahaye.

BORDET. *Des fermes-écoles* et de l'instruction agricole et horticole dans la Côte-d'Or; par Louis Bordet. In-8, 37 p. Dijon, imp. Jobard.

BOUCHE. *Le Dahomey*. In-8, 24 p. imp. Martinet.

Catalogue des œuvres et des produits modernes exposés au Palais de l'Industrie. *Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie*, 4e Exposition, 1874. Nouvelle édition, augmentée et suivie d'un plan de l'Exposition. In-16, 132 p. Imp. et lib. A. Chaix et Ce. 1 fr.

CHABIRAND. *Des obédiences maçonniques*, leur origine, leur organisation et leur compétence; par M. Chabirand. In-8, 22 p. Paris, imp. Parent.

CHAULIN-MERCIER. *Le chemin de fer de Faucigny*. Lettre à M. le maire de... Paris, imp. Masquin et Ce.

Commission internationale du mètre. Réunions des membres français, 1873-1874. Procès-verbaux. In-8, 178 p. Paris, imp. Nationale.

Conseil (le) général de la Seine et les chemins de fer d'intérêt local du département. Lettre à M. le préfet de la Seine au sujet de l'enquête ouverte sur cinq avant-projets de raccordements eu tronçons présentés par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. In-8, 23 p. Le Chevalier.

COURCY (DE) *Assurance et loterie;* par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'assurances générales. In-12, 67 p. Lib. Auger.

— *Les Paquebots transatlantiques*. L'Europe et l'Amérique. Examen des travaux d'enquête et d'expertise; par Alfred de Courcy, directeur de la Compagnie d'assurances générales maritimes. In-18, 47 p. Paris, imp. A. Chaix et Ce.

CRUZEL. *Petites études économiques*. Des origines animales de l'économie politique. Du danger de l'es-

prit de système en matière économique. In-32, 62 p. Bordeaux, imp. Genouilhou.

Delasiauve. *La solution du problème gouvernemental.* In-8, 80 p. Paris, imp. Martinet; lib. Ghio.

Desjardins. *Les sciences géographiques* en France et à l'étranger. In-8, 23 p. Paris, imp. Claye.

Du Peyrat. *Mémoire sur la fertilisation graduelle des Landes de Gascogne*; par M. Auguste Du Peyrat, directeur de la ferme-école d'agriculture de Seyrie (Landes). In-8, 55 p. Mont-de-Marsan, lib. Gès.

Emancipation économique des travailleurs. Rapport de la minorité de la sous-commission à la commission nommée dans la réunion publique tenue à la salle de la Redoute, le 24 juillet 1874, à l'effet de rédiger les statuts de la société d'un journal spécialement destiné à être l'organe des intérêts économiques des classes ouvrières. In-4, à 3 col., 8 p. Paris, imp. Masquin et Cᵉ. (10 octobre).

Farrenc. *Coup d'œil général sur le Canada,* géographie, statistique, politique, finances, banques, production, commerce; par Edmond Farrenc. In-8, 20 p. Lib. Guillaumin et Cᵉ.

Fiore. *Droit international privé,* ou principes pour résoudre les conflits entre les législations diverses en matière de droit civil et commercial; par Pasquale Fiore, professeur du droit des gens à l'université de Pise. Traduit de l'italien, annoté et suivi d'un appendice de l'auteur comprenant le dernier état de la législation et de la jurisprudence; par P. Pradier-Fodéré, directeur et professeur de l'école des sciences politiques et administratives de Lima (Pérou). In-8, xliv-732 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

Flandin. *Vauban,* sa vie, ses ouvrages, par M. Etienne Flandin. In-18, 35 p. Avallon, imp Odobé.

Goetz. *Nouvelle méthode de culture.* Communications à l'Assemblée nationale appuyées d'une démonstration, prouvant qu'en France les prix de revient de la viande et des céréales peuvent être réduits de moitié en peu d'années. In-8, 96 p. M. Meynier, 74, boulevard de la Tour-Maubourg.

Grivel. *Protection aux marins.* La population maritime de la France et les institutions de prévoyance. In-8, 48 p. Plon et Cᵉ

Guizot. *Histoire de la civilisation en France* depuis la chute de l'empire romain. 13ᵉ édition. 4 vol. In-12, vii-1751 p. Didier et Cᵉ

Hippeau. *L'industrie publique en Italie,* par. C. Hippeau, professeur honoraire de faculté. In-12, xxiii-432 p. Didier et Cᵉ.

Indy (d'). *L'instruction historique du peuple*; par M. Antonin d'Indy. In-8, 43 p. Douniol et Cᵉ.

Jannet. *Les institutions sociales et le droit civil à Sparte.* In-8, 158 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

Krafft-Ebing (de) *La responsabilité criminelle et la capacité civile* dans les états de trouble intellectuel. Eléments de psychiatrie médico-légale à l'usage des médecins et des jurisconsultes, par le docteur de Krafft-Ebing, professeur de psychiatrie à l'université impériale et royale de Gratz (Autriche). Traduit de l'allemand par le docteur Chatelain. In-8, iii-272 p. Lib. G. Masson.

Lagrange. *Influence du principe de l'alcalinité sur le progrès de l'industrie sucrière.* Conférence faite à la faculté des sciences de Lille, le 26 août 1874. In-8, 32 p. Gauthier-Villars.

Lebaudy. *Les docks de Boulogne-sur-Mer,* leur avenir au point de vue commercial; par A. Lebaudy. In-8, 24 p. Imp. A. Chaix et Cᵉ.

— *Le port de Boulogne-sur-Mer,* son présent et son avenir au point de vue commercial. In-8, 28 p., plan et carte. Lib. Gillaumin et Cᵉ.

Littré. *Etudes sur les barbares et le moyen âge.* 3ᵉ édition. In-12, xxxii-460 p. Didier et Cᵉ.

Lubomirski. *Fonctionaires et boyards;* par le prince Joseph Lubomirski. 2ᵉ édition. In-12, 470 p. Lib. Didier et Cᵉ.

Magnin. *De l'éducation et de l'instruction publique.* Discours prononcé à la séance publique du 11 mai 1873, de l'Académie de Metz; par M. Henri Magnin, prési-

dent. In-8, 41 p. Nancy, imp. Réau.

MARBEAU. *Le bonheur et les moyens d'en jouir*, par F. Marbeau, président de la Société des crèches. In-18, 32 p. Paris, imp. Jouaust, lib. des crèches.

MARCEL. *Les îles Philippines*, par Gabriel Marcel. In-8, 16 p. Paris, imp. Jules Le Clère et Cᵉ.

MAUCORPS. *Des dommages médials de l'incendie et des effets de l'assurance* relativement à ces dommages, par Maxime Maucoprs. In-18, 34 p., lib. Baudry.

MONTESQUIOU (DE) Rapport présenté par M. de Montesquiou, conseiller d'Etat, au nom de la commission chargée d'examiner *la question des livres scolaires* sous le régime de la loi du 48 mars 1873. In-8, 16 p., imp. Noblet.

NOURRISSON. *Machiavel*, par Nourrisson, membre de l'Institut, professeur de philosophie moderne au collége de France. In-12, XV-312 p. Paris, lib. Didier et Cᵉ.

PERDIGUIER (Agricol). *Que devient, que deviendra la France?* In-18 jésus, 33 p. Surgères, imp. Tessier. Lib. Le Chevalier.

Ports maritimes de la France. Ministère des travaux publics, t. I, de Dunkerque à Etretat, gr. in-8, VI-660 p. Paris, imp. Nationale.

RAFFY. *L'Europe depuis le traité de Francfort* (10 mai 1871). Géographie physique, politique, agricole, industrielle et commerciale de l'Europe en général et des Etats (moins la France) qui la composent, par C. Raffy. 3ᵉ édition. In-16, 268 p. Paris. J. Le Clère et Cᵉ, lib. de l'Echo de la Sorbonne.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne (1873). Horlogers en pendules, Paris. In-8, 107 p. Vᵉ A. Morel et Cᵉ.

— Tourneurs en chaises, Paris. In-8, 123 p., lib. Vᵉ A. Morel et Cᵉ.

REBOUL. *La Morale de l'assurance*, par M. Eugène Reboul. 8ᵉ édition. In-32, 28 p. Paris, lib. Armand Anger.

Régénération sociale par la famille chrétienne et l'éducation domestiques; par l'auteur de l'Avenir de la France et de l'esclavage dans la société moderne. In-8, XI-68 p., lib. Féchoz.

RENAUDIN. *Quelques pensées d'Horace sur la morale, la richesse, le droit, l'intérêt, la propriété, etc.*, par Edmond Renaudin. In-8, 15 p lib. Guillaumin et Cᵉ.

SARAZIN. *Traité des monnaies d'or au Japon.* Traduit pour la première fois du japonais, par François Sarazin. In-8, 16 p. 31 pl. Imp. et lib. Vᵉ Bouchard-Huzard.

SOLEILLET. *Exploitation du Sahara central.* Voyage de Paul Soleillet, d'Alger, à l'oasis d'In-Calah. Rapport présenté à la Chambre de commerce d'Alger. Petit in-folio, 146 p. Alger, autogr. Jourdan.

Statistique de l'instruction primaire en 1872. Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. In-4, 99 p. Paris, imp. Nationale.

Traité théorique et pratique des actions possessoires et des actions en bornage; publié par la Direction du Recueil général des justices de paix. Précédé d'une introduction par M. Hector Leconte, juge de paix du 1ᵉʳ arrondissement d'Arras, et suivi de formules rédigées par M. Granney, juge de paix du canton de Sèvres (Seine-et-Oise). 2ᵉ édition. In-8, 276 p. Durand et Pédone-Lauriel.

VÉRET. *La France régénérée par la transformation des impôts*, dotant le pays de moyens d'action d'une puissance inconnue jusqu'alors. In-8, 48 p. Amiens, imp. Alfred Caron fils et Cᵉ.

— *Le véritable crédit agricole*, In-8, 16 p. Amiens, Alf. Caron fils et Cᵉ.

VÉRON. *Histoire de l'Union centrale*, son origine, son présent, son avenir. Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie; par M. Eugène Véron. In-18, IV-51 p. Paris, imp. Debons et Cᵉ.

VIGER. *Eloge de Franklin.* Discours prononcé à la fête d'ordre du 5 juillet 1874, de la Loge des Emules de Montyon (Orient d'Orléans). In-16, 31 p. Paris, imp. Parent.

Le Gérant : PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU PAYEMENT DE LA CONTRIBUTION DE GUERRE EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE.

SOMMAIRE. *Préambule.* — I. Caractère général du payement imposé à la France.— II. Comment nous sommes-nous acquittés.— Influence de la *colonisation des capitaux.*— L'impôt.— III. Charges à couvrir, et mode de payement. — Moyens de libération. — IV. Sacrifices consentis. — Cours forcé des billets de banque. — Comment il a pu être appliqué sans grave danger. — V. Le change. — Forme de la libération. — Mouvement de l'or. — La question monétaire. — VI. Emploi de la contribution de guerre en Allemagne. — VII. Influence du payement rapide sur la richesse véritable. — VIII. La réforme monétaire en Allemagne. — IX. Les importations et les exportations. — X. La distribution des biens. — Conclusion (1).

La funeste guerre de 1870 a infligé à la France d'immenses sacrifices matériels, sans parler du plus lourd et du plus douloureux de tous, la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Nous avons payé au vainqueur plus de cinq milliards et demi ; en y ajoutant les dépenses faites, les approvisionnements détruits, les ruines à

(1) Ouvrages consultés : *Rapport sur le payement de la contribution de guerre et sur les opérations du change qui en ont été la conséquence*, par M. LÉON SAY, député de la Seine, ancien ministre des finances. — *Das Reichsfinanzwesen*, par M. WAGNER, professeur à Berlin. — *Die fünf Milliarden*, par M. LOUIS BAMBERGER, député au Reichstag. — *Die fünf Milliarden. Betrachtungen über die Folgen der grossen Kriegsentschädigung*, par M. SOETBEER. — *Theory of the foreign Exchanges*, par M. GEORGES GOSCHEN, membre du Parlement, ancien ministre. — *Le change et la circulation* par M. L. WOLOWSKI.

réparer, et les dommages subis, on ne saurait estimer à moins de dix milliards l'atteinte portée à la fortune publique.

Jamais un peuple n'eut à supporter une charge aussi lourde, et jamais un plus sérieux sujet d'étude ne s'est rencontré pour l'économie politique appliquée.

Nous essayerons d'aborder le côté général du problème financier, qui se rattache aux événements de ces quatre dernières années. Les faits accomplis dans cette direction se prêtent à une investigation curieuse et il peut en résulter d'utiles leçons de science pratique. Si l'économie politique est avant tout, comme le disent les Anglais, un ensemble de faits, *matter of facts*, dont une observation exacte conduit à constater la loi, essayons d'apprécier les conséquences inscrites sur cette triste page de l'histoire.

Beaucoup d'anciennes erreurs ont été dissipées, beaucoup de préjugés ont disparu, et les vérités enseignées par la théorie pure ont rencontré la décisive constatation de l'expérience. La plupart des problèmes, agités par les économistes, ont rencontré la pierre de touche infaillible de la réalité. Sources véritables de la richesse nationale, circulation métallique, puissance du crédit, rôle des banques, émission de billets faisant office de monnaie, unité de circulation fiduciaire, cours forcé, puissance et éléments du change, balance du commerce, résultats des importations et des exportations, déplacement des capitaux, constitution des impôts, production industrielle, répartition des charges publiques, des pertes subies d'un côté et des avantages obtenus de l'autre, tels sont les aspects variés sous lesquels il importe d'étudier la plus grande opération financière, non-seulement de ce siècle, mais de tous les temps, le payement de notre contribution de guerre.

Ce payement a été accompli en peu d'années, alors que l'imagination s'arrêtait effrayée devant les difficultés, et presque devant les impossibilités présumées d'une pareille entreprise. Trouver disponible et déplacer une telle masse de milliards de francs, semblait également téméraire. Mais le succès obtenu ne pourrait-il pas entraîner un autre danger? Autant certains esprits reculaient devant l'hypothèse hardie de l'accomplissement rapide des engagements contractés, autant d'autres paraissent disposés à oublier dans quelles conditions et à quel prix, nous avons pu y faire face.

Le fardeau a été lourd, il n'a pas été écrasant; l'épanouissement fécond de la richesse publique a subi un temps d'arrêt, mais la source n'en est point tarie. Les causes qui avaient amené la transformation progressive de notre labeur, dans toutes les directions, ne sont pas détruites; elles contribueront activement à réparer les pertes et à reprendre l'œuvre interrompue.

Notre siècle a été témoin d'une immense révolution économique, dont les principaux facteurs sont la liberté du travail et de l'échange, le progrès des lumières, l'application des sciences à l'industrie, la puissance de la vapeur, l'extension et la rapidité des voies de communication, les merveilles du crédit, la multiplication des rapports, aidée par la réforme postale et par l'admirable découverte du télégraphe électrique, une prévoyance plus éveillée et une activité plus énergique, fécond résultat de l'initiative individuelle qui accompagne partout les conquêtes de la liberté et l'affermissement de l'ordre.

Adam Smith a écrit au frontispice de son immortel ouvrage : « C'est le travail annuel qui est la première source de la richesse des nations. » Paroles fortifiantes pour les États qui savent travailler avec ardeur et épargner avec prudence, paroles consolantes pour ceux qui comprennent comment il faut réparer les pertes subies !

La France saura puiser une vigueur nouvelle, dans la nécessité de faire face à de nouvelles charges. Pour nous rendre compte de l'étendue de ce devoir, commençons par mesurer la portée de notre désastre, en écartant d'abord une objection vulgaire, dont l'économie politique a depuis longtemps fait justice.

Le sort contraire nous a imposé un payement de près de six milliards de francs. Mais c'est à peine si les calculs les plus favorables faisaient monter à une pareille somme le total de l'or et de l'argent dans notre pays, au moment où s'est engagée la fatale guerre de 1870. Il fallait payer *comptant;* si la richesse se résumait dans la réserve métallique, nous aurions dû livrer notre dernier écu, et la France serait absolument ruinée.

Dieu merci, cette chimère du système mercantile n'abuse plus que peu d'esprits, et le spectacle auquel nous assistons est de nature à la dissiper sans retour. L'or et l'argent constituent un capital, et par conséquent un instrument de production; ils fournissent la matière première d'un mécanisme admirable qui, en rapprochant les hommes, et en facilitant l'échange des produits, contribue à épargner le plus d'efforts et à multiplier la récompense du travail. Mais les métaux précieux ne sont qu'une faible portion de la richesse véritable, la portion la plus mobile et qui se reconstitue le plus facilement. Nous avons remis à l'Allemagne près de six milliards, et c'est à peine si un sixième de cette masse de numéraire a été matériellement déplacé, soit en or, soit en argent; chose plus curieuse encore, notre *stock métallique*, a déjà réparé cette diminution temporaire, il s'est remis au niveau de ce qu'il était avant la guerre.

Est-ce à dire que la trace matérielle de notre échec se trouve effacée, et que les choses se trouvent ramenées à l'ancien état? Non. Nous avons soldé la contribution de guerre, mais nous n'en porterons pas moins le fardeau pendant un long espace de temps; il serait dangereux de s'y méprendre. Notre dette a été transformée, elle n'est pas éteinte.

I

Comment cette transformation et cette libération ont-elles été accomplies? Un document important, dû à une plume autorisée, le rapport de M. Léon Say, fait au nom de la commission du budget de 1875, *sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence* (1), nous l'apprend d'une manière aussi claire que complète.

Par ce beau travail, M. Léon Say a prouvé qu'il continue dignement une noble tradition de famille et qu'il porte sans plier sous ce glorieux souvenir, le nom illustre de son grand-père Jean-Baptiste Say, le grand économiste, et le nom honoré de son père Horace Say, ancien membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Léon Say était bien préparé pour la tâche difficile, qu'il vient de remplir d'une manière remarquable. Il a publié, en effet, il y a quelques années, la traduction de la théorie des changes étrangers (2) de M. Georges Goschen, membre du Parlement, et digne collègue de M. Gladstone dans un ministère justement renommé pour ses lumières en économie et en finances. C'est un ouvrage regardé comme classique en cette matière peu connue (3), et la préface dont le traducteur français l'a enrichie, est digne de l'œuvre elle-même. Tout le mécanisme du change étranger, et des éléments variés qui le constituent aujourd'hui, s'y trouve exposé d'une manière précise; c'est le meilleur commentaire de l'histoire de la contribution, dite de cinq milliards, dont M. Léon Say a été le lumineux interprète.

Par une heureuse coïncidence, nous avons reçu en même temps la publication de M. Adolphe Wagner, professeur d'économie politique à l'Université de Berlin, sur les finances de l'Empire d'Allemagne (3). L'auteur jouit d'une réputation méritée, il a écrit de

(1) V. le *Journal des Economistes*, 15 novembre 1874.

(2) *Theory of the foreign Exchanges.*

(3) *Das Reichsfinanzwesen* von Professor *Dr Adolph Wagner* in Berlin. Au moment où nous venions de terminer notre travail, nous avons pu

nombreux ouvrages sur les finances et sur les banques. Sa nouvelle production est consacrée à l'étude du mode suivant lequel l'Allemagne a été remboursée du montant de la contribution de guerre, et à l'examen des résultats de ce payement.

Les chiffres donnés par M. Wagner sont tous puisés dans les documents officiels de l'Empire; ils fournissent le contrôle des chiffres recueillis par M. Léon Say et confirment leur complète exactitude.

M. Wagner reconnaît avec sincérité que, lors de la signature de la convention de Versailles, on a éprouvé un certain embarras pour trouver la dénomination fidèle du payement énorme imposé à la France. Ce n'était pas en effet une *indemnité de guerre*, puisque le chiffre dépassait de beaucoup les dépenses faites par l'Allemagne; les évaluations les plus élevées, admises par M. Wagner ne montent pas à plus d'un milliard cinq cents millions de francs pour les frais supportés par l'Allemagne; il s'agit donc d'un surplus d'environ quatre milliards.

« L'élévation du total exigé, nous traduisons ici les propres paroles de M. Wagner (1), a excité non-seulement l'indignation de la France, mais aussi causé une certaine surprise dans les pays neutres, et jusque chez les peuples amis, et l'Allemagne en a elle-même été étonnée. La somme de cinq milliards a paru en désaccord avec les charges directes et indirectes des finances allemandes, et dépasser, même en y comprenant le rétablissement de la puissance militaire, le total de toutes les pertes supportées. »

M. Wagner, tout en faisant quelques réserves, ajoute que la somme ne présente rien d'exorbitant, dès qu'on lui assigne son véritable caractère, qui est celui d'une *pénalité de guerre* (Kriegsstrafe). La fixation devait, dit-il, être élevée, non-seulement dans l'intérêt financier de l'Allemagne, mais aussi pour infliger à la France un ineffaçable souvenir.

Le but est largement atteint; mais ce n'est pas tout. « La contribution frappée devait par son énormité même exercer une pres-

---

également consulter la brochure intitulée *Die fünf Milliarden*, les 5 milliards, dont l'auteur, *M. Louis Bamberger*, est membre du Reichstag germanique, et la publication d'un des plus savants économistes allemands, le Dr Soëtbeer, qui a paru sous le titre : *Die fünf Milliarden. Betrachtungen über die Folgen der grossen Kriegsentschädigung für die Wirtschaftsverhältninsse Frankreichs und Deutschlands* (les 5 milliards, considérations sur l'influence de la grande indemnité de guerre à l'égard des relations économiques de la France et de l'Allemagne).

(1) Das Reichsfinanzwesen, p. 90.

sion sur les finances et sur l'économie entière de la France..... elle appliquait la peine d'une confiscation partielle des ressources nationales. « De cette manière la contribution recevait une signification analogue à celle de la séparation de l'Alsace, de la Lorraine et de Metz. Il fallait affaiblir la France ! et c'est au point de vue politique que l'on doit apprécier et juger l'importance de l'indemnité.

Nous l'avouerons, cette âpre franchise nous plaît; comme M. Wagner, nous croyons que le mot *indemnité* ne doit point s'appliquer à une *contribution de guerre*, qui a été dictée plus encore par un intérêt politique que par un intérêt financier.

Nous pensions que les progrès de la civilisation avaient inauguré l'ère d'un droit des gens moins rude; sans doute la France a commis aussi dans le passé des fautes analogues, qu'on lui fait durement expier; nous ne voulons ni les cacher, ni les excuser, nous arrivons seulement à cette triste conclusion que notre siècle doit être moins fier d'un progrès prétendu dans la voie de la philosophie et de l'humanité.

La promptitude de la libération, dit aussi M. Wagner, fournit aux Français un nouveau sujet d'orgueil; ils se vantent de ce que la contribution payée ne laisse presque pas de traces, et l'étranger bénévole s'est remis à glorifier les ressources de la France. — L'auteur semble trouver une consolation dans l'idée que cette appréciation trop hâtive demeure erronée. Suivant lui, la pression d'un impôt plus lourd ne s'est pas encore fait suffisamment sentir, et l'on est plutôt exposé à tomber dans l'erreur qui ne tient pas suffisamment compte du fardeau économique et financier de la contribution de guerre. On ressent l'heureux effet d'un calme relatif; la puissance du crédit se développe alors d'une manière plus brillante que durable. La France tend à se persuader que la *liquidation de la guerre* se trouve accomplie. En effet, les pertes subies depuis 1870 ont été couvertes par les emprunts et par les avances de la Banque de France, c'est-à-dire par une création correspondante de papier-monnaie. Les nouveaux appels au crédit ont provoqué, pour une forte part, les souscriptions du dehors, et une large opération de change international a permis de se libérer vis-à-vis de l'Allemagne. Mais *pour la majeure partie de la somme, la France n'a fait que changer de créanciers.* En place de l'empire d'Allemagne, elle a maintenant à payer les souscripteurs étrangers de la rente. Les Français eux-mêmes n'ont fourni leur portion de l'emprunt qu'en aliénant les placements faits au dehors, sur papiers italiens, autrichiens, etc., et sur actions et obligations de chemins de fer étrangers. Dans la même mesure, la France a cessé d'être créancière du

monde, elle a cessé de toucher un revenu fourni par la production des autres États. C'est ainsi qu'elle a pu s'acquitter vis-à-vis de l'Allemagne. Les contribuables français sont contraints de payer aux porteurs de la rente les arrérages qu'ils tiraient auparavant du dehors.

Le tableau n'est point flatté, mais il ne manque pas d'exactitude. On y rencontre un avertissement salutaire; cela vaut mieux que de vaines hypothèses, propres seulement à entretenir de périlleuses illusions, et c'est le cas de dire avec le bonhomme Lafontaine :

> Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami,
> Mieux vaudrait un sage ennemi.

M. Wagner constate que la réalisation des placements étrangers a singulièrement facilité le payement de la contribution, sans faire toucher aux instruments productifs du travail de la France. C'est le point essentiel qu'il nous plaît de voir relever par une pareille autorité, confirmée par celle de M. Soëtbeer.

Quant à la vanterie dont il fait un sujet de reproche au caractère national, si elle a pu exister, il faut reconnaître que la France en est guérie. Le rapport de M. Léon Say fournit à cet égard une réponse suffisante aux assertions de M. Wagner; il ne dissimule, en effet, aucune de nos pertes; il ne méconnaît pas non plus les charges léguées à l'avenir. Ce qu'on y rencontre surtout, c'est le tableau fidèle d'une situation extrême, dont on n'a pu sortir que par des efforts presque miraculeux, grâce à un concours extraordinaire de circonstances favorables, qui ont pu contrebalancer la rigueur du sort infligé au pays. De pareilles ressources ne se renouvellent ni avec promptitude ni avec facilité; d'aussi grands sacrifices ne sauraient se répéter, et il a fallu une habileté peu commune pour en tirer le salut.

Mais ces efforts ont été mieux recompensés que M. Wagner ne le suppose. Sans doute notre position financière n'est pas brillante, on ne saurait cependant en méconnaître la solidité. Nous avons réussi à faire face à un péril immense, à force de résignation et en faisant appel à toutes les sources vives de la production, aidée par les épargnes du passé. Tout ce que M. Wagner a relevé, sous ce point de vue, M. Léon Say l'avait fait entrevoir; mais celui-ci avait ouvert aussi des perspectives moins désespérantes.

Si la circulation des billets de la Banque de France a plus que doublé pendant un certain temps, soutenue qu'elle était par les besoins extraordinaires de la place, accrus à la suite des opérations d'un emprunt colossal, bien plus que par le cours forcé, la prudence et la sagesse reconnues de notre grande institution de cré-

dit ont déjà ramené à des proportions normales l'ensemble de ses opérations financières. Les 1 milliard 600 millions d'accroissement des billets se sont réduits à 1 milliard, dont la majeure partie provient de coupures inférieures à 100 francs, que l'on n'admettait pas avant la guerre, et dont la facile acclimatation se trouve démontrée partout. Quant à l'encaisse métallique, il est remonté à l'ancien niveau ; il représente plus de moitié des billets émis. Nous échappons ainsi au péril, justement signalé par M. Wagner, d'un *medium* variable de la circulation; le *cours forcé* n'est plus que nominal, et le billet marche de pair avec le métal. Nous n'avons donc pas à redouter, autant qu'on l'a supposé, la reprise légale des payements en espèces. Le terrain solide du métal n'a point cessé de former la base de nos transactions; nous avons consenti d'autres sacrifices pour conserver cette puissante garantie.

II

Comment avons-nous satisfait au payement de la contribution? M. Wagner a nettement entrevu ce que le rapport de M. Léon Say met en pleine lumière. Pour nous acquitter actuellement, nous avons eu recours à un immense emprunt qui nous impose une charge prolongée, et pour payer en numéraire, en ne touchant que temporairement à notre réserve métallique, déjà reconstituée, nous avons dû aliéner une masse considérable de placements faits à l'étranger, en ajoutant les produits du travail passé aux résultats du travail présent, pour accumuler les éléments d'une opération colossale de change international.

L'ancienne doctrine de la *balance du commerce* s'adaptait aux temps où le mouvement des valeurs internationales se concentrait dans l'exportation et dans l'importation des produits. La différence devait se solder en métal, l'abondance de l'or et de l'argent constituait le profit.

Sans entrer dans l'examen de cette doctrine, il est un fait nouveau qui en modifie singulièrement les conclusions. M. Goschen l'a mis en relief avec beaucoup de force, dans sa *Théorie des changes étrangers*, et son traducteur, M. Léon Say, a complété la démonstration : l'emploi des capitaux dans les placements faits au dehors, modifie singulièrement l'ancien état des choses; on pourrait dire que cet emploi exerce à la fois une influence financière et une influence politique.

Jadis la puissance d'expansion des États se manifestait par l'agression et par la conquête. Le vieux système colonial n'a pas été autre chose que l'exploitation systématique des contrées loin-

taines, condamnées à s'épuiser pour fournir aux exigences de la métropole : misère d'un côté, faibles profits de l'autre, tel devait être l'inévitable résultat de la spoliation en coupe réglée des peuplades arriérées par un vainqueur insatiable.

L'Angleterre, qui avait épuisé toutes les formes de la domination conquise par le glaive, a changé de système. L'expérience lui a prouvé combien étaient éphémères et restreints les avantages de l'ancienne méthode; elle en a suivi une nouvelle, en faisant intervenir le capital, qui féconde, au lieu de la force matérielle qui dessèche et détruit. Au moyen de ce que l'on pourrait appeler la *colonisation des capitaux*, elle a communiqué aux populations arriérées du globe les moyens de relever leur condition et d'améliorer leur sort, en échangeant contre des moyens de travail le surplus d'un bénéfice qui n'aurait point existé pour elles sans ce concours fécond.

Ainsi s'est trouvée réalisée, entre des pays divers, l'alliance fructueuse des résultats acquis par le labeur et conservés par la prévoyance et le travail, dont elle diminue la peine tout en le rendant beaucoup plus productif. Cette alliance a marqué le point de départ du nouveau progrès des sociétés humaines.

La *colonisation des capitaux* s'est rapidement développée avec la fréquence des rapports et la facilité des communications; elle a conduit l'Angleterre à faire surgir, en quelque sorte, une terre d'alluvion de plus en plus riche, dont les produits volontaires ont remplacé des tributs extorqués. L'échange des instruments destinés à vaincre la résistance de la nature rebelle, contre une partie des avantages créés, a profité à la fois à ceux qui se trouvaient affranchis des plus rudes privations et à ceux qui obtenaient une part de la richesse accrue, sans qu'il y eût détriment pour personne.

Telle est la signification véritable de la pratique commerciale dont l'Angleterre a ouvert la voie, et dans laquelle la France est entrée à son tour pendant ce dernier quart du siècle. Les résultats du travail annuel qui excédaient la satisfaction des besoins immédiats, furent employés en partie à l'intérieur, pour développer de plus en plus la production du pays, et en partie utilisés au dehors, pour fournir à des contrées plus arriérées la possibilité de s'élever à leur tour. De proche en proche, sous des formes variées, les capitaux de l'Angleterre et ceux de la France ont servi, comme jadis ceux de la Hollande, à fournir des avances soit à d'autres États qui ont contracté des emprunts publics, soit à des compagnies qui ont entrepris des créations utiles, soit à des particuliers qui ont obtenu ainsi des ressources profitables.

On évalue à des milliards le revenu annuel que l'Angleterre retire de nombreux placements faits au dehors. Sans s'élever aussi haut, les bénéfices recueillis par la même politique financière se sont traduits pour la France, avant la guerre de 1870, par des centaines de millions. Naturellement ces placements, auxquels se mêle toujours un risque accru, étaient aussi la source d'une perception plus élevée d'arrérages et d'intérêts.

Le profit provenant de cette origine nous a préparé de puissants éléments de libération, quand la fortune contraire nous a imposé de lourdes charges. En effet, les placements étrangers ont fourni la matière d'une large compensation, et leur transformation en souscription nationale de l'emprunt a permis d'obtenir la matière indispensable du change, au moyen d'un vaste arbitrage. Contraints à emprunter des fonds à un taux élevé, nous avons diminué de beaucoup l'écart qui séparait le revenu des valeurs étrangères du revenu des valeurs françaises, surtout quand on tient compte de la différence du risque couru. Par le cours naturel des choses, les réserves du passé, accumulées en valeurs étrangères, ont pu être employées à couvrir les exigences cruelles du présent. Nous avons en grande partie payé l'Allemagne avec notre avoir du dehors, et la majeure portion de la nouvelle dette inscrite sur notre Grand-Livre a déjà pu faire retour entre des mains françaises.

Il est vrai que nous cessons de toucher le profit annuel qui nous était fourni par l'étranger. L'Allemagne nous a succédé sous ce rapport; mais notre production intérieure a échappé au grave danger de se trouver amoindrie, car nos instruments de travail n'ont pas été ébréchés, et l'esprit de labeur et d'économie qui distingue la France continue ses conquêtes pacifiques.

Nous avons pu payer, c'est l'essentiel; M. Wagner n'a pas besoin de nous rappeler à quel prix. Le rapport de Léon Say le dit; il contient des recherches curieuses sur la nature et sur la masse des placements étrangers dont nous avons dû nous dépouiller, et il n'oublie pas de tenir compte de l'aggravation des impôts, rendue inévitable par le service d'une dette nouvelle de plus de 8 milliards. M. Wagner a trop noirci le tableau en ce qui concerne cette charge, tout aussi bien qu'il avait exagéré les mauvais effets du *cours forcé*, restreint dans les limites tracées par la prudence.

Le savant professeur de Berlin a tort de faire entrer largement en ligne de compte le mécontentement et le trouble que doit amener la perception des impôts nouveaux. Sans doute ils sont lourds et grèvent l'industrie, mais on s'y résigne, et jamais il n'y eut moins de grèves, de coalitions, de funestes discussions sur le terrain du

travail. Nos agriculteurs et nos fabricants ont compris les devoirs sévères que leur imposait le dévouement au pays, et nos ouvriers ont fait le sacrifice de certaines prétentions et de beaucoup de préjugés en obéissant au même sentiment de patriotisme.

Les causes de notre ancienne prospérité, quoique entravées par les charges nouvelles, doivent tendre aux mêmes résultats productifs; mais la destination des réserves acquises depuis quelques années a reçu une destination différente.

Nous venons de dire comment la réalisation d'une portion des placements étrangers avait aidé à la souscription des derniers emprunts et au payement de la contribution de guerre. Il faut y ajouter un autre élément. L'accroissement considérable de la richesse de la France depuis un quart de siècle était dû au travail, à l'échange et à l'épargne; chaque année des centaines de millions, ainsi obtenus, se dirigeaient vers les placements du dehors. Le mouvement a sans doute été ralenti, il a subi une certaine restriction, mais il ne s'est pas arrêté : l'épargne continue à remplir son rôle, seulement la destination qui lui est donnée a changé de direction. Les ressources nouvelles ont été, dans une bien plus forte proportion, employées à l'intérieur. Il y a eu un certain temps d'arrêt pour le déplacement des capitaux destinés à se répandre chez les peuples moins avancés et à y féconder le travail. Nos emprunts ont absorbé sous une triple forme une partie des réserves qu'attiraient les autres pays ; aux valeurs réalisées se sont ajoutées celles qui provenaient du produit des placements maintenus, ainsi que les sommes qui auraient sans cela participé à des placements nouveaux de même nature. L'œuvre de la libération a fonctionné, pour ainsi dire, en partie double; elle a recueilli le legs du passé, et elle a détourné de leur emploi habituel des sommes, qui sans cela auraient continué à se placer au dehors. Trois années ont été consacrées à la transformation des réserves qui se sont portées sur la rente française.

Il a fallu que ces ressources fussent considérables, pour amener la souscription ou le rachat au compte français de 5 milliards et demi d'emprunt, qui, en vertu d'une loi économique, de nouveau consacrée par cette vaste expérience, ont successivement fait retour vers le pays d'origine.

III

Ce n'est pas le seul côté instructif de notre récente histoire financière. On a pu, en même temps, résoudre le problème qui présentait le plus d'inconnu, celui de la transmission soudaine

d'un pays à un autre, d'un immense capital dont notre créancier exigeait la représentation métallique.

M. Wagner signale, comme particulièrement digne d'intérêt, l'étude des moyens à l'aide desquels de pareilles sommes ont pu être réunies, et, s'il est permis d'employer cette expression, *transvasées* en Allemagne.

Le rapport de M. Léon Say expose à merveille le mode d'application sur une immense échelle, de la *politique financière*, qui a surmonté cette redoutable difficulté, sans causer de perturbation profonde, sans amener le cataclysme métallique que l'on pouvait redouter.

Pour nous rendre compte de la grandeur de l'œuvre, commençons par résumer les faits et les chiffres, en nous appuyant sur le travail de M. Léon Say.

Le double problème posé, également redoutable sous les deux faces, consistait à trouver *de quoi* payer une contribution colossale, et à savoir *comment* on parviendrait, les ressources une fois réunies, à se libérer sans compromettre l'équilibre universel de la circulation, comment on s'y prendrait pour transporter cette masse énorme sans briser le mécanisme financier du monde.

Rappelons notre douloureuse histoire.

Les préliminaires de la paix entre la France et l'Allemagne ont été signés à Versailles le 26 février 1871. L'article premier nous frappait d'une contribution de guerre de 5 milliards de francs, dont le premier milliard devait être soldé en 1871, et les quatre autres dans l'espace de trois années.

La convention de Ferrières, passée le 11 mars 1871, complète cette stipulation financière, en fixant (art. 15) la valeur du thaler à 3 fr. 75, et celle du florin allemand à 2 fr. 15.

Enfin, le traité définitif de Francfort (10 mai 1871) précise les époques et les formes du payement.

Nous devions faire un payement de 500 millions trente jours après le rétablissement de l'ordre dans Paris, car, aux calamités de l'invasion s'ajoutaient les horreurs de l'insurrection. Ce malheureux pays, victime de l'étranger, était réduit à combattre ses propres enfants !

Dans le courant de l'année 1871, il nous fallait solder 1 milliard de plus, 500 millions au 12 mai 1872, et les 3 derniers milliards devaient être acquittés le 2 mars 1874. Les intérêts à 5 0/0 s'ajoutaient au capital dû, le 3 mars de chaque année; nous avions stipulé la faculté d'anticiper les versements en prévenant trois mois d'avance.

Cette faculté n'avait pas été contestée, bien qu'il s'y rattachât

une question de premier ordre, celle de l'évacuation successive et définitive de notre territoire. C'est qu'on ne supposait pas que les payements pussent être fidèlement accomplis aux termes prévus. L'ouvrage de M. Wagner fait bien comprendre quelles étaient à cet égard les prévisions du vainqueur, et les craintes existaient aussi bien chez nous que les espérances à l'étranger; l'imagination s'arrêtait effrayée devant l'énormité de l'obligation imposée à la France. — Cependant tout a été payé, même avant l'échéance, et l'évacuation complète du territoire s'est trouvée accélérée de près d'une année. Grand service, qu'on ne saurait trop rappeler, rendu par l'homme d'État illustre, chef de l'administration dont les mesures habilement prises ont hâté notre libération.

Notre payement total s'est élevé, y compris les intérêts, à 5,315,755,853 francs. Les comptes publiés en Allemagne le portent à 1,484,551,274 thalers, qui représentent sur le pied de 3 fr. 75 par thaler, un total de plus de 5 milliards 567 millions de francs; il dépasse d'environ 252 millions la somme soldée par le Trésor français, c'est qu'il faut augmenter celle-ci des 200 millions de la contribution frappée sur Paris et des contributions payées par d'autres villes.

Le chiffre d'ensemble se trouve d'accord ; il témoigne de l'exactitude des calculs :

L'Allemagne a reçu, en billets de la Banque de France.	125.000.000
Nous lui avons cédé la propriété des chemins de fer de l'Est pour.....	325.000.000
Total.....	450.000.000

Restait donc à solder en numéraire ou en valeurs allemandes plus de 4 milliards 850 millions. Le mode de payement prescrit par le traité admettait seulement les billets de la Banque d'Angleterre, les billets de la Banque de Prusse; les billets de la Banque royale des Pays-Bas, les billets de la Banque nationale de Belgique et les billets à ordre ou les lettres de change négociables de premier ordre, valeur à vue, sur ces mêmes pays.

Le cours du thaler était fixé à 3 fr. 75, et celui du florin à 2 fr. 15. Le change n'était pas déterminé pour les autres valeurs, celles-ci n'ayant pas en Allemagne le caractère libératoire de la monnaie légale. Elles étaient reçues en payement, sauf à ne figurer au compte que pour le produit net de leur négociation en thalers ou florins, faite par le Gouvernement allemand, sous la déduction des frais de recouvrement. Les conseils financiers du prince de Bismark n'avaient négligé aucune précaution, c'est une justice à leur rendre.

Pour faire face à nos engagements, nous avons émis un premier emprunt de 2 milliards, dont les opérations, commencées le 1er juin 1871, ont été terminées le 6 mars 1872, et ont permis de couvrir les premières périodes de payement s'élevant, en capital et intérêts, à près de 2 milliards 162 millions de francs. En faisant la compensation de 325 millions pour la valeur assignée aux chemins de fer de l'Est, nous avons versé 1,836,860,367 francs, en :

Billets de la Banque de France	125.000.000 fr.	»
Or français	109.001.504	85
Argent français	63.016.695	»
Numéraire et billets de banque allemands	62.554.115	93
Thalers	312.650.509	01
Florins de Francfort	25.816.752	37
Marcs banco de Hambourg	116.575.592	13
Florins de Hollande	250.540.821	46
Francs de Belgique	147.004.546	40
Livres sterling	624.699.832	28
Total	1.836.860.367 fr.	43

On avait dû faire appel aux réserves de tous les grands Etats financiers et aux ressources des principales places de commerce.

L'opération de payement de 3 milliards, commencée le 29 août 1872, a été close le 5 septembre 1873. Elle a compris, en capital et intérêts, un total de 3,153,800,085 fr. 86 cent., et se décompose comme il suit :

Or français	164.001.555 fr.	25
Argent français	176.275.180	75
Numéraire et billets de banque allemands	42.485.029	28
Thalers	2.172.663.212	03
Florins de Francfort	209.311.400	42
Marcs banco	148.641.398	27
Marks de l'empire allemand	79.072.309	89
Francs belges	148.700.000	»
Livres sterling	12.650.000	»
Ensemble	3.153.800.085 fr.	86

Nous dirons tout à l'heure comment notre gouvernement est parvenu à réaliser une économie notable, en procédant lui-même à la transformation des valeurs des divers pays en titres allemands, au lieu d'abandonner le soin de cette opération à notre créancier.

Comment nous sommes-nous procuré les ressources nécessaires? Par des emprunts, en nous grevant pour un long avenir de la

charge des arrérages. Ici M. Wagner a pleinement raison : nous avons payé l'Allemagne, mais nous continuons à devoir à d'autres créanciers; notre dette s'est transformée, au grand avantage du pays, mais elle n'est point éteinte. Seulement, nous croyons que si le fardeau reste lourd, nous pourrons y suffire.

La fidélité avec laquelle nous avons accompli tous nos engagements a fortifié le crédit de la France, malgré les désastres subis et les pertes supportées. Or, cette confiance en notre exactitude à payer ce que nous devons, nous a ouvert une singulière latitude de concours financier; le grand Richelieu l'a dit à une époque à laquelle presque personne ne soupçonnait la puissance actuelle du crédit : *la confiance est le fonds qui en procure toujours*, et nous n'avons rien négligé pour que cette confiance fût justement méritée. — Notre pays s'est plié aux plus pénibles sacrifices, non-seulement pour faire face à tous ses engagements, mais encore pour en préparer l'extinction future. Les ressources du budget des recettes ont été calculées de manière à couvrir les dépenses actuelles, et de plus encore de manière à préparer la diminution successive des charges léguées par le passé. S'il y a eu quelque faute commise, elle est venue de la trop grande hâte d'effacer ce triste legs de nos malheurs, et l'on serait tenté de dire : *felix culpa*.

L'emprunt de 2 milliards a procuré un versement de 2 milliards 225,994,000 francs; l'emprunt de 3 milliards a été encore plus productif, il a donné au Trésor 3,498,744,000 francs. Au total, le crédit de la France lui a fourni plus de 5 milliards 724 millions de francs. — Nous n'avons pas de quoi en tirer vanité, car c'est autant d'obligations auxquelles le pays doit faire face, autant de charges permanentes que l'accroissement de l'impôt doit couvrir. Mais il est permis d'ajouter que c'est là une indication éloquente des sacrifices auxquels la France s'est résignée, en comptant pour les balancer sur les résultats d'un travail assidu et d'une épargne résignée.

Ce qui mérite une attention particulière, c'est le parallélisme exact entre les versements des emprunts et les ressources consacrées à notre libération. Les fonds destinés au payement de la contribution de guerre y ont été régulièrement affectés; ils ont été employés aussi rapidement que possible à la libération de la dette, qui devait amener la libération du territoire.

Ainsi, nous avons payé ce que nous devions avec le produit des emprunts; nous avons chargé l'avenir de solder les sommes nécessaires pour affranchir immédiatement le sol et pour faire honneur à la parole de la France. M. Wagner se trompe quand il suppose qu'une illusion trop optimiste nous fait oublier le fardeau du

lendemain, alors que nous avons écarté le fardeau du jour; la France ne s'est pas rendue coupable d'une pareille imprévoyance. Quand elle a vu presque doubler une dette publique qui au commencement de 1870 n'atteignait pas 12 milliards, quand elle a déjà voté pour faire face aux charges nouvelles 700 millions d'impôts, elle n'est pas disposée à méconnaître le triste enseignement du passé. Elle sait ce qui l'attend, elle connaît la charge des budgets à venir, qui porteront longtemps la peine de nos fautes, et elle n'a garde de s'aveugler au point d'oublier la responsabilité de ceux qui les ont commises. Elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour affranchir le territoire; elle ne reculera devant aucun sacrifice pour payer ce qu'elle doit, mais elle n'ignore pas qu'elle reste débitrice de toutes les pertes subies. Elle comprend mieux la situation véritable que ne l'imagine M. Wagner, et elle supporte patiemment le poids inévitable de l'impôt exhaussé.

IV

Ce n'était pas tout que de réunir les sommes destinées à solder la contribution de guerre, il fallait encore remettre au vainqueur la représentation exacte, en valeurs au comptant, de cette masse énorme ; ce n'était pas la partie la moins délicate de la tâche, nous le montrerons tout à l'heure. On pouvait, en grevant l'avenir, grâce à un développement du crédit dont l'événement a pu seul mesurer la prodigieuse élasticité, se procurer les ressources indispensables, non-seulement pour couvrir la dette contractée vis-à-vis de l'étranger, mais encore pour faire face aux autres résultats des désastres subis, qui doublaient presque le poids de la contribution de guerre. On s'est résigné, pour cela, à créer 700 millions d'impôts nouveaux, on a consacré à libérer la France les bénéfices employés jusque-là à augmenter sa richesse et sa puissance.

Mais que serions-nous devenus si nous n'avions pas réuni des réserves considérables, ni nous n'avions pu faire dériver vers une triste mais désormais inévitable destination, la nouvelle affluence de biens provenant de la même source, si nous n'avions pas rencontré, pour l'utiliser, la puissance actuelle du crédit dans la société moderne, enfin si le mécanisme perfectionné et accru de la circulation ne nous avait point permis d'user de tous les moyens nouveaux, pour transformer en valeurs liquides et libératoires au dehors, la lourde masse de nos engagements, sans causer le trouble profond qu'on pouvait craindre pour la situation monétaire de tout le monde commercial ? Ce sont ces éléments réunis qui ont permis de

surmonter des difficultés en apparence insurmontables et de répartir sur nombre d'années un fardeau sous lequel la France menaçait de plier.

Nous ne sommes point disposés à oublier, comme M. Wagner nous en accuse, ni les placements perdus au dehors, ni les revenus qui, maintenant, sont touchés en Allemagne au lieu de l'être chez nous, ni la gêne causée par les impositions. *On ne s'en est pas encore assez ressenti*, dit-il; nous pouvons calmer cette appréhension. La France a beaucoup souffert et elle souffre encore, mais si elle peut rencontrer une consolation, c'est dans la pensée qu'elle a rempli, coûte que coûte, tous ses engagements, et qu'elle travaille à combler la brêche faite à la richesse nationale. Elle ne mérite ni le reproche du découragement, ni celui de la forfanterie.

Le mal ne s'est pas encore révélé dans toute son étendue, ajoute M. Wagner; nous ne négligerons rien pour éviter qu'il ne s'aggrave, et nous espérons y réussir, sans que notre pays se trouve exposé à des excitations mauvaises ni à des troubles funestes.

Nous n'avons pas eu recours à la séduction périlleuse d'un papier-monnaie destiné au payement de nos dettes. M. Wagner s'est mépris sur la nature des émissions faites par la Banque de France; elles n'ont pas servi à une prétendue libération, basée sur une fiction; nous avons payé en consentant une *hypothèque* sur nos revenus, et non avec une hypothèse. Nous avons profité de la puissance du crédit, parce que nous en avons conservé la base solide, au lieu d'improviser des ressources chimériques.

Quand on se rend bien compte des besoins de la circulation, accrus à une époque qui multiplie les opérations du comptant, et quand on songe au mouvement suscité par les versements d'immenses emprunts, et par les transformations du change, on ne s'étonne plus d'un surcroît de quelques centaines de millions de billets au delà des limites normales.

D'ailleurs, l'expérience accomplie a complété les enseignements de la théorie; tout le monde a pu beaucoup apprendre, et nous n'hésitons pas à le reconnaître, on ne se faisait pas une idée suffisante de l'extension possible de la circulation, alors qu'elle correspond à un besoin sérieux, et qu'elle repose sur une confiance méritée par la prudence d'allure et par la volonté de ne point troubler le cours naturel des transactions.

L'extension de la circulation des billets de la Banque n'avait pas attendu le cours forcé pour atteindre un chiffre considérable. Celui-ci était de 1,485 millions au commencement de 1870, en présence d'un encaisse de 1,203 millions de francs; le billet circulait alors comme un véritable warrant métallique; il n'y en avait

que 252 millions qui ne fussent point couverts par du numéraire.

Quand le *cours forcé* eut été décreté au mois d'août 1870, le maximum de l'émission fut fixé à 2,400 millions. Ce chiffre a été porté à 2,800 millions par la loi du 29 décembre 1871, et enfin à 3,200 millions par la loi du 15 juillet 1872.

Mais à mesure que le billet est devenu l'élément principal et presque exclusif des échanges à l'intérieur, la circulation s'est de plus en plus emparée des moyennes et basses coupures. En janvier 1870, il y avait pour 397,648,200 fr. de billets de 100 francs, et pour 42,911,750 fr. de billets de 50 fr., en somme 440 millions de coupure de 100 fr. et de 50 fr. Les coupures inférieures n'existaient pas. Quand le maximum, qui n'a été atteint que pour très-peu de temps, s'est élevé le 31 octobre 1873 à 3,071,912,300 francs, plus de deux tiers de cette somme colossale étaient représentés par des billets de 100 fr. et au-dessous.

Au 29 janvier 1874, la circulation des billets était descendue à 2,832,869,828 fr. et sur ce total les billets supérieurs à 100 fr. ne montaient qu'à 922 millions, tandis qu'il y avait pour

884.484.800	francs	en billets	de 100 francs.
274.656.300	francs	—	de 50 francs.
28.588.725	francs	—	de 25 francs.
628.464.600	francs	—	de 20 francs.
93.622.600	francs	—	de 5 francs.

c'est-à-dire pour plus de 1,900 millions de coupures moyennes et basses, celles au-dessous de 50 francs s'élevant à 750 millions de francs. Leur émission, explique la différence du total, fixé en dernier lieu, avec le total antérieur de l'émission fiduciaire, en tenant aussi compte de l'augmentation des échanges. Le dernier compte-rendu de la Banque (10 décembre 1874) donne en regard d'une encaisse métallique de plus de 1,317 millions, une circulation des billets de 2,547 millions; l'écart est donc réduit à 1,230 millions, il est inférieur à la seule circulation du billet de 100 fr. et au-dessous, qui se maintiennent parfaitement.

Ce rapprochement de chiffres, permet de juger l'extension temporaire du cours forcé ; il explique aussi le peu de trouble que celui-ci a causé dans la situation du marché. L'extension des affaires et l'acclimatation des petites coupures ont empêché le cours du change de s'élever, et la circulation des billets a pu se comporter comme l'aurait fait une circulation métallique; il y a là de quoi calmer les appréhensions de M. Wagner, et de quoi répondre à la sollicitude de M. Soëtbeer. L'élévation du chiffre de l'émission n'a fait que traduire des besoins réels, sans fournir à la contribution de guerre,

un élément factice qui n'aurait pas manqué de faire retour sur notre marché et de le troubler.

Le gouvernement a eu la bonne chance de rencontrer l'appui dévoué d'une institution solide, connue par la sagesse et même par la rigueur des principes pratiqués et présentant une ample surface de garantie pour les billets émis. Il a recueilli le fruit de la prévoyance financière qui lui avait fait repousser les illusions d'une prétendue liberté d'émission, qu'on essayait de confondre avec la liberté des banques. Celle-ci ne tient point à la faculté de créer de véritables instruments monétaires, qui rentrent, comme l'administration de la justice et la fixation des poids et mesures, dans les attributions de l'État.

L'unité de la circulation a grandement contribué à maintenir au billet de la Banque de France la confiance qu'il inspire; M. Wagner n'a pas suffisamment apprécié cette force, et il a exagéré le péril de la reprise des payements en espèces. Nous ne saurions trop le répéter; il ne faut pas se régler uniquement par des souvenirs, il importe de mesurer la dimension nouvelle de la circulation, au mouvement des circonstances qui reflètent le développement immense de la production et de l'échange, et qui se traduisent par l'accumulation nécessaire des métaux précieux, aussi bien que par les procédés ingénieux du crédit et des virements, à peine suffisants pour accomplir l'œuvre accrue des transactions actuelles.

Nous avons usé largement, mais nous n'avons pas, comme M. Wagner l'imagine, abusé du billet; nous avons su résister à des facilités trompeuses, en nous guidant sans cesse sur le régulateur infaillible du *change*. Celui-ci traduit toujours d'une manière fidèle la véritable situation du marché monétaire, et ses variations dénoncent instantanément les fautes commises. Les renseignements fournis par ce moniteur inflexible n'ont pas cessé de dominer chez nous les transactions du Trésor et la Banque de France; armés de cette boussole nous avons évité le naufrage.

C'est ainsi que nous avons pu élever successivement le chiffre de l'émission, afin de pourvoir surtout aux besoins temporaires créés par la grande opération de l'emprunt. Les avances faites au Trésor par la Banque ont eu ce caractère; elles n'entraînaient pas le péril d'un appel fait au papier-monnaie d'une manière permanente et pour des sommes trop considérables.

S'il existe un danger aujourd'hui, c'est, qu'on ne se méprenne sur la portée des événements accomplis, en ce qui concerne le billet de banque. Nous avons réussi, grâce à une circonspecte prévoyance, à faire monter l'émission jusqu'au chiffre d'environ 3 milliards,

mais nous n'avons pu le faire qu'au milieu de circonstances qui ne sauraient se représenter avec les mêmes proportions. Ce qui nous paraît plus à redouter que la reprise des payements en espèces, qui s'accomplira sans les embarras prévus par M. Wagner, c'est l'illusion suscitée par une circulation énorme, appliquée sans inconvénient sensible, parce qu'elle a profité de conditions tout à fait exceptionnelles. On risquerait de s'abuser beaucoup sur les ressources du papier-monnaie, si l'on ne tenait point grand compte des circonstances particulières qui ont empêché cette masse de s'effondrer.

Le cours du change mesure, en temps normal, le *titre métallique* de la monnaie fiduciaire (1); il est encore plus essentiel de le consulter à l'époque du *cours forcé*, car seul il témoigne de la modération ou de la surabondance de l'émission. En ce moment la permanence d'un cours de change favorable, atteste la réalité des affaires auxquelles les billets servent de véhicule, et prouve qu'ils ne pèsent point sur le marché par leur surabondance. L'encaisse se fortifie, plus de moitié des billets sont gagés par le métal, nous pouvons envisager sans crainte le retour au payement en espèces.

V

Le cours du change a été le guide assuré de nos opérations financières, et l'habileté avec laquelle la trésorerie a su pratiquer, sur le marché universel, les négociations destinées à réaliser nos payements en Allemagne, fournit à l'étude des faits économiques une des plus curieuses pages. Il fallait non-seulement réunir les capitaux indispensables au payement de la contribution, mais les transporter en Allemagne. M. Dutilleul, directeur général du mouvement des fonds, auquel revient en grande partie l'honneur de l'exécution, a su faire les approvisionnements du change, les manier, les renouveler et les adapter aux besoins, de manière à maintenir des cours relativement favorables; là où l'on craignait de se heurter aux plus grandes difficultés, il a su économiser sur la transmission de ces immenses valeurs, dont le poids menaçait d'emporter, à notre grave détriment, le plateau de la balance monétaire.

Pour résumer l'ensemble des remises faites à l'Allemagne, nous avons livré :

En billets de la Banque de France.....	125.000.000 fr.	»
En or français.....	273.003.058	10
En argent français.....	239.291.875	75

(1) V. à ce sujet notre livre : *le change et la circulation.*

En numéraire et billets de banque allemands.....	105.039.145	18
En thalers.....	2.185.313.721	04
En florins de Francfort.....	235.128.152	79
En marcs banco de Hambourg.....	265.260.990	29
En marks de l'Empire.....	72.072.309	62
En florins de Hollande.....	250.540.821	46
En francs de Belgique.....	295.704.546	40
En livres sterling.....	637.349.832	28
Total.....	4.990.660.455 fr.	29

Ces chiffres contiennent de précieux enseignements. Ils montrent que, pour accomplir notre payement, nous avons employé une compensation de 325 millions, des billets de banque, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent pour 742 millions; enfin plus de 4 milliards 248 millions de lettres de change.

La compensation de 325 millions des chemins de l'Est a chargé notre grand-livre d'une inscription en titre inaliénable de 20 millions 500,000 francs, remise à la Compagnie.

Dans le payement en billets et en numéraire, sont entrés 125 millions de billets de la Banque de France, 105 millions de billets allemands et de monnaies allemandes, 273 millons de monnaies françaises d'or, et 239 millions de monnaies françaises d'argent. — Les monnaies allemandes avaient été introduites en France pendant l'invasion.

Le numeraire français a été remis directement par nous à l'Allemagne pour 512 millions à peu près moitié en or, moitié en argent. La Banque de France a fourni 150 millions en or, en vertu d'une convention supplémentaire signée en mai 1873, qui lui a fait consentir cette nouvelle avance au Trésor, réalisée en or. De cette manière, nous avons pu accélérer la libération sans accroître de pareille somme la masse des billets émis et sans peser sur le change.

Tout en constatant ce que cette mesure avait de rationnel et d'utile, mentionnons en passant la vérité considérable qu'elle met en lumière. Loin d'être menacée de suspendre ses opérations habituelles dans le trimestre final de 1873, comme l'a prétendu M. Magne lors de la discussion que nous avons eue avec lui au mois de juillet dernier, et d'avoir été sauvée par les remboursements précipités du Trésor, c'est la Banque qui a donné alors une preuve manifeste de sa force; au lieu de recourir à l'assistance de l'État, c'est la Banque qui a fourni au Gouvernement un complément de ressources.

M. Wagner attribue à tort notre libération à une extension

exubérante de billets à cours forcé, qui menacerait aujourd'hui la sécurité de la circulation. Nous avons payé avec les ressources effectives de l'emprunt, nous n'avons pas compromis le marché par l'abus du papier-monnaie. Nous avons préféré la lourde charge d'une dette aux facilités trompeuses d'une libération fictive, et nous en sommes récompensés par la solidité de notre *medium* des échanges.

Cette solidité vient de ce que nous n'avons diminué que temporairement et dans une faible proportion notre réserve métallique, qui se trouve déjà presque entièrement reconstituée.

La proportion pour laquelle nous avons soldé l'Allemagne en or et en argent est faible par rapport à l'ensemble; elle est moindre que celle dont l'Allemagne a pu profiter pour accomplir la transformation monétaire, le passage de ce qu'on appelle l'*étalon d'argent* à l'*étalon d'or*.

Sans les ressources fournies par la contribution de guerre, cette révolution métallique eût été impossible à réaliser, et l'on sait qu'elle n'avance pas rapidement malgré l'aide qu'elle a reçue par le succès des armes.

Il ne s'agit pas seulement d'apprécier les difficultés de l'approvisionnement de l'Allemagne en or, il faut aussi ne pas laisser de côté l'ébranlement du marché universel, produit par une demande extraordinaire du métal préféré.

Les graves embarras du marché de Londres, qui ont eu leur contre-coup dans le monde entier, ont été amenés par le retrait de quelques centaines de millions d'or de la part de l'Allemagne. Si ces demandes s'étaient encore multipliées, et si la prudence la plus vulgaire n'avait pas commandé de les restreindre, nous aurions tous encouru une bourrasque financière sans précédent, bourrasque due entièrement aux imprudents promoteurs d'une prétendue unité métallique universelle.

Les livraisons d'or français ont quelque peu amorti la violence de la transition. Elles n'ont cependant formé qu'une partie de la masse, soumise à la refonte dans les hôtels de monnaie de l'Allemagne.

Ceux qui, préoccupés d'une idée exclusive, ont poussé à l'unité de ce qu'on appelle l'*étalon d'or*, en méconnaissant l'influence dominante de la masse des réserves en métal précieux, or ou argent, et l'action inexorable d'une *loi de proportion* entre les deux agents nécessaires de la circulation, n'ont point à se réjouir du spectacle que présente l'Allemagne. On a voulu y faire violence à la nature des choses, et malgré le concours inespéré de la victoire, qui devait provoquer une pluie d'or, la situation ne présente rien de satisfaisant. Nous y reviendrons.

La France a eu, au contraire, à se féliciter d'avoir maintenu le double élément de payement légal, dont elle a pu faire usage pour diminuer la charge du payement fait à l'Allemagne. Ce n'est pas seulement le double emploi du numéraire d'or et du numéraire d'argent, dont elle a su profiter. La facilité la plus grande lui est venue de l'achat des valeurs stipulées *en argent*, et qui ont accompli presque toute l'œuvre de la libération. Ce sont les lettres de change, payables en argent, qui ont couvert plus des quatre cinquièmes de la contribution de guerre; l'on s'arrête effrayé devant la perspective du péril que nous aurions couru, si nous avions accepté, avant la guerre, l'*or* comme seul instrument libératoire. Le maintien de la double monnaie légale nous a préservé d'un grave danger.

L'Allemagne, enivrée du succès de la guerre, et croyant que tout lui serait facile désormais, a voulu frapper un grand coup, en transformant la circulation métallique de manière à ne plus admettre comme libératoire que la monnaie d'or. Trois ans se sont écoulés depuis cette décision, on est loin encore d'en avoir accompli l'exécution. Aujourd'hui même, pour empêcher que les nouvelles monnaies d'or ne partent à mesure qu'on les met en circulation, on est forcé de serrer l'écrou de l'escompte, et d'élever le taux de l'intérêt.

Cependant, les relevés des comptes produits en Allemagne ont signalé une affluence d'or français, beaucoup plus forte que celle qui résulte des remises directes faites par la France. Nous y voyons figurer 518,590,410 fr. en pièces d'or français, plus 287 millions de francs au poids, ce qui fait au-delà de 800 millions, auxquels on doit ajouter 42 millions d'or français acheté au poids en Angleterre, au total environ 850 millions de francs.

C'est qu'il circulait de tout temps à l'étranger une masse considérable de notre monnaie d'or; partout la pièce de 20 francs était accueillie avec avantage; ceux qui chez nous poussaient à l'adoption d'un seul type universel avaient méconnu cette situation. Par la marche naturelle des choses, ce type existait, il se trouvait admis par tout le continent; la France possédait l'avantage d'une monnaie générale, elle n'avait pas besoin de consentir des sacrifices et de courir des périls pour la créer.

Les hôtels de monnaie en Allemagne ont recueilli les pièces d'or qui y circulaient; mais en y ajoutant ce que nous avons fourni, cela ne suffisait pas pour frapper plus d'un milliard de marks d'or (un milliard deux cent soixante millions de francs) déjà fabriqués au 11 décembre 1873, et accrus depuis cette époque.

Il fallait non-seulement acheter en Angleterre l'or français qui

y avait reflué, mais encore tirer sur la réserve de la Banque de Londres, ce qui ne pouvait manquer de causer une grave perturbation. Heureusement on s'est arrêté dans ces exigences, mais c'est déjà un fait fort grave que de voir le marché anglais à la merci des exigences du gouvernement de l'Empire, par suite des besoins de la circulation nouvelle.

Il est une loi supérieure à laquelle n'échappe même pas la puissance de M. le prince de Bismark. A mesure que l'or afflue dans un pays, par suite d'une pression violente, on ne peut l'empêcher aussi de partir, car il baisse sur un marché encombré, et l'élévation du prix l'attire ailleurs; l'équilibre du marché universel tend toujours à se rétablir.

L'Allemagne n'est pas au bout de ses embarras de ce côté; la prétendue toute-puissance de la force s'efface devant la puissance bien autrement efficace de la nature des choses. L'Empire a voulu imposer la monnaie d'or unique, comme instrument légal de libération; il n'arrive à l'introduire qu'avec peine, au milieu même de circonstances qui l'ont favorisé d'une manière inespérée.

Les chiffres de M. Wagner, en ce qui concerne la fabrication des *marks d'or*, concordent avec ceux qu'a relevés M. Léon Say, et le savant Allemand ne méconnaît pas les facilités dont l'emploi de la *double monnaie* d'or et d'argent a gratifié la France

Beaucoup de ceux qui ont traité la question monétaire se sont trop confinés dans l'abstraction; ils ont sacrifié à la simplicité apparente d'une solution théorique une appréciation plus exacte des besoins de la circulation métallique. Ils ont trop oublié que *le prix* des choses résulte d'une proportion entre la masse des métaux existants et la somme sans cesse accrue des transactions. L'or et l'argent réunis ont peine à suffire à l'office qu'on leur demande : supprimer d'un trait de plume l'un des deux instruments de l'échange, ce serait accroître énormément la demande de l'autre, et l'on a pu voir de quelles précautions il a fallu entourer, au milieu des conditions les plus favorables, la transformation qu'on prétend accomplir en Allemagne. C'est là un avertissement dont on doit profiter pour l'avenir, alors surtout que les États condamnés aujourd'hui au cours forcé des billets n'aspirent qu'à sortir de cette position précaire et auront prochainement besoin d'une grande quantité de métaux précieux.

Le secours qu'on espérerait trouver dans une circulation qui ne repose pas sur une réserve métallique correspondante, n'est que fort restreint, on ne saurait en disconvenir, même quand on reconnaît que la marge s'est élargie de ce côté.

Les *billets d'Etat*, employés dans diverses contrées, ne peuvent

dépasser une fraction relativement faible du mouvement budgétaire, sans entrainer de tristes conséquences pour l'ensemble de la circulation. L'Allemagne nous présente, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, la matière d'une étude profitable. Aujourd'hui elle travaille à restreindre, au lieu de l'étendre, la partie fictive de ses instruments d'échange. Le désir de diminuer la masse des valeurs fiduciaires a été pour beaucoup dans la résolution prise de ne plus admettre à l'avenir que la monnaie d'or, car celle-ci permet de supprimer les billets de banque de petite coupure, dont la lourdeur des pièces d'argent multipliait l'emploi. Le projet qui va interdire dans l'empire l'émission de billets de banque d'une valeur inférieure à 100 *marks* (125 fr.), correspond aux facilités offertes par les pièces d'or.

Un pays qui a reçu plus de 5 milliards en payement, peut se permettre la tentative de la transformation radicale de la circulation, mais cette tentative aurait inévitablement échoué sans l'apui que lui prête la contribution de guerre.

M. Wagner constate que l'importation des espèces a été beaucoup moins considérable que ne l'imagine l'erreur vulgairement répandue, au sujet d'un chimérique versement de 5 milliards fait en numéraire par la France à l'Allemagne.

Une forte portion du métal employé au frappage des *marks* d'or a été soit achetée en Angleterre, soit recueillie sur le marché allemand, où il s'en trouvait une grande quantité. Ce dernier fait ne permet pas d'admettre le chiffre auquel M. Léon Say porte l'exportation supposée de l'or, commandée chez nous par le payement de la contribution de guerre; en déduisant du versement total celui qui a été effectué en argent, on arrive à peine à 400 millions en pièces de 20 francs.

C'est en lettres de change sur l'Allemagne et sur l'Angleterre que la plus forte part de la contribution a été couverte, et le marché anglais a plus que le marché français souffert du retrait de l'or. Quant au cours des billets à cours forcé, émis par la Banque de France, il n'a été que faiblement affecté, et cela pendant un espace de temps peu prolongé. Nous ne saurions trop le répéter, M. Wagner attribue à tort à une énorme émission de la Banque les ressources qui ont permis à la France de se libérer. Nous aurons occasion de montrer que les versements en billets ont été singulièrement limités, par rapport à la masse du payement à faire.

C'est à l'intelligent emploi des ressources du change qu'il faut se reporter, pour bien comprendre la facilité relative de notre libération; le rapport de M. Léon Say donne à cet égard des indication

précises, d'un grand intérêt. C'est en lettres de change que nous avons payé près de 4 milliards 1/4; pour y arriver le Trésor français n'a pas eu moins de 5,871,807,290 fr. d'achats de change à effectuer, car il fallait profiter des circonstances pour diminuer les frais, au moyen de la transformation succesive d'une partie des approvisionnements, échangés contre des valeurs allemandes, seules libératoires.

Nous n'entrerons point dans le détail technique de cette vaste opération; il faut, pour la connaître pleinement, se reporter au rapport de M. Léon Say et au tableau graphique qui l'accompagne, et qui fait saisir d'un coup la variation du cours du change de Paris sur Londres, à partir de juin 1871 jusqu'en septembre 1873. Le point culminant, 26 fr. 20, a été touché en octobre 1871, pour retomber rapidement au-dessous de 25 fr. 80, et même à 25 fr. 50. La moyenne n'a pas atteint ce dernier chiffre.

Pour obtenir ce résultat, il a fallu donner des facilités à la souscription de l'emprunt français à l'étranger, et faire participer toutes les grandes maisons de banque à une opération de change prudemment conduite.

C'est ainsi que la France a pu franchir un des défilés le plus périlleux du payement de la contribution de guerre; l'immense développement pris par les transactions internationales, et le mouvement des placements de fonds dans des pays divers donne seul la clef de la solution. C'est grâce au concours de ces forces réunies dans le monde entier qu'on a pu payer plus de 5 milliards de francs à l'Allemagne, sans qu'il y eût de commotion violente dans les rouages de la circulation.

La France n'a pas paru en être appauvrie, dit M. Léon Say, et la circulation a été peu troublée ; les changes n'ont jamais atteint les cours élevés qu'on aurait pu redouter. Nous avons été préservés de la dépréciation énorme des billets à cours forcé qui a affligé d'autres pays dans des circonstances qui paraissaient plus favorables que celles que nous avons rencontrées. Non-seulement la France n'a pas eu à subir de véritable crise monétaire, mais elle a mieux que d'autres nations supporté la crise financière.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les hommes compétents de l'Allemagne s'affligent, mais ils s'étonnent de ce résultat.

VI

Ils n'ont pas éprouvé une moindre surprise en ce qui concerne les effets économiques d'une richesse subitement conquise par la victoire. Il semblait que cette somme de plus de 5 milliards dût exercer une influence magique sur le développement de la prospé-

rité intérieure, surtout lorsque l'on songe à la faible proportion des frais de guerre comparés à l'importance de la contribution.

M. Wagner a soigneusement étudié l'emploi qu'a reçu cette contribution. Il a commencé par établir la quotité destinée à effacer les sacrifices consentis, à rembourser les emprunts, à rétablir le matériel disponible et à compenser les autres pertes économiques. Le total ne monte pas à 1 milliard et demi.

A combien s'est élevé et qu'est devenu le surplus? C'est le second point mis en lumière. La plus grande part a été faite à la puissance militaire, aussi bien comme armements nouveaux que comme travaux défensifs et moyens d'une rapide mobilisation de l'armée. Le *trésor de guerre* a été rétabli et accru, la marine militaire a été agrandie, certaines dépenses utiles ont été couvertes, enfin des sommes considérables ont été réparties entre les divers membres de la confédération.

Les ressources consacrées à la campagne de France, se décomposent comme suit :

		Thalers.
Avances du trésor de guerre		30.000.000
Produit de l'emprunt de 1870 en 5 0/0	104.369.720	
Produit de bons du trésor à 5 0/0 émis pour cinq ans	95.752.500	200.122.220
Produit de bons à court terme, émission de 1870	42.992.500	
Émission de 1871	15.000.000	
Complément des 100 millions que devait couvrir la négociation des bons de cinq ans	4.247.900	62.240.300
Avances de la caisse de prêts		17.000.000
		309.362.520

D'autres petits chapitres complètent un ensemble de 311 millions 412,116 thalers, dans lequel les *contributions volontaires* figurent pour le maigre total de 394 thalers,— moins de 1,500 francs!

Le premier recours au crédit avait amené des conditions onéreuses qui, en tenant compte de la rapidite du remboursement effectué le 1er janvier 1873, font monter à 11 0/0 la charge supportée par l'État. Cette charge aurait été beaucoup plus élevée si le trésor de guerre n'avait point été employé à couvrir les premières avances.

(1) Wagner, p. 65-66.

Le tableau produit par M. Wagner (p. 112 et suiv.) donne le détail de l'emploi de la contribution.

Les frais de guerre de l'Empire, en y comprenant 4 millions thalers de dotations, sont portés, chapitre A, pour 73,132,407 thalers.

Les pensions payées aux invalides jusqu'à la fin de 1872 figurent pour 10,089,774 thalers, en dehors des 187 millions de thalers attribués comme dotation au fonds des invalides. Les secours fournis aux familles des soldats de la réserve et de la landwehr sont portés pour 4 millions de thalers; les secours consentis aux Allemands expulsés de France pour 2 millions thalers; le dédommagement payé à la marine allemande pour 5 millions 600,000 thalers; et la réparation des dommages causés pour 37 millions 700,000 thalers. Le chapitre B (dédommagements) s'élève donc à 246 millions 389,774 thalers, il comprend la dotation du fonds des invalides.

Le chapitre C contient les frais faits pour rétablir et pour fortifier la puissance militaire de l'Allemagne; 40 millions de thalers sont versés aux trésor de guerre; les forteresses de l'Alsace-Lorraine absorbent 40 millions 550,595 thalers et celles de l'Empire 72 millions thalers; la marine figure pour 31 millions 949,890 thalers; le dépôt des cartes militaires, pour 235,000 thalers; la commission des épreuves de l'artillerie, pour 1 million 175,000 thalers; la construction des forteresses allemandes, pour 74 millions thalers; l'extension de la marine, pour 31 millions 949,890 thalers. Total du chapitre C, 186 millions 110,840 thalers.

Au chapitre D se trouve porté un capital de 6.270.000 fr. pour l'administration de l'Empire.

Le chapitre E comprend les dépenses générales, telles que fonds de la caisse de l'Empire 2.000.000 th.; décharge des droits de douane et d'impôts 19.772.719 th.; construction du palais législatif de l'Empire 8.000.000 th. Au total 29.792.719 th.

Les placements productifs du domaine de l'Empire sont indiqués au chapitre F. pour un total de 143.872.554 th. dont 86.666.667 th. représentent l'achat des chemins de l'Est; 50.897.447 th. les dépenses faites pour l'aménagement, la construction et la reconstruction des chemins d'Alsace-Lorraine, enfin 638.440 th. consacrés à réparer et à completer le chemin Guillaume-Luxembourg.

L'excédant de l'indemnité montant à 798.984.980 th., a été réparti entre l'ancienne confédération du Nord qui a obtenu 643.800.000 thalers, et les États du Sud, qui ont reçu 155.500.000 th., dont la Bavière a touché 91.030.000, le Wurtemberg 28.760.000, Bade 24.300.000 et la Hesse méridionale 11.390.000.

Les frais de guerre de l'Allemagne du Nord, largement calculés,

et compris dans l'indemnité qu'elle a obtenue, se trouvent chiffrés à 377.330.421. Toujours est-il que sur les 1.484 millions de thalers, qui correspondent à environ cinq milliards et demi que l'Allemagne a tirés de la France, une partie considérable a servi, après le remboursement des frais et la réparation des dommages, à augmenter les armements et les approvisionnements militaires. Pour emprunter le langage de M. Wagner, l'Allemagne a profité ainsi d'une transformation du capital matériel en capital immatériel.

Ce résultat justifie aux yeux du savant professeur de Berlin l'énormité de la contribution exigée; c'est, dit-il, au point de vue politique que le payement a été imposé, c'est au point de vue politique qu'il doit être jugé, et quand même les forces contributives de la France auraient été dépassées, ce serait le résultat d'un dessein allemand bien justifié « *Eine berechtigte deutsche Absicht.* »

Nous n'apprécions pas, nous racontons, nous nous bornons à traduire fidèlement l'expression de la pensée allemande.

VII

Nous venons de reproduire d'une manière complète les chiffres qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil les divers emplois de la contribution de guerre. Eblouie par le montant colossal des sommes reçues, l'Allemagne a cru y rencontrer la richesse ; elle a pensé trouver aussi un remède au mal économique, qui entravait le développement de la production. Quand même le fruit matériel de la victoire n'aurait pas été absorbé, pour la plus forte partie, par les frais improductifs des armements nouveaux et par les largesses faites, il est des lois de distribution qui ne permettent point à un déplacement violent des éléments de la richesse de produire les heureux résultats qu'amènent les conquêtes plus lentes du travail. Sans vouloir comparer l'état actuel de l'Allemagne avec celui de l'Espagne quand l'or du Pérou y semblait amener une prodigieuse richesse, il ne faut pas oublier que les métaux précieux n'ont fait que glisser alors entre les doigts du conquérant, qui n'avait point su les transformer en éléments de travail.

L'or et l'argent exercent sur l'économie des sociétés une influence différente de celle que leur attribue le préjugé vulgaire; ils valent non par leur accumulation, mais par le rapport qui s'établit entre eux et l'ensemble de la production et des transactions auxquelles ils servent de mesure commune et de véhicule. Aux époques anciennes on pouvait se vanter de conquérir par les armes ce qu'on dédaignait de se procurer par le travail; d'autres idées dominent

le monde moderne, plus disposé au labeur qu'à la lutte, mieux équipé pour la paix qui féconde, que pour le combat qui détruit ou qui déplace les biens acquis.

Ces dernières années ont permis d'étudier sur le vif des conséquences qu'on aurait pu méconnaître, si on les avait simplement déduites des enseignements de la théorie. Le spectacle qu'ont offert la France et l'Allemagne doit servir, au milieu des douleurs qui l'accompagnent, à établir une vérité consolante et à prouver que l'économie politique ne saurait se séparer de l'idée morale. Le glaive ne tranche pas seul des questions de production et de richesse, et les dépouilles opimes subitement transporteés d'un pays à un autre donnent plus de satisfaction à l'orgueil qu'à la puissance productive.

Il y aurait exagération à vouloir prétendre que les cinq milliards et demi payés rapidement par la France à l'Allemagne n'ont point diminué la richesse de l'une, ni augmenté celle de l'autre. Mais les calamités de la guerre se réparent, quand la source d'où provient le revenu annuel des nations ne tarit pas, tandis qu'un accroissement subit de richesse est loin de profiter dans la proportion de la masse enlevée, quand on la compare aux acquisitions successives du labeur annuel. Il en est des États, comme des individus, les jeux sanglants de la force réussissent rarement mieux que les jeux du hasard.

Les divers rouages du mécanisme économique des sociétés se trouvent dans un rapport qu'on ne déplace pas violemment sans qu'il en résulte des chocs périlleux. Le temps, a-t-on dit, ne respecte que ce qu'il fonde, et l'action du temps remplit toujours un grand rôle dans les choses humaines. Ce n'est pas tout que de se trouver soudain le maître d'un grand capital disponible, il faut encore être préparé à l'utiliser, il faut aussi échapper aux conséquences dangereuses qui accompagnent tout changement rapide dans l'équilibre des richesses.

D'anciens préjugés, désormais condamnés par les progrès de la science et de la civilisation, peuvent seuls faire regarder le versement d'une somme de cinq milliards et demi comme une cause de ruine irremédiable pour le vaincu et d'abondance permanente pour le vainqueur. On connaît mieux aujourd'hui la marche naturelle et les dimensions de la richesse des nations; cinq milliards et demi, c'est énorme sans contredit, mais ce chiffre répond seulement au quart du revenu annuel de notre nation, et au tiers de ce que procurent chaque année les forces productives de l'Allemagne. Ajoutons que, grâce à la puissance du crédit, une pareille contribution se répartit sur un nombre considérable d'années pour se traduire

en arrérages successivement payés par l'impôt. Cette charge est lourde, elle doit affecter longtemps le pays qui continue de la subir bien après qu'il a réglé ses comptes avec l'étranger, car la dette qu'il a contractée continue de subsister sous une forme différente. Mais la libération en bloc, qui aurait rencontré d'insurmontables difficultés à des époques rapprochées de la nôtre, s'accomplit ainsi sans que la souffrance qui en résulte se manifeste dans toute l'étendue du sacrifice consenti. Cela explique pourquoi la France, qui a perdu une portion considérable de ses capitaux placés à l'étranger, et qui doit supporter une pénible augmentation d'impôts, ne paraît pas aussi appauvrie que si elle avait vu disparaître dans la même proportion le capital de production.

D'un autre côté, l'Allemagne, qui a reçu des sommes immenses, ne peut s'en servir qu'à la longue, tout en voyant une grande partie s'absorber aussitôt dans des emplois qui ne contribueront point à la prospérité matérielle.

La guerre a nourri la guerre, suivant l'ancienne maxime, singulièrement dépassée dans les circonstances présentes; elle a nourri aussi les réserves de toute nature, et les armements de toute sorte destinés à fortifier la puissance militaire; mais la part faite à l'accroissement de la puissance économique a été restreinte.

L'Empire d'Allemagne a profité de la contribution française pour éviter au début de nouveaux impôts; il n'a guère réussi à diminuer les anciens. Dès cette année il est forcé, pour maintenir l'équilibre de son budget, de recourir à des taxes nouvelles. Aussi s'est-il moins enrichi qu'on n'a été porté à le supposer.

Ce n'est pas tout : les résultats favorables, au point de vue économique, diminuent au contact d'une observation exacte, tandis que des conséquences fâcheuses viennent les balancer en vertu des lois naturelles de l'échange et de la circulation.

Nous essayerons de dresser à cet égard, le compte des profits réellement obtenus et des inconvénients subis.

VIII

Le bénéfice le plus considérable de l'Allemagne consiste, comme l'expose M. Soetbeer, en ce qu'elle a pu poursuivre l'œuvre de la transformation de la circulation d'argent en circulation d'or. Nous ne sommes pas de ceux qui exagérèrent le profit de ce changement, dont le succès des armes a seul fourni la possibilité pratique. Près d'un milliard d'or français, qui n'a pas été en entier exporté de France, a servi à frapper les *marks de l'Empire*. La solidité du terrain métallique de la circulation s'est accrue, c'est là un avantage sérieux,

plus grand et moins contestable, que celui de la concentration dans un seul métal de la faculté libératoire. Que les instruments de la circulation soient d'or ou d'argent, l'important est de les posséder dans la proportion nécessaire et d'établir solidement le mécanisme métallique ; l'Allemagne l'a construit chèrement, mais elle pouvait se passer ce luxe, et elle a obtenu la machine qui épargne le plus de temps et de travail.

M. Wagner fait ressortir l'avantage d'un mécanisme métallique plus puissant, acquis par l'Empire. Mais ce mécanisme, construit seulement en or, est plus dispendieux; il ne possède pas l'élasticité et la régularité de l'emploi simultané de l'or et de l'argent, et M. Wagner n'a point méconnu le service que la double monnaie légale avait rendu à la France, surtout au milieu des dernières complications ; il signale le bon côté de l'influence ainsi exercée chez nous : *Einfluss der Doppelwährung*.

Il faudra employer plus d'or qu'on n'employait d'argent, car le complément fourni par les billets d'une coupure inférieure à 125 francs va disparaître du moment où l'on écarte de la circulation la monnaie de papier, presque exclusivement employée jusqu'ici pour accomplir les transactions du marché intérieur.

L'Allemagne a puisé dans la contribution de guerre le moyen d'appliquer une résolution téméraire, qui lui aurait sans cela imposé une charge intolérable. Comment l'Empire, s'il n'avait point touché la contribution de guerre, aurait-il pu immobiliser un capital pareil pendant l'époque du *frappager*, et qu'il retient aujourd'hui encore, alors qu'il craint de voir exporter une masse considérable de son nouveau capital métallique, dont la matière première lui a été fournie par nos pièces de vingt francs, par les *frédérics et les couronnes d'or*, par les souverains anglais et par les lingots.

Quant à l'*utilité économique* de la transformation métallique, elle reste tout au moins douteuse, car le marché allemand commence à éprouver l'influence plus vive, exercée sur la variation et l'élévation de l'escompte par la circulation exclusive de l'or.

Le partisan le plus déterminé de la monnaie d'or, M. Soetbeer, reconnaît que la réforme monétaire, à laquelle il a si activement contribué, aurait été peu praticable sans le concours inespéré de l'amende pécuniaire infligée à la France. Cette réforme en serait encore aux premiers essais (1) ; sans le fruit de la victoire, on n'aurait pu ni se procurer la matière première, ni supporter les frais. L'œuvre législative se serait heurtée, même dans l'hypothèse la

(1) Soetbeer, p. 28-29.

plus favorable, à la nécessité de maintenir la double monnaie libératoire.

Cet aveu mérite d'être enregistré alors que l'esprit de système essaye encore de nous lancer dans la périlleuse expérience de la démonétisation de l'argent. M. Soetbeer reconnaît lui-même que la perspective de la reprise des payements en espèces ne nous permet point de songer sérieusement à tenter une réforme radicale qui n'a pour elle qu'une théorie mal éprouvée. Ce savant écrivain a constaté, d'ailleurs, de quel précieux secours nous a été, pour le payement de la contribution de guerre, l'emploi de la double monnaie légale (1).

Si nous ajoutons à la réforme monétaire le profit de l'acquisition et de l'extension des chemins d'Alsace-Lorraine et l'amélioration du chemin Guillaume-Luxembourg, nous aurons presque épuisé le compte de la véritable conquête productive à l'avantage de l'Allemagne ; celle-ci se traduit par un rendement assez faible, qui n'augmente pas de beaucoup les recettes permanentes de l'Empire.

IX

Nous touchons à une autre application du bénéfice acquis par l'Allemagne, et nous n'admettrons ici qu'en partie l'opinion exprimée par M. Wagner.

Nous croyons comme lui que l'appréciation des différences entre l'importation et l'exportation des produits, au point de vue de l'ancienne balance du commerce, est erronée. Sans parler de l'influence qu'exerce aujourd'hui sur le règlement des affaires internationales l'intervention d'un article nouveau, *du titre*, depuis longtemps on avait fait remarquer que si les tableaux de douanes étaient dressés avec exactitude, les importations devraient toujours l'emporter sur les exportations, car les premières arrivent sur le territoire, chargées des frais de transport et d'assurance, que les autres doivent acquitter avant d'aller s'échanger, produits contre produits, sur les marchés étrangers ; ajoutons encore les bénéfices du négociant et de l'armateur, ainsi qu'un élément qui existait mais dont l'importance s'est bien accrue de notre temps, les arrérages et intérêts, provenant des placements faits au dehors.

Ainsi les tableaux des douanes ne donnent guère une idée exacte des relations commerciales. Quand ils nous annoncent un excédant des exportations sur les importations, nous n'aurions pas à nous en féliciter, si nous ne savions qu'une partie notable

(1) Id., p. 14 à 16.

des produits envoyés au dehors se transforme en placements, ou bien détermine l'affluence des matières précieuses. C'est ainsi que nous expliquons notre excédant d'exportations de 510 millions en 1872 et 1873; cet excédant a préparé l'énorme surplus d'importation d'or et et d'argent, qui, déduction faite des envois de ces métaux à l'étranger, se chiffre, pour les dix premiers mois de 1874, à près de 700 millions; ils ont servi à reconstituer notre stock métallique. Mais ce n'est pas de ce côté que nous avons puisé les moyens de libération.

De 1827 à 1873 notre excédant d'exportation de marchandises avait été de 3,597 millons, et celui d'importation de numéraire de 6,192 millions. Si, comme il y a encore cinquante ans, on ne rencontrait d'autres affaires internationales que celles qui amènent un solde en marchandises et l'achat du métal, la balance favorable d'or et d'argent ne suffirait point pour nous satisfaire. Nous préférerions de beaucoup la situation de l'Angleterre, qui présente un phénomène incompréhensible aux yeux des partisans de la doctrine mercantile. En effet, l'excédant des importations y a été en quinze ans (1847-1873) d'environ 800 millions de livres sterling ou de 20 milliards de francs, qui représentent une moyenne de plus de 1,300 millions par an. Le chiffre de l'excédant des importations était en 1854 de 24 millions de livres (600 millions de fr.), il s'est élevé en 1873 à plus de 60 millions de livres (1 milliard et demi de fr.), et l'Angleterre, au lieu de se ruiner, s'est grandement enrichie.

Jusqu'ici nous sommes d'accord avec les idées que professe M. Wagner, mais il nous semble qu'il se félicite trop du développement soudain des marchandises arrivées en Allemagne depuis la guerre! Le commerce de l'Allemagne avec l'Angleterre est passé, pour l'excédant des achats, de 4 millions de livres (100 millions de fr.) à 10 millions de liv. (250 millions de fr.), et ce ne sont pas les instruments de travail qui comblent la différence, mais surtout les objets de consommation. Cela signifie deux choses : une vie plus large et une dépense d'existence accrue grâce à la contribution! M. Wagner s'en félicite, il trouve bon qu'après avoir jeûné pendant des siècles, le peuple allemand vive plus largement; mais ces habitudes nouvelles de dépense ne rencontrent pas le même assentiment de la part d'un autre économiste, M. Soëtbeer. Celui-ci comprend que la frugalité française est une de nos principales sources de prospérité; elle marche accompagnée de l'esprit de prévoyance et d'épargne, tandis que celui-ci perd du terrain en Allemagne.

En outre, l'affluence subitement accrue des produits étrangers, dénonce une grande élévation des prix du marché allemand, et cette

élévation tient à l'augmentation de la demande, suscitée par les milliards de la contribution de guerre, elle tient aussi à la baisse subie par la matière métallique. On aura beau faire, quand celle-ci ne représente point la contre-valeur des résultats accrus du travail, et qu'elle ne dérive que d'un déplacement violent, elle ne saurait rencontrer les canaux de la circulation préparés pour la recevoir, elle conduit à la pléthore qui amène l'exportation obligée de l'or. On ne peut retenir celui-ci qu'en pesant sur l'écrou de l'escompte, c'est-à-dire en renchérissant le loyer du capital.

L'Allemagne a beaucoup plus importé qu'exporté parce qu'elle a pu payer davantage, mais elle a eu aussi à faire face au renchérissement du prix de toutes choses. Si elle n'a pas jusqu'ici d'impôt nouveau à subir, la hausse des prix a exercé la même pression sur la position des habitants. Les frais de la guerre ont été rejetés sur nous, cependant il ne faut pas oublier non plus le trouble causé dans toutes les industries par le départ de l'armée d'invasion, enlevée en grande partie aux champs et à l'atelier. Le travail allemand a dû souffrir, et les nouvelles conditions qui lui sont faites ne semblent pas de nature à en relever la prospérité.

X

M. Wagner fait ressortir avec complaisance les avantages qu'il voit à une nouvelle distribution des biens entre les peuples et entre les diverses fractions de la population. Cependant on ne viole pas impunément les lois naturelles de l'économie politique, elles se revengent de l'atteinte qu'on leur a fait subir.

C'est au bénéfice des travailleurs, dit M. Wagner, que cette révolution s'est accomplie, et il invoque la hausse générale des salaires. Il ne tient pas suffisamment compte de la cherté, qui balance l'élévation nominale du gain des ouvriers; il omet aussi de signaler les conséquences du déplacement de la population, de plus en plus attirée vers les villes. Le coût élevé des loyers est devenu en Allemagne une véritable calamité publique, singulièrement accrue par le contre-coup du triomphe remporté et de la rançon reçue. Admettons que la hausse du salaire dépasse celle du prix de toute chose, et qu'elle laisse un excédant au profit de l'ouvrier; il ne faut pas concentrer son attention sur le côté matériel des choses, il faut pour asseoir un jugement complet et sûr, en étudier aussi le côté moral.

Comment les ouvriers ont-ils usé d'une élévation relative des salaires? Est-ce pour fournir un aliment à des satisfactions éphémères et à des séductions périlleuses, ou bien pour relever leur condition permanente à leur avantage et à celui du pays?

Les dangers d'une apparence de richesse, subitement acquise, ne sont pas moins grands pour les peuples que pour les individus. Laissons aux préjugés la glorification du butin, et n'oublions jamais que le point de vue moral est en harmonie avec le développement de la force véritable; celle-ci vient du travail accru et d'une économie persévérante. Il ne suffit pas à l'homme de pouvoir plus largement disposer de ce qu'il obtient, il faut encore qu'il y soit préparé.

Il ne suffit pas non plus de dire avec M. Wagner : nous avons plus acheté et mieux vécu. Y a-t-il eu accroissement de production et accroissement de l'épargne populaire? voici l'essentiel.

Avant la guerre, les efforts de Schultze-Delitsch ont été dirigés dans ce sens; mais les prédications des socialistes ne comprennent pas ainsi le progrès. Ils crient aux ouvriers *n'épargnez pas, jouissez*. Là est le danger : un gain plus élevé amène malheureusement une prodigalité relative; le souci de l'avenir s'affaiblit, le ressort de l'activité se détend. Nous sommes étonnés du laisser-aller avec lequel un économiste penche du côté de cette triste œuvre, en approuvant la compensation qu'il croit établir entre les facilités du présent et les rigueurs du passé. Il a trop sacrifié au côté matériel de la question : ce n'est pas sur cette voie que les nations grandissent.

On ne doit pas non plus exalter les prétendus avantages d'une nouvelle distribution des biens entre les peuples, alors qu'un déplacement subit crée la pléthore du capital mobile. Les classes riches et les classes moyennes n'y ont pas gagné en Allemagne; elles ont été doublement atteintes, et par l'élévation des prix, et par la tentation de compenser cette nouvelle charge, au moyen d'un gain rapide, obtenu sans peine. MM. Louis Bamberger et Soëtbeer ont insisté sur ces inconvénients, inséparables d'une prompte réalisation de la rançon française.

Au début l'Allemagne craignait que cette riche récompense de la victoire ne pût lui échapper; elle doutait de la réalisation d'une aussi large créance et rapprochait les termes du paiement. Il eût été de bonne politique de ne pas tant se hâter.

L'intérêt de la France était autre : elle a procédé avec autant de vigueur que d'habileté, car elle avait pour but une prompte libération du territoire.

Les hommes compétents de l'Allemagne déplorent la promptitude des rentrées obtenues; ils auraient voulu qu'après avoir reçu une somme considérable, le nouvel empire dégageât la question des paiements ultérieurs de celle de l'évacuation, de manière à procéder avec moins de précipitation au placement d'un si grand capital.

On a remboursé subitement les emprunts de guerre, en obligeant ceux qui touchaient le capital disponible à en faire un usage, qui n'a pas toujours été réfléchi. Tous ceux qui vivent d'un revenu stable ou d'un traitement fixe se trouvaient exposés à une certaine gêne, par suite du renchérissement général qui venait rompre l'équilibre des dépenses et des recettes de nombreux ménages. La tentation des profits élevés devenait plus instante, elle poussait aux entreprises téméraires. L'enivrement du succès obtenu contribuait également à lancer les esprits dans cette direction, et l'on devait se heurter contre les excès de l'agiotage, fruit d'une spéculation à outrance, de *l'Over-speculation*.

De là cet immense mouvement communiqué à toute l'Allemagne, et dont l'Autriche a éprouvé le contre-coup. Le *Crach* de Vienne a été contemporain des embarras de Berlin et d'autres grandes places de l'Empire germanique. Au milieu d'une abondance inespérée, on éprouva soudain le manque des ressources, et l'on écrivait de Berlin : Chose étrange, nous sommes exposés à une véritable détresse, comme si nous avions payé les cinq millards, au lieu de les recevoir.

C'est que le capital destiné aux entreprises n'était point en proportion des opérations entamées sur une immense échelle. On croyait triompher sur le marché aussi facilement que sur le champ de bataille : on a chèrement payé cette illusion.

La transmission soudaine du capital, enlevé à la France, avait créé un véritable mirage. On pensait posséder d'inépuisables ressources, alors que celles qui proviennent du travail régulier et qui se renouvellent sans cesse sont bien autrement sûres et fécondes. D'ailleurs, comme nous l'avons rappelé d'après M. Wagner qui signale ce fait avec orgueil, la *contribution*, après avoir servi à écarter la nécessité de nouveaux impôts, a surtout été consacrée à fortifier la puissance militaire et la puissance politique en sacrifiant le *capital matériel* à la formation de ce *capital immatériel*.

Quant aux différentes parties de la population, ouvriers, bourgeois, rentiers, employés, ils en ont peu profité, quand ils n'ont pas été entraînés aux pertes provenant des emplois inconsidérés et du changement des habitudes de la vie.

N'écoutez pas, disait Franklin, ceux qui prétendent que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et par l'économie. Ce conseil s'adresse aussi bien aux peuples qu'aux individus.

Rien ne nous paraît meilleur ni plus consolant que cette confirmation éclatante des enseignements de l'économie politique, à la suite de la plus grande expérience financière dont le monde ait eu jusqu'ici le spectacle. On comprendra désormais, il faut l'espé-

rer, d'une manière plus générale la nature et les causes de la richesse des nations : l'expérience de ces dernières années a été l'application pratique des vérités enseignées par le grand livre d'Adam Smith.

Le numéraire, n'est pas le capital : il n'en constitue qu'une faible fraction, d'autant plus réduite que la civilisation se développe davantage, et qu'un pays est plus avancé dans la voie de l'abondance véritable et de la richesse accrue.

Un pays riche possède toujours le numéraire nécessaire pour accomplir l'office d'une circulation solide ; s'il subit une perte de ce côté, elle est promptement réparée, et l'équilibre se rétablit sans aucun effort artificiel.

La contre-partie de cet enseignement n'est pas moins bien établie ; la surabondance de valeurs métalliques, loin de servir, nuit, elle amène une hausse générale des prix et provoque l'écoulement nécessaire du métal superflu.

La France sera irrémédiablement ruinée par le payement de cinq milliards et demi, puisque son stock métallique ne s'élève pas plus haut ; l'Allemagne l'emportera sur tous les autres États, puisqu'elle réunira, après avoir touché la contribution de guerre, une masse d'or supérieure à celle que possèdent les autres pays, tel était le cri de joie et d'alarme qui retentissait de divers côtés, et que propageait la persistance d'anciens préjugés!

Ces prévisions ont été doublement démenties.

Cinq milliards et demi de rançon ne signifient pas cinq milliards et demi de paiement en numéraire. La France a pu se libérer en apparence, sinon en réalité, sans avoir à faire sortir temporairement le sixième de cette somme en espèces, et en recouvrant promptement la partie aliénée. D'un autre côté, si les milliards d'or étaient arrivées avec cette abondance, qu'en aurait pu faire l'Allemagne? Pour les utiliser comme moyen de circulation, il aurait fallu que la production et les échanges eussent triplé ; en les conservant sous forme de trésor stérile, on aurait bouleversé le marché universel, on y aurait créé un vide artificiel. On aurait aussi méconnu le premier principe de la bonne politique financière, qui consiste à tirer un produit de toute valeur acquise, car le capital employé devient un appel au travail et provoque la création de biens nouveaux, en même temps qu'il obtient pour récompense une fraction de cet accroissement général de la richesse.

Or l'Allemagne n'était prête ni pour une extension aussi extrême des moyens de circulation, ni pour l'emploi au dedans d'aussi vastes capitaux. Il est vrai que les exigences insatiables des armements nouveaux ont permis en grande partie de simplifier le pro-

blème en absorbant les ressources acquises. Le surplus a dû faire face à une dépense rapidement accrue, à la consommation des produits étrangers, à la transformation du mécanisme métallique qui avait pour but de substituer l'or à l'argent, et à la conséquence d'une hausse générale des prix.

Ce qui restait a été employé en partie au remboursement des emprunts récents amenés par les préparatifs de la guerre ; ce payement a favorisé les entreprises téméraires et fourni un aliment aux excès d'une spéculation désordonnée.

Quant aux impôts, aucun allégement sérieux n'a pu y être apporté et l'espoir d'en éviter l'accroissement ne s'est même pas réalisé. Au moment où nous traçons ces lignes, on cherche sous quelle forme on pourra demander à l'empire d'Allemagne des ressources budgétaires indispensables.

L'Allemagne s'est substituée, mais pour une somme qu'il ne faut pas exagérer, à l'avantage recueilli jusque là par la France, pour la perception des revenus de placements du dehors ; les autres peuples qui étaient nos tributaires, sous cette forme, sont devenus, pour la partie aliénée par nous, les tributaires de l'Empire germanique ; c'est un revenu qui ne représente qu'une faible proportion, quand on le compare au revenu national.

En ce qui concerne nos nouvelles émissions de rentes, elles ont obéi à la loi, que nous avons déjà signalée, elles ont fait retour presque en totalité au pays d'origine. Nos ressources, prélevées par l'impôt pour couvrir les arrérages, fournissent aux nationaux des éléments de revenu.

M. Wagner signale ce fait comme un élément nouveau de trouble dans la distribution de la richesse, entre les diverses portions de la population française. L'accroissement de l'impôt contribue, dit-il, à enrichir le riche et à appauvrir le pauvre, il en augure mal pour l'avenir de notre paix sociale.

Ici encore son jugement repose sur des données incomplètes, mais nous devons en profiter comme d'un avertissement salutaire. Ce qui est vrai, c'est que nous devons nous attacher à ne pas aggraver démesurément la masse de l'impôt, et nous montrer moins impatients d'une prompte extinction de la dette publique, qui risquerait d'en affaiblir le support le plus solide, la prospérité de la production. Rien de plus délicat que la matière de l'amortissement ; il n'en est pas des Etats comme des particuliers, et l'on ne saurait appliquer à l'aveugle le proverbe : « Qui paie ses dettes s'enrichit. » L'application de ce dicton n'est vraie qu'autant que l'on ne tarit point les sources de la richesse future.

On nous dit : votre liquidation n'a été qu'apparente ; elle figure

correctement sur le papier, cependant il faut mesurer la réalité des choses. Vous n'avez pas payé en numéraire, mais au moyen d'une masse d'engagements divers qui ne s'effacent pas en se transformant.

Nous admettons l'exactitude de ces assertions, cependant dans la position douloureuse qui nous a été faite, nous n'y rencontrons ni sujet de plainte amère, ni motif d'alarmes exagérées.

Les économistes allemands ont sainement apprécié la situation en disant que le créancier a moins profité que le débiteur n'a souffert. M. Louis Bamberger, député au *Reichstag* de Berlin, dit avec raison (1) que la loi économique, qui n'a pas permis à l'Allemagne de s'enrichir trop vîte, a également protégé la France contre une diminution trop rapide de la richesse.

La liquidation de notre dette n'a été en grande partie qu'apparente : c'est vrai. Une opération aussi colossale demande plus de temps pours'accomplir, mais aussi le déplacement des ressources ne s'accomplit que peu à peu, sans provoquer de nouvelles ruines. Si le payement n'a été, pour beaucoup, que supposé en ce sens qu'il laisse une charge future qui figure aujourd'hui seulement sur le papier, mais qui devra être acquittée plus tard, en place d'une transmission immédiate de capital actif, n'en résulte-t-il pas clairement une situation plus tolérable? Nous ne risquons point, alors que nous n'acquittons pas à l'instant toute la carte à payer pour nos folies guerrières, et que nous la reportons en partie sur les générations futures, nous ne risquons pas de nous faire illusion sur les pertes subies : celle de l'Alsace et de la Lorraine suffit pour empêcher que le passé ne s'efface trop vîte de la mémoire. En profitant d'un crédit mérité par la fidélité avec laquelle la France sait accomplir ses engagements, nous obtenons un délai nécessaire pour empêcher la déperdition des forces productives. Il en résulte que le débiteur a pu paraître moins embarrassé de faire face à ses obligations, que ne l'était le créancier pour consacrer à des emplois profitables le montant de la rançon obtenue.

La transmission des valeurs de crédit et des lettres de change a singulièrement amorti le choc; elle a élargi les limites dans lesquelles le vide des moyens de circulation aurait dû se produire d'un côté, tandis que l'excès aurait sévi de l'autre. Le mécanisme de la circulation obéit aujourd'hui dans le monde à une loi d'inexorable solidarité, à l'image de ce que nous enseigne le phénomène de la circulation du sang. Quand il y a trop d'affluence d'un côté, il y a péril, les extrémités souffrent. On devait s'appliquer à com-

(1) Die fünf Milliarden, p. 16.

battre ces troubles violents, en ménageant la transition. On devait agir de manière que le numéraire pût continuer à remplir son office sur les divers marchés, en attendant les termes de payement; notre trésorerie y a parfaitement pourvu en organisant, à l'étranger, des dépôts de fonds provenant des versements sur l'emprunt, et en faisant employer ces fonds pour attendre les époques successives de la libération. Non-seulement nous n'avons pas perdu l'intérêt de sommes considérables, mais, ce qui est le plus important, en les conservant dans le mouvement des affaires nous avons contribué à entretenir le jeu régulier des rouages de la production. — En facilitant la souscription de l'emprunt à l'étranger et en combinant, avec la garantie de la souscription, les opérations du change, nous avons préparé de riches éléments de libération, sans causer d'ébranlement violent sur le marché universel. Ce sont ces procédés divers qui ont accru les ressources du portefeuille du change, résultat régulier des opérations internationales.

Quand M. Léon Say nous dit que la théorie de cette immense transmission d'une pareille masse de valeurs, d'un pays à un autre, dans un espace de temps aussi bref, sans crise profonde, lui échappe en partie, il est trop modeste, car il a très-bien montré comment cette mutation a pu s'accomplir; il a fait lire dans la nature des affaires qui ont alimenté la masse des billets de change. Dans cette masse énorme de plus de 120 mille effets divers, tout se rencontre, tout est confondu : la vente des marchandises, les crédits de banque, le règlement des dettes sous forme de coupons, la rentrée dans le coût des rentes, des actions et des obligations étrangères, et nous ne saurions le nier, les négociations à découvert et le contre-coup d'une émission considérable, mais heureusement limitée quant au temps, des billets à cours forcé.

C'est ainsi que ce qui semblait irréalisable s'est accompli, et que la puissance nouvelle du crédit et de l'échange s'est largement manifestée pour nous aider à sortir d'une situation en apparence désespérée.

Gardons-nous de méconnaître ni d'oublier les véritables enseignements qui ressortent de cette grande complication économique et financière. Ils tournent au profit des doctrines salutaires de l'économie politique, ils montrent la force triomphante du travail, de l'économie et d'un mécanisme solide de la circulation; les véritables sources de la prospérité des nations ne sont que là, et il est aussi bon que salutaire de comprendre qu'on s'enrichit difficilement des dépouilles d'autrui.

L. Wolowski,
Membre de l'Institut, député de la Seine.

LA
LIQUIDATION DE LA VILLE DE PARIS

Sommaire.

I. Etat des finances de Paris à la fin de l'administration de M. Haussmann. — Mémoire de 1868. — Les trois réseaux. — Les dettes connues et les dettes clandestines. — Intervention du Corps législatif. — Premiers pas vers la liquidation.
II. Administration de M. Chevreau. — Projet d'emprunt de liquidation générale. — Etat définitif des dettes et des découverts. — Travaux entrepris et travaux à entreprendre. — Le dernier budget municipal impérial. — Effet de la déclaration de la guerre du Rhin. — Loi du 23 juillet 1870.
III. Rétablissement de l'ordre en 1871. — Mesures d'urgence. — Premier emprunt de liquidation.
V. Le Budget de 1872. — Etat définitif des charges de Paris. — Opérations particulières.
V. Projet d'un second emprunt de liquidation pour 1873. — Négociation des 140 millions du remboursement de l'indemnité de guerre.
VI. Récapitulation des opérations de liquidation effectués de 1871 à 1874.
VII. Projet d'emprunt de 260 millions. — Charges et ressources. — Le budget actuel. — Propositions de la Commission des finances du Conseil municipal. — Vote d'un emprunt de 220 millions.
VIII. Conclusion.

Se souvient-on maintenant de ce qu'étaient les finances de la Ville de Paris vers la fin de l'Empire? Qui se rappelle comment, d'entreprises en entreprises et de dettes en dettes, l'administration municipale en était venue à subir la tutelle du Corps législatif, qui avait si longtemps fermé les yeux sur ses actes et fait profession de les admirer tous, comme animés du souffle de la pensée impériale? Le tourbillon, qui a déraciné et renversé tant de fortunes, ne nous permet plus de rien distinguer parmi les ruines d'un passé qui, pourtant, nous touche encore, et nous avons eu, depuis, de si larges gouffres à combler que la liquidation des constructions et des destructions de M. Haussmann, en y disparaissant presque, a perdu le droit d'être l'un des objets de l'attention publique.

I

Celui qui voudra se reporter au moment où s'arrêta le torrent des merveilles de la transformation de Paris, n'aura qu'à relire le

mémoire présenté à l'empereur par le préfet de la Seine au mois de juin 1868. C'est là qu'est le tableau complet de l'œuvre, et nul ne pouvait le tracer d'une main plus fière. Mais, quel que soit l'air de triomphe qu'y a mis l'ouvrier, c'en était fait dès lors, et il le sentait bien, du prestige de sa mission, et bientôt même du prestige de l'autorité dont il avait été le serviteur actif et fidèle.

En 1868, car nous avons à remonter jusque-là pour nouer les chiffres qui conduisent à l'emprunt final, voté d'hier, il fut fait, pour la première fois, un compte de ce que la Ville de Paris avait dépensé depuis la froide nuit du 2 décembre 1851. D'après ces premières évaluations qu'il a fallu rectifier, c'est-à-dire amplifier, en dehors de ses dépenses ordinaires, elle avait consommé 1 milliard 686 millions de capitaux (1).

Les travaux divers avaient pris 707,830,560 fr. 62. En voici le détail : établissements hospitaliers, 55,741,164 fr. 67; édifices religieux, 61,420,167 fr. 81; édifices municipaux, mairies, facultés, lycées, écoles, etc., 129,366,503 fr. 80; halles, marchés, abattoirs, 38,533,011 fr. 70; trottoirs, promenades, plantations, parcs, squares, éclairage, pavage, 195,313,820 fr. 30; eaux et égoûts, 157,422,137 fr. 44.

L'injustice serait de ne pas distinguer. Une grande partie de ces travaux étaient de véritables travaux publics. On aurait pu, on aurait dû même ne pas les exécuter à toute force en un espace de temps déterminé, pour la gloire d'un seul règne; mais nous acceptons cette partie de l'héritage sans nous en plaindre.

Les opérations de voirie avaient pris le reste : 978,128,538 fr. 15. C'est-à-dire que les expropriations avaient dévoré près d'un milliard. On comprend qu'il y ait du monde pour regretter une époque, sorte de paradis, où il fut si aisé à beaucoup de s'enrichir, sans avoir eu à faire œuvre de leurs dix doigts; mais ceux qui en payent les frais ne peuvent être du même avis.

Sur cette masse de 1 milliard 686 millions, l'ancienne banlieue avait eu pour sa part 310,152,828 fr. 85 de dépenses, dont 86,366,795 fr. 84 d'opérations de voirie.

La transformation de Paris comprenait trois réseaux entrepris en participation avec l'État. Le premier, approuvé par les lois du 4 octobre 1849, du 4 août 1851, du 2 mars 1855 et du 19 juin 1857,

---

(1) Voir, pour de plus amples renseignements sur toute cette première période de la liquidation des grands travaux de Paris, nos article du *Journal des Economistes* (mai et décembre 1869, et avril 1870). C'est à partir de l'année 1863 que nous avons, dans ce recueil, commencé sur les finances de Paris les études que l'on voit que nous poursuivons.

a coûté 272 millions, c'est-à-dire seulement 60 ou 70 de plus que les prévisions. La loi du 28 mai 1858 a permis d'entreprendre le second réseau. La dépense devait être de 150 ou de 180 millions; elle a été de 410. Le troisième réseau, attaqué aussitôt, ajoutait au moins 300 millions de dépenses au fardeau dont Paris s'était trouvé chargé.

Pour couvrir, en 1868, les 1,685,959,098 francs 17 du total de ses débours extraordinaires, la Ville avait reçu de ses budgets 705,696,076 fr. 36 d'excédants de recettes; les emprunts lui avaient procuré dès lors 443,786,025 fr. L'État lui avait donné pour 93,728,314 fr. 07 de subventions, et elle avait trouvé 99,586,500 fr.; dans la négociation des bons de sa Caisse des travaux, instituée, en 1858, afin de lui rendre ses opérations plus faciles. Il lui restait à payer, non pas seulement la différence, qui eût été de 343,163,183 f. 24, mais 465,775,195 fr. 92, parce qu'elle s'était engagée d'avance avec les entrepreneurs pour une longue suite de travaux à exécuter. Ces engagements s'appelaient des « bons de délégation, » et constituaient un emprunt clandestin. L'histoire en est trop connue pour que nous la racontions encore.

C'est la découverte de l'existence de cette dette clandestine qui a été la pierre d'achoppement du système de M. Haussmann et de l'empereur. Le Corps législatif est donc enfin sorti de son indifférence, et il a forcé la main au gouvernement pour obtenir que la Ville se dégagerait par la voie d'un emprunt public, qu'elle liquiderait le plus tôt possible la Caisse des travaux, et enfin que la loi interviendrait dorénavant pour régler le budget extraordinaire de Paris.

L'emprunt de dégagement a été décidé par la loi du 18 avril 1869, qui a autorisé l'émission de 260 millions d'obligations, pour le produit en être affecté à retirer la plus forte moitié des bons de Délégation, dont le Crédit foncier était devenu détenteur après escompte; et un décret, en date du 19 avril 1869, a ordonné la liquidation de la Caisse des travaux, à partir du commencement de l'année 1870.

On avait, depuis un an, examiné de plus près la situation faite à la Ville de Paris par l'entreprenante administration qui se voyait enfin couper les ailes. Les chiffres des premières évaluations de la dépense extraordinaire n'étaient pas complets. En y comprenant l'argent versé pour le service de la dette, qui presque tout entière avait servi d'aliment à cette passion de démolir et de reconstruire, quelquefois pour démolir encore, plus de 2 milliards et demi, en dix-sept ans avaient été engloutis, savoir :

Extinction et amortissement de la dette.	383,915,650 fr. 77 c
Opérations diverses dans Paris.....	467,665,515 fr. 08 c.
Extension des limites de l'ancien Paris.	352,652,124 fr. 63 c.
Grandes opérations de voirie (sauf déduction de 363,970,414 fr. 29 c. de ressources produites par ces opérations elles-mêmes).....	1,297,415,134 fr. 62 c.

Le total est de 2,501,688,424 fr. 10. Les budgets ordinaires, c'est-à-dire les besoins réels de la Ville, avaient coûté beaucoup moins.

Nous ne voulons rien exagérer, nous l'avons dit déjà. Les 2 milliards et demi n'ont pas tous été, tant s'en faut, employés en pure perte. Bien plus, sans imaginer les budgets extraordinaires, la Ville aurait pu dépenser, dans le même laps de temps, les 1 milliard 22 millions d'excédants de recettes, dont les budgets extraordinaires ont bénéficié; mais il reste une masse de 1 milliard 400 ou 1 milliard 500 millions, que n'ont couverts que jusqu'à concurrence de moins de 400 les resrources propres aux opérations de voirie, et c'est ainsi que l'administration laissait Paris chargé d'environ 1,100 millions de dettes de son fait.

L'empire lui-même n'avait pas autrement agi vis-à-vis de l'État. Aussi l'heure de la liquidation fut-elle commune à ces deux puissances ; mais, hélas ! aux frais du pays, et avec un surcroît de malheurs tragiques que n'auraient osé prévoir ceux-là mêmes qui croyaient le plus tristement pressentir quelle serait la fin de tant d'aventures.

II

Un changement de personnes pouvait-il sauver l'État et ramener la Ville à la prudence et à la sagesse ? L'expérience en fut à la fin tentée, et M. H. Chevreau remplaça M. Haussmann, comme M. Emile Ollivier M. Rouher.

A la date du 1er janvier 1870, la Ville était forcée d'avouer un nouveau découvert de 50 millions. En quatre ans, ce déficit y compris, elle avait pour 178,581,213 fr. 21 d'engagements échelonnés, et pour 116,701,155 fr. 66 de remboursements relatifs aux émissions de la Caisse des Travaux, qui venait d'être fermée : tout cela, bien entendu, en dehors du train des dépenses ordinaires et du service des dettes réglées. L'emprunt était donc aussi nécessaire en 1870 qu'en 1869. Il l'était d'autant plus qu'il restait toujours à en finir avec la dette spéciale des bons de délégation escomptés par le Crédit foncier, et dont une partie seulement avait été retirée de son portefeuille.

Ainsi, M. Haussmann empruntait au moment de quitter les affaires, et son successeur devait emprunter dès qu'il y arrivait.

Mais emprunter combien ? L'opinion s'était radoucie depuis que la Ville s'occupait d'arranger ses affaires, et en même temps il restait dans l'air quelque chose de l'ancienne admiration pour les grands mouvements de capitaux et les opérations majestueuses. Il parut en conséquence facile de proposer un emprunt qui rembourserait le Crédit foncier, couvrirait les 300 millions d'engagements à courte échéance, et fournirait encore une assez belle dotation pour les travaux qu'il était difficile et même politiquement dangereux de suspendre. Cet emprunt devrait donc être de 660 millions. Les événements ont empêché de donner suite à cette conception; mais nous verrons tout à l'heure que, depuis lors, les 660 millions à emprunter sont devenus indispensables, et que les emprunts et les arrangements votés à plusieurs reprises ont même été au delà de ce chiffre, dans la nécessité où l'on est tombé de pourvoir à d'autres déficits et à d'autres découverts que ceux des budgets de paix. La cité impériale de Napoléon III avait moins longtemps à attendre que celle d'Auguste pour voir les barbares envelopper ses murailles et pénétrer dans ses avenues de triomphe, toutes décorées de bronzes, de marbres et des noms des anciennes victoires de la France.

Très-peu de jours avant qu'éclatât la guerre du Rhin, le Corps législatif devait examiner pour la première fois le budget extraordinaire de Paris. Le rapporteur de la Commission d'examen, M. Le Peletier d'Aulnay, a dressé à cette occasion l'inventaire officiel des dettes de Paris. Il en résultait que Paris devait 1,475,799,081 fr. 57 dont 1,198,054,014 francs de dettes réglées pour le service desquels le budget ordinaire présentait des ressources, et 277,745,067 fr. 57 de dettes supplémentaires qui n'en avaient aucune de préparée.

La première partie de la dette comprenait : le reste à rembourser des emprunts effectués (1,007,033,396 fr. 92); le montant des annuités dues pour des rachats de péage et des acquisitions (145,166,154 fr.); les sommes dues à termes fixes pour diverses acquisitions et opérations de voirie (45,853,864 fr.). La seconde partie se composait exactement de 100,081,800 francs de bons de circulation de la Caisse de Travaux, payables en 1870 et en 1871; de 13,082,054 fr. 36, nécessaires pour liquider cette caisse; de 36 millions avancés indûment par la Caisse municipale à la Caisse des Travaux, et de 128,581,213 fr. 21 de travaux engagés (1), dont 29,272,455 francs

(1) Architecture, 36,788,441 fr. 60 c.; — Voie publique et promenades 36,663,476 fr. 09; — Eaux et égouts, 31,270,000 fr.: — Assistance publique, 23,859,325 fr. 52 c.

dépensés en entier et exigibles. Le chiffre de cette dette supplémentaire, dépourvue de ressources correspondantes, s'élevait même à 283,103,006 fr. 41, car il y avait à y ajouter 3,257,938 fr. 84 pour retranchement de terrains par suite d'alignements; 1,300,000 fr. pour acquisitions relatives à des écoles et à des salles d'asile, et 800,000 francs de la subvention due en 1870 pour grosses réparations à des établissements hospitaliers.

D'actif correspondant, il n'y en avait pas d'autres que des terrains et des immeubles à aliéner. L'évaluation donnait 42.910,307 fr. 05 pour les terrains communaux du domaine de la voirie et 21,246,947 fr. 61 pour ceux du domaine ordinaire de la ville. La préfecture espérait qu'il serait possible, sans avilissement des prix, d'effectuer pour 8 millions de ventes par an. Les 64,157,254 fr. 66 de terrains pouvaient ainsi fournir, à son compte, 8 millions par an pendant huit ans. Naguère encore, M. Haussmann, aux applaudissements éternels de M. Devinck, faisait miroiter les plus-values des budgets ordinaires, lorsqu'il était question de chercher des ressources pour faire face aux charges de l'avenir. M. Chevreau, à son tour, comptait les excédants de recettes pour 80 millions, avec une augmentation normale de 2 millions, et il formait ainsi un avoir futur de 602 millions pour sept ans; mais la Commission, ne voyant pas d'excédant libre là où il y a un service de dettes à pourvoir, réduisait la ressource à 10 millions et demi en 1870, l'effaçait même en 1872, et n'y attachait en 1875, lorsqu'elle reparaissait, qu'une valeur de 1 million, et de 3 millions l'année suivante, et toujours en faisant remarquer qu'un excédant calculé d'avance est chose incertaine.

Nous ne nous en sommes aperçus que trop tôt.

Néanmoins la Commission concluait à l'autorisation d'un emprunt de 368,196,989 fr. 12. Savoir : 149,163,854 fr. 36, pour liquider la Caisse des travaux; 215,775,195 francs pour rembourser le Crédit Foncier; 3,257,938 fr. 84 pour acquitter des arriérés et d'une autre émission d'obligations de 143,938,933 fr. 87 pour doter les travaux en cours d'exécution.

C'est peut-être ici le lieu de dire ce que l'administration ancienne laissait de travaux en train et de projets. Pour achever ceux qui étaient décrétés il aurait fallu dépenser 383,069,715 fr.; pour exécuter ceux qui n'avaient pas été déclarés d'utilité publique, il aurait fallu en dépenser encore 333,799,510. C'est donc pour 716,869,225 f. d'ouvrage qu'elle nous a laissé sur les bras, ou ruinant l'avenir après le présent s'il fallait accomplir son programme, ou condamnant ceux qui ne peuvent pas l'exécuter aux murmures et aux calomnies de la foule, qui veut du travail quand même, et des spécula-

teurs qui n'ont feint d'aimer l'empire que parce qu'il les nourrissait de richesses de hasard.

Les opérations de voirie, pour lesquelles il n'y a pas eu de déclaration d'utilité publique sont l'avenue Napoléon, la rue aux Ours prolongée, le quartier de la place Maubert, la rue de l'abbé de l'Épée, le boulevard d'Enfer prolongé jusqu'à la rue du Bac, l'avenue Parmentier entre la rue Oberkampf et le faubourg du Temple, le prolongement de la rue de Reuilly, l'avenue Lacuée, la place du Trône, le chemin des Plantes, la place du Roi de Rome, le quai d'Auteuil, les abords de l'église Saint-Bernard.

Beau mérite que d'esquisser ainsi sur une carte tout ce que la série indéfinie des années peut y apporter d'améliorations et d'embellissements, et qu'il serait aisé, si l'on voulait s'en donner la peine, d'esquisser ainsi le programme de 8 ou 10 milliards de projets pour l'enrichissement futur de la France ! Mais le tout est de mesurer l'effort à la puissance et de ne pas rejeter sur les générations qui suivent, ou le poids de l'exécution commencée, ou le reproche de ne savoir pas trouver les moyens de l'entreprendre.

Rappelons, pour donner une idée de cette manière d'être sublime à bon marché, quelques détails du devis de ce Paris que devait fabriquer l'Empire dans son usine de miracles : Rue du Louvre et rue aux Ours, 97 millions ; boulevard Saint-Germain et abords, 91,700,000 francs ; avenue de l'Opéra, à partir des Tuileries, 54,900,000 francs ; rue Réaumur, 54,200,000 francs ; rue de Rennes, jusqu'à la Seine, 38,000,000 francs ; place du Roi de Rome et abords, 31,600,000 francs ; abords des Halles, 26,600,000 francs ; boulevard d'Enfer, 26,200,000 francs ; avenue entre l'avenue de Tourville et le pont du Carrousel, 20,500,000 francs ; rue de l'Abbé-de-l'Épée, du boulevard Saint-Michel au boulevard Monge, 20 millions ; rue Solférino, 16,500,000 francs ; boulevard Haussmann à finir, 15,600,000 francs ; avenue des Amandiers à Belleville, 13,500,000 francs ; place du Château-d'Eau, 10 millions ; quartier de la place Maubert, 9 millions ; redressement de la rue Saint-André-des-Arts, 7,400,000 francs.

Un plus grand génie encore que M. Haussmann aurait pu ajouter à cette énumération : Élargissement à 20 mètres de toutes les rues de Paris, sans exception, jusqu'à ce qu'elles se dévorent entre elles et que la moitié des immeubles aient disparu : 3 milliards. La queue du parti de la destruction serait encore plus en droit de nous dénoncer au mépris du peuple pour ne pas avoir de quoi payer cette lettre de change de popularité tirée sur nous, sans avis, au bénéfice des entrepreneurs de travaux publics et des maçons.

Mise au pied du mur, au mois de juin 1870, l'administration dé-

clara ne tenir absolument qu'à quatre de ces percements : l'avenue Napoléon, la rue de Rennes, le boulevard Saint-Germain, la rue Réaumur, et, pour le reste, elle se bornait à donner la note d'un minimum de 18,950,000 francs de travaux complémentaires et de 18,959,000 fr. de voies nouvelles dans la zone annexée (1).

Mais il est bien temps de s'arrêter à des détails de bureau. La dernière heure de tout un règne approchait et, si la France pouvait périr, il a tenu à bien peu qu'elle ne succombât du même coup. Le projet d'emprunt ne put être discuté au mois de juillet 1870. Le Corps législatif eut, dès les premiers jours, à penser à d'autres affaires. Le 23 seulement, car il fallait bien donner à Paris quelques moyens de vivre, la loi fixant son budget extraordinaire (2),

---

(1) *Travaux complémentaires :* Abaissement de l'avenue d'Eylau et raccordements, 3,950,000 francs — quartier Marbœuf, 3 millions; — rectification des rues du Four et du Colombier, 4 millions; — rue Soufflot et rectification de la rue Paillet, 2,800,000 fr.; — rectification du quai de Grève, 1,500,000 fr.; — rue Chaligny (12e arrondissement), 500,000 fr.; — dégagement du marché Saint-Pierre, 350,000 fr.; — rue de la Butte-Chaumont, 550,000 fr.; — rue des Cinq-Diamants (13e arrondissement), 400,000 fr.; — place Jessaint, à la Chapelle, 800,000 fr.; — rue de la Municipalité, à Auteuil, 600,000 fr. — squares de l'Archevêché et des Ménages, 500,000 fr.

Voies nouvelles dans la zone annexée : Avenue d'Enfer et abords du parc de Montsouris, 6,749,000 fr.; — rue Mozart (16e arrondissement), 3,210,000 fr. — rue Caulaincourt, rue Custine et autres, à Montmartre, 7 millions; — rue du Transit (13e arrondissement), 2 millions.

(2) En recettes et en dépenses le chiffre était de 220,864,833 fr. 16 c.,

Recettes : Excédant libre des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature, 10,465,463 fr. 97 c.; — produit de la vente d'immeubles, de matériaux, de terrains, etc., 8,680,000 fr. — contributions des particuliers dans certaines dépenses, 160,449 fr. 49 c.; — recouvrements sur l'Etat, 615,000 fr.; — Sur fonds d'emprunt, reçu : 59,943,919 fr. 78 c.; à recevoir : 78,000,000. Dette flottante, en bons de caisses, 63 millions.

Dépenses: Subvention à l'Assistance publique, 7,600,000 fr. ; — travaux d'architecture et beaux-arts, 3,697,617 fr. 85 c.; — travaux des ponts et chaussées : navigation, 211,554 fr. 27 c.; voie publique, 4,416,926 fr. 06 c.; promenades et plantations, 1,084,815 fr. 28 c.; eaux et égoûts, 2 millions 910,000 fr.; — dépenses sur fonds spéciaux, 137,943,919 fr. 70 c. — dépenses sur le produit des bons de la caisse municipale, 63 millions. Ces deux dernières catégories de dépenses comprenaient les payements des engagements arrivés à échéance, le solde de la liquidation de la caisse des travaux, les frais de la dérivation de la Vanne, pour 14 millions de

décida que la loi du 18 avril 1869 ne recevrait pas son entière exécution et que la Ville pourrait disposer, pour subvenir à une partie des dépenses de ce budget, de 78 millions à provenir de l'emprunt qui devait être consacré au remboursement du Crédit foncier. En même temps elle était autorisée à mettre en circulation des bons de la Caisse municipale jusqu'à concurrence de 63 millions.

Les huit premiers mois de ce budget de 1870 ont vu encore assez régulièrement les recettes et les dépenses de l'exercice suivre leur cours; mais, dans l'écroulement définif qui commence avec le mois de septembre, nous pouvons penser ce que deviennent les finances municipales. Les recettes diminuent aussitôt, principalement celles

---

travaux d'architecture, le remboursement des avances faites par une compagnie pour l'entrepôt projeté de Bercy, les acquisitions pour agrandissement des cimetières *extra-muros* et les opérations de voirie jugées indispensables.

Comme le budget de 1870 est le dernier de la période, nous inscrirons au bas de cette note les chiffres des prévisions du budget ordinaire, qui ne dépendait pas de la loi :

Recettes : Centimes communaux, 5,440,373 fr.;—octroi, 108,076,000 fr.; — halles et marchés, 10,936,000 fr.;— poids public et mesurage, 1 million 172,000 fr.: — droits de voirie, 712,000 fr.; — établissements hydrauliques, 7,868,000 fr.; — abattoirs, 2,688,000 fr.; — entrepôts, 725,000 fr.; — location d'emplacements, 4,350,243 fr. 99 c.; — loyer de propriétés, 2,409,081 fr. 22 c. — expéditions d'actes, 198,000 fr.; — taxes funéraires, 749,000 fr.; — concessions dans les cimetières, 1 million 751,500 fr.; — exploitation des voiries, 780,000 fr.;—contributions, legs, donations, 15,593,144 fr. 95 c.; — recettes diverses annuelles, 9,445,861 fr. 45 c. Total 172,905,404 fr. 62 c.

Dépenses : Dette municipale, 67,532,535 fr. 72 c.; — charges envers l'Etat, 3,816,000 fr.; — préfecture, mairie centrale, 2,583,240 fr.; — octroi et perceptions, 9,326,474 fr. 72 c.; — mairies d'arrondissement, 1,410,700 fr.; — garde nationale, etc., 3,046,874 fr. 20 c.; — cultes, 163,786 fr.; — inhumations, 780,753 fr. — bienfaisance, 12,582,448 fr.; — lycées, colléges, écoles spéciales, 670,881 fr. 25 c.; — instruction primaire, 6,412,878 fr. 86 c. — entretien des édifices communaux, 2 millions 856,900 fr.; — voirie (service ordinaire), 925,528 fr. 05 c. — travaux publics, 31,611,600 fr. 35; — pensions et secours, 95,842 fr.; — fêtes et cérémonies, 810,000 fr.; — dépenses diverses, 469,179 fr. 67 c.; — Préfecture de police, 16,094,318 fr. 83 c.; — Réserve, 1,250,000 fr. Total, 162,439,940 fr. 65 c. D'où se dégageait l'excédant de 10,465,463 fr. 97 c. portés plus haut en recette au budget extraordinaire.

de l'octroi ; il est vrai que les dépenses changent de direction durant le siége et qu'une partie des crédits ne trouve plus d'emploi.

III

Les registres de 1870 et ceux des premiers mois de 1871 ont disparu. On n'a donc pas eu le moyen de faire le compte de 1870; le compte de 1871 n'a été établi lui-même qu'artificiellement, et il demeurera toujours impossible de savoir quelle était la situation aux trois dates du 4 septembre 1870, jour de l'avénement de la troisième République, du 18 mars 1871, jour de l'éruption de la Commune, et du 23 mai, jour de la reprise de possession de Paris par lui-même.

Un phénomène vraiment admirable, c'est la facilité avec laquelle, à partir du 23 mai, la régularité reparut et la vitalité dont fit preuve presque au même instant le crédit de la Ville. Le mérite en revient pour une bonne part, à la netteté et à la promptitude que mit le nouveau préfet de la Seine, M. Léon Say, à démêler l'état des choses et à pourvoir aux obligations qu'il imposait.

Il n'y avait d'autre budget préparé pour 1871 que celui de 1870, qu'un décret du gouvernement provisoire avait prorogé d'un exercice sur l'autre. Mais ce n'est pas de la forme du budget qu'il fallait s'occuper d'abord. L'essentiel était de former à la hâte l'état des dettes, pour prendre un parti et trouver de l'argent, en prouvant qu'on savait le rendre. Durant les premiers jours, la Préfecture n'avait pour vivre qu'un million prêté à Versailles par le Trésor et 8 millions de boni sur les 10 millions empruntés à la Banque au mois de février pour les frais de l'emprunt des 200 millions de la contribution de guerre que la Banque avait avancés en même temps.

Où en était d'abord le compte du Crédit foncier? La loi du 23 juillet 1870 n'avait désaffecté pour les besoins de la Ville que 78 millions des 250 qui devaient lui être remis sur le produit de l'emprunt de 1869. Ainsi, non-seulement le Crédit foncier ne devait pas être remboursé, si ce n'est en annuités, des 215 millions réservés d'abord de sa créance de bons de délégation, mais il n'avait dû recevoir que 172 millions en tout. Il ne les avait pas même reçus. La Ville avait gardé dans sa détresse 19 millions et demi des fonds de l'emprunt, en sus des 78 millions désaffectés, et il était ainsi dû au Crédit foncier une somme de 313,322,324 fr. 50. On régularisa la situation d'un commun accord, sauf à recevoir ultérieurement l'approbation législative. Mais l'emprunt lui-même n'était pas rentré tout entier dans les caisses de la Ville. On croyait

qu'il s'en fallait de 45 millions, et il était difficile de contraindre des prêteurs inconnus à achever leurs versements. Nouveau mécompte. Les bons de la caisse municipale étaient tous en circulation; il n'y avait plus à en émettre, et il y avait au centraire à en rembourser. Il y avait à rembourser aussi les bons échus ou à échoir prochainement de la Caisse des Travaux. Il y avait enfin à rendre à la Banque ses 210 millions, car si elle n'était pas payée au mois d'août, elle avait par traité le droit de se saisir des caisses de l'octroi. M. Léon Say renouvela le traité de la Banque, à des conditions moins sévères, et négocia auprès des principales maisons de Banque un emprunt de 41 millions pour dégager la dette flottante et pouvoir rouvrir les guichets de la Ville. Toutes ces mesures furent prises sans perte de temps, et c'est ainsi que le crédit de la Ville fut sauvé.

Mais il fallait, sans tarder non plus, attaquer la liquidation interrompue des dettes de l'Empire, surchargées du poids des dettes nouvelles. L'argent était cher, les circonstances difficiles; l'État, de plus, avait besoin des capitaux du public encore plus impérieusement peut-être que la Ville. Liquider tout le passif de Paris n'était donc pas une opération praticable, et, l'argent n'eût-il pas fait défaut que ç'aurait été encore une libération trop coûteuse. Il n'était pas non plus possible alors de dire au juste ce que la Ville avait à payer et sur quelles ressources elle avait à compter. L'État, par exemple, ne devait-il pas prendre à son compte les 200 millions de la contribution de guerre payée en février pour acheter la paix à la France? Était-ce à la Ville seule à supporter la perte des 8 ou 9 millions de son compte courant que la Banque avait dû livrer par force majeure aux financiers de la Commune? N'avait-elle pas pour 10 ou 12 millions de réclamations à faire valoir à propos des mesures de défense prises pour le premier siége?

Dans cette situation M. Léon Say pensa qu'il était de son devoir de ne pas engager l'avenir et de ne liquider que l'indispensable, c'est-à-dire les charges à échéances de 1871 et de 1872. Les 63 millions de la dette flottante, aux deux tiers renouvelée, étaient le premier article à mettre en compte du premier emprunt de liquidation. La dette spéciale des Travaux de Paris réclamait 35 millions; l'extinction des divers comptes s'y rattachant en demandait 9, et il en fallait encore 9 pour reconstituer la moitié du capital de l'ancienne Caisse de la Boulangerie, qui avait fait des opérations à découvert et éprouvé des pertes inévitables durant le siége. Total 116 millions à trouver, et 326 avec les 210 millions de la Banque, sans rien marquer pour le déficit des budgets qui, même en 1872, ne pouvaient toucher à l'équilibre. Mais quoi! la

ville de Paris était couverte des blessures de deux siéges, et une vingtaine de millions étaient bien peu de chose pour les panser. Qu'on ne mette que 4 ou 5 millions pour les frais de l'emprunt, et l'on arrive au chiffre de 350 auquel le préfet de la Seine et le conseil municipal s'arrêtèrent. Quant aux déficits des budgets, la charge en devait peser sur une nouvelle dette flottante de 60 millions de bons de caisse que la Ville obtint, en effet, de la loi la permission d'émettre en même temps que l'autorisation d'emprunter 350 millions. En votant cette loi, l'Assemblée n'hésita que sur la durée de l'amortissement, qui parut bien longue, et sur le maintien du système des lots attachés aux premiers numéros sortants des tirages ; mais les circonstances ne permettaient pas d'appliquer les principes dans leur rigueur.

Voilà donc la Ville dégagée de 326 millions de dettes pénibles. Le plus pressé était alors de former un premier budget, non pas encore normal, mais régulier. La distinction ou plutôt l'indépendance de l'ordinaire et l'extraordinaire, dont il avait été abusé si dangereusement, disparut du projet de budget de 1872. Ce budget avait une vingtaine de millions d'intérêts et d'amortissement de dette à supporter de plus, et il fallait les trouver. Peut-être l'ordre et le travail rétablis feraient-ils ressortir un excédant de recettes de 6 ou 7 millions à l'ancien budget régularisé. En tout cas, nécessité était de créer pour 13 ou 14 millions de recettes, et c'est à cette recherche que le préfet de la Seine et le conseil municipal mirent, sans plus tarder, tous leurs soins (1).

En rectifiant comme on avait pu le budget de 1871, ou plutôt le budget commun des deux années 1870 et 1871, on n'avait guère

(1) Le total des fixations de 1872 est de 194,667,823 fr. 27. Pour 1870, c'était 172,905,404 fr. 62. La différence porte principalement, aux recettes, sur les centimes communaux : 8,659,151 fr. 39 au lieu de 5,440,373 ; l'octroi : 117,603,000 fr. au lieu de 108,076,000, et les recettes diverses : 22,029,524 fr. 65 au lieu de 9,455,861 fr. 45. Les dépenses, en 1870, étaient créditées de 156,011,619, fr. 87. La différence porte principalement sur le service de la dette : 91,777,857 fr. 19 au lieu de 60,515,338 fr. 94. Les travaux, dotés de 35,334,028 fr. 40 ne le sont plus que de 29,424,094 fr. 84. Pour l'extraordinaire, car il y a et il y aura toujours un extraordinaire, mais au même corps de budget, la recette et la dépense de 1872 se balancent par 308,922,903 fr. 54. Ces gros chiffres ne sont guère que ceux des opérations dépendant de l'emprunt de 1871, continuées en 1872 comme elles doivent l'être encore après. De sorte que le nom de spécial est celui qui convient mieux à ce nouveau budget extraordinaire et aux suivants.

compté que sur 89 ou 90 millions de recettes pour payer 143 millions de dépenses. Le déficit présumé devait donc être d'environ 53 millions. Pour le dernier budget vraiment extraordinaire, celui de 1871, il fut limité à 80 millions, mais établi plutôt par manière d'acquit et pour en finir qu'autrement, car il s'y glissa bien de l'imprévu (1). Du reste, l'administration le modifia bientôt en y joignant le compte des recettes et des dépenses extraordinaires de la partie réalisée de l'emprunt de 350 millions.

IV

De combien de difficultés et d'obscurités le temps a permis de sortir! Comme l'État, la ville de Paris a pu dresser l'inventaire à peu près complet et, en partie du moins, même une comptabilité de ses désastres ; mais en 1871, et même en 1872, la part à faire à l'incertain était bien large. C'est alors que la responsabilité était grande, et il valait évidemment mieux se tromper par trop de retenue que par trop d'entreprise.

Qui que ce fût ne pouvait mieux faire, après avoir dégagé la Ville de ses obligations les plus lourdes et les plus pressantes, que d'ajourner à leur date les opérations nécessaires pour liquider celles qui ne devaient pas manquer de réclamer à leur tour un règlement. Dès l'automne de 1872, M. Léon Say s'occupa de reprendre la liquidation de 1871 qui n'avait pas étendu son action au delà de deux années. Les déficits antérieurs de 1870 et 1871, quoique réduits, montaient à 53 millions. L'année 1872, bien qu'elle eût bénéficié d'un emprunt assez onéreux, de 7 millions et demi, fait à la Compagnie du Gaz, ne donnait pas les résultats espérés, parce que les ressources, créées à grand'peine au moyen de con-

(1) Recettes et dépenses correspondantes, 79,948,765 francs. *Recettes* : à recouvrer sur l'Etat (qui devait refuser de les payer) 10,734,730 fr. pour travaux de défense ; — ventes et recettes diverses, 4,893,305 ; — recouvrements à faire sur l'emprunt de 1869 (cette année même, il y a six mois, il y manquait encore 5 ou 6 millions) 45 millions ; — à prélever sur l'emprunt de 1871, 19,318,730 fr. Ce sont les millions pris sur l'affectation de la créance du Crédit Foncier. *Dépenses* : dû à l'Assistance publique, 14,097,278 fr. vieille dette remontant presque tout entière au premier empire ; — travaux neufs et de réparation, 30,001,367 ; — entrepôts de Bercy ; cimetières, 7,168,389 ; — réserve, 28,681,731 fr.

Et adieu aux budgets extraordinaires de Paris, séparés de l'ordinaire, jusqu'à ce qu'il plaise à nos neveux malavisés d'en imaginer de nouveaux pour leur compte!

tributions directes en centimes et d'impôts de consommation, l'avaient été trop tard ou n'avaient pas produit ce qu'on en attendait. La plus stricte économie pouvait seule réduire à 7 ou 8 millions ce nouveau déficit. Quoi qu'il en fût, les 60 millions de la dette flottante autorisés étaient absorbés ou tout près de l'être. L'État refusait de tenir compte à la Ville des 10 ou 11 millions de travaux de défense qu'elle avait placés dans son actif. Il ne voulait pas davantage lui verser les 9 millions pris à la Banque par la Commune et, à l'heure qu'il est, le débat en est encore pendant entre l'État, la Ville et la Banque. La Ville venait de découvrir une autre brèche faite aussi par la Commune dans les dépôts de consignation des caisses de l'octroi. Il restait enfin 48 millions et demi de bons de la caisse des travaux à payer, dont 14 en 1873 et 14 en 1874, avec 6 millions et demi, pour chacune de ces années, d'engagements de la dette immobilière. De celle-là nous n'avons rien dit de net jusqu'à présent, l'état n'en étant pas relevé. M. Léon Say l'a fait établir à la date du 1er février 1872. Cet état, qui comprend des acquisitions faites sous l'ancienne administration, pour des opérations de voirie, pour des établissements scolaires et pour le nouvel entrepôt de Bercy, se trouvait charger la Ville de 58 millions de dettes, dont 14 à échéance de 1872, 6 et demi payables en 1873, 6 et demi en 1874, 5 et demi en 1875, et le reste, par versements décroissants, jusqu'en 1922. La Ville avait bien, pour contre-partie, des immeubles à vendre, comme nous l'avons vu, immeubles évalués plus de 60 millions avant la guerre, mais qui, en 1872, n'en valaient guère que 40, et encore à condition de ne les vendre que très-lentement, si tant est qu'on pût les vendre.

Toujours attentif à ne demander au crédit que l'indispensable, tant que l'argent serait à 6 0/0, le préfet de la Seine proposa d'emprunter 53 millions : 20 pour payer les bons de la Caisse des Travaux et l'annuité de la dette immobilière échéant en 1873, et 33, les frais compris, pour consolider la moitié de la dette flottante. Le produit des ventes d'immeubles demeurait réservé pour les 24 millions de travaux de nécessité entrepris à l'hôtel de ville, aux mairies, aux églises, aux écoles, aux abattoirs et devant durer quatre ou cinq ans.

Paris, en attendant de meilleurs jours, avait fait ce qu'il avait pu. Dans l'intervalle de l'emprunt de 350 millions et du projet d'emprunt de 53 millions, il avait demandé et obtenu l'autorisation d'emprunter 19 millions et demi, pour achever les travaux productifs de la dérivation de la Vanne et de l'utilisation des eaux d'égoût à Gennevilliers, et de dépenser à crédit, en six ans, 18 mil-

lions, pour créer des groupes scolaires et réduire de 67,000 à 30,000 le nombre des places qui manquent encore aux enfants des classes ouvrières pour recevoir tous les bienfaits de l'instruction primaire gratuite. Les conclusions du beau rapport de M. Gréard, directeur du service des écoles, n'avaient rencontré aucun contradicteur dans les conseils de la Ville, et elle était prête à faire de nouveaux sacrifices pour les élèves, dès que les ressources lui viendraient, tout en inscrivant à son budget ordinaire les crédits qui permettent d'améliorer honorablement la situation des maîtres (1). L'emprunt de la Vanne, tout spécial, avait été négocié en obligations de 1,000 fr. à 6 0/0 d'intérêt, sans lots ni primes, et avec faculté de remboursement à partir de 1877, car M. Say n'était pas d'avis de contracter désormais d'emprunts inconvertibles et irrachetables, comme le sont par essence les emprunts à lots, et il ne pensait pas non plus que ce genre d'emprunt à revenu aléatoire puisse être indéfiniment employé dans un système bien combiné de régénération des finances et du crédit.

Nous voudrions ici, mais l'espace nous ferait défaut, indiquer les mesures prises successivement au Palais du Luxembourg pour créer aux budgets des ressources provisoires ou définitives. Qui ne sait que les contributions directes, comme les taxes d'octroi, ont été appelées parallèlement à leur fournir de quoi soutenir leurs charges? M. Léon Say y engagea nettement sa responsabilité. C'est lui qui fit convertir en une contribution régulière l'opération du balayage; et les taxes de pavage et d'éclairage à mettre sur la propriété, que n'a pas autorisées l'Assemblée nationale, avaient été étudiées sous ses auspices.

V

Mais suivons-le dans son plan de liquidations successives. Il proposait donc, à la fin de 1872, d'opérer le dégagement du nouvel arriéré et de déblayer l'exercice 1873, sans aller encore au-delà. Le budget même de 1873, qu'il y avait tant d'intérêt à équilibrer enfin, était-on sûr de le doter suffisamment? L'octroi, qui fait plus de la moitié des recettes, permettait-il déjà de bien compter sur les chiffres assignés d'avance à son rendement? Quoi qu'il en fût, c'était 53 millions seulement que le Préfet conseillait d'emprunter. Le système des lots étant abandonné par principe, il hésitait entre l'obligation de 500 fr. rapportant 30 fr. d'intérêt des Chemins

(1) L'instituteur peut arriver maintenant à 4,000 fr. de traitement à Paris, et l'institutrice à 3,500 fr.

Lombards, et l'obligation de même somme, à 25 fr. d'intérêt, que le Crédit Foncier a mise en usage. L'impossibilité d'émettre plus tard des titres au-dessus du prix de remboursement lui avait fait prendre parti pour la dernière, et il limitait à cinquante ans la durée de l'amortissement. Emis à 450 fr., l'emprunt devait coûter 6 fr. 07, tout compris, et à 425 fr., 6 fr. 43. A ce prix, encore si cher, la Ville avait bien raison de réduire au minimum ses emprunts de nécessité.

Le Conseil municipal, en étudiant ce projet, fut néanmoins conduit à le croire insuffisant. Pour éviter la répétition des emprunts, la Commission des finances résolut d'y englober toutes les dépenses échéant jusqu'à la fin de 1873, et même l'intégralité des 24 millions de travaux que le Préfet voulait payer peu à peu par le produit des ventes d'immeubles. Le total s'élevait à 115 millions. En conservant une dette flottante de 30 millions, l'emprunt se réduisait à 85, et à 90 avec les frais. On ne voyait plus, en dehors de cette nouvelle consolidation, et à la charge de l'avenir, que 16 millions sur les annuités spéciales des écoles et 55 millions de bons de la Caisse des travaux et d'engagements de la Dette immobilière.

Mais, même ainsi rectifié, ce projet de second emprunt n'eut pas de suite, et il est certain qu'il a été avantageusement remplacé par la négociation des 140 millions accordés enfin, au nom de l'Etat, par l'Assemblée nationale, qui n'y avait pas mis beaucoup de bonne grâce, pour représenter les 200 millions de la contribution de guerre de 1871. Encore Paris ne les a-t-il obtenus qu'à la condition de renoncer à réclamer les 10 ou 12 millions qu'il prétendait que l'Etat lui devait pour des travaux de défense, et de désintéresser, à l'intérieur et sur la ceinture extérieure de la Capitale, les personnes atteintes dans leurs propriétés mobilières et immobilières, soit par les destructions militaires du second siége, soit par les ravages de l'insurrection de la Commune. La loi du 7 avril 1873, qui a accordé les 140 millions, n'en mettait pas le capital à la disposition de la Ville; elle lui garantit seulement le payement de 26 annuités de 9,680,848 fr. 40; mais Paris fut autorisé à les escompter à 6 0/0 au plus, sans compter un droit de commission de 2 0/0 sur l'ensemble de la conversion. Les indemnitaires ont reçu 69,143,150 fr. 99 sur les 142,651,550 fr. 65 que l'opération a produits. La Ville a donc réalisé là une ressource de 73,508,391 fr. 66; mais les frais de l'opération ont réduit le produit net à 64 millions 094,496 fr. 17.

L'emprunt de 90 millions se trouvait évité. De quoi, en effet, avait eu besoin la Ville en 1873? De 90 millions de fonds d'emprunt et d'une dette flottante de 30. Elle réalisait 64 millions; il lui suf-

fisait d'obtenir du pouvoir législatif le maintien de sa dette flottante complète de 60 millions, ce qui ne présenta pas de difficulté.

VI

Jusqu'ici, c'est à l'administration de M. Léon Say, et ensuite à celle de M. Calmon que nous avons eu affaire. Nous croyons toujours qu'il était difficile de faire mieux et même autrement. Il reste à dire comment l'administration de M. Ferdinand Duval a effectué la liquidation définitive de Paris; mais nous récapitulerons d'abord les liquidations de détail dont la Ville avait eu à faire les frais déjà.

Le premier article à inscrire à ce compte de l'héritage de l'administration impériale est la somme de 97,547,100 fr., que le Crédit Foncier aurait dû toucher sur l'emprunt de 1869 et que la Ville dut garder pour passer le temps de la guerre (la consolidation de cette dette a grevé le budget d'une annuité d'environ 5 millions); le second article est la consolidation des 63 millions de bons émis en vertu de la loi du 23 juillet 1870. L'emprunt de 1871 y pourvut. Ce même emprunt a permis de payer à la Banque les 210 millions de la contribution de guerre, augmentée des frais; de faire face au remboursement de 34,888,000 fr. de bons de la Caisse des Travaux échéant en 1871 et en 1872; de liquider la Caisse des Travaux pour 9 millions et pour 9 autres millions de reconstituer le capital de la Caisse de la boulangerie; de consacrer enfin 19,318,730 fr. aux réparations des édifices municipaux. Les frais de l'emprunt ont été de 4,793,270 fr. (L'annuité qu'il coûte au budget dépasse 18 millions et demi.) Cette première masse de payements et de remboursements monte à 447,547,100 fr. et nous coûte 23 millions et demi d'intérêts.

Mais si les bons de la Caisse des Travaux n'exigeaient que 34 ou 35 millions jusqu'en 1872, de 1873 à 1876 il fallait en payer pour 48,402,300 fr. D'autre part les échéances de la dette immobilière, de 1873 à 1897, devaient prendre 44,060,000 fr. en sus des 23 millions déjà versés (12,324,328 fr. 41 en 1871 et 10,727,559 fr. 22 en 1872). Pour arriver au chiffre exact des sommes que Paris avait trouvées à payer au mois de mai 1871, il faut compter encore les 20 millions dus à l'Assistance publique et les 53 millions du déficit de l'exercice 1870-71. La somme complète est de 636 millions 061,300 fr. (1).

---

(1) Voir le Mémoire très-complet et très-clair du 10 novembre 1874, accompagnant le compte des recettes et des dépenses de 1873. C'est une pièce essentielle à joindre au Mémoire sur le dernier projet d'emprunt de 260 millions.

Outre les 447 millions et demi liquidés par M. Léon Say, la Ville a payé, sur son revenant bon de l'indemnité de 140 millions : l'échéance de 1873 des bons de la Caisse des Travaux (14,004.000 fr.); les échéances de 1873 et de 1874 de la dette immobilière (13 millions 081,000 fr.) et 2,500,000 fr. à l'Assistance publique. Elle a encore, sur la part du produit des 45 millions à recouvrer de l'emprunt de 1869 que les budgets courants n'ont pas consommé, payé, comme nous venons de le voir, 23,151,887 fr. 63 des échéances de 1871 et 1872 de la dette immobilière et donné 5 millions et demi à l'Assistance publique pour ses travaux. En tout, elle s'était donc dégagée de 505,784,000 fr. au moment de réviser le budget de 1874 et de préparer le budget de 1875.

VII

Ici commence la dernière phase de toutes les opérations délicates dont nous retraçons l'histoire difficile. La Ville a payé 505 millions et demi sur 636; mais son passif est encore lourd. Il se compose des 60 millions de la Dette flottante, escomptée moitié par la Banque, moitié par le public, et représentant presque exactement les déficits antérieurs à 1873 (53 millions pour l'exercice 1870-71 et 7 millions pour 1872); de 34,397,700 fr. de bons de la Caisse des Travaux à payer de 1873 à 1876; de 30 millions environ d'échéances de la Dette immobilière, dont 11,372,110 fr. à payer de 1875 à 1878; des déficits éventuels de 1873 et 1874; de la dette des travaux indispensables en cours d'exécution qui n'a pour gage que des immeubles invendus, et enfin de 12 millions dus à l'Assistance publique. Soit 136 millions en chiffres certains. Le déficit de 1874, provenant en grande partie du rejet des taxes proposées et l'impossibilité de percevoir à temps les centimes additionnels que la loi a permis d'y substituer semblait naguère encore devoir s'élever à 15 millions. Les travaux de l'Hôtel-de-Ville et de divers édifices communaux ont besoin de 15 millions. Il reste à dépenser 12 millions pour achever de construire les écoles et il faut enfin 12 millions pour le cimetière de Méry-sur-Oise dont l'existence est décidée. Total 190 millions, et même 210 millions en rattachant à ces charges et dépenses 5 millions de travaux extraordinaires du service des Eaux et Égouts, 2 millions de travaux de pavage indispensables dans la zone annexée et 13 millions de travaux d'architecture non oncore engagés (Service hospitalier, entrepôts, marchés, édifices divers et facultés, de compte à demi avec l'État).

---

(1) L'exercice 1873 ne se solde pas définitivement en déficit.

Soit donc 210 millions à trouver, dont 200 au moins à trouver nécessairement.

Ce n'est pas de ces éléments seuls, ni des mêmes éléments que M. le Préfet de la Seine a formé le projet d'emprunt présenté au Conseil municipal à l'ouverture de sa dernière session.

Il a proposé d'emprunter 260 millions.

Pour consolider la Dette flottante, 60 millions; — pour payer les bons de la Caisse des Travaux dont la dernière échéance est de 1876, 34,397,700; — pour les engagements de la Dette immobilière, qui dépassent 30 millions, de 1875 à 1922, mais qui, décroissant rapidement à partir de 1878, ne demandent guère que le tiers de cette somme, pour l'intervalle, 11,372,110 fr.; — pour le déficit de 1874, 15 millions; — pour convertir l'emprunt spécial de la Vanne, 19 millions. Le chiffre exact est 19,500,000 fr.; — pour convertir l'emprunt spécial des établissements des Pompes funèbres de la rue Curial, emprunt approuvé par la loi du 24 juillet 1872 et dont nous n'avons pas parlé, parce que c'était un menu détail, 4 millions; — pour rembourser l'Assistance publique et terminer l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Ménilmontant, après apurement des comptes en suspens, 12 millions; — pour achever les travaux extraordinaires d'architecture en cours d'exécution, au lieu de 15,212,966 non portés aux budgets de 1874 et de 1875, 11 millions; — pour les écoles, au lieu de 12 millions, seulement 8; — pour le cimetière de Méry-sur-Oise, 12 millions; — pour les travaux extraordinaires des Eaux et Egouts, 5 millions; — pour les travaux d'architecture à entreprendre, 13 millions; — pour les pavages de la zone annexée, 2 millions. Nous ne sommes qu'à 206,769,810 fr.; mais le Mémoire, avec l'intention de rendre à Paris un peu de ce mouvement de travail dont l'avait inondé l'empire et qui lui manque, a profité de l'occasion d'emprunter pour demander 43 millions destinés à des opérations de voirie. Avec 10,230,190 fr. pour les frais et l'imprévu, le projet arrive à 260 millions.

Pour réaliser l'emprunt, qui serait amorti en 75 ans, le Préfet de la Seine a proposé d'émettre par voie de souscription publique des obligations remboursables à 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt et jouissant, lors des tirages, d'une valeur d'un million de lots par an, c'est-à-dire de 75 millions pour toute la durée de l'amortissement.

Nous avons déjà ailleurs (1) exprimé notre opinion sur ce projet d'emprunt. Nous l'approuvions jusqu'à concurrence de 210 millions, et même de 220, parce qu'il nous semblait que les travaux

(1) *Journal des Débats* du 10 novembre dernier.

si utiles des égouts pouvaient recevoir plus de 5 millions et qu'il n'était en rien justifiable de retrancher 4 millions à l'allocation des écoles, votée en 1872 et approuvée par une loi. Mais nous n'admettions pas et n'admettons pas encore que le moment soit venu de rentrer dans la carrière des opérations de voirie. Le fardeau de la liquidation de nos erreurs et de nos malheurs n'est-il donc pas assez lourd? L'expérience d'un passé qui nous écrase de ses dettes n'a-t-elle donc pas assez haut parlé; et à quoi bon cette guerre de principes que nous faisions à l'empire, si, à la première occasion qui s'en offre, nous nous laissons aller, les uns ou les autres, à la même envie de dépenser, en boulevards vides et en avenues à ouvrir dans des quartiers déserts, des capitaux d'emprunt? Ce n'est pas par des moyens artificiels que l'on réveille le travail. La politique de l'État serait bien autrement puissante pour le tirer de sa torpeur, si la coalition des anciens partis permettait à l'État d'avoir une politique et des institutions définies.

Si l'on veut absolument se mêler d'entreprises, pourquoi ne pas s'occuper de celles qui vivifieraient les opérations déjà exécutées et peupleraient les solitudes si nombreuses du Paris transformé par l'empire, où les maisons ne sont figurées que par des lignes de planches et où, le long des trottoirs, brille le gaz et coule l'eau sans qu'il y ait d'habitants pour jouir de ce luxe de lampadaires et de fontaines? Et nous rappelions, quant à l'émission même de l'emprunt, que c'est un bien long espace de temps que 75 ans, et qu'il paraissait convenu qu'on habituerait dorénavant le crédit public à savoir se passer de l'appât des loteries, le nombre des capitalistes sérieux prêts à remplacer au besoin les quêteurs d'aventure ne pouvant faire de doute pour personne.

Mais nous ne faisions pas assez large la part de la fragilité humaine, et M. le Préfet de la Seine était plus sage en comptant sur elle. Point de raisonnements qui prévalent contre la crainte de déplaire aux électeurs ou au désir de leur plaire, lorsque le moment des élections est venu, et alors non plus point d'électeurs ou bien peu qui, sans se soucier d'où viendra l'argent, ni songer à qui le paiera, ne réclament au moins pour leur coin de quartier quelque lambeau d'améliorations et d'embellissements!

Nous pensions enfin que la réserve des biens à vendre ne devait pas être oubliée et que c'était enfin le lieu de parler, comme autrefois, des plus-values probables des budgets, dès que la France n'en sera plus à disputer chaque jour son lendemain. Les travaux de l'avenir y trouveront un aliment, d'année en année, comme il convient à une époque rassasiée d'anticipations et respectueuse des droits de ceux qui ne sont pas encore. Mais le moyen de faire

entendre des raisons quand la passion parle ! Et le moyen, pour nous-même, d'en vouloir de leurs désirs, soit aux administrateurs, soit à la foule, privés tous comme nous sommes, par les folies de nos anciens maîtres, du plaisir de faire quelque chose à notre tour !

Nous n'avons donc pas été étonnés d'apprendre au bout de quelque temps que la Commission des finances de la Ville et le Conseil municipal, presque expirant, étaient disposés à voter l'emprunt, après avoir légèrement modifié le projet de M. F. Duval.

Le vote du Conseil municipal ayant été conforme aux propositions de la Commission, nous n'avons plus qu'à voir ce qu'elle a proposé.

L'emprunt est nécessaire, a-t-elle dit. Il doit assurer la liquidation complète de nos engagements anciens et nouveaux. Il convient de doter un certain nombre de travaux et d'assurer aux opérations à entreprendre une allocation suffisante pour leur entier achèvement. La dette flottante est à réduire; mais il n'est pas nécessaire de la supprimer, parce que les encaisses de la Ville fournissent habituellement de quoi suffire à un roulement de fonds de 20 millions. Ces points arrêtés, la Commission a examiné attentivement quelles ressources le budget fournit, sans création de nouvelles ressources pour faire le service de l'emprunt définitif de liquidation. Le préfet comptait sur 13,145,000 fr. : 5,741,000 fr. des annuités à supprimer de l'emprunt de la Vanne et de l'emprunt de la rue Curial, à convertir l'un et l'autre; 3,220,589 fr. 35 c. de la dotation de l'architecture, disponible à partir de 1876 et 5,084,000 fr. de l'excédant des recettes ordinaires, dont 4,184,000 fr. imputés au compte de l'emprunt.

Lors de sa présentation, le budget de 1875 devait se régler ainsi : Recettes, 202,756,114 fr. 64; dépenses, 200,220,340 fr. 41. Excédant, 2,535,774 fr. 24. En le rectifiant, le préfet avait porté 203,577,484 fr. 68 aux recettes et 198,451,872 fr. 60 aux dépenses. Excédant, 5,085,612 f. 08. Le Conseil municipal n'a pas admis, comme le voulaient un certain nombre de ses membres, qu'il y ait lieu de diminuer d'un ou de deux millions le produit probable de l'octroi (113,140,000 fr.), ce qui était indirectement diminuer de 20 ou 40 millions la somme à emprunter; il a, au contraire, élevé d'un million le produit du droit de participation de la Ville aux bénéfices de la Compagnie du Gaz, et, en fixant les recettes à 204,859,674 fr. 68, et les dépenses à 197,775,327 fr. 60, il a fait ressortir un excédant de recettes de 7,084,347 fr. 08. La dotation de l'emprunt pourrait être, dès lors, de 16,045,936 fr. 43.

La Commision en a déduit 1,050,000 fr. pour les frais de 20 millions de dette flottante concervés; 200,000 fr. pour les travaux de

grosses réparations dans les édifices hospitaliers, et 2,500,000 fr. pour avoir une réserve solide. Cette déduction de 3,750,000 fr. ne laisse libre qu'une somme de 12,295,936 fr. 43, dont 12 millions pour servir l'emprunt ramené au chiffre de 220 millions, et de 240, si l'on compte la dette flottante. L'emprunt a l'air, en effet, d'être réduit de 40 millions et il ne l'est que de 20. Veut-on savoir en quoi le plan de la Commission diffère de celui du préfet. Elle a ajouté à ses chiffres 500,000 fr. pour rectifier l'erreur qui n'attribuait que 19 millions de capital à l'emprunt de la Vanne, 2 millions pour l'achèvement des travaux d'architecture et 4 millions pour rendre aux écoles toute leur dotation. Nous n'aurions gagné que cela que nous en serions fort aise. Elle a retranché : 20 millions sur le remboursement de la dette flottante; 8 millions sur le déficit de 1874 qu'il paraît possible de couvrir avec 7; 2,500,000 fr. sur le crédit des eaux et égouts, de l'aveu même de M. Belgrand; 1,500,000 fr. sur les travaux d'architecture à entreprendre; 11 millions et demi sur les opérations de voirie et 3 millions sur les frais et l'imprévu. D'un côté 6 millions et demi d'ajoutés; 46 millions de retranchés de l'autre, la différence est de 40 millions. Mais les opérations de voirie restent dotées de 31 millions et demi et l'emprunt de 220 millions sera émis dans la forme et aux conditions indiquées par le mémoire préfectoral.

VIII

Nous voilà au terme d'un long et bien pénible voyage. Mais au moins, cette liquidation achevée, — et nous ne voyons pas pourquoi la loi ne permettrait pas qu'elle s'achève,— on a la satisfaction de voir que la situation est véritablement dégagée et que, pour peu que Paris soit sage et ne réclame de longtemps la reprise de quelque partie que ce soit du plan de transformation abandonné depuis 1870, Paris est maître de son avenir, sans avoir à s'imposer de nouvelles charges de contributions et d'impôts. Le conseil municipal de 1871, qui déjà répandait tant d'épouvante parmi les esprits prompts à concevoir des craintes, s'est prêté avec le zèle le plus louable aux mesures que les trois préfets de la Seine, qui se sont succédé pendant qu'il a siégé, lui ont dû proposer de prendre. Il n'en sera pas différemment, nous voulons l'espérer, du conseil municipal nouveau, dont l'élection vient de répandre encore plus de terreur chez les mêmes esprits. S'il se laisse aller à l'envie de faire, lui aussi, de la nouveauté, nous pressentons que ce sera pour fonder des écoles qui manquent encore à la capitale de la France, et nous aurions mauvaise grâce à l'en blâmer d'avance.

Que n'en est-il des budgets et des finances de l'État comme des finances et des budgets de la Ville. Tous les deux plient sous le poids d'une dette qui prend la moitié de leurs revenus divers; mais le compte des dépenses de Paris est arrêté, si on le veut, et son budget est en équilibre. Le budget de l'État ne l'est pas, et nul ne peut dire où sera la limite des dépenses que les malheurs de la France et les nécessités de la réparation et de la régénération lui imposent. Il semble donc qu'il devrait n'y avoir plus en France qu'un seul parti, celui qui accepte le présent tel qu'il est et ne fait d'efforts que pour préparer à l'avenir toute sa fortune.

PAUL BOITEAU.

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN FRANCE

DEPUIS 1796

— SUITE ET FIN (1). —

BANQUE DE FRANCE (1862-64).

1862-1864. — La guerre de la sécession en Amérique commençait à produire ses effets désastreux sur l'ancien continent. Le coton manquait. Pour se procurer cet élément de travail, on encourageait, surtout l'Angleterre comme première intéressée, par tous les moyens possibles, la culture de cette matière première dans des pays qui, la produisant plus chèrement (transport compris) que le Nouveau-Monde, ne l'avaient jusqu'alors traité qu'en second ordre. L'Egypte, les Indes furent les contrées qui répondirent le mieux à ces besoins. Mais on sait que ces pays absorbent les métaux précieux sans les rendre à la circulation universelle (2). Les

---

(1) Voir les numéros de février, mars, avril, mai, juin et octobre 1874, t. XXXIII, XXXIV, XXXV et XXXVI.

(2) C'est là un fait économique qui appelle encore une explication satisfaisante. En attendant empruntons à M. C. Roswag la description des contrées où ce phénomène se produit : « L'Asie, l'Afrique et la plupart des îles de la Malaisie et de l'Océanie ne participent encore que d'une façon passive et incomplète aux transactions de notre civilisation.

achats faits dans ces contrées, au lieu de l'être aux États-Unis, étaient donc, à égalité de somme, infiniment plus onéreux pour les marchés monétaires européens. C'est ce qui amena la crise de 1863-1864. Les banques d'Angleterre et de France, par un peu d'indécision, au début, dans la hausse du prix de leurs services, aggravèrent la situation pénible qui se prolongea plus qu'elle n'eût fait sans cela. Comme, après tout, ce n'était qu'une difficulté monétaire, le temps apporta un remède naturel et les taux d'escompte, après avoir été à 9 0/0 (en mai et septembre 1864) à Londres, à 8 0/0 (en mai et octobre 1864) à Paris, sont, à dater du 15 juin 1865, à 3 0/0 sur les deux places.

Avant d'entreprendre de parler des crises et embarras monétaires ou autres qui ont affligé le monde des affaires, la France particulièrement, depuis cette époque, relatons le mouvement général des opérations de crédit et des créations d'institutions de cette nature qui prit, à partir de 1859-1860, un essor tout particulier, et qui a grandement contribué au développement de la richesse publique de notre pays.

Parlons d'abord de la question des chèques qui a une importance de principe.

Il se fait bien des échanges, mais surtout de marchandises contre de l'argent, peu de marchandises contre marchandises. Le métal soldeur qui intervient, va donc s'ensevelir, comme dans des lacs perdus, au fond de ces régions, où la thésaurisation est à son maximum. Ces zones absorbantes constituent comme deux immenses taches dans la carte du monde. La tache africaine est limitée par la côte occidentale marocaine, depuis Ceuta jusqu'au Cap Blanc. Elle longe septentrionalement le Sahara, descend le long du Nil, traverse l'Abyssinie jusqu'au pays des Galles, dessine un contour parallèle à la côte orientale de l'Afrique, en traversant le Zanguebar, le Mozambique, s'étend ensuite en pointe jusqu'aux pays des Hottentots, et rejoint le Cap blanc ci-dessus mentionné; traçant une autre ligne parallèle à l'Atlantique, la courbe traverse le Benguéla, le Congo, la Guinée et la Sénégambie. La zone absorbante asiatique envahit le centre de la Turquie, longe l'Hedjaz, remonte le long du golfe Persique jusque près de Bagdad, couvre la Perse et l'Afganistan, l'Hymalaya, fait une pointe dans le royaume de Siam, borde intérieurement l'Annam, s'étendant sur la Chine tout entière et le Japon, jusqu'au fleuve Amour, longe la Daourie, borne l'Altaï et vient en rasant les bords méridionaux du lac Aral et de la mer Caspienne, rejoindre le point de départ turco-asiatique ci-dessus signalé. » (*Journal officiel* du 30 octobre 1872). La civilisation pourra seule modifier cet état anormal.

LES CHÈQUES ET LA CHAMBRE DE COMPENSATION.

La création des banques de circulation fut une révolution dans le monde économique; elle permit à de nombreux capitaux jusqu'alors épars et en partie, temps ou quantités, inoccupés, de contribuer davantage à l'utilité publique et particulière. Si on considère, et on doit le faire, les intérêts de capitaux inoccupés comme une perte dans la ruche universelle des travailleurs, l'avénement des institutions d'émission supprima une partie du coulage, réduisit les frais généraux, accrut les bénéfices, partant le bien-être social.

Mais il ne faut pas croire que les institutions de crédit n'aient qu'une manière d'être utiles à ce point que le billet de banque soit le seul instrument de progrès sérieux, et que là où il s'arrête ou diminue d'importance, il y ait dans les progrès du bien-être arrêt ou diminution. Le billet de banque est une des formes du crédit que peuvent permettre les banques, mais il n'est pas la seule. En émettant le billet à vue et au porteur, qu'est-ce que fait une banque? Elle répand des reçus, des mandats sur elle-même, tout confectionnés comme forme et importance, particulière ou totale. Elle peut laisser au déposant le droit de faire lui-même le reçu, à sa guise comme époque et importance, et l'on a les mandats blancs et rouges de la Banque de France, mais on n'a pas encore le chèque. On a créé un concurrent au billet de banque, il est vrai, mais un concurrent bien faible; quel stimulant à déposer des espèces en compte-courant à la Banque si on ne vous sert aucun intérêt? On fait vos encaissements, si votre signature est bonne on escompte ceux de vos effets qui rentrent dans les formes réglementaires; c'est, certes, une commodité qui n'est pas à dédaigner; mais tout le monde n'a pas besoin de cette nature de service. Le véritable adversaire du billet de Banque c'est le compte à intérêt, ou plutôt son instrument, le chèque. Le chèque est un billet de banque, mais un billet de banque perfectionné. Partout où il triomphe, et c'est une affaire de mœurs financières, le billet de banque est au second rang. Voyez l'Angleterre où la Banque centrale ne sert pas, il est vrai, d'intérêt à ses déposants, mais où les autres institutions de crédit sollicitent par des intérêts plus ou moins forts les dépôts du public; sa circulation en billets est-elle en rapport avec sa richesse ou son activité industrielle? nullement. En Angleterre, la circulation ne dépasse pas 750 millions de francs et est généralement dans les 5 à 600 millions. Les quatre cinquièmes des transactions au comptant s'y font en chèques; sans cet instrument, la circulation devrait atteindre 3 à 4 milliards.

En France, le chèque ne s'est que peu répandu encore; la preuve en est que, les transactions montant au quart, peut-être, du chiffre qu'elles atteignent en Angleterre, nécessitent, pourtant, une circulation énorme, relativement à nos voisins.

L'extension de la circulation d'une banque d'émission n'est donc un bon signe pour un pays que dans une mesure limitée, et ce n'est pas là l'idéal (définitif, au moins) que l'on doit se proposer dans le développement des institutions de crédit d'un pays.

Mais si le chèque, le reçu d'un compte courant à intérêts, encourageant non-seulement l'épargne, mais l'utilisation des capitaux de roulement dormant dans les tiroirs, si le chèque, disons-nous, est un instrument de progrès, il ne peut se développer sérieusement qu'à la condition d'une chambre de compensation, d'un *Clearing-House*. Si le porteur d'un carnet de chèques, en s'en servant, impose une course de plus à son créancier, pour être soldé, il y a déperdition de forces; si, au contraire, son chèque, compris dans un bordereau total à la fin de la journée, retourne, par voie de compensation, et non de payement, à la banque dépositaire des fonds, une simple écriture remplace l'usage de la monnaie ou même du billet de banque, et le progrès que l'on doit attendre du chèque est accompli.

Ce n'est que tout récemment que ce progrès s'est opéré chez nous (1); la chambre de compensation à Paris n'existe que depuis 1872, quand le Clearing-House de Londres remonte à 1775. Ajoutons, pour être juste, que la centralisation banquière en France rendait moins indispensable qu'au-delà de la Manche un pareil rouage; la Banque de France, avec ses 81 succursales (dont 68 en activité), la compagnie des agents de change de Paris, avec ses compensations mensuelles qui embrassent les autres bourses de France, l'abaissement des coupures de billets de banque, les rouages de notre ministère des finances avec tout son personnel d'agents de tout ordre, tout cet ensemble a rendu moins pénible pour le pays l'absence d'une chambre centrale de compensation; mais, nous le répétons, le chèque n'a de raison d'être qu'avec cette dernière institution; sans cela, au lieu d'être un compte actif, une représentation du fonds de roulement, c'est un compte plus ou moins dormant, le premier acte d'un placement, une simple concurrence à la caisse d'épargne et non au billet de banque.

Une loi rendue le 20 juin 1865 a introduit le chèque dans notre arsenal législatif, elle l'avait affranchi du droit de timbre pen-

---

(1) M. P.-J. Coullet, par ses travaux spéciaux sur la matière, y aura grandement contribué.

dant dix ans; une loi fiscale du 23 août 1871 l'a frappé d'un timbre fixe de 10 centimes par chèque; remercions le législateur de n'avoir pas eu la main trop lourde.

Depuis plusieurs années déjà des institutions de crédit avaient cherché à l'acclimater en France; le Comptoir d'escompte de Paris avait débuté, mais ses relations d'escompte avec ses clients avaient limité à ces derniers le cercle de ses comptes de dépôt. Une société, en 1859, se fonda avec le but de faire appel au public pour l'expansion des comptes de dépôts avec chèques. « La *Société générale de crédit industriel et commercial*, disait le président de cette institution à ses actionnaires réunis pour la première fois, le 19 avril 1860, en assemblée générale ordinaire, a été créée à peu près à l'instar des *Joint stock banks* anglaises, pour compléter, par ce nouveau rouage, jusqu'alors inexpérimenté en France, le mécanisme de nos institutions de crédit. Leur office *principal* est de recevoir les fonds restés inactifs et stériles dans les mains des capitalistes, pour les tenir fidèlement à leur disposition avec une allocation d'intérêt, et pour les rendre sans retard, contre des engagements à courts termes, aux emplois productifs du commerce et de l'industrie. » Plusieurs autres sociétés se formèrent à Paris sur un modèle analogue. A Lyon, le *Crédit lyonnais* en 1863; puis, en 1865, la *Société lyonnaise de dépôts et de comptes courants et de crédit industriel;* à Marseille (en 1865), la *Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts*, *etc.*, *etc.*, introduisirent le chèque, en province, dans les habitudes du public. Depuis, bon nombre d'institutions financières ont suivi cet exemple; mais, encore une fois, pour que le chèque se popularise, et c'est à souhaiter, pour qu'il ne soit pas l'instrument d'un compte de placement temporaire, mais l'outil favori de circulation du fonds de roulement, un moyen de liquidation et non un effet de crédit, il lui faut la chambre de compensation. Bonne chance, donc, à celle qui s'est fondée à Paris, il y a près de trois ans, sur l'initiative intelligente des institutions les plus accréditées de la capitale, et que les villes départementales qui tiennent à ne pas rester en arrière, suivent cet exemple (1).

---

(1) Les opérations de cette chambre de compensation sont encore bien limitées. Du 7 mars 1872 au 28 février 1873 elle a eu un mouvement de virements de 1,602,727,344 fr., et du 1er mars 1873 au 28 février 1874 de 2,142,302,845 fr. La première année dix-sept maisons seulement ont coopéré à ces opérations; la seconde année a vu le retrait de trois de ces maisons, mais la Banque de France y a participé depuis le 19 mai 1873; le nombre des associés est donc de quinze pour ce second exer-

CRÉDIT FONCIER COLONIAL.

Nous avons vu le Comptoir d'escompte de Paris établir des succursales dans les colonies et à l'étranger. Il contribua également à la fondation d'une institution d'abord appelée Société de crédit colonial (1860), puis *Société de crédit foncier colonial* (1863), qui traverse encore à ce moment une période de difficultés desquelles il serait hors de propos de prévoir la solution. Le Comptoir d'escompte, qui s'était d'abord chargé de la direction de cette entreprise, y a, depuis, renoncé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Nous disions plus haut qu'il n'y eut en France, jusqu'en 1864, qu'une société anonyme autorisée pour faire les opérations de crédit mobilier. Cependant, après la chute de la Caisse générale des chemins de fer en 1861, il se constitua, vers 1862, une réunion, sous forme de syndicat permanent, d'une trentaine de banquiers ou gros capitalistes, en vue de conquérir auprès du public une part de la popularité (1) que le Crédit mobilier possédait à peu près d'une façon exclusive. Elle chercha pendant longtemps à se donner une forme plus compatible avec les mœurs financières de l'époque, c'est-à-dire à se mettre par actions; pendant longtemps l'influence du crédit mobilier fit échec, et ce ne fut que le 4 mai 1864 que le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique, ne crut pouvoir plus longtemps différer son adhésion aux statuts de la *Société générale pour fovoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, compagnie anonyme au capital nominal de 120 millions, réel de 60, et qui, sans répudier les opérations particulières aux *Joint-Stock-Banks* anglaises semble s'être plus volontiers adonnée à celles d'un crédit mobilier.

---

cice. Depuis trois autres maisons se sont encore retirées du syndicat; de sorte que les échanges ne se font qu'entre douze maisons. Les opérations de ce rouage utile ne prendront une sérieuse extension que lorsque l'habitude des dépôts en banque et de la domiciliation se seront répandues.

(1) Cette popularité était très-effective; une affaire par actions n'avait la faveur du public qu'avec l'étiquette du crédit mobilier. Ce fut une grande gène pour le développement du marché des valeurs mobilières, les directeurs de l'institution dont nous parlons usant de cette situation privilégiée d'une manière inquiétante et qui, de fait, a fini par porter malheur à eux et surtout à leurs actionnaires, ainsi qu'à ceux de quelques-unes des affaires patronnées par eux.

BANQUE DE SAVOIE.

La Société qui a popularisé la dénomination de crédit mobilier dans le monde des affaires, après avoir eu la sagesse, à ses débuts, d'inaugurer la séparation des fonctions d'une banque de circulation de celles d'une banque commanditaire de l'industrie et du commerce, se mit à la poursuite de la première de ces deux natures de fonctions, qu'elle rechercha, à titre d'arme de guerre dirigée contre la banque de France, à cette seule fin de l'amener à des mesures plus larges dans ses avances sur valeurs mobilières; elle tourna, pour cet objet, les yeux vers la Banque de Savoie.

Cette dernière institution, naguère italienne, était devenue française depuis l'annexion volontaire de la Savoie et du comté de Nice à notre pays. Elle fut établie sous la forme anonyme en vertu de la loi du 26 avril 1851. La durée de son privilége était de trente années.

Cette société de crédit émettait des billets d'une importance nominale de 20 à 1000 francs; sa circulation, jointe à ses comptes courants à vue, ne pouvait dépasser le triple de son encaisse métallique; son capital était de quatre millions. Ajoutons que cette banque avait deux sortes de comptes courants, les uns à vue et sans intérêt, les autres à plusieurs jours de vue et portant intérêt, que le public avait fini par préférer, et enfin que la Banque de Savoie pouvait escompter du papier à deux signatures. Voici actuellement le tableau de la situation et des opérations de cette banque de 1851 à 1863.

Exercices	Capital versé.	Escomptes.	Portefeuille effets entrés.	Situation des comptes suivants en fin d'exercice				Répartitions aux actions.
				Encaisse.	Portefeuille.	Circulation.	Comptes courants.	
	millions	millions	millions	millions	millions	millions	millions	0/0
1851	0.4	0.9	2.5	0.1	0.4	néant	0.2	5. »
1852	0.8	5.6	10.5	0.2	1.5	0.4	0.6	5. »
1853	1.4	9.0	17.0	0.2	2.4	0.7	0.6	11.49
1854	1.6	11.1	19.5	0.3	2.8	0.7	0.8	11.20
1855	1.6	14.0	29.7	0.7	3.5	1.8	0.8	12.90
1856	2.0	17.5	33.0	0.7	4.5	2.1	1.2	16.57
1857	2.0	21.9	40.7	0.8	4.4	1.7	1.5	17.57
1858	3.0	24.9	42.6	0.9	5.8	2.1	1.6	13.03
1859	3.0	22.4	37.5	1.1	5.9	3.1	1.0	12.88
1860	inc.	23.1	41.6	inc.	inc.	inc.	inc.	13.58
1861	4.0	23.8	43.2	0.6	5.8	1.9	0.6	13.24
1862	4.0	27.4	48.5	0.6	5.9	1.8	0.6	12.62
1863	4.0	27.2	47.6	0.6	5.4	1.1	0.7	11.92

Une loi du 27 février 1856 avait autorisé cette banque à *créer des succursales dans toutes les villes dépendant de la couronne de S. M. Victor-Emmanuel II*. D'autre part, les traités qui ont déterminé l'annexion établissaient que les individus et les corps moraux appartenant à la Savoie seraient appelés à exercer en France les mêmes droits qu'ils tenaient de la loi sarde. La banque de Savoie, forte de ces deux stipulations, en déduisit, comme conséquence, le droit d'établir des succursales dans toute la France, avec faculté d'émettre des billets dans la même forme que la Banque de France. Or, la Banque de France avait pour elle des raisons au moins aussi bonnes. Cependant, en prenant à la lettre le texte des actes constitutifs de son monopole, elle ne semblait investie du privilége exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur qu'à Paris et dans les cinquante-six villes où, à cette époque, elle possédait des succursales, mais pas au-delà. En dehors de ces circonscriptions, en prenant la loi à la lettre, son privilége n'existait plus. On comprend quels éléments de chicane un intérêt qui, il faut le rappeler, n'avait rien de général, pouvait trouver dans cette situation.

Le Crédit mobilier ne perdit pas l'occasion qui se présentait. Il conclut avec la Banque de Savoie un traité par lequel le capital de cette institution serait porté de 4 à 40 millions, les 36 millions nouveaux étant souscrits par MM. Pereire frères, sauf 4 millions mis à la disposition des anciens actionnaires. Or la Banque de France ne paie pas d'intérêts à ses déposants, elle avait alors pour coupure minimum le billet de 100 fr.; en plus elle n'admet pas d'effet ayant moins de trois signatures (sauf le cas de remplacement d'une signature par certaines garanties désignées). On comprend la rude concurrence qu'elle pouvait avoir à subir. Elle n'hésita pas. Elle obtint du ministre des finances, M. Fould, une lettre datée du 9 octobre, confirmée par une seconde peu distante de cette première, qui s'opposait, au nom du Gouvernement, aux décisions de l'assemblée générale du 4 octobre, approbative du traité Pereire. Pour éteindre des droits qui ne lui semblaient pas sans quelque danger, elle consentit même à un sacrifice de 4 millions, rachetant à ce prix (Traité du 24 novembre 1864) les prétentions de la Banque de Savoie d'émettre sur un point quelconque de la France, comme en Savoie, des billets de banque payables au porteur et à vue.

Ainsi finit cet incident qui, un instant, mit les esprits en éveil (un peu tard malheureusement) sur l'utilité très-relative du privilége exclusif de la Banque de France, tellement en éveil, que, pour satisfaire l'opinion publique, on décréta une enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire.

Cette enquête ouverte le 7 février 1865 ne fut fermée que le 30 juillet 1866. Pendant ce temps l'opinion s'était calmée, détournée d'ailleurs de cette importante question par d'autres événements.

Les volumes dans lesquels sont recueillies les dépositions orales ou écrites à ce sujet n'en sont pas moins un monument dans lequel se rencontrent les opinions consciencieuses, quoique diverses, des notabilités économiques et financières de tous les pays. Ce sera un arsenal dans lequel on trouvera, un peu mêlées, des armes de tout calibre, de toute nature, offensives comme défensives. L'homme d'étude, le banquier, le commerçant, n'en recueilleront pas moins beaucoup de fruits des lectures patientes et répétées qu'ils jugeront devoir faire de telle ou telle partie. Les dépositions, encore une fois, prises en masse, sont honnêtes et désintéressées; au temps et à l'expérience à mettre en relief celles qui sont éclairées.

BANQUE DE FRANCE (1864-1866).

Avant de reprendre la suite du mouvement général des transactions, relatons un décret du 13 janvier 1869, dont nous trouvons le texte dans les publications de la Banque de France, après l'avoir cherché en vain dans le *Bulletin des Lois* et le *Journal officiel*. « Ce décret, dit le Gouverneur de la Banque de France dans son rapport sur l'exercice 1868, a un double but : celui de recevoir au nombre des titres admissibles à notre bureau d'avances les obligations de la Société algérienne, et celui *d'augmenter le nombre et la nature des valeurs admises jusqu'à présent, en remplacement de la troisième signature des effets présentés à l'escompte*. Vous savez que ces valeurs étaient limitées aux actions de la Banque de France et aux rentes sur l'Etat. Le nouveau décret admet, en outre, toutes les valeurs déjà reçues comme garantie de nos avances, c'est-à-dire les actions et obligations des chemins de fer français, les obligations de la ville de Paris et du Crédit foncier, etc., etc. Ce décret est, évidemment, un notable bienfait pour le commerce, qui aura plus de facilité pour l'escompte de ses effets, sans diminuer d'ailleurs les justes garanties de la Banque. » Nous nous nous associons de grand cœur à cette satisfaction, quoique le mot bienfait nous semble peu en rapport avec cette vérité économique que, dans tout échange, il y a équivalence entre les services troqués par les deux contre-parties.

Cela ne nous empêchera pas de féliciter la Banque de donner, quoique pour Paris seulement, depuis 1864, la proportion des effets refusés aux effets présentés. Ce rapport est d'environ 0,96 à 1,20

0/0 de 1864 à 1869; en 1870, il est naturellement un peu plus fort, 2 0/0; mais, en 1871, il retombe à 1,20, et en 1872 à 0,83 (1).

A partir de 1864, également, la Banque de France commença à élever les taux d'intérêt de ses avances au-dessus des taux d'escompte des effets de commerce; les différences furent de :

Néant antérieurement au 24 mars 1864
1 0/0 du 24 mars 1864 — 5 mai —
Néant du 6 mai. — — 25 — —
1 0/0 du 26 mai — — 8 sept. —
Néant du 9 sept. — — 2 nov. —
1 0/0 du 3 nov. — — 8 mars 1865
1/2 0/0 du 9 mars 1865 — 31 mai —
1 0/0 du 1er juin — — 8 oct. —
1/2 0/0 du 9 oct. — — 1er nov. 1871
1 0/0 du 2 nov. 1871 à ce jour.

LE VENDREDI NOIR ET LA BANQUE D'ANGLETERRE.

Nous approchons d'un des événements les plus étranges, d'une des crises les plus imprévues que fournisse l'histoire des banques de circulation; et bien que Londres en ait été presque exclusivement le théâtre, il n'en est pas moins fort instructif de s'y arrêter pour l'étude des rapports forcés des deux marchés que sépare la Manche. Nous voulons parler de la crise si connue en Angleterre sous le nom de *the black Friday* (le vendredi noir), à la date néfaste du 11 mai 1866.

Elle démontre que, en matière de crédit, les terreurs paniques, même au sein de populations aussi flegmatiques que les énergiques travailleurs de la Grande-Bretagne, sont des faits possibles, tout comme au milieu des foules armées ou pacifiques, et rappelle ce que Dupont de Nemours disait, en 1806, dans cet ouvage fait sur

(1) On jugera mieux l'importance de l'amélioration réalisée en notant que, de 1823 à 1832, ledit rapport varia de 14 à 18 0/0; en 1833 il était encore de 8.9 0/0, et en 1834 de 6.4 0/0. Nous ignorons les nombres se référant aux autres années, les rapports officiels ne les fournissant pas. La Banque de France a enfin compris, on le voit, que, avec la nécessité de trois signatures et la formalité préalable d'une admission, après enquête, au bénéfice de l'escompte, elle pouvait se montrer large, puisque la Banque de l'Algérie et les Banques coloniales, par exemple, quoique dans un milieu plus scabreux, font encore de bonnes affaires, tout en se contentant de deux signatures et allant, quant à la durée à courir des effets admis, jusqu'à 100 et même 120 jours.

la demande de la Chambre de commerce de Paris, et mis à l'index *avant lecture* par le socialiste qui nous gouvernait alors. « Il est nécessairs que chacun sache qu'une banque d'escompte ne saurait être entièrement sûre de ne jamais éprouver un engorgement, etc. (1). »

Au milieu de l'année 1865, les taux d'escompte des deux banques de France et d'Angleterre étaient modérés (3 0/0) et la situation des deux établissements satisfaisante. Le passif exigible à vue atteignait à peine le double de l'encaisse à la Banque de France, et la réserve de la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire la somme dont elle peut encore disposer pour l'escompte et les avances avant d'atteindre à la limite absolue fixée par l'acte de 1844, touchait 10 millions sterling (250 millions de francs). Rien ne faisait donc, de ce côté, prévoir le bouleversement qui affligerait le marché un an plus tard.

Cependant, à Londres, les conditions de l'escompte se tendirent peu à peu, presque insensiblement. Par des élévations de 1/2 0/0 à chaque fois, on était arrivé à 5 0/0 le 2 octobre, sans entraîner Paris qui était toujours à 3 0/0. Le 5 octobre on éleva ce taux de 1 0/0 sur les deux places; puis, le 9 à Paris, le 12 à Londres, encore de 1 0/0. En novembre, ces deux taux fléchissent parallèlement de 1 0/0; mais, à Londres, on revient, le 28 décembre à 7 0/0. L'écart des deux places se trouvait ainsi à 3 0/0, différence assez forte comparativement aux temps antérieurs.

Le 4 janvier 1866 les taux, dans ces deux capitales, s'élèvent simultanément de 1 0/0; mais, à partir de ce moment, l'écart des deux places se tend d'une manière de plus en plus sensible. Le 22 mars, la Banque de France est revenue à 3 1/2 0/0; à Londres, après être retombé le 15 mars à 6 0/0 on monte successivement, par étape de 1 0/0 chaque fois, les 3, 8, 11 et 12 mai. C'est que la réserve (on a vu plus haut ce que les Anglais entendent par ce mot), encore

(1) Voir plus haut, t. XXXIII, p. 209, en note, numéro de février 1874. Nous avons cru utile de citer à nouveau la phrase de Dupont de Nemours; ce sont de ces vérités que l'on ne saurait trop répéter en face de ceux qui croient à la sécurité absolue en matière de crédit et qui pensent l'avoir trouvée dans la réglementation, souvent dans le monopole. Ils oublient que tous les 25 ou 50 ans, la totalité des billets de Banque du pays se trouve devenue effets en souffrance, sauf à être remboursés plus tard si le porteur le veut, mais après une défaillance de la Banque unique, sanctionnée, il est vrai, par l'autorité publique, mais qui, pour cela, n'en est pas moins, en substance, une suspension de payement, une faillite suivie de concordat pour trancher le mot. Il n'y a pas là de quoi être bien fier.

de 9 millions sterling (225 millions de francs) en mars, s'est fondue dès les premiers jours de mai, de façon à mettre la Banque d'Angleterre dans la nécessité de suspendre, pour obéir aux injonctions de l'acte de 1844, toute opération d'escompte ou d'avances, si ce n'est en remplacement d'opérations anciennes de ce genre arrivées à remboursement.

Cette aggravation si rapide des conditions de l'escompte était motivée par des demandes répétées faites par des banques de dépôt en vue de satisfaire à leurs créanciers en comptes courants. Ces derniers étaient même si pressants, si menaçants, que quelques Joint Stock banks, prises au dépourvu, durent suspendre. L'alarme se répandit; il y eut ce qu'on appelle, au-delà de la Manche, une course sus aux banques (*run upon the bank*), mais due, en entier, à la peur, non à la malveillance. Bientôt la terreur grandit et fut à son comble quand on apprit que le 10 mai, à deux heures et demie de l'après-midi, la grande banque (un colosse dans son genre), Overend, Gurney et Cie venait de suspendre. Son passif montait à 250 millions de francs.

La stupeur qui suivit cette suspension amena quelques réflexions, au milieu de ce délire sans frein; on sentit qu'une liquidation gigantesque allait s'opérer si on ne s'arrêtait pas, et cette liquidation empruntait une gravité toute particulière à ce fait, que Londres est la place de liquidation de toute l'Angleterre, ce qui fait du Clearing-House une institution plus nationale que locale.

Cette crise, sur les causes de laquelle nous nous expliquerons tout à l'heure, devait une partie de son développement, si ce n'est le principe de sa création, aux défectuosités de l'organisation de la Banque d'Angleterre.

On le sait, la charte de 1844, pour préserver le billet de banque de toute atteinte, a limité les services que l'on est en droit d'en attendre, surtout aux époques de crise. Chacun sait, à Londres, que, si la situation est sereine, la Banque d'Angleterre sera gracieuse pour qui lui offrira des garanties sérieuses; mais vienne un grain, et toutes ces garanties, si sérieuses qu'elles soient, ne l'empêcheront pas de limiter de plus en plus ses services, pour ne pas enfreindre les termes de l'acte de 1844. Que résulte-t il de là? Chacun prend largement ses précautions, si largement qu'il n'y a plus place pour tout le monde; on commet des excès de prudence. La peur prend ceux qui avaient droit de compter sur le crédit, et à qui il fait faute, bien qu'offrant des sûretés sérieuses, et la crise, que l'on ne faisait que craindre, que l'on pouvait prévenir peut-être, se déclare. Un peu d'aide aurait probablement détourné ce nuage; la Banque, bien malgré elle, mais pour obéir à l'acte de 1844, le fait

crever, et l'orage, grâce à l'organisation tant vantée, établie par Robert Peel en 1844, fond sur le commerce et l'industrie.

Alors la Banque d'Angleterre, sentant sa conscience lui faire quelques reproches, se tourne vers le Gouvernement, et lui demande l'autorisation de suspendre l'exécution rigoureuse des clauses de l'acte de 1844, comme chez nous la Banque de France demande à l'autorité supérieure le droit de suspendre le remboursement de ses billets. Il est trop tard pour refuser. C'est ce qui arriva le 11 mai 1866 à Londres, le vendredi noir. La Banque écrivit au chancelier de l'Échiquier, qui, dans la nuit du 11 au 12, accorda l'autorisation demandée, à la condition de ne pas porter son taux d'escompte au-dessus de 10 0/0.

Voyons l'effet de cette mesure; c'est M. Mac Leod qui parle :

« La Banque (cette faculté obtenue) éleva à 10 0/0 le taux de son escompte, et le calme revint; quelques suspensions se produisirent encore ultérieusement, mais, savoir que la Banque avait le pouvoir de faire des avances sur de bonnes garanties, suffit pour abattre la panique. »

Ainsi donc la crise, née peut-être de l'acte de 1844, accrue tout au moins par l'effet des dispositions de cette loi, est conjurée, ou à peu près; la suspension de cet acte opère comme un charme, pour nous servir de l'expression du continuateur de Gilbart. Est-ce bien le moment de célébrer avec l'auteur de « *La Banque d'Angleterre et les banques d'Écosse*, » *l'immense service rendu par la Banque*? Eh quoi! pour apaiser la crise il faut suspendre l'acte qui devait la conjurer, l'étouffer, qui, au contraire, l'a accrue, peut-être enfantée, et l'on dira, avec M. L. Wolowski, dans ce style si attrayant, mais trop brillant puisqu'il l'éblouit lui-même, qu'*au milieu du désarroi général, un seul établissement restait inébranlable*. Il faudrait alors oublier 1847, 1857 et 1866. Non, ainsi que l'a si bien dit, en 1840, M. Richard Cobden, il est plus facile de contenir la mer et dominer les vents, que d'imposer une réglementation efficace à la circulation des billets de banque.

La panique cessa, avons-nous dit; la crise elle-même se calma, et le montant des demandes tendit à diminuer. Mais l'attention du monde commercial était réveillée; la confiance, une fois ébranlée, prit du temps, beaucoup de temps, pour retrouver son équilibre. On semble profiter de l'occasion pour juger toutes les signatures avec une sévérité toute particulière, telle que la majeure partie des anciennes affaires n'eût pu se boucler. La hardiesse intelligente disparut pour quelque temps; on vécut, commercialement parlant, terre à terre. Aussi, la Banque dut-elle maintenir, pendant quelque temps son taux d'escompte à 10 0/0. Le fait est que

le 16 août seulement elle le fit revenir à 8 0/0, le 23 à 7, le 30 à 6, et ainsi de suite, pour se retrouver, le 7 février 1867, au pair avec la Banque de France, soit à 3 0/0. Oui, au pair, mais après avoir été, remarquons-le, à 6 et même 6 1/2 0/0 d'écart sur sa voisine, et cela pendant plus de trois mois!

Ainsi, le 12 mai 1866, l'escompte est à 10 0/0 à Londres, à 4 à Paris. Différence des deux taux : 6 0/0. Le 16 juillet, l'escompte qui est toujours à 10 0/0 à Londres, est abaissé de 1/2 0/0 à Paris. Différence 6 1/2 0/0, et ce n'est que le 16 août que les deux taux se rapprocheront de 2 0/0.

Il y a là un phénomène économique des plus curieux et des plus inattendus, jusqu'alors tout au moins. On avait bien vu 3 0/0 d'écart entre les taux d'escompte des deux places voisines, en 1847, 1857, 1858, 1861 et 1865, et pour un mois à peine; mais jamais 6 0/0, jamais pendant trois longs mois consécutifs. Cela ne s'était, encore une fois, jamais vu, et cela semblait impossible (1).

Pour l'expliquer, il nous faut recourir, avec M. Clément Juglar (*Journal des Economistes* de mai 1867, 3e série, tome VI, page 267), à l'examen des changes entre Londres et les diverses places cambistes.

Les exportations d'or, de France en Angleterre, qui auraient dû, semble-t-il, résulter de l'écart des taux d'escompte ne se sont pas produites, par la raison que l'or était aussi recherché à Paris qu'à Londres, fait peu gênant pour nous qui avons l'étalon d'argent. Le papier court, que l'on peut, sur les deux places cambistes, considérer, à peu de choses près, comme l'expression du prix de l'or,

---

(1) Le 31 octobre 1865, la plus haute notabilité de la banque européenne, M. le baron J. de Rothschild, déposait devant le Conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans l'enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire : « Si vous fixez l'escompte à 4 0/0 et qu'en Angleterre il soit à 7 ou à 8 0/0, que fera-t-on ? On retirera tout l'argent de la Banque de France et on le portera en Angleterre. » On va voir que cela ne s'est pas ainsi passé en 1866 ; mais il faut dire à la décharge de l'éminent banquier, que cette phrase venait en réponse à la question de la fixité du taux de l'escompte, contre laquelle il protestait avec raison; il répondait en homme d'affaires qu'il était, et non en penseur qu'il n'était pas, et ses observations même ne sortaient pas du courant de ses affaires personnelles. Pour donner à sa réponse la rectitude que la science exige, il eût dû ajouter que cette solidarité des marchés ne se produit qu'entre places ayant le même étalon, et lorsque la cause de la crise n'est pas spéciale à la rareté de l'or et de l'argent. Autrement l'écart peut se tendre presque indéfiniment.

était au même cours, c'est-à-dire très-faible, non-seulement en Angleterre, mais en France. Le Paris-court, peu recherché à Londres, attestait que c'était de l'or et non de l'argent dont on avait besoin, et le Londres-court était délaissé à Paris, parce que nous étions assez indifférents, avec l'argent pour étalon, à la crise survenue sur l'or. Il en était de même à Hambourg, de même à Amsterdam, Bruxelles, etc., mais non de même à Calcutta. La moyenne du change sur Londres à Calcutta avait été 23 de 1841 à 1850; de 1851 à 1866 elle monta à 25, soit 8 0/0 d'augmentation. On comprend dès lors que les demandes incessantes et croissantes d'or en Asie (1), auxquelles, dans l'ardeur des transactions locales, on n'avait prêté qu'une attention fort distraite jusqu'ici, aient détonné, comme la foudre un jour d'été, sur le marché anglais, sans apporter un trouble correspondant sur les diverses places du continent, toutes à étalon d'argent généralement.

On le voit, la question est plus complexe que ne la présentaient les sommités de la Banque parisienne en 1865, et, à côté des taux d'escompte, il faut tenir compte de la question des étalons et de la cause génératrice de la crise.

Cette digression expliquera, en dehors des vérités qu'elle nous démontre, pourquoi la Banque de France a pu rester à peu près indifférente à ce qui s'est passé à Londres en 1866.

LA BANQUE DE FRANCE (1866-70).

A part, d'ailleurs, l'émotion légère que lui causa cette crise intense et originale, dans son genre, le peu de variations, en France, du taux d'escompte, qui, descendu à 2 1/2 0/0 le 31 mai 1867, est resté à ce taux jusqu'en juillet 1870, traduit assez bien l'atonie déplorable dans laquelle le commerce végéta pendant les trois dernières années du second empire. Les causes sont principalement politiques : l'insécurité de l'avenir, si ce n'est du présent, à l'inté-

(1) Les paquebots de la Compagnie péninsulaire et orientale et les paquebots français ont transporté d'Angleterre et de divers ports de la Méditerranée par l'Égypte (voie accoutumée) dans l'Inde et la Chine, l'extrême Orient, les sommes ci-dessous en or pendant les périodes quinquennale suivantes :

	de la Grande-Bretagne.	des ports Méditerranéens	Ensemble.
	fr.	fr.	fr.
1852-56..	110.750.000	10.375.000	121.125.000
1857-61..	91.925.000	49 400.000	141.325.000
1862-66..	198.275.000	432.075.000	630.350.000

On jugera par ce détail de l'énergie de ce courant d'exportation non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe continentale.

rieur et à l'extérieur, fruit d'un règne qui voulut s'amender, mais ne le put, le principe même de son institution s'y opposant.

Quand on voyage dans certaines contrées, à des parties habitées, cultivées, parsemées de villes florissantes ou de villages prospères, succèdent parfois des landes, des sables, des déserts plus ou moins étendus; après un paysage souriant, un horizon morne et inquiétant. Telles nous apparaissent, pour le sujet qui nous occupe, les années 1866 à 1868, relativement à la prospérité qui a suivi les belles réformes économiques de 1860. Affaiblissement du portefeuille (de 742 millions en 1866 il tomba à 410 en 1868); malgré l'avilissement du taux de l'escompte (c'est la première fois en France qu'on le voit si bas), accroissement des dépôts (524 millions en 1868) et augmentation simultanée (10 septembre 1868) de la circulation (1,222 millions) et de l'encaisse métallique (1,302 millions). Les causes de cette langueur, redisons-le, furent plus politiques que financières : l'affaire du Grand-duché de Luxembourg, à l'extérieur, un sentiment de défiance, souvent inconscient, à l'intérieur. La bonne solution de la première, l'espoir d'une amélioration dans le sens libéral pour le second, redonnent un certain ton aux affaires, et l'année 1869, ainsi que le premier semestre de 1870, font augurer une reprise, quand éclate, comme un coup de foudre, la guerre à tout jamais néfaste de 1870-71, accompagnée et suivie de toutes ses douloureuses conséquences.

Le lecteur aura dû voir, depuis quelque temps, à la concision de notre narration, au raccourci de nos exposés, que nous avons hâte de déposer la plume. Ce n'est pas fatigue de notre part, loin de là; un tel sujet est, en lui-même, trop attrayant pour nous, pour ne pas redoubler nos forces; nous avons même dû nous faire violence pour être bref. Mais, plus nous approchons de l'époque actuelle, plus nous sentons que nous risquons de perdre la froide impartialité qui est le devoir principal de l'historien, et qui, seule, peut nous faire pardonner les imperfections de la forme.

RÉSUMÉ.

Arrivé au terme de notre route (1), jetons un coup d'œil d'en-

---

(1) Nous croyons utile pourtant de donner ici la nomenclature des actes officiels concernant la Banque de France depuis août 1870.

12 août 1870. — Cours légal et forcé des billets de la Banque de France qui est, également, autorisée à ne pas les rembourser. Limite de l'émission 1,800,000,000 fr. — Abaissement à 25 fr. de la coupure minimum du billet de banque.

semble sur les étapes successives qu'a parcourues notre établissement national de crédit pour arriver à ce degré de puissance dont

---

14 août 1870. — La limite de l'émission est portée à 2,400,000,000 fr.
12 déc. — — La coupure de 25 fr. est remplacée par celle de 20 fr.
29 déc. 1871. — La limite de l'émission est portée à 2,800,000,000 fr. — La Banque de France est autorisée à émettre des coupures de 10 fr. et 5 fr. Elle n'a jamais émis que ces dernières qu'elle retire, en ce moment, ainsi que celles de 20 fr.
15 juill. 1872. — La limite de l'émission est portée à 3,200,000,000 fr.
27 janv. 1873. — La banque doit établir des succursales dans les départements qui en sont privés.

La Banque de France, sous forme d'escompte de bons du Trésor, a fait à l'État un premier prêt dont la limite légale a été fixée à 1,530,000,000 fr. par le traité du 3 juillet 1871; en plus une autre avance de 150 millions en or, a été spécialement consentie par un autre traité du 2 juin 1873; mais, comme elle est intégralement remboursée depuis le commencement de février 1874, nous n'en parlerons plus.

Quant au prêt de 1530 millions, voici les dates des avances successives qui le constituent.

18 juill. 1871.....	50 millions.
18 août —	50 —
19 août —	40 —
24 sept. —	75 —
5 déc. —	100 —
5 déc. —	100 —
11 janv. 1872.....	400 —
13 mars —	50 —
30 mars —	90 —
15 avr. —	75 —
17 mai —	150 —
10 juin —	50 —
Total.....	1230 millions.
Ancienne avance de 1857..	60 —
Avances aux trésoriers généraux de Metz et Strasbourg	30 —
Total.....	1320 millions.
Traité de juillet 1871...	210 —
Ensemble.....	1530 millions.

on ne peut, après tout, méconnaître la grandeur, si l'on doit déplorer les principes au nom desquels elle s'est établie.

L'intérêt de ce prêt d'abord à 6 0/0, puis à 3 0/0, est réduit, depuis le 1er janvier 1872, à 1 0/0. L'amortissement doit avoir lieu sur le pied de 200 millions par an, à partir de l'année 1872 inclusivement. Il ne monte plus, en ce moment, qu'à 887 millions. Une avance de 210 millions faite à la ville de Paris est aujourd'hui entièrement remboursée.

Un troisième prêt vient d'être consenti au Trésor par la Banque de France en vertu de la convention du 4 août 1874. Il pourra atteindre 80 millions et est applicable aux exercices 1875 et suivants. L'intérêt consenti est 1 0/0; il est garanti par des bons du Trésor et est remboursable dans les termes du prêt de 1,530 millions et après amortissement de ce prêt, à moins que les budgets aux besoins desquels il sera affecté se soldent en excédants de recettes, auxquels cas ces excédants de recettes reviendraient à la Banque, en amortissement de la somme due du chef de cette opération.

Les effets prorogés faisant partie du portefeuille de la banque du 13 août 1870 au 12 juillet 1871, montèrent pour Paris seulement à 630 millions, représentés par 416,000 effets ; 105,000 effets au capital de 361 millions rentrèrent avant l'expiration de la dernière prorogation ; ce qui accusait un solde d'effets réellement restés en souffrance à Paris de 311,000 effets représentant une somme de 269 millions,

En province il y eut 238,760,000 fr. d'effets prorogés, réduits à l'expiration de la dernière prorogation à 4.086,459 fr. tombés alors à l'état d'effets en souffrance.

Voici pour Paris et les départements les résultats de ce compte arrêté à la fin de 1873 :

	Paris.	Province.
Solde en juillet 1871.....	269.000.000	4.086.500
Accroissements en 1872...	4.312.000	185.500
	273.312.000	4.272.000
Remboursements en 1872.	266.520.000	3.549.500
Solde fin 1872.....	6.792.000	722.500
Accroissements en 1873...	3.750.000	640.000
	10.542.000	1.362.500
Remboursements en 1873.	1.867.000	322.000
Solde fin 1873.....	8.675.000	1.040.500
Ensemble.....	9.715.500	
Sur lesquels passés par profits et pertes.....	7.652.000	
Reste.....	2.063.500	

Solde couvert par une réserve spéciale de 6.626.300 fr.

Ajoutons comme renseignement utile à consigner, que les lois et dé-

La catastrophe des assignats et celle des mandats territoriaux avaient plongé le monde commercial, et même l'industrie grande ou moyenne, dans un chaos dont on ne se fait pas une idée bien nette, quand, étant de bonne foi, on rend froidement la liberté responsable des désordres de cette époque trop peu étudiée. En tout cas, on comprend que tant que l'on put être inquiété pour avoir négocié de l'or à prime, il ne pouvait s'élever d'institution de crédit et de circulation.

Cependant, un an s'était à peine écoulé depuis que la loi du 25 avril 1795 avait rétabli la circulation du numéraire, qu'une banque de circulation (la Caisse des comptes courants) s'était créée par l'initiative des anciens administrateurs de la Caisse d'escompte de 1776, supprimée en août 1793.

La Caisse des comptes courants est, à vrai dire, la première forme de la Banque de France, forme libérale qui ne cessera qu'en 1803. On sait que la Caisse d'escompte ne jouissait d'aucun monopole, n'était investie d'aucun privilége. Il ne s'éleva vis-à-vis d'elle aucune concurrence, parce que d'abord elle suffisait aux affaires de l'époque, parce qu'ensuite elle eut la sagesse de chercher ses bénéfices dans la satisfaction des besoins du public et non dans une mesquine et rapace exploitation du commerce (1). Ses administrateurs, formés à bonne école, comme on voit, apportèrent à la nouvelle banque leurs connaissances techniques, leur méthode, et surtout leur sympathie pour la liberté commerciale, et la concurrence que leur firent la Caisse d'escompte du commerce, le Comptoir commercial, la Factorerie, etc., ne les émut que médiocrement.

Sa conversion en Banque de France, en 1800, avec le concours du gouvernement, fut une faute dont elle ne comprit pas d'abord toute la portée, les caisses concurrentes continuant d'exister. « Si l'on créait une cordonnerie nationale, a dit quelque part M. de Cormenin, il n'y aurait plus de liberté de la cordonnerie. » Si l'État

---

crets des 13 août, 10 et 13 septembre, 11 octobre, 5 et 20 novembre, 9 et 12 décembre 1870, 8, 12 et 27 janvier, 9 février, 10 et 24 mars, et enfin 26 avril 1871, ont successivement prorogé les échéances des effets de commerce jusqu'au 1er juillet 1871, date de rigueur de la fin de la dernière prorogation. Les chiffres fournis ci-dessus montrent que, à cette date, le commerce français a pu, grâce à sa prudence, s'exécuter loyalement et liquider une situation sans exemple jusqu'alors.

(1) Pendant les 17 années de son existence la Caisse d'escompte a payé en moyenne à ses actionnaires 7 1/4 0/0 du capital versé.

aide qui que ce soit de ses deniers ou plutôt de ceux des contribuables, les conditions loyales de liberté sont faussées. Faute d'avoir reconnu de suite le piége tendu, la Banque de France en arriva, en 1803, à étouffer la concurrence, qu'elle ne voulait plus subir. D'ailleurs, la Banque de France, dès cette époque, c'était l'État, et une banque d'Etat ne peut admettre qu'il existe dans la circulation d'autre papier que le sien.

On se rappelle ce que ce régime amena : la crise de 1806. Malheureusement, la leçon ne profita pas. Loin de là, on en conclut, c'est la pente, qu'il y avait encore trop de liberté. On serra davantage les freins. M. Lecouteulx-Canteleu, l'ancien président de la Caisse d'escompte, le fondateur principal de la Caisse des comptes courants, se retira désespéré. Désormais il n'y avait plus d'actionnaires (1) : il n'y avait que des intéressés ne pouvant plus rien sur l'administration de la Banque, et devant approuver tout par ordre supérieur.

Ainsi donc, en dix ans, la transformation avait eu lieu, et la révolution était accomplie. En 1796, banque libre et particulière; en 1800, concours de l'Etat, premier échec à la liberté; en 1803, monopole, second échec plus accentué; en 1806, enfin, administration par l'Etat, confiscation complète de toute liberté en matière d'institution de crédit et de circulation.

En 1814, le régime impérial s'affaisse une première fois sous le poids de ses fautes, et la Banque, jusqu'alors comprimée violemment, s'efforce de se soustraire à une tutelle aussi autoritaire. Elle ne demande pas la liberté de 1796, pas même celle de 1800; le régime de 1803 lui suffit. Elle accepte la surveillance de l'Etat, mais elle veut s'administrer elle-même. Elle tolère, comme le faisaient les statuts de germinal an XI, d'autres banques de circulation, pourvu qu'elles n'opèrent pas dans la capitale. Elle veut être à Paris banque unique, mais commerciale, et non d'Etat. La Restauration fut un gouvernement parlementaire, c'est possible, mais non libéral, surtout économiquement parlant. Elle détendit les ressorts, mais ne rendit pas la liberté à la Banque, qui continua de vivre sous l'administration de l'État, commanditée et surveillée par des actionnaires. Seulement, la création de banques départementales, de théorique qu'elle était sous l'empire, entra dans le domaine des faits, et, chose à noter, la Banque, qui liquidait,

(1) On ne les consultera même pas quand, en 1857, on doublera le capital de la Banque de France. Rien ne peint mieux que ce fait leur situation effacée et leur servitude réelle, quoique compensée par de riches avantages.

de son propre mouvement, ses trois comptoirs de Rouen, Lyon et Lille, vit avec plaisir ces nouvelles institutions qui, n'étant que locales, ne l'effrayaient pas, elle qui ne pensait qu'à être Banque de Paris; nous avons même vu qu'elle chercha à en faire naître, offrant de les commanditer.

Cependant, elle reprend, en 1836, le système des comptoirs d'escompte qui ne lui avait pas réussi sous l'empire et qu'elle avait abandonné après quelques années de succès médiocre; mais ces comptoirs, elle ne les établit encore que dans des villes d'importance fort secondaire, les villes principales possédant des banques locales.

Ce retour vers d'anciens errements indique une modification dans la politique financière de la Banque. Les banques départementales, après des débuts difficiles, commencent à donner des résultats; les populations les voient d'un bon œil; leur capital, faible à l'origine, s'augmente peu à peu; tout atteste qu'elles s'implantent dans le sol et travaillent pour l'avenir non moins que pour le présent. Cela donne à réfléchir à la Banque, dont l'activité commence à se trouver à l'étroit dans Paris. Néanmoins, elle ne dévoile pas trop tôt l'ambition qui la dévore, et quand il s'agit, en 1840, de renouveler son privilége, elle se contente de faire en sorte que les demandes des banques départementales soient repoussées; elle se défend, elle n'attaque pas encore.

L'ordonnance royale de 1841 lui donne sur ses comptoirs une autorité moins contestée; aussi, les multiplie-t-elle, espérant s'en faire des armes lorsque le moment de la lutte contre les banques départementales sera arrivée; car elle veut lutter et conquérir; elle pourrait étendre ses affaires et satisfaire sa soif d'activité par de larges traités soulageant sa responsabilité en même temps que respectant la liberté; elle préfère viser au monopole; par ses relations, elle empêche, à partir de 1838, l'établissement de toute nouvelle banque départementale, ayant eu soin de faire inscrire dans l'acte de renouvellement de son privilége la clause qu'une loi serait désormais nécessaire pour autoriser pareille création. Elle connaît la faiblesse de l'esprit provincial; elle sait qu'une loi préparée, présentée, discutée, amendée, votée par deux chambres successives, enfin promulguée, effrayera plus les notabilités commerciales des localités départementales qu'une simple et rapide ordonnance royale.

Pendant que ses adversaires ne gagnent plus de terrain, elle s'étend par ses comptoirs; elle en avait quatre en 1838 contre neuf banques départementales; elle en a quinze en 1848, toujours contre neuf banques départementales. Elle ne se dissimule cependant pas

la faiblesse de ces agences (1) et ne semble pas avoir eu l'intention de les comparer à ses rivales; d'ailleurs, si tout nous atteste les prétentions unitaires de la Banque de France, rien ne nous prouve qu'elle avait une idée arrêtée sur la manière d'arriver à ses fins. Elle guettait l'occasion et ne se croyait pas si près du but au commencement de février 1848.

Le renversement de ses protecteurs, la branche cadette, lui profita néanmoins. Le gouvernement de juillet ne pouvait plus rien pour elle; les banques de province prospéraient, rendaient des services; comment, sans soulever un tolle général, une protestation des intéressés, banques et clients, comment arriver à une absorption brutale? Quant à une fusion volontaire, il n'y fallait pas songer, l'esprit de liberté locale s'y opposant par principe. On le voit, la crise de 1848, si fatale à la prospérité de la France, mit la Banque au comble de ses vœux. Elle était enfin véritablement Banque de France (2). Une nouvelle ère commençait pour elle. Les cris des

---

(1) Ainsi, en 1847, le bénéfice net des quatorze comptoirs alors en activité est, à peu près, le même que celui des neuf banques départementales. Mais en face de cette égalité de résultats, quelle différence de services rendus au public, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

	Neuf banques départementales.	Quatorze comptoirs.
Bénéfices nets.....	3.045.850	3.383.000
Circulation.....	90.100.000	9.500.000
Portefeuille.....	85.000.000	76.500.000
Comptes-courants.....	16.800.000	1.100.000
Escomptes annuels (Total)...	851.600.000	478.800.000

Il ne nous est pas possible de comparer les capitaux de commandite ; nous savons bien que pour les neuf banques départementales le chiffre est 23,350,000 fr., mais les comptes rendus de la Banque de France ne nous disent pas à combien ils montaient pour les quatorze comptoirs qui avaient ouvert leurs guichets à cette époque.

(2) Ceci mérite cependant une explication, car la version littérale ne motive pas cette acception. En effet, l'article 1er de la loi de 1803 dit bien que « l'association formée à Paris sous le nom de Banque de France aura le privilége exclusif d'émettre des billets de banque *aux conditions énoncées dans la présente loi* », mais l'article 31 porte que « aucune banque ne pourra se former, dans les départements, que sous l'autorisation du gouvernement qui pourra leur en accorder le privilége. » Le privilége exclusif ne s'entendit donc alors que de Paris. Le décret impérial du 18 mai 1808, par son article 9 ainsi conçu : « La Banque de France aura le privilége exclusif d'émettre des billets de

patients se perdirent dans le bruit général, et l'annexion, bien qu'il fallût s'y reprendre à deux fois, fut enfin consommée bon gré mal gré.

Que va faire la Banque, une fois revenue à une situation normale, une fois le calme retrouvé, une fois, enfin, que les événements ne lui imposent plus d'obligations en dehors de l'ordre naturel des choses, question de privilége à part? Son devoir, l'unité admise ou plutôt consommée, est bien tracé : donner le pas, en tout, à l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

Avant d'aller plus loin, envisageons deux natures d'arguments que les partisans du monopole ne manquent pas de mettre en avant.

Soyons juste d'abord. Au point de vue que nous pourrions appeler mécanique, la Banque de France a réalisé des progrès importants. Son ordre est admirable, sa ponctualité d'une fidélité sans exemple; ses services sont contrôlés aussi sévèrement que ceux de l'administration des finances de l'Etat : c'est tout dire. Elle peut, en plus, les étendre selon les besoins du public. Nos revers, en 1870-71, ont pu faire apprécier l'importance des services qu'elle est à même de rendre à l'Etat et aux particuliers comme administration financière. Négligeant les détails, ne prenant que l'ensemble, la Banque de France est réellement au-dessus des éloges que nous pouvons, que nous devons lui accorder. Mais, sous ce point de vue, il y a eu, dans d'autres temps ou dans d'autres pays, des exemples d'un ordre aussi admirable au sein d'une activité, pour le moins aussi ardente. Les adversaires comme les admirateurs du *Système* ont reconnu que la Banque royale était administrée avec un ordre parfait, et cependant, tout le monde, excepté Law, avait la fièvre à cette époque. La Caisse d'épargne

---

banque dans les villes où elle aura établi des comptoirs », étendit ce privilége aux villes de province où la Banque plantait son étendard ; elle ne le possédait donc pas dans les autres. L'établissement de banques départementales *avec privilége exclusif*, de 1817 à 1838, démontre surabondamment que c'est bien ainsi qu'il faut entendre le privilége exclusif de la Banque de France. Or la fusion des banques départementales avec la Banque de France n'a rien changé à ces dispositions, pas plus que la loi du 9 juin 1857 sur le renouvellement du privilége de la Banque de France ou tout autre acte législatif ou d'administration. Donc, encore aujourd'hui, on peut dire que la Banque de France ne possède le privilége exclusif d'émettre des billets payables au porteur et à vue qu'à Paris et dans les villes (nous ne disons pas les départements) où elle possède des succursales.

de Paris, par le nombre et la ténuité de ses comptes, est, pour son ordre et sa rapidité d'exécution, un modèle que l'on ne saurait trop admirer. Le Clearing-House de Londres et la Banque d'Angleterre, l'administration des finances fédérales des Etats-Unis du nord sont aussi des modèles dans le même genre et d'une importance bien autrement considérable. Depuis un certain nombre d'années, enfin, grâce à la forme par actions, les grandes compagnies (chemins de fer, banques, etc.) se sont multipliées et offrent l'exemple d'application de procédés aussi perfectionnés et conduisant à des résultats presque aussi remarquables. L'ordre magnifique, imposant même de la Banque de France, soit à son siége, soit dans ses succursales, n'est donc point un argument de fait qui puisse infirmer ou appuyer le monopole.

Il en est de même des services rendus par cet admirable outil; jusqu'à quel point la reconnaissance du public français doit-elle engager la question de monopole? Oui certes il y a eu, dans les personnalités qui étaient à la tête de cette institution, du dévouement à la chose publique pendant les événements néfastes de 1870-71. Mais elles ne sont pas les seules et, devant l'immensité du malheur, la généralité du désastre, il faut songer à ne recueillir de ces actes que la récompense intérieure d'avoir fait son devoir.

Ceci accordé, que reste-t-il? Des services financiers sérieux, des risques considérables, mais aussi des bénéfices inattendus. N'y a-t-il pas compensation, et la reconnaissance doit-elle arrêter notre plume inhabile, mais convaincue? Nous ne le croyons pas, et notre critique sera d'autant plus l'expression sincère de notre pensée qu'elle est essentiellement impersonnelle, qu'elle n'a en vue aucune individualité.

Eh bien! depuis 1848, depuis que la Banque de France n'a plus de rivale à redouter (l'incident de la Banque de Savoie fut trop éphémère pour en parler), a-t-elle, encore une fois, fait prédominer l'intérêt général sur l'intérêt particulier?

Nous ne voulons pas faire revenir le lecteur sur l'histoire détaillée de cette grande maison de commerce; aussi nous ne parlerons que de deux ordres de faits : les coupures de billets de banque et les succursales.

Le public, une fois qu'il a confiance en une institution d'émission, aspire aux petites coupures qui lui évitent bien des embarras. Les lui refuser, lorsqu'on est en possession d'un privilége, c'est le faire souffrir souvent cruellement; que de transactions manquées, parfois, par suite de l'obligation de transporter avec soi un numéraire plus ou moins lourd. Eh bien! la Banque de France a constamment combattu cette légitime réclamation du commerce de détail. Si on

n'avait suivi que ses aspirations, on en serait peut-être encore au billet de cinq cents francs, comme avant 1847, comme en 1800.

Les événements brutaux ne lui ont pas permis de se soustraire à l'émission des coupures de 200 francs et de 100 francs que la loi du 10 juin 1847 et le décret du 15 mars 1848 l'autorisaient à créer.

Une fois l'impulsion donnée, nous reconnaissons que la Banque en a pris son parti, et elle semble avoir laissé ces deux coupures se développer librement selon le gré du public. Mais il n'en est pas de même des coupures inférieures. Ainsi la loi de renouvellement de son privilége stipulait (art. 9) que la Banque de France aurait la faculté d'abaisser à 50 francs la moindre coupure de ses billets. Cette invitation du pouvoir législatif, malgré ses formes adoucies, était significative. Accepter certains articles de cette loi, évidemment avantageuse, pour en repousser d'autres que l'on jugeait onéreux ne semblait pas très-loyal. C'est cependant ce que fit la Banque de France, et ce ne fut qu'en 1864, sous le gouvernement de M. Ad. Vuitry, qu'apparurent les premières coupures de 50 francs. La Banque en fut même assez avare jusqu'en 1871. A ce moment la force des choses, comme en 1848, lui imposa les coupures de 20, 10 et 5 francs. Elle les émit bien (sauf celle de 10 francs), mais à regret, et actuellement elle les retire, dût-elle nuire aux transactions publiques ou particulières. Ici, il faut le dire, ce sont ses idées (1) qu'elle ne veut pas immoler aux intérêts

---

(1) Il n'est pas inutile de dire deux mots de ces idées, car elles fournissent à la Banque de France des arguments sans valeur, mais qui imposent au public, et dont il est bon de faire justice.

La Banque dit que plus les coupures sont petites, plus, dans les moments de panique, la queue des porteurs qui demandent leur remboursement est considérable, danger qu'elle ne trouve moyen de conjurer qu'en combattant les petites coupures au détriment des intérêts et de la commodité du public. Il est certain qu'avec des coupures de 5 fr. la queue peut être deux cents fois plus forte qu'avec des coupures de 1000, et que l'importance d'une longue queue de porteurs de billets demandant leur argent fait grand effet sur le public. On ne l'a que trop vu en 1848. Eh bien, que la Banque mette sur ses billets que, si elle le juge convenable, elle ne remboursera à chaque porteur que pour un nombre de billets faisant au moins une somme totale de 1.000 fr. et le résultat sera pour elle le même que si elle n'avait en circulation que des billets de 1,000 fr.

La Banque dit encore qu'une circulation totale trop forte est pour elle un danger. En cas de crise monétaire (comme à Londres en 1866) il lui est beaucoup plus dangereux, tout en observant la proportion sacra-

du public, abandonner sur les ordres du législateur; mais, pour les créations de succursales, ce sont ses intérêts qu'elle ménage ou croit ménager.

En effet, son argument est qu'elle perd avec de nouvelles succursales et qu'elle doit à ses actionnaires (pauvres gens! bien à plaindre en effet) de ne pas s'imposer, à la légère, de pareils sacrifices. Elle oublie de dire que son privilége lui crée des devoirs et qu'elle trouve, d'autre côté, de bien larges compensations des sacrifices qu'elle s'imposerait ainsi, au grand avantage du public.

Avant 1848, nous l'avons vue plus brave et nous avons dit pourquoi. De 1848 à 1857, époque de renouvellement de son privilége, l'ouverture de deux succursales par an, en moyenne, est autorisée. Nous ne disons pas que ces succursales sont ouvertes, il faut un certain temps entre l'institution et la mise en activité; mais à cette époque la Banque prenait rarement plus d'un an pour installer une succursale.

La loi de 1857, stipulant (art. 10) que « dix ans après sa promulgation le gouvernement pourra exiger de la Banque de France qu'elle établisse une succursale dans les départements où il n'en existerait pas, » donna un petit coup de fouet à l'organisation de ces agences, et en 1857, 1858 et 1860 (1859 n'en vit pas éclore une seule), quatre succursales furent instituées par chaque année. Malheureusement la mise en activité commença à se faire attendre; ainsi Agen dut patienter deux ans et trois mois et Chalon-sur-Saône trois ans et deux mois après l'institution de leur établissement de crédit, pour le voir enfin fonctionner. Ce n'est encore rien. En cinq ans (1859 et 1861 à 1864) il n'y eut qu'une succursale d'instituée, et encore fallut-il quatre ans et huit mois avant qu'elle fonctionnât; la rivalité de la Banque de Savoie sembla réveiller la Banque de France (la concurrence est toujours bonne à

---

mentelle de un à trois, d'avoir un encaisse important et une circulation considérable, qu'un encaisse moindre et une circulation plus faible. Cela encore est vrai. Mais quoi de plus simple pour la Banque que de fixer par appréciation la circulation normale qu'elle croit prudent de ne pas dépasser, puis de ne plus excéder cette circulation sans conserver une somme nouvelle en numéraire parfaitement identique à celle de la circulation supplémentaire. C'est une question de comptabilité bien facile à établir sans même en rien dire au public. Quant aux moyens de défendre son encaisse, elle les a dans la hausse du taux de l'escompte, l'abaissement du maximum de l'échéance des effets admis, moyens suffisants, en toute circonstance, quelque critique qu'elle soit,

quelque chose), et en quatre ans (de 1865 à 1868), 17 succursales furent instituées, mais les quatre années suivantes (1869 à 1872) furent des années de repos, et 5 succursales seulement vinrent s'ajouter à celles existant antérieurement. Il a fallu la loi du 25 janvier 1873 (sera-t-elle religieusement suivie!) pour réveiller de nouveau la Banque assoupie, et non-seulement il a été nécessaire que cette loi déterminât que tous les décrets d'institution, pour obéir à l'art. 10 de la loi du 9 juin 1872, fussent rendus avant le 1er juillet 1874, mais encore que sur les 25 succursales à fonder au moment de la loi de 1873, 11 fussent mises en activité avant le 1er janvier 1875, 7 avant le 1er janvier 1876 et 7 un peu plus tard. En effet, nous avons vu la Banque, même après l'institution, éluder l'esprit de la loi en retardant la mise en activité d'une manière qui autoriserait une appréciation sévère. Les retards dilatoires que nous avons cités ne sont plus des maxima ; les succursales de Lorient, Périgueux, Saint-Brieuc, Montauban, Rodez et surtout Valence, ont mis de cinq à sept ans à se fonder; celles de Perpignan et Moulins, instituées en 1867 et 1868, sont encore à ouvrir, et c'est sous les plus misérables prétextes que la Banque en agit, vis-à-vis du public de province, avec ce sans-façon révoltant.

CONCLUSION.

Les monopoles nuisent plus par le bien qu'ils empêchent que par le mal qu'ils font ; aussi est-il généralement nécessaire, pour mieux faire apprécier tous les bénéfices à venir de leur abolition, de recourir aux principes absolus, à la théorie pure, tandis que leurs partisans intéressés ou aveugles abordent volontiers le côté des chiffres, le terrain des affaires ; ils se proclament ou, tout au moins, se croient des gens pratiques ; ils ne sont que des esprits étroits.

Ils affirment que le monopole est l'ordre, appelant volontiers désordre la compétition des intérêts en présence, s'entendant sur la ligne de démarcation logiquement tracée par la nature des choses, en vertu des lois économiques.

Ils prétendent que le privilége est moral, prenant l'hésitation et la lenteur propres à la réglementation pour des gages de moralité. On sait trop qu'il est de convention, en certains lieux, que toute affaire promptement traitée est mal faite et immorale ; agir avec rapidité n'est, tout au moins, pas sérieux ; témoins les chemins de fer, l'électricité, etc.

« Supprimez le monopole, ajoutent-ils avec le sangfroid imperturbable de l'ignorance donnant la main à la prétention, et tout est perdu : ordre, moralité, progrès de la prospérité publique, etc., etc.

Par son établissement, au contraire, le monopole, par une sage réglementation, établit une loi là où, jadis, il n'en existait pas, et tout service méritant un salaire, il en résulte un bénéfice que l'on a tort de lui reprocher. »

Du bien empêché, pas un mot, et toujours cette erreur fondamentale que le désordre est dans la nature et que sans la force, quelle qu'en soit la forme, il n'y aurait que de l'anarchie ici-bas, la Providence ayant oublié, paraît-il, de réglementer l'activité morale, comme elle l'a su faire dans le monde physique.

Lisez les rapports que la Banque de France présente chaque année à ses actionnaires, mais qui sont écrits, non pas tant pour eux que pour le public en général, et vous y trouverez à chaque ligne des affirmations de la même nature que celles plus haut; la forme change; l'énonciation n'en est pas parfois directement formulée; mais, sous-entendu ou non, le fond y est. Une certaine bonhomie, un air hypocritement paternel, recouvrent ces sophismes d'un léger vernis d'intérêt public (1); la masse s'y laisse prendre; elle croit volontiers aux affirmations de désintéressement. Mais est-il, ô gens pratiques! dans l'habitude que l'intérêt de chacun se contrôle lui-même, ou qu'il soit contrôlé par l'intérêt opposé. En matière de bénéfice, est-on tenu de s'en rapporter à celui qui le recueille pour son compte, ou a-t-on des raisons valables pour examiner sa source et apprécier son droit? On connaît l'axiôme de jurisprudence : Nul ne peut être juge et partie dans sa propre cause; eh bien! le Banque de France, par ses grands airs de sympathie pour l'intérêt public, sollicite traîtreusement l'oubli de ce principe essentiel, et à l'odieux du monopole qui dépouille, elle joint l'indignité du fourbe qui ment par intérêt.

ALPH. COURTOIS.

---

(1) « On vient de vous dire que c'est dans l'intérêt commun! Ne le croyez pas, Messieurs. Toujours le privilége s'est présenté sous des formes bénignes; il ne veut rien pour lui! il n'est qu'un dévouement, un sacrifice! mais laissez-le grandir et s'endormir, et vous le verrez bientôt opprimer tous les droits, *parce qu'il est incorrigible.* » Discours de Royer-Collard dans la session de 1819.

LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA RUSSIE

Sommaire. — Le territoire. — La dette publique. — Le budget. — Les caisses d'épargne. — Le commerce extérieur. — Les chemins de fer. — L'émancipation des serfs.

La circonscription territoriale de la Russie, qui se développe à la fois en Europe et en Asie, présente une surface compacte et sans solution de continuité de 19 millions de kilomètres carrés, soit près 9 millions de kilomètres carrés de plus que la superficie de l'Europe et environ la septième partie des terres du globe.

Ce vaste empire, qui s'étend des régions hyperboréennes du Kamtchatka à la Tauride, à la Transcaucasie et jusqu'aux confins de l'Inde et de la Chine, comporte entre ces points extrêmes à peu près toutes les températures et tous les climats de la terre. Les productions de son sol offrent ainsi les nombreuses variétés qui appartiennent aux différentes latitudes sous lesquelles il se développe, la mousse d'Islande et le coton, le chamœmorus de Norwège et les fruits du Sud, l'eau qui coule des bouleaux pleureurs et le vin, le renne et le chameau, l'ours blanc et le chacal, l'or, le platine, les pierres précieuses, le fer, le cuivre, le succin, etc. On comprend très-bien qu'une étendue de territoire, aussi vaste dans sa configuration et aussi variée dans ses produits, que celle de la Russie, possède tous les éléments d'une prospérité sans égale, et qu'il ne faut, pour l'obtenir, qu'imprimer à l'activité laborieuse de ses habitants une impulsion de plus en plus vigoureuse et soutenue. Le champ à exploiter est si vaste que la population russe, devînt-elle trois fois plus considérable, serait encore fort à l'aise pour s'y livrer à tous les travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Les autres Etats de l'Europe seront toujours à l'étroit dans leurs limites, quels que puissent être les empiètements de la conquête des uns sur les autres. A la Russie, au contraire, on ne peut comparer sous ce rapport que le Nouveau-Monde, et encore les 41,253,025 kilomètres carrés des deux Amériques sont-ils fractionnés en de nombreux États et ne présentent-ils pas cette masse compacte du territoire russe, régie par un gouvernement unique.

L'avenir appartient donc à ce grand Empire de Russie, si le régime économique et financier qui convient à ses immenses ressources, encore inactives pour la plupart, est appliqué avec autant de discernement que de résolution. Car il ne suffit pas de marcher à pas de géant dans la voie du progrès et de s'arrêter ensuite essoufflé, pour reprendre haleine, s'il est possible, après un repos qui permet à la tortue de dépasser le lièvre de la fable. Il faut marcher mesurément, si l'on veut, mais encore marcher, avancer toujours. La Russie, mûrie et guidée par l'expérience des autres peuples, engagés plus tôt qu'elle dans le mouvement moderne, nous paraît avoir compris son rôle dans le concert du monde et se montre résolue à s'en acquitter au mieux de ses intérêts. Le tableau que nous allons esquisser de sa situation économique et financière le démontrera du reste suffisamment, sans qu'il soit besoin d'en faire ressortir avec intention les traits les plus saillants.

Nous avons émis plus haut cette opinion que la Russie nous paraît appelée à jouer un rôle des plus importants dans le mouvement économique de notre temps. On verra bientôt que cet État, bien qu'engagé l'un des derniers dans ce mouvement, a déjà pris le pas sur quelques-uns de ses devanciers. Mais, avant d'établir les divisions et d'entrer dans les détails que comporte un travail de cette nature, nous allons grouper, par un coup d'œil d'ensemble, les sujets principaux sur lesquels se portera notre attention.

C'est d'abord le bilan de la dette publique dont le chiffre est significatif, comparé à celui des autres grands États européens. Le montant primitif était de 2,125,250,940 roubles 52 copecks, soit 8,330,983,684 fr. 80 c. La dette se trouve réduite aujourd'hui à 1,854,475,793 roubles 29 c., soit à 7,269,545,108 fr. 56 c. de notre monnaie. Et cette réduction, sans être considérable, n'en constitue pas moins une amélioration dans la situation financière de la Russie, surtout si l'on tient compte des emprunts successifs auxquels elle a dû recourir pour divers motifs depuis ses premiers emprunts hollandais 5 0/0 et 6 0/0 en 1798, en 1815 et en 1817 jusqu'à nos jours.

Vient ensuite l'exposé de son budget qui se solde sans recours au crédit.

La Banque de Russie, depuis sa fondation en 1860, occupe de son côté une place importante dans le tableau de la situation générale, soit par la circulation de ses billets de crédit, soit par les services rendus directement au Trésor.

Puis, se détachent successivement du tableau, avec leurs attributions particulières et leurs opérations distinctes : les banques communales des villes, au nombre de 205, avec leurs capitaux de

fondation ; — les 115 banques d'épargne, avec leur solde de dépôts et leur chiffre de livrets ; — les 43 banques par actions, autorisées ; — la Banque de Pologne ; — les 334 compagnies et sociétés, instituées pour tous les genres de commerce et d'industrie.

Enfin, après le relevé du commerce et de la navigation (long cours et cabotage), se déroule le réseau des chemins de fer de la Russie, tant de la ligne de l'État (Livny) que des lignes concédées à des compagnies, avec le relevé des ouvertures successives depuis 1838, la situation du réseau au temps présent, la longueur des lignes exploitées, les résultats généraux et détaillés de la ligne de l'Etat et des lignes de compagnies, l'effectif du matériel roulant, le chiffre des frais d'établissement et des revenus des lignes concédées, le tableau des payements en garantie d'intérêts et amortissements effectués par l'État aux compagnies, et, en dernier lieu, le mouvement et le trafic général des lignes du réseau russe.

Tels sont, indiqués à grands traits, les éléments d'appréciation que nous nous proposons de mettre en lumière et d'utiliser dans le cours de notre travail.

DETTE PUBLIQUE DE LA RUSSIE.

La dette publique de la Russie, qui s'élève, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la somme de 1,854,475,793 roubles 29 copecks, soit 7,269,545,109 fr. 69 c., se décompose de la manière suivante :

	Roubles.	Copecks.	Francs.	Centimes.
Dette à intérêt.....	1.248.704.396	23	4.894.921.233	22
Dette du royaume de Pologne reportée à la charge du Trésor.....	37.799.230	76	148.172.984	57
Dette ne portant pas intérêt.....	567.972.166	30	2.226.450.891	90
Total égal.....	1.854.475.793	29	7.269.545.109	69

La dette à intérêt de la Russie propre provient : d'une part, d'une série d'emprunts contractés pour des motifs et à des taux divers depuis les premiers emprunts hollandais de 1798, 1815 et 1817 ; d'autre part, de consolidés intérieurs et extérieurs à 5 et 4 0/0, d'inscriptions métalliques, de billets de crédit, de bons de Banque et du Trésor, etc.

La dette à intérêt du royaume de Pologne, reportée à la charge du Trésor, se compose notamment d'obligations 4 0/0 du royaume (émission du 31 mai (12 juin) 1835), et d'obligations 4 0/0 de l'em-

prunt converti du royaume (émission du 29 février (12 mars) 1844).

La dette qui ne porte pas intérêt consiste en billets de crédit ou circulation.

Comme on le voit, le chiffre de la dette publique de la Russie n'est pas si élevé qu'on en puisse tirer aucune conjecture fâcheuse pour l'avenir. Comparée à celle des autres grands États, cette dette rassure, au contraire, par son chiffre relativement modeste, tous les intéressés de l'intérieur et de l'extérieur, quand on réfléchit que cette nation débute à peine dans l'exploitation des immenses ressources de toute nature que peut lui fournir son vaste territoire. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la France elle-même ont à peu près atteint dans leurs heures de prospérité le maximum des résultats auxquels peut prétendre leur activité agricole, industrielle et commerciale, et il n'est pas probable que ces États le dépassent jamais de beaucoup. Encore est-il à considérer que leurs charges budgétaires actuelles gêneront pour longtemps peut-être l'essor de leurs évolutions économiques, et que, dussent-ils voir aujourd'hui leurs efforts couronnés de succès, les résultats obtenus s'en trouveraient par cela même amoindris dans le bilan général des affaires.

En la situation économique où elle se trouve, la Russie n'a point à triompher des mêmes obstacles, et ce qui peut être pour les autres un désavantage sérieux doit être pour elle un puissant motif d'espérance et d'émulation. C'est pourquoi il n'est pas téméraire d'avancer que le chiffre de sa dette publique ne pèse que faiblement sur l'ensemble de sa situation financière; et ce chiffre est d'autant moins lourd qu'une partie importante de la dette ne porte pas intérêt, ainsi qu'on a pu en juger par l'exposé qui précède.

Les allocations nécessaires au service de la dette publique ne figurent ainsi que dans des proportions comparativement restreintes au chapitre des dépenses du budget annuel. Le montant de ces allocations ne dépasse pas 82,185,008 roubles 86 3/4 copecks, ou 322,165,234 fr. 73 c., soit une moyenne générale de 4 fr. 45 c. 0/0 d'intérêt du capital de la dette, et il se trouve réparti de la manière suivante :

	R.	C.
Dette extérieure, à terme	14.233.042	38
— — perpétuelle	19.372.449	38
— intérieure, à terme	1.447.205	85 1/4
Bons de banque de Russie (métalliques)	3.000.000	»
— 5 0/0 émis pour renforcer l'encaisse	1.450.000	»
Bons du Trésor	9.457.120	»
Emprunts 5 0/0 à lots et à primes	13.286.750	»
Obligations du royaume de Pologne	2.748 300	»

Lettres et certificats de liquidation du royaume de Pologne	3.204.815 »
Dettes intérieures perpétuelles, ordinaires et inaliénables	3.956.640 82
Consolidés 4 0/0	6.172.559 85
Service des intérêts et amortissements des obligations consolidées 5 0/0 de chemins de fer russes avec remboursement de l'Etat par les compagnies.	4.369.874 »
Total égal des allocations au service de la dette publique	82.185.008 86 3/4

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de comparer le chiffre du capital nécessaire au service annuel de la Dette publique de la Russie à celui qu'exige le même service, non pas en France où les événements de ces dernières années ont nécessité des emprunts et créé des charges malheureusement exceptionnelles, mais par exemple en Angleterre, en Autriche et même en Allemagne. Nous nous contenterons de faire remarquer, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que les 82,185,008 roubles 86 3/4 copecks (322,165,234 fr. 73 c.), avec lesquels s'effectue le service annuel de la Dette en Russie, dépassent à peine le sixième du montant total des dépenses prévues du budget qui s'élève à 489,012,702 roubles 43 1/2 copecks, ou 1,916,929,793 fr. 52 c. Il reste, par conséquent, pour le service des autres dépenses de l'État un capital de 1,594,764,558 fr. 79 c., c'est-à-dire une somme à peu près égale à celle que nous laisse en France le prélèvement exigé par le service de la dette publique sur notre budget énorme de 2 milliards 600 millions de francs en chiffres ronds.

Du reste, le rapide aperçu que nous allons donner du budget de la Russie complétera cette observation et en fera naître d'autres non moins saisissantes.

BUDGET DE LA RUSSIE.

Ce qu'on remarque tout d'abord, c'est que le budget se solde sans qu'il soit besoin de recourir au crédit. Le chiffre des dépenses correspond à un chiffre équivalent de recettes qui s'élève à 489,012,702 roubles 43 1/2 copecks, soit 1,916,929,793 fr. 52 centimes.

Au chapitre des recettes, figurent :

1° Les revenus ordinaires, c'est-à-dire les impôts directs (impôts et patentes de commerce), les impôts indirects (droits et accises), les droits régaliens, le produit des domaines de l'État, les recettes

diverses et les revenus du Caucase, pour la somme de 454,183,904 roubles 97 1/4 copecks, ou 1,780,400,907 fr. 48 c. ;

2° Les recettes d'ordre, c'est-à-dire le produit du papier timbré, des volumes du corps des lois et des publications de l'imprimerie impériale, des métaux bruts et ouvrés, livrés par les mines et usines de l'État, etc., pour la somme de 20,088,220 roubles 97 copecks, ou 78,745,826 fr. 20 c. ;

3° Les recettes spéciales destinées aux travaux de chemins de fer et ports, pour la somme de 10,347,580 roubles 90 copecks, ou 40,562,517 fr. 12 c. ;

4° Les ressources provenant des crédits disponibles ou reliquat de fonds du budget précédent, pour la somme de 4,392,995 roubles, 59 1/4 copecks, ou 17,220,542 fr. 72 c.

A cette classification générale des recettes, il n'est pas sans utilité d'ajouter quelques chiffres qui aideront à apprécier la situation économique de la Russie. Ainsi, dans l'ensemble des recettes, les boissons entrent pour 141,229,051 roubles 87 1/4 c. (552,607,883 francs 33 c.); les sels, pour 10,596,166 r. 26 1/4 c.) (41,536,971 francs 73 c.); les douanes, pour 42,145,042 roubles, (165,209,565 francs); les droits régaliens, savoir : mines, 2,486,375 roubles 19 1/2 c. (9,746,590 fr. 75 c.); monnayage, 4,928,341 roubles 78 1/2 copecks (19,358,299 fr. 78 c.); postes, 3,704,764 roubles 40 1/2 copecks (14,522,676 fr. 45 c.); télégraphes, 1,621,726 roubles 32 1/2 copecks (6,357,167 fr. 20 c.) : fermage des domaines de l'État, 4,153,968 roubles 71 copecks (16,282,457 fr. 35 c.); chemins de fer, 16,850,618 roubles 22 copecks (66,054,423 fr. 45 c.)

Le chapitre des dépenses, en outre du capital affecté au service de la dette publique, et de diverses autres allocations, accuse les chiffres suivants : Ministère de la maison de l'Empereur à titre permanent, 6,241,151 roubles 73 3/4 copecks (23,465,314 fr. 78 c.); dotations à la famille impériale, à titre temporaire et extraordinaire, 2,696,027 roubles 02 1/4 copecks (10,568,426 fr. 01 c.), soit en totalité, pour l'Empereur et sa famille, 8,937,178 roubles, 76 copecks (34,033,740 fr. 79 c.) ; — Grands corps de l'État, 1,799,299 roubles 47 1/4 copecks (7,053,253 fr. 92 c.); Saint-Synode et culte orthodoxe, 9,336,293 roubles 47 copecks (25,598,270 francs 40 c.); ministère de la guerre, 150,469,849 roubles 65 copecks (589,841,810 fr. 55 c.); ministère des finances, avec les frais de perception, 76,354,391 roubles 86 3/4 copecks (299,309,216 fr. 10 c.); ministère de l'intérieur, 41,149,398 roubles 10 1/2 copecks (161,305,641 fr. 55 cent.); ministère de l'instruction publique, 10,583,594 roubles 87 copecks (41,488,691 fr. 90 c.); affaires étrangères, 2,334,510 roubles 60 1/2 copecks (9,151,281 fr. 55 c.), les

ambassades et légations figurant dans ce chiffre pour 862,173 roubles 69 copecks (3,379,720 fr. 85 c.), et les consulats pour 370,757 roubles 85 copeck (1,413,370 fr. 77 c.)

Il est à remarquer que les revenus publics de la Russie ont, depuis quelques années, augmenté de près de 20 0/0, ce qui accuse un développement notable des ressources financières du pays. Cette augmentation des revenus ordinaires, bien que certains chapitres soient en diminution, est, en somme, de 13,971,679 roubles 25 1/4 copecks, soit 54,768,982 fr. 65 c. Elle porte, par suite de diverses mesures législatives, sur la contribution foncière des paysans de Pologne, sur le nouvel impôt foncier des provinces de l'Ouest en remplacement des prestations en nature des paroisses au clergé orthodoxe, sur l'inscription de nouveaux contribuables et l'accroissement des amendes en Pologne, sur le chiffre des patentes, etc. Les recettes se sont accrues notamment : sur les boissons, de 15,180,000 roubles, en conséquence de l'élévation de l'accise de 5 à 6 copecks par degré d'alcool pur, et par suite de règlements nouveaux au sujet de la distillation, etc.; sur les sels, de 217.000 roubles; sur les tabacs, de 384.000 roubles; sur les douanes, de 215,000 roubles; sur les droits d'enregistrement et greffe, de 1,259,000 roubles; sur les passeports, de 413,000 roubles; sur les postes, de 1,480,000 roubles; sur les télégraphes, de 799,000 roubles; le produit des forêts, de 1.862.000 roubles; les mines et établissements métallurgiques de l'État, de 1,073,000 roubles; les produits économiques, de 146,000 roubles; sur les fonds de concours au Trésor (contributions provinciales perçues par l'État sur les revenus municipaux), de 3,158,000 roubles; et sur les recettes accidentelles, de 554,000 roubles.

Il importe d'ajouter aussi que, si le chiffre des recettes s'est accru, celui des dépenses s'est également grossi. Ainsi, d'une part, accroissement du capital de service de la dette publique, de 3,809,000 roubles (14.931.280 fr.) pour intérêts et amortissement des obligations consolidées 5 0/0 des chemins de fer russes, avec cette observation toutefois que c'est là une simple avance remboursable à l'État per les compagnies; d'autre part, dans les allocations affectées au Saint-Synode, au contrôle de l'Empire et aux divers départements ministériels, accroissement total de 19,587,376 roubles 62 1/4 copecks (76,782,516 fr. fr. 35 c), et, déduction faite de 3,660.252 roubles 56 copecks transportés aux dépenses d'ordre, seulement de 15,927.124 roubles 6 1/4 copecks (62,434,338 francs 43 c.). Toutefois, l'augmentation allouée à certains chapitres se trouve atténuée par la diminution opérée sur d'autres, notamment: sur le chiffre du service de la dette, diminution de 420,000 roubles

résultant de l'extinction en 1870 du quatrième emprunt 5 0/0 dont les obligations ont été amorties par voie de rachat, et sur l'ensemble des dépenses affectées aux grands corps de l'État, aux ministères de la maison de l'Empereur et des voies de communications (travaux publics), à la direction générale des haras, au royaume de Pologne et à l'administration civile du Caucase, diminution totale de 5,811,293 roubles 43 1/4 copecks (22,780,270 fr. 24 cent.).

L'équilibre du budget russe étant ainsi établi d'après les éléments que nous venons de désigner d'une manière sommaire, il convient, pour se rendre un compte exact de la situation financière de l'État, de relever la somme des créances du trésor en perspective de liquidation. Ainsi, l'État est créancier : 1° des compagnies de chemins de fer, de 26,000,000 de roubles avancés pour l'achèvement des lignes concédées, de 52,148,867 roubles pour service d'intérêt et amortissement des actions et obligations garanties, et de 29,391,707 roubles pour garantie annuelle des intérêts et des amortissements, soit en tout, au *débet* des chemins de fer, de 107,540,574 roubles ; 2° de 19,247,732 roubles 26 copecks d'avances de l'État à diverses corporations, villes et particuliers, pour cause d'incendies, mauvaises récoltes, inondations et autres calamités ; soit, en totalité, d'un capital de créance de 126,788,306 roubles ou 497,010,159 fr. 52 c.

Comme on le voit, ce chiffre de créance a son importance dans la situation financière qu'accuse le budget de l'État, et c'est pourquoi il nous a paru nécessaire de le consigner ici.

En résumé, de ce qui vient d'être exposé il résulte : que l'équilibre du budget russe s'est établi sans aucun recours au crédit ; que la situation financière de l'Empire est très-rassurante, et que le chiffre élevé des créances du Trésor ajoute encore à la sécurité qu'elle inspire.

Maintenant, avant de passer des finances de l'État à la situation économique du pays proprement dit, il nous vient à l'esprit une réflexion que nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer dans l'intérêt de la vérité, bien que cette réflexion attriste profondément notre patriotisme. Nous l'exprimons donc sans commentaires en laissant à nos lecteurs le soin de l'accompagner de leurs propres considérations.

La France, depuis nos désastres de 1870-1871, n'a plus qu'un territoire de 500,000 kilomètres carrés et une population de 36 millions d'âmes, en chiffres ronds. Son budget, accru dans des proportions inouïes par les conséquences de ces désastres, atteint 2 milliards 600 millions de francs. Les charges annuelles qui

pèsent sur notre population sont donc aujourd'hui de 72 fr. par tête d'habitant. En Russie, au contraire, avec une population de 72 millions d'âmes, et un territoire de 19 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire 26 fois plus étendu que le nôtre, les charges par tête d'habitant ne dépassent pas 26 fr. et quelques centimes. Cette différence est significative et nous nous bornons à la signaler.

LES BANQUES (1). — LES CAISSES D'ÉPARGNE.

Les Caisses d'épargnes ont en Russie leur importance, parce qu'en accusant le chiffre des économies qu'elles reçoivent du travailleur, elles révèlent l'accoissement ou le ralentissement du travail populaire. On en compte 67 en activité, y compris les succursales, au nombre de 5, de la caisse de Saint-Pétersbourg et la succursale de celle de Moscou. L'état des fonds de ces établissements accuse un capital de versement de 5,106,908 roubles, ou 20 millions de francs représentés par près de 70 mille livrets. Les bénéfices bruts du dernier exercice, y compris les intérêts du capital appartenant à ces institutions, étaient de 289,696 roubles, et les bénéfices nets de 97,590 roubles ou 382,552 fr. 80 c. Le capital propre de ces caisses est formé par les profits des années antérieures et s'élève aujourd'hui à 627,213 roubles, ou 2,458,674 fr. 96 c.

LES MONTS-DE-PIÉTÉ.

Les Monts-de-Piété ajoutent aussi, de leur côté, quoique dans une plus étroite mesure, au mouvement général. Celui de Saint-Pétersbourg a été autorisé en 1868 au capital de 1 million de roubles (3,920,000 fr.) en 10 mille actions de 100 roubles. Le mont-de-piété de Moscou l'a été en 1869, au capital de 500 mille roubles (1,960,000 fr.), en 500 actions de 1,000 roubles. Il y a encore la compagnie des prêts de Saint-Pétersbourg, fondée en 1870 au capital de 1,500,000 roubles (5,880,000 fr.), en 15,000 actions de 100 roubles ; et enfin, le Lombard privé de Saint-Pétersbourg, fondé également en 1870 au capital de 2,500,000 roubles (9,800,000 fr.) en 12,500 actions de 200 roubles. La moyenne des revenus de ces établissements est de 6 à 7 0/0 par action. Les droits payés par les emprunteurs sont de 1/2 0/0 par mois pour les articles engagés d'orfèvrerie, de bijouterie, de joaillerie, et de 19 à 21 0/0 par an pour les autres articles.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

Avant de passer au relevé du commerce extérieur et au bilan

(1) Nous retranchons de notre travail ce qui est relatif à ce sujet, savamment traité déjà dans le numéro précédent du *Journal des Économistes*.

des chemins de fer, complétons les indications qui précèdent en ajoutant que le mouvement des affaires tant financières qu'industrielles et commerciales s'accentue en Russie, comme chez tous les peuples, dans les grandes *Bourses* de Saint-Pétersbourg, de Moscou, d'Odessa, de Riga, de Varsovie, et dans un certain nombre de *Bourses de commerce* très-importantes, notamment celles de Saint-Pétersbourg, Arkhangel, Odessa, Taganrog.

Comme on le pense bien, le cadre de ce travail ne permet pas d'entrer dans les détails du commerce extérieur; nous nous contenterons de relever les principaux chiffres du tableau des exportations et des importations.

	Roubles.
Valeur des *exportations* par les ports et frontières d'Europe	247.094.725
Dito par les ports et frontières d'Asie	7.934.376
Total des exportations	255.029.101
Ou 999.714.075 fr. 92 cent.	
Valeur des *importations* par les ports et frontières d'Europe	319.375.282
Dito par les ports et frontières d'Asie	17.863.776
Total des importations	337.239.058
Ou 1.321.977.107 fr. 36 cent.	
Montant des importations et des exportations réunies	592.268.159
Ou 2.321.691.183 fr. 28 cent.	

Dans le tableau des exportations figurent en chiffres ronds: l'Angleterre pour 122 millions de roubles (478,240,000 fr.), la Prusse, pour 42 millions de roubles (164,640,000 fr.), la France pour 22 millions de roubles (86,240,000 fr.).

Au chapitre des importations par pays de provenance, on remarque : la Prusse, pour 123 millions de roubles (482,160,000 fr.), l'Angleterre pour 97 millions de roubles (380,240,000 fr.), la France pour 21 millions de roubles (82,320,000 fr.).

Les principaux articles d'importation de la France sont : les boissons, couleurs, métaux non ouvrés, tissus, machines, wagons, locomotives, voitures, fruits, légumes, cafés, huiles, etc.

Quant au commerce d'exportation et d'importation avec la Chine par Kiakhta et le fleuve Amour, il se chiffre par 8,897,051 roubles (34,876,439 fr. 92 c.), et consiste en exportations de tissus, pelleterie, etc., et en importations de bestiaux, thés, etc.

Le produit général des douanes atteint 42,145,042 roubles, ou 165,209,565 fr.

Enfin, *le mouvement de la navigation* offre les chiffres suivants : (long cours) ports d'Europe, entrées de 12,214 navires, sorties,

12,141 ; — ports d'Asie, entrées 2,432 navires, sorties, 2,345 ; — (cabotage) ports d'Europe, 21,781 navires, et ports de la Russie d'Asie, 6,472.

Passons maintenant aux chemins de fer.

LES CHEMINS DE FER.

Si l'on devait tenir compte de l'étendue du territoire de chaque État, pour établir la comparaison entre la longueur des chemins de fer russes et celle des lignes exploitées par exemple en Angleterre et en France, il est évident que l'avantage ne serait pas au réseau russe. En effet, l'Angleterre compte 10,220 kilomètres de voies ferrées, et son territoire, une superficie de 304,000 kilomètres carrés ; la France, 9,080 kilomètres de lignes en exploitation sur une surface territoriale de 500,000 kilomètres carrés. C'est donc une proportion : en Angleterre, de 1 kilomètre de chemins de fer par 30 kilomètres carrés, et en France de 1 kilomètre par 55 kilomètres carrés. La Russie, assurément, ne possède pas un développement de réseau ferré en rapport avec la vaste étendue de son territoire. La longueur de ses lignes exploitées est de 11,500 verstes, 12,270 kilomètres, sur une superficie territoriale de 19 millions de kilomètres carrés, ce qui n'offre que la proportion de 1 kilomètre de voies ferrées par 1,500 kilomètres carrés de territoire. Mais il est à considérer que, si cette proportion n'est pas plus considérable, elle n'en répond pas moins suffisamment aux besoins actuels des régions que les chemins russes desservent, ce qui est l'important, le nécessaire, et qu'il serait absurde de donner à un réseau un développement qui, n'étant pas en rapport avec les exigences du moment, n'offrirait aux capitaux ni rémunération ni sécurité. Sous cette considération, les 12,270 kilomètres de voies ferrées de la Russie sont un chiffre qui nous paraît répondre aux besoins immédiats du pays, ainsi que le démontre du reste le bilan que nous allons donner sommairement de leur exploitation.

On compte 22 lignes principales de chemins de fer en Russie, entre autres les lignes dénommées : Saint-Pétersbourg-Moscou, Saint-Pétersbourg-Varsovie, Varsovie-Vienne, Riga-Dunabourg, Moscou-Novgorod, Moscou-Koursk, Kousrk-Kharkow-Mer d'Azof, Baltique, Moscou-Smolensk, etc. La durée de la concession des lignes varie entre 37 et 85 ans. La longueur totale exploitée est de 11,500 verstes (12,270 kilomètres). Le nombre des voyageurs atteint près de 12,500,000 par an. Les marchandises transportées dans l'année accusent un poids de 582,543,843 pouds, soit

1,165,087,686 kilogrammes. Les recettes totales s'élèvent à 62,325,897 roubles, soit 244,317,516 fr. 24 c., et les produits nets à 30,031,577 roubles, ou 117,723,781 fr. 84 c. de notre monnaie.

Les capitaux d'établissement des lignes concédées sont représentés par des actions et des obligations, savoir : montant des actions, 372,675,737 roubles métalliques de 6 fr. 50 c., ainsi décomposé : 253,328,408 roubles métalliques, 89,001,981 roubles, 7,492,860 livres sterlings et 20,352,488 thalers; — montant des obligations, 543,791,736 roubles métalliques, ainsi décomposé : 440,382,933 roubles métalliques, 11,900,000 roubles, 10,543,780 livres sterlings et 20,455,600 thalers; soit en tout 916,467,473 roubles métalliques, ou 5,957,038,574 fr. 50 c.

On compte encore des obligations consolidées dont les émissions ont été effectuées en exécution de décrets impériaux des 9 janvier 1870 et 17 février 1871. Les deux émissions qui ont eu lieu, afférentes aux grandes compagnies, représentent chacune un capital de 12 millions de livres sterlings, soit pour les deux réunies 24 millions de livres sterlings.

Quoique présenté très-sommairement, ce bilan des chemins de fer russes révèle l'activité déployée dans cette grande industrie des nouvelles voies de communications. Et, si l'on apprécie la situation au point de vue exclusivement financier, on conviendra que la Russie, qui a mis en mouvement plus de 5 milliards de francs pour l'établissement de ses 12,270 kilomètres de chemins de fer, n'a vraiment rien à envier par exemple à la France qui a consacré plus de 3 milliards de francs à ses 9,080 kilomètres de voies ferrées, toute proportion gardée des difficultés d'exécution vaincues dans l'un et dans l'autre pays.

L'ÉMANCIPATION DES SERFS ET L'INDUSTRIE AGRICOLE (1).

La rapide esquisse que nous venons de tracer de la situation financière et économique de la Russie ne serait pas complète si nous ne consacrions quelques lignes à la grande réforme inaugurée par l'acte d'*émancipation des serfs* et aux conséquences que la charte d'affranchissement de 1861 peut avoir pour l'avenir agricole de l'Empire.

Avant le décret d'émancipation du 10 février (3 mars) 1861, la loi dominante pour les paysans était la loi du servage. Plus de de 23 millions de serfs étaient attachés à la glèbe, et l'exploitation

(1) Voir un article sur ce sujet dans le numéro de juin 1874, XXXIV, p. 422.

de leur travail était le monopole exclusif d'environ 103,000 grands propriétaires. En outre de ces 23 millions de serfs répandus sur la surface du pays, on comptait encore 20 millions de paysans de la couronne, 2 millions de paysans des apanages et 267,000 autres attachés aux usines et aux établissements métallurgiques de l'État; et tous ces derniers dans la même situation sociale que les 23 millions de serfs de la glèbe. Inutile de faire remarquer que dans de telles conditions aucune initiative privée ne pouvait se faire jour, et que toute tentative de progrès et d'amélioration était absolument impossible.

La charte d'émancipation de 1861 a permis de racheter les terres dont les communes de serfs n'avaient que l'usufruit, et cela, au moyen d'un crédit accordé par une institution financière spécialement établie à cet effet sous la dénomination de *Banque de rachat*. L'opération de crédit s'effectue ainsi : — redevances et corvées des serfs évaluées en argent et *capitalisées* à 6 0/0 ; — payement préalable par les communes de 20 0/0 de ce capital aux propriétaires; — en échange et pour solde de 80 0/0 restant dus à ces derniers, délivrance, par la *Banque de rachat*, de certificats indiquant le chiffre de leur créance, certificats garantis par l'État, rapportant 5 0/0, et *nominatifs*, dont le transfert subit les formalités ordinaires de mutation de la propriété foncière; — échange de ces certificats, tous les cinq ans et par voie de tirage au sort, contre des obligations du Trésor au porteur, à 5 0/0 d'intérêts et amortissables en 37 ans. — service des intérêts et amortissement assuré aux détenteurs de ces obligations par une annuité de 6 0/0 imposée aux communes rurales pendant 49 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1910, époque où sera consommé l'amortissement des sommes avancées aux communes par l'État pour l'affranchisement des serfs, et où ces communes seront définitivement investies du droit de propriété.

Depuis le 27 octobre 1861, date de l'ouverture des opérations relatives à l'affranchissement jusqu'à nos jours, l'institution supérieure de la Banque de rachat a reçu près de 70,000 transactions, dont 65,000 environ ont été confirmées. Plus de 6 millons de paysans sont intervenus dans ces transactions et ont reçu des concessions de terrain d'une superficie totale de 21 millions de déciatines, en chiffres ronds (22,000,942 hectares), chaque paysan ayant obtenu une étendue de terre de 3 1/2 déciatines environ (3 hectares 85 ares) estimées en moyenne à 105 roubles 74 copecks (410 francs). Le montant des prêts consentis dépasse aujourd'hui 550 millions de roubles (2 milliards 156 millions de francs), sur lesquels il a été retenu pour créances des établissements de crédit environ 250 millions de roubles (980 millions de francs), le surplus étant ordonnancé pour la

majeure partie en certificats de rachat, rentes 5 1/2 0/0 et bons de banque 5 0/0, et, pour une faible portion, soldé en espèces (environ 1,500,000 roubles).

On peut critiquer l'inégale répartition des impôts qui pèsent sur l'agriculture en Russie. Ainsi, on blâme la faculté qu'ont les assemblées provinciales de districts et les assemblées communales d'imposer la propriété foncière sans base fixe, sans système rationnel; et des trois sortes de charges que supporte l'agriculture (contribution foncière, locale, de 28 centimes en moyenne par hectare, imposition personnelle de 5 fr. 50 c. en moyenne payée par le paysan pour la terre du noble, quote-part du fonds de concours de 12 1/2 centimes en moyenne par hectare), aucune ne saurait trouver grâce entière auprès de quelques critiques inexorables. Un seul impôt semble à l'abri de toute réclamation, c'est l'impôt du rachat des terres qui incombe aux communes affranchies, et qui cessera, en 1910, d'être perçu, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Nous n'avons ici ni à blâmer ni à approuver les charges de la propriété rurale, toute discussion sur ce sujet étant étrangère à notre travail. Nous ferons seulement observer que, si l'inauguration de la charte d'affranchissement a jeté quelque perturbation dans la grande propriété, la crise n'a pas été d'une longue durée, et que les institutions financières s'étant multipliées depuis douze ans, le crédit rural se trouve aujourd'hui établi sur de larges bases en Russie. Aussi, nous en augurons avec raison que l'industrie agricole ne peut que s'y développer désormais dans des proportions considérables et améliorer en conséquence la situation économique, déjà satisfaisante, d'un pays dont la production en céréales seulement s'est chiffrée, l'an dernier, par plus de 5 milliards de francs.

En résumé, quand on jette un coup d'œil attentif sur l'ensemble des ressources financières dont dispose la Russie, en dehors d'un budget de 1 milliard 916 millions et d'une liquidation de près de 500 millions de créances du Trésor; quand on constate le chiffre élevé du mouvement des espèces à la Banque de Russie et dans plus de sept cents établissements spéciaux de crédit, depuis les banques communales des villes jusqu'aux bourses de commerce; quand on évalue à plus de 8 milliards de francs les capitaux ou valeurs de fondation de ces établissements, sans compter la somme des opérations qui s'y traitent à l'aide de cette mise de fonds considérable qui y trouve naturellement sa juste rémunération; quand, laissant pour mémoire le bilan des échanges usuels du commerce intérieur et du travail exclusivement national dont il est impossible de préciser le chiffre, on relève celui des exportations

et importations réunies qui atteint près de 2 milliards 1/2 de francs; quand, négligeant le trafic de la navigation au long cours et au cabotage, on rapporte à la grande exploitation des chemins de fer russe près de 6 milliards de capitaux d'établissement, des annuités de recettes de 250 millions de francs et des produits nets annuels de 117 millions; quand, enfin, passant au chapitre agricole, on attribue à l'application de la charte d'affranchissement de 1861 un mouvement de mutation de la propriété rurale de plus de 2 milliards de francs, indépendamment du chiffre des mutations régulières de la propriété foncière en général, et que l'on estime à plus de 7 milliards de francs la somme des productions de l'agriculture en Russie, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que la situation économique et financière de ce pays est des plus rassurantes, que le travail national est en plein développement, et qu'en somme, le progrès suivant son cours, La Russie est appelée, comme nous l'avons déjà dit, à jouer un rôle des plus importants dans l'avenir économique des peuples.

FRANCISQUE DUCROS.

LE 18e CONGRÈS
DE L'ASSOCIATION ANGLAISE
POUR
L'AVANCEMENT DES SCIENCES SOCIALES

Tenu à Glascow, du 30 septembre au 7 octobre.

SOMMAIRE. — But de l'association. — Le sermon du principal Caird; la religion force sociale. — Discours de lord Rosebery. — L'instruction générale et spéciale. — Les habitations. — L'ivrognerie.— La femme ouvrière et la mortalité des enfants. — La surabondance de la population.

I

Les lecteurs du *Journal des Économistes* savent que l'*Association* (anglaise) *pour la promotion des sciences sociales* fut fondée en 1857 par lord Brougham et que depuis, elle a, tous les ans, tenu un congrès tantôt dans une ville d'Angleterre, tantôt dans une autre. C'est le 18e de ces congrès qui s'est réuni, cette année, à Glascow.

Le point de départ de cette association fut la *question sociale*, qui

préoccupait beaucoup lord Brougham ; il espérait amener aux congrès les chefs de cette agitation ouvrière qui est maintenant arrivée à créer, en Angleterre, un véritable parti politique. Cette espérance a été en partie réalisée, mais les résultats n'ont pas répondu à ce que le noble philanthrope avait espéré. L'objet de l'association fut à l'origine formulé en ces termes : « Résolu qu'il est nécessaire d'établir une union plus étroite entre tous ceux qui, *dans des directions diverses*, s'efforcent de travailler au perfectionnement de la société, et qu'il faut créer, dans ce but, l'Association nationale de la science sociale. »

Les mots « dans des directions diverses » indiquaient que, dans l'esprit des promoteurs, la Science sociale ne consistait pas uniquement dans l'économie politique. En effet, il fut formé cinq *départements* chargés chacun de l'étude de l'une des branches suivantes de la science sociale : 1° la jurisprudence et la réforme des lois; 2° l'éducation ; 3° la répression des crimes et l'amendement des criminels ; 4° l'hygiène publique ; 5° l'économie politique.

Cette division existe toujours et les cinq départements en question ont fonctionné cette année à Glasgow comme en 1857 à Birmingham.

Des personnes à même d'être bien renseignées m'ont assuré que l'association serait actuellement en décadence. L'empressement des membres et des visiteurs, le nombre des mémoires lus et des discours prononcés à Glasgow ne sont point faits pour confirmer cette opinion. Cependant le désarroi qui existait dans toute l'organisation et qui s'est manifesté par de nombreux faits de détails, — circonstance étonnante chez un peuple qui fait tant étalage de son esprit pratique — pourrait témoigner que, tout au moins, le personnel directeur n'est plus animé du zèle indispensable en pareille matière.

Un détail qui n'a peut-être pas appelé l'attention des riches gentlemen et des pimpantes ladies qui ont pris part au congrès, m'a pour mon compte vivement frappé. Ainsi que je le dirai tout à l'heure, le président sortant et le nouveau, lord Houghton et lord Rosebery, ont l'un et l'autre proclamé que la science sociale a pour objet la suppression de la misère. Et cependant, devant l'entrée des Corporation Rooms, dont les portes étaient automatiquement ouvertes par deux superbes policemen, se tenaient deux hommes en haillons ayant en main un bâton terminé par un écriteau sur lequel était collée une affiche du congrès. Evidemment personne, ni avant, ni pendant le congrès, n'a été frappé de la présence de ces deux misérables, étalant leurs guenilles devant la porte du palais où des heureux de ce monde venaient discuter pour la dix-huitième

fois sur les meilleurs moyens de faire disparaître la misère matérielle, la misère morale et la malpropreté. Les deux policemen complétaient le tableau.

Un autre fait que j'ai été étonné de ne pas trouver parmi les causes de la mortalité à Glasgow, indiquées par les *sanitariens* éminents qui ont parlé dans le congrès, c'est le grand nombre d'individus et principalement de femmes et de jeunes filles qui vont les pieds nus dans les rues boueuses de la seconde ville de l'empire britannique, — comme se plaisent à dire les Écossais.

II

Le mercredi 31 septembre, jour de l'ouverture, a été pris par un service religieux et un sermon du *principal* Caird, docteur en divinité, et par le discours solennel du président nouveau, le comte de Rosebery, jeune pair écossais qui ne paraît pas avoir plus de 28 à 30 ans.

Le sermon du principal Caird a été surprenant à plus d'un titre, je ne dirai pas pour un Français, mais pour un homme du continent. D'abord par le caractère utilitaire dont il a été marqué, comme tout ce qui se fait dans la Grande-Bretagne ; ensuite, par les idées, étranges, dans la bouche d'un prêtre, qui en ont formé la conclusion. Dans n'importe quel pays du continent européen, un ministre d'une religion quelconque, appelé à parler devant un tel public, se serait appliqué à démontrer l'accord plus ou moins parfait des enseignements de la religion et de ceux de la science sociale. M. Caird ne s'est point préoccupé de cela. Prenant pour texte les paroles de l'apôtre : « Ajoutez, à votre foi, vertu et connaissance. » Il a entrepris de démontrer qu'il ne s'agissait point simplement des connaissances théologiques, mais aussi de celles qui sont nécessaires pour fournir aux principes religieux leur application parmi les multiples exigences de la vie ordinaire.

L'orateur a d'abord affirmé un fait qui ne peut guère soulever d'observations : c'est que le sentiment religieux a été et est encore une des plus puissantes forces sociales. D'autre part, il a entrepris de démontrer que l'instruction est indispensable à l'homme religieux. Sans doute, a-t-il reconnu, il est possible d'éprouver une piété fervente, un ardent amour de ses semblables, sans être pourvu des lumières de l'instruction. On peut même dire que l'ignorant a une foi plus entière, une conscience plus assurée que l'homme instruit. Mais ils ne serait pas difficile de démontrer que ce n'est qu'avec le secours de la science que la religion peut remplir sa fonction de régénératrice des sociétés humaines. Si

un homme instruit n'est pas forcément plus religieux qu'un ignorant, il est à coup sûr plus en état de remplir tous les devoirs que prescrivent les principes religieux. Pour l'accomplissement de toute grande fin sociale, il faut deux choses, la volonté et la puissance. La religion peut fournir et entretenir la première; la seconde doit être demandée à la science, qui seule peut donner la connaissance de la nature de l'homme et celle des sociétés humaines. Le zèle religieux non éclairé et non guidé par la science peut être et a été, maintes fois, dangereux et nuisible à la société. Il est aujourd'hui généralement connu et accepté que l'aumône faite au hasard et sans système est non-seulement un mauvais emploi de l'argent, mais encore un acte nuisible à la société, en ce sens qu'elle encourage la paresse et l'imposture, décourage le travail et l'indépendance d'esprit, et crée une classe de mendiants et de vagabonds vivant sans cesse sur la frontière du crime et souvent même la franchissant.

Le sentiment religieux pousse l'homme à venir au secours de ses semblables; mais pour faire du bien aux hommes, il faut les connaître; pour prendre part à la grande œuvre, qui, par l'amélioration physique, intellectuelle et sociale de la nature humaine, aboutit au progrès de la société, il faut connaître les conditions dans lesquelles l'homme vit dans la société présente, les causes de ses faiblesses, les sources de sa corruption et de ses maladies, ainsi que les moyens de remédier à tout cela. Il n'est pas douteux, par exemple, qu'un grand nombre des misères, des maladies et des vices qui assombrissent la vie de la multitude, provient de l'ignorance, de la négligence des lois de l'hygiène et des conditions sociales qui rendent souvent impossible l'observation de ces lois. Le devoir du bienfaiteur chrétien n'est pas d'attendre que les maladies et les vices se manifestent pour tenter de les soulager ou d'en restreindre les ravages, il consiste au contraire à s'enquérir des conditions dans lesquelles vivent les classes pauvres, de leurs travaux, de leur nourriture, de leurs habitations, pour ensuite rechercher les moyens par lesquels tout cela peut être amélioré, et qui peuvent, par suite, amener la diminution ou la suppression des causes de maladies et de crimes. Des mesures curatives réussissent rarement; des mesures préventives sont le plus souvent efficaces et d'une application plus facile. Il se produit, au sein de la société moderne, cette terrible coïncidence d'une classe qui voit chaque jour augmenter son bien-être et même son luxe et d'une autre classe de parias (*out cast*, hors classe) qui descend chaque jour sur l'échelle sociale jusqu'au dernier degré où l'existence soit endurable; une classe qui n'a rien à perdre et rien à espérer, et

qu'aucun mobile de prudence ni de religion ne peut retenir. La question n'est pas de savoir si l'on peut faire quelque chose pour socialiser et moraliser la classe des parias, elle est de savoir comment on pourrait l'empêcher d'exister. Quelle que puisse être la réponse, il y a là une question sur laquelle la piété et la philanthropie n'ont pas le droit de se faire entendre si elles ne sont alliées avec l'étude des phénomènes sociaux et la connaissance des sciences historique, économique et politique.

Il est des gens qui diront que le principal objet de la religion n'est pas de s'occuper des choses de ce monde; que son but fondamental est le salut des âmes ; qu'elle doit fournir aux pauvres, aux désespérés, aux criminels, les moyens de s'éclairer sur l'état de leur conscience et tourner leurs yeux vers un monde meilleur. A cela, M. Caird répond qu'une semblable compréhension de la vie chrétienne lui semble des plus incomplètes et en même temps des plus exagérées. Il déclare qu'à son avis le plus important objet de la religion, ce n'est pas de préparer l'homme à un autre monde, mais de faire ce monde-ci meilleur, plus sage et plus heureux qu'il n'est.

Je ne songe certainement pas à entrer dans toutes les questions religieuses ou philosophiques que peut soulever ce sermon, mais il m'a paru assez extraordinaire et assez nouveau dans son ensemble et dans sa conclusion pour être signalé. La religion, ainsi que l'a dit M. Caird, est une des plus puissantes forces sociales, et la direction que prennent ses enseignements ne doit pas échapper aux esprits qui veulent embrasser tous les phénomènes de nature à influer sur le milieu dans lequel nous vivons.

II

Le discours de lord Rosebery a été prononcé dans la grande salle de City-Hall devant un public composé d'un millier de personnes, appartenant à toutes les classes de la société écossaise. Sur l'estrade étaient placées des personnes notables par le rang et la fortune. Lord Houghton, président sortant, a présenté son successeur et prononcé un petit speech dont l'idée principale a été que l'objet de la science sociale est de résoudre le problème de la répartition de la richesse entre les divers coopérateurs qui contribuent à la production.

Lord Rosebery a commencé par faire l'éloge du travail, source de toute richesse, et, prenant pour exemple la ville de Glascow, il l'a montrée formée il y a deux siècles de quatre rues; sa flotte commerciale se composait alors de 12 navires d'une capacité de 957 tonneaux. En 1718, on y lança le premier de ses vaisseaux qui ait traversé l'Atlantique. Aujourd'hui, elle compte plus de 500,000 ha-

bitants; les chantiers de la Clyde sont les plus considérables du monde entier et l'on y construit les immenses steamers de la compagnie Cunard. Le montant annuel des loyers qui y sont payés est de 62 millions de francs, tandis qu'il y a moins d'un siècle ceux de l'Ecosse entière n'atteignaient pas 25 millions. Il y a là pour le congrès de la science sociale un important champ d'études.

Selon lord Rosebery, une association comme celle de la science sociale ne peut pas avoir de plus immédiat et de plus important objet que de chercher à améliorer la condition du peuple, soit par des moyens que le Parlement est hors d'état d'appliquer, soit par ceux qu'il dédaigne. Le Parlement peut donner le droit de vote à un homme, il ne peut pas lui donner une habitation confortable. Le noble orateur croit que les populations ouvrières n'ont pas fait connaître jusqu'ici, d'une manière suffisamment intelligible, leurs besoins, leurs croyances et leurs intérêts. S'il en était autrement, comment expliquer que les problèmes relatifs à leur situation aient si peu avancé vers leur solution ; comment expliquer que tous les partis politiques prétendent, avec une égale assurance et sur tous les points, posséder la sympathie et la confiance de l'ouvrier ; comment expliquer autrement que, toutes les fois que la classe ouvrière fait entendre sa voix, c'est comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Le moment est des plus opportuns pour aborder la discussion de ces questions vitales. En des temps comme celui-ci, où les salaires sont élevés et la paix générale, qui ne sont pas troublés par des discordes politiques furieuses, le bien-être des classes laborieuses paraît assuré et n'attire que peu l'attention des hommes d'État. C'est pourtant alors qu'il est possible de prendre des mesures qui, sans exciter la jalousie d'une part ni la suspicion de l'autre, puissent assurer le bien-être dans des temps moins prospères et qu'il faut toujours prévoir. Qu'il survienne une guerre semblable à celle du commencement du siècle, dont nous sommes sortis victorieux, mais qui nous a laissés au milieu des ruines; nous pouvons voir alors notre population, qui croît sans cesse, confinée dans une arche étroite battue par la tempête. En ce moment même, tout fait prévoir que, par suite des récents désastres commerciaux, les États-Unis ne pourront fournir, pendant quelque temps, de l'emploi pour le quart de million d'hommes que l'Angleterre envoie tous les ans. C'est là un important problème, digne d'occuper un homme d'État, et en même temps un des plus difficiles qui puissent s'offrir à son étude.

Notre civilisation tant vantée est encore, à un haut degré, mêlée de barbarie. Tous les jours, les journaux consacrent une colonne à ra-

conter des faits de violence. On a calculé que chaque policeman de Londres est assailli en moyenne une fois tous les deux ans. Les chaudronniers de Japa, localité située à deux milles d'Édimbourg, étaient encore serfs à la fin du siècle dernier. Qu'on se souvienne de ce qui a été raconté en 1841 devant la commission nommée sur la proposition de lord Ashley : des femmes et des enfants étaient employés dans des mines à des travaux de bêtes de somme. Nous savons que de semblables horreurs existaient encore il n'y a que deux ou trois ans dans les briqueteries : 30,000 enfants de trois ans et demi à sept ans y étaient employés à porter la terre glaise.

Un témoin a rapporté qu'un enfant pesant 52 livres et demie, portait des fardeaux de 43 livres sur sa tête et faisait en moyenne 15 milles de chemin par jour. Ces enfants travaillaient 73 heures par semaine. « Si j'avais, » a dit un témoin qui travaillait lui-même dans une briqueterie, « à rapporter tout ce qui s'y passe, le pays entier en serait soulevé de dégoût et d'horreur. »

Il serait facile de citer un grand nombre de semblables faits qui se produisent tous les jours. Le seul remède à cette barbarie, c'est l'éducation, une *humanisante* éducation. Il est un noble passage de Tocqueville dans lequel celui-ci déclare que l'instruction est l'arme de la démocratie, que chaque nouvelle découverte intellectuelle, chaque développement de la science est une nouvelle source de force pour le peuple. L'instruction adoucit les mœurs. Prenons pour exemple la question des machines : l'hiver de 1830 fut marqué, en Angleterre, par de formidables incendies agricoles. Dans le comté de Kent, raconte miss Martineau, de nombreux gibets étaient dressés, et des corps flottaient au vent de décembre. Souvenons-nous également des dévastations commises par les *luddistes* de 1812 à 1816, de cette canaille furieuse qui avait presque chassé l'industrie de la dentelle de Nottingham. Aujourd'hui, l'association des maîtres, qu'on ne saurait accuser de partialité en faveur des ouvriers, affirme que ceux-ci sont les plus ardents partisans des développements de la mécanique.

L'ignorance recèle un autre danger; elle peut rendre nuisible pour les classes ouvrières l'élévation de leurs salaires. La preuve s'en trouve dans ce fait que la consommation des spiritueux, qui en Angleterre représentait en 1854 une somme de 9 695 515 l. st. (242 387 875 fr.), a atteint, en 1863, une valeur de 14 639 562 l. st. (365 909 050 francs). Cette consommation a donc augmenté de 4 944 047 l. st. (126 601 175 fr.) en dix ans. Il ne semble pas douteux à lord Rosebery que cet accroissement de l'ivrognerie soit le résultat de l'ignorance. Qu'un homme qui n'a pour guide que ses instincts devienne riche, il n'aura d'autre désir que de se procurer en

abondance ce qui faisait autrefois, en petite quantité, son plaisir et sa consolation. Il n'a pas été instruit à trouver sa distraction ailleurs. Chez une nation suffisamment instruite pour trouver des amusements hors des cabarets ou des jeux de quilles, une grande augmentation de salaire n'aurait pas été suivie d'un aussi énorme accroissement dans la consommation des spiritueux, laquelle entraîne pour conséquence une énorme proportion de crimes et de paupérisme. Cette affirmation peut être prouvée. Un inspecteur des mines de la Saxe, qui est le pays du monde où l'instruction est le plus répandue, disait, il y a quelques années dans son rapport, parlant des ouvriers : « Il y en a quelques-uns qui boivent des spiritueux, mais en règle générale, ils sont réguliers dans leur travail. »

Un autre exemple : lorsqu'en 1819 l'instruction obligatoire fut établie en Prusse, il y eut d'abord une violente opposition, et l'on entendit le cri habituel : « On empiète sur la liberté individuelle. » Mais en douze ans, le paupérisme et la criminalité avaient diminué de 40 p. 100. Dans beaucoup d'industries anglaises, le jour de paye est suivi d'un jour de chômage extraordinaire. On a fait grand bruit, il y a quelque temps, de la manière dont les mineurs dépensaient leur accroissement de salaire, mais qui ne sait que, pour la plupart, ils ne sont pas assez instruits pour savoir employer sagement leurs salaires rémunérateurs?

Il est même de l'intérêt immédiat des riches que les pauvres soient instruits, car la vie des premiers dépend parfois de l'intelligence d'un infime travailleur. Est-ce que les dangers d'accidents que courent les voyageurs en chemin de fer, ne sont pas augmentés par l'emploi d'ouvriers dont les facultés ne sont pas développées?

De toutes ces indications, lord Rosebery conclut qu'il n'est pas, pour un gouvernement et pour une nation, de plus grand devoir que d'établir l'obligation de l'instruction. Parmi les classes supérieures, cette obligation existe en fait et plus étroite que toutes celles que peut édicter une législation quelconque. L'obligation est morale et la pénalité est l'extinction. Aux réclamations basées sur la violation de la liberté individuelle, le noble lord ne répond pas ; il se borne à faire observer que la police, l'impôt, les ordonnances sur les chemins de fer, etc., sont autant d'atteintes à la liberté individuelle ; que les Écossais ne sont pas des gens d'une nature servile, et que cependant ils se soumettent à l'instruction obligatoire. Le même cri fut poussé en Prusse, et l'instruction obligatoire a permis à cette nation non-seulement de venger le souvenir d'Iéna, mais de rétablir l'Empire germanique. L'instruction aujourd'hui c'est la force. Relativement à ce que coûterait l'instruction obligatoire, l'orateur fait remarquer que l'Angleterre dépense

des sommes considérables pour entretenir une armée, dans laquelle se produisent 6 000 désertions par an. Elle n'est jamais lasse de forger des plaques de fer pour résister aux canons les plus formidables et de fondre des canons pour percer ces plaques, et elle négligerait le véritable levier de notre époque !

La conclusion de ce passage du discours de lord Rosebery est qu'un congrès de la science sociale n'a rien de mieux à faire que d'inviter le gouvernement à établir l'instruction obligatoire.

Les grèves, qui sont devenues en Angleterre des phénomènes très-communs, devaient naturellement trouver leur place dans le discours du président du congrès de la Science sociale. Il voit en elles des incidents de la gigantesque évolution par laquelle le capital et le travail *réajustent* leurs relations, et de la tendance générale de notre époque vers la concentration. Elles ont pu causer quelques perturbations dans l'industrie, mais avec un plus grand développement de l'intelligence, basé sur la connaissance des principes économiques, elles deviendront beaucoup moins fréquentes. Il est donc d'une importance considérable de créer l'enseignement de l'économie politique. Cette science rencontre en ce moment beaucoup de préventions, et il est d'usage de dire que les économistes sont des êtres sans cœur ; mais ceux qui ont entendu le professeur Fawcett ou qui ont lu l'autobiographie de Stuart Mill ne sauraient soutenir une semblable opinion.

Il est un autre genre d'instruction spéciale qu'il importe de développer. Le gouvernement devrait considérer si, à notre époque, où l'essence de la prospérité est le commerce et où l'essence du commerce est la concurrence, il ne serait pas nécessaire de préparer, par une éducation spéciale, les producteurs pour la production, les distributeurs pour la distribution. Cette instruction spéciale est le besoin le plus immédiat de notre industrie, et sans elle certaines supériorités, que l'on regarde comme innées dans la race anglo-saxonne, ne pourront lui suffire dans la lutte pour la prédominance commerciale. La cloche d'alarme a déjà été sonnée il y a plusieurs années. Dès 1867, le professeur Tyndall a annoncé que, par suite de la meilleure instruction donnée chez les nations du continent, l'Angleterre doit, à un jour qui n'est pas très-éloigné, se voir dépassée par ces nations dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre. Nous vivons dans la prodigalité et l'insouciance : nous consommons beaucoup plus de charbon qu'il n'est nécessaire, nous dépensons égoïstement le légitime héritage de nos enfants.

Dans une branche de cette éducation spéciale nous sommes déjà dépassés. Les commis allemands qui viennent en Angleterre étonnent nos commerçants non-seulement par la manière dont ils pos-

sèdent deux ou trois langues, mais aussi par leur connaissance complète et rationnelle des principes du commerce. Il semblerait que chez une nation comme la nation anglaise, on devrait trouver tous les moyens d'enseignement des principes et de la pratique du commerce; il n'en est rien cependant, il n'y a pour cet enseignement ni écoles, ni dotation, ni livres. Le gouvernement sera probablement obligé d'intervenir, mais il est probable qu'il n'interviendra que lorsque la nécessité lui en aura été démontrée par des faits graves et pénibles. L'Ecosse pourrait commencer l'œuvre en appliquant à cet objet la dotation établie par George Heriott. Elle serait peut-être, en agissant ainsi, autorisée un jour à paraphraser le mot célèbre de Pitt : s'étant sauvée elle-même par son énergie et ayant sauvé l'Angleterre par son exemple.

L'instruction spéciale n'est pas moins nécessaire pour l'agriculture anglaise. Il a été souvent affirmé que la production agricole de l'Angleterre pourrait être doublée si l'on y consacrait davantage de capitaux. Il n'est guère possible de vérifier l'exactitude d'une semblable affirmation, mais il est certain qu'une plus grande instruction agricole devrait précéder une plus large application de capitaux.

Cette instruction spéciale agricole n'est pas nécessaire seulement aux jeunes gens qui se destinent à être fermiers ou directeurs d'exploitations en Angleterre ; elle ne l'est pas moins pour ceux qui ont l'intention d'émigrer dans une colonie, et qui s'en iront contribuer à la création des empires futurs. Il serait du devoir du gouvernement et de notre devoir à nous-mêmes de rechercher les moyens d'établir cette instruction spéciale. En Wurtemberg, où existe un système soigneusement combiné d'enseignement public de l'agriculture, il y avait en 1868, 12,000 personnes instruites dans ces écoles.

Lord Rosebery a profité de cette question de l'instruction technique pour donner une preuve de son sentiment libéral et démocratique. La seule classe pour laquelle une éducation technique n'a jamais été proposée, a-t-il dit, est celle pour qui elle serait le plus nécessaire. Je veux parler de nos gouvernants. Est-il quelque école ou collége de la Grande-Bretagne dans lequel on entreprenne de former des hommes publics (1)? C'est à Eton, je

(1) Sur ce point, nous paraissons être supérieurs à nos voisins, puisque nous avons depuis trois ans une école libre des sciences politiques. Nous le sommes du moins quant à l'entreprise : n'ayant pas suivi l'enseignement de cette école, je ne saurais dire si l'on y forme réellement des hommes publics ou simplement des fonctionnaires.

crois, qu'ont été instruits un grand nombre de nos législateurs, mais je doute qu'à Eton on leur donne aucune instruction spéciale en vue de leurs futurs devoirs. Nous avons des écoles de médecine, de théologie, d'art militaire, d'excellents esprits recherchent en ce moment les meilleurs moyens d'enseignement de la loi, et cependant nous n'avons pas de médecins, de prêtres, de soldats, ou de légistes héréditaires. Nous avons, d'autre part, un grand corps de législateurs par droit de naissance ; mais pour ceux-ci un système d'éducation technique n'est ni organisé, ni projeté. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'un artisan ne peut pas exercer convenablement sa profession sans une instruction spéciale, et, pour les hommes à qui nous confions nos sorts, nos fortunes, notre honneur, rien de semblable n'est exigé.

Si lord Rosebery a cru là soulever une objection contre les législateurs héréditaires au nom des principes démocratiques ou même simplement libéraux, il s'est incontestablement trompé. Son argument ne peut conduire qu'au gouvernement despotique par une aristocratie, dans le véritable sens du mot, par les *meilleurs*, choisis au concours. Incontestablement les mêmes objections peuvent être élevées contre les hommes désignés par l'élection et à qui l'on ne demande pas, à qui leurs électeurs—qui en ignorent eux-mêmes—ne peuvent pas demander s'ils savent ce que c'est qu'une loi et comment cela se fait. Il y a là un trop gros problème pour que je me permette de l'aborder, surtout incidemment, mais il est incontestable que cette question appelle l'attention des savants de la politique.

Mais tous les moyens pour l'amélioration du sort des classes ouvrières ne sont pas le fait d'agents extérieurs à ces classes ; il est aussi un agent interne grâce auquel elles ont déjà beaucoup fait pour elles-mêmes. Cet agent c'est le principe d'association. Il est vrai, certainement, que les sociétés d'ouvriers ayant pour objet l'élévation artificielle des salaires peuvent gêner la production et entraver la liberté d'autrui. Mais, d'autre part, elles ont souvent rendu de très-réels services en faisant naître des rapports entre les travailleurs des différentes parties du pays et en assurant une équitable rémunération du travail.

Peu de personnes impartiales contesteront que le grand mouvement social, qui a récemment uni la *paysannerie* anglaise, malgré les sentiments amers qu'il a fait naître de part et d'autre, doit avoir pour conséquences probables de répandre la lumière, d'encourager l'indépendance et de placer les salaires sur un pied à la fois plus juste et plus rationnel. La répartition équitable entre le capital et le travail doit se produire certainement par la force des

choses, mais elle peut ne venir que lentement : l'entente entre les ouvriers hâtera sa réalisation. Nous devons certes regretter les grèves qui causent beaucoup de misères et entravent grandement la production, mais aussi longtemps que le capital et le travail auront des intérêts opposés, peut-on espérer qu'elles cesseront?

La Coopération serait un moyen rationnel de mettre fin à cette lutte ; mais la Coopération ne peut pas encore être considérée comme ayant réussi dans ce pays (1). Elle paraît exiger une intelligence plus générale et une plus grande accumulation de capitaux qu'il n'en existe actuellement chez les classes ouvrières.

L'union, comme principe, paraît devoir être le mot d'ordre de notre époque. Nulle part les sociétés d'ouvriers ne sont plus nombreuses qu'aux États-Unis. Les noms de quelques-unes de ces sociétés sont assez connus : Les *Défenseurs de la Justice*, les *Chevaliers de l'Honneur*, les *Fils du Travail*, les *Frères du Labeur*, les *Souverains de l'Industrie*. Mais au-dessus de toutes les autres se trouve la gigantesque association des *Patrons de l'Agriculture*, communément appelée la *Grange* : une grande et indépendante union coopérative. Ses progrès ont été surprenants. La première *grange* ou *loge* a été formée en décembre 1867, il en existe actuellement 20,500, lesquelles comptent 1,311.226 membres. Il est certain qu'à la fin de l'année le nombre des granges sera de 30,000 et que celui des membres atteindra deux millions. L'Ordre comprend toute la population agricole de six États, les deux tiers de celle de dix autres. Dans le seul Missouri, il existe dit-on, plus de 2,150 granges ; elles s'étendent dans le Canada. Il y avait, au commencement de cette année, six loges en Pensylvanie, elles sont aujourd'hui au nombre de huit cents. La cause de cet énorme et rapide accroissement est des plus simples : on prétend que les avantages qu'assure l'association à ses membres augmentent le revenu de ceux-ci d'au moins 50 p. 100. Les granges de Californie ont leur flotte et envoient elles mêmes leur blé à Liverpool. Par ce moyen, elles ont économisé deux millions de dollars de *fret* en 1873. Les vaisseaux, comme cargaisons de retour, apportent du thé, du sucre, du café et

---

(1) Lord Rosebery paraît ignorer les résultats merveilleux obtenus dans son pays par la coopération distributive et les quelques résultats fort intéressants obtenus dans la production. Il paraît également partager l'opinion erronée d'après laquelle une société n'est coopérative que si le capital est fourni exclusivement par les associés travailleurs. C'est là une erreur démontrée par ce qui se passe actuellement dans les sociétés coopératives de production de l'Angleterre.

d'autres produits qui sont vendus aux sociétaires à prix de revient(1). L'Ordre possède en outre des banques et des fabriques d'instruments aratoires. Les *Grangers* constituent ainsi une sorte de nation commerciale, indépendante. Mais ils sont plus que cela : ils ont également un côté social, religieux et politique. Ils ont un mot de passe secret et renouvelé annuellement; ils ont des clubs, des poèmes, des cérémonies funèbres à eux. Leur étonnant succès les a poussés quelquefois à commettre des extravagances, mais ce succès est en lui-même un phénomène social que nous ne pouvons pas négliger (2).

III

Une autre grave question est celle des habitations pour la population pauvre des villes. Par suite des améliorations qui sont apportées à l'aménagement des villes et par suite de l'augmentation de la valeur des terrains, les populations ouvrières sont rejetées dans les banlieues, où elles trouvent un air plus pur, loin du centre de leurs travaux, mais en même temps loin des sombres allées et des habitations infectes où elles étaient précédemment entassées. C'est là un véritable bienfait, lorsque les tramways viennent supprimer l'inconvénient de l'éloignement.

Les tramways ont largemeut contribué, dans beaucoup de villes, à la solution de la grande question des habitations saines et commodes pour les ouvriers. Mais sur les points de grande concentration, comme Londres, les tramways ne sauraient suffire ; là, des trains de chemin de fer sont le meilleur moyen de transporter l'ouvrier de son domicile à son travail.

Malheureusement, depuis quelque temps, les compagnies de

---

(1) Il est nécessaire de donner ici une explication aux lecteurs peu au courant de ce que les Anglais appellent « la science de la coopération ». La société des *grangers* n'est pas une *association de production*, puisque chaque membre cultive isolément ses champs ; la coopération existe seulement pour la vente des produits de ces exploitations individuelles, — ce qui est une forme nouvelle de la coopération — et pour les achats en commun de certains objets de consommation, ce qui constitue la société de distribution ou de consommation, comme nous disons en France.

(2) Lord Rosebery a omis de parler de l'importante agitation entreprise par les Grangers pour l'expropriation des compagnies de chemins de fer, et l'exploitation de ces entreprises de transport par les Etats ou la Confédération, avec réduction des tarifs aux simples frais d'exploitation.

chemins de fer manifestent une tendance à supprimer les trains matinaux et à bon marché, en partie parce qu'ils ne donnent pas de bénéfices et en partie pour contraindre le Gouvernement à abolir l'impôt sur les voyageurs. Cette tendance soulève à nouveau la question de savoir s'il n'y a pas de dangers à confier les chemins de fer et autres grandes entreprises d'utilité publique, à des compagnies qui n'y voient qu'une spéculation ordinaire. La situation de ces compagnies est cependant bien différente de celles des entreprises privées ordinaires ; on a notamment pratiqué à leur profit l'expropriation des propriétés privées. Si le législateur est un jour appelé à mettre en balance les priviléges des compagnies et les avantages qu'elles accordent au public, il est probable qu'il ne traitera pas la question comme une simple question de dividende.

En outre des transports à bon marché, il faut donner d'autres avantages aux ouvriers qui s'éloignent du centre des villes. Il faut construire des maisons dans le genre de celles établies par les administrateurs de la fondation Peabody, et par des compagnies formées depuis. Ce ne sont pas là des entreprises purement philanthropiques, car ces compagnies payent des dividendes de 5 ou 5 1/2 0/0.. Lord Rosebery a nommé cinq de ces compagnies qui existent à Londres. La dernière formée est celle qui a construit la cité ouvrière du parc de Shafterbury, laquelle a été inaugurée récemment d'une si brillante manière. On n'y trouve ni cabaret, ni débit de bière. Les demandes pour occuper les cottages, qui ne sont au nombre que de quelques centaines, ont été tellement considérables et le succès a été si complet, que la compagnie vient d'acheter une autre propriété où elle va établir des habitations pour plus de 14,000 habitants. « Pendant que le Parlement discute ces questions, a dit le directeur, j'ose dire que nous avons pratiquement résolu le problème. »

Lord Rosebery a ensuite parlé du familistère de Guise, des cités ouvrières de Mulhouse et de celles établies en Belgique par MM. d'Andrimont.

A New-York, la difficulté de se loger à bon marché est excessivement grande. Les maisons sont, pour la plupart, construites par de grands propriétaires fonciers, qui les louent à des locataires principaux, lesquels les sous-louent à leur tour avec un bénéfice énorme. Les loyers absorbent la différence qui existe entre les salaires américains et les salaires européens. Il est étonnant et triste de constater qu'aucun de ces riches Américains, qui savent si bien consacrer leur fortune au bien public, n'ait songé à créer à New-York une cité ouvrière dans le genre de celle du parc de Shafterbury.

Il est juste, d'ailleurs, de déclarer que New-York est, sous ce rapport, dans une situation exceptionnelle, et qu'à Philadelphie, par exemple, les choses se passent beaucoup mieux. Dans cette dernière ville, les propriétaires construisent des petites maisons qu'ils louent aux ouvriers au taux de 6 0/0 du capital engagé, avec la faculté d'achat au prix de revient pendant un certain nombre d'années. Il s'est formé ainsi une catégorie nombreuse de petits propriétaires, qui sont probablement les membres de la classe ouvrière les plus heureux qui soient dans le monde entier.

IV

Un autre grand effort pour le bien-être des populations ouvrières et pour leur moralisation est la mise à leur portée de la vie collective, qui est un si puissant besoin de la race anglo-saxonne. Les promoteurs de cette institution pensent que le cabaret exerce une attraction sur l'ouvrier fatigué, indépendamment du désir de boire, et comme lieu de réunion ; aussi les clubs d'ouvriers sont-ils la plus formidable concurrence que les cabarets puissent trouver. Il existe 555 de ces clubs en Angleterre et 24 en Ecosse (1). Le nombre total de leurs membres est de 92,000.

Comme contrepoids au renseignement relatif à l'augmentation de la consommation des spiritueux, lord Rosebery a relevé cet autre fait, qu'en 1873 le nombre des déposants aux caisses d'épargnes a été de 120,000 au-dessus de celui de l'année précédente, et que le montant des sommes déposées a été supérieur de 2 millions de livres (50 millions de francs), ce qui donne un total de 1 million et demi de déposants et de 21 millions de livres sterling (525 millions de francs) de dépôts.

---

(1) M. Hodgson Pratt, vice-président et directeur effectif de la société pour la propagation de ces clubs est un véritable apôtre, dépensant sa fortune et consacrant son temps à courir d'un bout à l'autre de l'Angleterre pour y prêcher l'organisation des clubs ouvriers et la faciliter par ses conseils pratiques. Un objet que n'a pas indiqué lord Rosebery et qui entre dans les vues des promoteurs de ce mouvement, est de préparer les classes ouvrières à l'exercice des droits politiques qu'elles possèdent aujourd'hui en partie et qu'elles auront un jour complets. Dans ce but, on fait abonner les clubs aux journaux et revues, on y institue des discussions dont l'objet principal n'est pas tant l'étude des questions et l'exercice de la parole, que d'apprendre cette chose difficile : savoir écouter.

V

Après la question de l'amélioration du sort des populations ouvrières en général, est venue celle de la situation faite à la partie la plus malheureuse et la plus intéressante de cette population : les femmes ouvrières. Le discours de lord Rosebery contient, sur ce sujet aussi, d'intéressants renseignements. Il a tout d'abord constaté que cette question a attiré l'attention d'éminents philanthropes anglais. La reconnaissance qu'a méritée, pour s'en être occupé, le premier Robert Peel, a été depuis presque effacée par les services de son illustre fils, d'Oastler, de Sadler, d'Hobhouse, d'Ashley et de Mundella. Dans la dernière session du Parlement, un bill, proposé par le Gouvernement et contenant les principales dispositions de celui proposé par M. Mundella l'année précédente, a été voté par les deux Chambres. Ce bill stipule que les femmes et les enfants employés dans les manufactures ne travailleront que 56 heures 1/2 par semaine (1). Cette loi a rencontré l'opposition d'un homme dont la conduite en cette circonstance a causé une vive surprise. Cet homme est le professeur Fawcett. Son grand argument a été que les ouvrières, comme les ouvriers, doivent défendre leurs propres intérêts, et que la loi ne doit pas plus intervenir pour les unes que pour les autres (2). Il demandait pourquoi cette intervention par-

(1) Dix heures les cinq premiers jours de la semaine et six et demie le samedi.

(2) Cette objection d'ordre purement théorique, et par conséquent contraire à la manière ordinaire de penser des Anglais, tient à ce que M. Fawcett et Mme Fawcett sont des membres éminents du parti de l'émancipation des femmes. Ce parti a pensé que la condition première pour arriver à l'émancipation était de la conquérir soi-même. De là, la conduite de ceux de ses membres qui siégeaient au précédent Parlement, conduite qui a soulevé des attaques passionnées et même injustes de la part des sociétés d'ouvriers. On a accusé le professeur Fawcett de manquer de pitié vis-à-vis des enfants ; tandis qu'il a au contraire formellement déclaré qu'il acceptait la loi pour les enfants. Conséquent avec ses principes, le parti des femmes essaye de provoquer la formation de *trade's-unions* de femmes. J'ai reçu il y a quelques jours les statuts d'une société d'ouvrières relieuses, formée à Londres, et modelés sur les sociétés d'hommes. Au dernier congrès des *trade's-unions*, tenu à Sheffield, des déléguées d'une société d'ouvrières constituée à Nottingham, n'ont point été admises. Ce fait tendrait à prouver que les ouvriers anglais partagent, au sujet du travail des femmes, le préjugé qu'on trouve chez beaucoup d'ouvriers français.

tielle, et pourquoi la loi ne s'occuperait pas aussi bien des femmes employées dans les travaux domestiques. Lord Rosebery ne partage point l'opinion de l'éminent professeur, et justifie l'intervention du Parlement, par cette raison que l'excès de travail des femmes est non-seulement nuisible à celles-ci, mais aussi à leurs enfants, futurs citoyens et travailleurs du pays. Il ne croit pas que les ouvrières puissent se protéger elles-mêmes. Il est de nombreuses femmes que le désir de l'approbation et même les sentiments qui sont l'honneur de l'épouse et de la mère, poussent à travailler au-delà de leurs forces. On voit des jeunes filles être conduites à ces excès par le désir de hâter le moment de leur mariage.

Il résulte d'un rapport fait l'année dernière par MM. Holms et Bridges, membres d'une commission d'enquête sur cette question, que, sur 132 réponses envoyées par des médecins vivant au milieu des populations manufacturières, 101 déclarent que le travail des femmes dans les manufactures a pour conséquence d'augmenter la mortalité des enfants. Le médecin du workhouse de Salfford dit : « Le nombre des morts à Manchester a été, en quatre années de 41,405; les enfants au-dessous de cinq ans sont entrés dans ce chiffre pour 20,025, ou 48 0/0. Dans le nord de l'Angleterre, la moyenne de la mortalité des enfants au-dessous d'un an, est de 7 0/0, à Manchester elle est de 25 0/0... Un vieux médecin d'un district manufacturier a exprimé l'opinion générale en ces termes énergiques : « Je regarde le retour de la mère à la manufacture (après l'accouchement) comme un arrêt de mort pour l'enfant. » Le Dr Playfair, il y a trente ans, constatait dans un rapport que, lorsque le travail manquait, et que, par conséquent, les mères restaient à la maison, la mortalité des enfants diminuait, et qu'au contraire elle remontait aussitôt que les femmes retournaient à la manufacture. Il y a là une question qui appelle l'attention des hommes publics.

En Bavière, aucune femme ne peut retourner au travail moins de six semaines après son accouchement (1).

En Alsace, M. Dolfus paye pendant six semaines le salaire des femmrs en couches, et il est arrivé à diminuer ainsi de 13 0/0 la mortalité des enfants (2).

---

(1) Cette question est une de celles portées sur le programme des *socialistes en chaire* allemands, qui demandent que cette disposition de la loi bavaroise soit étendue à toute l'Allemagne.

(2) Dans la section d'économie politique du congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Lille cette année, le Dr Houzé de l'Aulnoit, de Lille, nous a donné des renseignements affli-

La question de la surabondance de la population venait naturellement après celle de la diminution de la mortalité, et principalement de la mortalité enfantine. Cette surabondance peut provenir non-seulement de l'augmentation de la population, mais encore de ce fait que, par suite du perfectionnement de l'outillage et de l'augmentation des capitaux, il faut de moins en moins de personnes peur mettre en valeur les richesses naturelles du pays, notamment pour l'agriculture. Un homme du continent eût envisagé cette grave question en elle-même; mais, ici encore, lord Rosebery a parlé en Anglais « qui ne sait pas prévoir les malheurs de si loin. » Le remède, qui d'ailleurs s'applique dès aujourd'hui dans une large mesure, c'est l'émigration. « Un grand nombre d'entre nous, a dit le noble lord, doivent aller peupler le monde. Notre race, dans l'avenir comme dans le passé, semble devoir coloniser et gouverner une grande partie des terres habitables du globe terrestre. C'est un grand honneur pour notre nation, que d'être appelée à exercer une influence aussi considérable sur les destinées de l'univers. Mais ce grand privilége nous impose des obligations non moins grandes : nous devons veiller à ce que la féconde race que nous distribuons dans le monde soit physiquement, moralement et intellectuellement à la hauteur de ses grands devoirs. Dans une des sections de ce Congrès doit être discutée la question des meilleurs moyens de rendre solidaires les intérêts du Royaume-Uni, de l'Inde et des colonies. Le premier de ces moyens serait de n'envoyer dans ces contrées que des colons dignes du pays qu'ils quittent et des destinées qu'ils vont remplir. Les émigrants qui partent d'Angleterre chaque année sont en nombre presque égal à la population de Birmingham. Ce grand courant peut être un torrent composé de gens, comme il en est trop maintenant, qui secouent la poussière de leurs souliers à notre porte et nous jurent une haine éternelle, ou il peut être une puissante et fertilisante rivière.

« L'histoire nous apprend que la civilisation se déplace. Partie des bords du Gange, elle a maintenant son centre dans l'Occident de l'Europe. Nous ne savons pas quel sort l'avenir nous réserve, et nous n'avons nul droit d'espérer faire exception à la loi de nature

---

geants sur l'état de cette même question dans la région industrielle du nord de la France. Le remède proposé par lui et qui est déjà appliqué chez un industriel, consisterait à admettre les femmes en couches aux bénéfices des sociétés de secours mutuels établies dans la plupart des grandes fabriques ; secours dont elles sont, au contraire, le plus souvent privées par une disposition formelle des statuts.

d'après laquelle les nations ont leurs périodes de croissance, de grandeur et de décadence. Mais si nous sommes appelés à disparaître comme tant de nations jadis illustres, du moins si nous avons su accomplir le devoir qui nous incombait, l'histoire présentera avec gratitude notre patrie comme la mère vénérée de l'immense richesse et des pacifiques empires, qui perpétueront les meilleures qualités de la race. »

Un congrès de la science sociale ne peut pas non plus oublier que nous vivons dans des temps agités ; nous voyons en présence, comme il y a des siècles, d'un côté une masse sombre de barbares, et de l'autre la sévère immobilité de l'empire romain. Partout se produisent d'étranges manifestations : les grotesques shakers, le socialisme agricole de Harris, le polygamisme des Mormons, le libre amour, la négation folle du Nihilisme, la frénésie tragique de la Commune de Paris. Ce sont là des symptômes qu'aucun observateur sérieux ne peut négliger. Parmi ces phénomènes, il en est deux qui recevront probablement plus d'attention des historiens qu'ils n'en ont obtenu de leurs contemporains, mal placés pour juger sainement. Ces deux phénomènes sont le Mormonisme et la Commune. Ce serait une erreur de croire que la polygamie est une partie essentielle du socialisme théocratique des Mormons. Ceux-ci ont transformé un désert en jardin, et ils attirent tous les jours des flots de travailleurs qui ne sont pas amenés par la polygamie, car celle-ci est dispendieuse et les travailleurs sont pauvres.

Quant à la Commune de Paris, quoi qu'on puisse penser de ses décrets puérils et de sa fin tragique, elle n'en restera pas moins un des plus sinistres événements de notre époque. Loin de lord Rosebery l'intention de chercher à pallier les horreurs de ce désastreux conflit, qui n'en sont cependant que les terribles accessoires ; mais il pense qu'on n'a pas porté une attention suffisante à cette gigantesque explosion de la haine de classes, qui a été, en même temps, une tentative désespérée pour fonder une nouvelle société sur les ruines de l'ancienne. C'est là un fait trop important pour ne pas occuper une place considérable dans l'histoire de l'humanité. Un des meilleurs résultats des congrès de la science sociale doit être de mettre en rapport les amis de l'humanité, à quelque pays et à quelque croyance qu'ils appartiennent, et d'en constituer une sainte ligue. Jamais, peut-être, une semblable ligue n'a été aussi nécessaire ; jamais on n'avait vu de tous côtés tant d'énergie et d'intelligence employées à préparer les événements par lesquels la civilisation est retardée et l'espèce humaine plongée dans la misère. Trois millions et demi d'hommes appartenant à quatre nations seulement, sont constamment prêts à se ruer les uns sur les autres. Ce

sont là des faits que nous ne pouvons ignorer, et qui doivent nous stimuler dans l'accomplissement de nos travaux.

Il serait trop long d'entrer dans toutes les considérations que soulève le discours du noble comte, je me bornerai à en dire ce qu'on a dit des travaux d'un illustre écrivain français : « Il a remué beaucoup d'idées ; il est destiné à faire penser. »

CHARLES-M. LIMOUSIN.

— La fin au prochain numéro. —

LA COMMISSION DE CONSTANTINOPLE

ET

LE NOUVEAU TONNAGE OFFICIEL

POUR LE CANAL DE SUEZ.

SOMMAIRE : Les origines de la commission. — Entente des Messageries françaises et des armateurs anglais. — Le *gross-tonnage*. — Proposition transactionnelle imposée par la force. — Refus du Parlement britannique d'accueillir le nouveau tonnage. — Conséquences de la violation du contrat.

L'unification des jaugeages officiels par l'application générale d'une seule formule donnant la véritable capacité des navires, semblait chose presque réalisée il y a maintenant une année à peine. En 1872 (1), nous définissions ici même, en nous plaçant à un point de vue purement théorique, les termes du problème de cette unification tant désirée. En 1873, le Gouvernement de la République, donnant l'exemple, abandonnait officiellement l'ancienne méthode française de jaugeage, très-vieillie, pour adopter les formules de Moorsom, et nous décrivions ces formules (2) : nous démontrions que Moorsom avait trouvé et donné le mode le plus exact connu de déterminer le tonnage des navires, et nous émettions le vœu, en terminant, de voir la méthode Moorsom « appliquée en entier. » Nous pensions que la Commission internationale du tonnage, alors convoquée à Constantinople par le sultan, rendant « résolument hommage à la vérité », consacrerait définitivement une formule de jaugeage sincère, loyale, vraie en un mot.

---

(1) Voir le numéro de juin 1872.

(2) Voir le numéro de septembre 1872.

Notre espoir a été déçu. Au lieu d'unifier les divers jaugeages, au lieu de rectifier les tonnages officiels, — ces « fraudes légales », suivant l'expression d'un armateur anglais, — la Commission de Constantinople a simplement élaboré un *jaugeage nouveau* qui vient compliquer la déplorable anarchie des tonnages.

Ce résultat imprévu nous a empêché jusqu'ici de compléter, dans le *Journal des Économistes*, l'étude commencée en 1872. Nous comptions sur le temps pour entendre une explication nécessaire, pour obtenir la justification d'un pareil dénouement.

Nous nous croyons suffisamment éclairé aujourd'hui. Nous connaissons les origines et les agissements de la Commission de Constantinople; nous avons sous les yeux les procès-verbaux officiels de cette Commission, ainsi que la description du tonnage nouveau, et nous possédons le récit de l'accueil fait à ce tonnage par le Parlement britannique. En outre, l'application de ce tonnage, imposée par la force à la Compagnie du canal de Suez, nous permet de l'apprécier en parfaite connaissance de cause.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de trouver une histoire plus singulière que celle de la Commission de Constantinople. Nous verrons les représentants de la Grande-Bretagne se compromettre pour remplir tout le contraire de la mission principale qui leur a été donnée; — une Commission convoquée par le sultan s'occuper de tout, excepté de l'objet pour lequel cette Commission est réunie, — et le prétendu « tonnage recommandé » qui devait être adopté par toutes les puissances, universellement repoussé.

I

On sait comment la question de la rectification des faux tonnages officiels s'imposa : La Compagnie du canal de Suez, entreprise privée, avait reçu du gouvernement égypto-ottoman l'autorisation de créer une voie maritime directe entre la mer Rouge et la mer Méditerranée. Pour indemniser les actionnaires des « charges » qui devaient résulter pour eux de l'exécution du grand œuvre, le droit leur était donné de percevoir, — entre autres perceptions de détail, — 10 *francs par tonneau de capacité des navires*. Trois mois avant l'inauguration du canal de Suez, le monde maritime fut informé que *provisoirement* la taxation serait basée sur le tonnage officiel inscrit sur les papiers de bord. M. Ferdinand de Lesseps savait que le Gouvernement français avait pris en mains la question de la réforme nécessaire des jaugeages officiels, et il pensait que cette réforme aboutirait promptement, ainsi que l'espérait d'ailleurs à cette époque un fonctionnaire autorisé du Gouvernement, M. Dupuy

de Lôme, qui faisait partie d'une Commission formée par M. de Lesseps.

La différence connue entre la capacité vraie des navires et le tonnage officiel inscrit sur les papiers de bord étant de 50 0/0 en moyenne, on saisit l'importance de la réforme projetée. La compagnie de Suez, lasse d'attendre, en revint à l'application stricte de son contrat. Elle dit que les navires passant le canal seraient taxés sur leur tonnage réel, et que le *gross-tonnage* des navires étant celui qui se rapprochait le plus de la réalité, ce *gross-tonnage* servirait de base à la perception. Le *Board of Trade* anglais écrivit à M. de Lesseps que cette décision était « exacte et correcte. »

La Société des Messageries maritimes qui, comme tous les autres armateurs se servant du canal, bénéficiait de la fausseté du jaugeage officiel, se mit alors en relations avec des armateurs anglais pour intenter un procès en France à la Compagnie de Suez; les Messageries offrirent auxdits armateurs anglais de se charger seules des « frais de la campagne. » Le litige fut ainsi porté successivement devant le tribunal de commerce de la Seine, devant la Cour d'appel de Paris et devant la Cour de cassation. Il s'agissait de savoir si les taxes du canal de Suez devaient être perçues sur le tonnage *vrai* des navires, ou si elles devaient l'être, comme le prétendaient les armateurs anglais et les Messageries maritimes coalisés, sur le tonnage officiel inexact. Les juges français donnèrent raison à la Compagnie du canal de Suez.

Malheureusement pour les propriétaires du canal, en même temps que les juges français étaient saisis du différend, l'ambassadeur britannique et les Messageries, à Constantinople, posaient la question diplomatiquement à la Sublime Porte. Par une déclaration officielle, le sultan approuva les agissements de la Compagnie de Suez. Tout semblait terminé. Mais la diplomatie a des ressources exceptionnelles. La partie de la déclaration impériale qui confirmait le mieux les droits de M. de Lesseps devint précisément l'origine, le prétexte de complications préparant le déni de justice que voulaient obtenir les clients de la Compagnie de Suez. Le sultan avait dit : « Dans le cas où les puissances ou M. de Lesseps ne désireraient pas *continuer* à maintenir ce système, il serait nécessaire de réunir une Commission internationale à l'effet de déterminer *la capacité utilisable*. Il est *évident* que le Gouvernement impérial ne peut fixer un mode de mesurage *définitif* qui n'a pas encore été arrêté et adopté par les autres Gouvernements. »

Ainsi, les juges français se prononcent en faveur de la Compagnie de Suez, le sultan maintient le *statu quo* tel que les juges français l'ont défini, et la *partie déboutée* à Constantinople comme elle l'avait

été à Paris, reste avec la faculté de réclamer une Commission qui recherchera un mode scientifique de « déterminer la *capacité utilisable des navires.* » Lorsque ce mode sera arrêté, « adopté par les autres Gouvernements, » alors seulement le sultan rendra ce mode « définitif ». — M. de Lesseps répond au sultan qu'il est complètement satisfait; il se félicite surtout d'avoir trouvé dans la déclaration impériale une phrase exprimant, avec une loyale précision, l'esprit du contrat : « En ratifiant, avait dit le sultan, l'acte de concession, le Gouvernement impérial n'a entendu, en réalité, l'expression de tonneau de capacité qui se trouve dans un passage de cet acte, que dans un sens *absolu;* il n'a eu nullement en vue le *tonnage inscrit sur les papiers de bord* de telle ou telle puissance. »

Le Gouvernement anglais et les Messageries maritimes réclamèrent la convocation de la Commission dite de « tonnage international. » M. Ferd. de Lesseps écrivit : « J'adhère complètement au nom de la Compagnie de Suez au projet de convoquer, sous les auspices de S. M. I., une conférence internationale à l'effet de mettre toutes les puissances maritimes d'accord sur le mode *vrai, équitable et égal* de mesurer la *capacité réelle et utilisable* des navires en se servant de l'unité de mesure ($1^{m}44$) généralement adoptée aujourd'hui. »

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris avait dit : « La Compagnie de Suez est libre d'adopter le mode de jaugeage qui lui convient le mieux, pourvu qu'elle demeure dans les termes stricts de son contrat, et qu'il ne soit jamais perçu qu'un maximum de 10 fr. par tonne de capacité de $1^{m}44$ c. réellement existante dans les parties du navire disponibles au fret et au transport. » Et dans un considérant spécial : « Que si au gross-tonnage anglais, la Compagnie de Suez a fait, il est vrai, une addition pour atteindre à une détermination plus exacte de la capacité utilisable du navire, on n'a point cherché à démontrer, ni même allégué devant la cour que ce mode de jaugeage dût conduire à compter plus de tonnes de $1^{m}44$ c., qu'il n'en entre *réellement* dans les flancs des navires réservés à la cargaison et au transport. »

La cour avait réduit le litige à sa plus simple expression : « Oui ou non, le tonnage taxé par la Compagnie de Suez est-il supérieur à la vraie capacité des navires? » Les juges français et le sultan répondent : « non. » Le même problème, retourné, est ainsi posé aux puissances : « Oui ou non le tonnage officiel inscrit sur les papiers de bord indique-t-il toute la vraie capacité des navires? » Evidemment non. « Que représente le tonnage officiel par rapport au tonnage vrai? » Le tonnage officiel représente en moyenne les deux tiers de la vérité.

La Commission « internationale » convoquée à Constantinople avait une belle mission à remplir : Elle devait enfin rendre les lois fixant les règles du jaugage conformes désormais à la réalité des faits. Dans une lettre vizirielle du 1er janvier 1873, le Gouvernement ottoman avait très-bien défini le mandat de la Commission : « Une démarche, écrit Khalil Cherif Pacha, ayant pour but d'arriver à l'adoption d'un jaugeage uniforme serait accueillie avec faveur par les États maritimes. Grâce au développement des voies de communication, les relations des peuples entre eux prennent une grande extension. Il en résulte une solidarité d'intérêts qui, envisagée au point de vue du commerce maritime, tend à faire disparaître les mesures de protection établies en faveur du pavillon national. D'un autre côté, les progrès de la science sont tels de nos jours, qu'on peut déterminer avec précision la dimension d'un navire et sa *capacité utilisable* pour le transport des marchandises. Aussi, le Gouvernement impérial ne doute pas qu'une commission de savants et d'hommes expérimentés parviendrait à trouver un mode uniforme de mesurer les navires et à fixer un tonneau-type qui servirait à la fois de base pour les transactions commerciales et pour la perception des droits auxquels est assujettie la navigation. »

Lorsque nous lûmes cette invitation, nous considérâmes la réforme du jaugeage officiel comme presque faite. La question des taxes du canal de Suez étant résolue, puisqu'un arrêt judiciaire et une déclaration impériale avaient confirmé les droits des actionnaires de Suez, il ne restait plus à examiner et à règler que le grand problème du tonnage officiel. Pouvions-nous supposer, alors, que cette manifestation n'était qu'un leurre? Pouvions-nous croire qu'une intrigue diplomatique préparait la destruction de la lettre du ministre ottoman? Que la question du tonnage universel rectifié serait mise de côté? Que la déclaration impériale serait anéantie et que les commissaires n'auraient qu'un but : nuire directement aux actionnaires de Suez?

II

Nous hésiterions peut-être à raconter les origines diplomatiques de la Commission de Constantinople, si nous n'avions pas sous les yeux des documents officiels nous permettant d'appuyer nos dires de décisives citations.

Les puissances maritimes ont été convoquées par le Sultan pour résoudre, à Constantinople, le problème exclusif du jaugeage officiel vrai. Cette conférence prend le titre de « Commission du tonnage international. » Le Gouvernement britannique se met aussitôt

en campagne pour s'assurer la majorité dans la Commission. Ce point de départ est grave, aussi devons-nous immédiatement l'expliquer.

A la Commission parlementaire nommée à Londres par la Chambre des communes pour examiner le *nouveau tonnage* que les commissaires de Constantinople ont formulé, M. Farrer, le secrétaire du *Board of Trade* répond ainsi au président qui le questionne sur les origines de l'incident : « Il y avait la question de savoir quelle serait la tonne future internationale. Le Gouvernement britannique a senti, dès l'origine, que cette question *ne devait pas être traitée à Constantinople, mais bien à Londres*... Pendant tout le cours des négociations, longues et compliquées, qui se sont produites, le Gouvernement anglais a insisté constamment pour que la question du canal de Suez fût seule réglée à Constantinople et que la question de tonnage fût posée à Londres.... En attendant, le Gouvernement anglais avait entamé des négociations avec tous les Gouvernements étrangers intéressés dans la question, et beaucoup d'entre eux étaient disposés à appuyer le Gouvernement anglais dans sa manière de voir contre M. de Lesseps. »

Ainsi, l'intention arrêtée du Gouvernement britannique est d'accepter l'invitation du Sultan, mais de se refuser à examiner la question du « tonnage international » (la seule pour laquelle la Commission est officiellement convoquée), de s'emparer de la question du canal de Suez et de juger une troisième fois les actionnaires.

Les Gouvernements qui s'étaient alliés aux ministres anglais pour transformer la conférence maritime de Constantinople en tribunal, pensèrent que l'occasion était bonne pour eux de faire régler les deux questions. « Ces mêmes Gouvernements, continue le secrétaire du *Board of Trade*, ainsi disposés à *soutenir* le Gouvernement anglais, pensaient que la question du tonnage devait aussi être discutée à Constantinople et non à Londres. Les Turcs étant de cet avis, il en résulta, pour nous, qu'à moins d'abandonner complètement la question du canal de Suez, nous devions participer aux travaux de la Commission discutant la question du tonnage. Nous subîmes cette nécessité *avec la plus grande répugnance*, mais il ne dépendait plus de nous de modifier la situation. Alors les instructions données aux commissaires anglais furent celles-ci : *Si vous voyez que la Commission entame la question du tonnage, essayez de l'ajourner pour être discutée à Londres.* »

Quel intérêt avaient les alliés de l'Angleterre à faire discuter la question du tonnage à Constantinople, alors que la formule d'alliance était simplement de détruire l'arrêt de la Cour de Paris ainsi

que la déclaration du Sultan, par une manifestation internationale? Que signifie le désir très-vif que manifestent les diverses puissances maritimes de régler en même temps la question du tonnage?

Les puissances maritimes alliées à l'Angleterre, — l'Italie, la Hollande, l'Autriche, etc. (toutes, sauf la Russie et la France), — avaient intérêt à faire diminuer le plus possible les péages du canal de Suez; mais elles avaient un intérêt tout aussi grand : celui de renverser, du même coup, certains projets de l'Angleterre, projets qu'elles connaissaient.

Les intentions du gouvernement anglais étaient d'imposer à la Compagnie du canal de Suez une diminution de taxe, et, une fois cette manifestation accomplie, de faire reconnaître — à Londres — comme nouveau tonnage officiel, le *gross tonnage!* c'est-à-dire le tonnage même que la Compagnie de Suez avait adopté et dont l'application avait été le prétexte des procès intentés contre les propriétaires du Canal.

On comprendra que nous voulions témoigner de ce fait par une irrécusable citation : Le président de la Commission parlementaire anglaise dit au secrétaire du *Board of Trade :* « Le colonel Stokes (principal commissaire anglais à Constantinople) a-t-il pu mettre complètement à exécution ses instructions? » — Réponse de M. Farrer : « Non, cela ne lui a pas été possible..... Les instructions données au colonel Stokes, dans le principe, étaient, comme je l'ai dit, ainsi conçues : « *S'il doit s'agir d'une question de tonnage* « *international, essayez de faire ajourner l'examen à Londres.* Si vous « ne pouvez pas arriver à cela, essayez d'obtenir de la Commission « une décision contre M. de Lesseps et fixant la taxe qu'il devra « percevoir à l'avenir. *Ensuite,* essayez de fixer le chiffre de la taxe « qu'il devra prélever sur le *gross tonnage* plutôt que sur le *net,* « parce que nous *sommes convaincus que c'est le meilleur étalon.....* » Mais les autres représentants ayant adopté le net tonnage disaient : « C'est sur le net que nous devons nous entendre et non sur le gross.» Nous étions donc repoussés sur tous les points. » — *Question :* « Quelles étaient les instructions données quant au tonnage? » — *Réponse :* « Pendant toute la durée des négociations, lesquelles ont dû être poursuivies dans une situation très-désavantageuse, il n'a été tenu au colonel Stokes qu'un seul et même langage : réglez la question du canal de Suez si vous le pouvez, et pour cela nous vous donnons tous les pouvoirs que le Gouvernement possède; mais n'oubliez pas que la question du tonnage dépend de notre Parlement, et que tout ce que vous pourrez faire de plus à ce sujet, ce sera d'accepter une formule de *recommandation :* prenez garde de nous engager. »

Pour imposer aux actionnaires du Canal de Suez la violation de contrat préméditée, le représentant britannique reçoit tous les pouvoirs possibles ; pour la question du tonnage, la seule pour laquelle la Commission se trouve officiellement réunie, il est ordonné au colonel Stokes de résister d'abord et de n'accepter ensuite, comme contraint et forcé, qu'une « recommandation, » non une décision, afin que le Parlement britannique puisse toujours défaire ce qui aura été fait à Constantinople. Ce mot « recommandation » a une importance capitale : nous le retrouverons dans l'*entête* des décisions de la Commission de Constantinople réglant en même temps l'affaire de Suez et l'affaire du tonnage.

Lorsque cette précaution diplomatique aura été prise par les diplomates anglais, le gouvernement égypto-ottoman sera forcé d'imposer par la force, à la Compagnie de Suez, l'application des *recommandations*, pendant que les formules du jaugeage nouveau, réservées, deviendront lettre morte pour tous.

III

La Commission du « jaugeage international » se réunit. La première séance a lieu le 6 octobre 1873. L'Allemagne est représentée par M. Gillet, l'Autriche-Hongrie par M. le chevalier de Kosjek et M. Zamara, la Belgique par M. Camille Janssen, l'Espagne par don Angel Ruata et don Joaquim Togores, la France par M. le baron d'Avril et M. Rumeau, la Grande-Bretagne par M. le colonel Stokes et sir Philip Francis, la Grèce par M. Anargyros, l'Italie par M. le chevalier Cova, M. le commandeur Mattei et M. le chevalier Vernoni, les Pays-Bas par M. le chevalier Jansen et M. Keun, la Russie par M. le baron de Steiger et M. le colonel Korchikoff, la Suède et la Norwége par M. le chevalier de Heidenstamm, et la Turquie par leurs Exc. Edhem Pacha et Salih Pacha. Aucune invitation n'est adressée à la Compagnie de Suez pour faire valoir ses droits qui vont être violemment attaqués. Une seule personne étrangère est admise, pendant le cours des débats, à déposer sur le bureau une note contre la Compagnie de Suez : c'est un administrateur des Messageries maritimes françaises, M. Girette. Cette note, adressée à S. Exc. Edhem Pacha, président de la Commission internationale du tonnage, débute ainsi : « Le dernier recueil de documents publié par la Compagnie du Canal de Suez, sur les questions déférées à la Commission internationale, contient des extraits d'un livre de Moorsom, imprimé en 1853. Un économiste distingué, M. W. Merchant, a pris texte de ces extraits pour établir, dans un mémoire récemment publié, que Moorsom

aurait signalé....., etc. » Le mémoire dont il s'agit est simplement notre étude insérée dans le numéro de septembre 1873 du *Journal des Economistes*, c'est-à-dire un mois avant la réunion de la Commission internationale. Nous ne saurions, ici, répondre au plaidoyer de M. Girette. Notre étude technique avait été remarquée par les commissaires anglais, et nos conclusions — M. Girette l'ignorait alors — étaient strictement conformes à l'opinion du Gouvernement anglais. Nous avons vu, en effet, plus haut, que les instructions des commissaires étaient — après avoir obtenu la condamnation des actionnaires de Suez — de faire adopter comme tonnage international le tonnage de M. de Lesseps, le tonnage de Moorsom, le tonnage de J.-W. Merchant, le seul tonnage exact, en un mot, le *gross tonnage!*

Les commissaires se réunirent vingt et une fois. Dès la première séance se manifesta le parti-pris de contredire l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, ainsi que la déclaration du Sultan, et d'imposer, par un mode quelconque, aux actionnaires de Suez une réductiod de taxe. Les Anglais auraient voulu que cette réduction portât sur le taux de 10 francs par tonne visé dans l'acte de concession, et que le *gross-tonnage* fût maintenu comme base de perception. Les autres puissances, coalisées contre l'Angleterre sur ce seul point, entendaient que la taxe de 10 francs fût perçue sur le net tonnage officiel des navires. C'était dire que le tonnage officiel *net* représentait la véritable *capacité utilisable*, et déclarer qu'il n'y avait rien à changer au tonnage officiel.

Revenons, pour un instant, aux procès-verbaux de la Commission parlementaire anglaise. Car il importe, avant d'aller plus loin, de bien connaître ce tonnage officiel *net* que les commissaires de Constantinople vont conserver.

M. le colonel Stokes : « Les agents de la Compagnie de Suez ont eu le temps d'étudier le fonctionnement de la loi anglaise de jaugeage, de reconnaître ses inexactitudes et aussi *les fraudes* dont le gouvernement de S. M. se préoccupe depuis quelques années. La loi a si mal déterminé les espaces couverts à ajouter au tonnage que, d'un côté, les armateurs s'efforcent de combiner des espaces qui *augmentent considérablement la capacité de transport*, pendant que, d'un autre côté, ils disposent leurs machines de telle sorte que les navires obtiennent une déduction plus forte que celle à laquelle ils auraient droit. Par suite, les navires qui passent le Canal de Suez portent des chargements *beaucoup plus considérables* que le tonnage officiel de leurs papiers de bord. »

Il convient de remarquer que le colonel Stokes, dont l'opinion est si catégorique à Londres en 1874, est le même qui, à Constan-

tinople, en 1873, dirigeait les manœuvres de la commission contre M. de Lesseps.

Déposition de *M. Peter Denny*, constructeur et armateur anglais : « En général les déductions accordées pour les machines sont considérablement supérieures à l'espace nécessaire pour contenir la force motrice et le combustible. Mon attention a été plus spécialement frappée de ce fait, il y a quelques années, alors que je construisis deux steamers d'environ 1900 tonnes destinés à être employés, à l'occasion, à la navigation par le canal de Suez. Le premier de ces navires était presque achevé, prêt à être lancé à la mer ; la chambre de la machine était largement prévue. Au moment de procéder à la jauge officielle, les armateurs s'aperçurent que le mesurage de l'espace réellement occupé par les machines, les chaudières et l'hélice, donnait juste un peu plus de 12 *pour cent* du tonnage total. Aux termes de la loi actuelle ce résultat ne leur donnait qu'une réduction de 22 *pour cent*. Ils nous firent alors enlever toutes les cloisons des soutes pour les reporter de côté, afin d'arriver à un vide donnant 13 *pour cent du tonnage*. Nous fîmes cela, et les armateurs obtinrent ainsi une réduction de 32 *pour cent, au lieu de* 22, *ce qui était déjà plus que nécessaire*..... Pour tous les vapeurs que nous avons construits depuis lors, — et c'est un grand nombre, — nous avons toujours eu le soin de combiner la machine de façon à motiver et procurer la déduction *la plus forte*. Nous avons en ce moment, sur chantiers, cinq vapeurs à hélice de 2,100 à 2,600 tonnes : tous ces steamers sont construits de même, et ils jouiront chacun d'une déduction de 250 à 300 tonnes, représentant 25,000 à 30,000 pieds cubes *en sus de leurs besoins réels*. »

M. Farrer, secrétaire du *Board of Trade :* « Incontestablement, des navires destinés à passer le canal de Suez sont construits de façon à profiter des vices du principe de la loi anglaise, laquelle facilite la fraude et par conséquent permet aux armateurs de transporter par le canal de Suez une grande quantité de chargement dans des espaces qui ne sont pas compris dans le tonnage enregistré. » Le président de la commission parlementaire questionne le secrétaire du *Board of Trade :* « Ces fraudes grossières ont-elles été pratiquées sur une grande échelle? » — *Réponse :* « Sur une échelle très-considérable. »

Tel est le tonnage officiel que la majorité des commissaires de Constantinople entend conserver.

Le but évident des commissaires réunis à Constantinople étant de favoriser chacun sa marine nationale au détriment des actionnaires de Suez et le grand problème d'unification posé par le Sultan étant mis hors d'étude, les commissaires russes et français se retirent,

ne voulant prendre aucune part à ces scandaleuses délibérations.

Cette retraite impressionna vivement les autorités ottomanes. L'opinion publique comprit qu'il se tramait quelque chose en dessous. Les représentants du Gouvernement britannique démasqués voulant se servir jusques au bout de la majorité qu'ils s'étaient assurée, firent connaître qu'en l'absence des délégués russes et français la commission n'en continuerait pas moins ses travaux. Un danger réel naissait. La question du canal de Suez, la question de la « légalité des taxes perçues par M. de Lesseps », fut brutalement posée, comme une menace. La commission allait, — pour se venger et pour en finir, — dénoncer comme « illégales » les perceptions faites par les actionnaires du canal de Suez. Cette déclaration eût, pensait-on, écrasé M. Ferd. de Lesseps. On a vu plus tard, en effet, avec quelle docilité le gouvernement égypto-ottoman devait se soumettre à la volonté de l'ambassadeur britannique. A plus forte raison, les adversaires de la compagnie de Suez seraient-ils devenus exigeants et résolus, si la retraite des délégués russes et français se fût montrée persistante et accusatrice.

Pour sauver les actionnaires du canal de Suez, — pourquoi ne le dirions-nous pas ? — les délégués russes et français consentirent à reprendre leur place à la conférence. Ils mirent deux conditions principales à leur retour : la première, c'était que l'accusation d'illégalité tomberait; la seconde, que l'on formulerait en conclusion, dans l'affaire de Suez, un avis transactionnel. La commission reprit la suite de ses travaux.

Les représentants britanniques avaient, on le voit, réussi à faire de la question de Suez la question principale. Il fut délibéré que le tonnage net officiel des navires servirait de base désormais à la perception des droits du canal de Suez, mais qu'une surtaxe serait perçue, par M. de Lesseps, en sus du droit de 10 fr. par tonne, et cela pour compenser la perte qui devait nécessairement résulter de la substitution au tonnage vrai (gross-tonnage), d'un tonnage ne représentant que les deux tiers de la réalité. Cette surtaxe de 3 fr. (et 4 fr. dans certains cas) devrait être diminuée de 50 centimes lorsque le transit par le canal atteindrait un mouvement annuel total de 2,100,000 tonnes nettes officielles; avec une diminution nouvelle de 50 centimes par chaque développement de 100,000 tonnes, et ce, jusqu'à ce que l'on soit revenu au droit simple de 10 fr. — Il fut en outre spécifié que les navires de guerre et les navires entièrement affrétés par les gouvernements pour le transport des troupes seraient immédiatement affranchis de la surtaxe, ainsi que les navires passant le canal sur lest. Ces délibérations furent inscrites sous le titre de « *recommandations* de la commission du

tonnage international. » Ce devait être une sorte de proposition transactionnelle à soumettre à la compagnie du canal de Suez pour arriver à une entente définitive, à une modification du contrat de concession. Mais l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, — l'avenir devait le prouver, — se chargeait de transformer à lui seul ces « recommandations transactionnelles » en « sentence », d'en exiger l'exécution et de lancer dix mille hommes de troupes égyptiennes contre M. Ferd. de Lesseps !

La question du canal de Suez était réglée à la satisfaction des représentants anglais et des Messageries maritimes. Le procès jugé à Paris et au sérail en faveur des actionnaires du canal de Suez était révisé; on avait arbitrairement défait ce que le droit protégeait. Il restait à régler la question du tonnage universel, que les Anglais voulaient oublier. Leurs alliés ne leur permirent pas de désertion. Il fallut, bon gré, mal gré, « faire un tonnage. » Les représentants britanniques avaient l'ordre de faire adopter le *gross-tonnage*. Cela n'était plus possible, puisque le tonnage net venait d'être admis comme base de la perception des droits au canal de Suez. C'est ce qui faisait dire, d'ailleurs, au colonel Stokes, plus tard : « Nous avons été battus sur tous les points. » Le colonel Stokes est trop modeste : il a été battu, c'est vrai, sur la question du tonnage, mais il est resté pleinement victorieux contre les actionnaires du canal de Suez, dont personne n'avait été appelé à prendre la défense.

IV

Nous avons vu, plus haut, ce que les autorités anglaises elles-mêmes pensent de leur tonnage officiel. Déclarer que ce tonnage officiel serait désormais le « tonnage international, » c'eût été presque ridicule. Il fallait donc modifier ce tonnage, assez peu pour qu'il n'en résultât pas de changement appréciable, mais suffisamment pour que les commissaires pussent se séparer en ayant au moins l'air d'avoir fait quelque chose. Les délibérations portèrent sur les déductions à accorder aux navires pour le logement des équipages, et quant aux vapeurs, pour l'emplacement des machines et des soutes à charbon. Le mode anglais ancien consistait à accorder aux vapeurs, pour les machines, les soutes et l'hélice, une déduction exagérée proportionnelle à l'espace réellement occupé par les engins mécaniques. Les constructeurs de navires, connaissant la loi, n'avaient qu'à combiner les espaces de la machine de telle sorte que les armateurs jouissent de la déduction la plus forte possible.

Le problème restreint posé par la Commission de Constantinople

elle-même, pouvait encore amener une réforme utile. Il eût été bon de déclarer qu'à l'avenir les espaces occupés dans l'intérieur des navires par les machines à vapeur et les soutes à charbon seraient exactement mesurés et exactement déduits. Cela était trop simple, paraît-il. La Commission décida que l'espace occupé par les chaudières, d'abord exactement mesuré, serait majoré de 50 0/0 pour les vapeurs à aubes, et de 75 0/0 pour les navires à hélice. Cette majoration devait représenter la déduction additionnelle à accorder pour les soutes à charbon.

Dans quel intérêt les commissaires qui avaient admis le principe de la déduction *exacte* pour les chaudières, s'écartaient-ils si vite de ce principe lorsqu'il s'agissait de fixer la déduction pour les soutes? On se rappelle qu'en accordant à la Compagnie de Suez une surtaxe temporaire pour compenser la perte devant résulter pour les actionnaires du nouveau tonnage imposé, les commissaires exemptèrent immédiatement de cette surtaxe les navires de guerre et les navires affrétés par les gouvernements? Les diplomates s'occupaient surtout de leur trésor national. L'allocation inexacte préconisée pour les soutes à charbon avait encore pour but d'alléger les charges des divers trésors d'État.

En présentant au Corps législatif français, en 1868, la loi accordant à la Compagnie des Messageries maritimes, jusqu'en 1876, la subvention pour la ligne de l'Indo-Chine, le rapporteur dit que la subvention avait pour but, en partie, de compenser la perte de fret qui résultait pour les paquebots-poste de l'encombrement des machines. Il est certain que les machines des paquebots-poste tiennent dans les flancs des navires un espace plus large que dans les vapeurs de commerce, mais les approvisionnements de houille faits en route ne sont pas pour cela plus importants. Or, les espaces pour les machines étant plus grands dans les paquebots-poste subventionnés que dans les vapeurs de commerce, l'allocation proportionnelle pour les soutes devenait extrêmement favorable aux paquebots-poste. En compensation de cet avantage consacré, le Gouvernement britannique obtenait de la Compagnie postale anglaise une diminution importante de subvention.

Les règles nouvelles de jaugeage « recommandées par la Commission de Constantinople s'établissent ainsi : Le *gross-tonnage* des navires comprend « le mesurage exact de tous les espaces qui se trouvent au-dessous du pont supérieur, ainsi que de ceux compris dans toutes les constructions permanentes couvertes et closes sur ce pont. » Le cube total obtenu en pieds anglais est divisé par 100 (par $2^{m},83$ si le cube total est exprimé en mètres). C'est l'ancienne règle, l'ancien diviseur abusif : rien n'est changé.

Pour obtenir le tonnage net des navires à voiles, on déduit du gross-tonnage « les espaces appropriés et affectés exclusivement au logement des équipages et aux cabines des officiers de bord, à la cuisine et aux latrines à l'usage exclusif du personnel du bord, qu'ils soient situés au-dessus ou au-dessous du pont supérieur; les espaces couverts et clos, s'il en existe, placés sur le pont supérieur et destinés à la manœuvre du gouvernail, du cabestan, des appareils de mouillage, à la chambre aux cartes, signaux et autres instruments de navigation. » Cette déduction ne peut pas dépasser en totalité 5 0/0 du gross-tonnage.

Pour obtenir le tonnage net des navires à vapeur, on déduit du gross-tonnage « les mêmes espaces que pour les navires à voiles avec la limitation maxima de 5 0/0 du gross-tonnage » et ensuite les espaces occupés par les machines, chaudières, soutes à charbon, tunnels des navires à hélice, et, dans les entreponts et constructions couvertes sur le pont supérieur, l'entourage des cheminées, les « espaces réservés pour donner accès à l'air et à la lumière aux chambres des machines et ceux nécessaires au fonctionnement et service de la machine même. » Ces déductions ne peuvent pas dépasser 50 0/0 du gross-tonnage. Dans les navires à vapeur qui n'ont pas de soutes fixes, « on mesure l'espace occupé par la chambre à machines et on y ajoute pour les navires à hélice 75 0/0, et pour les navires à aubes 50 0/0 de cet espace. »

Telle est l'œuvre de la commission du « tonnage internationnal. » Elle aboutit à conserver un diviseur (100 pieds ou 2 mètres 83) qui, appliqué au cube total du navire, ne donne qu'un quotient représentant les 2/3 de la réalité. Elle modifie l'ancienne règle arbitraire de la déduction pour l'espace qu'occupent les machines dans les vapeurs, non pas pour dire que désormais cette déduction sera simplement conforme à la réalité, mais, au contraire, pour établir que la déduction sera exacte quant à l'espace qu'occupent les chaudières, et inexacte, arbitraire, abusive, injuste pour les soutes à charbon. Elle limite à 5 0/0 du gross-tonnage les déductions à faire pour l'équipage et les agrès, et elle entend qu'à l'avenir les espaces aménagés sur le pont pour recevoir des marchandises ou des passagers seront compris dans le jaugeage.

En réalité, dans l'ancienne loi, le fameux tonnage officiel net anglais de 100 tonnes indiquait que le navire était capable de transporter 150 tonnes. Le nouveau tonnage augmente d'environ 5 0/0 l'ancien tonnage officiel. Avec le nouveau jaugeage, pour transporter effectivement 150 tonneaux, il faudra chercher un navire ayant un tonnage officiel de 105 tonneaux ! Voilà à quoi se réduit la grande réforme du jaugeage que les commissaires de Constanti-

nople devaient accomplir. C'est que la Commission du « tonnage internationnal » n'a jamais eu l'intention de réformer les faux jaugeages officiels ; elle n'avait qu'un but : faire violer par la force le contrat de concession du canal de Suez et conserver, pour en bénéficier au détriment de M. de Lesseps, l'ancien tonnage inexact.

C'est le 29 avril 1874 qu'expirait le délai accordé à M. Ferd. de Lesseps pour se soumettre à *l'avis* de la commission transformé en *sentence*. L'honorable directeur de la Compagnie de Suez refuse d'obéir. Une flotte égyptienne, commandée par un commodore anglais, vient à Port-Saïd. Dix mille hommes de troupes campent aux environs d'Ismaïlia, point central de l'isthme. Ordre est donné d'expulser les Français attachés à l'entreprise. L'exploitation du canal maritime devait ainsi passer dans des mains étrangères.

A la dernière minute, lorsqu'il fut bien constaté que la force avait dompté le droit, lorsque l'Europe eut suffisamment assisté à ce spectacle affligeant, lorsque la spoliation fut imminente, M. de Lesseps donna l'ordre à ses agents dévoués et résolus de céder, et il protesta publiquement, solennellement, contre l'acte d'ingratitude et d'iniquité dont ses actionnaires persévérants étaient les victimes.

Nous sommes de ceux qui donnent une grande valeur à ces actes de protestation calme : on ne violente pas impunément le droit. Tant que les détails de l'intrigue de Constantinople furent ignorés, l'opinion publique éprouva quelque hésitation. Mais la vérité devait apparaître dans toute sa nudité, et c'est du public anglais lui-même que devait nous venir le mot caractérisant avec une juste sévérité les agissements de la Commission. Un anglais, dont le nom jouit à juste titre en Angleterre d'une grande considération, M. Chapman, a écrit dans un journal de Liverpool que la commission de Constantinople n'avait fait que « du brigandage international. » A l'époque où les Messageries maritimes appelaient les armateurs anglais à s'unir à elles, sans bourse délier, pour lutter contre le droit des actionnaires de Suez, un autre anglais — Sir D. Adolphus Lange — écrivait : « Je n'ai jamais été obligé d'être témoin d'un spectacle si humiliant que celui de voir une Compagnie française, les Messageries, invoquant l'appui de l'étranger contre leurs compatriotes, non pour un principe, mais dans un intérêt privé, c'est-à-dire l'intérêt de la Compagnie des Messageries. Je trouve cela honteux ! »

V.

Les délégués russes et français avaient dû reprendre leur place à la Commission et assister à la rédaction de « l'avis » à formuler sur la question du canal de Suez. Leur présence avait empêché

qu'un vote d'illégalité ne vînt ruiner l'œuvre du Canal maritime Quant à la question du tonnage, les délégués russes et français déclarèrent qu'ils ne s'associaient pas à l'idée de faire du tonnage nouveau qui venait d'être élaboré un tonnage représentant la capacité utilisable.

Le Sultan avait dit officiellement : « Il est évident que le gouvernement impérial ne peut fixer un mode de mesurage *définitif* qui n'a pas encore été arrêté et adopté par les autres gouvernements. » La Commission avait donc reçu le mandat spécial et déterminé de trouver un mesurage définitif qui, donnant, suivant les termes de la lettre du ministre ottoman Khalil Chérif Pacha, « la réelle capacité utilisable » serait « arrêté et adopté par les autres gouvernements. » Il est clair que le tonnage nouveau ne pouvait devenir *définitif* pour la Compagnie du canal de Suez que le jour où il aurait été également *définitif* pour tout le monde. Il a été possible, par un coup de force, d'imposer ce tonnage à M. de Lesseps; mais ce qui est impossible, c'est de détruire la lettre et l'esprit de la déclaration impériale qui reste. Il serait assez singulier, d'ailleurs, que l'on eût créé un tonnage spécial pour le canal de Suez et que l'on eût appelé, pour combiner ce tonnage, précisément les clients du Canal maritime. Il eût été bien plus simple de faire juger les actionnaires de Suez par les directeurs des Messageries.

Le délégué allemand prévit, lui, les conséquences des délibérations passionnées de la Commission. Après que le fameux tonnage eut été élaboré, M. Gillet, premier délégué de Berlin, déclara « maintenir intacte pour son gouvernement la faculté d'accepter les règles générales de jaugeage comme telles, c'est-à-dire comme *règles générales*, ou *de ne les accepter que pour les navires transitant par le Canal.* » Le délégué allemand ne croyait guère au « jaugeage international définitif. »

Les commissaires anglais avaient reçu l'ordre de réserver absolument au Parlement britannique le vote ou le rejet du tonnage qui devait prévaloir à Constantinople. Le Parlement reçut donc communication officielle d'un *Bill* aux termes duquel le « tonnage nouveau » devait devenir légal dans le Royaume-Uni. Le colonel Stokes, appelé devant la Commission nommée par la chambres des Communes pour examiner ce bill, s'exprime ainsi : « Les recommandations de la Commission internationale sont contenues dans le projet de loi actuellement soumis à la chambre des Communes. S'il est adopté comme loi en Angleterre, il ne peut y avoir de doute que les autres nations ne s'empressent de leur côté de s'approprier les recommandations de la Commission, et, ainsi, un mode uniforme de jaugeage serait bientôt adopté dans le monde entier. »

C'est-à-dire qu'il y aurait un mode de jaugeage uniforme, mais non pas que ce jaugeage donnerait uniformément et définitivement la réelle capacité utilisable des navires.

Nous avons dit ce qu'avaient fait les commissaires. Leurs « recommandations » laissaient le tonnage officiel net dans presque toute sa fausseté, ne modifiant quelques points de détail que de manière à nuire à certains armateurs pour en favoriser d'autres. Une réforme se défend lorsqu'elle doit faire triompher un principe; elle est sans force, comme sans valeur, lorsqu'elle ne fait que déplacer une injustice et compliquer une situation. C'est là, absolument, la caractéristique du « nouveau tonnage. »

Le Parlement a parfaitement apprécié la réforme. Dès les premières séances, la Commission d'examen a clairement manifesté sa répugnance. Le délégué britannique de Constantinople, le colonel Stokes, a vu, alors, les conséquences de ses agissements. Il faut citer ses propres déclarations pour montrer l'activité de ses inquiétudes. « Dans des documents officiels qui ont paru, dit le colonel Stokes, M. Ferd. de Lesseps reproche aux gouvernements qui sont intervenus *pour restreindre ses recettes*, de n'avoir pas encore adopté le système de jaugeage recommandé par la Commission de Constantinople. Ce reproche était injuste à l'époque où il fut formulé, car à cette époque le bill que nous vous présentons était en préparation. Mais si le Parlement refusait de légiférer sur ce point, M. de Lesseps pourrait très-bien insister et prétendre qu'il n'est pas lié par un *expédient temporaire* élaboré exclusivement pour le canal de Suez, et qui ne serait pas accepté comme une solution *définitive* de la question du tonnage. Je crois que pour régler d'une manière satisfaisante et durable la difficulté-Suez, un changement dans notre loi et un accord international sont *nécessaires*. »

Le colonel Stokes connaît les termes de la déclaration impériale : Il faut que le tonnage imposé au canal de Suez devienne le « tonnage définitif du monde entier. » Cela ne suffit pas; il faut encore que ce « *tonnage international définitif* » représente la « *réelle capacité utilisable* » des navires. Le colonel répète, plus loin, la définition si précise qu'il a trouvée de la situation faite par lui au canal de Suez : « Si le Parlement refusait ce bill, M. de Lesseps pourrait fort bien persister dans son attitude et prétendre qu'il n'est pas engagé par un *expédient temporaire* élaboré pour le canal de Suez *seulement* et qui ne serait pas accepté comme une solution définitive de la question du tonnage. »

La conversation suivante s'engage entre un membre de la commission parlementaire — M. Hamond — et le colonel Stokes : *M. Hamond* : « Cet arrangement temporaire (il s'agit ici d'un cer-

tificat spécial de jauge pour le canal de Suez, créé par les autorités britanniques) n'a pas aux yeux de M. de Lesseps le caractère qu'aurait un acte du Parlement que d'autres nations pourraient s'approprier et faire loi chez elles. » *Le colonel Stokes :* « Précisément. » — *M. Hamond :* « C'est donc simplement reculer le moment de notre contestation avec M. de Lesseps? » *Le colonel Stokes :* « Oui, et lui fournir un motif de nous dire que nous avons simplement fait une combinaison pour échapper au payement des droits du canal. Je considère le refus du Parlement comme signifiant qu'il ne regarde pas le certificat spécial de jaugeage pour le canal de Suez comme valable. Et M. de Lesseps s'emparera de ce fait comme d'une expression violente contre l'acceptation de l'*expédient temporaire.* » Qu'ajouterions-nous à ces déclarations personnelles du commissaire anglais à Constantinople ? Pourrions-nous mieux qualifier qu'il ne le fait lui-même les conclusions de la commission internationale ? *Expédient temporaire* est une définition acquise.

Mais la commission de Constantinople, elle, qui la qualifiera ? Ecoutons la déposition, à la commission parlementaire des communes, de M. Farrer, secrétaire du *Board of Trade.* Cette déposition est importante, car le *Board of Trade* est toujours d'opinion que le *gross-tonnage* des navires est la meilleure des bases de perception pour les droits maritimes.

« Les instructions données au colonel Stokes, dit M. Farrer, étaient celles-ci : « Réglez la question du canal de Suez si vous le « pouvez ; pour cela nous vous donnons tous pouvoirs, mais « souvenez-vous que la question du tonnage dépend du Parlement « anglais. Donc, tout ce que vous pourrez faire à ce sujet, c'est de « formuler une recommandation. Prenez garde de nous engager ! « Prenez garde de nous rendre passibles d'une imputation de « *mauvaise foi* en faisant à Constantinople des propositions que « nous ne pourrions pas mettre à exécution à Londres. » Le président de la commission parlementaire dit à M. Farrer : « Que pensez-vous qu'il arriverait si le Parlement ne votait pas ce bill? » — *Réponse :* « Je crains, et cette crainte a lourdement pesé sur nous, que nous ne prêtions le flanc à de graves accusations de la part de M. de Lesseps, si nous n'adoptons pas, en substance, le tonnage de Constantinople. L'opposition de M. de Lesseps n'est pas éteinte. La Commission internationale n'a pas arrêté l'opposition de M. de Lesseps. Il persiste. Et il dit que cette commission a agi injustement envers lui. Il reste fidèle à son principe de percevoir les taxes sur le gross-tonnage. Nous n'en avons pas fini avec lui. S'il peut dire : « A Constantinople, vous avez adopté une proposition remé- « diant aux fraudes que votre loi autorise, mais revenus en An-

« gleterre vous n'avez rien fait. » M. de Lesseps sera libre d'ajouter : « Ce que vous avez fait là-bas n'était qu'une *comédie;* vous ne « l'avez fait que pour abuser de moi, et non parce que vous pensiez « appliquer une mesure juste et bonne. » Je crains donc que nous ne mettions dans les mains de M. de Lesseps une arme pour détruire ce qui a été fait à Constantinople à propos du canal de Suez.»

La Commission parlementaire ne se laisse pas émouvoir. Elle conserve visiblement son impression. M. Rathbone se charge de préparer l'enterrement du bill, suivant les procédés anglais. Il émet l'avis que le bill devrait, pour le moment, laisser « intact » l'ancien tonnage, et prévoir un procédé de jaugeage spécial pour le canal de Suez ; — qu'un bill pareil « pourrait être terminé *dans deux ou trois ans*, et que, d'ici là, il conviendrait d'employer cet intervalle de temps à négocier avec les Compagnies de docks, les armateurs *et M. de Lesseps*, pour étudier la question. N'obtiendrait-on pas un meilleur résultat qu'en votant ce bill maintenant? »

VI

L'expédient temporaire dont parle le colonel Stokes, avec toute l'autorité d'un auteur définissant son œuvre, ne sera jamais, quoi qu'on fasse, et alors même que le Parlement britannique finirait par transformer cet expédient en loi... qu'un expédient! La comédie de Constantinople, suivant l'expression du secrétaire du *Board of Trade*, restera, dans l'histoire de la diplomatie internationale, ce qu'elle est réellement : c'est-à-dire une réunion des clients d'un canal maritime cherchant à diminuer eux-mêmes les taxes qu'ils sont tenus de payer, — effectivement ou sous forme de subvention, — pour se servir de cette voie.

Mais la question si importante et si intéressante du tonnage maritime demeurera, en dehors de l'acte de spoliation dont a souffert la Compagnie de Suez, au-dessus des expédients que l'esprit le plus ingénieux pourra inventer. Il est presque naïf de dire que le tonnage *officiel* des navires devrait dire exactement le nombre de tonneaux qu'un navire est capable de porter. Il est démontré que le tonnage officiel anglais actuel ne mentionne que les 2/3 de la vérité; — nous venons de voir que le nouveau tonnage de Constantinople augmente simplement ces 2/3 insuffisants de 5 0/0 de leur insuffisance, en même temps que des mesures de détail créent des inégalités nouvelles, favorables aux uns, défavorables aux autres; — enfin, nous constaterons que le prétendu tonnage international, lequel devait, « arrêté et adopté par toutes les puissances, » devenir le *tonnage définitif*, n'est, en réalité, qu'un ton-

nage nouveau, presque aussi inexact que l'ancien, et imposé par la force à la Compagnie *seule* du canal de Suez.

Il faudra bien cependant, tôt ou tard, en arriver à la vérité, à la loyauté, à l'exactitude. Le procédé de réforme est simple, il est connu, il a été pratiqué, et il a donné d'excellents résultats. Comme l'a écrit le *Board of Trade*, la perception sur le gross-tonnage des navires est « exacte et correcte; » — comme le disaient les instructions données par le Gouvernement britannique au colonel Stokes: « le gross-tonnage est le meilleur étalon; » — comme le déclaraient, enfin, les juges de la Cour d'appel de Paris, le gross-tonnage des navires adopté par la Compagnie de Suez est un tonnage qui, « dégagé des atténuations des patentes, et répondant à la vérité du fret et du transport, ne peut que prêter, à la perception d'un droit de navigation, sa base la plus juste. »

Le gross-tonnage (seul tonnage actuel vrai), obtenu suivant la méthode de mesurage Moorsom, est-il satisfaisant? Le secrétaire du Board of Trade, M. Farrer, va nous répondre. Le président de la Commission parlementaire des communes demande : « Quelles sont les conclusions des commissaires de Constantinople, quant au tonnage? » — *Réponse de M. Farrer :* « Les conclusions des commissaires, quant au tonnage, sont, tout d'abord, que le système Moorsom pour évaluer le gross-tonnage est parfaitement satisfaisant. »

Nous n'avons pas pu, dans cette étude, dégager la question technique du tonnage des navires de la question spéciale du Canal de Suez. En maintenant, avec tant de hautes autorités, notre conclusion, à savoir que la perception des taxes maritimes sur le gross-tonnage des navires est la seule exacte et la seule juste, nous devons nécessairement désirer que cette vérité devienne légale un jour.

Le Parlement britannique, en s'opposant aujourd'hui à l'adoption en Angleterre du tonnage de Constantinople, a prononcé la condamnation de l'*expédient temporaire* que les troupes anglo-égyptiennes ont imposé à M. de Lesseps. Mais, alors même que le Parlement, pour sauver l'honneur des délégués britanniques à Constantinople, adopterait un jour ce tonnage singulier (1), il resterait à rendre ce

(1) Le nouveau tonnage est imposé par la force à la compagnie de Suez depuis le 29 avril 1874. Les navires payent les taxes dues pour passer le canal sur le nouveau net tonnage de Constantinople, à raison de 10 francs par tonne et avec une surtaxe de 3 francs, soit 13 francs par tonne. Or, pendant que l'application de cette mesure procure aux navires de commerce un bénéfice de 5 0/0 au détriment des actionnaires du canal de Suez, le bénéfice des compagnies postales subventionnées,

tonnage universel pour le faire *définitif*. Cette entreprise est impossible. Non, le tonnage de Constantinople, imposé par la force à M. de Lesseps, ne deviendra ni *universel* ni *définitif*, par la raison qu'il ne représente pas la véritable capacité des navires et que — parmi les nations maritimes — la Russie et la France ont protesté, à Constantinople même, par la voie de leurs délégués, contre son exactitude. Le tonnage nouveau n'étant ni *vrai* ni *définitif*, échappe aux conditions impérieuses que le Sultan avait mises officiellement à son application dans le Canal maritime de Suez.

J.-W. MERCHANT.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 1874.

COMMUNICATIONS.— Mort de Mlle Daubié.— Lettre de M. Ferrara relative à la discussion de l'intervention de l'État entre les économistes italiens. — Place faite à la géographie économique dans le nouveau plan d'étude des lycées.

DISCUSSION. — Le salaire est-il le juste prix du travail? — Le système de la participation.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La réunion a été présidée par M. de Lavergne, membre de l'Institut, député de la Creuse à l'Assemblée nationale, un des vice-présidents de la Société.

Au commencement de la séance, M. LEVASSEUR, membre de l'Institut, entretient la réunion du caractère et des travaux de Mademoiselle Daubié, morte le mois dernier et à laquelle il consacrera une notice dans le prochain numéro.

M. JOSEPH GARNIER donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Ferrara, un des plus savants économistes italiens, relative au dissentiment dont M. Wolowski entretenait la Société dans la dernière séance, dissentiment qui a provoqué la création de la Société Adam Smith, à Florence, et de la Société Romagnosi,

---

comme les *messageries maritimes*, atteint presque 20 0/0 ! Pour que le nouveau tonnage pût devenir *universel* et *définitif*, il n'aurait peut-être pas fallu lui faire subir, dans le canal de Suez, une épreuve pratique si concluante.

qui doit convoquer un congrès à Milan, lequel n'a pas trop sa raison d'être, après la lettre de M. Ferrara que nous reproduisons plus loin.

M. Frédéric Passy informe la réunion qu'il a eu la bonne fortune de faire émettre, par le Conseil général de Seine-et-Oise, un vœu en faveur de l'introduction de l'enseignement de l'économie politique dans les écoles normales primaires, et de faire voter, en outre, une somme de 500 francs pour subvenir aux frais de cet enseignement. Il espère que le ministre de l'instruction publique et le Conseil de l'instruction publique feront bon accueil à ce vœu.

M. Levasseur reprend la parole pour exposer le nouveau programme des cours de géographie économique dans les lycées, c'est-à-dire dans l'enseignement secondaire classique.

Nous reproduirons son exposé dans le prochain numéro.

M. Foucher de Careil, à propos de l'enseignement économique, signale les heureux efforts d'un jeune ingénieur des ponts et chaussées, M. Philippe, qui a fait à Corbeil (Seine-et-Oise), 55 leçons d'économie politique en deux ans, devant un auditoire, relativement nombreux, réuni par un comité local qui s'est donné la louable mission de répandre l'instruction.

Après ces diverses communications et une présentation d'ouvrages par M. le secrétaire perpétuel, M. le président procède au choix d'une des questions inscrites au programme pour faire l'objet de l'entretien général de la soirée. La majorité se prononce pour la question suivante :

LE SALAIRE EST-IL LE JUSTE PRIX DU TRAVAIL?

La question a été formulée en ces termes par M. Hippolyte Passy, l'un des présidents de la Société : « Sous le régime de la libre concurrence, l'ouvrier reçoit-il tout le prix de son travail par le salaire? » A cette question, les écoles socialistes ont toujours répondu par la négative.

M. Maurice Block croit que M. H. Passy, dont la réunion regrette l'absence, a pensé, en posant la question, à la doctrine propagée avec tant d'ardeur et de persévérance par M. Karl Marx, et d'après laquelle l'ouvrier ne recevrait pas la totalité du salaire gagné.

Tout le système de cet agitateur socialiste est établi sur cette proposition, présentée d'abord comme une hypothèse, mais traitée

bientôt en vérité démontrée : que six heures de travail suffiraient à l'ouvrier, mais que le patron le force à travailler douze heures, — ou un nombre d'heures supplémentaires quelconque. C'est par ces heures supplémentaires que l'ouvrier est *exploité* par le patron. Bien que M. Marx n'ait pas fait l'ombre d'un effort pour prouver sa thèse, il est des personnes qui se sont laissé persuader que l'ouvrier travaille sans rémunération équivalente, et ces personnes encouragent les ouvriers à s'associer, à se coaliser, pour obtenir, par un effort commun, au besoin par des grèves, soit une élévation de salaire, soit une réduction des heures de travail. En général, les économistes restent, au contraire, convaincus que le taux des salaires dépend de la situation des marchés, que les coalitions et les grèves ne peuvent obtenir que des succès passagers, que l'arbitraire ne joue pas en ces matières un rôle bien sensible, le rapport entre patron et ouvriers étant soumis à des lois économiques certaines.

Sur l'influence des grèves pour faire monter les salaires, des relevés ont été faits en divers endroits, mais personne n'a entrepris des recherches aussi étendues, ni d'après une aussi bonne méthode, que M. Bœhmert, professeur de faculté à Zurich. Il a réuni de nombreux matériaux, dont une partie est déjà publiée, et M. Maurice Block a pu examiner un certain nombre de tableaux, desquels il résulte que, dans les localités ou dans les industries qui n'ont pas été visitées par des grèves, les salaires n'ont pas moins augmenté qu'ailleurs. Du reste, l'orateur croit pouvoir prouver l'inutilité des grèves par le fait que des travailleurs qui ne peuvent pas se coaliser, les fonctionnaires et employés, ont vu leurs traitements augmenter aussi rapidement que les ouvriers leurs salaires. Il n'est nul besoin, par conséquent, de moyens artificiels pour les faire monter ; ils montent naturellement par la hausse générale des prix, car ils sont soumis aux fluctuations du marché, à la loi de l'offre et de la demande, et si l'ouvrier n'obtient pas toujours ce qui est désirable, tout ce que nous lui souhaitons, il reçoit du moins la totalité de ce que son travail vaut à un moment donné.

M. Ad. Blaise (des Vosges). La question, telle que l'a posée notre illustre président, ne serait pas résolue comme il convient par une réponse simplement affirmative de cette réunion. Ainsi que notre confrère M. Block vient de le faire remarquer, cette question semble viser surtout l'affirmation erronée des socialistes aux termes de laquelle « le travail étant la source unique de la valeur des choses, l'ouvrier ne reçoit pas par le salaire le prix complet de son travail, toutes les fois qu'il ne reçoit pas la totalité du prix de vente des produits. »

Pour réfuter complètement cette erreur, il faudrait analyser tous les éléments si divers et si nombreux qui contribuent à former la valeur des choses. M. Blaise laisse ce soin à d'autres et veut se borner à mettre en lumière un de ces éléments essentiels et néanmoins le plus souvent inaperçu ou négligé. Cet élément, c'est la *prime d'assurance* que le chef d'industrie doit ajouter à son prix de revient, toutes les fois que les circonstances commerciales le permettent, pour compenser les risques de vente à perte auxquels il il est si fréquemment exposé.

Pour les grandes manufactures, pour les usines qui, comme le Creuzot, emploient des milliers d'ouvriers, comme pour les filatures, les tissages mécaniques, qui en occupent des centaines, il y a des devoirs de chefs de famille qui ne permettent pas de proportionner toujours le travail offert et payé aux ouvriers avec l'activité de la demande des produits et de leur placement. On continue à produire sans commandes, parce que l'on ne veut pas mettre sur le pavé une partie de son personnel, dont on se considère comme tenu d'assurer l'existence; on augmente ainsi le stock des marchandises disponibles, on en déprécie la valeur, et si l'on n'avait pas constitué un fonds d'assurances suffisant contre les crises de cette nature, on succomberait en entraînant dans la misère les ouvriers auxquels on aurait imprudemment trop distribué. En ces matières, il y a un point de fait qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que jusqu'à la vente et à la réalisation des produits, il est impossible d'en fixer exactement la valeur, dont une fraction demeure aléatoire, la grande loi de l'offre et de la demande n'existant pas seulement dans la fixation des salaires, mais aussi, plus largement et plus fréquemment encore, dans le prix des choses, et c'est contre les variations de ces prix que l'industriel prudent est tenu de se défendre en réglant les salaires de façon à conserver une marge, ou prime d'assurance, sans laquelle il ne pourrait continuer à donner des travaux à ses ouvriers chaque fois que la vente se ralentit ou s'arrête.

M. Frédéric Passy, d'accord sur le fond des choses avec MM. Block et Blaise (des Vosges), croit cependant devoir ajouter à ce qui vient d'être dit quelques observations.

En premier lieu, M. F. Passy regrette que M. Block, en appelant le travail une « marchandise », n'ait pas peut-être assez nettement marqué cette vérité, si bien indiquée dans un excellent manuel, que le travail est en réalité « la seule marchandise », — celle dont les objets divers qui sont dans le commerce ne sont que le véhicule; — en sorte qu'il ne peut y avoir opposition et antago-

nisme entre le travail, exercice actuel de l'effort productif, et le capital ou la « propriété », réserve et incorporation du travail antérieur en vue de services ultérieurs. D'une part comme de l'autre, ce sont des «services» qui s'échangent et se payent ; et l'on ne saurait concevoir pour cet échange de loi plus équitable et plus sûre que la loi de l'offre et de la demande, autrement dit le prix débattu en liberté.

En second lieu, M. Frédéric Passy, en appuyant de ses observations personnelles ce fait, avancé par M. Block, que les salaires tendent à augmenter non-seulement dans la même proportion que les objets de consommation, mais même, généralement parlant, dans un proportion plus forte, demande s'il n'y a pas dans ce fait une loi d'une extrême importance, et une loi tout à l'avantage du travail. On a beaucoup parlé de la vie « à bon marché», et l'on en a fait l'idéal de l'avenir et la conséquence naturelle de la liberté du travail et de l'échange. Ce n'est pas le bon marché, — le bon marché estimé en argent du moins, — qu'il faut poursuivre ; c'est la « facilité de vivre », exprimée par un rapport meilleur entre le résultat et l'effort.

Or, cet enchérissement même dont on se plaint ne serait-il pas, à y regarder de près, l'un des moyens par lesquels se réalise cette amélioration ? Car lorsque le prix des choses s'élève d'autant, de plus même, la condition de l'homme qui vit de salaire n'est pas empirée, elle est améliorée, au contraire ; et l'on peut voir combien, quelque imparfaite qu'elle soit encore, s'est modifiée depuis un quart de siècle la vie des plus pauvres. Il n'en est pas de même de la condition de l'homme qui vit de revenus, fruit d'un travail antérieur. C'est sur lui que porte le poids du renchérissement.

D'où l'on peut conclure que ce renchérissement, en diminuant les fortunes acquises ou en les contraignant à se refaire jour à jour par un emploi productif d'elles-mêmes, est l'ennemi de l'oisiveté et tend à faire toujours au travail d'aujourd'hui la part plus belle qu'au travail d'hier. Mouvement admirable, mais qui serait aussitôt arrêté si l'on essayait de le brusquer en réduisant artificiellement par la contrainte la part du travail passé. En ce cas, le capital effarouché se déplacerait ou s'évanouirait, et le travail d'accumulation, non moins indispensable que le travail de production, s'arrêterait.

C'est ce que n'ont pu comprendre ces faux et dangereux amis qui ont réclamé pour eux ce qu'ils appellent la totalité de leur produit, en réalité la totalité de leur produit et du produit du travail des autres. Il peut paraître humiliant d'en être réduit à insister sur de telles évidences ; mais en réalité il le faut. Le travail, le débat

étant supposé libre, a pour salaire précisément son produit, « tout son produit », c'est-à-dire la part pour laquelle il a contribué à la production totale. Mais cette part n'est qu'une partie du produit total, par cette raison que chaque travail, chaque main, chaque effort intellectuel, à son heure, n'a participé que pour une portion, plus ou moins grande, à la production totale. Un produit, quel qu'il soit, du plus simple au plus compliqué, n'est qu'une série de façons; chacune a droit à son salaire, et ce salaire, équivalant à une fraction de la valeur de l'objet, représente, — s'il est ce qu'il doit être, — la fraction même pour laquelle cette façon figure dans l'ensemble.

L'entrepreneur, le capitaliste, qu'on accuse de percevoir indûment et sans travail la part du travail de l'ouvrier, n'a pas seulement, — ce qui est un travail, — combiné, préparé, assemblé ; il a de plus rétribué, par ses achats de matériaux et d'instruments, « une multitude infinie de travaux antérieurs », qui sont devenus siens par le prix qu'il a déboursé pour en obtenir le produit. La part du capital n'est en réalité que le remboursement de ces travaux soldés par le capitaliste, ou le salaire de son propre travail de l'heure présente. Mais, entre ces milliers de parties prenantes, ayant chacune droit à la totalité de leur produit, qui peut se charger de faire la répartition? la liberté seule, mettant à chaque instant chaque produit à son prix, selon ce qu'il représente de services rendus ou de sacrifices épargnés.

Un dernier point sur lequel M. H. Passy croit devoir revenir, et qui se rattache au précédent, est celui-ci. Aux yeux de certaines personnes, l'ouvrier n'aurait pas droit seulement à un salaire, en tant que travailleur, il aurait droit de plus à un intérêt, en tant que capitaliste ; et le capital, dont le produit lui serait dû, serait sa propre personne. Cette thèse a été développée, il y a quelques années, au sein de la Société d'économie politique, avec un très-remarquable talent, par un homme dont, plus que personne, l'orateur apprécie l'intelligence et le cœur, M. Ch. Robert. Elle n'en est pas moins fausse et dangereuse, d'autant plus dangereuse qu'elle est plus spécieuse et qu'elle fait appel à des sentiments plus généreux. Oui, l'homme libre, à la différence de l'esclave, est propriétaire de sa personne, et cette personne est un capital; mais la rémunération de ce capital, c'est le salaire ni plus ni moins, et c'est parce que le capital personnel et l'emploi de ce capital varient, que le salaire varie, et dans le chiffre, et dans la forme. Tel vaut un et tel vaut dix; c'est-à-dire que le premier ne produit qu'un, tandis que le second produit dix; le salaire, s'il est librement débattu, sera en proportion. Tel aussi tient plus à la fixité, et tel plus

à ne rien perdre des chances de la production à laquelle il prête la main; celui-ci recevra, pour tout ou pour partie, une rétribution proportionnelle, tandis que celui-là n'aura qu'un salaire fixe. Qu'il y ait, et de plus en plus à mesure que les intelligences se développent, intérêt à joindre ou à substituer même, dans certain cas, la rétribution proportionnelle à la rémunération fixe, la participation au salaire, c'est possible; et je crois, pour ma part, dit M. Fr. Passy, que beaucoup reste à faire dans cette voie, bien que je ne croie pas à la suppression totale du salaire fixe. Mais ce n'est pas parce que l'ouvrier a réclamé autre chose à côté et en dehors du salaire, c'est parce qu'il y a des formes de salaire plus satisfaisantes que d'autres, plus favorables à l'effort, au soin, à la conscience, à la bonne harmonie, que ces modifications peuvent et doivent être cherchées et réalisées quand elles sont réalisables. Tout revient, en fin de compte, à faire produire à chacun davantage et mieux; c'est le seul moyen d'accroître la richesse générale en faisant à chacun sa part et la faisant meilleure. Plus de produit, plus de salaire.

M. Léon Say n'a rien à contredire aux paroles qu'on vient d'entendre; M. Frédéric Passy a parfaitement démontré que la valeur du produit comprend deux parts : celle du travail et celle du capital, et il en a conclu que si le travail prenait tout, il prendrait plus que ce qui lui appartient, il s'approprierait, en un mot, la part d'un autre. Mais M. Block a non-seulement dit que chacun des éléments de la production avait droit à une part, mais il a posé en principe que la libre concurrence amenait un partage équitable entre les deux ayants droit. Or, ce n'est pas le tout de savoir qu'une chose appartient à deux personnes; il faut encore savoir dans quelle proportion la chose appartient à chacune d'elles.

Il est difficile de juger la question au point de vue de l'ouvrier, et l'on peut dire que l'ouvrier est mal placé pour défendre ses intérêts et se faire allouer ce qui lui revient en toute justice; mais si l'on renverse le problème, on peut le résoudre aisément. Le capital ne peut pas prendre plus que ce qui lui revient quand la libre concurrence existe. Rien de plus facile à transporter qu'un capital d'un point à un autre, dans le même pays ou d'un pays à un autre; c'est un déplacement autrement facile que celui des ouvriers. La concurrence des capitaux amènera nécessairement le capital à se contenter du minimum qui peut lui revenir et à laisser par conséquent au travail le maximum de ce qui lui appartient. C'est en ce sens qu'on peut dire que la libre concurrence assure au travail la part qui lui appartient dans la production.

M. Maurice Block désire compléter les observations qu'il a faites, en ouvrant le débat.

Les doctrines que l'économie politique a pour mission de combattre ne nient pas seulement les droits du capital, elles affectent aussi de méconnaître les droits du travail intellectuel. Il n'est toujours question que du travail manuel ; c'est l'ouvrier seul qui produit, le patron est censé ne rien faire. Or, il est évidemment le vrai moteur de son établissement; sans son travail intellectuel, sans sa direction, ses soins administratifs, sans son habileté à trouver des débouchés, les efforts de l'ouvrier resteraient stériles. Ce n'est pas parce que des marchandises remplissent les magasins que l'ouvrier reçoit un salaire, c'est parce qu'elles en sortent pour satisfaire le consommateur. Sans doute, l'ouvrier habile mérite un salaire plus élevé que l'ouvrier médiocre, et le reçoit ; mais c'est grâce au patron.

L'une des tâches du patron, — travail intellectuel s'il en fut, — est de choisir ses collaborateurs et ses instruments, et de choisir précisément ceux qu'il lui faut. Si le produit en devient plus parfait, le patron y est pour quelque chose, et il est juste qu'il ait sa récompense. Le travail manuel reçoit généralement une rémunération fixe, graduée selon le degré de sa perfection; le capital a également une part fixe, tant p. 0/0; seul, le bénéfice du patron est indéterminé : il dépend surtout de sa capacité et de son activité. Et si vous voulez faire entrer en ligne de compte les chances qui peuvent favoriser le patron, n'oubliez pas non plus celles qui lui sont défavorables, qui peuvent le ruiner ; n'oubliez pas, surtout, que ce salaire de l'ouvrier est fixe et que, — aussi longtemps que l'établissement existe, — il ne court aucune chance aléatoire, ainsi que M. Blaise des Vosges l'a fait remarquer.

M. Paul Coq ne saurait méconnaître, dans une question si souvent débattue et qui est incessamment à l'ordre du jour, que l'entrepreneur n'ait droit à des profits infiniment plus larges que ceux auxquels peut prétendre l'homme du salaire. Non-seulement le chef d'entreprise doit déployer une intelligence et des aptitudes qui lui font une place à part dans l'atelier industriel, mais il assume des responsabilités, il affronte surtout « des risques » divers que l'ouvrier ne saurait courir ; car, qu'il y ait gain ou perte, sa rémunération est fixe, et partant assurée. Il n'y a donc, de ce chef, nulle parité entre l'homme du salaire et celui dont le temps, la peine, les capitaux sont aventurés sans pouvoir se promettre, en retour, des compensations plus ou moins grandes.

Mais si les conditions de l'ouvrier et de l'entrepreneur impliquent

ici des différences, qui font que le premier ne saurait prétendre à un traitement égal à l'endroit des profits, il ne suit nullement de là que la part faite à l'ouvrier par le salaire soit tout ce à quoi il peut raisonnablement prétendre. Sans doute, sa rémunération est relativement assurée par cela même qu'elle lui est invariablement acquise, que l'affaire soit en perte ou qu'elle réalise un profit médiocre; mais, sans parler des chômages dont souffre l'ouvrier encore plus que le patron, l'on ne peut nier que le salaire, pris en masse, notamment dans la fabrique, ne constitue une rémunération généralement insuffisante, tant il est mesuré strictement aux nécessités de la vie.

Ce qui le prouve, et c'est là un suffisant indice, c'est que la femme dont la place serait beaucoup mieux à la maison que dans l'atelier, l'enfant lui-même, avant qu'il ait reçu le bienfait de la première éducation, doivent fournir au salariat l'appoint qui lui manque. Nos lois dans ces derniers temps ne sont occupées que de renfermer dans de justes bornes les abus de cette collaboration nécessaire, et l'on arrive dans ce système de sollicitude généreuse à priver la famille du supplément de paye dont elle ne saurait se passer.

On répond, il est vrai, que le taux du salaire est soumis, comme toute chose qui est dans le commerce, au jeu de l'offre et de la demande; que les patrons se faisant fatalement concurrence, il suit de là que le prix des services hausse quand ils sont plus demandés qu'offerts, et qu'il est inévitable que le taux de cette rémunération fléchisse alors qu'on n'en a pas l'emploi suffisant.

Voilà déjà, sans parler des maladies, des infirmités qui arrivent, et des chômages accidentels, que le salaire manque « de cette fixité » qui fait que l'ouvrier serait pleinement affranchi de tout « risque. »

Mais, lorsqu'on tire argument de la concurrence que se font les patrons pour en conclure que le salaire garde un niveau suffisamment rémunérateur, on perd de vue que les salariés se font une concurrence bien autrement ardente et active, puisqu'il s'agit de leur subsistance. La partie n'est pas égale de ce chef entre eux et l'entrepreneur; car, comme l'ont à l'envi fait remarquer des hommes éminents fort éloignés de s'entendre par ailleurs, mais ici unanimes, si le patron « peut attendre », s'il peut ajourner de quelques semaines la dépense et les charges afférentes à son entreprise, l'ouvrier, lui, ne saurait remettre à plus tard la satisfaction de ses impérieux besoins. Il faut, dès lors, qu'il se contente d'une rémunération telle quelle, et le débat du salaire n'est pas précisément d'essence aussi libre qu'on veut bien le dire.

On n'a qu'à voir ce que pensent à cet égard Bastiat, Léon Faucher, M. Thiers, enfin, qui en faisait la remarque il n'y a pas encore bien longtemps dans la discussion de l'impôt sur les matières premières. L'ouvrier est donc dans quelque notable mesure à la merci des circonstances pour le taux général de son salaire. Il dépend d'un entrepreneur bien plus que celui-ci n'en dépénd.

Voilà le fait général, c'est-à-dire normal, ce qui ne fait pas obstacle à ce que certains ouvriers, aux aptitudes rares et en quelque sorte exceptionnelles, ne soient bien mieux traités, vu que leurs qualités spéciales s'imposent. Mais ce n'est pas là le fait ordinaire, et l'exception n'aurait d'autre résultat, comme toujours, que de confirmer la règle.

Dans la question qui se pose ici entre le salaire et les profits incertains de l'entrepreneur, on peut dire que l'objection prise de la concurrence qui existe entre les patrons est sans valeur. L'inégalité de force qu'on ne saurait nier ôte, d'ailleurs, toute importance à cet argument. L'écart qui en résulte est constant, et cet écart met à une grande distance l'un de l'autre l'ouvrier et le patron au point de vue du libre débat des simples services.

On pourrait comparer ces deux situations à deux séries distinctes, mais d'ailleurs en parfait parallélisme. Comme l'écart est considérable et qu'il persiste, les signes parallèles, suivant l'axiome admis en géométrie, ne sauraient se rencontrer, encore moins se confondre.

Sans doute, la condition générale de l'ouvrier, au point de vue de l'entretien, de la subsistance, s'est notablement améliorée en France, de même qu'en d'autres pays, depuis quarante ans, depuis même vingt ans. Il est mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé; il jouit, enfin, de plus de bien-être, mais il bénéficie, à cet égard, de la richesse générale qui s'est développée. Dans un milieu social, il est impossible que le niveau de l'existence s'élève sur un point sans que tout le reste s'en ressente. Cela est fatal.

Mais, au point de vue de l'épargne généralement possible, la condition de l'ouvrier a peu ou point changé. Pas plus qu'il y a vingt-cinq ou cinquante ans, il ne lui est possible de faire la part de l'avenir. La raison en est que son salaire, surtout dans la fabrique, est trop strictement mesuré à ce qui est nécessaire.

On parle de consommations de plus en plus actives en ce qui concerne le salariat; on s'appuie notamment sur la consommation du vin, sur les nombreux débits de boissons qui existent. On eût pu parler, à ce propos, du débit de plus en plus grand des spiritueux et des boissons alcooliques. Mais cela même conclut en sens contraire de ce qu'on prétend induire. S'il y avait plus de place dans

le salaire pour l'épargne riche et vraiment fructueuse, l'on ne verrait pas les débits de boissons à ce point assiégés. Là où le travail est rémunérateur, l'homme se fait sobre, rangé, de plus en plus ordonné dans sa vie de famille, parce qu'il prend souci de l'avenir; qu'il le peut, qu'il le doit, et qu'il sent qu'auprès de cela les jouissances brutales d'un instant sont peu faites pour ajouter à ses joies, à sa satisfaction intime et à ses forces.

Le travail n'est moralisateur qu'à la condition d'être fructueux, c'est-à-dire équitablement rémunérateur. Sans cela, il décourage, et chacun peut comprendre, conclut M. Coq, où conduit le découragement, c'est-à-dire la tâche accomplie sans espoir. Le salaire devrait avoir sa part, dans quelque mesure, du gain recueilli. Des applications nombreuses autant que variées ont eu lieu en divers pays, et l'expérience est venue prouver qu'elles n'ont pas moins profité au maître qu'à l'ouvrier.

MM. Clément Juglar, Robinot et **Hervieux** présentent des observations qui sont complétées dans les notes qui suivent ce compte-rendu. Celles de MM. Robinot et Hervieux sont relatives à la participation aux bénéfices.

M. Mannequin peut admettre les affirmations générales de M. Block et les critiques qu'elles ont provoquées de la part de MM. Coq et Robinot. M. Block dit, avec raison, que c'est l'offre et la demande, librement et concurremment exprimées, qui déterminent les parts respectives du capital, du patron et de l'ouvrier. Avec raison également, M. Coq objecte que l'offre et la demande sont loin d'être toujours libres comme elles pourraient, comme elles devraient l'être; que, d'ailleurs, fussent-elles toujours libres, l'égalité n'existant pas entre l'ouvrier et le patron, l'emprunteur et le prêteur, le débat qui fixe leurs parts respectives est contraint, et le plus nécessiteux, dans une mesure plus ou moins pénible, subit la loi de son contradicteur. Que l'ouvrier devienne parfois le plus fort dans ce débat, l'objection de M. Coq n'en subsiste pas moins; elle signifie qu'au jeu de l'offre et de la demande une certaine égalité est nécessaire. Cette égalité n'est pas possible, dit-on; elle n'a existé et n'existera jamais.

Est-il bien vrai que cette égalité soit impossible? D'abord, il ne s'agit pas de cette égalité mathématique, qui n'est et ne peut être qu'une abstraction; il s'agit d'une égalité de même nature que celle que nous appelons l'égalité devant la loi, ou, du moins, d'une égalité que l'égalité devant la loi suffit à produire avec le temps. Si les ouvriers en demandent une autre, ils ont tort; mais celle-là,

l'orateur n'en doute pas, leur donnera tout ce qu'ils peuvent légitimement ambitionner; or, celle-là vient, et beaucoup plus vite qu'on ne pense. Ne constatait-on pas tout à l'heure une grande amélioration dans la condition des ouvriers? Cela veut dire apparemment que les salaires se sont élevés; mais l'élévation des salaires, c'est l'égalité en question qui se produit sous nos yeux.

Les ouvriers, dit-on encore, ont la folle, l'inique prétention de garder pour eux seuls toute la richesse qu'ils contribuent à produire. S'ils voulaient cela en même temps qu'ils continueraient de travailler en collaboration avec les patrons et les capitalistes, ils seraient fous et iniques, en effet; mais si leur prétention se borne à vouloir produire seuls tout ce qu'ils produisent actuellement en collaboration avec les patrons et les capitalistes, elle est parfaitement légitime. J.-B. Say disait ceci, qui est juste: C'est très-bon d'avoir du crédit quand on en a besoin, mais c'est meilleur de n'en avoir pas besoin. Ce que J.-B. Say disait de l'emprunteur, on peut le dire de l'ouvrier : c'est très-bon de travailler chez un patron quand on en a besoin, mais c'est meilleur de travailler pour son compte. Si donc l'ouvrier parvient à produire seul, ou associé à d'autres ouvriers comme lui, tout ce qu'il produit actuellement avec l'assistance du patron et du capitaliste, il gardera pour lui seul toute la richesse produite, et ce sera légitime. Mais y parviendra-t-il? Il y parviendra, croit M. Mannequin, s'il parvient à se réformer lui-même. Dans l'état actuel des choses, l'obstacle le plus puissant à ce qu'il y parvienne vient de lui, de son ignorance et de ses défauts. Nous n'avons point à examiner ici comment il peut y parvenir; mais ce qu'on peut assurer d'avance, c'est que la société gagnerait énormément à ce qu'il y parvînt. Lui produisant seul, c'est-à-dire réunissant dans sa personne les trois conditions d'ouvrier, de patron et de capitaliste, lui, donnant à son travail l'incomparable stimulant de l'intérêt personnel direct, qui lui manque, la production coûterait beaucoup moins, et la richesse grandirait dans des proportins incomparables.

Voilà le terrain sur lequel doit se placer la question; c'est le terrain de la science calme et désintéressée. Partout ailleurs la question se passionne, s'envenime et s'obscurcit. Donnons acte aux ouvriers de la légitimité de leur prétention à produire seuls et à garder seuls par conséquent les résultats de la production, à la condition qu'ils respecteront chez les autres et qu'on respectera chez eux la liberté et la propriété, qui sont les conditions fondamentales de la justice. Rien de bon et de durable ne se fonde sans cela. Ne les irritons pas en discutant passionnément leurs espérances et en niant qu'elles soient raisonnables. Assurément, elles sont très-rai-

sonnables; mais ne le fussent-elles pas qu'elles seraient toujours légitimes, à la condition, répétons-le, qu'ils respecteront chez les autres et qu'on respectera chez eux la liberté et la propriété, qui leur feront autant de bien dans l'avenir qu'on leur a fait de mal dans le passé en les violant systématiquement.

M. de Lavergne demande à M. Mannequin s'il compte positivement, pour l'amélioration du sort des salariés, sur autre chose que sur la liberté du travail et celle des transactions.

M. Mannequin répond que non; mais qu'il veut laisser la voie ouverte aux aspirations légitimes.

M. Joseph Garnier pense que la réponse à la question inscrite au programme ne peut être qu'affirmative. Il est bien vrai que l'ouvrier et l'employé, sous un régime de libre concurrence, reçoivent tout le prix de leur travail dans le salaire.

Mais pour amener la conviction dans un esprit qui pense le contraire, comme pour répondre aux assertions de M. Karl Marx, il faut faire tout un cours d'économie politique, toute une série de démonstrations. Il faut analyser le phénomène de la production, montrer le rôle spécial du travail manuel et du travail intellectuel, celui du capital et des agents de la nature. Il faut constater l'inégalité dans les facultés du travailleur, il faut analyser le phénomène de l'échange, légitimer le droit de propriété, montrer que la libre concurrence est un principe naturel d'organisation sociale et que la justice se traduit et ne peut se traduire que par le libre jeu de l'offre et de la demande.

La doctrine de M. Marx, si doctrine il y a, comme celle des socialistes, n'a pas d'autre fondement que ces multiples ignorances. M. Joseph Garnier rappelle à ce sujet les sottises dites par des hommes *avancés* au banquet du Châlet en 1848, et dans les réunions de la Redoute en 1868 et 1869.

Le prix du travail ou le salaire résultant de la libre concurrence est-il suffisant là où on le considère, c'est là une toute autre question qu'ont abordée MM. Paul Coq et Juglar, mais qui n'est pas comprise dans l'énoncé du programme.

La participation est-elle ou n'est-elle pas un bon moyen d'augmenter à la fois le revenu des travailleurs et la productivité du travail; c'est encore une autre question, abordée par MM. Robinot et Hervieux.

MM. Mannequin et Coq désirent que les ouvriers et les employés soient libres d'améliorer leur sort, que la voie leur soit toujours ouverte et que l'espérance ne leur soit pas enlevée. Ce désidératum

est celui de la science économique depuis qu'elle existe. Mais cette même science, interprète du bon sens, de la justice et de la probité, s'attache à toujours présenter la nature des choses, à constater les effets produits, à dissiper les illusions, à signaler le charlatanisme, illusions et charlatanisme qui ont pour but d'égarer les hommes en dehors de la route du progrès; c'est pour cela qu'elle a répondu de bonne heure à la question posée que le salaire librement débattu, librement accepté, est le juste et légitime prix du travail; ce qui explique que le travailleur est toujours à la recherche d'un travail mieux rétribué ou plus avantageux pour lui, d'autant mieux rétribué que les capitaux seront plus abondants, c'est-à-dire que les capitalistes seront plus nombreux; car il est absurde de rêver des capitaux sans capitalistes; il est malhonnête et dangereux de faire espérer un état social où ceux qui n'ont que leur travail peuvent avoir les mêmes avantages que ceux qui ont, en sus de leur travail, des richesses accumulées.

M. Joseph Garnier termine en faisant remarquer que la dénomination de Capital appliquée à la Terre ou aux facultés de l'homme embrouille plus qu'elle n'éclaire ce genre de question.

M. **de Labry** : M. Mannequin a présenté comme un progrès réservé à l'avenir, et peut-être même comme une généreuse utopie, un système de travail qui rendrait l'ouvrier entrepreneur et capitaliste; mais de tels systèmes fonctionnent dans la grande industrie française, et notamment au Creuzot, que M. de Labry a récemment visité.

Cette maison emploie environ 12,000 ouvriers, dont 7 ou 8,000 dans ses usines métallurgiques; par conséquent, les exemples donnés par elle ont de l'importance. Elle fait exécuter les travaux sidérurgiques par des équipes d'ouvriers qui marchandent librement, avec le directeur ou ses représentants, les conditions de prix et d'exécution. Elle met à leur disposition le métal, la machine, les outils, le combustible; ils bénéficient des économies qu'ils réalisent sur le temps de travail, les déchets, les matières premières. Ils sont ainsi entrepreneurs.

La direction ouvre à leurs épargnes une caisse qui donne 5 0/0 d'intérêt annuel avec faculté de retrait à volonté; et, lorsque ces épargnes ont grossi, elle en encourage l'emploi aux deux placements suivants : Elle propose à bon marché à ses ouvriers des maisons construites par elle, et qu'ils peuvent acquérir, soit par des versements sur le prix d'achat, soit par le payement d'annuités à un taux très-modéré, qui soldent en même temps le loyer et l'amortissement de l'acquisition. Les actions du Creuzot sont assez

rares ; la direction s'en procure néanmoins, elle engage les ouvriers à les acquérir et les leur cède à un prix de faveur ; ils deviennent ainsi capitalistes, et de l'entreprise même pour laquelle ils travaillent.

Quelques-uns de nos honorables collègues ont dépeint les rapports actuels du patron et de l'ouvrier dans notre pays comme une lutte dans laquelle agissent seuls, d'une part, la liberté pour le chef d'employer et de congédier le salarié, d'autre part, la liberté pour l'ouvrier d'offrir son travail et de s'en aller ou de faire grève. L'habile et bienfaisante organisation du Creuzot n'est pas conforme à ce triste tableau.

NOTE DE M. CL. JUGLAR.

M. Clément Juglar pense que la réponse à la question posée est bien simple, et se trouve dans les faits qu'on observe autour de soi et qu'il suffit d'interroger.

En voyant les résultats merveilleux du travail, on a dû se demander si les produits étaient également répartis entre le capital et la main-d'œuvre. Sous le régime de la libre concurrence, les économistes n'ont pas hésité à répondre que l'ouvrier recevait tout le prix de son travail. Mais cette opinion a trouvé d'ardents contradicteurs ; toute l'école socialiste a protesté, et, comme on vient de le rappeler, M. Karl Marx a été jusqu'à affirmer que l'ouvrier recevait à peine un salaire équivalent à la moitié du temps qu'il consacre au travail ; de telle sorte que le patron, sur une journée de douze heures, aurait six heures de bénéfice.

S'il en était ainsi, on comprend combien la situation du chef d'industrie serait enviable ; réduisons même cette proportion, et admettons que l'ouvrier donne une heure gratis, et aussitôt voyez les conséquences : Il suffira d'établir une usine, d'ouvrir un comptoir, pour prélever cette prime ; et, comme on la prélèvera en raison du nombre des ouvriers, la voie pour arriver à la fortune est toute tracée et n'est plus un secret pour personne. Malheureusement, dans la pratique, il n'en est pas ainsi ; en jetant les regards autour de nous, nous constatons que cette part de bénéfice que le patron doit absorber au détriment de l'ouvrier ne suffit pas toujours pour le faire vivre. Combien de chefs d'industrie employant des ouvriers succombent ! Et cependant, si les choses se passaient comme on le prétend, avec une pareille subvention, rien ne leur serait plus facile que de vivre. Ces défaillances nous montrent qu'entre les prix de vente et les salaires il y a, par suite de la concurrence, un écart très-faible, qui permet à peine de rémunérer le capital et le travail du patron, c'est-à-dire de celui qui dirige toutes les forces en action.

Poussant l'argument plus loin, le retournant même, nous pourrions dire que, dans cette répartition des produits entre le capital et la main-

d'œuvre, c'est cette dernière qui a la meilleure part et qui se trouve à l'abri du plus grand nombre des risques. Nous savons tous, en effet, que les conditions de l'industrie et du commerce sous l'influence de l'abaissement de barrières douanières et avec la facilité des transports par les chemins de fer, sont complètement changées. Aujourd'hui, pour supporter la lutte et réussir, il faut mettre en jeu un capital beaucoup plus fort qu'autrefois; il faut pouvoir le doubler, le tripler, selon les circonstances, pour diminuer les frais généraux à répartir sur une production triple ou décuple; c'est là tout le secret de la clef du succès, mais, pour l'obtenir, il faut tomber juste, sous peine de tout perdre.

Ce gros capital, mis ainsi en action, est immobilisé sous forme de maisons, de machines, de matières premières, de matières fabriquées qui doivent passer par la main des ouvriers, et alors il n'est pas difficile de voir quelle est la position qui offre le moins de risques, celle de ces derniers ou celle des chefs d'industrie.

L'ouvrier a son salaire engagé, mais il peut se transporter partout où ses bras sont demandés; il peut refuser même ses services en s'imposant quelques privations et en absorbant une partie de ses épargnes; tandis que le chef d'industrie, une fois son capital engagé dans les affaires, doit travailler *quand même*, pour ne pas perdre chaque jour une somme énorme qui représente l'intérêt et l'amortissement du capital immobilisé.

Ce capital prend chaque jour des proportions de plus en plus considérables, de telle sorte qu'il enchaîne celui qui le met en mouvement, et livre chaque jour aux ouvriers des instruments plus puissants, plus perfectionnés, qui, sous peine de ruine pour l'entrepreneur, ne peuvent rester immobiles.

Il est donc certain que dans les libres conventions à intervenir entre le chef d'industrie et les ouvriers dans les conditions du travail, le premier fera tous les sacrifices nécessaires pour accorder un salaire rémunérateur à la main d'œuvre et au capital.

Le matériel de l'industrie devient ainsi le *gage* des *ouvriers;* ils peuvent en abuser jusqu'à le détruire, par leur refus de concours, c'est-à-dire par des grèves; mais alors ils tuent la poule aux œufs d'or. Chaque instrument qui disparaît supprime une somme de travail; les ouvriers sont bien maîtres d'augmenter le nombre des victimes, mais le capital immobilisé étant toujours la première, on ne peut douter qu'il fera tous les sacrifices nécessaires pour sa propre conservation, ce qui relève d'autant la situation de l'ouvrier.

En voulons-nous la preuve? Jetons un regard sur les consommations des grandes villes, où les relevés des entrées de l'octroi nous permettent de le faire avec une grande précision. Que constatons-nous alors? C'est qu'à aucune époque, malgré une hausse aussi rapide et aussi énorme

des prix, les consommations n'ont marché d'un pas aussi rapide. Le vin et la viande donnent par tête à Paris des accroissements de consommation incroyables, de 1840 à 1867.

Pour les vins, 100 litres par tête et par an !

Pour la viande, 24 kilog. par tête et par an !

Et qu'on n'aille pas dire que ce sont les classes aisées qui ont pris la plus grande part de ces consommations ; les relevés de l'octroi en fournissent la preuve par le détail des consommations de luxe. Ainsi, les vins en bouteilles, ce qui représente les vins fins, classés à part, n'ont augmenté pendant la même période que de 4 décilitres par tête. La consommation de la volaille n'a augmenté que de 8 fr. par tête.

La faible proportion de ces accroissements, comparée à celle des vins en cercles et des viandes, est telle, que l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs apparaît dans tout son éclat.

La disproportion avec ce qu'on observe pour les classes plus aisées est tout à leur avantage ; rien ne prouve mieux que, malgré la hausse des prix de ces vingt-cinq dernières années, la hausse du salaire et la continuité du travail, c'est-à-dire l'absence de chômage, ont facilement neutralisé les mauvais effets de ces conditions défavorables. Ce qui importe, ce n'est pas la vie à bon marché, heureux si on peut l'avoir ; ce qu'il faut rechercher, c'est un état social où l'on puisse recueillir de hauts salaires avec aussi peu de chômage que possible.

Tout prouve que ce but a été atteint par la libre concurrence du travail et du capital, et au bénéfice de tous les deux.

Note de M. Léopold Hervieux.

La question de savoir si l'ouvrier reçoit par son salaire tout le prix de son travail, revient à celle qui consiste à se demander s'il faudrait substituer au salaire la participation dans les bénéfices.

Mais poser cette dernière question, c'est la résoudre ; car l'examen le plus sommaire permet d'apercevoir que la participation aux bénéfices est à la fois impraticable et dangereuse. Ce sont ces deux propositions qu'il va essayer d'établir en qeelques mots.

De quelque manière qu'on l'interprète, la participation aux bénéfices lui paraît impraticable. Ceux qui la demandent ont en général le tort de ne pas formuler complètement leur pensée. Ils ne disent pas s'ils veulent faire de l'ouvrier un intéressé ou s'ils veulent en faire un associé. Mais, quelle que soit leur pensée, leur rêve est toujours aussi irréalisable.

On comprend très-bien qu'un employé puisse avoir une part dans les bénéfices. L'employé ne donne pas seulement le travail de ses bras, il fournit encore son intelligence, qui peut, si elle est stimulée par l'appât

d'un émolument proportionnel, être pour le patron un élément considérable de succès. On comprend qu'indépendamment de l'émolument fixe qui suffit à ses besoins quotidiens, il obtienne une remise proportionnelle aux bénéfices. Ce qui rend la chose possible d'ailleurs, c'est qu'il est généralement pris à l'année et lié par un contrat écrit, et que, lorsqu'aucune stipulation écrite ne le lie, il est plus stable et moins changeant que l'ouvrier.

Ces conditions spéciales de l'employé sont loin d'être celles de l'ouvrier; son salaire fixe le fait vivre au jour le jour ; il n'a pas d'épargne sur laquelle il puisse exister. Si vous le faites participer aux bénéfices comme l'employé intéressé, vous commencerez par réduire son salaire fixe, c'est-à-dire par le priver du nécessaire; ce qui est impossible. En effet, le commerçant et l'industriel surtout ne réalisent pas quotidiennement leurs bénéfices. Avant d'avoir acheté et transformé la matière première, avant d'avoir vendu le produit fabriqué, enfin, avant d'en avoir touché le prix, il se passe souvent bien du temps. C'est seulement à l'époque de chaque inventaire que le commerçant sait s'il a réalisé des bénéfices, et, s'il est des entreprises dans lesquelles il peut se faire des inventaires semestriels, le plus souvent c'est seulement tous les ans. Or, l'ouvrier ne peut pas attendre un an, ni même six mois, pour toucher le solde du prix de son travail.

Quand il s'agit de sociétés telles que celles qui se forment en Grèce, entre brigands, et dont le roman intitulé *le Roi des Montagnes* donne la description peut-être un peu fantaisiste, on comprend la participation de l'ouvrier aux bénéfices; le bénéfice s'acquiert jour par jour ; le voyageur détroussé le fournit, et, comme il n'y a pas de marchandise à acheter et que le matériel, consistant uniquement dans le tromblon et le poignard de chaque bandit, n'a obligé le chef qu'à une mince dépense, tout est bénéfice, et bénéfice immédiat. Mais le brigandage, s'il est dans certains pays un commerce, n'est dans aucun un commerce avouable, et s'il est le seul où la participation aux pertes soit possible, il faut reconnaître qu'elle est impraticable.

Si, au lieu de considérer l'ouvrier comme intéressé, on le considère comme associé, c'est-à-dire comme participant aux bénéfices et aux pertes, l'impossibilité sera toujours la même ; car il lui faudra toujours attendre l'inventaire pour toucher sa part de bénéfices, et c'est là ce que sa position ne lui permet pas.

L'orateur ajoute que, si ce n'était pas un rêve irréalisable, ce serait une réalité dangereuse. Ce qu'il faut à l'ouvrier, c'est la certitude; or, qui dit salaire, dit émolument fixe, et qui dit émolument fixe, dit sécurité. Ceux qui veulent pour l'ouvrier la participation aux bénéfices suivent un sentiment généreux qui les pousse en sens inverse de leur but ; ils oublient que le commerce, c'est l'alea, c'est-à-dire la chance de

bénéfices unie à la chance de pertes. Si, par la participation aux bénéfices, on entend faire de l'ouvrier un simple intéressé, il est clair qu'il n'aura pas à supporter les pertes. Mais cela ne suffit pas; le maître qui a une épargne peut supporter l'absence de bénéfices, l'ouvrier ne le peut pas. Sa part de bénéfices est le complément du salaire qui le fait vivre. S'il ne l'obtient pas, il est dans la misère.

Si, par la participation aux bénéfices, on entendait faire de l'ouvrier un associé, sa position serait plus dangereuse encore; car il pourrait non-seulement être privé de bénéfices, mais encore subir des pertes, pour lesquelles, il est vrai, il n'existerait contre lui aucune action utile, mais pour lesquelles alors il manquerait à ses obligations.

De tout cela il résulte que tout ce que l'ouvrier peut désirer, c'est la libre discussion de son salaire. Sans doute, il n'est pas pour cette discussion dans une position aussi commode que celle du patron. Il ne peut pas attendre, et il peut être, sous l'influence du besoin, porté à se contenter d'un salaire réduit, mais c'est là un cas exceptionnel. La liberté du commerce engendre la concurrence, et la concurrence des patrons se fait au profit de l'ouvrier, qui va au plus offrant. Le bon ouvrier est toujours recherché, et étant recherché, il est forcément bien payé.

En somme, la participation, aux bénéfices n'est pas une idée nouvelle; elle est depuis des siècles appliquée à l'employé qu'on appelle commis intéressé, et elle ne l'est pas pour l'ouvrier, parce qu'à son égard elle est impraticable et dangereuse.

NOTE DE M. ROBINOT.

L'un des honorables préopinants a visé le système recommandé par M. Charles Robert, dans une réunion précédente, de faire participer les ouvriers et employés aux bénéfices industriels, commerciaux, etc.

Il paraît opportun d'appeler l'attention de la Société :

1° Sur l'utilité de cette combinaison, au moins limitativement, et déjà appliquée, avec succès, par des associations d'assurances, de finance, de banque, de commerce, d'industrie, etc.;

2° Sur son à-propos au moment où la législation des pensions de l'État paraît devoir être remaniée largement dans cet ordre d'idées. Un projet en est déposé, en ce moment, à l'examen du conseil d'État, par suite de l'initiative parlementaire de MM. l'amiral de Montaignac, le marquis de Plœuc, M. de Kerdrel, etc.

MM. Charles Robert, Alfred de Courcy, le comte de Paris, se sont faits les vulgarisateurs de ces procédés, chacun dans leurs études.

Il faut bien dire que le procédé de la participation aux bénéfices, pour être mis fructivement et utilement en application, exige :

1o Que les ouvriers et employés ne soient pas nomades. Il faut, et c'est là une nécessité absolue, qu'ils s'attachent et s'intéressent à l'affaire qui

peut et doit les faire vivre, et initier eux et leurs familles au rôle de capitalistes producteurs.

2o Il faut encore, pour l'unité de direction, pour son indépendance, pour son autorité, que le chef, le maître, soit muni du droit de déchéance envers des agents indociles ou malfaisants, non de leur salaire fixe, mais de leur participation aux profits. Ici il faut remarquer qu'ils ne participent pas aux pertes. C'est là le côté ingrat du rôle du capital.

M. de Courcy a éloquemment justifié l'excellence du procédé de participation aux bénéfices réduits à ces termes, dans les comptes rendus de son application au personnel fixe de la société d'assurances générales. Tout le monde les connait. Il n'y a donc pas à entrer dans le détail de son fonctionnement.

La capitalisation des parts de bénéfices à intérêts composés, des déchéances déterminées, la durée des services, assurent un commencement de fortune, disons plus, une indépendance aux serviteurs de cette compagnie, dans des conditions brillantes et proportionnées à ses services.

Des maisons de finance, de banque, d'industrie bien conçues, sur les avis et conseils et avec le concours de M. de Courcy, ont appliqué, à leur profit, le même procédé de participation. Ne nous arrêtone pas davantage à cet ordre d'idées; j'ai le désir de faire partager à ces sociétés ma conviction profonde qu'il peut aussi être très-fructueusement appliqué aux administrations de l'État, aux services militaires comme aux services civils.

On fait bien, entre autres, deux observations :

1° L'État ne réalise pas de bénéfices.

2° L'État n'a pas l'emploi des fonds qui alimenteraient une caisse de participation aux bénéfices. Il ne peut capitaliser les parts de bénéfices.

Les brefs développements dans lesquels je vais entrer me paraissent résoudre ces objections.

Voici, d'ailleurs, le thème de cette solution :

Les bénéfices commerciaux et industriels peuvent être remplacés par des subventions librement consenties dans les budgets amendés.

La gestion des fonds provenant de ces subventions peut être et doit être confiée à une caisse séparée du Trésor de l'État, mais restant sous la surveillance du pouvoir exécutif et du législateur.

Je côtoie, mais avec une réserve que l'on voudra bien reconnaître et en évitant la plupart de ses inconvénients, un système d'assurances pratiqué et mis en cause par l'État.

Une caisse de prévoyance établie en faveur des agents de l'État doit trouver les éléments actuels :

1° Dans les retenues auxquelles sont accoutumés les fonctionnaires, sans que j'en approuve le principe qui est, vraiment, une réduction des traitements ;

2° Dans des subventions inscrites annuellement au budget, mais qui, par la loi, ne pourraient descendre au-dessous d'un minimum à déterminer.

Sans doute, un nouveau crédit devra être ainsi ouvert dans les budgets déjà à sa charge.

Mais d'abord à ce crédit correspondra, pour l'avenir, la suppression de crédits à ouvrir aux agents, qui n'invoqueront plus la loi actuelle qui régit les pensions, puisqu'ils chercheront le remplacement des retraites dans les voies et moyens de la caisse de prévoyance. Puis, qu'on veuille bien le remarquer, ce nouveau crédit des subventions peut être vraiment considéré comme relatif à des dépenses productives.

Comme je le dirai plus loin, en terminant, il faut diviser en groupes le grand corps des fonctionnaires français qui émargent au budget; il faut mettre en lutte ces agglomérations, il faut exciter leur concurrence au bien, en leur proposant le noble but de simplifier les rouages de l'administration, sans en compromettre l'exactitude et l'efficacité. Par expérience, j'affirme que nous sommes loin d'être arrivés au mode le plus simple et le plus perfectionné. Au fur et à mesure d'un progrès, on peut, dans chaque administration spéciale, supprimer du moins une fonction, et, par là, soulager le budget. Mais, évidemment, on excitera le zèle des agents de tout ordre, si des modifications et simplification mûrement étudiées et, par suite, des réductions du personnel, permettent de répartir les crédits laissés libres par suppression d'emplois entre les titulaires d'emplois maintenus et les budgets suivants.

La caisse de prévoyance trouvera un quatrième aliment dans des déchéances à déterminer.

Les subventions budgétaires à la caisse de prévoyance ont des bases naturelles et diverses : ce sont les chiffres de production. Il s'agit des administrations productives de l'État (postes, tabacs, forêts, etc., manufactures nationales). Il est sûr que la production peut être augmentée par des progrès et procédés administratifs. Et les régies fiscales ne sont-elles pas des entreprises de production, exigeant toute la capacité des plus grands chefs d'industrie ?

L'instruction publique, à tous ses degrés, est le premier des établissements de l'Etat, essentiellement productif.

On peut rechercher la base des subventions aux professeurs dans la capacité des hommes qu'ils ont formés.

Le montant des dépenses improductives de l'État (guerre, justice.....) peut servir de base aux subventions des serviteurs de l'État de cette catégorie.

Et ici les subventions devront s'accroître dans le rapport inverse des dépenses, soit quand elles seront affaiblies autant qu'elles peuvent l'être, sans diminuer la puissance de l'État.

Je ne parle pas des butins et des contributions de guerre qui, parfois, ont été si largement pratiqués, la France le sait, par elle et contre elle.

Je n'ai pas à insister sur les avantages de la capitalisation de toutes les ressources à verser successivement dans une caisse de prévoyance.

Il est nécessaire de mentionner ici l'équité absolue avec toutes ses conséquences, résultant de l'organisation de ces caisses, qui attribuent à chaque participant qui n'a pas démérité, ou à sa famille, le capital qui s'est formé à son compte.

Ainsi disparaissent les déplorables et iniques duretés de la loi des pensions.

On a aussi élevé l'objection, fort grave et difficile à résoudre, de la liquidation des droits des fonctionnaires de l'Etat qui, pendant trois quarts de siècle, auront le droit d'invoquer la loi de 1853.

Je ne veux pas sembler l'ignorer en la passant sous silence. Il faut, autant que possible, ouvrir la voie aux fonctionnaires de cette catégorie de renoncer à leurs droits résultant de la loi de 1853, moyennant un capital à déterminer.

Les années de service, par suite les retenues qu'ils ont déjà subies, sont des éléments de cette appréciation.

L'âge du fonctionnaire, les éventualités iniques et décevantes du régime actuel, constituent d'autres éléments.

Réunis aux précédents, ils pourront conduire à des transactions désirables, suivant la situation du Trésor, qui feraient passer les futurs pensionnaires de la loi de 1853 sous le régime fécond, je le crois, de la caisse de prévoyance.

J'ai parlé de groupes de fonctionnaires, j'ai indiqué des administrations de production, de fiscalité, d'instruction, de guerre.

Il faut peut-être organiser chez nous, en vue d'une saine décentralisation, des luttes, pour le bien public, entre départements, entre provinces, entre corps d'armée. Ce serait à désespérer de la France, si ce désespoir est possible, si ses administrations ne savent pas s'engager hardiment dans ces luttes qui enflammaient les flottes de Hollande. Elles naissaient de régions séparées et déterminées, dans ce temps des grandes luttes du XVIIe siècle. Elles s'organisaient, s'approvisionnaient dans ces régions. Elles combattaient sous des chefs qui connaissaient, de longue main, les ressorts de chacune d'elles. C'était, ici, l'émulation pour la gloire et pour la patrie !

LA DOCTRINE DE L'INTERNATIONALE EN ITALIE. — LETTRE DE M. FERRARA.

M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique a reçu la lettre suivante :

Mon cher ami et collègue, le compte-rendu de la dernière séance de la Société d'économie politique (5 novembre) m'a singulièrement frappé,

à cause de la lettre que M. Luzzatti a adressée à M. Wolowski, et dont celui-ci a donné lecture.

A la rigueur, cette lettre ne m'a frappé que par les mots « on vous a trompé », par lesquels elle commence, et qui étaient apparemment à mon adresse. En effet, M. Wolowski, vous-même, et nos collègues de l'école économique française, vous savez tous que je n'ai écrit à personne un seul mot sur la question, qui depuis bientôt quatre mois s'agite en Italie ; et vous surtout, mon cher ami, me connaissez assez, et de longtemps, pour être à même d'affirmer que, dans l'arsenal de mes armes, il n'y a pas de place pour des tromperies. Si c'est donc réellement à moi que les paroles de M. Luzzatti faisaient allusion, je les repousse de toutes mes forces ; j'y verrai une des plaisanteries qu'il se permet assez souvent dans sa polémique, et dont je puis me permettre de contester le bon goût.

Quant au fonds de la question, je me déclare très-reconnaissant à l'honorable M. Wolowski, du « mérite » et du « zèle ardent» qu'il veut bien m'attribuer; et j'accepte, en outre, humblement le reproche d'« exigences extrêmes », de « préventions », et de « sévérité dogmatique, élevées à la 10e puissance », qu'il m'inflige. Je l'accepte d'abord, parce que tout ce qui émane de M. Wolowski exige et obtient de ma part le plus profond respect. Mais je suis encore intéressé à l'accepter de bon gré, parce que, me comparant à feu M. Dunoyer, dont je m'estime le plus dévoué, aussi bien que le plus impartial biographe, M. Wolowski vient d'éveiller en mon âme une émotion d'amour propre, que je n'avais jamais sentie de ma vie.

Serait-il à dire, cependant, que la question, telle qu'elle a été présentée par M. Luzzatti et jugée par M. Wolowski, se trouve fidèlement posée? Non, monsieur ; elle est complètement dénaturée ; et je vais m'expliquer là-dessus en peu de mots.

Je suppose que, parmi les pièces à l'appui que M. Luzzatti annonce avoir remises à M. Wolowski, il y a un article, sur le *Germanisme économique en Italie*, que j'ai publié dans la *Nuova Antologia* de Florence, au mois d'août 1874.

Dans cet écrit, passant en revue quelques travaux récents de nos jeunes économistes, je faisais remarquer leur tendance avouée à propager en Italie les plus absurdes doctrines du socialisme en chaire. En signalant le revirement d'opinions économiques dont nous étions menacés, je n'ai affirmé que des faits très-notoires, je n'ai pas cité une seule phrase qui ne fût puisée dans des écrits répandus, acceptés, encouragés même par d'éminents professeurs, à titre d'évangile de la *nouvelle doctrine*, qu'on visait à greffer dans nos lois et à enseigner dans nos écoles. Devant ce spectacle, j'ai donné l'alarme, j'ai crié au secours, j'ai

fait appel aux hautes intelligences économiques du pays; on m'a écouté, approuvé, et suivi; voilà mon premier crime.

M. Luzzatti n'était nullement nommé dans mon écrit; il s'est cependant récrié, et d'une façon tout à fait dissonnante du ton pacifique que j'avais adopté, quoique bien tranchant, si l'on veut.

Je n'ai point répliqué dans l'*Antologie*, pas même aux phrases par lesquelles M. Luzzatti comblait de son mépris et de ses sarcasmes nos études, notre *liberisme*, notre croyance aux lois naturelles, aux harmonies du monde économique. Je me suis borné à proposer la fondation d'une société ayant le but de « propager et, au besoin, de défendre la doctrine des libertés économiques», sous un patronage très-accentué et bien légitime, c'est-à-dire sous le titre de *Société Adam Smith*.

Nous l'avons fondée en peu de jours. La presque totalité des professeurs universitaires, les plus remarquables notabilités politiques sans distinction de parti, se sont empressés d'y souscrire; leur nombre est allé au delà de 200, et les demandes d'admission ne s'arrêtent pas encore. Nous avons confié la présidence honoraire aux vénérables MM. Arrivabene et Gino Capponi, la présidence effective à M. Peruzzi, la vice-présidence à MM. Bastogi et Corsi.

M. Luzzatti, au lieu de nous prêter l'appui de son activité et de sa parole, ne fit que réagir contre nos efforts. S'adjoignant M. Cossa, professeur à Pavie, M. Lampertico et M. Scialoja, il convoqua un congrès à Milan, afin d'y débattre la question, un peu surannée : quelles sont, dans les sociétés modernes, les fonctions de l'État?

Maintenant, y a-t-il un dualisme? Non, si nous nous tenons à leur profession de foi théorique; oui, si nous venons aux applications pratiques.

Il faut rendre cette justice à M. Luzzatti et à ses amis : ils ont formellement répudié toute pensée de socialisme en chaire; mais il n'en est pas moins vrai que, parmi les théories allemandes, ils ont accepté la partie qui, pour être la moins monstrueuse, n'est pas la moins antiéconomique, dans le sens que nous donnons au mot.

« La liberté est la règle, l'intervention de l'État ne peut être acceptée qu'à titre d'exception, réclamée par une nécessité inexorable. » Voilà leur principe, et le nôtre en même temps. Seulement, selon nous, les cas exceptionnels sont infiniment rares, et très-souvent contestables, tandis qu'aux yeux de nos honorables confrères ils sont assez nombreux pour étouffer la règle.

Cette même facilité d'invoquer l'intervention de l'État à tout moment ne pourrait pas être attribuée, sans injustice, à M. Luzzatti, qui ne l'a jamais affirmée; mais il est très-injuste envers nous, quand il ne veut pas tenir compte des aspirations qui se sont produites sous une impulsion à laquelle ses paroles et ses actes ne furent pas étrangers.

Car voici où nous en sommes : depuis les velléités du protectionisme douanier, jusqu'à la taxe du pain, jusqu'à la guerre aux machines, au tarif des salaires, aux homélies sur la tyrannie du capital, à la réglementation des professions, etc., il n'y a pas une seule des théories les plus vermoulues qu'on n'ait pas essayé de ressusciter ces jours-ci, sous les auspices de la *nouvelle doctrine*, qu'on a dite enfantée par le génie des savants allemands, et illustrée par l'éclat d'une épée victorieuse et invincible.

Je ne saurais me rendre jamais à ce genre d'argumentation; je me fais, au contraire, un devoir sacré de m'opposer de toutes mes forces à toute tentative d'introduire cet esprit rétrograde dans notre législation économique : voilà mon second crime.

Vous voyez, mon cher ami, que je ne me trouve pas tout seul, comme M. Luzzatti aime à me faire figurer ; mais, en vérité, si je l'étais par hasard, je ne serais pas disposé à verser des larmes pour si peu ; il arrive bien souvent à tout homme qui se passionne pour le juste et le vrai de ne pas se sentir moins seul que quand il est seul.

Du reste, admettons, sans cependant le croire, qu'il y ait de l'excès dans mes conclusions favorables à la liberté ; est-ce par hasard M. Wolowski, est-ce la Société d'économie politique de Paris, qui m'en voudront? Je m'en excuserais à la manière de Malthus : ayant trouvé l'arc trop courbé dans un sens, je l'aurais trop recourbé en sens contraire afin de le redresser.

Du reste, je déplore avec une vive douleur l'acharnement infatigable que M. Luzzatti a voulu déployer contre moi ; car je m'attendais à une lutte avec les intérêts matériels auxquels la liberté économique doit tout naturellement être antipathique ; mais je n'aurais jamais soupçonné qu'aux yeux d'aucun économiste éclairé, l'amour, l'excès même dans l'amour de la liberté, deviendraient un sujet de reproche.

Telles sont les explications que j'ai éprouvé le besoin de vous donner. Veuillez, mon cher ami, si bon vous semble, les communiquer à nos chers collègues et à mon honorable maître, M. Wolowski, en leur offrant mes hommages, et en agréant pour vous-mêmes, etc.

FR. FERRARA.

Rome, 1er décembre 1874.

OBSERVATIONS DE M. WOLOWSKI AU SUJET DE CETTE LETTRE.

M. Wolowski, n'ayant pas assisté à la dernière séance de la Société d'économie politique, nous remet la note suivante :

La lettre de M. Ferrara ne fait que nous confirmer dans la conviction qu'il ne s'agit en Italie, entre les économistes, que d'une question de

forme, et non d'une question de fond. Tout le monde est d'accord pour l'essentiel ; M. Luzatti condamne les excès du socialisme, et M. Ferrara admet l'intervention de l'État ; on débat simplement une question de *limite*, et non une question de principe.

Quant à la pensée que M. Luzatti eût pu faire allusion à M. Ferrara en nous écrivant : « On vous a trompé », elle est complètement inexacte. Jamais M. Luzatti ne nous a rien fait supposer de pareil, et nous espérons connaître assez l'Italie pour ne pas nous laisser induire en erreur si un cas pareil se présentait. Nous répétons que la supposition de M. Ferrara ne repose sur aucun fondement. L. WOLOWSKI.

OUVRAGES PRÉSENTÉS :

Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence, par M. Léon SAY, ancien ministre des finances (1).

Movimento cooperativo, o rendiconto delle branche popolari tedesche del 31 dicembre 1872 di Schulze Delitzsch, e di 133 banche popolari italiane del 31 dicembre 1873 e cooperazione, di Francesco VIGANÒ (2).

Nouveau plan d'études des lycées ; programmes de l'enseignement secondaire classique prescrits par arrêté du 23 juillet 1874 (3).

La solidarité du capital et du travail. Conférence sur les intérêts et les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers, faite à la mairie du Ier arrondissement, par M. Frédéric PASSY (4).

BULLETIN

TABLEAU DU COURS DU CHANGE DE PARIS SUR LONDRES, DE JUIN 1871 A SEPTEMBRE 1873. — *ERRATUM.*

Nous donnons dans ce numéro un Tableau du cours du change de Paris sur Londres de juin 1871 à septembre 1873, venant à l'appui des observations présentées dans le Rapport de M. Léon Say, que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, et de celles qui se trouvent dans l'article de M. Wolowski contenu dans ce numéro.

Nous allons, à ce sujet, rectifier quelques erreurs qui se sont glissées

(1) Paris, 1874 ; Guillaumin, in-8 de 56 p. avec un tableau graphique.
(2) Milan, 1874 ; Brigola, in-4 de 88 p.
(3) Paris, 1874 ; Delalain, in-18 de 144 p.
(4) Paris. 1874 ; bibliothèque Flanklin ; in-32 de 104 p.

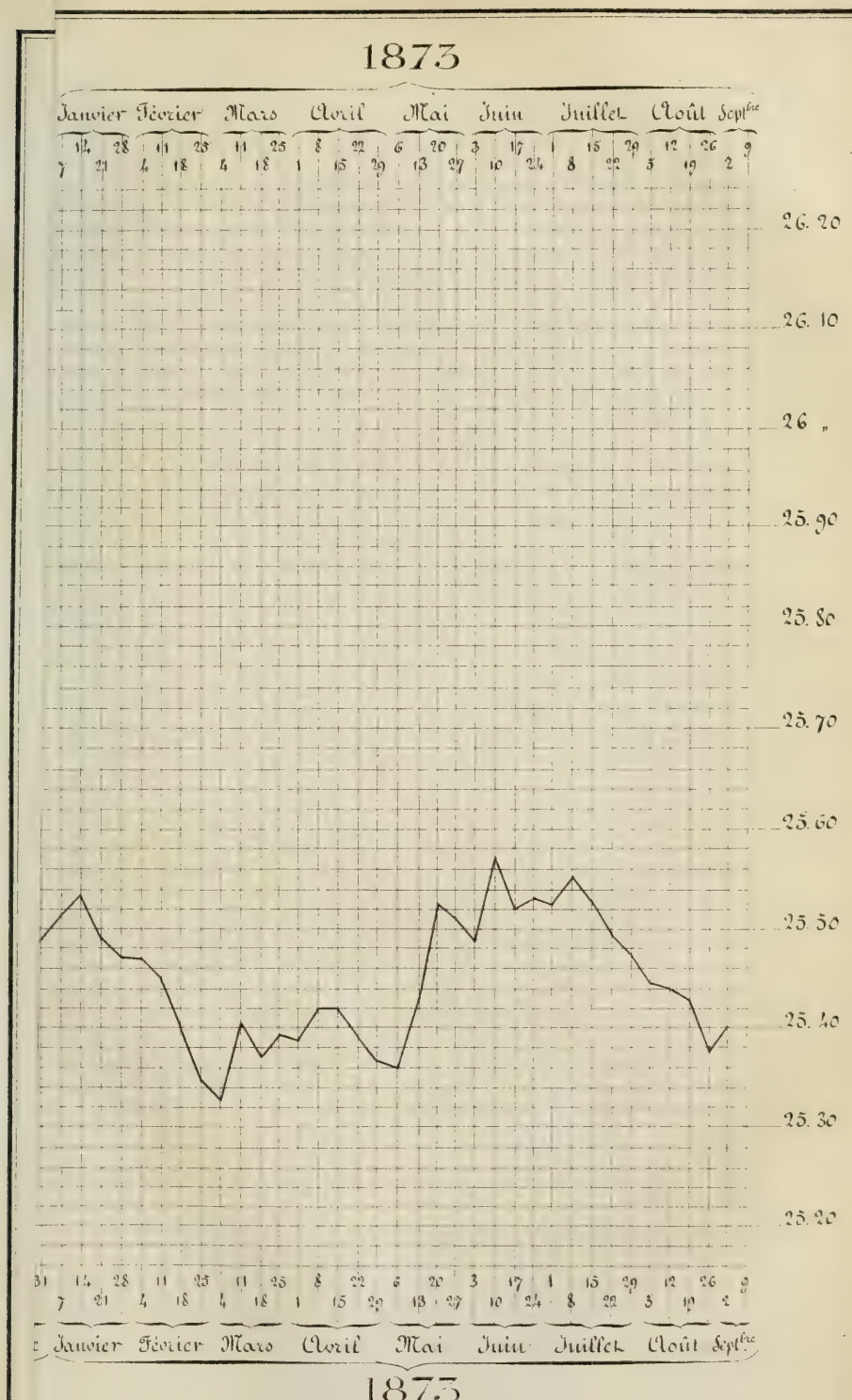
1873
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septbre
26.20
26.10
26 „
25.90
25.80
25.70
25.60
25.50
25.40
25.30
25.20
1873

TABLEAU GRAPHIQUE

DU COURS DU CHANGE DE PARIS SUR LONDRES

du mois de Juin 1871 au mois de Septembre 1873.

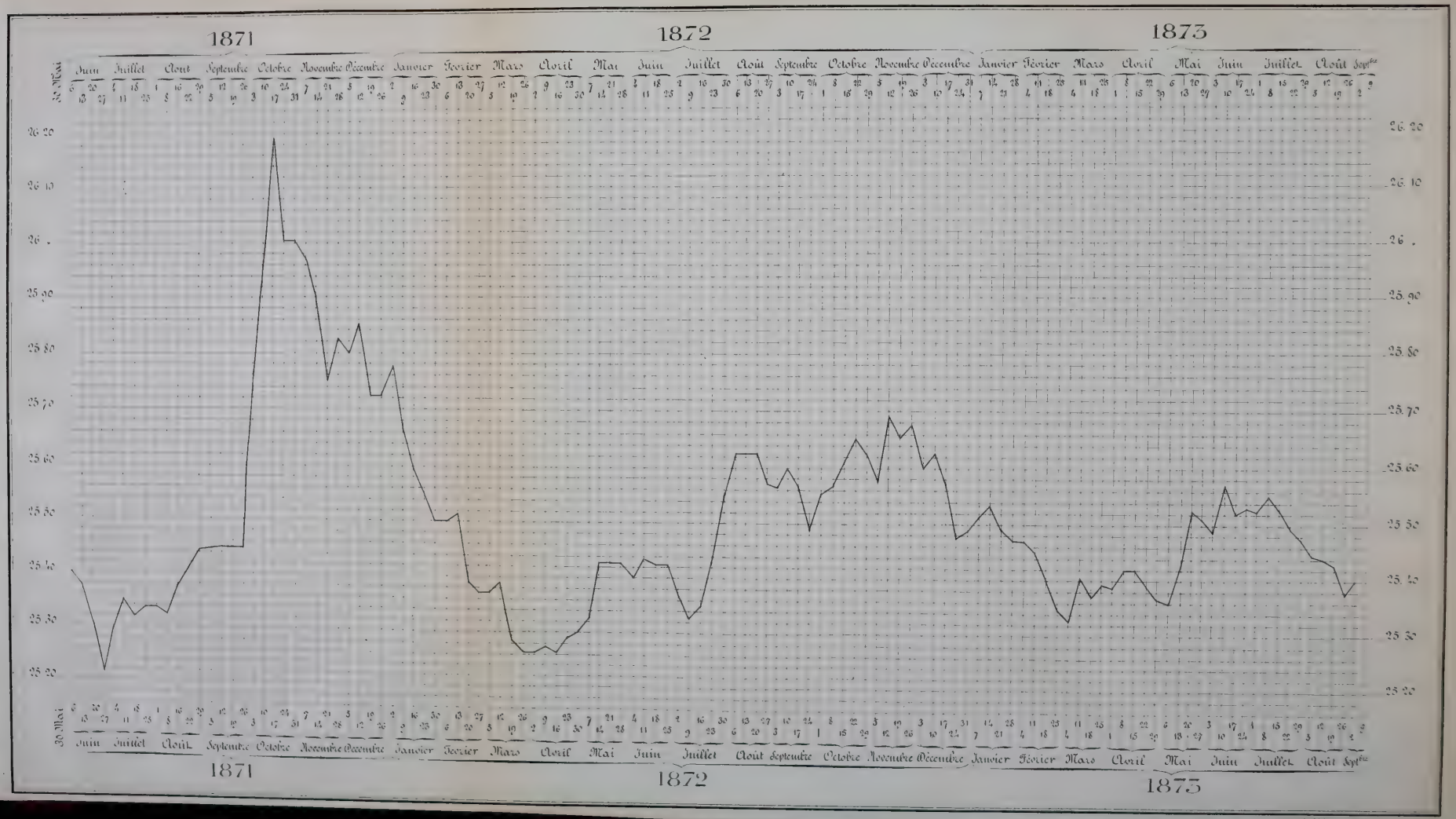

dans l'impression officielle du rapport de M. Léon Say sur le payement des 5 milliards. Nous les relevons ci-dessous :

Page 261, dans le tableau des avances faites par le Trésor sur les fonds généraux à l'opération allemande :

Ligne 4, au lieu de 32 millions, lire 37 ; — ligne 5, au lieu de 300 millions, lire 224 ; — ligne 6, au lieu de 247 millions, lire 246.

Page 295, dans le calcul du supplément d'agents de la circulation fourni par la Banque, il faut lire 2 milliards 179 millions, au lieu de 1 milliard 179 millions. Cette erreur d'une unité a été reproduite dans tout le paragraphe. Il faut donc lire 2 milliards 100 millions d'émission supplémentaire, au lieu de 1 milliard 100 millions ayant pris la place de 700 millions de numéraire exporté et de 1 milliard 400 millions de numéraire thésaurisé, au lieu de 400 millions.

Enfin, il y a lieu de rétablir au bas de la page 295 la note omise et qui est ainsi conçue :

« En même temps que la thésaurisation de l'or, il y a eu la thésaurisation des billets, et nous envisageons les deux en bloc. La masse de billets soustraits à la circulation a dû représenter une somme énorme, par suite de la volonté de réaliser ou de l'impuissance d'employer ce qu'on avait. »

BIBLIOGRAPHIE

Le Tour du Monde, 15e année (1874). — Le Journal de la Jeunesse, année 1874. — L'Histoire de France racontée a mes petits-enfants, par M. Guizot. — Les Abîmes de la mer, par C. W. Thomson. — L'Histoire du Costume, par M. Quicherat. — La Terre de servitude, par M. Stanley. — Les Comètes, par Guillemin. — Bibliothèque des merveilles : *Les Fossiles*, par Gaston Tissandier ; *Le Dévouement*, par Michel Masson ; *L'Amour maternel chez les animaux*, par Ernest Menault. — L'Inde des Rajahs, par L. Rousselet. — Librairie Hachette.

Le *Tour du Monde*, arrivé à la fin de sa quinzième année, voit son succès toujours grandir, et cela grâce aux soins apportés constamment à cette belle publication. Le volume de 1874 renferme, entre autres relations intéressantes de voyages et d'explorations, le *Voyage aux régions minières de la Transylvanie occidentale*, par M. Élysée Reclus ; le *Voyage des navires la Germania et la Hansa au pôle Nord ; Au cœur de l'Afrique*, par le Dr George Schweinfurth ; *la Suisse américaine*, par MM. Hayden et Whitney, etc. De nombreuses cartes, d'innombrables, gravures ajoutent, comme toujours, à l'utilité et à l'attrait de cette belle publication.

C'est du *Tour du Monde* qu'a été extrait le récit intitulé *la Terre de*

servitude, par M. Stanley, récit qui, publié à part, forme, avec ses nombreuses illustrations, un beau volume faisant le plus grand honneur au courageux explorateur qui a retrouvé Livingstone.

Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler une des plus splendides publications de la maison Hachette : *L'Inde des Rajahs*, par M. L. Rousselet, dont les lecteurs du *Tour du Monde* ont eu la primeur, donne dans son ensemble le voyage si curieux accompli par le savant explorateur en 1863-68 dans une partie de l'Inde encore inconnue. De magnifiques illustrations donnent une valeur vraiment artistique à cette précieuse relation, sur laquelle nous aurons d'ailleurs à revenir.

De toutes les publications où le luxe des gravures a été appelé à contribuer, avec l'intérêt du texte, à l'éducation des enfants de 10 à 15 ans, des adolescents, il en est peu qui aient aussi bien atteint leur but que le *Journal de la jeunesse*. C'est là, certainement, une des plus louables entreprises de la librairie Hachette, et le succès toujours croissant de ce charmant recueil récompense dignement de leurs efforts ses intelligents éditeurs. On sait que le *Journal de la Jeunesse* comprend deux parties : l'une consacrée aux œuvres d'imagination, aux petits romans d'une moralité irréprochable; l'autre, à ces mille notions scientifiques, artistiques, usuelles, qu'il est nécessaire de présenter aux enfants, mais qu'il faut leur faire accepter sous une forme attrayante. C'est rendre service aux familles que leur recommander de pareils livres.

La grande œuvre à laquelle M. Guizot, tout à fait à la fin de sa vie, a attaché son nom, est parvenue au quatrième volume. *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants* est un véritable monument ; les arts du dessin y concourent à rehausser dignement la valeur d'un texte où se retrouvent toute l'autorité et l'élévation de talent de l'éminent historien. La publication s'en poursuit régulièrement, et le manuscrit, préparé tout entier à l'avance, permet d'assurer que ce magnifique travail arrivera sans interruption à sa fin. Ce sera alors un splendide ouvrage de bibliothèque, que son luxe artistique recommande à l'homme du monde, comme le mérite du texte le rend précieux à l'homme d'étude.

L'Histoire du Costume en France n'est pas seulement, comme on serait tenté de le croire, un défilé de charmantes estampes accompagnées de descriptions curieuses et pittoresques. Le savant auteur de ce beau livre, M. Quicherat, directeur de l'École des Chartes, y a prodigué d'intéressants détails sur les mœurs et les institutions de notre pays, et l'histoire de l'industrie et du commerce, celle de certains produits et de certaines fabrications aujourd'hui importantes et riches, profiteront utilement des recherches dont les résultats sont ici accumulés et analysés.

M. Guillemin, dont tant de publications ont déjà vulgarisé la science, vient de donner encore un de ces beaux volumes où le luxe des illustrations le dispute à l'attrait du texte. Son nouveau livre,

Les Comètes, accompagné de planches nombreuses, mérite le légitime succès qui a accueilli ses prédécesseurs. C'est un ouvrage du même genre que celui de M. C. Wyrille Thomson, intitulé : *les Abîmes de la mer*. Récit complet de l'importante expédition scientifique ordonnée par l'Amirauté anglaise et accomplie par les navires le *Porc-Epic* et l'*Eclair*, ce volume renferme, avec les résultats les plus récents de recherches tout à fait nouvelles dans la science, l'ensemble le plus curieux des découvertes étranges faites dans les profondeurs jusqu'ici inexplorées des mers les moins connues.

Quant à la *Bibliothèque des Merveilles*, dont le catalogue ne cesse de s'accroître, elle s'est encore enrichie de plusieurs volumes dus à MM. G. Tissandier, Mich. Masson et E. Ménault, dont les noms rappellent tous de réels services rendus dans les branches les plus diverses de l'art et de la science.

CHARLES LETORT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. — Élections municipales en France. — Retour de l'Assemblée nationale. — Message de M. le Président de la République. — Discussion de la liberté de l'enseignement supérieur. — La liquidation de Paris avec un nouvel emprunt de 220 millions. — Réapparition de la question des sucres au conseil supérieur du commerce. — Les élections municipales de Berlin et les injures du prince d'acier aux Alsaciens et aux catholiques allemands. — Belle assertion de M. Disraëli. — Difficulté au sujet d'un traité de commerce entre l'Austro-Hongrie et la Roumanie. — Vœu adressé à M. Serrano. — Le trait du Parthe de M. Grant. — Fin de la guerre civile de la République argentine. — Les résultats économiques et moraux de la contribution des cinq milliards en France et en Allemagne. — La commission de Constantinople et le journal officiel de Suez.

La table triennale et la table générale du *Journal des Économistes*.

Avant de revenir à leur poste, les représentants actuels de la France ont assisté aux élections municipales qui ont été faites avec la nouvelle loi électorale, les 22 et 29 novembre, et qui ont renouvelé les conseils des communes. Ces élections ont eu un caractère politique, particulièrement dans les grandes villes ; elles ont été républicaines modérées, sauf un petit nombre d'exceptions, en réaction contre la politique « de combat » et la loi qui a enlevé la nomination des maires au Conseil municipal.

L'Assemblée nationale, depuis son retour, n'a point engagé la discussion de la question constitutionnelle, ajournée d'un commun accord à un mois, pour laisser toute tranquillité aux transactions nombreuses à l'occasion de la fin d'année. Dans son Message, M. le Président de la République a rappelé sa demande, en termes

moins péremptoires que ceux qu'il avait employés il y a six mois ; il a signalé le vœu des populations qu'il a visitées et qui désirent une prompte solution ; il a de nouveau manifesté le désir de s'adresser aux hommes de bonne volonté (il avait dit modérés) de tous les partis, et l'intention bien arrêtée de rester à son poste jusqu'à l'expiration de son mandat.

— L'assemblée s'est occupée, tout d'abord, des divers projets de loi à l'ordre du jour. Elle a entendu une assez vive discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur, dans laquelle M. Laboulaye, rapporteur, a soutenu, selon nous, les principes libéraux contre les jacobins de la gauche et de la droite et les inventeurs du perfectionnement universitaire. M. Challemel-Lacour a combattu cette application du principe de liberté, parce qu'il pouvait profiter aux jésuites ; M. Louis Blanc a déclaré au nom de la gauche qui a voté avec lui, qu'il ne le repoussait qu'en attendant les autres libertés d'association, de réunion et de la presse. M. Dupanloup, évêque d'Orléans, l'a réclamée en faisant une charge à fond assez inutile contre la révolution. L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à une deuxième lecture par 532 voix, contre 134 appartenant, en général, à l'extrême gauche.

— Le dernier conseil municipal de Paris dont les pouvoirs ont expiré le 29 novembre, a voté *in extremis* un nouvel emprunt de 220 millions, que l'Assemblée nationale va avoir à autoriser, et qui est destiné à liquider la situation de la Ville, telle que l'ont faite les gaspillages de l'Empire, les Prussiens et les communards. Déjà le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi à cet effet. Nos lecteurs trouveront plus haut un article spécial sur les finances de la ville de Paris, qui nous dispense d'entrer ici dans aucun détail.

— Le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie a été convoqué par M. le ministre du commerce pour délibérer de nouveau sur l'éternelle question des sucres.

On sait que, par une résolution votée le 20 mars 1874, l'Assemblée nationale a décrété que les raffineries libres seraient soumises à l'exercice ; il y a lieu, en conséquence, non-seulement de préparer un règlement d'administration publique pour faire fonctionner ce nouveau régime, mais encore d'introduire dans la législation certaines modifications qui sont devenues nécessaires. Les représentants de la raffinerie, ceux de la sucrerie indigène, les délégués des ports, sont appelés à présenter leurs observations devant une commission spéciale du conseil supérieur. Ce n'est qu'après que cette commission aura terminé son enquête et fait son rapport,

que le projet pourra être discuté par le conseil en assemblée générale.

— Il y a eu aussi des élections municipales à Berlin. Elles se sont faites contre le césarisme de M. de Bismark, auquel les libéraux nationaux, dits *brahmanes*, sacrifient volontiers les libertés municipales qui remontent à 1808, et dont l'honneur revient au baron Stein.

Le susdit prince d'acier a tenu à dire aux Alsaciens en plein Parlement allemand que, quand on traite des affaires de l'Alsace, ce n'est pas d'eux qu'il s'agit, mais de l'empire allemand. Il a dit aux catholiques, qui ont été plus Allemands que chrétiens lors de l'invasion, que l'assassin Kullmann est bien leur homme, « qu'il s'attache aux basques de leurs habits », et que c'est sur le pape et les jésuites qui l'inspirent qu'il faut faire retomber la guerre de 1870, ce dont il donnera des preuves devant le Parlement prussien!

— En Angleterre, les choses diffèrent un peu. M. Disraëli a pu dire au dîner du lord Maire à Mansion-House, que « le plus pauvre diable du Royaume-Uni est plus assuré de sa vie et de sa liberté que les plus riches seigneurs chez d'autres nations. » Cela est vrai. En effet, dans l'empire d'Allemagne, on a pu incarcérer un des plus grands seigneurs, auquel on pouvait faire un procès ordinaire pour des papiers qu'il ne veut pas rendre ; et dans l'empire de Russie, le ministre des voies de communication, en désaccord avec le ministre des finances, reçoit purement et simplement l'ordre de se rendre en prison.

— La Roumanie a conclu un traité commercial avec l'Autriche-Hongrie ; mais le gouvernement de Constantinople a déclaré que cet acte excédait les limites de l'autonomie des principautés. L'Autriche-Hongrie, à laquelle se sont associés l'empire russe et l'empire allemand, maintient ce traité comme acquis. La Sublime Porte en a appelé à l'Italie, à la France et à l'Angleterre. Cette question a été grossie, semble-t-il, par le Gouvernement roumain, qui a tâché d'en faire une question de nationalité, en vue des élections de 1875. Mais tout porte à croire que la Turquie, après quelques doléances, se laissera persuader que ce traité n'est pas une déchéance pour elle, et qu'il est la conséquence naturelle du traité de 1856, lequel n'a pas créé, mais clairement affirmé, l'existence nationale de la Roumanie.

— L'année finira avant que la guerre civile ne soit terminée en Espagne. Il a été fait fort peu de progrès depuis deux mois. M. le président Serrano vient de prendre la division de la guerre ; puisse-t-il être heureux et se faire pardonner le coup d'État qu'il

a commis, il y aura dans quelques jours un an, en réduisant cette atroce insurrection, qui croit servir la « cause de Dieu » en incendiant les gares de chemins de fer, en dévastant les villages, comme ont fait les Prussiens en France, et comme on eût fait en plein moyen âge.

— L'an qui vient semble amener avec lui une autre grosse affaire. Le président Grant, dans son message, avive la question de Cuba en déclarant que la liberté des esclaves de l'île doit être exigée de l'Espagne qui n'a pas su pacifier cette colonie depuis six ans. Mais peut-être n'y a-t-il encore là qu'une manœuvre électorale.

— La guerre civile semble toucher à sa fin dans la République Argentine. L'ex-président, M. le général Mitre, n'a pas pu se résoudre, paraît-il, à ne pas être réélu, il a levé l'étendard de la révolte contre le président en exercice, M. Sarmiento, et son successeur régulier, M. Avellaneda, qui ont fini par avoir raison de cette triste insurrection. Espérons que la nouvelle présidence verra se continuer la prospérité dont il était question dans un article publié il y a quelques mois (juillet 1874). Les journaux ne nous ont point dit les griefs de M. le général Mitre; mais, quels qu'ils soient, son mode de protestation est détestable.

— Deux articles de notre numéro attireront plus particulièrement l'attention de nos lecteurs : celui dans lequel M. Wolowski examine et apprécie les résultats économiques et aussi les résultats moraux du payement de la contribution des cinq milliards, soit en Allemagne, soit en France; et celui de M. Merchant, sur la Commission de Constantinople et le nouveau tonnage pour le canal de Suez.

Dans le premier, notre savant collaborateur, — résumant une série de communication qu'il a faites à l'Académie des sciences morales et utilisant les faits qu'il a trouvés soit dans le rapport de M. Léon Say, soit dans les travaux des écrivains allemands, comme M. Soetbeer, M. Wagner, professeur à Berlin, M. Louis Bamberger, député au Reischstag et, si nous sommes bien informés, ami de M. de Bismark, — passe en revue les diverses questions de fait et de doctrine que cet ébranlement économique a fait surgir : procédés de payement, sacrifices consentis, opérations de crédit, oscillations des changes, mouvements monétaires et commerciaux, effets divitiaires et moraux produits en Allemagne, d'où ressort la démonstration en grand de la bonté de ce principe que Franklin adressait aux pauvres : « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur. » Les chefs qui ont prêché l'invasion de la France et ont fait miroiter le pillage collectif ou privé ont été

des empoisonneurs ; la noblesse prussienne et les nationaux libéraux ont fait reculer la civilisation.

Dans l'article sur la Commission de Constantinople et le tonnage officiel pour le canal de Suez, l'auteur passe en revue les origines de cette Commission et, par suite, les efforts des armateurs qui veulent conserver les faux tonnages officiels, l'alliance des Messageries maritimes françaises et des armateurs anglais, ainsi que les instructions du Gouvernement anglais à ses commissaires, le tonnage officiel favorisant des fraudes considérables, la Commission de Constantinople refusant d'examiner le problème de l'unification des jaugeages et ne voulant, en somme, que restreindre les recettes du canal de Suez, les propositions transactionnelles transformées en sentence par l'ambassadeur d'Angleterre et imposées à M. de Lesseps par la force armée, le refus du Parlement britannique d'accueillir le nouveau tonnage et les conséquences de la violation imposées le 29 avril 1874 à la Compagnie du canal.

Il y a eu dans toute cette affaire un singulier abus de la force, qu'on a pu se permettre après la guerre, mais qui ne peut être qu'un expédient temporaire destiné à disparaître, du moment que les esprits des hommes dirigeants auront tout à fait repris leur assiette, en Orient et ailleurs.

Paris, ce 14 décembre 1874. JOSEPH GARNIER.

Avec ce 108e numéro, décembre 1874, finit la 9e ANNÉE de la 3e SÉRIE duodecennale.

Nous publierons la TABLE TRIENNALE des 12 volumes des années 1872, 1873, 1874 avec le prochain numéro, et un peu plus tard la TABLE GÉNÉRALE du journal depuis sa fondation.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 1874).

Almanach des assurances pour 1875. In-16, 128 p. Anger.

Almanach d'Etat, à l'usage des chefs de gouvernements, des ministres, de la diplomatie, etc. Annuaire-agenda, guide administratif, 1875. In-32. CCX p. Plon.

Almerici (le P.), barnabite. Epreuves et espérances. *Pensées sur les souffrances actuelles de la société*. In-12, 167 p. Wattelier et Cᵉ.

Angeberg (le comte d'). *Recueil des traités, conventions, actes, notes* capitulations et pièces diplomatiques concernant la guerre franco-allemande. 5 vol. in-8°, 1932 p. Amyot.

Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif, sous la direction de M. J. Mavidal chef du bureau des procès-verbaux et de M. E. Laurent sous-bibliothécaire de l'assemblée nationale. 2ᵉ série (1800 à 1860). T. 27. Du 30 mars 1820 au 22 mai 1820. Gr. in-8°, à 2 col. 796. P. Dupont.

Armaingaud (le Dʳ) *De nos institutions d'hygiène publique* et de la nécessité de les réformer, précédé d'une lettre de M. Littré, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine. In-8°, 24 p. Delahaye.

Audiffret (le marquis d') *La libération de la propriété*, ou la réunion en une seule administration des quatre services de l'enregistrement, des contributions directes, du cadastre et des hypothèques. Extrait de l'ouvrage intitulé système financier de la France. In-8° 115 p. Paris, imp. vᵉ Ethiou-Pérou.

Badois (Edmond). Note sur les *principaux travaux d'utilité publique de l'Egypte*. Analyse de l'ouvrage de M. Linant de Bellefonds Bey, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil privé etc. In-8°, 16 p. Arthur Bertrand.

Bécus (Édouard). *Mathieu de Dombasle*; sa vie et ses œuvres. In-8°, 119 p. et portr. Lib. agricole.

Billod (le Dʳ). Etude sur la question concernant la *réorganisation du service des aliénés* de la Seine. In-8°, 90 p. G. Masson.

Brice-Thomas M. le général Morin, directeur du conservatoire des arts et métiers. *Rapport sur l'enseignement technique de la carrosserie en France*. In-8°, 32 p. Imp. Chamerot.

Callon (F.). Cours professés à l'école des mines de Paris. 2ᵉ partie. *Cours d'exploitation des mines*. T. 2. In-8°, 616 p. et atlas de 94 pl. Dunod.

Calvet (A.). *Note sur les associations pastorales dans les Pyrénées*. In-8°, 15 p. Imp. Hennuyer.

Chelchowski. Projet de loi sur *l'organisation de la police et le renouvellement du personnel* (apprentis, ouvriers, maîtres) *des arts et métiers*, des fabriques, usines et manufactures. In-8°, 106 p. Lib. internationale.

Chéruel. *Dictionnaire historique des institutions mœurs et coutumes de la France*, 2ᵉ partie, 4ᵉ édition. In-18 jésus, 565-1271 p. Lib. Hachette et Cᵉ.

Commission chargée d'examiner *les moyens de venir en aide à la marine marchande* (décret du 15 octobre 1873). Ministère de l'agriculture et du commerce. In-4°, 535 pages. Imp. nationale.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1872, présenté au président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice. In-4°, XXXI-267 p. Imp. nationale.

Dagron (Dʳ Jules) *Des aliénés et des asiles d'aliénés*. 1ʳᵉ partie. Avec plan de l'asile de Ville-Evrard. In-8°, 213 p. Adrien Delahaye.

Dareste (C.). *Histoire de France* depuis les origines jusqu'à nos

jours. 2e édition. T. 1, 2 et 3. In-8°, VII-1828 p. Plon et Ce.

DELISLE (Léopold). Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale, étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une *histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, et du commerce des livres à Paris* avant l'invention de l'imprimerie. T. II. In-4°, X-551 p. Imp. nationale.

DULIÉGE. *De l'idée de justice*, de son origine et de la façon dont elle est comprise par l'école révolutionnaire. Discours prononcé par M. Duliége, substitut du procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bourges; imp. Pigelet.

DUVEYRIER (Henri). *Voyage au Sahara* par Norbert Dournaux Dupéré, rédigé d'après son journal et ses lettres. In-8°, 48 p. Martinet.

Exposition internationale du Chili de 1875. In-8°, 61 p. Paris, imp. Raçon et Ce.

GARNIER (D.). *Répertoire général et raisonné de l'enregistrement*. La loi civile et la loi de l'enregistrement comparées. Doctrine et jurisprudence. Nouveau traité en forme de dictionnaire, des droits d'enregistrement, de transcription, de timbre, de greffe, d'hypothèques et des contraventions dont la répression est confiée à l'administration de l'enregistrement. 5e édition, entièrement refondue, mise au courant de la jurisprudence jusqu'au 1er août 1874. 5 vol. In-4 à 2 col., 4,383 p. MM. Delamotte et fils, 7, rue Christine-Dauphine.

GERVINUS (G. G.). *Histoire du XIXe siècle* depuis les traités de Vienne. Traduit de l'allemand par J. F. Minssen, professeur au lycée de Versailles. T. XXII, in-8° 319 p. Lib. internationale.

GRÉARD. *La législation de l'instruction primaire en France* depuis 1789 jusqu'à nos jours. Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements, décisions, avis, projets de lois, suivi d'une table analytique et précédé d'une introduction historique. 3 vol. In-8°, IV-2,302 p. Imp. de Mourgues frères.

GRUNER. Exposition universelle de Vienne en 1873. Section française. *Rapport sur l'industrie minérale*. Grand in-8°, 74 p. Imp. nationale.

GUILLAUME (Eug.). *Traité de la voirie vicinale*, ou exposé de la législation et de la jurisprudence sur les chemins vicinaux. 2e édition, in-12, 296 p. Imp. et lib. P. Dupont.

HARAMBURE (V. DE). *Etudes sur l'organisation des services publics*. Questions pénitentiaires. De l'aliénation mentale dans ses rapports avec la loi pénale et le régime pénitentiaire. In-8°, 32 p. Lib. Cosse, Marchal et Ce.

HAVARD (Henry). *La Hollande pittoresque*. Voyage aux villes mortes du Zuyderzée. Illustré de gravures d'après les dessins de M. Van Heemskerck van Beest et de l'auteur. In-18 jésus, 409 p. Plon et Ce.

Importation en France des viandes fraîches conservées par le froid. In-8°, 63 p. Paris, imp. Claye.

JOURNOUD (P.). *La clé de la Bourse*. Traité pratique et élémentaire des opérations de Bourse, expliquant le mécanisme des échelles de primes et donnant le moyen, tout en opérant avec la plus grande sécurité, d'augmenter considérablement ses revenus. In-8°, 72 p. chez l'auteur, 12 rue d'Orsel.

LAURENT (le Dr). *Des sociétés protectrices de l'enfance*, de leur but et de leurs moyens d'action. Conférence faite à l'Hôtel-de-Ville. In-8, 30 p. Rouen, imp. Deshays.

LECOUR (C.-J.). *De l'état actuel de la prostitution parisienne*. In-18 jésus 59 p. Lib. Asselin.

LEVASSEUR (E.). *La France* (avec ses colonies), géographie et statistique. Le climat, le sol, la politique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les grandes villes. Revue des provinces. Les colonies. L'administration, la population. In-18, jésus, VIII-450 p. Lib. Delagrave.

MALARCE (A. DE). *Les caisses d'épargne* scolaires et les pennysbanks. In-8, 16 p. Guillaumin et Ce.

MOLINEAU. *Manuel des déclarations de succession et des droits de mutation* par décès, contenant le résumé des décisions administratives et judiciaires rendues jusqu'au 1er janvier 1874. 3e édition

entièrement refondue et augmentée. In-8e, XVI-707 p, Lib. Marchal, Billard et Ce.

Monographie des timbres fiscaux mobiles de la France et des colonies françaises. In-12, 188 p. Malvé.

ORTOLAN (J.). *Législation romaine.* I. Histoire de la législation romaine, suivie d'une généralisation du droit romain. II et III. Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien, avec le texte, la traduction en regard et les explications sous chaque paragraphe d'après les textes anciennement connus ou plus récemment découverts. 9e édition revue et augmentée par M. E. Bonnier, professeur à la faculté de droit de Paris. 3 vol. in-8, XVI-2,192 p. Plon et Ce

PERNY (Paul). *Projet d'une académie européenne au sein de la Chine.* In-8, 12 p. J. Boyer.

PERSON (A.). *Le jeune commerçant français dans les deux Amérique.* Ouvrage composé d'après les documents les plus récents et sur le vœu de la commission de géographie commerciale. In-12, XIII-153 p. au siége de la commission, 3, rue Christine.

PONT (M. l'abbé J.). *Du paupérisme et des révolutions.* In-32, 126 pages. Alençon, imp. Thomas.

PUYDT (Lucien DE). *Projet de canal interocéanique* à travers l'isthme de Darien. In-8, 11 p. Paris, Martinet.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'exposition universelle de Vienne, 1873. *Doreurs sur bois;* Paris. In-8, 22 p. veuve A. Morel.

Relevé général du tonnage des marchandises par espèce, par classe et par cours d'eau, tant à la descente qu'à la remonte pendant l'année 1873. Directions générales des contributions indirectes. Navigation intérieure. Cours d'eau administrés par l'Etat. In-4, 87 p. Paris, imp. nationale.

RENAUD. *Notices sur les ports* de Fécamp, d'Yport et d'Etretat. Ministère des travaux publics. Ports maritimes de la France. In-4, 99 pages, imp. nationale.

RENOUARD. *De l'impartialité.* Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour de cassation du 3 novembre 1874, par M. Renouard procureur général. In-8, 57 pages. Marchal, Billard et Ce

Réunion des agriculteurs de l'Assemblée nationale. Procès-verbaux. T. 4. Du 28 novembre 1873 au 10 juillet 1874. In-8, 212 p. Versailles, imp. Aubert.

ROEHRIG (Fr.). *Voyage en Belgique, en Hollande et à Londres.* In-8, 132 p. Lyon, lib. Georg.

SERGINES. *Silhouettes financières.* IV. Illustration de Pépin-Lemet et Doré. In-8, 140 p. Noblet.

Statistique des naufrages et événements de mer survenus sur les côtes de France pendant les années 1872 et 1873. Société centrale de sauvetage des naufragés. In-4, 71 p. et carte. Arthus Bertrand.

Statistique des prisons et établissements pénitentiaires et compte-rendu présenté à M. le ministre de l'Intérieur pour l'année 1871; par M. J. Jaillant. Ministère de l'intérieur 20e année. Gr. in-8, XCVIII-338 p. P. Dupont.

Suffrage (le) universel et la propriété. In-8, 31 p. Dentu.

TISSERAND (Eugène). Exposition universelle de Vienne en 1873. Section française. *Rapport sur l'agriculture.* Gr. in-8, 170 p. Imp. nationale.

VILLACROSSE (A.). *Vingt ans en Algérie*, ou tribulations d'un colon racontées par lui-même. La colonisation en 1874. Le régime militaire et l'administration civile. Mœurs, coutumes, institutions des indigènes. Ce qui est fait. Ce qui est à faire. In-18 jésus, III-386 p. Challamel aîné.

Le Gérant : PAUL BRISSOT-THIVARS.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-SIXIEME.

TROISIÈME SÉRIE.

N° 106. — *Octobre* 1874.

Pages.

La Part de l'intempérance dans la misère, rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques au nom de la commission du prix Beaujour, par M. H. Baudrillart, membre de l'Institut. 5

La Population de la terre en 1873 et sa superficie, d'après les recherches de MM. Boehm et Wagner, par M. Ch. Boissay. . . . 29

Histoire des institutions de Crédit en France depuis 1796 (suite), par M. Alph. Courtois. 55

Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block. 83

Le Congrès de l'association pour l'avancement des sciences, a Lille, par M. J. Lefort. 100

Bulletin.

Les finances turques et la Banque impériale ottomane, par M. G. de Molinari. 107

Correspondance.

I. Exposition des insectes à l'Orangerie des Tuileries, par M. Jacques Valserres. 112

II. Les assurances dans le canton de Fribourg, par M. Alfred d'Amman, membre de la Société économique. 121

III. La proposition de M. Wolowski, par M. Gustave du Puynode 123

Les Congrès de Genève. — L'Institut de droit international; — l'association pour la Confédération du droit des gens; — la Ligue de la paix et de la liberté, par M. Henry Bellaire, secrétaire général de la Société des amis de la paix. 123

La Justice criminelle et les impôts indirects, par M. Achille Mercier. 129

Société d'économie politique. — *Réunion du 5 octobre* 1874. — Communications. — Un souvenir du doyen des économistes. — La *Statistique de la France*, par M. Maurice Block. — La statistique agricole de 1862. — Un vœu du congrès scientifique de Rhodez et un arrêté du ministre de l'instruction publique relatif à l'enseignement de l'économie politique dans les écoles normales. — Le monument de Bastiat à Mugron. — Discussion. — Le Socialisme, le suffrage universel et l'intervention de l'État. — Ouvrages présentés..... 131

Bibliographie. — *La question monétaire*, par M. C. Roswag, ingénieur des mines. — *L'Année géographique*, par M. Vivien de Saint-Martin. — *L'Année scientifique et industrielle*, par M. Louis Figuier..... 148

Chronique économique. — Réapparition de la question du Schleswig. — M. de Bismark fait arrêter son rival M. d'Arnim. — Une heureuse déclaration du Président de la République. — Réélection du tiers des conseillers généraux des départements. — Les finances turques et la Banque ottomane. — Le congrès de Lille. — Le congrès postal international. — Le congrès pour l'unification du titrage des fils. — Le congrès des orientalistes. — Le congrès des sciences préhistoriques. — Le congrès d'insectologie. — Legs de M. G. Ponti aux Académies des sciences de Paris, de Londres et de Vienne. — Par M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, rédacteur en chef..... 149

Bibliographie économique..... 153

N° 107. — *Novembre* 1874.

De la circulation fiduciaire et des banques en Russie, par M. N. Bungé, recteur et professeur à l'Université impériale de Saint-Wladimir..... 157

L'Émigration des laboureurs anglais et la situation du travail en Amérique, par M. Henri Rosambeau..... 183

Le Congrès viticole de Montpellier ; les maladies de la vigne et la maladie des vignerons dans le Midi de la France, par M. Ad. Blaise (des Vosges)..... 204

Le septième Congrès de l'Internationale, par M. Charles-M. Limousin..... 211

Du percement de l'isthme américain ; historique des diverses tentatives, etc., par Mme Clémence Royer..... 224

Statistique des condamnations à mort et des exécutions de 1803 à 1873, par M. E. Lame Fleury..... 244

Bulletin.

I. Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence, par M. Léon Say, rapporteur de la commission des finances. 254

II. Mouvement de la population de Paris, par M. A. Husson, membre de l'Institut 301

Société d'économie politique. — *Réunion du 5 novembre 1874.* — Communications. — Mort de MM. Rodière, Herm. Schwabe, Victor Somer, André Zamoyski. — Lettre de M. Luzzati et réponse de M. Wolowski à propos de l'intervention de l'État et du Congrès de Milan. — Les États-Unis en 1874. — Le port de New-York. — Le *Clearing house.* — Les télégraphes. — Les *safedeposits.* — Le prix de l'or. — La crise. — Les railways. — L'immigration. — Le Congrès de Montpellier et le phylloxera. — Correspondance. — Le suffrage universel et le socialisme. — Lettre de M. de Lavergne 329

Bibliographie — *L'Italie industrielle*, avec un coup d'œil spécial sur l'Adriatique supérieure ; — les nouvelles institutions économiques au XIXe siècle, par M. Albert Errera ; compte-rendu par M. Léon Walras. — *Organisation électorale et représentative de tous les pays civilisés*, par M. J. Charbonnier ; compte-rendu par M. L. Michelant. — *L'Angleterre politique et sociale*, par M. Auguste Laugel ; compte-rendu par M. Charles Letort.... 329

Chronique économique. — Rentrée prochaine de l'Assemblée nationale. — Statistique électorale. — Rendement des impôts pendant les trois premiers trimestres. — Reprise des hostilités en Espagne. Note du maréchal Serrano. — Simplifications diplomatiques avec l'Italie. — Le discours impérial au Reichtag et la lutte avec les catholiques. — La perception des impôts, les « pilleries et les mal façons » en Turquie. — Historique et statistique du payement des cinq milliards à la Prusse. — Le Congrès de Montpellier et le phylloxera. — Le 7e Congrès de l'Internationale. — Par M. Joseph Garnier 338

Bibliographie économique 342

N° 108. — *Décembre 1874.*

Résultats économiques du payement de la contribution de guerre en Allemagne et en France, par M. L. Wolowski, député de la Seine, membre de l'Institut 345

La liquidation de la ville de Paris, par M. Paul Boiteau..... 386

Histoire des institutions de crédit en France depuis 1796 (suite et fin), par M. Alph. Courtois 408

La situation économique et financière de la Russie, par M. Francisque Ducros 436

Le Congrès de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences morales, tenu à Glascow du 30 septembre au 7 octobre, par M. Ch. Limousin 450

La Commission de Constantinople et le nouveau tonnage officiel pour le canal de Suez, par M. J.-W. Merchant..... 469

Société d'économie politique. — *Réunion du 5 décembre 1874.* — Communications. — Mort de Mlle Daubié. — Lettre de M. Ferrara relative à la discussion de l'intervention de l'État entre les économistes italiens. — Place faite à la géographie économique dans le nouveau plan d'étude des lycées. — Discussion. — Le salaire est-il le juste prix du travail? — Le système de la participation. — Ouvrages présentés..... 487

Bulletin.

Tableau du cours du change de Paris sur Londres, de juin 1871 à septembre 1873. *Erratum*..... 514

Bibliographie. — Le *Tour du Monde*, 15e année (1874). — Le *Journal de la Jeunesse*, année 1874. — *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot. — *Les Abîmes de la mer*, par C.-W. Thomson. — *L'Histoire du costume*, par M. Quicherat. — *La Terre de servitude*, par M. Stanley. — *Les Comètes*, par Guillemin. — Bibliothèque des merveilles : *les Fossiles*, par Gaston Tissandier; *le Dévouement*, par Michel Masson; *l'Amour maternel chez les animaux*, par Ernest Ménault; compte-rendu, par Ch. Letort..... 515

Chronique économique. — Élections municipales en France. — Retour de l'Assemblée nationale. — Message de M. le Président de la République. — Discussion de la liberté de l'enseignement supérieur. — La liquidation de Paris avec un nouvel emprunt de 220 millions. — Réapparition de la question des sucres au conseil supérieur du commerce. — Les élections municipales de Berlin et les injures du prince d'acier aux Alsaciens et aux catholiques allemands. — Belle assertion de M. Disraëli. — Difficulté au sujet d'un traité de commerce entre l'Austro-Hongrie et la Roumanie. — Vœu adressé à M. Serrano. — Le trait du Parthe de M. Grant. — Fin de la guerre civile de la République argentine. — Les résultats économiques et moraux de la contribution des cinq milliards en France et en Allemagne. — La commission de Constantinople et le tonnage officiel de Suez. — La table triennale et la table générale du *Journal des Économistes*. — Par M. Joseph Garnier, membre de l'Institut..... 517

Bibliographie économique..... 522

FIN DU TOME XXXVI, 3e SÉRIE.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31.

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TOMES XXV-XXXVI (1).

Troisième de la 2e série duodécennale

DU

JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Janvier 1872 à Décembre 1874.

Concordance des volumes avec les dates de leur publication :

Tomes	XXV. Janvier à Mars	1872.	
	XXVI. Avril à Juin	—	
	XXVII. Juillet à Septembre	—	
	XXVIII. Octobre à Décembre	—	
	XXIX. Janvier à Mars	1873.	
	XXX. Avril à Juin	—	
Tomes	XXXI. Juillet à Septembre	1873.	
	XXXII. Octobre à Décembre	—	
	XXXIII. Janvier à Mars	1874.	
	XXXIV. Avril à Juin	—	
	XXXV. Juillet à Septembre	—	
	XXXVI. Octobre à Décembre	—	

A

*** (abbé). Séparation de l'Église et de l'État, XXVII, 310.

Académie des sciences morales et politiques. Revue de l' —: Année 1870, par M. A. Mangin, XXVII, 99. — Année 1871, 229.

Administration. La réforme administrative en France. Les — publiques, par M. J. Clavé, XXVI, 165.

Agriculteurs (Société des). Session annuelle de la — de France, par M. Valserres, XXIX, 460.

Agriculture. Les chemins de fer d'intérêt local et l' —, par M. Ad. Blaise, XXIX, 402. — Le traité de 1860 et l' —, discours de M. de Kergorlay, XXX, 412.

Alabama. Décision du tribunal de Genève relative à l' —, XXVIII, 124.

Algérie. Utilité d'un guide du colon en — par M. Fr. Passy, XXVIII, 420. — Loi du 26 juillet relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en —, XXXI, 415.

ALGLAVE (Émile), m. de la Soc. d'écon. politique. Son opin. sur l'enseignement de l'écon. politique, XXXIV, 535.

Alliage. Sur les alliages employés pour la fabrication des monnaies d'or ; — proposé par M. E. Péligot, XXXI, B., 270. — Lettre critique de M. Léon, 280.

Allumettes. Loi du 22 janvier 1872, augmentant les droits sur les —, XXV, 470. — Le monopole des — chimiques, par M. Vesin, XXXIV, 234, 407.

Amérique. Voy. Rosambeau.

AMMAN (Alfred D'), de Fribourg. Les assurances dans le canton de Fribourg, lettre à M. Jos. Garnier, XXXVI, 121.

---

(1) **1re série.** *Première table*, première période triennale, de décembre 1841 à novembre 1844, par M. Daire. — *Deuxième table*, deuxième période triennale, de décembre 1844 à novembre 1847, par M. Lobet. — *Troisième table*, troisième période triennale, de décembre 1847 à décembre 1850, par M. Joseph Garnier. — *Quatrième table*, quatrième période triennale, de janvier 1851 à décembre 1853, par M. Joseph Garnier.

2e série. *Cinquième table*, première période quinquennale, de janvier 1854 à décembre 1858, par Edmond Renaudin. — *Sixième table*, deuxième période, quinquennale de janvier 1859 à décembre 1863, par M. Paul Boiteau. — *Septième table*, troisième période [biennnale], de janvier 1864 à décembre 1865, par M. Paul Boiteau.

3e série. *Huitième table*, première période triennale, de janvier 1866 à décembre 1868, par M. Paul Boiteau. — *Neuvième table*, deuxième période triennale, de janvier 1869 à décembre 1871, par Edmond Renaudin. — *Dixième table*, troisième période triennale, de janvier 1872 à décembre 1874, par Edmond Renaudin.

Amortissement (l') en France, par M. Ch. Letort, XXV, 389.

ANDRAD (Michel), ingénieur. Projet de cartefacture, XXX, 296.

Angleterre. La population de l'empire britannique. Statistique morale de l' —, d'après le dernier recensement, par M. Audiganne, XXXIV, 321.

Arbitrages. Étude historique sur les — dans les conflits internationaux, rapport de M. H. Bellaire, XXVII, 407. — Décision du tribunal arbitral de Genève relative à *l'Alabama*, XXVIII, 124. — L' — international, lettre de M. H. Bellaire, XXXIV, 300.

Argentine (Confédération). Le Rio de la Plata et la —, coup d'œil économique, statistique et financier, par M. Belly, XXXV, 71.

ARLÈS-DUFOUR. Voy. *Nécrologie.*

ARMAILHAC (D'). Voy. *Nécrologie.*

Armée. Les dépenses pour la reconstitution militaire, par Ad. F. de Fontpertuis, XXXV, 5.

ARRIVABENE (comte), sénateur italien. Parle des économistes italiens, XXVIII, 129. — Son envoi à la Société d'économie politique, XXVI, 131.

Asie. Le Grand-Central d' — et le tunnel de la Manche, par M. P. B., XXXII, 132.

Assemblées (les) provinciales sous Louis XVI, par M. L. Pauliat, XXVII, 365.

Assistance. De l'organisation de l' — communale, réponse au Questionnaire, etc., par M. V. Plessier, XXIX, 77.

Association internationale (l') des travailleurs, par M. J. Lefort, XXVI, 22. — Loi du 4 mars 1872 prohibant l' —, 118. — Voy. *Congrès.*

Assurances. L' — obligatoire par l'État, par M. Badon-Pascal, XXXI, 85. — Les — dans le canton de Fribourg, par M. A. d'Amman, XXXVI, 121.

AUDIGANNE (Amand), m. de la Soc. d'écon. politique. La participation des ouvriers aux bénéfices, lettre à M. Jos. Garnier, XXV, 456. — L'histoire des enquêtes sur l'état des ouvriers et les nouveaux programmes, XXIX, 309. — La population de l'empire britannique. Statistique morale de l'Angleterre d'après le dernier recensement, XXXIV, 321.

B

BADON-PASCAL (Édouard), avocat, m. de la Soc. d'écon. politique. L'assurance obligatoire par l'État, XXXI, 85.

BAER (Costantino). *L'Avere e l'Imposta*, C. R. par M. H. Passy, XXVI, 468.

Banque de France. Le remboursement de la —; proposition de M. Wolowski, XXXV, 433.

BARBAROUX (Jules), négociant, m. de la Soc. d'écon. politique. Son opin. sur l'impôt des patentes, XXX, 278; XXXV, 293.

BASTIAT (Frédéric). *Capital et rente*, C. R., par M. Fr. Passy, XXXI, 305.

BAUDRILLART (Henri), memb. de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'écon. politique. C. R. de l'*Étude sur les finances de l'empire romain*, par Léon Bouchard, et du *Traité des impôts du peuple romain*, de Boulanger, trad. par Edm. Renaudin, XXV, 486. — Du développement historique de l'idée de l'impôt. L'antiquité, XXVII, 38. — C. R. de l'*Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Egypte*, etc., par M. Dumesnil-Marigny, XXX, 137. — De l'enseignement moyen, XXXI, 323, XXXII, 30. — La réforme de l'enseignement secondaire, XXXIII, 329. — C. R. du *Dictionnaire général de la politique*, de MM. Block, 475. — La part de l'intempérance dans la misère, rapport à l'Acad. des sc. mor., XXXVI, 5. — Son op. sur la population, XXIX 337; — sur le revenu, XXX, 128.

BEAUVOIR (comte DE). *Voyage autour du monde* (Australie, Java, Siam, Canton, Pékin, Yeddo), C. R. par M. Ch. Boissay, XXIX, 159.

Belgique. La liberté du commerce en — au XVIIIe siècle, par M. Ad. Blaise, XXV, 289. — L'évaluation du revenu national, particulièrement en Belgique, par M. Heuschling, XXVI, 5. — L'emprisonnement cellulaire en —, lettre de M. J. Lefort, XXIX, 482.

BELLAIRE (Henry), secrétaire du Comité de la Société des Amis de la paix. Étude historique sur les arbitrages dans les conflits internationaux, rapport présenté au Congrès de l'Alliance universelle, etc. (4 juin 1872), XXVII, 407. — L'arbitrage, international, lettre à M. Jos. Garnier, XXXIV, 300. — Les congrès de Genève, XXXVI, 123.

BELLY (Félix). Le Rio de la Plata et la confédération argentine, XXXV, 71.

BENARD (T.-N.), m. de la Soc. d'écon. politique. Le crédit du pauvre et le prêt sur gage en Angleterre et en France, XXVIII, 59. — Réforme de la Banque d'Angleterre. Le bill de 1844, XXXI, 92. — Voy. *Nécrologie.*

BERDOLT (George), d'Anvers. Sa lettre relative à la questios monétaire, XXXI, 162.

BERNARDAKIS (A.-N.), corresp. de l'Acad. de Stanislas. Le papier-monnaie dans l'antiquité, XXXIII, 353.

BESOBRASOFF (Wladimir). Expose l'état des idées économiques en Russie, XXXV, 137.

Bibliographie étrangère, par Edm. Renaudin. Années 1869-71, XXV, 346. — Années 1872-73, XXXIV, 470. — Voy. *Bulletin.*

BISCHOFFSHEIM. Voy. *Nécrologie.*

BLAISE (Adolphe), des Vosges, agronome, m. de la Soc. d'écon. politique. Revue rétrospective. La liberté du commerce en Belgique au XVIIIe siècle, sous le gouvernement autrichien, XXV, 289. — Les chemins de fer d'intérêt local et l'agriculture, XXIX, 402. — La monnaie métallique fait-elle partie du capital?, lettre à M. Jos. Garnier, XXX, 108. — 2e lettre, 404. — Coup d'œil sur l'exposition de Vienne, XXXI, 354. — Op. à la Soc. d'éc. polit. : sur les impôts, XXV, 152; — sur le revenu, XXX, 125.

BLOCK (Maurice), publiciste, m. de la Soc. d'écon. politique. Revue des principales publications économiques de l'étranger, XXV,

51; XXVI, 89; XXVII, 385; XXX, 64, XXXI, 98; XXXII, 90; XXXIII, 73; XXXIV, 109; XXXV, 93; XXXVI, 83. — La question des cotisations, etc., au Congrès d'Eisenach, XXIX, 23. — Le 2e Congrès d'Eisenach, XXXIV, 249. — Le Congrès de Crefeld, XXXV, 372. — Op. sur les coalitions, XXV, 481; — sur la population, XXIX, 335.

BLUNSTSCHLI. *Le droit international codifié*, trad. par M. Lardy, C. R. par M. J. Lefort, XXXIII, 488.

BOCAGE (de Grangues). *Projet d'organisation de la propriété immobilière et de banque foncière*, C. R., par P. Coq, XXXII, 324.

BÖHMERT (Victor), professeur d'écon. polit. à Zurich. A propos de l'enquête sur la participation des employés et ouvriers aux bénéfices, XXXV, 448.

BOISSAY (Charles). C. R. de : *En ballon!* par G. Tissandier; *les Ballons pendant le siège*, par W. de Fonvielle; *les Ballons pendant le siège de Paris*, par G. de Clerval, XXV, 165; *l'Atmosphère*, par C. Flammarion, *la Bibliothèque des merveilles*, 491. — Chemins de fer du Righi et de la Croix-Rousse, XXVI, 106. — C. R. de : *le Tunnel des Alpes*, par l'abbé Moigno, XXVII, 148. — Les nouveaux chemins de Paris et de ses environs, 248. — C. R. du *Voyage autour du monde*, de M. de Beauvoir, XXIX, 159. — C. R. de *Notre planète*, de J. Duval, XXX, 395. — C. R. du *Voyage en Indo-Chine*, etc., de M. de Carné, 444.— C. R. du *Voyage autour du monde*, de M. de Hübner, 447. — David Livingstone, XXXIII, 291. — C. R. de l'ouvrage de M. Du Camp : *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, etc., XXXIII, 484. — Notes sur l'extrême Orient, 263. — La population de la terre en 1873 et sa superficie, XXXVI, 29.

BOISSONADE (Gustave), agrégé à la Faculté de droit, m. de la Soc. d'écon. politique. L'économie politique et la jeunesse des écoles, leçon d'ouverture (nov. 1871), XXV, 7. — C. R. de son *Histoire de la réserve héréditaire*, par M. Courcelle-Seneuil, XXX, 288.

Boissons. Loi du 31 décembre 1873, augmentant les droits sur les —, XXXIII, 151.

BOITEAU (Paul), m. de la Soc. d'écon. politique. De la refonte du cadastre dans l'intérêt du Trésor et de l'agriculture, XXXII, 81. — Les nouveaux impôts devant l'opinion et devant l'Assemblée nationale, 467. — La discussion du budget de 1874, XXXIII, 85. — La discusssion des nouveaux impôts, XXXIV, 75. — Curiosités de la statistique parisienne, XXXV, 117. — L'équilibre des budgets en 1874 et 1875, 321. — La liquidation de la ville de Paris, XXXVI, 386.

BONAMY (Price), professeur à Oxford. Son op. sur l'impôt du capital, XXVII, 133.

BONNET (Victor), m. de la Soc. d'écon. politique. *Étude sur la monnaie*, C. R. par M. C. Juglar, XXVI, 143.

BORDET (H.), maître des req. au Cons. d'État. Son op. sur les douanes, XXIX, 156.

BOUCHARD (Léon). *Étude sur l'administration des finances de l'empire romain dans les derniers temps de son existence*, C. R., par M. Baudrillart, 486.

BOUCQUÉAU (E.), maître de Forges. Son op. sur la question des houilles, XXXII, 322.

BOUTAREL (Aimé), manufacturier, m. de la Soc. d'écon. politique. La ruine des exportions françaises par l'impôt sur les matières premières et la dénonciation des traités, XXVI, 428

BOUTMY. Exposé à la Soc. d'éc. pol. le but de l'école libre des sciences pratiques, XXV, 158.

BOUTRON. Voy. *Nécrologie*.

BOWRING (sir John). Notice, par M. Ath. Coquerel fils, XXVIII, 439.

BRABROOK (Eward-William), avocat. *The Law relating to the industrial and provident societies*, C. R., par M. H. Thibaud, XXV, 495.

BRANDAT (Paul). *Mers de Chine*, C. R., par M. Fr. Passy, XXXVI, 473.

BRÉAL (Michel), professeur au Collége de France. *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, C. R., par M. de Fontpertuis, XXVII, 142.

Brésil. Loi sur l'abolition graduelle de l'esclavage dans l'empire du —, XXXII, 253.

Budget (le) de 1874, par M. Léon, XXX, 333. — La discussion du — de 1874, par M. P. Boiteau, XXXIII, 85. — L'équilibre des — de 1874 et 1875, par M. P. Boiteau, XXXV, 321. — Loi fixant le — général de 1875, 437.

Bulletin bibliographique. Relevé mensuel des publications économiques. Voy. à la *Table* de chaque volume.

BUNGE (N.), recteur et professeur à l'université de S. Wladimir. De la circulation fiduciaire des banques en Russie, XXXVI, 157.

BUTENVAL (comte His de), anc. min. plénipotentiaire, m. de la Soc. d'écon. politique. A propos de la surtaxe des laines et d'un passage du rapport sur le budget, lettre à M. Jos. Garnier, XXV, 91. — Vauban. La dîme royale et l'impôt sur le revenu, 437. — 1786-1872. Les doctrines économiques de M. de Vergennes et les dépêches de lord Granville, XXVI, 325. — Dénonciation du traité de 1860, examen comparatif du Livre jaune et du Livre bleu, XXVII, 69. — Des rapports entre la France et la Grande-Bretagne au sujet de la nouvelle loi sur la marine marchande; Livre bleu (1872), 196. — Des transactions commerciales entre la France et la Grande-Bretagne, étude d'histoire comparée, XXVIII, 157. — Le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre, 389. — Les nouveaux traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique; exposé des motifs et documents parlementaires, XXX, 5. — La loi sur les matières premières et les traités. M. Gladstone et l'Assemblée nationale, lettre à M. Jos. Garnier, 242. — Urgence d'une refonte générale des tarifs de douanes. Résumé historique des lois de douanes depuis 1789; lettre de la Chambre de commerce de Lyon, XXX, 341. — Les Conseils supérieurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, XXXI, 60. — Les nouveaux traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique. Abrogation des lois de 1872 sur les matières premières et sur les surtaxes de pavillon, 181. — Négociations commerciales du gouvernement français avec l'Autriche et l'Italie, en 1872; extraits du Livre rouge et du Livre vert, 371. — C. R. de son livre : *Politique économique et négociations commerciales du gouvernement de la République française* (1871-73), par M. Jos. Garnier, XXXIII, 153. — Le nouveau traité de commerce entre la France et la Russie, XXXIV, 219.

C

CABANTOUS. Voy. *Nécrologie.*

Cadastre. De la refonte du — dans l'intérêt du Trésor et de l'agriculture, par M. P. Boiteau, XXXII, 81.

CADET (Ernest). *Études morales sur la société contemporaine. Le mariage en France; statistique, réformes*, C. R. par M. J. Lefort, XXVII, 299.

CADET (Félix), m. de la Soc. d'éc. politique. *Turgot*, C. R. par M. F. Passy, XXXI, 305.

Caisses d'épargne (les) en Angleterre et en France après la guerre. Moyens de développer et d'assurer l'institution en France, par M. A. de Malarce, XXVIII, 106.— Etat de la question des — en France, XXXV, 30. — Les — et le crédit agricole, par M. V. Deheurle, 42.

CALON (Paul), banquier, m. de la Soc. d'écon. politique. Convention monétaire scandinave, XXXII, 484.

CALVO (Charles), anc. min. plénipotentiaire, corresp. de l'Institut (sc. mor. et polit.), m. de la Soc. d'écon. politique. C. R. de son *Droit international et pratique*, par M. M. Block, XXX, 389.

Canada. Coup d'œil général sur le —, par M. Edm. Farrenc, XXXVI, 387.

Capital. La monnaie métallique fait-elle partie du —?, lettre de M. Ad. Blaise XXX, 108.— Lettre de M. A. Clément (en réponse à la précédente), 235. — 2e lettre de M. Ad. Blaise, 404. — 2e réponse de M. A. Clément, XXXI, 116. — Observations sur cette discussion, par M. Jos. Garnier, 119.

CARINA (Dino). Voy. *Nécrologie.*

CARNÉ (Louis DE), attaché aux affaires étrangères. *Voyage en Indo-Chine et dans l'empire chinois*, C. R. par M. Ch. Boissay, XXX, 414.

Carte (la) postale en divers pays, par M. Wolowski, XXIX, 90.

Carte-facture. Projet de —, par M. Michel Andral, XXX, 296.

Céréales (les) et la loi sur la marine marchande, par M. L. Marchal, XXVIII, 320. — La crise des —. Le blé la farine, et le pain, par M. J. Valserres, XXXII, 48.

CERNUSCHI (Henri), m. de la Soc. d'éc. politique. Les quatre phases monétaires aux Etats-Unis, XXXIII, 471. — Son op. sur l'or et sur l'argent, XXXI, 129, 146; — sur le système monétaire XXXII, 493.

Chambre. La 2e —, condition d'équilibre constitutionnel et de sécurité sociale, par M. Ad. F. de Fontpertuis, XXIX, 365.

CHARBONNIER (J.). *Organisation électorale et représentative de tous les pays civilisés*, C. R. par M. L. Michelant, XXXVI, 334.

CHESSÉ, capitaine d'infanterie de marine. Essai sur la colonisation en Cochinchine et au Cambodge, XXXII, 239.

CHEVALIER (Michel), professeur au Collége de France, membre de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'écon. politique. La monnaie et ses dérivés, coup d'œil général et historique, leçon d'ouverture (déc. 1871), XXV, 21. — Deux défenseurs de la liberté commerciale, MM. Arlès-Dufour et Combes, 447. — Si la loi des matières premières est viable, XXVII, 432. — C. R. de l'*Histoire du commerce britannique*, par M. L. Levi, XXVIII, 141. — L'opinion des libre-échangistes français sur le traité de commerce, lettre à M. Bagehot, XXVIII, 439. — Turgot et la liberté du travail, leçon d'ouverture (déc. 1872), XXIX, 188. — John Stuart-Mill, notice, XXX, 407. — Étude sur Adam Smith et l'origine de la science économique, leçon d'ouverture (9 décemb. 1873), XXXIII, 8. — C. R. du livre de M. Dameth : *les Bases fondamentales de l'économie sociale*, 310.— C. R. du livre de M. Prieto, *Lecciones elementales de economia politica* et du *Coup d'œil sur le Mexique*, XXXIV, 147. — Annonce, à la Soc. d'écon. polit., la mort de MM. Combes et Dufour, XXV, 325. — Parle du traité de commerce, 326. — Son opin. sur l'enseignement de l'écon. politique, 454; — sur l'impôt du capital, XXVII, 130; — sur les douanes, XXIX, 146; — sur la population, 335; — sur les céréales, XXXII, 148.

Chine. Le commerce avec la —, par M. Rochechouart, XXV, 69.

Chronique économique, par M. Joseph Garnier, rédacteur en chef.

1872. — *Janvier.* Augmentation des émissions de la Banque. Singulières assertions à ce sujet imitées des sophismes anglais, de 1810. — Discussions des nouveaux impôts à l'Assemblée nationale; l'impôt sur le revenu, les droits sur les matières premières. — Réouverture des chambres en Autriche et en Portugal; continuation des nationalités dans le premier pays; annonce des réformes dans le second. — La réforme féodale au Japon. — Le commerce extérieur en Chine. — Projet de loi sur l'instruction primaire en France et l'enseignement économique. — Louable exemple donné par M. Lescarret à Bordeaux. — Mort de M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, président de la Société d'économie politique belge, XXV, 170.

— *Février.* Campagne et victoire des protectionnistes. — Le vote libéral contre l'impôt des matières premières compromis par la crise présidentielle. — L'Assemblée se déjuge en rétablissant la protection maritime et en autorisant la dénonciation du traité avec l'Angleterre.— Les défenseurs de la liberté commerciale.—Relevé des votes par départements. — Deux curieuses anecdotes au sujet de l'impôt sur le revenu; — opinion de M. Thiers en 1848; — le grand procédé de M. Pouyer-Quertier et des protectionnistes. — Ce qui manque à l'Assemblée, aux classes moyennes et aux chefs du pouvoir. — Les efforts pour la libération de la France. — Les États-Unis demandent à leur tour des milliards à l'Angleterre, 311.

— *Mars. L'Internationale* devant l'Assemblée nationale. — Un nouveau délit. — Nouvelles lois d'impôt sur l'enregistrement, les allumettes, les sucres, les tabacs. — Le vrai moyen de remédier aux abus des coalitions. — La liberté de coalition votée par la 2e chambre des Pays-Bas. — M. Pouyer-Quertier n'est plus ministre des finances! — Autres évolutions ministérielles. — Jolies révélations financières devant une cour d'assises sur certaines administrations préfectorales. — Les expédients financiers en Italie. — Situation fébrile de l'Espagne. — Rectification à la statistique du vote relatif à la dénonciation des traités de commerce, 500.

— *Avril.* L'Assemblée nationale en vacances. — Dénonciation des traités de commerce avec la Belgique. — Ce que l'Assemblée devrait faire après son retour au sujet de la politique protectionniste du gouvernement. — La discussion du budget de 1872. — Les gros chiffres de ce budget; la dette, le nouveau compte de liquidation. — Six nouvelles lois d'impôts relatives aux liqueurs, aux patentes, aux dépêches télégraphiques, aux valeurs étrangères et aux biens de main-morte, à la garantie des matières d'or et d'argent, aux récépissés de chemins de fer. — Vote des lois financières en Italie. — Les élections en Espagne. — L'ambassade japonnaise au Congrès des États-Unis. — Le dénombrement en France des hommes et des animaux domestiques pendant l'année 1872, XXVI, 150.

— *Mai.* L'Assemblée nationale à la recherche des derniers impôts pour combler le déficit. — Conclusions de la Commission des tarifs. — L'impôt du revenu reparaît à l'horizon. — Tableau du produit des impôts pendant le premier trimestre de 1872; premières déceptions. Une grande commission d'enquête parlementaire sur la condition des classes ouvrières. — Un nouveau Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. — Souvenir de ses prédécesseurs. — Tentative carliste en Espagne. — Dégrèvement des tarifs aux Etats-Unis. — Un mot financier de M. de Bismark. — Statistique des propriétés ravagées à Paris en 1870-71, 319.

— *Juin.* Vote de la loi du Conseil d'État, 1re partie de la Constitution. — Discussion de la loi relative au service militaire, traversée par une crise gouvernementale. A ce sujet, craintes relatives à l'impôt des matières premières. — Le vrai chiffre du déficit énoncé au sein de la Société d'économie politique. — Les rapports de la Commission du budget de 1872 sur les impôts restant à voter. — La commission du budget de 1873. — Nouvelle loi augmentant le timbre sur les titres des effets publics étrangers. — Promulgation de la convention postale entre la France et l'Allemagne. — Nouvelles chicanes dans la question anglo-américaine de *l'Alabama.* — Congrès de l'alliance universelle de l'ordre et de la civilisation; la question de l'arbitrage international. — Exposition universelle des produits de l'industrie en Danemark, 476.

— *Juillet.* La nouvelle convention entre la France et l'Allemagne. — L'emprunt des trois milliards pour la libération du territoire français. — Les impressions de l'Europe. — L'appréciation comparative de la France et de l'Allemagne, par un député bavarois. — Discussion à l'Assemblée nationale des impôts encore nécessaires. — Vote de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. — Discussion simultanée de l'impôt sur le chiffre des ventes ou des affaires (rejeté), sur l'impôt des matières premières (toujours en question), sur l'impôt des produits à l'intérieur (rejeté), sur les centimes additionnels des patentes (adopté). — La grande manœuvre de M. Thiers et le vote de la gauche. — L'affaire de *l'Alabama* en voie de solution pacifique. — Époque de la 8e session du congrès de statistique à Saint-Pétersbourg, XXVII, 153.

— *Août.* Le succès de l'emprunt des trois milliards, revanche morale. — Comment l'interprètent les docteurs allemands. — Suite des discussions financières de l'Assemblée nationale; — rejet du doublement de la patente; — vote de la révision de l'assiette de cet impôt; discussion sur l'impôt des matières prepremières; — tactique politique de M. Thiers; — vote néfaste du 20 juillet; — vote du tarif sur 247 articles, — du monopole des allumettes, — de l'impôt sur les bouilleurs de crû, — sur la chicorée. — L'Assemblée nationale caractérisée au point de vue financier et économique. — Election des membres du Conseil d'État. — Mouvement en faveur de l'arbitrage international; — association ouvrière en Angleterre; — le Bulletin de la la Société de la paix; — adresse à M. le comte Sclopis, président du tribunal arbitral de Genève; — lettre de M. Fréd. Passy, 296.

— *Septembre.* Congès des trois empereurs. — Fêtes, pararades, écrasement et choses burlesques à Berlin. — Congrès et dislocation de l'Internationale à La Haye. — Déclaration faite soi-disant au nom des ouvriers parisiens. Autres congrès : Congrès scientifiques à Bruxelles, à Brighton, à Bordeaux. — Les époques préhistoriques. — L'économie politique au Congrès de Bordeaux. — Les comptes de la Commission de l'Exposition universelle de Paris en 1867. — Souvenirs rétrospectifs. — Les récoltes très-bonnes ou bonnes en général. — La France paye, travaille et réfléchit. — Espoir pour le retour de l'Assemblée nationale. — Promulgation des dernières lois financières. — Historique des arbitrages internationaux qui ont réussi, à propos de la clôture du Congrès de Genève. — Reconstitution du secrétariat de la Société de statistique de Paris, 439.

— *Octobre.* Calme général malgré d'insignifiantes agitations. — L'exode de l'Alsace. — Circulaire de M. Jules Simon aux proviseurs des colléges. — Le virus des humanités et son contrè-poison. — Annonce d'un nouveau traité de commerce avec l'Angleterre. — M. Gladstone, primé par M. de Bismark. Note libre-échangiste de ce dernier. — Vœu du Conseil général de l'Hérault. — Faits abominables dénoncés par la Société anti-esclavagiste d'Angleterre. — Création du prix Bastiat et du prix Montesquieu à Bordeaux. — La récolte de 1872. — Adjudication du monopole des allumettes. — Réclamation au sujet de l'article sur la séparation de l'Église et de l'État, XXVIII, 151.

— *Novembre.* Rentrée de l'Assemblée nationale. — Le Message du président de la Répu-

blique. — Evolution politique de M. Thiers; son immobilité économique. — Le nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre. — Attitude du cabinet anglais. — — Le droit prime la force, discours de M. Renouard à la séance solennelle de la Cour de cassation. — Inutiles efforts de M. de Bismark, 322.

— *Décembre.* La crise politique à la suite du message présidentiel. — Changements ministériels : M. Léon Say succédant à M. Pouyer-Quertier pour les finances. — Le traité de commerce laissé au second plan. — Le budget de 1873, simplement homologué. — Proposition pour scinder le ministère des finances. — La question monétaire et faits récents qui s'y rapportent, discutés à la Soc. d'écon. polit. — Programme du prix Bastiat institué par la Chambre de commerce de Bordeaux.— Prix pour la meilleure étude sur l'organisation d'un parlement international, créé par M. de Marcoartù. — Cours d'économie pratique à la salle du Retiro. — La salle du Progrès de de M. l'abbé Moigno. — Réouverture des conférences du boulevard des Capucines, 474.

1873. — *Janvier.* Nos vœux pour 1873. — Mort de Napoléon III. — Cause de sécurité. — L'Assemblée nationale a préludé aux réductions des tarifs en diminuant le prix des permis de chasse, le prix du transport des espèces par la poste et en adoptant les cartes postales. — Message du président Grant; conseil à l'Espagne relativement à l'île de Cuba. — Annonce d'une exposition universelle aux États-Unis pour 1876. — Agitation abolitionniste en Europe. — Projet de loi supprimant l'esclavage à Porto-Rico. — Rapport des délégués de la Chambre de commerce de Manchester. — Les droits compensateurs. — Le recensement de la France, XXIX, 163.

— *Février.* Nouvelle révolution en Espagne; — abdication du roi; —proclamation de la République. — Discussions politiques sans résultat en France. — La Commission des trente. — Réorganisation du Conseil de l'instruction publique. — Les marchés de Lyon pendant la guerre. — Lois sur l'ivrognerie et sur le travail des enfants dans les manufactures. — Premiers payements sur le quatrième milliard. — Le produit des impôts en 1872. — Le mouvement du commerce international en 1872, 350.

— *Mars.* La libération complète du territoire français mise officiellement à l'ordre du jour. — Discussions constitutionnelles à la tribune et résolutions de l'Assemblée nationale. — La question des deux Chambres. — Les nouveaux traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique devant l'Assemblée. — Echec du gouvernement anglais à la Chambre des Communes, au sujet du bill relatif aux universités d'Irlande. — Chute du ministère Gladstone-Granville. — Durée moyenne des ministères en Angleterre. — Premier défilé traversé par la république espagnole. — Brigandages carlistes dans la péninsule. — Message du président des États-Unis; — le général Grant membre du Congrès de la paix. — Session de la Société des agriculteurs de France, 524.

— *Avril.* Le traité d'évacuation du territoire français entre la France et l'Allemagne. — Le sentiment français. — Heureux biais trouvé pour l'ajournement de la discussion des nouveaux traités de commerce entre la France et l'Angleterre, la France et la Belgique. — Préliminaires du nouveau traité de commerce entre la France et l'Italie. — Le budget anglais avec excédant de recettes. — Le budget français avec accroissement des dépenses. — Le compte de liquidation, — La dette flottante. — Discussion à la Soc. d'écon. polit. sur le moyen d'acclimater l'impôt sur le revenu. — Les choses d'Espagne; les partageux en Estramadure. — L'Internationale à Toulouse. — Mort de M. Ortolan, XXX, 147.

— *Mai.* Mort de M. J.-Stuart Mill. — La vie et les travaux de M. Ch. Dunoyer à l'Acad. des sc. mor. et polit. — Ouverture de l'Exposition universelle à Vienne. — Panique financière dans la même ville. — Crise financière en Allemagne causée par les cinq milliards extorqués à la France. — Les libéraux nationaux allemands « dilettanti de barbarie ». — En France : panique à la suite de l'élection Barodet; — symptômes de prospérité. — En Espagne : le gouvernement et la Commission permanente; — le représentant des Etats, M. Castelar, et Cuba; — continuation des abominations du carlisme; — les élections des députés à la nouvelle Constituante. — En Italie, crise ministérielle. — Programme du prix relatif à la codification du droit international. — Statistique de la Société des agriculteurs de France, 298.

— *Juin.* Changement de gouvernement en France. — L'interpellation et les votes du 24 mai. — Projets constitutionnels. — L'opinion publique. — Heureux effets économiques de ce changement. — Début de l'Assemblée constituante d'Espagne. — La crise financière en Autriche. — Ses causes. — Dépréciations sur les valeurs qui s'en est suivie. — Encore une réorganisation du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, 448.

— *Juillet.* Le 5e milliard prussien en voie de payement. — La noblesse du caractère prussien. — Le futur emprunt prussien. — Embarras du gouvernement du 24 mai. — Les pèlerinages. — Ajournement des lois constitutionnelles. — Lois sur les contributions indirectes. — 2e délibération sur le projet de loi relatif à la constitution de la propriété en Algérie. — Pénible enfantement du 2e budget de 1874. — Le Conseil supérieur du commerce rabatteur d'impôts. — Continuation du gâchis politique et du brigandage carliste en Espagne. — Un nouveau ministère en Italie. — La loi des couvents; sa portée. — Nouveau succès des anti-esclavagistes en Angleterre. Suppression de la traite à Zanzibar et sur la côte nord-est de l'Afrique. — Un emprunt trop déguisé, XXXI, 151.

— *Août.* L'invasion allemande touche à sa fin. — Nouvelles vacances de l'Assemblée nationale. — Ses derniers votes. — La colline de Montmartre et Loyola. — De nouveau les centimes additionnels sur les patentes. — Suppression des mesures protectionnistes des deux dernières années. — Abolition des droits sur les matières premières et sur la surtaxe de pavillon. — Conclusion de « nouveaux »

traités de commerce entre l'Angleterre et la Belgique. — Succès au sein du Parlement de la proposition de M. H. Richard, relative à l'arbitrage international. — Discours de MM. Richard et Gladstone. — Caractère du vote. — Amélioration de la situation en Espagne, 306.

— *Septembre.* Les prussiens sont payés et partis. — Comment se résument les événements de 1870-71. — Il reste encore de l'argent à la Banque de France. — Après l'agitation par l'Assemblée, l'agitation par la fusion. — Explication sur le socialisme, le communisme rural, le fédéralisme et le carlisme en Espagne. — L'exposition des États-Unis en 1876 ; — proclamation du président de la République. — Nouveau coup d'œil sur l'exposition de Vienne. — Préoccupation publique au sujet de la visite de cette exposition par le roi d'Italie. — Rentrée du Shah de Perse dans ses États, 461.

— *Octobre.* La libération de la France est désormais un fait accompli, du domaine de l'histoire et de la statistique. — L'anarchie dans la fusion. — L'anarchie dans l'instruction publique. — En Espagne, *statu quo* des deux insurrections; — impôts décrétés.—Anxiété de l'Italie par rapport à la politique de la France. — Nouvel arrangement entre la Croatie et la Hongrie. — Agitation électorale en Autriche. — Le payement de l'idemnité de *l'Alabama* et les comités d'étude pour l'arbitrage international. — Le mouvement des « granges » aux États-Unis. — La crise des céréales et les prix des transports. — Mise à l'enquête du projet de passage sous-marin entre la France et l'Angleterre. — Les deux Congrès internationalistes, XXXII, 162.

— *Novembre.* Intrigues et tiraillements dynastiques et parlementaires en France. — Le projet de monarchie et de dictature transformée en présidence constitutionnelle. — Le budget de 1874 ; les propositions de M. Magne pour combler le déficit. — L'Économie politique à l'Assemblée nationale. — Les assertions de M. de Gavardie ; — protestation de M. Charton et de M. de Lavergne. — Toujours le *statu quo* en Espagne. — Progrès dans les finances portuguaises ; succès d'un gros emprunt, 337.

— *Décembre.* La prorogation des pouvoirs du président de la République.— La Commission des propositions constitutionnelles. — Conditions nécessaires pour obtenir la sécurité. — Le nouveau ministère. — La discussion du budget de 1874. — La situation financière en Italie. — Nouvelle conspiration en Espagne. — La question monétaire revient à l'ordre du jour. — Vote de la Chambre des représentants belges.— Convocation d'une conférence internationale. — Discussions à la Soc. d'éc. polit. de Belgique et à celle de Paris. — Convention monétaire scandinave. — Conférence Rossi. — Procès de Trianon, 529.

1874. — *Janvier.* Coup d'œil rétrospectif sur l'année 1873. — L'espoir du nouveau ministère. — La loi des maires. — Lenteurs de la Commission des trente chargée de proposer les lois constitutionnelles. — La discussion du budget de 1874. — Trois lois fiscales votées, aggravant les impôts indirects. — Sommaire des crédits pour 1874. — Conférence internationale pour la révision de la convention monétaire. — Coup d'État militaire en Espagne. — Reddition de Carthagène, XXXIII, 165.

— *Février.* Affirmation du Septennat. — Application de la loi des maires. — Problème que se pose la Commisssion des Trente. — Les discussions sur les nouveaux impôts.— Excédant produit par les impôts en 1873. — Dissolution du Parlement anglais ; élections et retraite du ministère Gladstone. — L'esprit des classes ouvrières en Angleterre ; les congrès des *Trade's Unions* à Leeds et à Sheffield. — Le nouveau Parlement allemand ; protestation électorale de l'Alsace-Lorraine contre son annexion. — La pureté du patriotisme allemand de M. de Bismark. — Réforme douanière et fiscale en Turquie. — Conclusion de la conférence monétaire internationale, 318.

— *Mars.* Protestation des députés de l'Alsace-Lorraine au sein du Parlement allemand. — Arguments et grossièretés de M. de Bismark. — L'aveu de M. de Moltke sur les résultats de l'invasion de la France et de la conquête de l'Alsace et de la Lorraine. — Symptômes pour l'avenir. — Préoccupations en vue de la consolidation du Septennat en France. — Enfantement de la Commission des Trente. — Evolution des partis. — Deux nouvelles élections. — L'Assemblée nationale toujours à la recherche de nouveaux impôts. — La question des sucres quasi-ministérielle. — Vote par la Chambre des députés italiens du projet de loi relatif à une nouvelle organisation de l'émission du papier monnaie. — *Statu quo* en Espagne, trois mois après le coup d'État Pavia-Serrano, 492.

— *Avril.* Vacances de l'Assemblée nationale. — Coup d'œil rétrospectif sur les tentatives des partis. — Attaques contre le Septennat. — Affirmation de ce dernier par le ministère. — L'insécurité cause de la crise industrielle et commerciale. — Commission pour étudier les moyens de développer le commerce d'exportation.— Suite des discussions financières; augmentation d'impôts anciens et création de nouveaux impôts. — Ouverture du Parlement anglais. — Omission au paragraphe du discours de la couronne relatif à la destruction de la capitale des Ashantees. — Commission pour étudier les effets de la loi sur les grèves. — La famine dans l'Inde. — La lutte de l'insurrection espagnole et des forces du gouvernement concentrée dans les montagnes. — Carlistes et intransigeants, XXXIV, 153.

— *Mai.* Rentrée de l'Assemblée nationale. — Le problème de la sécurité. — Appréhensions produites par la réponse de lord Derby au sujet des conditions de la paix en Europe. — Vote du contingent militaire pour 7 ans par le Parlement allemand. — Projets prêtés par le *Times* à M. de Bismark. — Opinion des Allemands sur leurs succès guerriers. — Victoire de l'armée espagnole sur l'insurrection carliste. — Vote en Suisse pour la révision de la constitution. — Attentat du Sultan contre la propriété des actionnaires du canal de Suez. — Les consulats et le commerce extérieur. — La convention postale entre la France et les États-Unis. — Le nouveau traité de commerce entre la France et la Russie, 310.

— *Juin*. Accélération du mouvement poiltique en France ; chances de sécurité. — Changement du ministère. — Réception de l'ambassadeur allemand ; ce qu'il peut apprendre en France et reporter en Allemagne. — Le voyage du czar, symptôme de sécurité européenne. — Anniversaire national en Hollande, expression de ce besoin de sécurité. — Circulaire du gouvernement espagnol aux puissances étrangères.— Congrès des coopérateurs anglais à Halifax. — Vote d'une nouvelle loi sur le travail des enfants dans les manufactures. — Mort de M. de Coninck, du Havre. — Mort de M. Auguste Visschers, 466.

— *Juillet*. Propositions et manifestes hâtant la solution de la crise constitutionnelle en France. — Votes économiques : la convention postale avec les Etats-Unis, la convention monétaire, le traité de commerce avec la Russie. — Discussion à propos du déficit et de la proposition de M. Wolowski. — Concours créé par la Société d'économie politique de Lyon pour un traité à l'usage des écoles primaires. — Critiques de l'enseignement universitaire, par un membre de l'Institut. — Population de la Chine. — Mort de MM. David, de Copenhague Denis Potonié, Émile Peugeot, XXXV, 149.

Août. L'Assemblée nationale a pris la clef des champs. — Sens qui manque à la majorité. — Nouvelle modification du ministère. — Discussions financières en vue de combler le déficit et d'éviter de nouveaux impôts. — Lois relatives aux fortifications et aux conventions postales avec l'Uruguay, l'Italie et le Brésil. — Conférence internationale pour adoucir les rigueurs de la guerre. — Nouvelle phase de la question espagnole ; — la reconnaissance de la République ; — l'intervention. — Remise du concours du prix Bastiat, 298.

Septembre. Le voyage du Président de la République et les vœux des populations. — Dissolution prochaine du Parlement italien. — Incertitude du *connubio* financier. — Besoin de gendarmes en Sicile. — Reconnaissance du gouvernement espagnol. — Modifications dans la direction militaire contre l'insurrection carliste et dans le ministère. — Les Allemands fêtent l'anniversaire de Sedan et réfléchissent. — Le roi de Bavière à Paris. — Navires allemands dans les eaux d'Espagne. — Trois Congrès à Genève sur les questions internationales. — Autres congrès : le Congrès des économistes allemands, le Congrès de Lille, etc. — Nouveau symptôme pour la cessation du cours forcé en France. — Mort de M. de Forcade la Roquette et de M. Guizot, 468.

— *Octobre*. Réapparition de la question du Schlesvig. — M. de Bismark fait arrêter son rival M. d'Arnim. — Une heureuse déclaration du Président de la République. — Réélection du tiers des conseillers généraux des départements. — Les finances turques et la Banque ottomane. — Le Congrès de Lille. — Le Congrès postal international. — Le Congrès pour l'unification du titrage des fils. — Le Congrès des orientalistes. — Le Congrès des sciences préhistoriques. — Le Congrès d'insectologie. — Legs de M. G. Ponti aux Académies des sciences de Paris, de Londres et de Vienne, XXXVI, 149.

— *Novembre*. Rentrée prochaine de l'Assemblée nationale. — Statistique électorale. — Rendement des impôts pendant les trois premiers trimestres. — Reprise des hostilités en Espagne. — Note du maréchal Serrano. — Simplifications diplomatiques avec l'Italie. — Le discours impérial au Reichstag et la lutte avec les catholiques. — La perception des impôts, les « pilleries et les mal façons » en Turquie. — Historique et statistique du payement des 5 milliards à la Prusse. — Le Congrès de Montpellier et le phylloxera. — Le 7e Congrès de l'Internationale, 338.

— *Décembre*. Élections municipales en France. — Retour de l'Assemblée nationale.— Message du Président de la République. — Discussion de la liberté de l'enseignement suprieur. — La liquidation de Paris avec un nouvel emprunt de 220 millions. — Réapparition de la question des sucres au Conseil supérieur du commerce. — Les élections municipales de Berlin et les injures du prince d'acier aux Alsaciens et aux catholiques allemands. — Belle assertion de M. Disraëli. — Difficults au sujet d'un traité de commerce entre l'Austro-Hongrie et la Roumanie. — Vœu adressé à M. Serrano. — Le trait du parthe de M. Grant. — Fin de la guerre civile de la République argentine. — Les résultats économiques et moraux de la contribution des cinq milliards.— La commission de Constantinople et le journal officiel de Suez, 517.

CLAMAGERAN (J.-J.), avocat à la Cour d'appel, m. de la Soc. d'écon. politique. C. R. des deux ouvrages de M. Courcelle-Seneuil : *l'Héritage de la Révolution*. — *Questions constitutionnelles*, XXVI, 136. — L'impôt, les finances et l'état de la population en France à la fin du XVIIe siècle, XXXV, 161. — Op. sur les coalitions, XXV, 481.

CLAPIER (A.), député, m. de la Soc. d'écon. polit. Signale, à la Soc. d'écon. polit., les conférences faites à Marseille, XXV, 338.

CLAVE (Jules), administrateur, m. de la Soc. d'écon. politique. La réforme administrative en France. Les administrations publiques, XXVI, 165. — Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., sur le traité de commerce, XXV, 326 ; — sur les coalitions, 481.

CLÉMENT (Amboise), correspondant de l'Institut (sc. mor. et polit.), m. de la Soc. d'écon. politique. Observations sur la nomenclature économique, XXVIII, 5, XXIX, 189,, 388. — La monnaie métallique est-elle du capital ?, lettre à M. Jos. Garnier, XXX, 235 ; — 2e lettre, XXXI, 116.

CLÉMENT (Joseph). C. R. de : *Civilisation et mœurs romaines*, etc., de L. Friedlaender, XXXV, 304. — Les services du Post-Office en 1873, 405.

CLERVAL (G. DE). *Les Ballons pendant le siége de Paris*, récits de 60 voyages recueillis et mis en ordre, C. R. par M. Ch. Boissay, XXV, 165.

Climats. L'influence des — sur le développement économique des sociétés, rapport de M. H. Passy, XXXI, 313.

Coalitions. Étude historique sur les —, par M. Malapert, XXVI, 346. — Discussion sur les — en France, à la Soc. de législation comparée, XXVIII, 88.— La question des — et autres questions relatives aux classes ouvrières

au Congrès d'Eisenach, par M. M. Block, XXIX, 26.

COCHUT (André), publiciste, directeur du Mont-de-Piété, m. de la Soc. d'éc. pol. — Son opin. sur l'unité de signe fiduciaire, XXVI, 403; — sur l'impôt du capital, XXVII, 131.

COLLEVILLE (DE). La température et le néphalisme. La ville des buveurs d'eau, ou les tisserands de Bessbrook en Irlande, XXIX, 255.

Colonisation. Essai sur la — en Cochinchine et au Cambodge, par M. Chessé, XXXII, 239.

COMBES Voy. *Nécrologie.*

Commerce. Le — avec la Chine, par M. Rochechouart, XXV, 69. — Le — extérieur et la navigation de la France en 1872, par M. G. Renaud, XXIX, 443. — Le nouveau traité de — entre la France et la Russie, par M. de Butenval, XXXIV, 192.

CONINCK (F. DE). Voy. *Nécrologie.*

Congrès — international de statistique (8e session), programme, par M. Block, XXVI, 146. — Le — pénitentiaire de Londres, par M. Ad. F. de Fontpertuis, XXVII, 397. — La question des coalitions, etc., au — d'Eisenach, par M. M. Block, XXIX, 26. — Le 2e — d'Eisenach, tenu par les économistes autoritaires, par M. Block, XXXIV, 249. — Le — des coopérateurs anglais à Halifax (6-8 avr. 1874), par M. Limousin, 364. — Le — des économistes allemands à Crefeld, par M. Block, XXXV, 372. — Le — de l'association des sciences à Lille, par M. J. Lefort, XXXVI, 100. — Les — de Genève, par M. H. Bellaire, 123.

Conseils (les) supérieurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, par M. de Butenval, XXXI, 66.

Contributions. Loi du 21 juin 1873 sur les — indirectes, pour prévenir les fraudes, etc., XXXI, 265.

COQ (Paul), professeur à l'école Turgot, m. de la Soc. d'éc. politique. Du principe de l'impôt sur les matières premières, XXVI, 261. — Le classement du dernier emprunt, son caractère et sa portée, XXVII, 342. — C. R. du *Projet d'organisation de la propriété immobilière et de la Banque financière*, de M. Bocage de Granges, XXXII, 324. — Son op. sur les impôts, XXV, 132; — sur l'enseignement de l'écon. politique, 455; — sur les douanes, XXIV, 149, 152; — sur les patentes, XXX, 277; — sur le budget, XXXIII, 120.

COQUEREL fils (Athanase), ministre protestant. Sir John Bowring, notice, XXVIII, 439.

COURAUD, doyen de la fac. de Bordeaux. Son op. sur l'enseignement de l'éc. politique, XXXIV, 135, 137.

COURCELLE-SENEUIL (J.-G.), publiciste, m. de la Soc. d'écon. politique. *L'Héritage de la Révolution; questions constitutionnelles*, C. R. par M. Clamageran, XXVI, 136. — C. R. du *Trattato* de P. Sbarbaro : *Della Libertà*, 309. — C. R. de *l'Ouvrier et l'état social*, par M. H. Guary, XXVIII, 146. — Étude sur le mandarinat français, 325. — Des priviléges d'école et de diplôme, lettre à M. Jos. Garnier, XXIX, 283. — C. R. de l'*Histoire de la réserve héréditaire*, de M. Boissonade, XXX, 288. — L'œuvre de John Stuart-Mill, XXXI, 5. — État de la question socialiste, XXXII, 355. — Du recrutement et de l'avancement des fonctionnaires publics. Mode actuel; mode proposé, XXXIV, 161.

COURTOIS (Alphonse), anc. professeur d'écon. polit., m. de la Soc. d'écon. politique. Historique du cours des rentes françaises depuis 1797, XXXI, 105. — Historique du papier-monnaie en France, 231, 422, XXXII, 111, 258. — Histoire des principales institutions de crédit en France depuis 1796, XXXIII, 197, 396, XXXIV, 57, 207, 391, XXXV, 249, XXXVI, 55, 408. — Son opin. sur les loteries, XXVI, 300; — sur l'impot du capital, XXVII, 125; — sur les 3 milliards, 275; — sur les question monétaire, XXVIII, 464; — sur le revenu, XXX, 119. — Annonce la mort de Jean Buy, XXXII, 342. — Son opin. sur le système monétaire, 510; — sur l'impôt du sel, XXXIII, 307.

Crédit. Les institutions de — en Italie. Banques; sociétés de —; caisses d'épargne, par M. A. Profit, XXIX, 422. — Histoire des principales institutions de — en France depuis 1796, par M. A. Courtois, XXXIII, 197, 396, XXXIV, 57, 207, 391, XXXV, 249, XXXVI, 55. — Du — ouvrier et du droit au travail considéré dans ses rapports avec l'ouvrier, par ***, XXXIV, 117

Cuba. L'île de —; sa découverte et les réformes qu'elle réclame, par Ch. Romey, XXX, 369.

D

DAMETH (H.), professeur à l'Académie de Genève. *Les Bases naturelles de l'économie sociale*, C. R. par M. Michel Chevalier, XXXIII, 310.

DAUBIÉ (Mlle Victoire). Voy. *Nécrologie.*

DAVID (Maurice), secrétaire du commerce au départ. fédéral du comm. à Berne. La question monétaire. Les deux métaux, lettre à M. Jos. Garnier, XXIX, 115. — Réponse de M. Th. Mannequin, 289. — Réponse à M. Mannequin, 483.

DAVID, de Copenhague. Voy. *Nécrologie.*

DEBRIGES (E.). Effets financiers et moraux des milliards français sur la Prusse, XXIX, 134.

DEHEURLE (Victor). Les caisses d'épargne et de crédit agricole, lettre à M. Jos. Garnier XXXV, 431.

DEMETZ, directeur de Mettray. M. — et la colonie agricole de Mettray, notice, par M. L. Paulian, XXXII, 318.

Denrées. Le prix des — à Paris en 1870 et 1872, rapport de M. G. Renaud, XXX, 260.

DESEILLIGNY. Son op., à la Soc. d'écon. pol. sur l'impôt des matières premières, XXV, 150.

Dette publique. De l'amortissement de 4 milliards de la dette publique en 35 ans (projet présenté par M. Théryc du Chatellard), par M. Vesin, XXVIII, 250.

Diplôme. Des priviléges d'école et de —, lettre de M. Courcelle-Seneuil, XXIX, 283.

Distillateurs. Loi du 2 août 1872, réglant les obligations imposées aux — et bouilleurs de crû, XXVII, 445.

DIXON (W. Hepworth). *La Russie libre*, C. R. par M. Ch. Letort. XXVIII, 470.

DORMOY (Ém.), ingénieur des mines. Les matières premières. Etablissement de coëfficients d'élaboration, XXVI, 178.

Douanes. Urgence d'une refonte générale des tarifs de —, par M. de Butenval, XXX, 341.

Droit (le) prime la force, discours de M. Renouard, XXVIII, 273.

Droit des gens. Influence de la dernière guerre sur le progrès du —, par M. Griolet, XXVI, 265.

DUBOST (P.-C.), professeur à Grignon, m. de la Soc. d'écon. politique, et PACOU (C.). *Comptabilité de la ferme*, C. R. par M. Jos. Clément, XXXIII, 481.

DU CAMP (Maxime). *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du* XIXe *siècle*, C. R. par M. Ch. Boissay, XXXIII, 484.

DUCROS (Francisque). La situation économique et financière de la Russie, XXXVI, 436

DUCUING. Op. sur les coalitions, XXV, 479;— sur l'impôt du capital, XXVII, 124; — sur la population, XXIX, 340; — sur les sucres, 508.

DUDLEY-FIELD, de New-York. Son allocution à la Soc. d'écon. politique : la gloire de la France, XXXII, 313.

DUMONT (Aristide), ingénieur, m. de la Soc. d'écon. politique. Son op. sur le phylloxera, XXXVI, 325.

DUMESNIL-MARIGNY (J.), m. de la Soc. d'écon. politique. C. R. de son *Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce*, par M. H. Baudrillart, XXX, 137.

DUNOYER (Charles). Notice historique sur sa vie et ses travaux, par M. Mignet, XXX, 161.

DUPIN (Charles). Voy. *Nécrologie*.

DUREAU (B.), m. de la Soc. d'écon. politique. Lettre sur la question des sucres, XXXIII, 462.

DUVAL (Jules). C. R. de *Notre planète*, son dernier livre, par M. Ch. Boissay, XXX, 295.

DUVAL (F.-Raoul), ingénieur, m. de la Soc. d'éc. pol. Son opin. sur la question des sucres, XXXIII, 436, 460, XXXIV, 146.

E

Échange. Principe d'une théorie mathématique de l'—, par M. L. Walras, XXXIV, 5. — Question de priorité, lettre de M. Jevons, 417, — réponse de M. Walras, 419.

Écoles. L'économie politique et la jeunesse des —, par M. G. Boissonade, XXV, 7.

Économie (l') politique et la jeunesse des écoles, par M. G. Boissonade, XXV, 7. — De l'enseignement de l' — à tous les degrés, lettre de M. Rozy, 94. — L'— au Palais, à Toulouse, lettre du même, XXIX, 282.— L'émancipation de la femme considérée dans ses rapports avec l' — et le socialisme, par Mme T. S., XXXII, 5. — L' — et l'opinion publique, en monarchie comme en république, par M. Jos. Garnier, 349. — Le premier cours d' — en France (1789). Vandermonde, par M. H. Baudrillart, 378.

Économique (Nomenclature). Observations sur la —, par M. A. Clément, XXVIII, 5, XXIX, 189, 388.

Économique (Science). Étude sur Adam Smith et l'origine de la —, par M. Mich. Chevalier, XXXIII, 8.

Église. Au sujet de la séparation de l' — et de l'État, par l'abbé ***, XXVII, 329.

EICHTHAL (Eug. D'), m. de la Soc. d'écon. polit. Du travail des femmes, XXXI, 215.

Emprunt. Le classement du dernier —; son caractère et sa portée, par M. P. Coq, XXVII, 342. — Loi du 15 juillet 1872, relative à l'— national de 3 milliards en rentes 5 p. 0/0, 428.

Enregistrement. Loi du 28 février 1872 augmentant les droits d' —, XXV, 472.

Enseignement secondaire libre, par un membre de la Soc. des chefs d'instit. de la Seine, XXIX, 304. — De l' — moyen, par M. H. Baudrillart, XXXI, 323, XXXII, 30.— Rapport de la Commission des études de droit sur l' — économique dans les facultés de droit, par M. J. Lefort, 234. — De cet enseignement, par le même, XXXIII, 248. — La réforme de l' — secondaire, par M. Baudrillart, 329.

ERRERA (Alberto), prof. d'écon. politique. *L'Italia industriale, — le Nuove istutizioni economiche nel secolo* XIX, C. R. par M. Léon Walras, XXXVI, 329.

ESTERNO (comte D'), agronome, conseiller général de Saône-et-Loire, m. de la Soc. d'éc. politique. Lettre à M. Jos. Garnier, avec l'envoi de sa *Grammaire française élémentaire entièrement écrite en français*, XXX, 136.

États-Unis. Les récentes expériences financières, industrielles et commerciales des —, trad. de l'anglais de M. David A. Wells, par M. H. Thibaud, XXX, 305, XXXI, 14.— L'émigration aux —, par M. G. Marcel, XXXIII, 253. — Les quatre phases monétaires aux —, par M. Cernuschi, 471.

ETCHEGARAY, anc. député espagnol. Expose l'état social de l'Espagne, XXXI, 450.

Exposition (l') universelle de Vienne, par M. M. Block, XXXI, 194. — Coup d'œil sur l' — de Vienne, par M. Ad. Blaise, 354.

F

FARINE (Pierre). *La Préfecture de police, son utilité, sa suppression. Comment la remplacer?*, C. R. par M. Fr. Passy, XXVI, 145.

FARRENC (Edmond). Coup d'œil général sur le Canada, XXXV, 386.

FAUVEAU (G.). Conclusion du calcul algébri-

que au sujet des droits protecteurs, XXXI, 283.
Femmes. Du travail des —, par M. E. d'Eichthal, XXXI, 215. — L'émancipation de la — considérée dans ses rapports avec le socialisme et l'économie politique, par Mme T. S., XXXII, 5.
FERRARA (Fr.). Lettre à M. Jos. Garnier, sur la doctrine de l'Internationale en Italie, XXXVI. 510.
FIGUEROLA (Laureano). Note sur les réformes économiques en Espagne, XXXI, 299.
FIGUIER (Louis). *L'Année scientifique et industrielle*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXVI, 148.
Finances. Mesures financières prises en France après la catastrophe de 1870-71, par M. Jos. Garnier, XXVI, 286. — L'administration des — publiques en France depuis 1870, par M. G. du Puynode, XXXIV, 340, XXXV, 44, 226. — Les — turques et la Banque impériale ottomane, par M. G. de Molinari, XXXVI, 107.
Finlande. État économique de la —, par M. A. Liljenstrand, XXX, 214.
FLAMMARION (Camille). *L'Atmosphère*, C. R. par M. Ch. Boissay, XXV, 491.
FLECHEY (E.). De l'influence de l'action individuelle sur les conditions de l'état social (méthode Quetelet, méthode Engel), XXXIII, 34.
FLEUROT (H.). L'assurance sur la vie et le notariat en France, XXXII, 215.
FLOTARD (Eug.), député, m. de la Soc. d'éc. politique. Son opinion sur les houilles, XXXII, 319.
FONTPERTUIS (Adalbert Frout de), publiciste. De la nouvelle assiette de l'impôt du sang. — Des projets de la nouvelle organisation militaire, XXV, 204. — C. R. du livre de M. Le Play : *l'Organisation de la famille*, etc., 497. — C. R. du livre de M. Liais : *Suprématie intellectuelle de la France*, XXVI, 313. — Les libertés communales aux États-Unis, 368. — C. R. de : *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, par M. Mich. Bréal, XXVII, 142. — La réforme de l'impôt dans l'État de New-York, d'après un rapport de M. Wells, etc., 209. — Le Congrès pénitentiaire de Londres, 397. — La situation économique et morale de l'Irlande en 1871, d'après les mémoires de MM. Lawson et Heron, XXVIII. 44. — C. R. de *l'Année géographique*, de M. Vivien de Saint-Martin, 315. — L'instruction populaire dans les deux mondes, XXIX, 45. — La deuxième Chambre, condition d'équilibre constitutionnel et de sécurité sociale, 365. — La question de l'or et les prix en Angleterre; influence de la production agricole et des parcs de chasse en Écosse, XXXII, 204. — Les dépenses pour la reconstitution militaire, XXXV, 5. — L'agitation agricole en Angleterre; son caractère, sa portée et ses conséquences, 200.
FONVIELLE (Wilfrid de). *Les Ballons pendant le siége*, C. R. par M. Boissay, XXV, 165.
FORCADE LA ROQUETTE. Voy. *Nécrologie*.
FOUCHER DE CAREIL, anc. préfet, m. de la Soc. d'éc. politique. Son op. sur la question des céréales, XXXII, 137, 145. — Lettre sur les nouveaux impôts, 516.
France. La politique commerciale de la —, XXV, 100. — Situation financière. Budget de 1872, 116. — Situation économique, financière et politique de la —. Message de M. Thiers, XXVIII, 422. — La rançon de la —. La curée des Allemands, XXXI, 441.
FRIEDLAENDER (L.), professeur à l'université de Kœnigsberg. *Civilisation et mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, traduit par Ch. Vogel, C. R. par M. Jos. Clément, XXXV, 304.

G

GALOS. Voy. *Nécrologie*.
GARNIER (Joseph), membre de l'Institut (sc. mor. et polit.), rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, professeur à l'école des ponts-et-chaussées, vice-président et secrétaire perpétuel de la Soc. d'écon. politique. — Rédige les *Chroniques* du *Journal des Économistes* et dirige les comptes rendus de la Société d'Économie politique.

La disparition de l'impôt par la division. Sophisme, à propos des matières premières, XXV, 227. — L'impôt sur les riches, XXVI, 18. — Observations sur l'article de M. Gomel, relatif à l'impôt du sel, 236. — Mesures financières prises en France après la catastrophe de 1870-71, 286. — Pensées sur le travail. La ruche sociale, XXVII, 226. — Observations sur les deux métaux, XXIX, 123. — La monnaie métallique est-elle un capital?, observations, XXXI, 119. — *Traité d'économie politique, sociale ou industrielle* (7e édit.), — *Premières notions d'économie politique* (4e), — *Traité de finances* (3e), C. R. par E. R., XXXI, 457., XXXII, 328. — L'économie politique et l'opinion publique, en monarchie comme en république, XXXII, 349. — C. R. du livre de M. de Butenval : *Politique économique et négociations commerciales de la République française* (1871-73), XXXIII, 153.

Annonce, à la Soc. d'écon. pol., la mort de M. Le Hardy de Beaulieu, XXV, 157; — celle de MM. d'Armaillhac et Lafarelle, 476. — Op. sur le traité de commerce, 326; — sur les coalitions, 478, 482; — sur l'impôt, XXVI, 127, 134; — sur les loteries, 296; — sur les 3 milliards, XXVII, 273. — Parle de l'Ecole du commerce, XXVIII, 200; — de D. Pastor, 448. — Son op. sur la question monétaire, 458, 468; — sur la population, XXIX, 342; — sur les sucres, 507; — sur le revenu, XXX, 128. — Élu à l'Acad. des sc. mor.; motion de M. de Labry à ce sujet 428. — Son op., sur les houilles, XXXII, 323; — sur le système monétaire, 496, 514; — sur le budget, XXXIII, 117; — sur l'impôt du sel, 309, 310. — Annonce la mort de G. Sumner, XXXIV, 134; — le concours de la Soc. d'éc. polit. de Lyon, 436; — la mort de M. David, de Copenhague, XXXV, 136; — celle de M. Forcade de La Roquette, 450; — le congrès de Rhodez, XXXVI, 133; — la mort de M. V. Somer, 312.

GENET (Paul). Utilité d'une modification dans le poids et la force des pièces d'or pour faciliter la création d'un régime international, lettre à M. Jos. Garnier, XXXIII, 257.

GIGON (Augustin), professeur à l'Association philotechnique. Statistique politique. La représentation des minorités, XXIII, 61.

GOMEL (Charles), maître des req. au Conseil d'État. De l'augmentation de l'impôt du sel, XXVI, 222. — Observations de M. Jos. Garnier, 236.

GOULLIN (Gust.), de la Soc. d'éc. politique. Son opinion sur les impôts, XXVI, 136, 133.

Grand-Livre. La création du — et le tiers consolidé, par M. Ch. Letort, XXVII, 185.

GRATRY (abbé). Voy. *Nécrologie*.

GRIOLET (Gaston), m. des req. au Conseil d'État, docteur en droit, m. de la Soc. d'éc. politique. Influence de la dernière guerre sur le progrès du droit des gens, rapport à la Soc. de législation comparée, XXVI, 265.

GUARY (Henri), ingénieur. *L'Ouvrier et l'état social*, C. R. par M. Courcelle-Seneuil, XXVIII, 146.

Guerre. Les lois de la —, extr. du discours de M. Lespinasse, XXV, 459. — Influence de la dernière — sur le progrès du droit des gens, par M. Griolet, XXVI, 265. — Réquisitions et dommages causés par les Allemands pendant l'invasion de 1870-71, XXX, 247.

GUILLEMIN (Auguste), directeur de la ferme-école de Gan., m. de la Soc. d'écon. politique. Question des sucres. Rapport présenté à la Commisssion d'enquête, au Conseil supérieur du commerce, XXVII, 351.

GUIZOT (Fr.). Voy. *Nécrologie*.

H

HARE (Thomas), esq. *The Election of representatives parliamentary and municipal*, C. R. par M. Thibaud, XXVII, 137.

HAUSHOFER, professeur à l'école polytechnique de Munich. *Lehr-und Handbuch der statistike*, C. R. par M. M. Block, XXX, 294.

HAYEM (Armand). *Le Mariage*, C. R. par M. J. Lefort, XXVII, 290.

HERVIEUX (Léopold), m. de la Soc. d'éc. polit.— Son op. sur l'impôt du capital, XXVII, 128 ; — sur le revenu, XXX, 126 ; — sur les sucres, XXXIII, 465.

HEUSCHLING (Xavier), directeur honoraire de la statistique belge. Étude sur le mode d'évaluation du revenu national, particulièrement en Belgique, XXVI, 5.

Histoire naturelle. Des rapports des principes généraux de l' — avec la solution du problème social, par Mme Royer, XXVII, 305.

HOPF (G.) Voy. *Nécrologie*.

HORACE. Quelques pensées d' — sur la morale, la richesse, le droit, l'intérêt, la propriété, etc., par Edm. Renaudin, XXXV, 417.

HORN (J.-E.), député de Presbourg. Résume, à la Soc. d'écon. polit., la situation économique de la Hongrie, XXXV, 452.

HÜBNER (baron DE), diplomate autrichien. *Promenade autour du monde*, C. R., par M. Ch. Boissay, XXX, 447.

Huiles. Loi du 29 décembre 1873, fixant les droits sur les — minérales de production française, XXXIII, 147. — Loi du 31 déc. 1873, augmentant les droits d'entrée sur les — végétales, 151.

HUSSON (Armand), de l'Institut (sc. mor.). Mouvement de la population de Paris, XXXVI, 301.

Hypothécaires (Créances). Loi du 20 juin 1872, autorisant une contribution de 2 0/0 sur le revenu des —, XXVII, 428.

I

Impôt. La disparition de l' — par la division. Sophisme, à propos des droits sur les matières premières, par M. Jos. Garnier, XXV, 227.— Les nouveaux — discutés à la réunion des députés libre-échangistes, par M. G. Renaud, XXV, 230. — L'— sur les riches, par M. Jos. Garnier, XXVI, 18. — La réforme de l' — devant l'Assemblée nationale, par M. de Parieu, 335. — Nouveaux —, XXXII, 300. — Les nouveaux — devant l'opinion et devant l'Assemblée, par M. P. Boiteau, 467. — La justice criminelle et les — indirects, par M. A. Mercier, XXXVI, 129. Voy. *Matières premières*, *Patentes*, *Riches*, etc.

Impôt du sang. De la nouvelle assiette de l' —, par M. F. de Fontpertuis, XXV, 204.

Impôts et revenus indirects pendant le 1er trimestre de 1872, par M Cl. Juglar, XXVI, 316. — Produit des — en France pendant l'année 1872, XXIX, 301. — Loi du 30 décembre 1873 augmentant les —, XXXIII, 148. — Rendement des contributions et — de 1873, 470. — La discussion des nouveaux impôts, par M. P. Boiteau, XXXIV, 75.

Insectes. Législation des — nuisibles, projet de loi, par M. J. Valserres, XXXIII, 370. — Exposition des — à l'orangerie des Tuileries, par le même, XXXVI, 112.

Instruction. De l'— primaire, par M. J. Lefort, XXV, 33. — Raisons en faveur de la gratituité de l'— primaire obligatoire, par ***, 322. — L' — populaire dans les deux mondes, par M. Ad. F. de Fontpertuis, XXIX, 45.

Intempérance. La part de l' — dans la misère, par M. H. Baudrillart, XXXVI, 5.

Irlande. La situation économique et morale de l' — en 1871, d'après les mémoires de MM. Lawson et Heron, par M. Ad. F. de Fontpertuis, XXVIII, 31.

ISAMBERT (Dr E.). *Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXIII, 164.

Italie (l') en 1872. Ses progrès et sa transformation, par M. L. Simonin, XXVIII, 221. —

Les prisons d' —, par M. L. Paulian, XXIX, 99. — Les institutions de crédit en —, par A. Profit, 422. — La population de l' — au 31 décembre 1871, par le même, XXXI, 205. — Analyse de l'Enquête sur le cours forcé en — et faits économiques qui s'y rapportent, par le même, XXXIII, 216.

Ivresse. Premiers effets de la loi sur l' —, discours de M. Renouard, XXXV, 113.

JACQMIN (Émile), ingénieur en chef des ponts et chaussées. *Les chemins de fer pendant la guerre* (1870-71), leçons à l'École des ponts et chaussées, C. R. par M. Letort, XXVIII, 148.

JACQUEMART (Albert). *Histoire de la céramique*, C. R. par M. Ch. Letort, XXVIII, 470.

JACQUINET (M.). Le passé et le présent dans le rapport social, politique, administratif, économique et moral, XXVIII, 31.

JANET (Paul), membre de l'Institut (sc. mor. et polit.). Son Discours, comme président de la séance publ. annuelle (mai 1873), XXX, 220.

Jaugeage. De l'unification des —, par M. J. Merchant, XXVI, 405.

JAVAL (Léopold). Voy. *Nécrologie.*

JEVONS (W. Stanley), professeur à Manchester. Lettre à M. Walras, au sujet de la «Théorie mathématique de l'échange», XXXIV, 417.

JOANNE (Adolphe). *Atlas de la France*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXI, 304.

JOUANNET, président de cour à la Guadeloupe. Expose l'état des colonies depuis l'émancipation, XXVIII, 140.

JOURDAN. (Alfred). Parle de son cours d'écon. politique à Marseille, XXXV, 137.

JOURDIER. Voy. *Nécrologie.*

JUGLAR (Clément), médecin, m. de la Soc. d'écon. politique. L'impôt sur les matières premières; mouvement des importations dans les 36 dernières années, avant et depuis la création des chemins de fer, les arrivages d'or de la Californie et le traité de commerce de 1860, XXVI, 80. — Impôts et revenus indirects pendant le 1er trimestre de 1872, 316. — L'importation des matières premières en Angleterre depuis les réformes de Robert Peel, 362. — C. R. de *l'Étude sur la monnaie*, de M. V. Bonnet, 143. — Son opin. sur la question monétaire, XXVIII, 459, XXXII, 514.

Justice. La — criminelle et les impôts indirects, par M. A. Mercier, XXXIV, 129.

K

KERGORLAY (comte de), président de la Soc. cent. d'agriculture. Le traité de 1860 et l'agriculture, XXX, 412. Voy. *Nécrologie.*

KLÜBER (J.-L.). *Droit des gens moderne de l'Europe*, revu par M. Ott, C. R. par M. J. Lefort, XXXV, 466.

L

LABOULAYE (Édouard), député, m. de l'Institut (Inscr. et Belles-Lettres) et de la Soc. d'écon. politique. Propriété et monarchie, XXXII 104.

LABRY (Obry de), ingénieur, m. de la Soc. d'éc. polit. Son op. sur l'impôt du capital, XXXVII, 130; — sur la question monétaire, XXXVIII, 465. — Sa motion au sujet de l'entrée de M. Jos. Garnier à l'Institut, XXX, 428. — Son opin. : sur les houilles, XXXII, 320; — sur le système monétaire, 506, — sur le budget, XXXIII, 119.

LAFARELLE. Voy. *Nécrologie.*

Laines. A propos de la surtaxe des —, lettre de M. de Butenval, XXV, 91.

LALANNE (Ludovic). *Dictionnaire historique de la France*, C. R. par M. Ch. Letort, XXVIII, 349.

LAMÉ-FLEURY (E.), ingénieur en chef des mines, m. de la Soc. d'écon. politique. Extraits du journal de voyage d'un Persan à Paris (6-19 juillet 1873), XXXII, 177, 396. — Statistique du suffrage universel dans l'Yonne, 490. — Un impôt sur le revenu. La redevance proportionnelle des mines, XXXIV, 40. — Les omnibus de Paris au Conseil municipal, XXXV, 346. — Statistique des condamnations à mort et des exécutions de 1803 à 1873, XXXVI, 244.

LAPRADE (G. de). *Le monde qui vient et le monde qui s'en va*, C. R. par M. Ott, XXVI, 474.

LAUGEL (Auguste). *L'Angleterre politique et sociale*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXVI, 337.

LAVERGNE. (Léonce De), député, m. de l'Institut (sc. mor.) et de la Soc. d'éc. pol. — Sa lettre au sujet du socialisme, XXXV, 327.

LAVOLLÉE (Charles), anc. préfet, m. de la Société d'Écon. politique. Coup d'œil sur la nouvelle répartition de la richesse, XXV, 187. — Son op. sur les coalitions, XXV, 480; — sur l'enseignement de l'écon. politique, XXVI, 453; — sur le régime commercial, XXXVII, 269; sur les douanes, XXXIV 143, 157.

LECLAIRE (M.), peintre en bâtiments. Notice sur —, par M. Fr. Passy, XXVII, 294.

LEFORT (Joseph), avocat à la Cour d'appel, m. de la Soc. d'écon. politique. De l'instruction primaire. Coup d'œil rétrospectif; obligation; gratuité; réformes, XXV, 33. — L'Association internationale des travailleurs, XXVI, 22. — M. Pellat, notice, 306. — Du système pénitentiaire en France; exposé des faits et des critiques, 388. — C. R. des ouvrages : *le Mariage en France*, par M. Ern. Cadet, et *le Mariage*, par M. A. Hayem, XXVII, 286. — C. R. de *l'Administration locale en France et en Angleterre*, par M. P. Leroy-Beaulieu, XXVIII, 472. — C. R. du *Traité de droit pénal*, de P. Rossi, XXIX, 346. — L'emprisonnement cellulaire en Belgique, lettre à M. Jos. Garnier, 482. — C. R. de l'*Exposé d'un système de législation criminelle pour la Louisiane et les États-Unis*, par E. Livingston, 518. — C. R. de *l'Administration de l'instruction publique de* 1863 *à* 1869 (minist. Duruy), XXX, 291. — Enseignement de l'économie politique,

C. R. de divers ouvrages en langue française, XXXII, 152, 324, 523. — Rapport de la commission des études de droit sur l'enseignement économique dans les facultés de droit, 234.— De cet enseignement, XXXIII, 248.— C. R. du livre de M. L. Reybaud : *le Fer et la houille*, etc., 477. — *Du repos hebdomadaire*, C. R. par M. Ch. Letort. — C. R. du *Droit international codifié*, de M. Bluntschli, 488. — C. R. de *la Colonisation chez les peuples modernes*, de M. Leroy-Beaulieu, XXXIV, 460. — C. R. du *Droit des gens moderne de l'Europe*, de J.-L. Klüber, XXXV, 466. — Le congrès de l'association des sciences à Lille, XXXVI, 100.

LEGOYT (A.), anc. chef du bureau de la statistique. La mortalité à Paris avant et pendant le siège, XXV, 421.

LE HARDY DE BEAULIEU. Voy. *Nécrologie*.

LÉON, anc. ingénieur des ponts et chaussées. La nécessité des économies, 1re lettre à M. Jos. Garnier, XXVI, 115.— 2e lettre, 504. — 3e lettre, 425. — 4e lettre, XXVII, 117. — 5e lettre, 266. — 6e lettre, 404. — 7e lettre (les dépenses de l'instruction publique), XXVIII, 84. — 8e lettre (*idem*), 269. — 9e lettre (le budget, la progression des dépenses), 418. — La nécessité des économies, ou de nouveaux impôts (10e lettre), XXIX, 112. —La monnaie internationale (11e lettre), 289. — Le budget de 1874 (12e ettre), 479, XXX, 333. — Diversité et irrégularité des législations monétaires, XXXI, 119. — L'unification monétaire devant l'Acad. des sciences. Le nouvel alliage de M. Péligot, 280.

LÉOUZON LE DUC (L.). Les prisons cellulaires en Suède, déposition devant la Commission d'Enquête, XXIX, 230.

LE PELLETIER DE SAINT-REMY, m. de la Soc. d'écon. politique. Son opin. sur les sucres, XXXIII, 459.

LE PLAY (F.), publiciste, anc. sénateur. *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, C. R. par M. F. de Fontpertuis, XXV, 497.

LEROY-BEAULIEU (Paul), directeur de *l'Économiste français*, m. de la Soc. d'écon. politique. *La Question ouvrière au* XIXe *siècle*, C. R. par M. Fr. Passy, XXVII, 152. — *L'Administration locale en France et en Angleterre*, C. R. par M. J. Lefort, XXVIII, 472. — *De la colonisation chez les peuples modernes*, C. R. par le même, XXXIV, 460.

LESLIE (T.-E. Cliffe). La question de l'or et le mouvement des prix en Allemagne et subsidiairement en Angleterre, trad. par M. F. de Fontpertuis, XXIX, 5.

LESPINASSE, premier avocat général à la Cour d'appel. Les lois de la guerre. Historique, discours de rentrée, XXV, 459.

LETORT (Charles), m. de la Soc. d'écon. politique. L'amortissement en France, XXV, 389. — La création du Grand-Livre et le tiers consolidé, XXVII, 185. — C. R. du cours de M. Jacqmin : *les Chemins de fer pendant la guerre de* 1870-71, XXVIII, 148. — C. R. du *Dictionnaire historique de la France*, par Lud. Lalanne, 319. — C. R. du *Tour du monde* (12e année), de *la Russie libre*, de M. W. Dixon, de *la France industrielle*, de P. Poiré, 470. —C. R. de l'*Etude sur l'aménagement des forêts*, par M. L. Tassy, XXIX, 162. — La dernière crise de banque en Russie, 221. — C. R. du *Dictionnaire de la langue française*, par M. E. Littré, 344. — C. R. de *l'Année géographique*, de M. Vivien de St-Martin, XXX, 447. — C. R. du livre de M. Level : *De la construction et de l'expropriation des chemins de fer d'intérêt local*, XXXI, 303. — C. R. de l'*Atlas de la France*, d'Ad. Joanne, 304. —C. R. du *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques*, de M. J. Reynal, XXXI, 460. — C. R. de *la Houille et l'exploitation des houillères en Angleterre*, par M. W.-W. Smith, XXXII, 152.—C. R. de la *Nouvelle mécanique industrielle*, de M. L. Pochet, 523.—C. R. de l'*Histoire de la Géographie*, de M. Vivien de St-Martin et de l'*Itinéraire de l'Orient*, du Dr Isambert, XXXIII, 153.—Statistique intellectuelle et comparée de l'Autriche-Hongrie, 410. — C. R. de l'*Abrégé de géographie*, d'Adr. Balbi, 480. — C. R. du livre de M. J. Lefort : *Du repos hebdomadaire*, 487.—C. R. du livre de M. de Rothschild : *Histoire de la poste aux lettres*, XXXIV, 315. — Sur la *Bibliothèque Franklin*, C. R., 464.—C. R. de *l'Allemagne économique*, etc., de M. Em. Worms, XXXV, 307. — C. R. de *la Question monétaire*, de M. Roswag, de *l'Année géographique* et de *l'Année scientifique*, XXXVI, 148. — C. R. de *Livres d'étrennes*, 515.

LEVASSEUR (Émile), professeur au Collége de France, m. de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'écon. politique. Causes des variations des prix en France depuis un demi-siècle, rapport à l'Acad. des sc. mor. et polit., XXXIV, 22. — Annonce, à la Soc. d'écon. pol., la mort de Mlle Daubié, XXXVI, 489.

LEVEL (Émile). *De la construction et de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local*, C. R. par M. Letort, XXXI, 303.

LEVI (Leone). *Histoire du commerce britannique*, C. R. par M. M. Chevalier, XXVIII, 141.

LIAIS (Emmanuel), directeur de l'Observatoire de Rio-de-Janeiro. *Suprématie intellectuelle de la France*, réponse aux allégations germaniques, C. R. par M. F. de Fontpertuis, XXVI, 313.

Libération (la) du territoire, par M. A. Sabatier, XXV, 271.

Liberté commerciale. Deux défenseurs de la —, MM. Arlès-Dufour et Combes, par M. Mich. Chevalier, XXV, 447.

LILJENSTRAND (Axel), professeur d'économie publique à l'université d'Helsingfors. Etat économique de la Finlande, communication à la Soc. d'écon. polit. (5 mars 1873), XXX, 214.

LIMOUSIN (Charles-M.). Le Congrès des coopérateurs anglais à Halifax (6-8 avr. 1874), XXXIV, 364. — Le 7e Congrès de l'Internationale, XXXVI, 211. — Le 18e Congrès de l'association anglaise pour l'avancement des sciences sociales, 450.— Expose, à la Soc. d'écon. politique, ses idées sur les sociétés coopératives, XXXV, 459.

Liqueurs. Loi du 26 mars 1872 augmentant les droits sur les —, les eaux-de-vie, les esprits, l'absinthe, etc., XXVI, 120.

LITTRÉ (Émile), député, m. de l'Institut (Sc. et Acad. franç.). *Dictionnaire de la langue française*, C. R. par M. Ch. Letort, XXIX, 344.

LIVINGSTON (Edward). *Exposé d'un système de législation criminelle pour la Louisiane et les Etats-Unis*, C. R. par M. Lefort, XXIX, 518.

LIVINGSTONE. David —, par M. Ch. Boissay, XXXIII, 291.

LUZZATI (Luigi), député italien. Lettre relative au socialisme, XXXVI, 314.

M

MAGNE (H.), ministre des finances. Rapport sur la situation financière de la France, XXXII, 278.

MALAPERT (P.-A.-F.), docteur en droit. Étude historique sur les coalitions, XXVI, 346.

MALARCE (A. DE), publiciste, m. de la Soc. d'écon. polit. Son op. sur l'impôt du sel, XXXIII, 308.

Mandarinat. Étude sur le — français, par M. Courcelle-Seneuil, XXVIII, 325.

MANGIN (Arthur), m. de la Soc. d'écon. politique. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques. Année 1870, XXVII, 99. — Année 1871, 229.

MANNEQUIN (Théodore), m. de la Soc. d'éc. politique. C. R. des *Mémoires de la Soc. d'agr., Sc., Arts et B. L. de l'Aube*, XXIX, 161. — La Question monétaire. Les deux métaux. Projet de réforme au Pérou (en réponse à M. David), lettre à M. Jos. Garnier, 292. — Réponse de M. David, 483. — Question monétaire. Objections à la dénomination des pièces de monnaie par le poids et au rapport commercial entre les deux métaux, lettre à M. Jos. Garnier, XXXIII, 263. — C. R. des *Voyages* de M. Sachot (*Pays d'extrême Orient: Siam, Indo-Chine, Chine, Corée*), XXXIV, 462. — Son opin. sur la question monétaire, XXVIII, 462.

MANTIN (Louis). *Notre mal et ses causes*, C. R, par M. J. C., XXXII, 159.

MARCEL (Gabriel). L'isthme de Tehuantepec, XXV, 467. — La Nouvelle-Calédonie, XXX, 81. — L'immigration aux États-Unis, XXXIII, 253.

MARCHAL (Louis-Ch.-Ern.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, m. de la Soc. d'écon. politique. Les céréales et la loi sur la marine marchande, XXVIII, 320. — Son opin. sur les loteries, XXVI, 302; — sur les traités de commerce, XXVII, 437.

Marine marchande. Loi du 30 janv. 1872 rétablissant la protection dans la —, XXV, 471. — La — à l'Assemblée nationale, par M. G. Renaud, XXVI, 48. — Des rapports entre la France et la Grande-Bretagne au sujet de la nouvelle loi sur la —. Livre bleu (1872), par M. de Butenval, XXVII, 196. — Mouvement des diverses — en 1870 et 1872, XXIX, 517.

MARTINEAU (Miss). Voy. *Nécrologie*.

Matières premières. L'impôt sur les —; mouvement des importations dans les 36 dernières années, par M. Cl. Juglar, XXVI, 80. — L'impôt des —, lettre de M. G. du Puynode, 113. — Les —; établissement de coëfficients d'élaboration, par M. Dormoy, 178. — Du principe de l'impôt sur les —, par M. P. Coq, 261. — L'importation des matières premières en Angleterre depuis les réformes de Robert Peel, par M. Cl. Juglar, 362. — La ruine des exportations françaises par l'impôt sur les matières premières et la dénonciation des traités, par M. Boutarel, 428 —. Loi du 26 juillet 1872, fixant des tarifs sur les —, textiles et autres, XXVII, 429. — Si la loi des — est viable, par M. Mich. Chevalier, 432. — La loi sur les — et les traités, lettre de M. de Butenval, XXX, 242.

MAURICE (Gustave). Traduction de *la Houille et l'exploitation des houillères en Angleterre*, de M. W. Smyth, C. R. par M. Ch. Letort, XXXII, 161.

MENIER (Émile), industriel, m. de la Soc. d'éc. politique. Son opin. sur l'impôt du capital, XXVII, 122, 123;— sur la population, XXIX, 341 ; — sur le système monénétaire, XXXII, 512 ; — sur le budget, XXXIII, 123.

MERCHANT (Jules-W.). Progrès de la marine à vapeur, XXVI, 239. — De l'unification des jaugeages, 405. — La capacité des navires et la méthode Moorson, XXXI, 398. — La commission de Constantinople et le nouveau tonnage officiel pour le canal de Suez, XXXVI, 469.

MERCIER (Achille), m. de la Soc. d'écon. politique. Les oscillations du crédit de la France, XXXI, 190. — La justice criminelle et les impôts indirects, XXXVI, 129.

Mettray. Voy. DEMETZ.

MEYNERS D'ESTREY (W.). C. R. du *De Economist* (l'Économiste hollandais), XXXV, 302.

MIGNET (Fr.-Aug.-Alexis), m. de l'Acad. française, secrét. perpét. de l'Acad. des sc. mor. et politiques. Notice historique sur la vie et les travaux de Charles Dunoyer, lue à la séance publ. annuelle (3 mai 1873), XXX, 161.

MILL (John-Stuart), économiste anglais. Notice, par M. M. Chevalier, XXX, 407. — L'œuvre de —, par M. Courcelle-Seneuil, XXXI, 5.

MISÈRE. La part de l'intempérance dans la —, par M. H. Baudrillart, XXXVI, 5.

MOIGNO (abbé). *Le Tunnel des Alpes ; actualité scientifique*, C. R. par M. Ch. Boissay, XXVII, 148.

MOLINARI (Gustave DE), rédacteur en chef du *Journal des Débats*, correspondant de l'Institut (sc. mor. et polit.), m. de la Soc. d'écon. politique. *Les Clubs rouges pendant le siége de Paris*, C. R. par M. H. Passy, XXV, 162. — *Le Mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre*, C. R. par le même, 162. — La nouvelle campagne des protectionnistes, 177. — Négres et coolies, XXXII, 106. — Coup d'œil rétrospectif, XXXIII, 5. — Résultats de l'émancipation des serfs en Russie, XXXIV, 422. — Les finances turques et la banque impériale ottomane, XXXVI, 107. — Son opin. sur la population, XXIX, 338.

Monarchie. Propriété et —, par M. É. Laboulaye, XXXII, 104. — L'Économie politique et l'opinion publique en — comme en république, par M. Jos. Garnier, 349.

Monnaie. La — et ses dérivés, par M. Mich. Chevalier, XXV, 21.—La question monétaire internationale en 1872, par M. de Parieu, XXVIII, 377.— La — métallique fait-elle partie du capital ?, lettre de M. Ad. Blaise, XXX, 108. — Des mesures que comporte la question monétaire, par M. Léon, 204. — Réponse de M. A. Clément, 235. — 2e lettre de M. Ad. Blaise, 404. — La loi monétaire de l'empire allemand, par M. R., 418. — 2e réponse de M. A. Clément, XXXI, 116. — Diversité et irrégularité des législations monétaires, par M. Léon, 119. — Convention monétaire scandinave, par M. P. Calon, XXXII, 484. — Nouvel état de la question monétaire, par M. E. de Parieu, XXXIII, 49. — Objections à la dénomination des pièces de — par le poids et au rapport commercial entre les deux métaux, lettre de M. Mannequin, 263. — Utilité d'une modification dans le poids et la forme des pièces d'or pour faciliter la création d'un régime international, lettre de M. P. Genet, 267. — Annexes à la convention monétaire du 31 janvier 1874, XXXV, 108.

MORIN (E.). Voy. *Nécrologie*.

Mortalité (la) à Paris avant et pendant le siége, par M. A. Legoyt, XXV, 421.

MURRAY (J.-O.). La politique commerciale de la France, ou le traité de 1860 avec l'Angleterre, trad. de l'anglais, XXV, 100.

N

Nécrologie. Arlès-Dufour, XXV, 325. — D'Armailhac, 476. — Benard, XXXI, 444. — Bischoffsheim, XXXII, 494. — Boutron, XXXI, 124. — Bowring, XXVIII, 447. — Buy, XXXII, 312. — Cabantous, XXVIII, 289. — Dino Carina, XXVI, 124. — F. de Coninck, XXXIV, 469. — Combes, XXV, 325. — Victoire Daubié, XXXVI, 489. — David [de Copenhague], XXXIII, 136. — Charles Dupin, XXIX, 244. — Forcade la Roquette, XXXV, 151. — Galos, XXXI, 124. Gratry, XXVI, 125. — Guizot, XXV, 472. — G. Hopf, XXVIII, 199. — Javal, XXVI, 125. — Jourdier, XXVIII, 289. — H. de Kergorlay, XXXIII, 108. — Lafarelle, XXV, 476. — Leclaire, XXVII, 269 — Le Hardy de Beaulieu, XXV, 157. — Miss Martineau, XXXII, 135. — John-Stuart Mill, XXX, 423. — E. Morin, XXVIII, 289.— Martin Paschoud, XXX, 422. — L. M. Pastor, XXVIII, 448.— Perrot, XXXIII, 495.— Potonié, XXXV, 149. — Prince-Smith, XXXIII, 436. — Quetelet, 435. — Rodière, XXXVI, 311. — Schwabe, 312.— V. Somer, 312.— G. Summer, XXXIII, 134. — Vée, XXVI, 445. — Verneuil, XXXI, 122. — Visschers, XXXIV, 435. — Zamoyski, XXXVI, 313.

Nègres et coolies, par M. G. de Molinari, XXXII, 106.

NEUMANN (Franç.-X.). C. R. de ses ouvrages : *Die Kunst in der Wirthschaft*, et *Uebersichten*, etc., par M. M. B., XXX, 146. —C. R. de son *Volkswirth Schaftslehre*, etc., par M. M. Block, XXXIII, 313.

NEUWIRTH (Joseph), financier autrichien. *Bankacte und Bankstreit*, etc., C. R. par M. M. Block, XXXIII, 162.

Notariat. L'assurance sur la vie et le — en France, par M. H. Fleurot, XXXIII, 215.

NOTHOMB (Eugène), diplomate belge. *Rapport sur la nouvelle loi monétaire allemande*, C. R. par M. Léon, XXVII, 286.

NOTTELLE, de la Soc. d'éc. pol. Répond à l'allocution de M. Dudley-Field, XXXII, 315. — Son op. sur les impôts, XXXIII, 118.

Nouvelle-Calédonie (la), par M. G. Marcel, XXX, 81.

O

Omnibus. Les — de Paris au Conseil municipal, par M. Lamé-Fleury, XXXV, 346.

Or. La question de l' — et le mouvement des prix en Allemagne et subsidiairement en Angleterre, par M. C. Leslie, XXIX, 5. — La question de l' — et les prix en Angleterre ; influence de la production agricole et des parcs de chasse en Écosse, par M. Ad. F. de Fontpertuis, XXXII, 177.

OTT (Aug.). C. R. du livre de M. J. de Laprade : *le Monde qui vient et le monde qui s'en va*, XXVI, 474.— C. R. du *Cours d'économie politique*, de Schulze-Delitzsch, trad. par M. B. Rampal, XXXV, 298.

Ouvriers. La participation des — aux bénéfices, lettre de M. Audiganne, XXV, 456. —Sur l'utilité pour les — d'étudier l'économie politique, conférence de M. Wolowski, XXVIII, 190. — L'histoire des enquêtes sur les — et les nouveaux programmes, par M. A. Audiganne, XXIX, 309.

P

Papier-monnaie. Historique du — en France, par M. A. Courtois, XXXI, 231, 422, XXXII, 111. — Le — et le cours forcé en Autriche, 126. — La caisse d'escompte et les assignats, par M. A. Courtois, 258. — Le — dans l'antiquité, par M. A.-N. Bernardakis, XXXIII, 353.

PARIEU (Félix Esquirou DE), anc. vice-président du Conseil d'État, membre de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'économie politique.—La réforme de l'impôt devant l'Assemblée nationale, XXVI, 335. — La question monétaire internationale en 1872, XXVIII, 377. — La question monétaire, lettre à M. Jos. Garnier, XXIX, 287. — Nouvel état de la question monétaire, XXXIII, 49. — Son

opin. sur la question monétaire, XXVIII, 456 ; — sur les douanes, XXIX, 146 ; — sur le double étalon, lettre, XXXI, 301.

Paris. La mortalité à — avant et pendant le siége, par M. A. Legoyt, XXV, 421. — Les nouveaux chemins de fer de — et de ses environs, par M. Ch. Boissay, XXVII, 248.

Passé (le) et le présent, sous le rapport social, politique, administratif, économique et moral, par M. Jacquinet, XXVIII, 31.

PASSY (Frédéric), de la Soc. d'écon. politique. C. R. de l'ouvrage de M. P. Farine : *la Préfecture de police*, etc., XXVI, 145. — C. R. des *Mers de Chine*, de M. P. Brandat, 473. — C. R. de : *la Question ouvrière au* XIXe *siècle*, par M. P. Leroy-Beaulieu, XXVII, 152. — Une université industrielle et agricole, 280. — M. Leclaire, peintre en bâtiments, notice, 294. — C. R. du livre de M. Brandat : *les Droits de l'homme*, XXVIII, 149. — Utilité d'un guide du colon en Algérie, 420 — C. R. de l'*Essai sur la réforme pénitentiaire*, par M. A. Piche, XXIX, 522. — C. R. de *Turgot*, par M. F. Cadet, et de *Capital et rente*, par F. Bastiat, XXXI, 305. — Son opin. sur les loteries, XXVI, 295, 297, 303 ; — sur l'enseignement de l'écon. politique, 447.

PASSY (Hyppolyte), anc. ministre des finances et du commerce, membre de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'écon. politique. C. R. des ouvrages de M. G. de Molinari : *les Clubs rouges*, — *le Mouvement socialiste avant le 4 septembre*, XXV, 162. — C. R. de *l'Avere e l'imposta*, de M. E. Baer, XXVI, 468. — L'influence des climats sur le développement économique des sociétés, rapport à l'Acad. des sc. mor. et polit., XXXI, 313. — Annonce, à la Soc. d'écon. politique, la mort de M. Vée, XXVI, 445. — Son opin. sur les impôts, 133 ; — sur l'impôt du capital, XXVII, 124 ; — sur les 3 milliards, 271 ; — sur les douanes, XXIX, 145, 154 ; — sur la population, XXIX, 331 ; — sur le revenu, XXX, 124.

ASSY (Louis), député, m. de la Soc. d'écon. politique. Réquisitions et dommages causés par les Allemands pendant l'invasion de 1870-71, XXX, 247.

PASTOR, économiste espagnol, ancien ministre des finances. Don Luis-Maria —, notice, par M. G. Rodriguez, XXX, 388.

Patentes. Loi du 29 mars 1872 imposant plusieurs — à l'industriel ayant plusieurs établissements, XXVI, 122. — Discussion, à la Soc. d'éc. polit., sur les —, XXX, 277. Voy. Barbakoux et Coq.

PAULIAN (L.). Les prisons d'Italie, XXIX, 99.

PAULIAT (L.). Les assemblées provinciales sous Louis XVI, XXVII, 365.

Pavillon. Note de M. de Bismark au sujet du rétablissement de la surtaxe du — en France, XXVIII, 126.

PEDRO II (don), empereur du Brésil. Assiste à la séance des Économistes (janvier 1872), XXV, 147.

PELIGOT (Eugène), m. de l'Institut (sciences). Sur les alliages employés pour la fabrication des monnaies d'or ; alliage proposé par M. —; mémoire lu à l'Acad. des sciences (16 juillet 1873), XXXI, 270.

PELLAT, vice-président de la Soc. d'écon. polit. Notice sur —, par M. Lefort, XXVI, 306.

PÉRÈS (Em.-Jacques), m. de la Soc. d'écon. politique. De l'humaine société : sa nature et sa loi, XXVIII, 347. — L'institution de l'unité monétaire internationale, lettre à M. Jos. Garnier, 489.

PERROT (Édouard). Voy. *Nécrologie*.

PICHE (A.). *Essai sur la réforme pénitentiaire*, C. R. par M. F. Passy, XXIX, 522.

PIERANTONI (Auguste), de Naples. Expose le progrès des idées économiques en Italie, XXXII, 136.

PLENER (Ernest de), diplomate autrichien. *Die Englische Fabrikgesetzgebung*, C. R. par M. M. Block, XXV, 168.

PLESSIER (V.), conseiller général du dép. de Seine-et-Marne. De l'organisation de l'assistance communale (réponse au questionnaire de la Commission), rapport au Conseil général, XXIX, 77.

POCHET (Léon). *Nouvelle mécanique industrielle*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXII, 523.

POIRÈ (Paul). *La France industrielle*, C. R. par M. Ch. Letort, XXVIII, 470.

Politique (la) commerciale de la France, ou le traité de 1860 avec l'Angleterre, trad. de l'anglais, XXV, 100.

Postes (les) et les télégraphes en Angleterre, rapport de M. Wolowski, XXVIII, 99. — La carte postale en divers pays, par le même, XXIX, 90. — Les services du Post-Office pendant le dernier exercice, par M. Jos. Clément, XXXV, 405.

POTONIÉ (Denis). Voy. *Nécrologie*.

POUYER-QUERTIER, député, anc. ministre des finances. Exposé des motifs du projet de loi présenté dans la séance du 3 déc. 1871 (budget de 1872), XXV, 116.

Prêt sur gage. Le crédit du pauvre et le — en Angleterre et en France, par T.-N. Benard, XXVIII, 59.

PRIETO (Don G.), professeur à l'école de droit de Mexico. *Lecciones elementales de economia politica datas en la escuela de jurisprudencia de Mexico en el curso de* 1871, C. R. par M. Michel Chevalier, XXXIV, 147.

PRINCE-SMITH. Voy. *Nécrologie*.

Prisons (les) d'Italie, par M. L. Paulian, XXIX, 99.

PROFIT (A.). Les institutions de crédit en Italie. Banques ; sociétés de crédit ; caisses d'épargne, XXIX, 422. — La population de l'Italie au 31 déc. 1871, XXXI, 205. — Analyse de l'enquête sur le cours forcé en Italie et faits économiques qui s'y rapportent, XXXIII, 216.

Protectionnistes. La nouvelle campagne des —, par M. G. de Molinari, XXV, 157.

Prusse. Effets financiers et moraux des milliards français sur la —, par M. E. Debriges, XXIX, 134.

PUYNODE (Gustave du), m. de la Soc. d'écon. politique. La question du salaire, XXV, 349. — L'impôt des matières premières, lettre à M. Jos. Garnier, XXVI, 113. — La question monétaire, les deux métaux, lettre au même, XXIX, 121. — Les réformateurs d'à présent, leurs principales doctrines et quelques-uns de leurs portraits, XXX, 35, 181. — Deux grandes

détresses financières : la Hollande au XVIIIe siècle, l'Angleterre de 1793 à 1806, XXXI, 161. — M. de Vergennes et M. Pitt, XXXII, 488.— L'administration des finances publiques en France depuis 1870, XXIV, 340, XXXV, 44, 226.

Q

QUETELET (Ad. Laurent), associé étranger de l'Institut de France. Voy. *Nécrologie.*

R

RAMPAL (B.). Voy. SCHULZE-DELITZSCH.

Recensement de la France en 1872 ; circulaire de M. de Goulard, XXVI, 117. — Rapport au président de la République, par le même, XXIX, 123.

REEVE (Henry). Op., à la Soc. d'écon. polit., sur le traité de commerce, XXV, 157.

Réformateurs (les) d'à présent. Leurs principales doctrines et quelques-uns de leurs portraits, par M. du Puynode, XXX, 35, 181.

REINACH (Jacques DE). Observations sur la question des deux métaux, XXXIII, 126.

RENAUD (Georges), professeur d'économie politique, m. la de Soc. d'écon. politique. Les nouveaux impôts discutés à la réunion des députés libre-échangistes. Résumé des faits exposés dans cette assemblée, XXV, 230. — Statistique de l'impôt sur le revenu en Angleterre, 311. — La marine marchande à l'Assemblée nationale, résumé de la discussion, XXVI, 48. — Commerce extérieur et navigation de la France en 1872, XXIX, 443. — Le prix des denrées en 1870 et 1872, rapport à M. Read, XXX, 260. — Résume, à la Soc. d'écon. polit., les conférences faites à Meaux, XXV, 161 ; — celles de Lyon, XXVI, 127. — Son op. sur l'impôt, 127.

RENAUDIN (Edmond), correcteur à l'Imprim. nationale. Bibliographie étrangère (1869 71), XXV, 346. — C. R. de sa traduction du *Traité des impôts du peuple romain*, de Boulanger, par M. Baudrillart, XXV, 486. — Statistique du salon de 1874, XXXIV, 296. — Bibliographie étrangère (1872-73), 470. — C. R. de la *Revue économique* d'Athènes (Οἰκονομική, etc.), XXXV, 306. — Quelques pensées d'Horace sur la morale, la richesse, le droit, l'intérêt, la propriété, etc., 417.

RENOUARD (Augustin), procureur général près la Cour de cassation, m. de l'Institut (sc. mor. et pol.), présid. de la Soc. d'écon. politique. Le droit prime la force, discours de rentrée à la Cour de cassation (4 nov. 1871), XXXIII, 272. — Premiers effets de la loi sur l'ivresse, discours à la Société de tempérance, XXXV, 113.

Rentes. Historique du cours des — françaises depuis 1797, par M. A. Courtois, XXXI, 105.

République. L'économie politique et l'opinion publique en monarchie comme en —, par M. Jos. Garnier, XXXII, 349.

Revenu. L'*income-tax* et l'*internal-revenue* aux Etats-Unis, par M. Wolowski, XXV, 292. — Statistique de l'impôt sur le — en Angleterre, par M. G. Renaud, 311. — Étude sur le mode d'évaluation du revenu national, particulièrement en Belgique, par M. Heuchsling XXVI, 5.

REYBAUD (Louis), m. de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'écon. politique. Le Congrès des *Trade's-Unions* à Leeds et l'esprit des classes ouvrières en Angleterre, rapport à l'Acad. des sc. mor. et polit., XXXIII, 173. — *Le Fer et la houille, dernière étude sur le régime des manufactures*, C. R. par M. J. Lefort, 477.

REYNAL (G.). C. R. de son *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques*, par M. Ch. Letort, XXXI, 460.

Riches. L'impôt sur les —, par M. Jos. Garnier, XXVI, 18.

Richesse. Coup d'œil sur la nouvelle répartide la —, par M. C. Lavollée, XXV, 187.— Du gaspillage des —, par T.-N. Benard, XXX, 196.

ROBINOT, de la Soc. d'éc. pol. Son op. sur les impôts, XXVI, 134 ; — sur la question monétaire, XXVIII, 467.

ROCHECHOUART (comte DE), chargé d'affaires de France en Chine. Le commerce avec la Chine. Importation ; exportation ; navigation ; banques, XXV, 69.

RODIÈRE. Voy. *Nécrologie.*

RODRIGUEZ (Gabriel). Don Luis Maria Pastor, économiste, notice trad. par M. H. Thibaud, XXX, 388.

ROMEY (Charles), publiciste, mort en mai 1874. L'île de Cuba, sa découverte et les réformes qu'elle réclame, à propos du livre de M. Porfirio Valente, XXX, 369. — C. R. du *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle*, XXXIII, 156. — C. R. du *Cours de politique constitutionnelle*, de B. Constant, 316.

RONDELET (Antonin). Résume, à la Soc. d'écon. polit., les conférences faites à Rive-de-Gier, XXV, 160. — Signale l'œuvre de l'abbé Rambaud, 334.—Son opin. sur les coalitions, 479; — sur les 3 milliards, XXVI, 274.

ROSAMBEAU (Henri). L'émigration des laboureurs anglais et la situation du travail en Amérique, XXXVI, 183.

ROSSI (P.). *Traité de droit pénal*, C. R. par M. J. Lefort, XXIX, 346.

ROSWAG (C.), ingénieur des mines. *La Question monétaire*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXVI, 148.

ROTHSCHILD (Arthur DE). *Histoire de la poste aux lettres depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à nos jours*, C. R. par M. Letort, XXXIV, 315.

ROYER (Clémence). Des rapports des principes

généraux de l'histoire naturelle avec la solution du problème social, XXVII, 305. — Du percement de l'isthme américain, XXXVI, 224.

ROZY (Henri), professeur à la faculté de droit de Toulouse, m. de la Soc. d'écon. politique. De l'enseignement de l'économie politique à tous les degrés, lettre à M. Jos. Garnier, XXV, 94. — L'économie politique au palais, à Toulouse, lettre au même, XXIX, 282. — Procès aux affiliés de l'association internationale des travailleurs de Toulouse, nouvelle lettre, XXX, 114.

Russie. La dernière crise de banque en —, par M. Ch. Letort, XXIX, 221. — Résultats de l'émancipation des serfs en —, par M. G. de Molinari, XXXIV, 422.

S

SABATIER (Arthur). La libération du territoire, XXV, 271.

SACHOT (Octave). *Pays d'extrême Orient : Siam, Indo-Chine centrale, Chine, Corée. Voyages, mœurs*, etc., C. R. par M. Mannequin, XXXIV, 462.

Salaire. La question du —, par M. G. du Puynode, XXV, 349.

Salon de 1874. Statistique du —, par Edm. Renaudin, XXXIV, 296.

SAY (Léon), député, anc. min. des finances, m. de l'Institut (sc. mor.) et de la Soc. d'écon. politique. Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence, XXXVI, 250. — Son op. sur l'impôt du sel, XXXIII, 310.

SBARBARO (Pietro), professeur à l'Université de Modène. *Della Libertà*, traité, C. R. par M. Courcelle-Seneuil, XXVI, 309.

SCHULZE-DELITZSCH. *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans*, traduit par B. Rampal, C. R. par M. A. Ott. XXXV, 298.

SCHWABE. Voy. *Nécrologie*.

Sel. De l'augmentation de l'impôt du —, par M. Ch. Gomel, XXVI, 222. — Observations de M. Jos. Garnier, 236.

SÉRAFON (F.). *Étude sur les chemins de fer, les tramways et les moyens de transport en commun à Paris et à Londres*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXII, 161.

SIEGFRIED (Jacques). Son op. sur l'impôt du revenu, XXX, 132 ; — sur les céréales, XXXII, 146 ; — sur le commerce extér., XXXIII, 304.

SIMONIN (L.), ingénieur des mines, m. de la Soc. d'écon. politique. L'Italie en 1872. Ses progrès et sa transformation (économie, industrie, politique), XXVIII, 221. — Une insurrection ouvrière à Florence en 1378, XXXII, 425. — C. R. du *Projet de loi sur l'hypothèque maritime*, etc., XXXIII, 160.

SMITH (Adam). Étude sur — et l'origine de la science économique, par M. Michel Chevalier, XXXIII, 8.

SMYTH (Warington-W.) *La Houille et l'exploitation des houillères en Angleterre*, trad. par M. Maurice, C.R. par M. Lefort, XXXII, 161.

Socialisme. Les théoriciens du — en Allemagne. Système de M. Karl. Marx ; examen de cette doctrine, par M. M. Block, XXVII, 5. — Lassalle. Les fédéralistes ; — les sentimentalistes, 161. — L'émancipation de la femme considérée dans ses rapports avec l'économie politique et le —, par Mme T. S., XXXII, 5. — État de la question socialiste, par M. Courcelle-Seneuil, 355.

Société. De l'humaine —; sa nature et sa loi, par M. E.-J. Pérès, XXVIII, 347.

Société d'économie politique. Résumé analytiques, sous la direction de M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel et l'un des vice-présidents. — TABLEAU DES RÉUNIONS :

1872 : 8 janvier, C. R. XXV, 147. — 8 février, 324. — 5 mars, 474. — 5 avril, XXVI, 123. — 4 mai, 295, 443. — 5 juin, 445. — 5 juillet, XXVII, 122. — 5 août, 269. — 5 septembre, 437. — 5 octobre, XXVIII, 128. — 5 novembre, 288. — 5 décembre, 447. —

1873 : 4 janvier, XXIX, 138. — 5 février, 324. — 5 mars, 477. — 5 avril, XXX, 117. — 5 mai, 276. — 5 juin, 422. — 5 juillet, XXXI, 122. — 5 août, 286. — 5 septembre, 444. — 4 octobre, XXXII, 135. — 5 novembre, 375. — 5 décembre, 494. —

1874 : 5 janvier, XXXIII, 108. — 5 février, 296. — 5 mars, 435. — 4 avril, XXXIV, 134. — 5 mai, 302. — 5 juin, 435. — 4 juillet, XXXV, 136. — 5 août, 272. — 5 septembre, 451. — 5 octobre, XXXVI, 131. — 5 novembre, 311. — 5 décembre, 489.

SOMMAIRE DES SÉANCES : 1872. *Réunion du 8 janvier*. Les droits sur les matières premières. — Autres droits proposés. — Opinion de l'industrie rémoise. — La réforme douanière et l'alimentation. — Mort de Ch. Le Hardy de Beaulieu. — L'école libre des sciences politiques fondée à Paris. — Cours libres de droit et d'économie politique au Palais du Tribunal de commerce. — Conférences des ouvriers de Rive-de-Gier. — Conférences des agriculteurs à Meaux, XXV, 147. — *Réunion du 8 février*. Mort de MM. Combes et Arlès-Dufour. — Conférences de M. Fr. Passy à Lyon, Montpellier, Nîmes et Rive-de-Gier. — Institutions d'enseignement populaire à Lyon. — L'industrie à Rive-de-Gier. — Communication de M. Rondelet sur la cité de l'Enfant-Jésus, dirigée par l'abbé Rambaud, à Lyon. — Tentative de propagande économique à Marseille. Cours d'économie politique à St-Quentin et progrès de l'opinion dans ce groupe industriel. — L'origine du Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. — La libération du territoire français. — Lettre de M. Maulvault au sujet du prix du pain. — 324. — *Réunion du 5 mars*. Mort de MM. d'Armailhac et de Lafarelle. — Congrès scientifique projeté à St-Brieuc. — Des moyens de remédier aux abus des coalitions, 474. — *Réunion du 5 avril*. Mort de MM. Léop. Javal, abbé Gratry, Dino Carina. — Conférences d'économie politique à Meaux et à Lyon. — Comment éviter et l'impôt sur les matières premières et l'impôt sur le sel, XXVI, 123. — *Réunion du 4 mai*. Sur les établissements de jeux et les loteries officielles, 295. — Election

de trois vices-présidents. — Observations sur l'unité du signe fiduciaire, par M A. Cochut, 443. — *Réunion du 5 juin.* Mort de M. Vée.— Vœu émis par le Conseil général de la Seine sur l'enseignement de l'économie politique.— Sur la nomination des professeurs d'économie politique dans les Ecoles de droit, et spécialement sur le professeur de la nouvelle faculté de Bordeaux. — Importance du déficit et moyen de le combler. — Danger de l'impôt sur les matières premières. — Augmentation des droits sur les alcools. — Avances de la Banque de France, 445.—*Réunion du 5 juillet.* L'impôt sur le capital, — l'impôt sur le revenu, — l'impôt sur le travail, XXVII, 122. — *Réunion du 5 août.* Mort de M. Leclaire. — Sur l'enquête et la fixation des tarifs, après la signature du Traité de 1860. — La souscription à l'emprunt de 3 milliards. — Revue rétrospective, 269. — *Réunion du 5 septembre.* La chute des forges de l'ouest et le Traité de commerce, 437. — *Réunion du 5 octobre.* Mouvement économique en Italie (liberté commerciale, papier-monnaie, activité industrielle, etc.). — Le congrès de statistique de St-Pétersbourg. — La statistique officielle, et notamment la statistique agricole en France. — Les idées économiques à Bordeaux et à Nantes. — La récolte de 1872. — Situation morale et économique des colonies françaises, XXVIII, 128. — *Réunion du 5 novembre.* Mort de MM. Cabantous, Fr. Jourdier, Ern. Morin et Hopf.— Cours d'économie politique aux écoles de commerce de Marseille, du Havre, de Paris. — Caractère économique de l'élection de la Chambre de commerce de Paris. — Les entraves administratives que rencontre la colonisation algérienne, par T.-N. Benard. — De l'enseignement de l'économie politique dans les colléges et les écoles primaires. — Progrès de cet enseignement en France, 288. — *Réunion du 5 décembre.* Mort de sir John Bowring et de D. Luis-Maria Pastor. — Prix pour le meilleur essai sur la constitution d'un parlement international. — Suppression de l'enseignement de l'économie politique à l'Ecole normale. — Ouverture du cours d'économie politique de la Chambre de commerce de Bordeaux.— Lettre des membres de cette chambre. — Cours d'économie politique et de morale à la salle du Retiro. — La question monétaire et faits récents qui s'y rapportent, 447.

1873. *Réunion du 4 janvier.* Ouverture du cours d'économie politique de la Chambre de Bordeaux. — Une conférence sur Turgot prohibée. — La gloire de la France. — Les droits compensateurs. — L'impôt foncier.— Revue rétrospective sur les impôts votés par l'Assemblée nationale, XXIX, 138.— *Réunion du 5 février.* Mort de M. Charles Dupin. — Conférences économiques à la salle Gerson et à la mairie du 18e arrond. — La question de la population à propos des résultats du recensement de la France en 1872, 324. — *Réunion du 5 mars.* Sur le projet d'un Congrès chargé de formuler un code international, par MM. Miles et Visschers.—Le cours d'économie politique à la faculté des sciences de Marseille. — Le cours de Bordeaux, etc. 477. — L'assiette de l'impôt sur les sucres. — *Réunion du 5 avril.* Conditions économiques de la Finlande. — La réforme de la grammaire utile à l'économie politique. — Cessation du cours d'économie politique de la faculté de Rennes.—Concours sur la question des chômages. — Le nouvel *Economiste français.*— Du meilleur moyen de faire accepter l'impôt sur le revenu en France, XXX, 117. — *Réunion du 5 mai.* Des proportions excessives qu'a prises l'impôt des patentes, 276. — *Réunion du 5 juin.* Cours d'économie politique à l'école normale de Toulouse, par M. Rozy. — Une commission du travail projetée avant la guerre. — Vœu du congrès de Paris, relatif à l'enseignement de l'économie politique. — Election de M. Joseph Garnier à l'Acad. des sciences mor. et politiques. — Les assurances par la commune, — par l'Etat, — par les compagnies, 422. — *Réunion du 5 juillet.* Mort de MM. de Verneuil, Galos et Boutron.— Les orphelins d'Alsace et de Lorraine. — Urgence qu'il y a à prendre l'or pour métal monétaire. — Les réformes économiques en Espagne. — Examens et prix du cours d'économie politique de Bordeaux. — Création d'une école de commerce à Toulouse. — Du choix à faire entre l'or et l'argent. — Les précédents de la question monétaire XXXI, 122. — *Réunion du 5 août.* L'enseignement de l'économie politique et le mouvement politique en Suisse.— Introduction de l'économie politique dans le programme des écoles religieuses. — Le 2e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Lyon. — L'exposition universelle et la crise financière à Vienne, par M. Wolowski. — Les réformes économiques en Espagne après la révolution de 1868. — Lettre de M de Parieu sur les inconvénients du double étalon. 286.—*Réunion du 5 septembre.* Mort de M. Benard.—Deux membres couronnés par l'Académie française. — Caractère et causes économiques de l'insurrection nationale en Espagne. — L'impôt foncier. — Le carlisme, 444. — *Réunion du 4 octobre.* Mort de miss Harriett Martineau. — Abondance des céréales aux Etats-Unis. — Mouvement économique en Italie ; projet d'un monument à la mémoire de Bastiat.— Cherté du transport des céréales. — Mouvement des graines aux Etats-Unis. — Le monopole des chemins de fer, XXXII, 135. — *Réunion du 5 novembre.* Mort de M. Jean Buy, économiste lyonnais. — Allocution de M. Dudley-Field, de New-York ; un illogisme aux Etats-Unis ; la gloire de la France.— La loi de la civilisation moderne. — L'économie politique au congrès des sciences de Lyon.— Progrès des idées économiques dans le département du Nord. — Les sociétés de statistique de Paris et de Marseille.— Question des houilles, 375. *Réunion du 5 décembre.* Mort de M. Bischoffsheim. — Son prix sur le capital. — Mort de M. Perrot. — Ingénieuse réponse de la commission du budget à l'incident parlementaire du 11 novembre.— La question monétaire.— Les deux métaux.— Le rapport fixe et le rapport variable.— Les pièces d'or à poids rond. — L'inscription du poids et du titre. — La convention internationale de 1855, 494.

1874. *Réunion du 5 janvier.* Mort du comte H. de Kergorlay. — Vote législatif des chaires d'économie politique des facultés de droit. — L'alignement du budget de 1874 par l'impôt direct, XXXIII, 108.— *Réunion du 5 février.*

Sur l'aggravation de l'impôt du sel, 296. — *Réunion du 5 mars*. Mort de MM. Quetelet et Prince Smith. — Assiette de l'impôt sur les sucres. — L'exercice des fabriques et des raffineries, 435. — *Réunion du 4 avril*. Mort de M. G. Sumner. — L'enseignement obligatoire et l'économie politique dans les écoles de droit, XXXIV, 134. — *Réunion du 5 mai*. Efforts tentés au sujet de l'enseignement de l'économie politique dans les écoles primaires. — Sentiments rétractaires au ministère de l'instruction publique. — Des moyens de développer le commerce extérieur et d'utiliser les consulats dans ce but, 302. — *Réunion du 5 juin*. Mort de M. A. Visschers Prix fondé par la Société d'économie politique de Lyon pour faciliter l'enseignement élémentaire de la science. — Conférences économiques à Corbeil. — L'enseignement de l'économie politique des écoles militaires en Autriche. — Vote de la nouvelle commission du budget pour les chaires d'économie politique dans les écoles de droit, 435. — *Réunion du 4 juillet*. Mort de M. David, de Copenhague. — Le futur congrès de l'association française pour l'avancement des sciences. — Le cours d'économie politique de la faculté d'Aix. — Les idées socialistes en Russie et en Allemagne. — L'esprit des ouvriers anglais. — Les taxes spéciales dans les villes. — A propos de la création de la Société d'économie politique de Lyon, XXXV, 136. — *Réunion du 5 août*. Distribution de diplômes aux élèves du cours d'économie politique par la Chambre de commerce de Bordeaux. — Le futur congrès des sciences à Lille; celui des œuvres catholiques ouvrières à Lyon. — Les cercles et les conférences catholiques. — Du meilleur mode d'enseignement en général et de celui de l'économie politique en particulier. — Les conférences, les cours, les appareils, 272. — *Réunion du 5 septembre*. Mort de M. Forcade la Roquette. — Situation économique et financière de la Hongrie, par M. Horn, député de Presbourg. — L'expérience des sociétés coopératives, 451. — *Réunion du 5 octobre*. Un souvenir du doyen des économistes. — La *Statistique de la France comparée*, etc., par M. Block. — La statistique agricole de 1862. — Un vœu du congrès scientifique de Rhodez et un arrêté du ministre de l'instruction publique relatif à l'enseignement de l'économie politique dans les écoles normales. — Le monument de Bastiat à Mugron. — Le socialisme, le suffrage universel et l'intervention de l'Etat, XXXVI, 131. — *Réunion du 5 novembre*. Mort de MM. Rodière, Herm. Schwabe, Victor Somer, André Zamoyski. — Lettre de M. Luzzati et réponse de M. Wolokski à propos de l'intervention de l'Etat et du congrès de Milan. — Les Etats-Unis en 1874. — Le port de New-York. — Le *Clearing House*. — Les télégraphes. — Les *Safedeposits*. — Le prix de l'or. — La crise. — Les railways. — L'immigration. — Le congrès de Montpellier et le phylloxera. — Le suffrage universel et le socialisme; lettre de M. de Lavergne, 311. — *Réunion du 5 décembre*. Mort de Mlle Daubié. — Lettre de M. Ferrara, relative à la discussion de l'intervention de l'Etat entre les économistes italiens. — Place faite à la géographie économique dans le nouveau plan d'étude de nos lycées. — Le salaire est-il le juste prix du travail? Le système de la participation, 489.

SOMER (V.). Voy. *Nécrologie*.

Statistique. Congrès international de —; programme de la 8e session, par M. M. Block, XXVI, 146. — C. R. de cette session, par le même, XXVIII, 72. — Curiosités de la — parisienne, par M. P. Boiteau, XXXV, 117.

STERNE (Simon). *On Representative Government and personal Representation, based in part upon Thomas Hare's treatise*, etc., C. R. par M. Thibaud, XXVII, 137.

Sucres. Loi du 22 janv. 1872 augmentant de nouveau les droits sur les —, etc., XXV, 470. — Question des —; rapport de M. A. Guillemin, XXVII, 351.

Suède. Les prisons cellulaires en —, par M. Léouzon Le Duc, XXIX, 230.

Suez. Voy. MERCHANT.

SUMNER (G.). Voy. *Nécrologie*.

Système (Du) pénitentiaire en France; exposé des faits et des critiques, par M. J. Lefort, XXVI, 388.

T

T... S... (Mme). L'émancipation de la femme considérée dans ses rapports avec le socialisme et l'économie politique, XXXII, 5.

Tabacs. Loi du 29 févr. 1872, augmentant de nouveau le prix des —, XXV, 475.

TALLON (Eug.), député, m. de la Soc. d'écon. politique. Son op. sur l'impôt du capital, XXVII, 126.

TASSY (L.). *Études sur l'aménagement des forêts*, C. R. par M. Ch. Letort, XXIX, 162.

Tehuantepec. L'isthme de — par M. G. Marcel, XXV, 467.

Télégraphes. Les postes et les — en Angleterre, rapport de M. Woloswski, XXVIII, 99.

Tempérance (la) et le néphalisme. La ville des buveurs d'eau, ou les tisserands de Bessbrook en Irlande, par M. de Colleville, XXIX, 255.

Terre. La population de la — en 1873 et sa superficie, par M. Ch. Boissay, XXXVI, 29.

THÉRYC DU CHATELLARD, anc. agent de change. Projet pour l'amortissement de 4 milliards de la dette publique en 35 ans, examiné par M. Vesin, XXVIII, 250.

THIBAUD (H.). C. R. de l'ouvrage de Brabrook: *la Loi sur les sociétés industrielles et de prévoyance*. XXV, 495. — C. R. des ouvrages de Th. Hare et Sim. Sterne: *Election des représentants parlementaires et municipaux* et *Du gouvernement représentatif et de la représentation personnelle*, XXVII, 137. — Don Luis Maria Pastor, trad. de l'espagnol, XXX, 388. — Les récentes expériences financières, industrielles et commerciales des Etats-Unis, trad. de l'anglais, 305, XXXI, 14.

Timbre. Loi du 25 mai 1872, modifiant les droits de — auxquels sont assujettis les titres

de rentes et effets publics des gouvernements étrangers, 283.

TISSANDIER (Gaston). *En ballon ! pendant le siège de Paris, souvenirs d'un aéronaute*, C. R. par M. Ch. Boissay, XXV. 165.

Titres au porteur. Loi du 15 juin 1872 relative aux —, XXVII. 424.

TOUNISSOUX (abbé J.-B.), m. de la Soc. d'écon. politique. Son opin. sur les loteries, XXVI, 303 ; — sur la population, XXIX, 330.

Trade's-Unions. Situation des — en Angleterre ; suivi d'une discussion sur les coalitions en France à la Soc. de législation comparée, XXVIII, 88.

Traités. La politique commerciale de la France, ou le — de 1860 avec l'Angleterre, trad. de l'anglais, XXV, 100. — Vote relatif à la dénonciation du — de 1860, 317. — Dénonciation du — de 1860, XXVII, 69. — Le nouveau — de commerce avec l'Angleterre, par M. de Butenval, XXVIII. 389. — L'opinion des libre-échangistes français sur le — de commerce, lettre de M. Michel Chevalier, 439. — La Chambre de commerce de Manchester et le — de commerce, rapport de MM. H. Mason et J. Hagg, XXIX, 131. — Les nouveaux — de commerce avec l'Angleterre et la Belgique, par M. de Butenval, XXX, 5. — La loi sur les matières premières et les —, lettre du même, 242. — Le — de 1860 et l'agriculture, discours de M. de Kergorlay, 412. — Les derniers nouveaux — de commerce avec l'Angleterre et la Belgique. Abrogation des lois de 1872 sur les matières premières et sur les surtaxes de pavillon, par M. de Butenval, XXXI, 181. — Convention complémentaire du — de commerce et de navigation avec l'Angleterre, XXXIII, 469.

Travail. Pensées sur la —. La ruche sociale, par M. Jos. Garnier, XXVII, 226. — Turgot et la liberté du —, par M. Mich. Chevalier, XXIX, 189. — Du — des femmes, par M. E. d'Eichthal, XXXI, 215.

TURGOT et la liberté du travail, discours de M. Mich. Chevalier, XXIX, 189.

Turquie. Les finances turques et la banque impériale ottomane, par M. de Molinari, XXXVI, 107.

U

Unités (les) métriques, par M. Léon, XXVIII, 264. — L'institution de l' — monétaire internationale, par M. J. Pérès, XXIX, 489.

Université (une) industrielle et agricole, par M. Fr. Passy, XXVII, 280.

V

Valeurs mobilières. Loi du 29 juin 1872, relative à un impôt sur le revenu des —, XXVII, 284.

VALSERRES (Jacques). Législation des insectes nuisibles, projet de loi, XXXIII, 370. — Exposition des insectes à l'orangerie des Tuileries, lettre à M. Jos. Garnier, XXXVI, 112. — Son op., à la Soc. d'éc. pol., sur l'impôt, XXV, 127 ; — sur le traité de commerce, 326 ; — sur les douanes, XXIX, 148 ; — sur la population, 327 ; — sur les sucres, 503 ; — sur les céréales, XXXII, 138 ; — sur l'impôt du sel, XXXIII, 296, 305 ; — sur les sucres, 443.

VANDERMONDE. Le premier cours d'économie politique en France (1789), par M. H. Baudrillart, XXXII, 378.

VARNIER. Son op., à la Soc. d'écon. polit., sur la liberté commerciale, XXV, 150.

VAUBAN. La dîme royale et l'impôt sur le revenu, par M. de Butenval, XXV, 437.

VÉE. Voy. *Nécrologie*.

VERNEUIL. Voy. *Nécrologie*.

VESIN. De l'amortissement de 4 milliards de la dette publique en 35 ans, et du projet de M. Théryc du Chatellard, XXVIII, 250. — Le monopole des allumettes chimiques, XXXIV, 234, 407.

VILLIAUMÉ. Op., à la Soc. d'écon. polit., sur les impôts, XXV, 154 ; — sur les coalitions, 479 ; — sur les loteries, XXVI, 297 ; — sur les impôts, 132, — sur l'enseignement de l'écon. polit., 455 : — sur les 3 milliards, XXVII, 272 ; — sur la population, XXIX, 334 ; — sur le budget, XXXII, III.

VISSCHERS. Voy. *Nécrologie*.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN. *L'Année géographique* (9e et 10e années) 1870-71, C. R. par M. Ad. F. de Fontpertuis, XXVIII, 315. — 11e (année), 1872, C. R. par M. Ch. Letort, XXX, 447. — (12e année), 1873, C. R. par le même, XXXVI, 148. — C. R. de son *Histoire de la géographie*, par le même, XXXIII, 163.

VOGEL (Charles). Voy. FRIEDLAENDER.

W

WALLENBERG, député suédois. Son op. sur la question monétaire, XXVIII, 451.

WALRAS (Léon), professeur à l'Académie de Lausanne, m. de la Soc. d'écon. politique. Principe d'une théorie mathématique de l'échange, mémoire lu à l'Acad. des sc. mor. et politiques, XXXIV, 5. — Sa réponse à M. Jevons, 419. — C. R. des 2 livres de M. Alb. Errera : *l'Italia industriale* et *les Nuove istituzioni economiche*, XXXVI, 329.

WELLS (David-A.), ex-commissaire du revenu aux États-Unis. La réforme de l'impôt dans l'Etat de New-York, rapport analysé par

M. F. de Fontpertuis, XXVII, 209. — Les récentes expériences financières, industrielles et commerciales des États-Unis, trad. par M. Thibaud, XXX, 305, XXXI, 14.

WILSON (Daniel), député, m. de la Soc. d'éc. politique. Son op. sur la question des sucres. XXXIII, 452; — sur les taxes spéciales, XXXV, 144.

WOLOWSKI (Louis), député membre de l'Institut (sc. mor. et polit.) et de la Soc. d'écon. politique. L'*income-tax* et l'*internal-revenue* aux États-Unis, à propos de la discussion sur l'impôt sur le revenu. Gros arguments de de M. Pouyer-Quertier et opinion de M. Thiers en 1848, XXV, 292. — Les postes et les télégraphes en Angleterre, rapport à l'Acad. des sc. mor. et politiques, XXVIII, 99. — Sur l'utilité pour les ouvriers d'étudier l'économie politique, XXVIII, 190. — La carte postale en divers pays, mémoire lu à l'Institut (Acad. des sc. mor. et polit.), XXIX, 90. — Le remboursement de la Banque, XXXV, 423. — Résultats économiques de la contribution de guerre en Allemagne et en France, XXXVI, 345. — Son opin. sur l'unité de signe fiduciaire, XXVI, 444; — sur la question monétaire, XXVIII, 454; — sur les douanes, XXIX, 144. — Parle de l'exposition de Vienne, XXXI, 292; — sur les houilles, XXXII, 319; — sur le système monétaire, 502; — sur le budget, XXXIII, 112; — sur l'impôt du sel, 301.

WORMS (Émile), professeur de droit à Rennes. *L'Allemagne économique, ou Histoire du Zollverein allemand*, C. R. par M. Ch. Letort, XXXV, 307.

Z

ZAMOYSKI. (comte André). Sa vie et ses travaux appréciés par M. Wolowski, XXXVI, 313.

EDMOND RENAUDIN.

N. B. — *Voy.* **Société d'économie politique** *pour les diverses questions qui y ont été discutées.*

Paris. — Typ. A. PARENT rue Monsieur-le-Prince, 31.

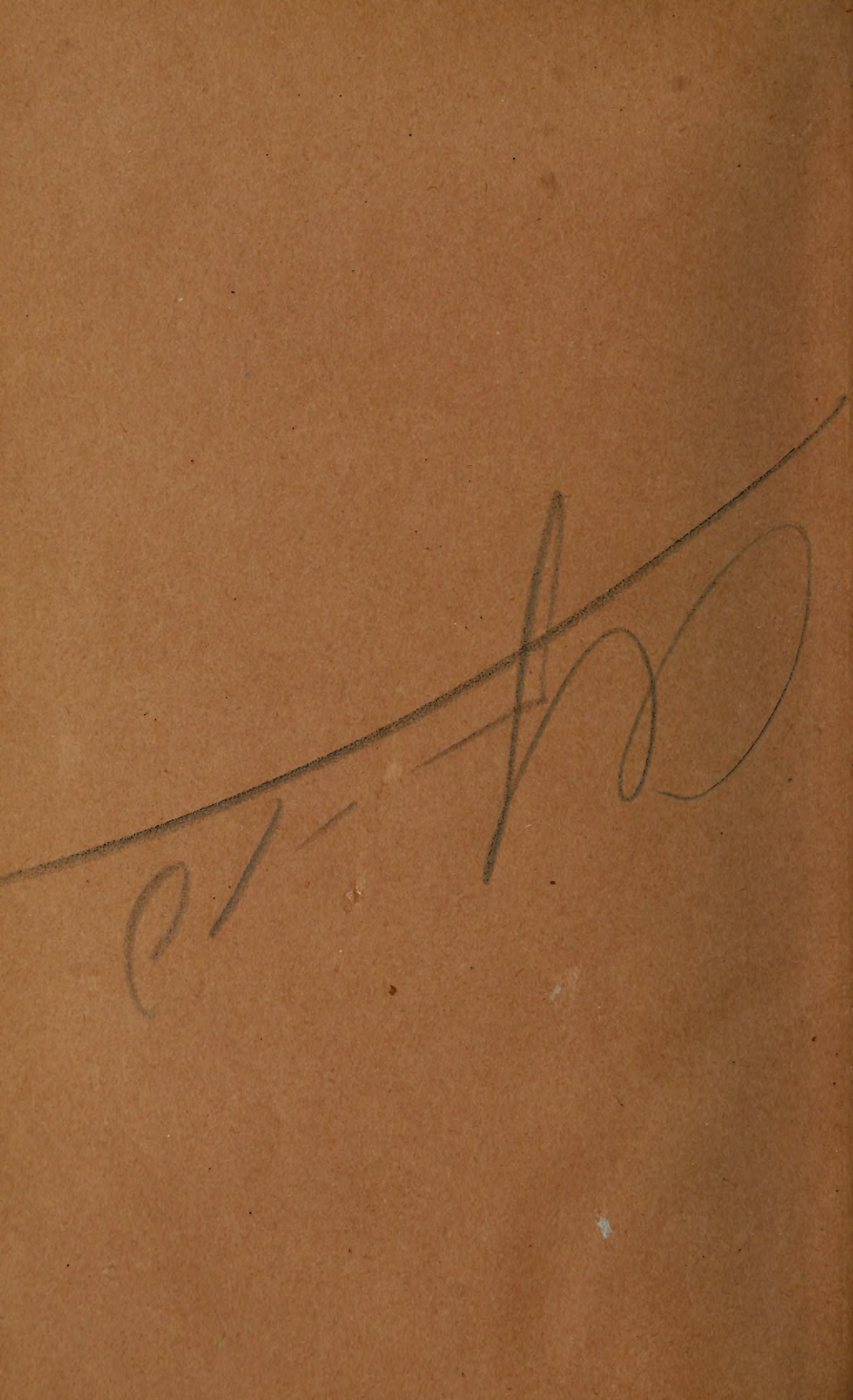

HB
3
J8
sér.3
t.36

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY